8 Jan 1964

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/petitesignoranc00roza

PETITES IGNORANCES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PETITES IGNORANCES

HISTORIQUES

ET LITTÉRAIRES

PAR

CHARLES ROZAN



PARIS

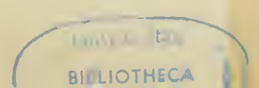
MAISON QUANTIN

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'IMPRESSION ET D'ÉDITION

7, rue Saint-Benoît, 7

1888

Tous droits réservés.



1653 386

Ref
D
10
.A6
1888

AVERTISSEMENT

Deux sortes de mots historiques appellent une explication ou des éclaircissements : ceux qui désignent un fait, un événement à l'aide de quelqu'une des circonstances qui s'y sont trouvées mêlées, et ceux qui ont été dits par des rois ou des personnages importants.

Les premiers, tels que *Paix boiteuse et mal assise, Guerre des amoureux, la Vache à Colas,* peuvent être regardés comme des sobriquets de notre histoire, et il n'est pas sans intérêt de rappeler pourquoi ou à quel propos ces sobriquets ont été donnés.

Les seconds, comme *Pends-toi, brave Crillon,* ou *l'État, c'est moi,* composent cette longue série de phrases célèbres, de traits plus ou moins expressifs, plus ou moins piquants, qu'on s'efforce depuis longtemps de réduire à néant. Déjà Malebranche, au XVII[e] siècle, disait qu'il ne faisait pas plus de cas de l'histoire que des nouvelles de son quartier; et Voltaire à son tour écrivait : « Les historiens, malheureusement, ne se font pas un scrupule

de faire parler leurs héros. Je n'approuve pas dans Tite-Live ce que j'aime dans Homère[1]. »

Aujourd'hui, la plupart des mots historiques sont déclarés apocryphes : les uns n'ont pas été dits, les autres n'ont pas été formulés tels qu'on les rapporte : « Pour rajeunir une citation, a dit M. Paul Stapfer, il suffit presque toujours de la faire exacte. » Et comme l'exactitude des paroles proclamées mémorables n'est pas la même pour tous les historiens, le mieux, paraît-il, serait d'effacer tous ces mots sur l'origine et sur la forme desquels on ne s'est pas mis d'accord.

Avant de prendre ce grand parti, peut-être n'est-il pas inutile de procéder à une sorte d'inventaire en réunissant, parmi les principaux, sans toutefois remonter trop haut, ceux de ces mots qui occupent une certaine place dans les livres comme dans la conversation; et ceux aussi qui, bien que moins répandus, sont, pour les hommes qui les ont prononcés ou pour l'époque où ces hommes ont vécu, une marque caractéristique. Il sera toujours temps, une sélection étant jugée nécessaire, de décider si quelques-uns de ces mots, par leur signification, par leur justesse ou par leur à-propos, méritent seuls d'être conservés. On peut faire tout à la fois, sans cesser de respecter l'histoire, la part de la vraisemblance et celle de la vérité : « Les annales humaines se composent de beaucoup de fables mêlées à quelques vérités : quiconque est voué à l'avenir a au fond de sa vie un roman pour donner naissance à la légende, miroir de l'histoire[2]. »

1. Lettre à M. Collini, 21 octobre 1767.
2. Chateaubriand, *Vie de Rancé.*

C'est surtout en histoire et en littérature qu'il est permis de dire avec le proverbe : *Il y a assez de champ pour faire glane.* Aux mots historiques, dont on conteste si volontiers la forme ou l'authenticité, viennent se joindre çà et là les saillies, les répliques ou les citations qui sont entrées peu à peu dans les usages ou dans la langue et qui appartiennent, le plus souvent, au domaine de l'anecdote. A ce titre, ces citations sont moins tenues que les autres de produire un certificat d'origine. Nulle raison de leur chercher chicane : pour qu'elles soient accueillies sans réserve ni discussion, il suffit qu'elles aient fait sourire.

Pour éviter la confusion des époques et ne pas troubler sans motif la liaison des idées ou la marche successive des faits, les mots, dans ce recueil, ont été laissés à la place qu'ils ont occupée pour la première fois dans l'histoire. Deux tables alphabétiques, l'une des sujets, l'autre des noms propres, renvoient à chacun des articles pris isolément.

PETITES IGNORANCES

HISTORIQUES

ET LITTÉRAIRES

Un roi non lettré est un ane couronné. — Foulques II, comte souverain d'Anjou, mort en 958, ami de ce qui était beau et bon, contribua de tout son pouvoir à la prospérité du pays; le peuple, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui décerna le titre de *Bon*. Élevé dans la culture de la musique et des belles-lettres, il avait composé des airs avec une série de répons pour célébrer l'histoire du patron de l'église de Saint-Martin de Tours; les chroniqueurs le représentent chantant au chœur avec les chanoines, et revêtu du costume des clercs.

Le roi des Francs, Louis IV d'Outre-Mer, surprit un jour le comte dans cette occupation sans gloire, et cela le fit sourire. On ne dit pas que Foulques se soit troublé; au contraire, il profita de l'occasion pour donner au roi une verte leçon en lui écrivant : « Sachez, Seigneur, qu'*un roi non lettré est un âne couronné*[1]. » On ne dit pas non plus que Louis IV ait pris en mauvaise part cet avis un peu brusque : il fut touché, paraît-il,

1. Ce mot fut développé plus tard par Philippe de Comines (1445-1509) dans ses *Mémoires :* « Croyez que Dieu n'a point établi l'office de roi ni d'aultre prince pour estre exercé par les bestes, ni par ceux qui par vaine gloire disent : Je ne suis pas clerc, je laisse faire à mon conseil; je me fie à eulx, et puis, sans assigner aultre raison, s'en vont à leurs esbats. » (Livre II, ch. vi). Et comme pour résumer sa pensée, il dit plus loin : « Dieu ne peut pas envoyer une plus grande plaie à un État qu'un prince ignorant. »

de la vérité des paroles de Foulques, et dit tristement aux hommes de sa suite : « Il a raison; la sagesse, l'éloquence et les lettres conviennent surtout aux rois et aux gouvernants ; plus on est élevé, plus on doit briller par l'éclat des mœurs et de la science. »

Bon nombre de nos rois, qui eussent pourtant bien mérité un compliment de ce genre, ne l'auraient pas reçu avec tant de docilité.

Charles III, père de Louis IV, avait été surnommé *le Simple;* son fils, sur la foi de cette anecdote, eût pu être appelé *le Patient.* Il est vrai que Louis d'Outre-Mer avait été, jusqu'à l'âge de seize ans, élevé dans l'exil, sous la discipline de sa mère, l'énergique Odgiwe, en se demandant si le trône n'était pas perdu pour lui. Cela peut aider à former le caractère.

TOMBER EN QUENOUILLE. — L'expression complète : *Tomber de lance en quenouille* (*à lanceâ ad fusum transire*) signifiait, au moyen âge, qu'un fief passait par succession des mains des hommes dans les mains des femmes, des mâles aux femelles, parce que la *lance,* l'arme de combat la plus noble, était l'attribut du gentilhomme, et que la *quenouille,* emblème du travail, était regardée comme le symbole de la femme. — La décision prise au XIV[e] siècle, sous prétexte de *loi salique,* pour exclure les femmes du trône, fit dire que le royaume de France ne *tombe point en quenouille.*

La locution ainsi réduite : *tomber en quenouille* est restée dans l'usage d'une manière générale ; la lance a disparu. Les huguenots de Poitou et de Saintonge ayant envoyé des députés à Henri IV, peu de temps après sa conversion, pour lui présenter quelques requêtes, il leur dit : « Adressez-vous à ma sœur, car votre état est *tombé en quenouille*[1]. » Et lorsque les filles, dans une famille, ont plus d'esprit que les garçons, on dit que l'esprit y est *tombé en quenouille.*

1. On prête à Henri IV une autre plaisanterie qu'il aurait faite à propos d'un médecin huguenot devenu catholique : « Ta religion est bien malade, aurait-il dit à Sully, les médecins l'abandonnent. »

Le vieux proverbe *suivre l'évangile des quenouilles* signifiait : se conduire d'après les préceptes de sa femme, être résigné à subir ses volontés. Un livre publié à Lyon, en 1493, et intitulé : *les Évangiles des connoilles* (quenouilles) *faictes en l'onneur et exaulcement des dames*, est un recueil de propos tenus par les commères, la quenouille à la main, sur diverses pratiques superstitieuses, et, en particulier, sur les moyens de rendre les maris fidèles et soumis à leurs femmes.

Joyeux avènement. — Ceinture de la reine. — Un ancien usage féodal voulait que le nouveau maître d'un royaume, d'une seigneurie ou d'un évêché reçût, en montant sur le trône ou en prenant possession de son autorité, des présents et des sommes d'argent, comme dons de *joyeux avènement*. C'était peut-être un souvenir de l'*or coronaire* des empereurs romains. Ces dons étaient, à l'origine, gratuits et volontaires ; mais ceux qui les recevaient s'empressèrent de les rendre obligatoires, et, à chaque avènement du roi comme à chaque changement de seigneur, des mesures sévères étaient prises pour que le peuple témoignât exactement de la publique allégresse. Les *dons* des sujets devinrent ainsi les *droits* des souverains, et l'adjectif *joyeux* prit un caractère quelque peu ironique.

Les exactions des souverains, lors du *joyeux avènement*, étaient adoucies par leurs prérogatives de délivrer les prisonniers dans les villes où ils entraient pour la première fois, de créer une nouvelle maîtrise dans chaque corps de métier, et aussi de nommer à la première prébende vacante dans chaque cathédrale.

A l'exception de Louis XII, qui ne voulut pas plus revendiquer des droits injustes que venger d'anciennes injures, tous les rois de France jusqu'à Louis XV ont levé sur le peuple, au commencement de leur règne, le vieux tribut féodal.

Une autre redevance également très ancienne, appelée *ceinture de la reine*, avait pour objet l'entretien de la maison de la reine. Le mot *ceinture*, dans la dénomination de ce droit, rappelle le rôle important que jouait autrefois cet ornement dans la parure des dames. La ceinture avait été, chez les Romains et

chez les Franks, une distinction accordée à la naissance, au mérite; les ceintures d'orfèvrerie furent au moyen âge le signe distinctif des femmes de bien; et l'abandon de la ceinture était devenu un signe de dégradation, de détresse ou de renonciation à certains droits.

Lorsque Louis XVI, en montant sur le trône, comprit la nécessité de soulager le peuple en réduisant les dépenses tenant à sa personne et au faste de la cour, il remit à ses sujets « le droit qui lui appartenait », dit l'ordonnance, à cause de son avènement à la couronne; et Marie-Antoinette, de son côté, abandonna le droit de *ceinture de la reine*. Cette générosité lui valut un galant quatrain :

Vous renoncez, aimable souverain,
Au plus beau de vos revenus :
Mais que vous servirait la ceinture de la reine?
Vous avez celle de Vénus.

MIEUX VAUT MILLE FOIS MOURIR AVEC GLOIRE QUE DE VIVRE SANS HONNEUR. — C'est seulement dans l'âge de la maturité que Louis VI fut surnommé *le Gros* [1] : telle était alors « la graisse qui surchargeait son corps » qu'il était obligé de se tenir presque droit dans son lit. Il avait été d'abord appelé *l'Éveillé*, à cause de son activité, de la vivacité de son caractère, et ensuite *le Batailleur*, parce qu'il fut incessamment en lutte avec ses vassaux dans cet étroit domaine du duché de France et d'une trentaine de seigneuries de l'Orléanais, qui composaient alors le royaume de France.

Louis VI n'a vraisemblablement pas dit sur le champ de bataille de Brémule [2], où il fut battu par le roi d'Angleterre Henri I[er] (20 août 1119) : *On ne prend jamais le roi, pas même aux échecs* [3], car il eût été un peu naïf, de la part d'un homme

1. « Ce prince, dit Orderic, le chroniqueur de l'époque, avait le visage pâle; sa taille était élevée, mais épaisse, et il parlait éloquemment. »

2. Du latin *Brenmula* (excrément de mule). Une erreur de lettres a longtemps fait appeler Brenneville cette partie du plateau du Vexin normand.

3. Cette phrase, reproduite par un grand nombre d'histoires de France,

pratique et sensé, d'adresser en combattant une aussi belle phrase à un soldat anglais, auquel l'allusion sans doute aurait échappé. Ce qu'on peut regarder comme étant bien au gros homme pâle, c'est la maxime qu'il avait adoptée : *Mieux vaut mille fois mourir avec gloire que de vivre sans honneur.* Atteint dans ses dernières années d'une maladie de langueur qui, jointe à son énorme embonpoint, le condamnait, bien malgré lui, au repos, il ne rencontra pas l'occasion de mourir glorieusement; mais il fut homme d'honneur dans sa vie publique comme dans sa vie privée. Ses mœurs étaient pures, et il fut le premier roi de France qui eût le souci constant de la grandeur et du bien-être de son pays, comme de l'affranchissement de la royauté, dans les limites où un roi, au XII[e] siècle, exerçait sa puissance.

ROUTIERS, BRABANÇONS, COTEREAUX. — On désignait sous ces noms, au XII[e] et au XIII[e] siècle, les bandes d'aventuriers qui se formèrent en France après le départ de Louis VII pour la deuxième croisade (1147). Les *routiers* étaient au service des seigneurs qui les prenaient à leur solde; les guerres et les dissensions religieuses qui désolèrent le midi de la France les avaient rendus nécessaires. Toujours en armes, ils se faisaient brigands lorsqu'ils cessaient d'être soldats.

ne se trouve pas dans la *Vie de Louis VI* (*Vita Ludovici VI, cognomine Grossi*), de l'abbé Suger (1082-1152); cela suffirait pour la ruiner. Voici comment d'ordinaire elle est enchâssée : « Dans le combat de Brenneville contre Henri I[er], roi d'Angleterre, un chevalier anglois ayant pris les rênes du cheval sur lequel Louis le Gros étoit monté, en criant le roi est pris, Louis lui déchargea un coup de la masse d'armes dont il étoit armé, et le renversa par terre en disant, avec ce sang-froid qui caractérise la véritable valeur : Sache qu'on ne prend jamais le roi, pas même aux échecs. » (Dreux du Radier, *Tablettes anecdotes et historiques des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis XV*). — C'est un contemporain de Louis VI, Jean de Salisbury (1110-1180), qui fit tenir au roi le petit discours tant de fois répété depuis. On le trouve comme fleur de rhétorique dans la satire intitulée : *Polycraticus, sive de curialium nugis et vestigiis philosophorum.* Cette satire en huit livres, dédiée à Thomas Beckèt, fut publiée pour la première fois à Cologne vers 1475.

« Sur tout le territoire de la France, dit Rigord, l'historien latin de Philippe-Auguste, on ne rencontrait que *routiers* et *cotereaux*, gens malavisés et sans crainte de Dieu aucune : nul n'osait plus sortir des cités ni des châteaux, tant la campagne en était remplie. » Ennemis de toute foi et de toute loi, ces brigands ne respectaient ni les femmes ni les enfants, et s'attaquaient surtout au clergé, dont ils pillaient ou brûlaient les églises et les monastères. « Ils traînaient avec eux, rapporte le même chroniqueur, les prêtres et les religieux chargés de liens, et les appelaient chanteurs par dérision, et leur disaient de chanter, en leur donnant des soufflets et en les battant de grosses verges. Ils prenaient l'eucharistie de leurs mains souillées de sang, la jetaient à terre et la foulaient aux pieds. »

Vers la fin du XIIe siècle, les *routiers* furent réprimés dans leurs excès par les *confrères de la paix*; mais ils désolèrent encore la France, dans les siècles suivants, sous les noms de *malandrins et d'écorcheurs*, et ne disparurent entièrement que sous Charles VII, lorsque ce roi eut établi une armée régulière en 1439. Ce même nom de *routiers*, du reste, était donné, dans les derniers temps, à des troupes légères qui se sont signalées beaucoup moins par les ravages qu'elles ont faits que par les services qu'elles ont rendus.

De ces trois expressions : *routiers*, *brabançons* et *cotereaux*, qui servent à dénommer les mêmes espèces d'hommes, une seule est générale, c'est celle de *routiers* : le vieux mot *route* signifiant bande de soldats, compagnie d'hommes armés, avait pour origine le bas-latin *rupta* (bande, fraction, division) : de là les *routiers* (*ruptuarii*), troupes rompues et débandées [1]. *Route*, signifiant chemin, a la même origine : *via rupta*, voie faite en rompant la forêt ou le sol.

Brabançons vient de ce que plusieurs des troupes merce-

1. *Roture* et *roturier* ont aussi pour origine le latin *ruptura*, qui, au moyen âge, avait pris le sens de champ défriché, puis celui de « petite culture tenue en villenage »

naires étaient originaires de la province de Brabant[1]. D'après la *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, les Brabançons passaient pour être de tous les étrangers les plus inhabiles au métier des armes et en même temps les plus avides de pillage.

Quant au mot *cotereaux*, il a été l'objet de plusieurs conjectures : les uns l'ont tiré de *coterel*, sorte d'arme (dérivé de *culter*, couteau), parce que les *cotereaux* étaient armés de longs couteaux; les autres, du bas-latin *cota* (cabane, masure), étymologie à laquelle se rattacheraient les mots latins *coterelli*, *cotarelli*, par lesquels certaines chartes du XIe siècle désignaient une classe de serfs. C'est de ce même mot *cota* que sont sortis *cottage*, petite maison de campagne, et *coterie*, *coteria*, autrefois réunion de paysans exploitant les terres d'un seigneur; aujourd'hui compagnie de personnes qui cabalent dans un intérêt commun.

TUEZ-LES TOUS, CAR LE SEIGNEUR CONNAIT CEUX QUI SONT A LUI. — Après avoir tenté inutilement, dès 1198, époque de son avènement, d'étouffer l'hérésie par la seule force du catholicisme provençal, c'est-à-dire par les prédications des moines de Cîteaux (*Cistercienses*), le pape Innocent III résolut d'exterminer les hérétiques *Albigeois*[2]. Il envoya des légats pour prêcher « contre la gent empestée de Provence » une sainte croisade à laquelle prirent part plusieurs princes et seigneurs du temps, tels que les comtes de Nevers et de Saint-Paul, le duc de Bourgogne, et surtout Simon, comte de Montfort[3]. Les

1. On appelait de même *Aragonais* et *Navarrois* les brigands qui venaient des régions de l'Espagne.

2. Ces hérétiques, qui prirent le nom d'*Albigeois* lorsqu'ils s'établirent, au Xe siècle, à Toulouse et à *Albi*, appartenaient à la secte religieuse des *Cathares* (du grec *katharos*, pur, nom donné dans les doctrines platoniciennes aux notions pures ou types). Cette secte religieuse, d'origine orientale, mélange de dualisme manichéen et de cérémonies chrétiennes, avait pris ce nom parce qu'elle avait pour caractère général une simplicité et une pureté de mœurs extrêmes. La régularité de vie des *Albigeois* les avait fait appeler aussi *Bons-hommes*.

3. « Cette guerre vit naître l'Inquisition et se distingua par ses autodafés.

légats furent saint Dominique, Raoul et Pierre de Castelnau, Milon et l'abbé de Cîteaux, Amalric, « un de ces fléaux de Dieu, dit Henri Martin, que la Providence envoie dans les jours de colère; il justifiait à ses propres yeux sa féroce ambition par la sincérité de son fanatisme; cet homme avait sous sa robe de moine le génie destructeur des Genserik et des Attila ». Ceux qui soutinrent le choc furent Raymond VI, comte de Toulouse, qui se conduisit comme un lâche, et son neveu Raymond Roger, vicomte de Béziers, qui se défendit vaillamment.

Nommé généralissime des croisés, Amalric entreprit, en 1209, une guerre furieuse où les passions cupides et sanguinaires se déchaînèrent avec une épouvantable violence. La cause déterminante de cette levée de boucliers fut l'assassinat du légat Pierre de Castelnau. Le comte de Toulouse fut accusé à tort d'être l'instigateur de ce meurtre, et des bulles adressées à tous les seigneurs d'au delà de la Loire les appelèrent à une croisade contre Raymond. On promettait comme récompense, outre les indulgences, du butin et des fiefs. L'époque était malheureusement favorable pour cette facile et productive croisade de chrétiens contre chrétiens : beaucoup de seigneurs avaient été dépossédés par les conquêtes des rois de France, et une foule de chevaliers *sans avoir*, réduits à courir les aventures, répondirent à l'appel du pape; vers le milieu de l'année une armée de plus de cent mille hommes partit sous la conduite du légat.

Cette armée marcha sur Béziers, où s'étaient réfugiés, poursuivis et traqués, les habitants de toutes les petites villes et bourgades du plat pays. L'évêque, à son approche, assembla les habitants et leur conseilla, en présence du grand péril qui les menaçait, de livrer les hérétiques. Ils répondirent qu'ils *mangeraient plutôt leurs enfants*. Alors le légat jura que tout serait mis à feu et à sang. Les malheureux, essayant de se défendre,

On jetait les femmes dans les puits; on égorgeait sans merci, et pendant le massacre les prêtres du comte de Montfort chantaient le *Veni, Creator.* »
(Chateaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*)

sortirent pour charger les assiégeants; mais la multitude des croisés les refoula dans la ville et y pénétra pêle-mêle avec eux. « Là eut lieu, dit un chroniqueur, le plus grand massacre que jamais on eût fait dans tout le monde ; car on n'épargna ni vieux ni jeunes, pas même les enfants qui tétaient. » Tous les habitants, tous les paysans réfugiés furent impitoyablement égorgés. Les chanoines de l'église de Saint-Nazaire firent tinter les cloches *jusqu'à ce que tout le monde fût mort*. C'est ici que se place la réponse que fit Amalric aux croisés qui, avant le massacre, lui demandèrent comment ils distingueraient les hérétiques des fidèles : *Tuez-les tous*, dit-il, *car le Seigneur connaît ceux qui sont à lui*[1]. Un chroniqueur (Albéric de Trois-Fontaines) porte le nombre des victimes à soixante-mille ; un autre (Bernard Ithier de Limoges) à trente-huit mille, et Amalric, dans la lettre où il rend compte au pape de la victoire, en avoue vingt mille.

Bien que les odieuses paroles du légat aient été rapportées par un historien contemporain, moine de Cîteaux, et qu'elles soient admises par le savant Vaissètte dans son *Histoire générale du Languedoc*, elles ont été contestées[2]. On a prétendu que si elles avaient été réellement dites, le moine Pierre de Vaulx-Cernay n'aurait pas manqué de reproduire, dans son récit du sac de Béziers, « avec une sainte joie cet ordre barbare », dit M. du Mège, le commentateur de Vaissette. Mais l'argument

1. *Cœdite eos, novit enim Dominus qui sunt ejus* (Pierre-Césaire d'Heisterbach).

Lorsque M. Guizot reçut Lacordaire à l'Académie française (24 janvier 1861), il lui dit au début de son discours : « Que serait-il arrivé, monsieur, si nous nous étions rencontrés, vous et moi, il y a six cents ans, et si nous avions été, l'un et l'autre, appelés à influer sur nos mutuelles destinées?... Il y a six cents ans, monsieur, si mes pareils de ce temps vous avaient rencontré, ils vous auraient assailli avec colère comme un odieux persécuteur ; et les vôtres, ardents à enflammer les vainqueurs contre les hérétiques, se seraient écriés : « Frappez, « frappez toujours ; Dieu saura bien reconnaître les siens. »

2. Dans le *Courrier de Vaugelas* du 20 mars 1886, le légat Arnauld Amalric est même complètement innocenté ; on s'en remet comme preuve de son innocence et de ses bonnes intentions à ses propres paroles : « Il est moine et prêtre, dit-il, et, par conséquent, il ne pouvait prendre la responsabilité d'aucun acte sanguinaire. »

pourrait être renversé : c'est peut-être précisément parce qu'il était compagnon de Simon de Montfort et ardent persécuteur des Albigeois, que ce moine a jugé prudent de garder le silence sur une parole à laquelle il a pu applaudir dans son aveugle dévouement à la cour de Rome, mais dont il n'est guère permis de croire qu'il se soit dissimulé l'horreur.

Si vous voyez que la couronne soit mieux employée en l'un de vous qu'a moi, je m'y octroie volontiers et le veut de bon coeur. — Les historiens des deux derniers siècles ont raconté qu'avant la bataille de Bouvines, Philippe-Auguste, ayant entendu la messe, se plaça au milieu de ses chevaliers et fit déposer sa couronne d'or sur l'autel en proposant à ses soldats de la donner à celui qu'ils jugeraient plus digne que lui de la porter. Augustin Thierry, dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, a révoqué en doute cette mise en scène fort peu en harmonie avec les idées féodales de l'époque [1]. Ce récit n'était pas tout à fait inventé, mais il avait été singulièrement défiguré. Depuis la publication de la *Chronique de Rains*, par M. L. Paris, bibliothécaire de la ville de Reims, on sait comment les choses se sont passées.

Le roi, le matin (27 août 1214), se fit chanter la messe par l'évêque de Tournay, en la chapelle Saint-Pierre, près du pont de Bouvines, et, après la messe, il mangea une soupe au pain et au vin avec messire Enguerrand de Coucy, le comte de Saint-Pol, le comte de Sancerre et « moult d'autres barons, en remembrance des douze apôtres qui avec Notre-Seigneur burent et mangèrent ». — « S'il y a nul de vous, s'écria le roi, qui pense mauvaisetié et tricherie, qu'il ne s'approche mie ! » — Tous les barons s'approchèrent avec si grande presse, qu'ils ne purent tous advenir jusqu'au hanap qui contenait les soupes. Le roi, *moult liés* (très réjoui), leur dit : « Seigneurs, vous êtes tous mes hommes et je suis votre sire... et vous ai moult ai-

1. Ce qui est beaucoup plus d'accord avec les mœurs frivoles et chevaleresques du moyen âge, c'est l'étrange cri de guerre poussé au milieu du massacre : *Souvenez-vous de vos dames !*

més, et ne vous fis onc tort ni déraison, ains vous ai toujours menés par droit. Pour ce, si prie à vous tous que vous gardiez hui (aujourd'hui) mon corps et mon honneur et le vôtre. *Et se vos vées que la corone soit mius emploié en l'un de vous que en moi, jo mi otroi volentiers et le voil de bon cuer et de bonne volenté.* » — Quand les barons l'ouïrent ainsi parler, ils commencèrent à plorer, disant : « Sire, pour Dieu, merci ! nous ne voulons roi sinon vous. Or chevauchez hardiment contre vos ennemis, et nous sommes appareillés de mourir avec vous. »

C'est là ce que Philippe tenait sans doute à leur faire dire : il n'avait nulle envie de leur offrir sa couronne ; mais il se défiait d'une bonne partie de ses barons, et en particulier du comte de Saint-Pol (Gauthier de Châtillon) qui, pour chasser tous les soupçons, fit des prodiges de valeur. « En ce jour, avait-il dit, on verroit bien qui seroit traître. »

Guillaume le Breton, chapelain du roi, qui l'accompagna durant toute la bataille, chantant des psaumes avec un autre clerc, nous a conservé la harangue de Philippe : « En Dieu est tout notre espoir et notre confiance. Othon et tous les siens sont excommuniés par notre seigneur le pape ; ils sont les ennemis de la sainte Eglise et les destructeurs de ses biens ; leur solde est le fruit des larmes des pauvres, du pillage des clercs et des églises. Mais nous, quoique pécheurs, nous sommes unis à l'Eglise de Dieu, et défendons, selon notre pouvoir, les libertés du clergé. Ayons donc courage et foi au Dieu miséricordieux qui nous donnera la victoire sur nos ennemis et les siens. »

Philippe-Auguste savait qu'il allait livrer une des batailles les plus décisives pour l'unité et l'affranchissement de la France, pour la destruction de la ligue formidable qui s'était formée contre lui. Cependant, il ne fit à cela aucune allusion : il fut de son temps en jugeant plus à propos de dire qu'il s'agissait de combattre les ennemis de l'Eglise, de défendre les libertés du clergé et de protéger les pauvres, continuant ainsi les traditions de son ancêtre Louis VI.

C'est à la bataille de Bouvines qu'on vit l'évêque de Beauvais, fils de Robert Ier, comte de Dreux, abattre de nombreux

ennemis à coups de masse d'arme, en recommandant à ses compagnons de dire que c'était eux qui avaient fait « ce grand abatis, de peur qu'on ne l'accusât d'avoir commis une œuvre illicite pour un prêtre ». Il avait eu déjà la précaution de se servir d'une masse d'arme au lieu d'une épée, afin d'assommer les ennemis et de ne pas *verser le sang*.

La Sorbonne. — Robert de Sorbon (1201-1274) était un pauvre écolier qui ne parvint à faire ses études qu'en demandant l'aumône, et qui, à force de patience et de travail, fut élevé au sacerdoce, reçu docteur et pourvu d'un canonicat dans l'église de Cambrai. Ses sermons attirèrent sur lui l'attention de Louis IX, qui le nomma son chapelain.

Se souvenant sans doute des duretés de sa vie et des difficultés qu'il avait rencontrées dans le cours de ses études, Sorbon chercha le moyen de les épargner aux jeunes gens qui voulaient apprendre la théologie. Secondé par quelques ecclésiastiques de ses amis, par le roi, par la reine Blanche, et de hauts personnages, Robert de Sorbon se proposa d'établir une société d'ecclésiastiques séculiers, vivant en commun et uniquement occupés de donner des leçons gratuites. Par un acte du 21 octobre 1250, la reine Blanche, alors régente, céda « à maître Robert de Sorbon, chanoine de Cambrai, pour la demeure des pauvres écoliers, une maison qui avait appartenu à un nommé Jean d'Orléans, et les écuries contiguës de Pierre Pique-l'Ane, situées dans la rue Coupe-Gueule, devant le palais des Thermes ». C'est là que fut fondée, en 1253, sur l'emplacement où elle est toujours restée, cette *Sorbonne* qui servit à désigner plus tard la Faculté entière de théologie, et qui était destinée à jouer un si grand rôle dans notre histoire politique et sociale.

Le chanoine Robert, qui avait emprunté son nom au village où il était né, Sorbon, près Réthel, le donna au collège dont il était fondateur, et, après dix-huit ans d'expérience, la *Congrégation des pauvres maîtres de la Sorbonne* reçut de lui ses statuts.

Les Sorbonistes étaient divisés en associés et en simples hôtes

(*socii et hospites*), soumis les uns et les autres à des examens de réception. Les riches n'étaient pas exclus, mais ils devaient subir, pour entrer, les mêmes examens que les pauvres et payer, au lieu de les recevoir, les cinq sous et demi parisis par semaine que l'on donnait aux boursiers ; ils étaient dits associés non boursiers (*socii non bursales*). Les grades de bachelier, de licencié et de docteur n'étaient conférés qu'après de longues préparations et les épreuves les plus sérieuses.

La première dignité de la Congrégation était celle de *proviseur*, dont Sorbon fut revêtu. Le second dignitaire était le *prieur*, choisi parmi les associés et élu à la fin de chaque année ; il était chargé de la police de la maison, il présidait les assemblées générales de la société et signait tous les actes. Le soin de conserver les règles de l'institution était confié à quatre docteurs, choisis parmi les plus âgés ; on les appelait *seniores*. Les procureurs, *procuratores*, s'occupaient des dépenses et des recettes de la maison, et en rendaient compte aux *seniores*. Parmi les professeurs, on distinguait les *lecteurs*, chargés d'expliquer les textes de l'enseignement ; les *conférenciers*, qui présidaient aux discussions entre les clercs, et enfin les *docteurs*, qui enseignaient en chaire la science théologique.

Ainsi organisée, après avoir été légalement constituée par lettres patentes du roi en 1255, et confirmée par des brefs du pape Alexandre IV, en 1259, la *Sorbonne* devint la grande école de la théologie scolastique au moyen âge ; elle acquit une célébrité européenne ; ses docteurs jouirent d'une réputation incontestée, et leurs décisions, il faut même dire leurs arrêts, exercèrent pendant des siècles une haute influence. « Sous tous les régimes, dit M. Vacherot, avec tous les princes et tous les pouvoirs, la Sorbonne fut et resta toujours le grand tribunal de l'autorité théologique. Elle fut tour à tour révolutionnaire avec Étienne Marcel, anglaise contre Jeanne d'Arc, bourguignonne avec Jean sans Peur, guisarde avec la Ligue, espagnole contre Henri IV, monarchique absolue avec Richelieu et Louis XIV ; mais toujours elle se sentit la force d'une magistrature, et rien n'ébranla sa puissance. »

Au XVII[e] siècle, les bâtiments de la Sorbonne tombaient en ruine [1]. Richelieu, ami et bienfaiteur de la maison de Sorbonne, les fit reconstruire sur un plan beaucoup plus vaste (1629) et fit élever en outre la jolie chapelle (1635) où se trouve son mausolée, un des plus beaux ouvrages de Girardon. C'est, dit-on, à la vue de ce tombeau que le tsar Pierre s'écria : « O grand homme! si tu vivais, je te donnerais la moitié de mon empire pour apprendre de toi à gouverner l'autre. »

La *Sorbonne*, telle que l'avait créée son fondateur, subsista jusqu'à la Révolution, époque où toutes les congrégations s'écroulèrent. « Les corporations connues en France, porte une loi du 18 août 1792, sous le nom de *Congrégations séculières ecclésiastiques*... telles que les sociétés de *Sorbonne* et de Navarre... sont éteintes et supprimées. »

Il ne fallut rien moins que la grande Révolution pour renverser cette vieille puissance qui, pendant plus de cinq siècles, s'est appelée la *Sorbonne*. Quand elle eut disparu, les bâtiments où elle avait vécu furent destinés à l'Université impériale, fondée par décret du 17 mars 1808, et, sous la Restauration, une ordonnance du 29 janvier 1821 déclara que le *chef-lieu de l'Académie de Paris serait placé dans les bâtiments de la Sorbonne*. Les facultés de théologie, des sciences et des lettres y avaient été déjà installées; et lorsqu'on se rappelle les noms des savants, des philosophes, des historiens, des littérateurs qui, depuis quatre-vingts ans, ont professé à la *Sorbonne*, on se dit qu'un abîme sépare les deux corps enseignants qui se sont succédé dans cette maison toujours vénérable et toujours illustre.

LES QUINZE-VINGTS. — Hospice fondé par saint Louis, non loin du Louvre, pour trois cents aveugles (*quinze fois vingt*), dans le bois où se réunissait la congrégation des pauvres aveugles. Les bâtiments furent commencés en 1254 par Eudes de Montreuil, architecte ordinaire du roi, et terminés

1. La première fois que Casaubon (1559-1614) vit la Sorbonne, elle n'avait pas encore été rebâtie. On lui dit : Voilà une salle où il y a quatre cents ans qu'on dispute. Il demanda : *Qu'a-t-on décidé?*

vers 1260. L'emplacement sur lequel ils furent élevés porta plus tard, ainsi que le clos environnant, le nom de *Champ-Pourri*, à cause des eaux stagnantes et des immondices dont il était couvert.

Dix ans après, saint Louis donna des statuts à cet hospice, en ordonnant que le nombre de trois cents soit toujours maintenu dans la maison et congrégation des aveugles, et qu'il serait pourvu aux vacances par son aumônier ou son successeur, ecclésiastique auquel il donnait le droit de surveiller, d'administrer et de faire tous les actes que comportait le gouvernement de la communauté. Déjà, l'année précédente (1269), le roi avait doté la maison d'une rente annuelle et perpétuelle de trente livres parisis pour le potage.

On a dit que saint Louis avait fondé les *Quinze-Vingts* pour trois cents gentilshommes auxquels les Sarrasins avaient crevé les yeux et qu'il avait ramenés de Palestine. Rien n'autorise à regarder cette tradition comme un fait historique. Joinville dit bien que saint Louis fonda l'hospice pour quinze-vingts aveugles qui demeuraient, tristes débris de la septième croisade dont les déplorables résultats sont suffisamment connus; mais cet historien ne dit pas que ces aveugles étaient des chevaliers laissés en otage aux Sarrasins et auxquels ceux-ci avaient inhumainement crevé les yeux [1]. D'un autre côté, Rutebeuf, poète de l'époque, parle des Quinze-Vingts en termes trop peu respectueux pour qu'on puisse admettre que ses vers satiriques soient dirigés contre des chevaliers français frappés par le malheur :

Li roix a mis en un repaire,
Mais je ne sais pas pourquoi faire,
Trois cents aveugles tote à rote ;
Parmi Paris en va trois paires,
Tote ior ne finent que braire.

Une opinion plus vraisemblable est celle qui assigne pour

1. « Et il fit faire la maison des Aveugles-lez-Paris, pour y mettre les pauvres aveugles de la cité de Paris, et leur fit faire une chapelle pour ouïr le service de Dieu. » (*Mémoires*, ch. 142.)

cause première à la fondation charitable de Louis IX la présence dans l'armée des croisés de ces ophtalmies malignes qui sont fréquentes sur la côte d'Afrique, et qui se terminent souvent par la cécité. La tradition des gentilshommes aux yeux crevés par les infidèles doit dater du XVIe siècle, et avoir pour point de départ l'interprétation que l'on trouve dans des lettres patentes données au mois de mai 1546 par François Ier, et portant règlement de l'hospice des *Quinze-Vingts :*

« François, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous présents et advenir salut et délection... Comme de tout temps et ancienneté, pour la nourriture, hospitalité et entretennement des povres mallades impuissans de gaigner leurs vies, affluans en nostre royaulme, paiis, terres et seigneuries, aiient esté par nous et noz prédécesseurs roys, fondés plusieurs lieux pitoiables, Maison-Dieu et hospitaulz, ez quels lieux ils sont reçus, nourris et alimentez, selon les facultez du revenu, ordonnance et statutz d'iceulz entre lesquels lieux pitoiables auroit esté, par feu nostre progéniteur le roy Saint Loys, fondez en nostre bonne ville et cité de Paris, *la maison et hospital des* 15/20 *de Paris, en mémoire et recordation de trois cents chevaliers qui en son temps et règne eurent les yeulz crevés pour soustenir la foy catholique*, etc. »

Cinq cents ans après sa fondation, l'hospice des *Quinze-Vingts* n'était plus au milieu des bois : il se trouvait situé entre le Louvre et le Palais-Royal, c'est-à-dire au centre de Paris et dans l'un des plus beaux quartiers. Aussi jugea-t-on profitable et salubre de vendre à la ville de Paris l'enclos et les anciens bâtiments de la communauté, et de transférer les *Quinze-Vingts* dans l'hôtel construit par Louis XV pour les mousquetaires noirs, rue de Charenton.

Les vêpres siciliennes. — L'empereur Conrad IV étant mort en laissant le trône de Sicile à Conradin, un enfant de deux ans, le pape Urbain IV, qui avait juré la ruine de la maison de Souabe, offrit la royauté sicilienne à Louis IX pour un de ses fils; puis, sur le refus du roi de France, qui ne vou-

lait pas du bien d'autrui, à son frère Charles, comte d'Anjou et de Provence. Charles répondit avec joie à cet appel, et, le 6 janvier 1266, il fut couronné et sacré roi de Sicile au Vatican.

Pendant quatorze années, le joug le plus odieux pesa sur les Siciliens. Les allures orgueilleuses du roi, les vexations des ministres, les impôts, les spoliations et l'arrogante licence des soldats avaient mis le comble aux souffrances des Siciliens. Ils conçurent une haine profonde contre leurs oppresseurs, et de sourdes colères s'amassèrent.

Jean de Procida, partisan de la maison de Souabe et proscrit deux fois par Charles d'Anjou, s'était retiré en Aragon à la cour de don Pèdre (Pierre III) qui prétendait faire valoir les droits de sa femme Constance, fille de Manfred et cousine de Conradin, à la couronne de Sicile. Après avoir mis tout en œuvre pour coaliser les ennemis de Charles d'Anjou et attirer de toutes parts l'orage sur sa tête, Procida revint secrètement à Palerme, fit accepter à un grand nombre de barons l'idée de donner la couronne de Sicile à l'Aragonais, et s'efforça de pousser le peuple à la vengeance. Depuis longtemps, on s'excitait par des propos amers, des insinuations menaçantes, et quelques mesures nouvelles, prises au commencement de l'année 1282, avaient exaspéré la haine de l'étranger, la soif des représailles.

L'occasion que les habitants de Palerme attendaient impatiemment pour secouer l'intolérable tyrannie de Charles d'Anjou leur fut offerte le jour de Pâques (30 mars 1282), à l'heure où la foule montait de Palerme à Monreale pour entendre les vêpres à la cathédrale[1]. Il était défendu aux nationaux de porter des armes, et les Provençaux profitaient souvent du droit de visite pour tyranniser les habitants par mille petites vexations. Une jeune fille se rendait à l'église avec son fiancé et sa famille; un agent français, appelé Drouet, trouvant sans doute

1. Rien n'avait été arrêté à l'avance, et il n'avait pas été convenu, comme on l'a dit, que cet effroyable massacre commencerait ce jour-là et au moment où les cloches sonneraient les vêpres. Il n'existait pas de conspiration, c'était une révolte qui éclatait d'une manière fortuite.

cette jeune fille de son goût, s'avisa, sous prétexte de chercher quelque arme défendue, de procéder à une perquisition peu discrète. La famille s'indigna, on se défendit, et Drouet, désarmé, fut tué de sa propre épée. Les Siciliens s'ameutèrent aussitôt, et, se jetant avec rage sur les Français, ils égorgèrent sans pitié, non seulement la garnison et les fonctionnaires, mais aussi les femmes et les enfants. Le soulèvement eut lieu presque en même temps à Messine et s'étendit bientôt de proche en proche dans les villes et les campagnes de l'île. Sur tous les points, les Français, surpris dans les maisons, dans les rues, dans les champs, furent assassinés isolément sans pouvoir se réunir pour se défendre; tout ce qui était français fut frappé. La fureur de la vengeance fut telle qu'on éventra des femmes siciliennes mariées à des Français, parce qu'elles portaient dans leur sein des enfants appartenant à une race maudite et vouée à l'extermination.

On a évalué à 8,000 le nombre des victimes. Quelques Français furent épargnés par hasard ou par pitié, ou parce qu'ils s'étaient fait chérir dans leurs gouvernements, comme Guillaume des Porcelets et Philippe Scalambre, « à cause de leur grande preud'homie et vertu ».

Pierre III était alors en Afrique; les députés siciliens allèrent lui offrir la couronne, et, au mois d'août suivant, il fut couronné roi de Sicile dans la cathédrale de Monreale, par l'évêque de Céfalu.

Quant à Charles d'Anjou, il était à Rome lorsqu'il apprit la sanglante insurrection des Siciliens. Saisi de terreur, il s'écria : « Sire Dieu, puisqu'il te plaît de me faire la fortune mauvaise, qu'il te plaise aussi que la descente se fasse à petits pas et doucement. » Ne voulant entendre à aucun arrangement, il ne pensa qu'à se venger et à reconquérir son royaume. Il tourna contre la Sicile l'armée qu'il avait préparée contre Byzance; mais Pierre III lui opposa, dans Messine, ses audacieux montagnards aragonais, puis, pour le combattre sur mer, le réfugié calabrais Roger dell'Oria, le plus fameux marin du siècle, qui lui brûla ses galères. Charles, rongeant son sceptre

avec des cris de rage, fut vaincu sans avoir combattu, et la Sicile resta délivrée de son odieuse tyrannie.

Le massacre des Français en Sicile n'est désigné sous le nom de *Vêpres siciliennes* que depuis le XVIe siècle, époque où cette expression fut employée dans un roman historique publié par Muñoz. La tragédie de Casimir Delavigne (1819) a contribué à la populariser en France.

CHANSONS DE GESTE. — Poèmes qui célébraient les actions des héros et les événements des guerres nationales. Tous les peuples guerriers ont eu des poèmes de ce genre. L'usage en est très ancien : il existe une chanson en latin barbare composée en l'honneur de Clotaire II, au retour d'une expédition contre les Saxons.

Geste (en latin *gesta*) est un vieux mot qui signifie action, exploit. Il servait au moyen âge à exprimer l'ensemble des hauts faits accomplis par un peuple : on disait la geste des Bretons, la geste des Normands. Depuis, le mot est devenu masculin et ne s'emploie plus qu'au pluriel. On le trouve encore dans les auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle : les gestes d'Alexandre, dit Boileau ; les gestes de Fréron, dit Voltaire. De nos jours, il n'est plus usité que dans la locution : *les faits et gestes de quelqu'un*, c'est-à-dire sa conduite et ses actions.

Les *chansons de geste* sont nos premiers monuments littéraires : aucune composition régulière ne remonte au delà du XIe siècle. Les *chansons de geste* elles-mêmes sont loin de présenter ce caractère d'unité que comporte une œuvre ayant un but déterminé. La raison en est simple : quand les soldats, dans la Germanie ou dans la Gaule, avaient célébré par des chants, soit les victoires qu'ils avaient remportées, soit l'héroïsme des chefs qu'ils avaient perdus, ces chants passaient de bouche en bouche et devenaient peu à peu des légendes dont les poètes héritaient. Plus les événements s'éloignaient, plus la cantate militaire s'enrichissait, et un moment venait où elle avait pris les proportions d'une épopée. Chaque province avait ainsi sa chronique glorieuse, ses triomphes, ses calamités, ses per-

sonnages légendaires. On se transmettait de génération en génération les données historiques ou poétiques, et chacun chantait à son tour, en apportant des variantes, en ajoutant, qui les fantaisies de son imagination, qui des épisodes nouveaux. Cela constituait des œuvres collectives qui n'avaient pas de caractère personnel, mais où l'esprit de l'époque se manifestait.

Les nombreuses épopées du moyen âge forment quatre grands ecycles (cercles) dans lesquels ces épopées sont groupées d'après l'analogie des sujets :

1° *Le cycle carlovingien*, composé des poèmes chevaleresques où l'on a pris pour héros Charlemagne et ses pairs, mais dont font aussi partie certaines œuvres antérieures ou postérieures à cette époque. On a calculé que les quatre-vingts chansons de geste du cycle carlovingien contiennent ensemble quatre cent mille vers, et que douze auteurs à peine sont connus.

2° *Le cycle d'Arthur* ou *de la Table ronde*, appelé aussi *cycle breton*, comprenant la légende du chef gallois Arthur ou Artus, en compagnie de l'enchanteur Merlin.

3° *Le cycle des Amadis* (nom tiré du latin *amare*, aimer), auquel se rattachent tous les Amadis de Gaule, de Portugal, de Grèce, types imaginaires de la chevalerie.

4° *Le cycle d'Alexandre*, où le héros macédonien est accommodé au goût de l'époque, ainsi que d'autres personnages de l'antiquité : Médée est une Armide, Alexandre un chevalier errant. Alexandre crée même douze pairs, comme avait fait, dit-on, Charlemagne, et l'on voit la reine Isabelle broder la tente du roi de Perse Darius.

De tous les poèmes du moyen âge, le plus remarquable, le seul peut-être où l'on trouve l'unité d'action, l'enchaînement dans l'ensemble des faits, c'est *la chanson de Roland*, « si grandiose dans sa rudesse, dit Sainte-Beuve, si héroïque de souffle, si sincèrement magnanime par elle-même ». On y voit apparaître et défiler, dans leur grandeur presque surnaturelle, l'empereur Charlemagne et ses compagnons d'armes, ainsi que tous les événements politiques, religieux et guerriers qui ont marqué l'époque carlovingienne. On y voit surtout, au premier plan,

Roland, cette figure aux proportions gigantesques, ce paladin à peu près inconnu de l'histoire dont la poésie du moyen âge a fait le plus merveilleux des héros.

Les quatre fils Aymon, que l'imagerie a rendus populaires en les représentant tous quatre sur le même cheval, sont des personnages d'une chanson de geste du XIIIe siècle intitulée *Renaut de Montauban*. Aymon de Dordonne a quatre fils : Renaut, Alard, Guichard et Richard; son frère Beuves a été tué par les soldats de Charlemagne, et il est venu demander justice au grand empereur. Renaut, en jouant aux échecs avec Bertolais, neveu de Charlemagne, lui cherche querelle et le tue d'un coup d'échiquier. Il prend la fuite avec ses trois frères, tous quatre montés sur le cheval *Bayart*, et de ce moment, grâce au concours de la fée Orlande et du magicien Maugis, le roman se poursuit avec force prouesses de la part de Renaut, comme aussi de Bayart, *le cheval fée*, qui engraisse quand ses maîtres meurent de faim, et qui, toujours enfourché par ses quatre cavaliers, se livre, au milieu des aventures les plus merveilleuses, à des exploits qui rivalisent avec ceux du héros.

LETTRES DE CACHET. — Les *lettres de cachet* ou *lettres closes* étaient, sous l'ancienne monarchie, des lettres scellées du sceau particulier du roi, signées de lui, contresignées d'un secrétaire d'État, et pliées de manière qu'on ne pouvait les lire sans rompre le cachet dont elles étaient fermées. Ces lettres étaient ainsi désignées par opposition aux *lettres patentes*, adressées ouvertes aux différentes cours et dans lesquelles le monarque parlait en législateur.

Les *lettres de cachet* prononçaient des exils et des emprisonnements sans formes, sans jugement, sans publicité, selon le bon plaisir des souverains. Elles avaient pris naissance dans l'idée d'épargner aux grandes familles l'éclat d'une condamnation publique; mais ce point de départ fut bien vite oublié : personne n'ignore quels abus résultèrent de cette latitude donnée à l'autorité souveraine. A l'aide de lettres de cachet, des hommes en crédit faisaient séquestrer des jeunes filles pour for-

cer leurs consentements, et les épousaient contre le gré de leurs familles. Au XVII[e] et surtout au XVIII[e] siècle, les lettres de cachet avaient pris de telles proportions qu'elles étaient employées à servir les haines des uns, les intérêts des autres : les jésuites les faisaient lancer contre les jansénistes, les débiteurs contre les créanciers, les grands seigneurs contre les imprudents qui dévoilaient leurs turpitudes. Elles étaient devenues l'objet d'un trafic, et pour quelques louis, les gênés se débarrassaient de leurs gêneurs[1]. A ceux qui se plaignaient de ces emprisonnements arbitraires, il était répondu qu'on en avait usé ainsi dans tous les temps. Le nombre des lettres de cachet lancées sous le ministère Fleury a été évalué à quatre-vingt mille.

Enfermé au donjon de Vincennes, Mirabeau écrivit, en 1778, un traité contre l'illégalité des arrestations et des détentions discrétionnaires.

« Je prouverai, dit-il, que la prérogative royale, par laquelle un citoyen peut être devenu prisonnier en vertu d'une lettre close et sans aucune forme judiciaire, est une violence contraire à notre droit public et réprouvée par nos lois ; que, fût-elle fondée sur un titre légal, elle n'en serait pas moins illégitime et odieuse, parce qu'elle répugne au droit naturel, parce que les

1. « Dans mon enfance, on m'a raconté la triste aventure d'une jeune bouquetière, remarquable par sa beauté ; elle s'appelait Jeanneton.

« Un jour, M. le chevalier de Coigny la rencontre, éblouissante et brillante de gaieté ; il l'interroge sur la cause de cette vive satisfaction. « Je suis bien heureuse, dit-elle ; mon mari est un grondeur, un brutal ; il m'obsédait : j'ai été chez M. le comte de Saint-Florentin ; madame S***, qui jouit de ses bonnes grâces, m'a fort bien accueillie, et pour dix louis je viens d'obtenir une lettre de cachet qui me délivre de mon jaloux.

« Deux ans après, M. de Coigny rencontre la même Jeanneton, mais triste, maigre, pâle, jaune, les yeux battus. « Eh ! ma pauvre Jeanneton, lui dit-il, qu'êtes-vous devenue ? On ne vous rencontre nulle part, et, ma foi, j'ai eu peine à vous reconnaître. Qu'avez-vous fait de cette fraîcheur et de cette joie qui me charmaient la dernière fois que je vous ai vue ? — Hélas ! monsieur, répondit-elle, j'étais bien sotte de me réjouir. Mon vilain mari, ayant eu la même idée que moi, était allé de son côté chez le ministre, et le même jour, par la même entremise, avait acheté un ordre pour m'enfermer, de sorte qu'il en a coûté vingt louis à notre pauvre ménage pour nous faire réciproquement jeter en prison. » (Comte de Ségur, *Mémoires*.)

détentions arbitraires sont destructives de toute liberté et que la liberté est le droit inaliénable de tous les hommes. Je prouverai enfin que l'usage des lettres de cachet est tyrannique, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, et que son utilité prétendue, entièrement illusoire, ne saurait jamais balancer les inconvénients terribles qui en résultent. » Pour celui qui devait être dix ans plus tard le fougueux Mirabeau, c'était raisonner avec autant de sagesse que de modération.

On lit dans la *Vie de Voltaire* par Condorcet : « Dans un moment où l'on parlait beaucoup d'un homme arrêté sur une lettre de cachet suspecte de fausseté, Voltaire demanda au lieutenant de police Hérault ce qu'on faisait à ceux qui fabriquaient de fausses lettres de cachet. « On les pend. — C'est toujours bien fait, en attendant qu'on traite de même ceux qui en signent de vraies. »

Lors de la convocation des Etats généraux, un cri d'indignation s'éleva dans toute la France contre les emprisonnements arbitraires. Aussi la suppression de cet abus fut-elle un des premiers actes de l'Assemblée nationale. Une loi du 15 janvier 1790 ordonna l'abolition des lettres de cachet et la mise en liberté de tous ceux qui en avaient été victimes.

Malandrins. — Les *routiers* s'appelaient, au XIIe et au XIIIe siècle, *cotereaux* et *brabançons ;* au XIVe siècle, *malandrins*, et au XVe siècle, *écorcheurs*. (Voy. ce mot.) Les *malandrins* sont donc les soldats aventuriers, les bandes de pillards qui dévastèrent la France pendant les longues guerres avec les Anglais, et que du Guesclin emmena en Espagne. Froissart s'est plu à raconter leurs exploits : « Ainsi étoit le royaume de France de tous lez pillé et dérobé, ni on ne savoit de quelle part chevaucher que on ne fut rué sus. » Ils eurent pour principaux chefs Arnauld de Cervolles, surnommé l'Archiprêtre, Enguerrand VI de Coucy, celui qui avait pris pour devise : *Roi ne suis, ne prince aussi; je suis le sire de Coucy ;* Séguin de Badefol; Petit-Neschin, et Aymerigot Testenoire.

Lorsque Charles V eut décidé que du Guesclin emmènerait

les compagnies de *malandrins* hors de France [1], on ouvrit des négociations avec les principaux chefs, et les routiers, au nombre de 30.000, se réunirent à Chalon-sur-Saône, lieu de rendez-vous général, pour entendre les propositions de du Guesclin. Il les harangua, leur promit 200,000 florins, l'absolution du pape et un nouveau pays à piller. Ces puissants motifs les décidèrent, et, du Guesclin à leur tête, ils franchirent les Pyrénées.

Si l'on considère que *Malandre* (*malandrium*) signifie maladie en général, que *malandrie* est le nom d'une espèce d'éléphantiasis, qu'on appelle *malandreux* le bois dans lequel il y a des nœuds pourris, et qu'une sorte de lèpre a été désignée sous le nom de *malandre*, on est très porté à croire que les *malandrins* qui, comme la lèpre, ont été un fléau pour la France, doivent aussi leur nom au mot *malandre*. Ce n'est pas là, cependant, que la plupart des étymologistes cherchent l'origine du mot *malandrin*. Les uns le disent formé du provençal *landrin*, *landraire*, fainéant, truand; les autres, du vieux haut-allemand *lantderi*, qui nuit au pays, brigand.

Journée des éperons d'or. — Le désastre éprouvé à Courtrai (11 juillet 1302) par la noblesse française est quelquefois appelée *Journée des éperons d'or* [2] parce qu'elle fut

1. « La France était infestée par des brigands réunis, nommés *Malandrins;* ils faisaient tout le mal qu'Edouard n'avait pu faire. Henri de Transtamare négocia avec le roi de France Charles V pour délivrer la France de ces brigands et les avoir à son service: l'Aragonais, toujours ennemi du Castillan, promit de livrer passage. Bertrand du Guesclin, chevalier d'une grande réputation, qui ne cherchait qu'à se signaler et s'enrichir par les armes, engagea les Malandrins à le reconnaître pour chef et à le suivre en Castille. On a regardé cette entreprise de Bertrand du Guesclin comme une action sainte, et qu'il faisait, dit-il, pour le bien de son âme: cette action sainte consistait à conduire des brigands au secours d'un rebelle contre un roi cruel, mais légitime.

« On sait qu'en passant près d'Avignon, du Guesclin, manquant d'argent pour payer ses troupes, rançonna le pape et sa cour. Cette extorsion était nécessaire; mais je n'ose prononcer le nom qu'on lui donnerait si elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait passer pour une armée. » (Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*)

2. Au moyen âge, les chevaliers avaient seuls le droit de porter des

particulièrement fatale à la chevalerie, sur laquelle avait porté tout le poids de la bataille. Les Flamands, en ce temps où il en pleuvait, disait Philippe le Bel, recueillirent, dit-on, quatre mille éperons d'or sur le champ de bataille, et ils en suspendirent cinq cents, comme trophée, dans la principale église de Courtrai.

« Ceux de Bruges, dit la *Chronique de Saint-Denis*, n'épargnèrent nulle âme, ni grand ni petit; mais de leurs lances aiguës et bien ferrées, ils faisoient trébucher et choir chevalier après chevalier et les tuoient à terre. Ceux dont les armures émoussoient la pointe des *godendacs*[1], ils les assommoient à coups de maillets de fer ou de plomb...

« Les Flamands victorieux allèrent ensuite aux tentes des chevaliers et y trouvèrent grande quantité d'armes et grand appareil. Quand ils eurent dépouillé tous les morts de leurs harnois et de leurs vêtements, ils s'en revinrent en grand'joie à Bruges; et ainsi les corps dépouillés de tant de nobles hommes demeurèrent en la place et au champ, sans que nul les mît en sépulture, et les bêtes des champs, les chiens et les oiseaux mangèrent leurs charognes, laquelle chose est reproche perpétuel et grand'dérison au roi et à tout le lignage des défunts...

« Le troisième jour après la bataille, le gardien des Frères

éperons d'or ou dorés; ceux des écuyers étaient en argent. Signe distinctif de la chevalerie, les éperons d'or formaient une des redevances féodales et étaient portés en grande pompe dans certaines cérémonies. Lorsqu'un chevalier était dégradé, c'est de ses éperons qu'il était d'abord dépouillé, et, lorsqu'il mourait, l'usage était de déposer ses éperons dans son tombeau.

1. Les *godendacs* (*goeden dag*) étaient une espèce d'arme fort en usage chez les Flamands. Voici la description qu'en a donnée Guillaume Guiart, sergent d'armes, dans son histoire de France versifiée:

> A grans bastons pesans ferrez
> A un long fer agu devant,
> Vont ceus de France recevant.
> Tiex baston qu'ils portent en guerre
> Ont nom *Godendac* en la terre:
> *Godendac*, c'est *bon jour* à dire,
> Qui en françois le veut descrire.
> Cil baston sont long et traitis,
> Pour ferir à deux mains faitis.

Mineurs d'Arras vint en ce lieu, et recueillit le corps du très noble comte d'Artois, dénué de vêtures. »

Philippe le Bel fut puni, par la journée de Courtrai et par les événements qui suivirent, d'avoir confié le gouvernement de la Flandre à Jacques de Saint-Pol, homme insolent et avide, dont les vexations tyranniques exaltèrent le sentiment national et poussèrent les Flamands à la révolte.

La basoche. — Nom sous lequel Philippe le Bel, au beau temps des légistes, constitua en corporation (1303) les *clercs*, c'est-à-dire les jeunes gens instruits, qui furent appelés à aider dans leurs écritures les magistrats, les avocats et les procureurs du Parlement de Paris.

Les basiliques (du grec *basilikos*, royal) étaient, chez les Romains, à dater d'Auguste, de grandes salles faisant partie du palais des rois, dans lesquelles ceux-ci rendaient la justice. Ce nom de basilique, employé par la suite pour désigner le lieu où se trouvaient les tribunaux, a fait appeler *basoche*, selon toute vraisemblance, la communauté des clercs du Parlement de Paris. *Basilica*, dans le vieux français, se sera prononcé successivement *basilca*, *baseuche*, *basouche* et enfin *basoche*. Selon Scheler, la terminaison *ilica*, par *ilca*, s'est régulièrement francisée par *euche*, *ouche*, *oche*.

Comme toutes les corporations, la *Basoche* eut ses privilèges ; elle en eut même d'exceptionnellement étendus : elle exerçait un droit de justice souveraine, exclusive et sans appel, sur tous les clercs du palais. Dès son origine, elle reçut le titre de *royaume*, et son chef, comme celui de quelques autres corporations, fut autorisé à s'appeler *roi*. La *Basoche* tenait des séances périodiques et jugeait les différends qui s'élevaient entre ses membres et même entre l'un d'eux et des particuliers.

Philippe le Bel avait accordé au roi de la *Basoche* l'autorisation de porter la toque surmontée d'une couronne, le droit de frapper une monnaie ayant cours entre les clercs et les fournisseurs, et enfin l'usage d'un sceau sur lequel étaient gravées les armes basochiennes : un écu royal d'azur à trois écritoires d'or.

Les dignitaires de la *Basoche* se composaient, outre le roi, d'un chancelier, d'un vice-chancelier, de maîtres des requêtes, d'un grand audiencier, d'un procureur général, d'un référendaire, d'un avocat du roi, du procureur de la communauté, de quatre trésoriers, du greffier, de quatre notaires, d'un huissier, de huit huissiers ordinaires et de l'aumônier.

Chaque année, au mois de juin ou au mois de juillet, la *Basoche* faisait une *montre générale*, composée de tous les clercs du Palais et du Châtelet, et de tous les suppôts et sujets du roi de la *Basoche*. Les clercs qui, sans excuse légitime, manquaient à l'appel étaient condamnés à une amende de dix écus. Cette revue, qui réunit, sous Henri III, jusqu'à dix mille hommes, avait lieu au *Pré aux Clercs*, vaste plaine de la rive gauche de la Seine, qui s'étendait au bord du fleuve sur une longueur de 1,400 mètres environ (dans l'espace compris aujourd'hui entre l'Institut et la Chambre des députés) et sur une largeur de 450 mètres (jusqu'à la rue Saint-Dominique). Un fossé appelé petite Seine la divisait en deux parties inégales appelées *le grand pré* et *le petit pré*. Ces deux prés appartinrent à l'Université et servirent de promenade aux clercs et aux écoliers ; de là le nom de *Pré-aux-Clercs*. Ce lieu fut pendant deux siècles un rendez-vous à la mode : le matin, les duellistes s'y rencontraient ; le soir, la belle société s'y mêlait à la jeunesse turbulente des écoles, et la nuit, les protestants persécutés y tenaient des conciliabules ou y chantaient des psaumes. *Le petit pré* commença à se garnir de maisons sous Henri IV, et *le grand pré* ne devint un quartier de Paris (partie du quartier Saint-Germain) que sous Louis XIV.

Une des cérémonies importantes des *Basochiens* était la plantation du *Mai* dans la cour du Palais de Justice. Henri II avait octroyé aux clercs le droit de couper dans les forêts du domaine royal tels arbres qu'ils voudraient pour renouveler chaque année, en grande pompe, l'arbre de *Mai*[1]. Cette planta-

1. Jusqu'en 1777, c'est dans la forêt de Bondy que la *Basoche* se transportait, au mois de mai, pour user de ses droits. Là, son procureur général

tion était le prétexte et l'objet de démonstrations et de fêtes qui duraient pendant près d'un mois. Enfin, le jour de la plantation venu, on abattait le *Mai* de l'année précédente, et on le remplaçait par un nouvel arbre sans racines, mais décoré des armes de la corporation, pendant que l'orchestre faisait retentir ses plus belles fanfares et que l'assemblée poussait des cris de joie. Pour couvrir les frais de la cérémonie, Henri II accordait une somme prise sur les amendes adjugées au roi, tant au Parlement qu'à la Cour des Aides. Le souvenir du vieil usage se retrouve encore au Palais de Justice dont la grande cour s'appelle *cour du Mai*.

Ce qui a le plus contribué à établir la réputation des *Basochiens*, ce sont les représentations théâtrales auxquelles leur nom est resté attaché. Ils furent, avec les *Confrères de la Passion* et les *Enfants-sans-Soucy* [1], les premiers comédiens du royaume. Trois fois par an la *Basoche* paraissait en public dans tout l'éclat de ses costumes; c'était l'occasion de représentations dramatiques qui se renouvelaient, d'ailleurs, à propos de toutes les réjouissances nationales. Faisant applaudir leur piquante et bruyante opposition, les *Basochiens* s'attaquaient aux mœurs publiques, aux excès d'une cour débauchée, livrée à toutes les intrigues; ils ne respectaient pas même le pouvoir, et leur audace alla si loin que l'autorité intervint plus d'une fois pour la réprimer. Louis XII avait encouragé ces spectacles, mais François Ier s'impatienta et les interdit (1540).

prononçait un discours sous un orme appelé l'*orme aux harangues*, puis il requérait les officiers des eaux et forêts de lui délivrer deux chênes et même trois. Le plus beau allait prendre place dans la cour du Palais, et les deux autres étaient vendus au profit de la corporation. A partir de 1777, le *Mai* fut pris dans la forêt plus voisine de Vincennes, et la cérémonie fut reculée au mois de juillet, ce qui n'empêcha pas le *Mai* de conserver son nom traditionnel.

1. Société de jeunes gens de bonne famille qui, à l'exemple des *Basochiens*, se moquèrent des travers à la mode et donnèrent à leurs moqueries un tour dramatique. Charles VI les autorisa par lettres patentes. Organisés en *principauté de sottise* (ce mot alors était encore synonyme de folie), ils avaient pour chef un *Prince des sots*, dont le lieutenant s'appelait *Mére sotte*. Le poète Gringoire fut *Mère sotte* en son temps.

A côté de la *Basoche* proprement dite, composée des clercs du Parlement de Paris, il se forma deux associations analogues : *la Basoche du Châtelet,* souvent en lutte avec la grande Basoche, et *la Basoche de la Cour des comptes,* qui, tenant ses séances rue de Galilée, quartier de l'enclos du Palais, s'était ambitieusement intitulée : *Haut et souverain empire de Galilée.* Il y eut enfin diverses basoches dans plusieurs villes de province, telles que Lyon, Poitiers, Chaumont, Toulouse, Angers, Moulins, Rouen, Orléans, Chartres. Certains provinciaux avaient même introduit des variantes dans les dénominations : la basoche de Rouen s'appelait *régence,* et le chef de la basoche d'Orléans portait le titre d'*empereur.*

Quand éclata la Révolution, la *Basoche* avait perdu beaucoup de ses privilèges ; déjà, depuis Henri III, la plupart de ses fêtes étaient supprimées, et son chef ne prenait plus le titre de roi. Cependant elle subsistait encore. Elle forma même un bataillon de volontaires qui, dans la journée du 5 octobre 1789, accompagna le peuple à Versailles. Mais la loi du 18 juin 1790 fondit ce bataillon dans la garde nationale, et enfin la *Basoche* disparut en même temps que les autres corporations, supprimées toutes, ainsi que les maîtrises et jurandes en 1791.

Qui m'aime me suive ! — A peine Philippe VI de Valois fut-il sur le trône que l'occasion s'offrit pour lui de remporter une victoire sur ces bourgeois flamands si fiers des quatre mille éperons d'or ramassés sur le champ de bataille de Courtrai. (Voy. *Journée des éperons d'or.*)

Louis Ier de Nevers, comte de Flandre, vint au sacre du nouveau roi pour lui demander assistance contre ses sujets révoltés. « Le comte de Loys de Flandre, dit la *Chronique de Saint-Denis,* fit hommage au roi : après quoi il exposa les révoltes et faits intolérables de ses sujets, et dit comment il n'étoit pas assez fort tout seul pour obvier à leur malice ; il pria donc très humblement le roi qu'il lui voulût à son besoin aider : à laquelle supplication le roi s'inclina très volontiers, et répondit qu'il prendroit temps pour ce faire d'après le conseil de ses barons. »

La plupart desdits barons ayant conseillé d'attendre l'année suivante, afin qu'on eût le temps de se préparer à une expédition de cette importance, le roi, à qui cette réponse déplut, interpela Gautier de Châtillon, connétable du royaume de France : « Et vous, connétable, qu'en dites-vous ? — *Qui a bon cœur trouve toujours bon temps pour la guerre* », répondit Gautier de Châtillon. — A ces mots, Philippe donna l'accolade au connétable en s'écriant : *Qui m'aime me suive !* La guerre fut décidée, et chacun y prit part, soit de sa personne, soit de son argent.

« Quand les Flamands qui dans Cassel étoient, ajoute la *Chronique*, virent le roi logé à deux lieues d'eux avec tout le *pouvoir* de son royaume, ils ne s'en effrayèrent point, mais mirent leurs tentes hors de la ville et s'allèrent loger sur le mont Cassel, afin que les François les pussent tous voir ; et, en dérision du roi, ils placèrent au haut de leur camp un grand coq de toile peinte, et sur ce coq ils écrivirent :

Quand ce coq ici chantera
Le roi *trouvé* y entrera.

« Ils se moquoient ainsi du roi, l'appelant *le roi trouvé*, pour ce qu'il n'étoit point, à leur dire, le droit héritier du trône. »

Conduits par leur chef, Nicolas Zonnekins, bourgmestre de Furnes, les Flamands surprirent le camp français (23 août 1328). Il y eut un moment de panique et de déroute ; mais le roi put s'armer à l'écart, ramener la chevalerie au combat, et après une lutte « dure et acharnée, déconfire et tuer les Flamands ». Sur seize mille qu'ils étaient, treize mille, dit-on, restèrent sur le champ de bataille avec leur général Zonnekins, qui périt après avoir fait des prodiges de valeur. « N'en recula un seul, dit Froissart, que tous ne fussent morts et tués en trois monceaux l'un sur l'autre, sans issir de la place là où chacune bataille commença. »

Philippe fut impitoyable : le pillage et l'incendie signalèrent partout sa victoire, et le comte Louis ne suivit que trop ses conseils en faisant mettre à mort un grand nombre de ses

ennemis. Cela n'empêcha pas le roi de faire chanter le *Te Deum laudamus* et de reconnaître que la victoire était l'œuvre, non des hommes, mais de Dieu et des saints patrons du royaume.

Qui m'aime me suive! est un cri trop naturel pour n'avoir pas été répété maintes fois, surtout par des chefs voulant entraîner leurs soldats... « Envoyé en Dauphiné par une fatalité déplorable et se trouvant sur le chemin de Napoléon, La Bédoyère (1786-1815) n'avait pu résister à l'entraînement qui le portait vers lui. Mais, incapable d'attendre que la fortune se fût prononcée pour se prononcer lui-même, il avait, à la nouvelle de l'approche de Napoléon, réuni son régiment sur l'une des places de Grenoble, fait tirer d'une caisse l'aigle du 7e, crié *Vive l'Empereur !* et brandissant son épée, dit à ses soldats : « *Qui m'aime me suive !* » Le régiment presque entier l'avait suivi [1]. »

La Bédoyère, déclaré coupable de trahison et de rébellion, fut condamné à la peine de mort. Lorsque sa jeune femme, dont les opinions royalistes étaient connues, se jeta aux genoux de Louis XVIII en criant : *Grâce! sire, grâce !* ce roi sans âme lui répondit d'un ton sévère : « Madame, je connais vos sentiments pour moi ainsi que ceux de votre famille ; je regrette de vous refuser ; je ne peux qu'une seule chose pour votre mari : *Je ferai dire des messes pour le repos de son âme.* » La jeune femme s'évanouit. Trois heures après, La Bédoyère, placé, plaine de Grenelle, devant le peloton d'exécution, ôtait son chapeau, découvrait sa poitrine, et disait aux soldats : « *Tirez, mes amis, surtout ne manquez pas !* Il tomba, et sa veuve fut obligée, pour acquitter tous les frais du procès, de donner une *gratification* de trois francs à chacun des douze soldats qui avaient tué son mari.

Gentilshommes verriers. — Nobles qui exerçaient la verrerie. La fabrication des bouteilles ne donnait pas la noblesse ; mais elle ne la faisait pas perdre : les gentilshommes

1. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

pouvaient, avec permission spéciale du roi, exercer, sans déroger, la profession de verrier. La cause de cette exception était, paraît-il, que les bouteilles étaient destinées à contenir le vin, et que les nobles propriétaires avaient un respect particulier pour la vigne : ils faisaient eux-mêmes la vendange, laissant à leurs fermiers le soin de récolter le blé.

L'usage de réserver les verreries aux gentilshommes nécessiteux a occasionné parfois une méprise : on a cru que la qualité de verrier donnait la noblesse. C'est pourquoi Maynard fit cette épigramme contre le poète Saint-Amand dont le grand-père avait été *gentilhomme verrier :*

> Votre noblesse est mince,
> Car ce n'est pas d'un prince,
> Daphnis, que vous sortez ;
> Gentilhomme de verre,
> Si vous donnez à terre,
> Adieu vos qualités.

Les nobles devenus verriers n'étaient généralement pas riches, puisqu'ils avaient dû se livrer à l'industrie. Aussi, disait-on proverbialement : *Être réduit à se faire moine du gentilhomme verrier,* c'est-à-dire être réduit à une condition inférieure, comme devait l'être celle du moine dépendant de quelque gentilhomme n'ayant ni crédit ni fortune.

La première verrerie fut établie en Normandie (1330) par Philippe VI de Valois, qui la donna à un écuyer nommé Philippe de Caqueray. Les descendants de ce premier *gentilhomme verrier* vivaient encore dans cette province, lors de la Révolution, avec le titre et l'état de *gentilshommes verriers.*

Les gentilshommes pauvres ont donné prise parfois à la moquerie : *C'est un gentilhomme de Beauce, il est au lit quand on fait ses chausses.* — *C'est un gentilhomme à lièvre,* disait-on de celui qui, la plupart du temps, ne se nourrissait que du produit de sa chasse. — Et les paysans se sont à leur manière vengés des nobles en appelant gentilhomme le porc qu'on engraisse, parce qu'il vit sans travailler et qu'il est vêtu de soie.

La taille. — Nom qui, à partir du XIII[e] siècle, servit à désigner l'impôt levé par le roi et par les seigneurs sur le peuple, c'est-à-dire sur tous ceux qui n'étaient ni nobles ni ecclésiastiques[1].

On est généralement d'accord pour attribuer l'origine de ce nom à l'usage où étaient les collecteurs des impôts de marquer sur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné. Longtemps après, l'usage s'est conservé, entre vendeurs et acheteurs, de faire des entailles sur deux planchettes égales se rapportant exactement, pour marquer les quantités de pain et de viandes fournies et reçues. On disait : prendre le pain à la *taille* chez le boulanger pour exprimer qu'on ne payait pas chaque fois, et qu'on ne réglait son compte qu'après avoir fait un certain nombre d'*entailles*.

Cet impôt a d'abord été temporaire ; il se levait lorsque les circonstances l'exigeaient, pour subvenir à des besoins inattendus et particulièrement pour le service militaire. Mais, en 1445, Charles VII le rendit perpétuel pour fournir à l'entretien des troupes, qui, à la suite de l'organisation régulière de l'armée, furent continuellement à sa solde. La *taille royale*, à cette époque, était de dix-huit cent mille livres; Louis XI l'augmenta de trois millions, et François I[er] de plus de neuf millions. Elle s'éleva, sous Henri III, jusqu'à trente-deux millions, et elle était encore de vingt-trois millions au moment où éclata la Révolution.

La *taille*, qui s'était surtout appliquée, dans le principe, à l'exemption du service militaire, s'étendit peu à peu à beaucoup d'autres cas, qui variaient et se multipliaient selon les temps et selon les coutumes. La taille devait pourvoir à tous les besoins, à toutes les exigences du seigneur, et si le pape exigeait quelques subsides, c'était encore le peuple qui devait les fournir. Il n'y avait point d'impôts de remplacement, ils étaient tous de superposition. Le serf était *taillable à merci*, ce

1. L'ancien nom des redevances pécuniaires dues aux maîtres par les serfs était *cens*, mot employé par les Romains (*census*) pour désigner leur dénombrement et leur fortune.

qui signifiait que l'étendue de cette charge n'avait d'autre limite que la pitié, le bon plaisir du maître (*ad misericordiam*).

Et pour comble de misère, le roi, les évêques et les grands seigneurs n'étaient pas seuls à lever des *tailles* : chaque arrière-vassal avait le même droit dans sa terre. Le seul adoucissement à ces abus ne venait que du roi, qui, en sa qualité de premier suzerain, pouvait modérer les *tailles* dont les seigneurs frappaient leurs sujets, s'il les trouvait excessives.

Lorsqu'une guerre nationale ou des besoins imprévus et pressants réclamaient des ressources exceptionnelles, le roi demandait à ses barons la permission d'asseoir une *taille* sur leurs terres. Cette requête accueillie, chaque seigneur mettait le souverain en son lieu et place, et comme la noblesse alors se trouvait privée des ressources de la *taille*, c'était elle, en réalité, qui payait au roi ce que les sujets lui donnaient.

La *taille* était, ou *personnelle*, c'est-à-dire assise sur les personnes ; ou *réelle*, c'est-à-dire assise sur les biens ; ou *mixte*, c'est-à-dire participant de l'un et de l'autre mode. Dans tous les cas, et surtout dans le premier, elle était le prétexte d'une série d'investigations et d'injustices révoltantes. La *taille abonnée* était celle qu'on rachetait au moyen d'une rente fixe, déterminée de gré à gré pour un an, et la *taille jurée* était celle que le seigneur imposait arbitrairement sur la présomption de la fortune des roturiers ou des biens dont ils avaient l'exploitation comme fermiers.

La *taille*, comme la gabelle, comme toutes les exactions de l'ancienne monarchie, fut supprimée par la Révolution. Trente ans après, Paul-Louis Courier écrivait (10 juillet 1819) : « Nous étions la gente corvéable, taillable et tuable à volonté ; nous ne sommes plus qu'incarcérables[1]. »

La gabelle. — Le nom de *gabelle* (de l'allemand *gabe*, don, tribut, contribution), qui servait anciennement à désigner

1. *Lettres au rédacteur du censeur*. Première lettre.

toutes sortes d'impôts sur le drap, le vin, etc., s'appliqua exclusivement à l'impôt sur le sel, lorsque Philippe VI de Valois établit au profit du fisc (ordonnance du 20 mars 1343) le monopole du sel dans tout le royaume [1].

Six *gabeliers* furent chargés de créer des greniers à sel, où chacun serait tenu de s'approvisionner, d'en nommer et d'en révoquer à leur gré les gardiens et les débitants et de prononcer sans appel sur tous les procès et toutes les contestations concernant la vente du sel. Ce fut à cette occasion, suivant le président Hénault, que le roi d'Angleterre, Edouard III, appela ironiquement Philippe VI *l'auteur de la loi salique.*

La gabelle ne fut pas un impôt occasionnel nécessité par l'époque funeste que l'on traversait. Non seulement l'impôt ne disparut pas, mais la situation alla toujours s'aggravant. Cette taxe, qui devint si cruellement vexatoire par son inégale répartition comme par son mode de perception, fut établie à perpétuité par Charles V; il la rendit aussi odieuse que possible en contraignant chaque famille à acheter aux greniers royaux, tous les trois mois, une quantité de sel calculée, d'après ses besoins supposés, par les officiers de la gabelle [2].

On sait à combien de troubles, de révoltes, d'insurrections noyées dans le sang cet impôt donna lieu. La gabelle sous Henri II tomba dans les mains des traitants, et alors les abus furent sans limites. « Les impositions qu'on met sur le sel sont tant grandes que c'est horreur de le dire ; car encore que les misérables villageois fussent ruinez par les guerres recommencées tant de fois, néantmoins on contrainct et jusques à une vefve qui n'a aucun moyen d'avoir du pain pour ses pauvres

1. « Le roi mit sur le sel, dit le continuateur de Nangis, une exaction dite la *gabelle*, par laquelle nul ne pouvoit vendre sel au royaume de France, s'il ne l'achetoit du roi ou s'il ne le prenoit aux greniers du roi, dont le roi Philippe acquit la male grâce et l'indignation du peuple, tant des grands comme des petits. »

2. « Un homme qui a tant de cochons doit prendre tant de sel pour les saler; et s'ils meurent, il doit prendre la même quantité de sel, sans quoi il est mis à l'amende, et on vend ses meubles. » (Voltaire, *les Finances*, 1775.)

enfans qui meurent de faim, à prendre du sel pour chacun quartier de l'année, ce qui vaut plus une fois ce qu'elle peut gaigner en toute une année. Et pour avoir payement de ce, il est advenu en divers endroits qu'on a vendu jusques à la poelle en laquelle on faisoit la bouillie aux pauvres innocens, et ayant emporté la paille sur laquelle couchoyent les misérables enfans, on vendoit encore le pain d'avoyne qu'ils avoyent, en tous moyens, pour leur nourriture d'un jour ou deux. Et néantmoins ces pauvres gens n'eussent sceu que faire du sel, car ils n'avoyent à quoy l'employer[1]. »

Henri IV fut le seul de nos rois qui, frappé de l'iniquité de la gabelle, voulut faire du sel une marchandise au lieu d'un impôt; la mort l'empêcha de réaliser ce projet.

Il ne reste plus d'autre souvenir de la *gabelle* que le nom de *gabelou*, donné autrefois par le peuple aux *gabeleurs*, et resté de nos jours aux employés de la douane et de l'octroi.

Les corvées. — On a dit que les *corvées* s'appelaient ainsi parce qu'elles étaient dues par les serfs ou hommes de corps, par ceux qui travaillaient de leurs bras. Mais il existe une explication beaucoup plus scientifique sur laquelle sont d'accord Littré et Scheler. La tâche exigée par le seigneur s'appelait autrefois *corvata ;* ce mot venait du bas-latin *corrogata*, signifiant proprement appel, ordre, et formé de *cum*, et de *rogare*, prescrire; *corrogata opera*, le travail commandé.

En même temps que la taille et la gabelle prenaient au peuple son argent, les *corvées* lui prenaient son travail, son temps, et, lorsqu'il en avait, ses voitures et ses chevaux. Les *corvées* datent de l'époque des premiers affranchissements des serfs : elles étaient alors la condition de la cession d'une terre ou de la liberté des affranchis; elles représentaient le prix d'une vente ou d'un bail, et, partant, n'avaient rien d'excessif ni d'avilissant. En devenant un impôt féodal en nature, elles furent oppressives et vexatoires; les seigneurs, abusant de leur autorité,

1. *Vie et faicts notables de Henry de Valois* (1559).

rendirent les malheureux cultivateurs *corvéables à merci*. Les *corvées*, comme la taille, étaient de deux sortes : les *corvées réelles*, dues par les propriétaires de biens-fonds; et les *corvées personnelles*, auxquelles étaient soumis les habitants d'un lieu, par le seul fait de leur résidence.

Les *corvées* donnèrent lieu à des abus si criants, le peuple fut tellement pressuré que les rois durent plusieurs fois intervenir. La première année de son règne, Louis XII fit une ordonnance contre l'extension des corvées. Charles IX, sous l'inspiration de L'Hospital, la renouvela en 1560 ; vinrent ensuite, dans le même but, les édits de Henri III (1579) et de Henri IV (1603). Toutes ces tentatives demeurèrent à peu près sans résultat; et lorsque Louis XIV, aux grands jours de Clermont (1665), se vit obligé de limiter à douze jours par an le nombre des *corvées* seigneuriales, il y avait encore de nombreux paysans qui donnaient au château une journée de travail par semaine.

OUVREZ, C'EST L'INFORTUNÉ ROI DE FRANCE. — Dans cette malheureuse journée de Crécy (26 août 1346), où moururent le duc de Lorraine, les comtes d'Alençon, de Flandre, de Savoie, de Blois, de Bar, d'Auxerre, de Saint-Pol, de Sancerre, le vicomte de Thouars, le sire de Saint-Venant, l'archevêque de Sens, l'évêque de Nîmes, et le vieux roi de Bohême, Jean de Luxembourg, un des plus vaillants chevaliers de la chrétienté, ce fut par miracle que le roi Philippe VI ne tomba pas sur ce champ de bataille, qu'il s'obstinait à ne point quitter. Il avait eu un cheval tué sous lui d'un coup de flèche; et lorsqu'il fut parvenu à monter sur un autre, il s'enfonça, fou de colère et d'humiliation, dans les bataillons ennemis, où il reçut deux blessures, l'une à la gorge, l'autre à la cuisse. La nuit était venue, et le roi voulait combattre encore. Jean de Hainaut, qui était auprès de lui, fut obligé de lui faire violence. Il saisit son cheval et lui dit en l'entraînant : *Sire, retrayez-vous, il est temps; ne vous perdez mie si simplement. Si vous avez perdu à cette fois, vous recouvrerez à une autre.*

« La nuit pluvieuse et obscure, dit Chateaubriand, favorisa la retraite de Philippe. Ce prince, entré sur le champ de bataille avec cent vingt mille hommes, en sortoit avec cinq chevaliers : Jean de Hainaut, Charles de Montmorency, les sires de Beaujeu, d'Aubigny et de Montsault. Il arriva au château de Broye ; les portes en étoient fermées. On appela le commandant; celui-ci vint sur les créneaux et dit : « Qui est-ce là ? qui appelle à cette heure ? » Le roi répondit : « Ouvrez, c'est la fortune de la France » ; parole plus belle que celle de César dans la tempête, confiance magnanime, honorable au sujet comme au monarque, et qui peint la grandeur de l'un et de l'autre dans cette monarchie de saint Louis [1]. »

Cette parole, « plus belle que celle de César », n'a pas été dite ; elle n'aurait pu l'être sans une amère ironie : on ne parle point de fortune le jour même d'un immense désastre. On parle d'infortune, au contraire, et c'est ce qui est arrivé : *Ouvrez,* a dit le roi au châtelain, *ouvrez, c'est l'infortuné roi de France.*

Aucun mot n'était plus simple, plus naturel, plus en situation que celui-là. C'est ainsi qu'il est rapporté dans la chronique de Froissart [2]. La méprise est venue d'une erreur de copie commise dans le temps où l'on imprima pour la première fois le texte du chroniqueur, sans tenir compte de l'absence des accents, des apostrophes et des points dans les manuscrits anciens. Mais on s'étonne qu'en face d'un semblable contresens, les historiens qui l'ont reproduit, car Chateaubriand n'est pas le seul, ne se soient pas sentis pressés de recourir aux sources. Ils ont trouvé préférable de découvrir, dans un mot dérisoire, quelque chose de magnanime.

1. *Analyse raisonnée de l'histoire de France.*

2. Le chroniqueur ajoute : « Le châtelain saillit tantôt avant, qui reconnut la parole du roi de France, et qui bien savoit que jà les leurs étoient déconfits, par aucuns fuyans qui étoient passés dessous le châtel. Si abaissa le pont et ouvrit la porte. Lors entra le roi dedans, et toute sa route. Si furent là jusques à mie nuit; et n'eut mie le roi conseil qu'il y demeurât ni s'enserrât là dedans. Si but un coup, et aussi firent ceux qui avec lui étoient, et puis s'en partirent, et issirent du châtel, et montèrent à cheval, et prirent guides pour eux mener, qui connoissoient le pays. »

Le Dauphin. — Titre que portaient anciennement les comtes de Viennois, et qui a passé, depuis le milieu du XIVe siècle, aux fils aînés des rois de France.

Guigues, surnommé le *Vieux*, est le premier seigneur de Viennois que l'on connaisse. Il eut pour successeurs Guigues II, son fils (1063), Guigues III, son petit-fils (1080), et Guigues IV, son arrière-petit-fils, mort jeune, en 1142, qui prit le titre de *Dauphin*. Il est désigné ainsi dans un acte passé, vers l'an 1140, entre lui et Hugues II, évêque de Grenoble. « La raison de cette dénomination, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, est encore un problème aujourd'hui. Ce qu'on avance de plus probable, c'est qu'elle lui vient d'un dauphin qu'il prenait pour emblème dans les tournois où il se signala. On vantait, dit-on, le chevalier du *Dauphin*, et ce nom célèbre devint un titre de dignité pour ses descendants. »

A partir de cette époque, tous les successeurs de Guigues IV, depuis Guigues V jusqu'à Humbert II (1333), prirent le titre de *Dauphin*, et l'ensemble des pays qu'ils possédèrent fut appelé *Dauphiné*.

Humbert II, qui aimait le faste et dont les dépenses dépassaient de beaucoup les revenus, se trouva, au bout de quelques années, dans une situation financière déplorable. Pour se procurer de l'argent et pour sortir des difficultés sans nombre qu'il s'était créées, il se vit contraint de songer à vendre ses États. Sa première pensée avait été de faire cession du Dauphiné au roi de Sicile, moyennant des avances considérables; mais ce projet échoua; ce fut alors vers la France que Humbert tourna ses vues. Des conférences s'ouvrirent à Avignon entre lui et Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, et l'on arrêta les articles d'un traité (23 avril 1343) aux termes duquel le nouveau dauphin et ses successeurs devraient conserver à perpétuité les libertés, privilèges et coutumes du pays, et porter le titre de *Dauphin de Viennois*.

Humbert II avait voulu d'abord rester maître de ses États jusqu'à sa mort; mais les événements le pressèrent à tel point qu'il dut, six ans plus tard, se résoudre à les céder. Le

30 mars 1349, un traité définitif intervint, par lequel le Dauphin se dépouillait irrévocablement en faveur de Charles, fils du duc de Normandie[1], moyennant le payement de ses dettes et la remise de certaines sommes. Le 16 juillet suivant, les deux princes se réunirent à Lyon, dans une assemblée solennelle : Charles reçut des mains mêmes d'Humbert l'investiture du Dauphiné par le sceptre, l'anneau, la bannière et l'épée ; puis, il jura d'observer fidèlement les franchises et les libertés de ses nouveaux sujets, et les barons et les seigneurs qui étaient présents prêtèrent hommage au nouveau *Dauphin*. Le prince Humbert, renonçant au monde, entra dans l'ordre des dominicains.

Le traité de cession du Dauphiné, puisqu'il était fait en faveur de Charles-Philippe de Valois, *petit-fils* du roi, ne stipulait pas que le Dauphiné appartiendrait successivement au fils aîné du roi de France. Cet usage ne s'établit que lorsque le nouveau *Dauphin* fut devenu roi à son tour (sous le nom de Charles V). L'héritier présomptif de la couronne n'a pas toujours eu la souveraineté réelle du Dauphiné ; mais il a porté le titre. Le duc d'Angoulême, fils aîné de Charles X, est le dernier *Dauphin* (1824).

Bois ton sang, Beaumanoir, la soif te passera. — Pendant les guerres intestines qui désolèrent la France au XIVe siècle, Charles de Châtillon, comte de Blois, et Jean de Montfort se disputèrent le duché de Bretagne. Ils avaient appelé à leur aide, l'un les Français, l'autre les Anglais. La lutte dura près de vingt ans, et, dans les époques de trêve, le pays était ravagé par des bandes de soldats vivant de brigandages.

Jean de Beaumanoir, gouverneur du château de Josselin,

1. Il avait été convenu, dans le principe, que le Dauphiné, après Humbert, passerait à Philippe, duc d'Orléans, fils puîné du roi ; mais Jean, le fils aîné, dont l'intérêt se confondait en cette occasion avec celui de l'Etat, fit modifier sur ce point le premier traité, et la succession de Humbert fut transportée sur la tête de celui qui devint Charles V.

indigné du carnage et de la désolation que portaient en Bretagne les troupes anglaises qui occupaient Ploërmel, reprocha à leur commandant Bembro (que Froissart appelle Brandebourch) de *faire mauvaise guerre*. L'Anglais répondit avec insolence, et l'entrevue se termina par un défi. Sous prétexte de « jouter de fer de glaives pour l'amour de leurs amies », on convint de se battre trente contre trente, entre Ploërmel et Josselin, au chêne de *Mi-voie*, dans la lande d'Helléan. De là ce fameux combat de trente Bretons contre trente Anglais [1], qui jette un rayon de lumière au milieu des sombres jours du XIVe siècle, et qui a inspiré à l'un de nos derniers trouvères un poème assez grossier de versification et de langage, mais où vibre encore l'accent héroïque des vieilles chansons de geste.

Tous les combattants furent exacts au rendez-vous, et une foule immense accourut pour assister à ce spectacle saisissant (27 mars 1351). Lorsque Bembro, au moment de combattre, fit observer à Beaumanoir qu'ils devraient avoir la permission de leurs souverains, celui-ci lui répondit qu'il était tard pour avoir un tel scrupule, et les Bretons, venus là pour se battre et non pour parlementer, s'écrièrent qu'ils ne s'en retourneraient pas sans savoir qui d'eux ou des Anglais avaient plus belle amie.

Le signal fut donné et les combattants s'élancèrent avec furie les uns contre les autres. « Ils se maintinrent, dit Froissart, comme si tous eussent été Rolands et Oliviers. Ils avoient courtes épées de Bordeaux roides et aigües, et épieux et dagues, et les aucuns haches; et s'en donnoient merveilleusement grands horions, et les aucuns se prenoient au bras à la

1. Sous Louis XII, au commencement du XVIe siècle, les Français et les Espagnols occupèrent de même les loisirs d'une trêve en combattant treize contre treize. Bayard et le seigneur d'Orose étaient à la tête des Français, et Diego de Bisana commandait les Espagnols. On était convenu que les cavaliers mis à pied ne pourraient plus combattre. Aussi les Espagnols ne visèrent-ils qu'à tuer les chevaux, et ils y parvinrent à tel point qu'il ne resta plus à cheval, du côté des Français, que Bayard et d'Orose. Ces vaillants chevaliers résistèrent si bien, durant plus de cinq heures, à l'assaut des treize Espagnols démeurés en selle, que la nuit vint sans qu'aucun des partis eût l'avantage.

lutte et se frappoient sans eux épargner. Vous pouvez bien croire qu'ils firent entre eux mainte belle appertise d'armes, gens pour gens, corps à corps et mains à mains. On n'avoit point eu devant, passé avoit cent ans, ouï recorder la chose pareille. »

Au premier choc, les Anglais ont l'avantage; plusieurs Bretons sont tués ou blessés. Beaumanoir, voyant ses guerriers diminuer, fait des prodiges de valeur; mais il est blessé, et, tourmenté par une soif ardente, il demande à boire. — « *Bois ton sang, Beaumanoir, et ta soif passera* », lui crie le chevalier Geoffroi de Boves [1]. Accablé par le nombre, Beaumanoir va être fait prisonnier par Bembro qui lui crie de se rendre, lorsque Allain de Keraurais tue celui-ci d'un coup de lance. Cette mort ne trouble pas les Anglais qui se tiennent serrés et résistent comme un faisceau. La victoire cependant devait rester aux Bretons, grâce à un stratagème dont s'avisa Guillaume de Montauban. Il se retire à l'écart, monte à cheval et feint de fuir; Beaumanoir l'accuse de lâcheté, et Montauban

1. La chaleur fu moult grande, chacun s'y tressua,
De sueur et de sanc la terre rosoya.
A ce bon semmedy Beaumanoir sy jeuna.
Grand soif oust le baron, à boire demanda.
Messire Guiffroy de Boves tantost respondu a :
« *Bois ton sanc, Beaumanoir, la soif te passera ;*
Ce jour aron honneur, chacun sy gaignera
Vaillante renoumée, jà blasmée ne sera. »
Beaumanoir le vaillant adonc s'esvertua,
Tel deul oust et tel yre que la soif lui passa.

TRADUCTION

La chaleur fut fort grande, chacun fut baigné de sueur;
De sueur et de sang la terre fut arrosée.
A ce bon samedi Beaumanoir avait jeûné.
Le baron eut grand'soif, il demanda à boire.
Messire Guiffroi de Boves lui répondit aussitôt :
« *Bois ton sang, Beaumanoir la soif te passera ;*
Ce jour nous fera honneur ; chacun y gagnera
Vaillante renommée qui jamais blâmée ne sera. »
Le vaillant Beaumanoir alors s'évertua,
Il eut tel deuil et telle fureur que la soif lui passa.

lui répond : « Besoingnez, Beaumanoir, car bien besoingneray. » Il se précipite au galop sur les Anglais, rompt leur ligne, en renverse sept, et les autres, découragés, sont faits prisonniers.

La légende a conservé les noms des neuf chevaliers et des vingt et un écuyers bretons qui prirent part à cette lutte. Chevaliers : Jean de Beaumanoir, Guy de Rochefort, Jean Charruel, Robin Raguenel, Huon de Saint-Yves, Caro de Bodegat, Olivier Arrel, Geoffroi de Boves, Jean Rousselet. — Écuyers : Guillaume de Montauban, Allain de Tinténiac, Tristan de Pistivien, Allain de Keraurais, Olivier de Keraurais, Louis Goyon, Geoffroi de la Roche, Guyon de Pontblanc, Geoffroi de Beaucorps, Maurice Duparc, Jean de Serent, Fontenay, Hugues Trapus, Geoffroi Poulard, Maurice de Tronguidy, Gestin de Tronguidy, Gille de la Lande, Olivier de Monteville, Simon Richard, Gilles de La Marche et Geffroi Mellon.

La Bataille de trente Anglais et de trente Bretons, ainsi est intitulé le vieux poème, resta longtemps légendaire. Un siècle après, on disait encore, pour exprimer qu'on s'était battu avec acharnement : Jamais lutte ne fut plus terrible depuis le *combat des Trente.*

Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois. — En 1360, Jean le Bon était prisonnier des Anglais depuis la bataille de Poitiers, livrée le 19 septembre 1356. Las de sa longue captivité, il avait souscrit à un traité honteux qui cédait la moitié de la France à l'Angleterre ; mais le régent et les États le rejetèrent, et ce fut le traité de Brétigny (8 mai 1360), déjà si désastreux pour la France, qui mit fin aux hostilités entre les deux royaumes[1]. Par ce traité, le roi de France recouvrait sa liberté, et le roi d'Angleterre renonçait à ses prétentions sur la couronne de France ; mais

1. « La France, échappée saignante et mutilée de cette lutte fatale, avait un tel besoin de repos, qu'elle reçut comme un bienfait la triste paix de Brétigny. Le clergé de Paris alla au-devant des ambassadeurs anglais qui apportèrent le traité à signer au régent ; on chanta le *Te Deum* à Notre-Dame ; on

une grande partie du pays, au nord et au midi, demeurait en toute souveraineté au roi d'Angleterre, et le roi Jean devait, en outre, payer, pour sa rançon, trois millions d'écus d'or, en livrant, pour garantir le payement, des otages parmi lesquels étaient deux de ses fils.

A leur tour, les otages se lassèrent de l'exil, et ils offrirent en gage à Édouard III, au lieu de leurs personnes, leurs forteresses et leurs villes (1362). Le roi Jean se montrait disposé à ratifier cette honteuse convention, lorsque le duc d'Anjou, oublieux de ses devoirs et impatient de liberté, s'évada de Calais, où les princes avaient été transportés en attendant l'exécution du traité. Indigné de cette déloyauté, le roi Jean résolut de se remettre lui-même entre les mains du roi d'Angleterre. C'est alors qu'il aurait dit, pour répondre aux objections de son conseil qui le voulait détourner de cette entreprise : *Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois.*

Le roi Jean ne pourrait avoir prononcé cette phrase pompeuse, ou quelque autre au moins qui la rappelle, sans qu'elle fût relatée par Froissart, pour qui elle eût été une véritable friandise. Or, voici dans quels termes s'exprime le chroniqueur troubadour : « Je fus adonc informé, et voir étoit, que le roi Jean avoit en propos et affection d'aller en Angleterre voir le roi d'Angleterre Edouard son frère et la reine sa sœur; et pour ce avoit-il là assemblé une partie de son conseil; et ne lui pouvoit nul ôter ni briser son propos. Si étoit-il fort conseillé du contraire, et lui disoient plusieurs prélats et barons de France qu'il entreprenoit grand'folie, quand il se vouloit mettre au danger du roi d'Angleterre. Il répondoit à ce et disoit qu'il avoit trouvé au roi d'Angleterre son frère, en la roine et en ses neveux leurs enfans, tant de loyauté, d'honneur

joncha les rues d'herbes et de fleurs; on les tapissa de riches tentures, comme aux jours des grandes fêtes (Froissart). Un tel accueil fait à un traité qui rejetait la France en deçà de Philippe-Auguste dit tout sur le profond abaissement où l'avaient précipitée les Valois. » (Henri Martin, *Histoire de France*.)

et de courtoisie, qu'il ne s'en pouvoit trop louer, et que rien ne se doutoit d'eux, qu'ils ne fussent courtois, loyaux et amiables en tous cas; et aussi il vouloit excuser son fils le duc d'Anjou qui étoit retourné en France. A cette parole n'osa nul parler du contraire, puis qu'il l'avoit ainsi arrêté et affirmé en lui. »

Il ne résulte pas de ce récit que la *bonne foi* fût la seule cause déterminante du voyage que le roi voulait entreprendre. Aussi bien les fêtes, les bals, les tournois auxquels il prit part à cette cour d'Angleterre où il fut reçu avec autant de courtoisie que de magnificence font quelque peu oublier que le roi de France était venu à Londres pour se constituer prisonnier. Ces « festoiements et bombances » au palais de Westminster et à l'hôtel de Savoie, où logeaient le roi et ses barons, donneraient plutôt raison aux historiens qui pensent que le roi Jean ne saisit l'occasion de retourner en Angleterre que par ennui des misères de la France et pour revoir les belles dames de la cour d'Édouard. C'est l'opinion du continuateur de Nangis : le roi Jean ne retournait en Angleterre que pour ses plaisirs (*causâ joci*). On l'a soupçonné d'être le rival d'Edouard auprès de la comtesse de Salisbury.

Pour le cas où le roi, fanfaron d'honneur et de chevalerie, aurait dit quelque chose de semblable à la belle phrase que lui ont prêtée les historiens amis de l'emphase, il faut convenir que ses actions ont été peu d'accord avec ses paroles; il a trop laissé voir que *le cœur et la bouche,* chez les rois, sont deux choses. Le mieux est, pour sa gloire, qu'il n'ait rien dit du tout.

Les historiens modernes, moins soucieux des déclamations que de la vérité, ont renoncé, pour la plupart, à citer la sentencieuse période. Il est possible que le roi Jean fût chevaleresque jusqu'au scrupule, mais il n'eut guère d'autre qualité : les violences, le despotisme et l'orgueil caractérisent presque tous ses actes, et l'honneur, tel qu'il l'entendait, le poussa trop souvent à sacrifier les droits de ses sujets et les intérêts de l'État. Son règne est une suite de fautes et de malheurs. *Jean*

le Bon signifie *Jean le Brave* sans doute ; mais il serait plus exact de dire Jean le Fougueux ou l'Étourdi, peut-être même l'Aventureux.

Le Chien de Montargis. — La légende du chien de Montargis est un vieux conte rapporté par Plutarque et renouvelé, avec force broderies et en l'accommodant aux mœurs de l'époque, par des trouvères du moyen âge. Les noms de la ville de Montargis et du roi Charles V sont restés attachés à cette histoire merveilleuse parce qu'une décoration de la cheminée du château de Montargis, restauré par Charles V, représentait le combat en champ clos d'un homme avec un chien. L'artiste avait puisé ce sujet dans quelque poème de l'époque, et Vulson, sieur de La Colombière, qui écrivait au XVIIe siècle, donna une tournure historique à cette légende, tout en s'étonnant lui-même que les historiens du temps n'en aient fait aucune mention. Il y aurait lieu d'être surpris, en effet, que Froissart, si exact narrateur des faits accomplis dans le cours du XIVe siècle, et si friand des événements extraordinaires, n'ait pas dit un mot de ce duel étrange entre un homme et un chien, duel ordonné comme *combat judiciaire* par un roi aussi *sage* que Charles V.

Pour remonter à la source première, il faut lire d'abord le passage suivant, dans le traité de Plutarque, *Quels sont les animaux les plus avisés* :

« Pyrrhus, allant par pays, rencontra un chien qui gardoit le corps de son maistre que l'on avoit tué ; et entendant des habitans qu'il y avoit déjà trois jours qu'il estoit auprès, sans en bouger et sans boire ny manger, commanda que l'on enterrast le mort et amenast le chien quant et lui, et qu'on le traitast bien. Quelques jours après, on vint à faire la montre et revue des gens de guerre passans par devant le roi, qui estoit assis en sa chaise et avoit le chien auprès de lui ; lequel ne bougea aucunement jusques à ce qu'il aperçut les meurtriers qui avoient tué son maistre, auxquels il courut sus incontinent avec grands abbois et grande aspreté de courroux, en se retournant souvent devers Pyrrhus ; de manière que, non seulement le roi, mais aussi

tous les assistans entrèrent en suspicion grande que ce devoit estre ceulx qui avoient tué son maistre : si furent arrestés prisonniers, et leur procès fut faict là-dessus, joinct quelques autres indices et présomptions que l'on eust d'ailleurs à l'encontre d'eulx, tellement qu'à la fin ils advouèrent le meurtre et en furent punis. » (Traduction d'Amyot.)

Voici maintenant, comme transition, ce que Albéric, moine de l'ordre de Cîteaux dans l'Abbaye des Trois-Fontaines[1], écrivait un siècle avant Charles V, à propos d'un ancien poème relatif au divorce de Charlemagne et de Sibile, fille du roi des Lombards : « Les chanteurs gaulois ont tissu une fable très agréable sur la répudiation de cette reine qui a été nommée Sibile. Il y est question d'un homme vain et infâme à l'occasion duquel ladite reine fut renvoyée ; d'Aubry, chevalier de Mont-Didier, qui dut la reconduire et qui fut tué par le traître Macaire ; d'un chien de chasse du dit Aubry, qui vainquit le dit Macaire à Paris, dans un duel admirable, en présence de Charlemagne... »

Enfin, voici venir le célèbre héraldiste, Marc Vulson, sieur de La Colombière, qui, poussé sans doute par le besoin de raconter des merveilles, transforme la légende en histoire dans son ouvrage intitulé : *le Vray théâtre d'honneur et de chevalerie ou le miroir héroïque de la noblesse, contenant les combats ou jeux sacrez des Grecs et des Romains, les triomphes, les tournoys, les joutes, les pas,* etc. (1648).

« Il y avoit un gentilhomme, que quelques-uns qualifient avoir été archer des gardes du roi Charles V, et que je crois devoir plutôt qualifier gentilhomme ordinaire, ou courtisan, pour ce que l'histoire latine, dont j'ai tiré ceci, le nomme *Aulicus;* c'étoit, suivant quelques historiens, le chevalier Macaire, lequel étant envieux de la faveur que le roi portoit à un de ses compagnons, nommé Aubry de Mont-Didier, l'épia si sou-

1. Chronique des événements remarquables arrivés depuis la création du monde jusqu'à l'année 1241, publié par Leibniz, en 1698, dans le tome Ier des *Accessiones historicæ.*

vent qu'enfin il l'attrapa dans la forêt de Bondy, accompagné seulement de son chien (que quelques historiens, nommément le sieur d'Audiguier, disent avoir été un lévrier d'attache), et trouvant l'occasion favorable pour contenter sa malheureuse envie, le tua, et puis l'enterra dans la forêt, et se sauva après le coup, et revint à la cour tenir bonne mine. Le chien, de son côté, ne bougea jamais de dessus la fosse où son maître avoit été mis, jusqu'à ce que la rage de la faim le contraignit de venir à Paris où le roi étoit, demander du pain aux amis de son feu maître. Et puis tout incontinent s'en retournoit au lieu où le misérable assassin l'avoit enterré ; et continuant assez souvent cette façon de faire, quelques-uns de ceux qui le virent aller et venir tout seul, hurlant et plaignant, et semblant, par des abois extraordinaires, vouloir découvrir sa douleur et déclarer le malheur de son maître, le suivirent dans la forêt, et observant exactement tout ce qu'il faisoit, virent qu'il s'arrêtoit sur un lieu où la terre avoit été fraîchement remuée ; ce qui les ayant obligés d'y faire fouiller, ils y trouvèrent le corps mort, lequel ils honorèrent d'une plus digne sépulture, sans pouvoir découvrir l'auteur d'un si exécrable meurtre. Comme donc ce pauvre chien étoit demeuré à quelqu'un des parens du défunt et qu'il le suivoit, il aperçut fortuitement le meurtrier de son premier maître, et l'ayant choisi au milieu de tous les autres gentilshommes ou archers, l'attaqua avec une grande violence, lui sauta au collet, et fit tout ce qu'il put pour le mordre et pour l'étrangler. On le bat, on le chasse ; il revient toujours ; et comme on l'empêche d'approcher, il se tourmente et aboie de loin, adressant des menaces du côté qu'il sent que s'est sauvé l'assassin.... Le roi étant averti par quelques-uns des siens de l'obstination du chien, qui avoit été reconnu appartenir au gentilhomme qu'on avoit trouvé enterré et meurtri misérablement, voulut voir les mouvemens de cette pauvre bête : l'ayant donc fait venir devant lui, il commanda que le gentilhomme soupçonné se cachât au milieu de tous les assistans qui étoient en grand nombre. Alors le chien, avec sa furie accoutumée, alla choisir son homme entre tous les autres ; et comme

s'il se fut senti assisté de la présence du roi, il se jeta plus furieusement sur lui, et par un pitoyable aboi, il sembloit crier vengeance et demander justice à ce sage prince. Il l'obtint aussi; car ce cas ayant paru merveilleux et étrange, joint avec quelques autres indices, le roi fit venir devant soi le gentilhomme, et l'interrogea et pressa assez publiquement pour apprendre la vérité de ce que le bruit commun, et les attaques et aboiemens de ce chien (qui étoient comme autant d'accusations) lui mettoient sus; mais la honte et la crainte de mourir par un supplice honteux rendirent tellement obstiné et ferme le criminel dans la négative, qu'enfin le roi fut contraint d'ordonner que la plainte du chien et la négative du gentilhomme se termineroient par un combat singulier entre eux deux, par le moyen duquel Dieu permettroit que la vérité fût reconnue. Ensuite de quoi, ils furent tous deux mis dans le camp, comme deux champions, en présence du roi et de toute la cour : le gentilhomme armé d'un gros et pesant bâton, et le chien avec ses armes naturelles, ayant seulement un tonneau percé pour sa retraite, pour faire ses relancemens. Aussitôt que le chien fut lâché, il n'attendit pas que son ennemi vînt à lui ; il savoit que c'étoit au demandeur d'attaquer; mais le bâton du gentilhomme étoit assez fort pour l'assommer d'un seul coup, ce qui l'obligea à courir çà et là à l'entour de lui, pour en éviter la pesante chute ; mais enfin tournant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il prit si bien son temps, que finalement il se jeta d'un plein saut à la gorge de son ennemi, et s'y attacha si bien qu'il le renversa parmi le camp, et le contraignit à crier miséricorde, et supplier le roi qu'on lui ôtât cette bête, et qu'il diroit tout. Sur quoi les escortes du camp retirèrent le chien, et les juges s'étant approchés par le commandement du roi, il confessa devant tous qu'il avoit tué son compagnon, sans qu'il y eût personne qui le pût voir que ce chien, duquel il se confessoit vaincu... J'oubliois de dire que le combat fut fait dans l'île Notre-Dame. »

Sans être poussé par le besoin de contredire, on pourrait demander pourquoi ce chien si intelligent et si fidèle n'a pas étranglé l'assassin pendant le temps assez long où il enfouissait

sa victime. La pauvre bête a laissé là échapper, semble-t-il, une bien belle occasion de venger son maître. Attendait-elle donc, pour attaquer, d'avoir des témoins ou la permission du roi ? La vérité est probablement que les conteurs de fables et les dramaturges de l'avenir lui auraient reproché d'avoir précipité le dénouement.

Que le chroniqueur latin et son imitateur aient fait des confusions de noms et d'époques, ou qu'ils aient ajusté la légende des chanteurs du temps de Charlemagne à quelque événement contemporain du règne de Charles V, on ne saurait le dire. Quoi qu'il en soit, c'est surtout depuis le récit du vieux Vulson de La Colombière qu'on s'est habitué à croire qu'il y eut un homme pour accepter de combattre en champ clos avec un chien, et un roi, surnommé à bon droit le Sage, pour chercher dans un pareil combat le *jugement de Dieu.*

Cette histoire, avec ses détails circonstanciés, a été admise par le bénédictin Bernard de Montfaucon, dans ses *Monuments de la monarchie française ;* et elle avait été accréditée par beaucoup d'autres écrivains, tels que Scaliger dans son *Traité contre Cardan*, Belleforest dans les *Histoires prodigieuses*, du Bouchet dans ses *Séries*, Guillaume Crétin dans ses *Poésies*, et Olivier de la Marche dans son *Traité sur les duels et gages de bataille.* On a même si bien précisé les faits que la date du combat a été donnée : 8 octobre 1371.

Maillotins. — L'insurrection populaire des *Maillotins* ou des *Maillets*, ainsi que les appelaient Froissart et les contemporains [1], qui éclata en 1382, eut pour cause le refus de l'impôt du douzième denier que le duc d'Anjou voulait rétablir.

Cet impôt, qu'on n'osait même pas publier, fut annoncé

1. « Et avoient et portoient maillets de fer et d'acier, périlleux bâtons pour effondrer heaulmes et bassinets; et disoient en Paris, quand ils se nombroient, que ils étoient bien gens, et se trouvoient par paroisses, tant que pour combattre de eux-mêmes, sans autre aide, le plus grand seigneur du monde. Si appeloit-on ces gens les routiers et les *maillets* de Paris. » (Froissart.) C'est seulement à partir du XVIe siècle qu'ils ont été appelés *Maillotins.*

aux halles le dernier jour de février par un crieur qui, séduit par la promesse d'une récompense pécuniaire, accepta cette mission. Il se rendit aux halles, monté sur un bon cheval, amusa quelques instants le peuple en racontant qu'on avait volé des plats d'or dans le palais et que le roi promettait grâce, éloge et récompense à qui les rapporterait; puis il cria, en se sauvant de toute la vitesse de son cheval, que le lendemain on lèverait l'impôt.

Le 1er mars, en effet, les percepteurs voulurent commencer leur périlleux office, et le premier qui se présenta donna le signal de la révolte. « Il y eut, dit Juvénal des Ursins, une vieille qui vendoit du cresson aux halles, à laquelle le fermier vint demander l'imposition, laquelle commença à crier. Et à coup vindrent plusieurs sur le dit fermier, et luy firent plusieurs plaies, et après le tuèrent et meurtrirent bien inhumainement. Et tantost par toute la ville le menu peuple s'émeut, prirent armures et s'armèrent tellement, qu'ils firent une grande commotion et sédition de peuple, et couroient et recouroient, et s'assemblèrent plus de cinq cens..... Et pour ce qu'ils étoient mal armés et habillés, ils sçurent que en l'hostel de la ville avoit des harnois, ils y allèrent, et rompirent les huis, où étoient les choses pour la défense de la ville, prirent les harnois et grande foison de maillets de plomb (ou masses d'armes), et s'en allèrent par la ville, et tous ceux qui se trouvoient fermiers des aides, ou qui en étoient soupçonnés, tuoient et mettoient à mort bien cruellement. »

Le roi et les princes n'étaient pas à Paris; malgré leur envie de châtier les rebelles, ils n'osèrent pas rentrer. Le peuple, livré à lui-même, agissait en maître : quand les maisons des agents du fisc et celles des juifs furent saccagées, on rompit les prisons du Châtelet afin de délivrer les détenus pour dettes, et tous les malfaiteurs s'échappèrent en même temps. Bientôt Paris entier fut en armes, les chaînes des rues furent tendues et les portes fermées. Ceux qui n'étaient pas armés pour la révolte, c'est-à-dire les bourgeois, veillaient sur leurs propriétés.

Au mois de mai enfin, Charles VI rentra dans Paris. Des

conférences avaient eu lieu à Saint-Denis entre les délégués du peuple et ceux de la cour, et une paix ou au moins une trêve avait été conclue, à la condition que le roi ne tirerait vengeance de personne, que les impôts ne seraient pas rétablis et que la ville lui ferait un don de cent mille francs.

Marmousets. — Au sens propre, ce mot désignait les figures grotesques sculptées sur les murs des églises ou sur les robinets des fontaines[1]. On l'appliqua, par comparaison, aux gens de condition médiocre, puis aux petits garçons. C'est ainsi qu'il devint, dans l'histoire, un terme de dénigrement. Les nobles le donnèrent, à la fin du xive siècle, à ceux des ministres roturiers de Charles V, qui, restés en fonctions sous Charles VI, furent exilés en 1393, lorsque ce roi fut frappé de démence et que le duc de Bourgogne s'empara du gouvernement. Ils avaient essayé de réparer les désordres survenus pendant la minorité du roi, et s'étaient attiré ainsi la haine des nobles. Les principaux d'entre eux étaient Bureau de la Rivière, Pierre de Vilaines, dit le Bègue, Jean Le Mercier, Sire de Nogent, et Jean de Montagu[2].

C'est aussi sous le nom de *Marmousets*, pris dans l'acception de petits garçons, qu'on désigna ironiquement les jeunes seigneurs de la cour de Louis XV qui intriguèrent pour renverser le cardinal de Fleury. « En 1730, raconte Duclos (1704-

1. On a dit que ces figures étant souvent en marbre, le mot *marmouset* devait avoir pour origine le latin *marmor*, marbre. Cette opinion est étayée sur ce fait que la rue des *Marmousets*, à Paris, s'appelait, dans les titres latins, *Vicus marmoretorum*, à cause des petites figures de marbre qui s'y trouvaient. Mais l'idée de figure grotesque a fait aussi rattacher *marmouset* au mot *marmot*, et cette origine n'est pas invraisemblable. Il y eut deux rues des *Marmousets* à Paris : l'une, dans la Cité, s'appelait au xve siècle rue des *Marmouzettes;* l'autre, dans le quartier Saint-Marcel, s'était appelée rue des *Marionnettes* et des *Mariettes*.

2. A l'exception de Montagu, qui s'était réfugié à Avignon, près de Clément VII, ils furent même retenus en prison et menacés de mort. « ... étoient semées paroles qu'on les feroit mourir, et que de jour en jour on en attendoit autre chose et que on les délivreroit au prévôt du châtel ; et eux là venus, il étoit ordonné sans remède, ils seroient décapités et exécutés publiquement, comme traîtres contre la couronne de France. » (Froissart.)

(1772)[1], quelques étourdis de la cour s'avisèrent de vouloir jouer un rôle. Le cardinal de Fleury les avait fait admettre aux amusements du roi (Louis XV, alors âgé de vingt ans), et dans une sorte de familiarité. Ils la prirent naïvement pour de la confiance de la part de ce prince et s'imaginèrent qu'ils pourraient se saisir du timon des affaires. Le cardinal en fut instruit, et vraisemblablement par le roi même. Sous Richelieu, qui savait si bien faire un crime de la moindre atteinte à son autorité et trouver des juges dont la race n'est jamais perdue, l'étourderie de ces jeunes gens aurait pu avoir des suites fâcheuses. Le cardinal de Fleury, qui ne prenait pas les choses si fort au tragique, en rit de pitié, les traita en enfants, envoya quelques-uns mûrir quelque temps dans leurs terres, ou devenir assez sages auprès de leurs pères, et en méprisa assez quelques autres pour les laisser à la cour en butte aux ridicules qu'on ne leur épargna pas. Il est inutile aujourd'hui de rechercher leurs noms : ils ne s'en sont fait depuis en aucun genre et sont parfaitement oubliés. C'est ce qu'on appela alors la *conjuration des Marmousets*. Les principaux de ces *Marmousets* étaient les ducs de Gèvres et d'Epernon. »

La petite conspiration contre-révolutionnaire, ourdie en 1797 par M. d'Antraigues, fut appelée aussi *conspiration des Marmousets* et succomba, comme l'autre, sous le ridicule.

Lit de justice. — Dans l'ancienne monarchie, les assemblées de la nation avaient lieu en pleine campagne et le roi y siégeait sur un trône d'or. Mais quand le parlement tint ses séances dans l'intérieur du palais, on substitua à ce trône un siège couvert d'un dais avec un dossier pendant et des coussins au nombre de cinq : l'un servait de siège, un autre de dossier et un troisième de marchepied ; les deux autres servaient d'appuis pour les bras. Un siège ainsi fait ressemblant à un lit beaucoup plus qu'à un trône, on l'appela *Lit de justice*.

La tenue d'un lit de justice était un des actes les plus graves,

1. *Mémoires secrets.*

les plus solennels des rois de France ; elle avait lieu, soit pour statuer sur les affaires importantes de l'État, soit pour honorer la justice, lors de l'avènement au trône d'un nouveau roi. Mais peu à peu une grande puissance politique fut attribuée au parlement, et, par suite, le *lit de justice* perdit son premier caractère : il devint un moyen d'imposer au parlement la volonté souveraine en faisant fléchir l'autorité des magistrats devant la majesté royale. Le lit de justice ne fut plus qu'un expédient souvent odieux pour violenter les libertés nationales. Les édits dont il s'agissait de forcer l'enregistrement étaient supposés avoir été vérifiés et consentis par les magistrats, tandis qu'en réalité on se bornait à lire les articles ou simplement les titres de ces édits, après avoir fait le simulacre de recueillir les voix.

Le roi, dans ces séances solennelles, étalait tout l'appareil de sa puissance : il était entouré des princes du sang, des pairs, des gouverneurs de provinces, des maréchaux de France, du grand chambellan, du grand écuyer et du prévôt de Paris. Le roi, assis et couvert, disait quelques mots ; puis le chancelier ou, à son défaut, le garde des sceaux, prononçait un discours sur l'objet de la séance, et la cour était invitée, de la part du roi, à présenter ses observations. Enfin quand les observations étaient faites et les voix recueillies, le chancelier, assis et couvert, disait : *Le roi, en son lit de justice, a ordonné et ordonne qu'il sera procédé à l'enregistrement des lettres sur lesquelles on a délibéré.*

Laissez passer la justice du roi. — Sous le règne de Charles VI, qui fut marqué par plusieurs séditions populaires, les agents de l'autorité s'emparaient secrètement des principaux factieux, les cousaient dans des sacs et les allaient précipiter dans la Seine, pendant la nuit, sous le Pont-au-Change, ou bien hors de la ville, au-dessus des Célestins, devant la tour de Billy. Sur ces sacs, on lisait, dit-on, cette inscription : *Laissez passer la justice du roi.* Cela signifiait sans doute : ne recherchez pas pourquoi cet homme est mort ; il était coupable, il devait disparaître, telle était la volonté du roi. C'est avec cette

signification que le mot est resté : l'usage s'est établi de caractériser les violences de l'autorité, les exécutions expéditives ou arbitraires en disant : *Laissez passer la justice du roi.*

Sous le règne du pauvre insensé, la justice sommaire du sac de cuir n'était pas spéciale aux factieux ; on l'appliquait à tous ceux dont on avait besoin de se débarrasser. « Il (le connétable d'Armagnac) instruisit le roi de ces choses qu'on laisse ignorer à un mari. Louis de Bourdon, homme aimable, téméraire, et fort à la mode chez la reine, fut arrêté, mis à la question, ensuite cousu dans un sac et jetté dans la Seine. » Ce passage de Saint-Foix, dans ses *Essais sur Paris*, fait allusion aux amours d'Isabeau de Bavière avec un gentilhomme de sa suite appelé Louis de Bois-Bourdon, et à la vie de débauche que menait la reine à Vincennes, dans le « chastel de Beauté ».

Paix fourrée. — Louis d'Orléans, frère de Charles VI, avait été assassiné, en 1407, par les sicaires de Jean sans Peur. Sa veuve, Valentine de Milan, demanda vainement justice à ce roi qu'elle avait consolé pendant sa démence, et qu'il appelait alors sa sœur chérie. Valentine mourut, l'année suivante, sans même emporter l'espoir que ses fils vengeraient la mort de leur père : Jean sans Peur était victorieux et populaire; les nécessités politiques exigeaient une réconciliation entre le duc de Bourgogne et les enfants du duc d'Orléans. Ainsi l'avait décidé Isabeau de Bavière.

Cette réconciliation eut lieu solennellement dans l'église Notre-Dame de Chartres, le 9 mars 1409, en présence du roi, de la reine, du duc de Guyenne, des princes et autres membres du grand conseil, et des députations du parlement, de la Chambre des comptes et des notables de Paris.

Le duc Jean et le sire de Lohaing, son avocat, s'agenouillèrent devant le roi : « Sire, dit l'avocat, voici monseigneur de Bourgogne, votre serviteur et cousin, venu par devers vous pour ce qu'on lui a dit que vous étiez indigné sur lui touchant ce fait qu'il a commis sur la personne de monseigneur d'Orléans, votre frère, *pour le bien de votre personne et de votre*

royaume, comme il est prêt de vous dire et faire véritablement savoir quand il vous plaira ; et pourtant mon dit seigneur vous prie humblement qu'il vous plaise à ôter votre *ire* et indignation de votre cœur, et le tenir en votre bonne grâce. — Sire, de ce je vous prie, répéta le duc de Bourgogne. » Alors le duc de Guyenne, les rois de Sicile et de Navarre et le duc de Berry se mirent à genoux devant le roi et le prièrent de « passer la prière et requête de son cousin de Bourgogne. — Nous le voulons pour l'amour de vous, répondit le roi. Beau cousin, nous vous accordons votre requête et vous pardonnons tout. »

Le jeune duc d'Orléans et le comte des Vertus n'entendirent pas sans indignation que leur père avait été assassiné pour le bien du roi et du royaume; ils pleurèrent, et lorsque Jean sans Peur les requit, par l'organe de son avocat, « d'ôter toute haine de leur cœur afin d'être dorénavant bons amis ensemble », ils gardèrent un morne silence. Sur l'ordre de Charles VI seulement, ils répondirent qu'ils pardonnaient pour obéir au roi.

Cette paix, jurée « ferme et entière » sur un livre d'église, cette prétendue réconciliation des maisons d'Orléans et de Bourgogne, qui répandit une grande joie dans le royaume, et qui était si bien faite cependant pour n'inspirer aucune confiance, est appelée *Paix de Chartres* et surnommée *Paix fourrée*, c'est-à-dire fausse [1], peu sincère : le cœur est loin des lèvres, le dedans ne répond pas au dehors. C'est le fou du duc de Bourgogne qui, en revenant de Chartres, lui donna ce sobriquet. On dit même que ce fou imagina de garnir d'une fourrure une paix [2], un de ces objets que baisent les catholiques dans l'église, et que, jouant sur les mots, il l'appela « paix fourrée ».

1. Par comparaison aux médailles fourrées (qu'on appelle aujourd'hui plaquées) dont l'intérieur n'est pas d'or ou d'argent, comme les faces.

2. Petite plaque de métal dont on faisait usage dans les fêtes solennelles pendant l'*Agnus Dei*. Le nom de paix lui venait de ce qu'après avoir été baisée par le célébrant, l'acolyte, en la présentant à chacun des ecclésiastiques

Danse macabre. — On appelle *danses macabres* et aussi *danses des morts* les peintures ou sculptures allégoriques représentant des hommes de tous les âges et de tous les états entraînés par la mort dans une ronde fantastique.

Selon Du Cange, *danse macabre* vient de *Chorea machabæorum* (danse des Machabées). C'est, dit-il, une « cérémonie plaisante, pieusement instituée par les ecclésiastiques, et dans laquelle des dignitaires, tant de l'Eglise que du monde, conduisant ensemble la danse, sortaient tour à tour de la danse pour exprimer que chacun doit subir la mort ». Littré partage cette opinion : « On ne peut douter que la *danse macabre* et la *danse des Machabées* ne soit une seule et même chose. On peut supposer que les sept frères Machabées, avec Eléazar et leur mère, souffrant successivement le martyre, donnèrent l'idée de cette danse où chacun des personnages s'éclipsait tour à tour, et qu'ensuite, pour rendre l'idée encore plus frappante, on chargea la mort de conduire cette danse fantastique. » Selon d'autres, la danse macabre tire son nom de saint Macaire, solitaire de l'Égypte, figurant comme principal personnage d'une légende populaire, reproduite par Orcagna dans le Campo Santo de Pise.

On a dit aussi que *macabre* venait de l'arabe *makâbir*, cimetière; dans le cas ou il en serait ainsi, la *danse macabre* aurait toujours une origine orientale.

Mais quelle que soit l'étymologie du mot, les *danses macabres*, avant d'être des images, des séries de tableaux, ont fait partie des drames allégoriques, des *moralités* dans lesquelles on se plaisait, au xive et au xve siècle, à faire la leçon aux puissants du monde : la mort, entraînant avec elle, dans un branle fantastique, des personnages de toutes les conditions, rois, prêtres, chevaliers, moines, paysans, c'était un avertissement que les faibles donnaient aux forts, les opprimés aux

assistant au service divin, prononçait les mots : *Pax tecum.* Cette cérémonie, établie dans le ve siècle par le pape Innocent Ier, remplaçait l'usage qui existait jusque-là entre les fidèles de se donner le baiser de paix avant d'aller recevoir la communion.

oppresseurs. Ce spectacle répondait aux instincts d'égalité et de révolte qu'excitaient dans les masses la servitude, les maladies et la misère. Les *danses macabres* avaient été employées aussi dans les églises, dans les processions, comme moyens de conversion par la terreur.

Bien que l'idée religieuse semble être restée à peu près étrangère à des scènes exprimant la destruction des corps sans éveiller l'idée de la vie supérieure, le moyen âge les reproduisit, par la peinture et par la sculpture, dans un grand nombre d'églises gothiques. Elles étaient surtout fréquentes en Allemagne, où la *danse macabre* avait pris naissance. La plus ancienne est celle de Minden en Westphalie, exécutée en 1383. On cite, comme importantes, celles de Lubeck, de Dresde, d'Anneberg, de Leipzig, de Strasbourg, et surtout celle de Bâle, composée de trente-neuf tableaux peints à fresque sur un mur voisin de l'église Saint-Jean, lorsque la peste eut ravagé la ville [1]. Toutes sont du xve et du xvie siècle. Les *danses macabres* qui, par leur caractère sinistre, ne semblaient destinées qu'à la décoration des églises et des lieux funèbres, devinrent tellement en vogue qu'elles figurèrent dans les palais des rois, dans les édifices publics, sur les marges des heures et des missels, ainsi que sur les gardes d'épées et les fourreaux de poignards.

A Paris, au commencement du xve siècle, il y avait une danse macabre sculptée au cimetière des Innocents. Il y eut aussi, dans les charniers (du mois d'août 1424 au mois de mars 1425), des représentations où la mort, personnifiée sous la forme hideuse du squelette humain, faisait entrer en danse, bon gré mal gré, sans distinction de rangs, le pape, l'empereur, les grandes dames et le dernier des mendiants. « Quelque dégoût que pût inspirer et le lieu et le spectacle, dit

1. La *danse macabre* de Bâle a été faussement attribuée à Holbein. Elle date du concile de Bâle, c'est-à-dire du milieu du xve siècle, comme le prouvent les costumes des personnages, et Holbein est né en 1498 Holbein a dessiné une *danse des morts* qui a été gravée par Hans Leutzerburger, mais ce n'est pas celle de Bâle.

Michelet[1], c'était chose à faire réfléchir, de voir dans ce temps meurtrier, dans une ville si fréquemment, si durement visitée par la mort, cette foule famélique, maladive, à peine vivante, accepter joyeusement la Mort même pour spectacle, la contempler insatiablement dans ses moralités bouffonnes, et s'en amuser si bien qu'ils marchaient, sans regarder, sur les os de leurs pères, sur les fosses béantes qu'ils allaient remplir eux-mêmes. » Ce lugubre mimodrame, sorte de fête des morts, n'était que trop en harmonie avec l'époque de tristesse et de désolation que traversaient depuis un siècle les misérables populations de la France; il répondait à l'épigraphe de la *danse macabre :*

> Morte nihil melius; vita nil pejus iniqua!
> (Rien de mieux que la mort; rien de pis que la vie!)

Le peuple, humilié, pillé, massacré, souriait à ce squelette dansant, parce qu'il engloutissait du même coup dans la tombe les persécuteurs et les persécutés.

On ne perd pas plus gaiement son royaume. — Étienne Vignolles (1390-1442), le célèbre capitaine du temps de Charles VII, a été surnommé *La Hire*, c'est-à-dire *la colère* (*ira*), avec l'addition d'une *h* aspirée destinée sans doute à rendre le nom plus énergique, à cause de sa fureur impétueuse et de la terreur qu'il inspirait. Type achevé de ces batailleurs du moyen âge qui ne connaissaient d'autre foi et d'autre droit que leur épée, La Hire est resté populaire, non seulement par ses prouesses et ses pilleries, car il y avait en lui du bandit au moins autant que du héros, mais aussi par les saillies originales que lui prêtent les chroniqueurs. Il semble même que son caractère de jovialité quasi naïve ait fait oublier ses brigandages.

Pour caractériser les mœurs militaires de son époque et pour se justifier sans doute des excès de tout genre auxquels il se livrait à la tête des bandes d'*écorcheurs*, il disait que « si

1. *Histoire de France.*

Dieu le père se faisoit gendarme, il deviendroit pillard ».

En 1427, Richemont, voulant sauver Montargis, chargea La Hire et le bâtard d'Orléans, futur comte de Dunois, de ravitailler cette ville. Ces chefs hardis firent plus qu'on ne leur avait demandé : ils tombèrent brusquement, par une chaude journée de juillet, sur un des quartiers ennemis ; tout un corps anglais, fort de quinze à seize cents combattants, fut pris ou jeté à la rivière, et les troupes de secours entrèrent en triomphe dans Montargis. D'après ce que rapporte la *Chronique de la Pucelle*, c'est avant de livrer ce combat que La Hire, ayant rencontré un chapelain, s'avisa de mettre ordre à sa conscience. Il appela le chapelain et « dit qu'il lui donnast hâtivement l'absolution ; le chapelain lui dit qu'il confessast ses péchés ; La Hire répondit qu'il n'avoit pas le loisir, et qu'il avoit fait ce que gens de guerre avoient accoutumé de faire. Sur quoi le chapelain lui bailla absolution telle quelle ; et La Hire fit sa prière à Dieu, en disant en son gascon, les mains jointes : *Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrois que La Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu et que tu fusses La Hire.* — Et il cuidoit très bien prier et dire. »

Une anecdote souvent reproduite depuis qu'elle a été accréditée par Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, est celle qu'Edmond Richer racontait ainsi au commencement du XVIIe siècle : « Vers 1428, le roy Charles VII estoit saisy d'une telle tristesse qu'on avoit bien de la peine à le consoler ; et pour se divertir, ayant fait un ballet, La Hire s'estant trouvé comme il répétoit ce ballet, le roy demanda à ce chevalier sans peur ce qui luy en sembloit. Baptista Egnatius et le chancelier de L'Hospital racontent que La Hire dit qu'*on n'avoit jamais veu ny ouy parler qu'aucun perdist si gayement son Estat que lui.* »

L'anecdote ne remonte peut-être pas plus haut que le XVIe siècle ; mais, quelle qu'en soit l'origine, elle est heureusement trouvée et peut passer pour historique. Il était bon de faire dire à Charles VII, par un homme qui fut tout ensemble un capitaine et un bandit, que le roi d'un pays désolé par la

guerre et envahi par l'étranger avait à s'occuper d'autre chose que de ses plaisirs.

Les cartes à jouer, telles qu'elles nous sont parvenues, datent du XVe siècle, époque où elles ont été définitivement fixées. Elles figurent, dans leur ensemble, ce qui constituait alors la grandeur et la force : les rois, les reines, la noblesse et les armées. Or, lorsqu'on voulut représenter avec les valets les quatre âges de la noblesse ou de la chevalerie, on prit *Hector*, le vaillant chef troyen, *Ogier*, un des paladins de Charlemagne, *Lancelot*, l'un des douze chevaliers de la Table ronde, et, parmi les capitaines du temps de Charles VII, ce fut *La Hire* que l'on choisit.

En qualité de seigneur de Montmorillon, La Hire fut inhumé dans l'église de la Maison-Dieu de cette petite ville. Voici son épitaphe : Cy gist noble homme Estienne de Vignolles, dit La Hire, en son vivant escuier de l'escurie du roy et baillif de Vermandois, lequel de son temps servit moult le roy Charles VII en ses guerres, et puis trespassa le onzième jour de janvier 1442.

Journée des harengs. — C'était le 12 février 1429 ; les Anglais assiégeaient Orléans depuis seize mois, et, grâce à l'héroïque défense des habitants, la lutte durait toujours.

Les Orléanais voulaient enlever un convoi de vivres que le duc de Bedford envoyait de Paris aux assiégeants pour passer le carême, et qui consistait en quatre à cinq cents chariots de farine et de harengs salés. Les Anglais, au nombre de deux mille cinq cents, dont mille de ces Cabochiens que leurs passions rendaient l'instrument des étrangers, étaient commandés par un de leurs meilleurs capitaines, sir John Falstolf. Les Français comptaient sur cinq mille hommes environ : quinze cents hommes d'élite sortis d'Orléans, ayant à leur tête La Hire et Saintrailles, et trois à quatre mille cavaliers commandés par le comte de Clermont. Malheureusement, là comme à Poitiers, comme à Azincourt, l'indiscipline et la pétulance des troupes furent cause d'un épouvantable désastre.

Le comte de Clermont avait mandé aux capitaines enfermés dans Orléans de lui envoyer un fort détachement sur la route que devait suivre le convoi des Anglais, et avait expressément recommandé qu'on l'attendît pour attaquer. Mais aussitôt que l'avant-garde du comte, formée d'Écossais conduits par lord John Stuart, eut rejoint les hommes sortis d'Orléans, c'est-à-dire près de Rouvray-Saint-Denis, on se mit en branle et le désordre commença. Malgré la défense qui leur en avait été faite, les Écossais, à la vue des Anglais, sautèrent à bas de leurs chevaux et s'élancèrent l'épée au poing ; beaucoup d'autres les suivirent, ainsi que les Gascons de Guillaume d'Albret, dont les chevaux allèrent s'empaler sur les pieux de l'enceinte que les Anglais, voyant le danger qui les menaçait, avaient formée avec leurs chariots. Le comte de Clermont, sous prétexte qu'on avait engagé le combat sans son ordre, fit honteusement volte-face avec trois mille chevaux qui l'accompagnaient, et les restes de l'armée en déroute furent obligés d'abandonner aussi le champ de bataille.

Non seulement la victoire était restée aux Anglais, mais Guillaume d'Albret, les frères John et William Stuart, plusieurs capitaines français et cinq cents hommes d'armes avaient péri. Ce sanglant échec, que les Anglais appelèrent, par moquerie, *Journée des harengs*, ne découragea pas cette population orléanaise qui avait donné déjà tant de preuves de patriotisme : la résistance dura encore trois mois.

Je serois bien marri d'avoir battu les buissons et qu'un autre eust les oisillons. — Après la *Journée des harengs*, la situation des assiégés devint de plus en plus critique. Ces troupes, rentrées à Orléans, causèrent dans la population une consternation profonde. La discorde régnait parmi les chefs, et l'on sentait que le terme de la lutte était proche.

Deux moyens furent employés pour ravitailler ou pour sauver la ville, et tous les deux échouèrent. Le comte de Clermont, destiné à être le mauvais génie des Orléanais, décida

qu'il irait à Chinon demander des secours au roi : il partit avec La Hire et deux mille combattants, et il ne revint pas. Les Orléanais, de leur côté, ne pouvant se décider à devenir Anglais, résolurent d'envoyer une députation au duc de Bourgogne pour lui offrir de mettre leur ville en séquestre dans ses mains, à la condition que le duc de Bedford consentirait à cesser les hostilités.

Très flatté du témoignage de confiance qui lui était donné, Philippe fit le meilleur accueil aux députés d'Orléans. Il les accompagna à Paris auprès du duc de Bedford pour appuyer leur requête. Mais les Anglais se montrèrent vivement irrités de la démarche des Orléanais et surtout des prétentions du duc de Bourgogne : un membre du conseil s'écria que les Anglais n'étaient pas faits « pour mâcher les morceaux au duc de Bourgogne, afin qu'il les avalât » ; et le duc de Bedford, estimant sans doute qu'il avait fait déjà des concessions suffisantes à son beau-frère Philippe, ne dissimula ni sa mauvaise humeur ni son indignation. « J'aurai Orléans à ma volonté, dit-il, et ceux de la ville me payeront ce que m'a coûté le siège ; *je serois bien marri d'avoir battu les buissons et qu'un autre eust les oisillons* [1]. »

Les deux ducs se séparèrent fort mécontents l'un de l'autre : Philippe donna l'ordre à tous ses vassaux de quitter l'armée

1. L'Anglais employait ainsi contre nous le vieux proverbe rimé servant à exprimer que le profit n'est pas toujours pour celui qui a la peine :

Tel bat les buissons
Qui n'a pas les oisillons.

Au XVIe et au XVIIe siècle, la rime avait disparu :

Battre les buissons sans prendre les oiseaux.
RABELAIS.

On bat les buissons et les autres prennent les oiseaux.
Mme DE SÉVIGNÉ.

Lorsque Villars revint de son ambassade à Vienne, et qu'il ne reçut pas les grâces qu'il croyait avoir méritées autant que d'autres ambassadeurs, il ne manqua pas de dire : « Je trouvai, à mon retour, que j'avais battu les buissons, et que mes camarades avaient pris les oiseaux. »

anglaise, et Bedford s'emporta, paraît-il, jusqu'à dire que « le duc de Bourgogne pourroit bien s'en aller en Angleterre boire de la bierre plus que son saoul ».

Deux mois s'étaient écoulés pendant cette infructueuse négociation, et la ville d'Orléans n'avait pas cessé d'opposer aux Anglais la plus opiniâtre résistance. La mauvaise nouvelle rapportée aux assiégés (17 avril 1429) sembla raviver encore leur ardeur : non seulement ils résistèrent aux assiégeants, mais ils les attaquèrent. On eût dit qu'une puissance secrète soutenait leur patriotisme et les poussait à lutter sans faiblir jusqu'au jour où viendrait la libératrice.

Qui a peur des feuilles n'aille pas au bois. — C'est aux oreilles de Barbazan, l'un des plus vaillants capitaines du temps de Charles VI et de Charles VII, que ce proverbe fut étourdiment jeté le 2 juillet 1431. Barbazan se fit tuer pour se l'être entendu dire.

Lorsque Charles II, duc de Lorraine, mourut (25 janvier 1431), le duché fut disputé par son gendre René d'Anjou, duc de Bar, et par son neveu Antoine, comte de Vaudemont. Charles II avait légué son duché à sa fille Isabelle, femme de René; mais Antoine soutenait que la Lorraine était un fief masculin, qui ne pouvait tomber en quenouille. Pour vider le différend, on eut recours aux armes.

René, dans cette querelle, fut soutenu par les Français; Antoine, par les Bourguignons. Les deux armées se rencontrèrent entre Sandrecourt et Bulligneville [1]. L'armée de René était commandée par Barbazan, alors gouverneur de Champagne. Les Bourguignons s'étant placés de manière à être protégés par une petite rivière, par des fossés, par des haies et par un rempart de charrettes, le vieux chef expérimenté conseilla de différer l'attaque et de forcer les Bourguignons à quitter leur poste en leur coupant les vivres. A ce sage conseil,

1. Endroits qui se nomment aujourd'hui *Sandaucourt* et *Bulgneville*, arrondissement de Neufchâteau (Vosges).

la jeune noblesse répondit : *Qui a peur des feuilles n'aille pas au bois!* Cette injure fit bondir le brave soldat : « Merci Dieu! répliqua-t-il, j'ai vécu jusqu'ici sans reproche, et aujourd'hui l'on verra si j'ai parlé par lâcheté ou par sapience. » On s'élança sur les troupes ennemies, car le duc René s'était laissé entraîner par ses téméraires compagnons, et, ainsi que l'avait prévu Barbazan, l'issue fut désastreuse : René dut se rendre, Barbazan fut blessé à mort, près de trois mille hommes périrent, et plus de deux cents seigneurs furent faits prisonniers. Une raillerie lancée à la légère avait suffi pour tout perdre.

Il avait été a la peine, c'était bien raison qu'il fut a l'honneur. — Quand Jeanne d'Arc, l'héroïque jeune fille, fut vendue aux Anglais par Jean de Luxembourg, comte de Ligny, pour 10,000 livres, ceux-ci décidèrent qu'elle serait jugée comme sorcière et comme hérétique. Toutes les violences, toutes les perfidies furent mises en œuvre, surtout par l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, président de l'infâme tribunal. pour jeter le trouble dans son esprit et lui arracher l'aveu que le démon seul l'inspirait. « On lui proposait, dit un de ses assesseurs (Isambard de La Pierre), des interrogatoires tellement difficiles, subtils et cauteleux, que les plus grands clercs de l'assistance n'y eussent su répondre qu'à grand'-peine. »

Elle répondit à tout, cependant, avec une intelligence, une finesse, une fermeté, plus surprenantes peut-être que ses exploits. Sa présence d'esprit ne fut pas plus en défaut que ne l'avait été son courage.

A la question : Savez-vous être en la grâce de Dieu? » elle répondit : « Si je n'y suis, Dieu m'y mette! et si j'y suis, Dieu m'y maintienne! »

On lui demanda si, en quittant ses père et mère, elle ne croyait point pécher. — « Puisque Dieu le commandait, il le convenait de faire. Quand j'aurais eu cent pères et mères, et que j'eusse été fille de roi, je serais partie. »

« Dieu hait-il les Anglais? — De l'amour ou de la haine

que Dieu a aux Anglais, je ne sais rien ; mais je sais bien qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu enverra victoire aux Français contre les Anglais. »

Presque toujours aussi, sa naïve ironie déconcertait ses juges : harcelée de sottes questions au sujet de la forme sous laquelle lui était apparu saint Michel : « Portait-il une couronne ? avait-il des habits ? n'était-il pas tout nu ? » elle répondit : « Pensez-vous donc que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir [1] ? »

On citerait ainsi de très nombreux exemples, témoignant à la fois de la justesse de son esprit, de sa hardiesse et même de son habileté.

L'étendard de Jeanne fut un des objets sur lesquels l'interrogatoire insista :

« Si un des gens de votre parti vous eût baillé son étendard à porter, eussiez-vous eu aussi bonne espérance comme en celui qui vous était donné de Dieu, ou en celui de votre roi ? — Je portais plus volontiers celui qui m'était ordonné par Notre-Seigneur, et toutefois du tout je m'en attends (je m'en remets) à Notre-Seigneur. »

« Ne fit-on pas flotter ou tourner votre étendard autour de la tête du roi, comme on le sacrait à Reims ? — Non, que je sache. »

« Pourquoi fut-il plutôt porté au sacre, en l'église de Reims, que ceux des autres capitaines ? — *Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur.* »

Le procès de Jeanne, qui a révélé en elle tant de suprêmes facultés, nous a fait connaître aussi qu'elle n'a gardé les troupeaux que dans son enfance : lorsqu'on lui a demandé si elle avait un métier, elle a répondu que sa mère lui avait appris à coudre, qu'elle ne pensait pas qu'une femme de Rouen sût lui en apprendre aucune chose, et que depuis qu'elle avait été

1. Déjà, dans les premiers mois de son arrivée près du roi, un des docteurs de Poitiers ayant voulu absolument savoir de quel idiome se servait l'archange Michel en lui parlant, elle avait répondu finement à ce Limousin : « Il parle un meilleur français que vous. »

grande et avait eu entendement, elle n'était pas allée aux champs garder les brebis et autres bêtes. Le nom d'*héroïque bergère*, qu'on s'est habitué à lui donner, n'est donc pas tout à fait exact : quand Jeanne est devenue *héroïque*, il y avait longtemps qu'elle n'était plus *bergère*.

Écorcheurs. — Dernière dénomination spéciale sous laquelle ont été connues et maudites, pendant la première moitié du règne de Charles VII, les compagnies de brigands qui ont infesté la France au moyen âge. Le mot se passe de commentaires : aucun n'était plus propre à peindre tout ensemble la désolation et la colère des paysans, ces éternelles victimes des routiers. Les écorcheurs avaient reçu d'autres noms qui n'étaient pas moins significatifs : *trente mille diables*, *houspillons*, *tondeurs* et *retondeurs*, « car ils retondaient, dit Olivier de La Marche dans ses *Mémoires*, ce que les premiers avoient failli de happer et de prendre ».

Ces bandes avaient cela de caractéristique qu'elles étaient formées en grande partie de cadets et de bâtards de familles nobles, suivis de leurs serviteurs, de leurs vassaux, et commandées par de puissants seigneurs : « Tout le tour du royaume, dit le même chroniqueur, était plein de places et forteresses dont les gardes vivoient de rapines et de proie, et par le milieu du royaume alloient et chevauchoient les écorcheurs de pays en pays, sans épargner les pays du roi ni du duc de Bourgogne, et furent les capitaines principaux, le bâtard de Bourbon (frère du duc Charles de Bourbon), le bâtard d'Armagnac, Rodrigue de Villandras (Rodrigo de Villandrando[1]), Antoine de Chabannes (depuis comte de Dammartin[2]), etc. Pothon de Saintrailles et La Hire furent de ce pillage et de cette écor-

1. La plus redoutable bande était celle de cet aventurier espagnol, qui saccageait la France après l'avoir servie contre les Anglais.

2. Quand Chabannes, devenu le mari de Marguerite de Nanteuil, fut attaché au parti de Charles VII, ce roi, dans un jour de gaieté, le salua du titre de *capitaine des écorcheurs* : Chabannes lui répondit : « Je n'ai jamais écorché que vos ennemis ; et il me semble que leur peau vous a fait plus de profit qu'à moi. »

cherie ; mais du moins ils combattoient les ennemis du royaume, et tenoient les frontières contre les Anglais, à l'honneur et recommandation de leurs renommées. » Les chroniqueurs du temps accusent même le roi et les seigneurs de la cour d'avoir soutenu « les pilleries ».

A plusieurs reprises, de 1433 à 1439, les assemblées nationales, représentées surtout par le tiers état et le clergé, firent au roi des tableaux déchirants : la guerre des Anglais était un moindre mal que l'épouvantable règne des écorcheurs. Il faut lire, pour s'en convaincre, les récits des contemporains. Toutes les atrocités, toutes les horreurs de la dépravation et de la férocité ont été commises pendant de longues années par ces hordes d'incendiaires et d'assassins. « On eût cru, dit Michelet, que la France était envahie par des essaims de damnés rapportant de l'enfer des crimes inconnus. »

Pour purger la Bourgogne de ces bandits, le comte de Fribourg recourut à une levée en masse : on fit un tel carnage d'écorcheurs que la Saône et le Doubs « regorgeoient de leurs charognes ». Plus tard, le dauphin Louis, de son côté, en conduisit quelques milliers à la bataille meurtrière de Saint-Jacques contre les Suisses ; mais il en serait resté ou revenu toujours, si la réorganisation des finances, nécessitée par la haine de l'impôt arbitraire, si surtout l'organisation d'une armée régulière n'avaient mis fin à de détestables excès et assuré pour l'avenir l'ordre général, la force contre l'ennemi, et le respect des droits de chacun. L'heure sonna enfin (édit du 2 novembre 1439) où il fut défendu, sous peine de confiscation de corps et de biens, de lever des soldats sans commission expresse du roi ; où toutes pilleries et violences furent imputées à crime de lèse-majesté, aux capitaines et aux soldats ; où il fut enjoint à tous de résister à quiconque pillerait, et où la mort d'un pilleur, de quelque condition qu'il soit, était réputée « à mérite et à bienfait » pour celui qui l'avait « occis ». Les officiers de justice qui auraient refusé de poursuivre les pilleurs seraient punis comme fauteurs des coupables et dégradés de tous honneurs et offices. L'application de cette ordonnance fut

malheureusement retardée par la révolte qui s'est appelée *Praguerie*. C'est seulement plusieurs années après que le chroniqueur Jacques Duclercq[1] put écrire sans trop d'exagération : « Grâce à la bonne ordonnance des gens d'armes, larrons ni brigands n'osoient se tenir en France, et tous marchands et autres bonnes gens pouvoient voyager par tout le royaume, *leur poing plein d'or*, aussi sûrement par les champs que parmi les bonnes villes. »

La Praguerie. — L'ordonnance de réformation de l'armée, rendue le 2 novembre 1439 pour répondre aux vœux exprimés par les états généraux, soumettait à l'autorité du roi et à la discipline les innombrables compagnies d'hommes d'armes qui ravageaient le royaume. Le roi se réservait le droit de nommer les capitaines et de fixer le nombre de leurs soldats, et défense était faite à qui que ce fût de lever des troupes.

Rien n'était mieux fait pour exciter une révolte qu'une mesure qui frappait ainsi du même coup les seigneurs et les écorcheurs, en mettant un frein à tous les abus, à tous les excès, en interposant le pouvoir central entre le seigneur et ses sujets, en s'efforçant enfin de dompter ces prétentions traditionnelles et ces mauvaises passions qui désolaient et ruinaient le pays.

Les ennemis de l'ordre, grands et petits, furent aussitôt d'accord pour la révolte. La Trémoille, jaloux du connétable de Richemont, se mit à la tête du complot, et les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Dunois entraînèrent avec eux le dauphin, ce même prince ambitieux qui déclarait alors qu'il ne voulait plus être sujet comme par le passé, qui se sentait en état de « faire très bien le profit du royaume », et qui devait plus tard, sous le nom de Louis XI, porter lui-même de si rudes coups à la féodalité.

Le roi Charles VII, soutenu par les conseils de Richemont, opposa une vigoureuse résistance à laquelle les révoltés ne s'étaient pas attendus : presque sur tous les points l'insurrection

1. *Mémoires.*

eut le dessous, et le succès de l'entreprise fut tout à fait compromis lorsque les conspirateurs apprirent que le duc de Bourgogne refusait d'entrer dans leur alliance. Le comte de Dunois, abandonnant ses complices, rentra dans l'obéissance; puis les princes négocièrent, et Charles VII pardonna aux chefs de la conspiration ainsi qu'au dauphin, non sans les avoir admonestés de ne plus tomber en pareille faute. Cependant, lorsque le dauphin sollicita la grâce de La Trémoille et de ses acolytes, de Chaumont et de Prie, le roi lui répondit : « Qu'ils se retirent en leurs maisons et s'y tiennent! je ne veux plus les voir! — En ce cas, monseigneur, dit le dauphin, il faut que je m'en aille; car ainsi leur ai-je promis. — Louis, répliqua le roi irrité, les portes sont ouvertes, et si elles ne vous sont assez grandes, je vous ferai abattre quinze ou vingt toises des murs pour vous faire passage. S'il vous plaît vous en aller, allez-vous-en; car, au plaisir de Dieu, nous en trouverons assez de notre sang qui nous aideront à maintenir notre honneur et seigneurie, mieux que vous n'avez fait jusqu'ici. »

Pour satisfaire cette soif de pouvoir qui, à dix-huit ans, dévorait déjà le dauphin, le roi lui donna, sur l'avis de son conseil, le gouvernement du Dauphiné, en y mettant des restrictions destinées à maintenir ce jeune ambitieux dans la soumission.

C'est par allusion aux révoltes qui avaient éclaté dans la Bohême et surtout à Prague après la mort de Jean Huss, brûlé comme hérétique (1415), que les contemporains donnèrent à la révolte des princes le nom de *Praguerie*. Ces longues guerres civiles de la Bohême avaient laissé de tels souvenirs de terreur que les mots Prague et rébellion étaient devenus synonymes.

À cœurs vaillants rien d'impossible. — Jacques Cœur, fils d'un marchand pelletier de Bourges, était né avec le génie des grandes affaires; il élargit le cercle des transactions ordinaires de son époque en faisant concurrence sur la mer aux Vénitiens et aux Génois pour le commerce du

Levant. Il est le créateur du commerce français à l'extérieur.

Charles VII, voulant se l'attacher, le nomma maître de la monnaie de Bourges en 1435, époque où fut frappé le gros d'argent qu'on appela *le gros de Jacques Cœur;* puis il le chargea, sous le titre d'*argentier du roi*, de l'administration des finances du pays.

Les grandes entreprises commerciales de Jacques Cœur ayant réussi au delà de toutes les espérances, il dirigea plus d'affaires à lui seul que tous les négociants réunis de France et d'Italie; ses richesses devinrent immenses, et l'on disait proverbialement : *Riche comme Jacques Cœur.* C'est grâce aux deux cent mille écus d'or qu'il prêta à Charles VII que ce roi put entreprendre (1449) la conquête de la Normandie[1]. Il entretint lui-même à ses frais quatre armées pendant toute la durée de la guerre. Il avait pris auparavant, dans le gouvernement, la part la plus active à tout ce qui s'était fait d'utile et de considérable : il avait régularisé le système monétaire, il s'était acquitté avec succès de diverses missions politiques, il avait donné un caractère officiel aux relations qu'il avait contractées avec l'Orient comme particulier, et avait fait enfin de sa prodigieuse fortune le plus ferme appui de la fortune publique. Aussi, pour le récompenser de ses éminents services, Charles VII lui avait-il accordé (1440) des lettres d'anoblissement. Jacques Cœur avait mis dans ses armes trois coquilles de sable, allusion à saint Jacques, son patron, accompagnées de trois cœurs de gueules avec cette devise : *A vaillans cuers riens impossible*, empruntée aux sires de Saint-Fargeau, dont il avait acheté les domaines. Cette devise se trouvait s'appliquer à lui-même, par les mots autant que par la pensée. Il l'inscrivit sur la façade de sa magnifique maison de Bourges, où il fit figurer aussi, dans les sculptures, des cœurs et des coquilles, sans

1. Charles VII ayant demandé des emprunts à plusieurs des grands qu'il avait comblés de richesses et qui s'excusèrent sous de frivoles prétextes, il s'adressa à Jacques Cœur, qui, « très zélé pour l'honneur du roi et le bien de l'Etat, dit Thomas Basin, offrit spontanément une grande somme d'or » en répondant : *Sire, ce que j'ay est vostre.*

oublier le navire, source de sa fortune. Les devises des bas-reliefs étaient : *Dire, faire, taire; en bouche close n'entre mousche.*

On a reproché à Jacques Cœür d'avoir été orgueilleux de sa fortune et de sa grande position; mais, en vérité, on le serait à moins : il avait conquis lui-même tous ses biens et tous ses titres dans un temps où rien de pareil encore ne s'était vu. Au reste, si l'orgueil doit être puni, Jacques Cœur l'éprouva cruellement.

Les dernières années de Jacques Cœur furent aussi sombres, aussi misérables que les autres avaient été brillantes et prospères. Les courtisans, jaloux de son crédit, de son opulence et de sa renommée, conjurèrent sa perte. On l'accusa d'abord d'avoir empoisonné Agnès Sorel, qui lui avait donné un dernier témoignage d'estime en le choisissant pour l'un de ses exécuteurs testamentaires; et, sans autre information préalable, il fut arrêté à Taillebourg, le 31 juillet 1451. Lorsque cette accusation fut reconnue fausse, les ennemis de Jacques Cœur, qui ne voulaient ni lâcher leur proie ni rendre les dépouilles dont ils s'étaient déjà emparés, accumulèrent des accusations d'autre nature : avoir eu des intelligences contre le roi avec le dauphin, avoir fait sortir de l'argent du royaume, avoir renvoyé à son maître un esclave chrétien qui s'était réfugié sur une de ses galères, avoir altéré la monnaie et commis des exactions en province.

Charles VII, en ces tristes circonstances, fut lâche et ingrat comme il savait l'être; il donna pour juges à Jacques Cœur trois de ses ennemis les plus acharnés : Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, ancien chef des écorcheurs, le chambellan Guillaume Gouffier, et le Florentin Otto Castellani, qui se fit donner la place d'argentier du roi. L'accusé se justifia sur tous les points, mais on lui refusa les moyens de produire ses preuves et ses témoins, et lorsqu'il voulut en appeler à l'Église, on le menaça de la torture pour le forcer à y renoncer. L'appareil des tourments abattit son courage, il s'abandonna à ses ennemis.

Déclaré coupable à tous les chefs, il fut condamné

(29 mai 1453) à quatre cent mille écus d'amende, à la confiscation du reste de ses biens au profit du roi, et au bannissement du royaume à perpétuité. Le 5 juin suivant, un échafaud était dressé à Poitiers sur la grande place, et Jacques Cœur, à genoux, sans ceinture ni chaperon, une torche au poing, faisait amende honorable. Une foule immense, stupéfaite, était là pour voir s'humilier comme un criminel celui qui avait si puissamment contribué à faire renaître la nationalité française. La Thaumassière l'a dit dans son *Histoire du Berry* : « Ses richesses furent le plus grand de ses crimes et donnèrent envie à des vautours de cour d'en poursuivre la confiscation. »

Deux grandes forces, au xve siècle, l'une divine, l'autre humaine, Jeanne d'Arc et Jacques Cœur, ont sauvé la nation et le roi ; elles resteront dans l'histoire de cette époque comme une gloire pour la France et une honte pour Charles VII.

Les Gobelins. — La famille des *Gobelin*, originaire de Reims, selon les uns, de Hollande, selon d'autres, est connue en France depuis le milieu du xve siècle, époque vers laquelle Jehan *Gobelin*, premier du nom, vint s'établir comme teinturier à Paris, dans le faubourg Saint-Marcel, sur les bords de la Bièvre, dont les eaux étaient alors réputées pour la teinture. Il teignait les draps et excellait dans l'art d'appliquer les couleurs écarlates.

La fortune de la maison fut rapide, les générations s'y succédèrent, et le nom de *Gobelin* fut si bien répandu qu'il devint un mot de la langue : la Bièvre s'appela la *rivière des Gobelins*. Plusieurs membres de la famille quittèrent leur profession, achetèrent des titres et des emplois et firent de belles alliances. Les *Gobelin* disparurent comme teinturiers, à la fin du xviie siècle, lorsque Jean Gluck importa de Hollande un nouveau procédé de teinture en écarlate.

Vers cette époque, Colbert, préoccupé d'embellir les maisons royales, particulièrement le Louvre et les Tuileries, en les décorant de meubles, de tentures et d'autres ornements, forma le projet de réunir, dans un même local et sous une même

direction, les hommes les plus habiles dans les divers arts et métiers de luxe. L'ancien hôtel des *Gobelin* appartenait alors à un sieur Leleu, conseiller au parlement, et il était occupé par les frères Cannaye qui y fabriquaient de la tapisserie. Colbert en fit l'acquisition et provoqua, au mois de novembre 1667, la création d'un établissement royal, sorte d'immense atelier où l'on devait composer et exécuter tout ce qui constitue un ameublement. « La manufacture des tapisseries et autres ouvrages, stipule l'édit de fondation, demeurera establie dans l'hostel appelé des *Gobelins*, maisons et lieux et dépendances à nous appartenant, sur la principale porte duquel hostel sera posé un marbre au-dessus de nos armes, dans lequel sera inscript : *Manufacture royalle des meubles de la couronne.* »

Le Brun, premier peintre du roi, eut la direction de cette manufacture. Les hommes les plus capables y furent appelés, et on leur accorda, pour les attirer ou les retenir, des immunités et des privilèges considérables. Le graveur Sébastien Le Clerc demeura plus de quarante ans dans cet hôtel royal des Gobelins où l'on fabriqua beaucoup d'objets d'art, mais où bientôt l'on ne fit plus que de la tapisserie, sous la direction de Mignard, successeur de Le Brun, et sous la surveillance de La Chapelle-Bessé, architecte et contrôleur des bâtiments du roi.

A la Révolution, l'établissement perdit naturellement son étiquette royale ; mais il ne cessa pas d'appartenir à l'État et fut appelé *Manufacture des Gobelins*. Il arriva ainsi que, peu à peu, le nom d'une famille de teinturiers servit à désigner les plus belles tapisseries du monde. C'est là une fortune assez étrange : certains noms d'hommes ont été donnés aux objets que ces hommes avaient inventés ou aux établissements qu'ils avaient fondés ; ici, rien de pareil : il y a bien une teinturerie aux Gobelins, mais outre qu'elle ne procède pas de celle qui fut créée par l'ancienne famille des *Gobelin*, elle ne joue, dans l'établissement, à côté des magnifiques tapisseries de haute lice, qu'un rôle très secondaire[1].

1. Une autre manufacture publique de tapis dont le nom répondait peu à

La Révolution fit d'abord grise mine à cet établissement de luxe, qui coûtait très cher à l'État; Marat, dans un moment de colère, ne le crut bon qu'à enrichir les fripons et les intrigants; mais bientôt les fureurs se calmèrent, et la Convention, lorsqu'elle régla l'administration des biens qui dépendaient de l'ancienne liste civile (décret du 27 novembre 1792), ne supprima pas la manufacture des tapis. Moins de deux ans après, le 21 floréal an II (11 mai 1794), elle décréta, sur le rapport du comité d'instruction publique, que les tableaux qui, d'après le jugement du jury des arts, auraient obtenu des récompenses nationales, seraient exécutés en tapisserie à la manufacture des *Gobelins*, et qu'il serait fait, pour être exécutées dans cette manufacture, des copies des tableaux de David représentant la mort de Lepelletier de Saint-Fargeau et celle de Marat.

La manufacture des *Gobelins* a subsisté à travers les transformations et les tourmentes politiques; mais elle n'a pas toujours été prospère : parfois, on l'a un peu délaissée; elle dépérit sous le Directoire; en 1850, lorsque l'Assemblée législative s'occupa de sa réorganisation, son existence même fut mise en question. Mais les merveilles qu'elle a produites ont triomphé de tous les obstacles, et elle restera une des gloires de l'industrie française. Les tapisseries des *Gobelins* sont parvenues à un degré de perfection qui le dispute à la peinture, et, pour que les artistes qui les produisent restent dégagés de toutes préoccupations commerciales, il importe qu'ils puissent poursuivre leur tâche à l'abri d'une libérale protection.

JE VEUX HONORER DANS MA VIEILLESSE UNE CHARGE QUI M'A FAIT HONNEUR QUAND J'ÉTAIS JEUNE. — Le comte de Ri-

la destination est celle qu'on appelait *la Savonnerie*. Elle avait été établie sous Henri IV, au commencement du XVII[e] siècle, pour la fabrication de tapis dans le genre oriental. Elle devait son nom au vaste local dans lequel elle avait été établie sur l'emplacement actuel de la Manutention militaire, quai de Billy, local qui avait servi d'abord de fabrique de savon. Ses belles productions, destinées également aux résidences royales, rivalisèrent longtemps avec celles des *Gobelins*. En 1728, *la Savonnerie* fut réunie à la manufacture des *Gobelins*.

chemont, deuxième fils de Jean V, duc de Bretagne, fut d'abord dans le parti des Anglais; mais il ne tarda pas à se détacher du duc de Bedford, pour lequel il n'avait aucune sympathie. Dès lors, il servit la France et la servit bien. A la bataille d'Azincourt, il fut trouvé sous les morts, blessé, défiguré, couvert de sang, et reconnu seulement à son vêtement de guerre. On le fit prisonnier, comme les ducs d'Orléans et de Bourbon, et lorsqu'il revint d'Angleterre, il fut fait connétable (1424). Il s'associa aux exploits de Jeanne d'Arc et de Dunois, se rendit au congrès d'Arras comme ambassadeur de Charles VII, et gagna sur les Anglais la bataille de Formigny qui leur enleva la Normandie (1450).

Les services rendus par Richemont lui marquent une place dans l'histoire à côté de son compatriote Du Guesclin. Un autre de ses titres à la reconnaissance de la France est de s'être activement occupé de la réorganisation, de la discipline d'une armée qui depuis trop longtemps était un fléau : c'est à lui qu'on doit l'ordonnance de 1439.

Ses trois neveux s'étant éteints, dans l'espace de sept ans, sans laisser d'enfants mâles, il devint duc de Bretagne (1457) sous le nom d'Arthur III. A cette époque, il y avait longtemps déjà que Richemont vivait éloigné de la cour; Charles VII avait profité de ses services, mais au fond il ne l'aimait pas : les courtisans et les favoris que Richemont avait fait ou voulu faire punir avaient mis tout en œuvre pour le perdre dans l'esprit du roi. Cependant, Richemont, après être monté sur le siège ducal, ne renvoya pas son épée de connétable : *Je veux honorer dans ma vieillesse*, disait-il, *une charge qui m'a fait honneur quand j'étais jeune*. Lorsqu'il vint rendre hommage au roi pour le duché de Bretagne, son écuyer portait devant lui deux épées, l'une à raison de son duché, l'autre au titre de son office de connétable.

Le roi est mort, vive le roi! — Cri que les hérauts d'armes faisaient entendre au peuple, sous le régime monarchique, pour annoncer du même coup la mort du roi et l'avè-

nement de son successeur. Cela signifiait qu'en France le roi ne mourait pas, que son parent mâle le plus proche était à l'instant et par le seul droit de sa naissance en possession de l'autorité royale[1].

Il n'y eut pas, dans notre histoire, d'antagonisme plus grand entre un père et son fils, entre un roi et son successeur, que celui de Charles VII et de Louis XI. Aussi semble-t-il naturel que le principe qu'en France le roi ne meurt jamais ait été proclamé, pour la première fois, dans une cérémonie solennelle, à la mort de Charles VII. Le corps de ce roi fut porté à Saint-Denis, et un héraut d'armes abaissa sa masse en disant : « Priez pour l'âme du très excellent, très puissant et très victorieux le roi Charles, septième de ce nom. » Puis il releva son arme, et après l'espace de temps nécessaire pour dire un *Pater*, il cria : « Vive le roi Louis ! »

Jamais peut-être on ne sentit plus vivement le besoin de laisser là le mort pour s'inquiéter du vivant. Louis XI triomphait, mais les grands savaient qu'ils allaient avoir un maître, et « le cri de : Vive le roi! crié sur le cercueil, dit Michelet[2], ne trouva pas beaucoup d'écho chez eux. Dunois, qui avait vu et fait tant de guerres et de guerres civiles, ne dit qu'un mot à voix basse : « Que chacun songe à se pourvoir. »

Lorsque la nouvelle se répandit au Louvre de l'assassinat de Henri IV, Sillery, Jeannin et Villeroi, les trois ministres ligués contre Sully, accoururent auprès de la reine. Celle-ci, en les voyant, s'écria : « Le roi est mort! — Vous vous trompez, madame, répondit Sillery ; en France, le roi ne meurt pas. »

Pendant la Révolution, le prince de Condé, qui commandait les émigrés au delà du Rhin, fit retentir le mot de la vieille monarchie française aussitôt qu'il eut appris la mort

1. « Sitot qu'un roy de France est mort, son fils aisné ou son plus prochain est roy, et n'est point le royaume sans roy, et, pour cette cause, le nouveau roy ne porte le deuil, mais se revest de pourpre ou de rouge, signifiant qu'il y a un roy de France. » (JACQUES DUCLERCQ, *Mémoires*.)

2. *Histoire de France.*

tragique de Louis XVI; et le dauphin, âgé de huit ans et prisonnier au Temple, fut proclamé roi par cette armée d'émigrés sous le nom de Louis XVII.

Ce cri fut entendu pour la dernière fois en 1824, lorsque Charles X succéda à son frère Louis XVIII. M. de Vaulabelle[1] a donné une intéressante relation de la cérémonie funèbre dans laquelle étaient répétés solennellement les mots traditionnels :

« Sept jours après le décès, le 23 septembre, le cercueil royal fut transporté du château des Tuileries à l'église Saint-Denis, au bruit d'une salve de cent un coups de canon, et demeura exposé dans cette basilique, au milieu d'une chapelle ardente, jusqu'au 24 octobre, jour fixé pour les funérailles. C'était la première fois, depuis la mort de Louis XV (10 mai 1774), qu'une cérémonie de cette nature était offerte à la curiosité publique... La messe dite et l'oraison funèbre prononcée, on procéda aux derniers actes de la sépulture selon le vieux cérémonial de la monarchie. Douze gardes du corps enlevèrent le cercueil et le descendirent dans le caveau. Le roi d'armes, se dépouillant alors de sa cotte d'armes et de sa toque, les jeta sur le cercueil ainsi que son caducée; puis, reculant de trois pas, il s'écria : « Hérauts d'armes de France, venez remplir vos charges! » Ces officiers s'approchèrent de l'ouverture du caveau et y jetèrent à leur tour leurs caducées, leurs cottes d'armes et leurs toques. Puis le drapeau et les cinq étendards de la compagnie des *Cent Suisses* et des quatre compagnies de gardes du corps furent descendus dans le caveau, ainsi que les *honneurs* du défunt (la couronne, le sceptre et la main de justice), et le pennon, les éperons, l'écu, la cotte d'armes, le heaume et les gantelets, que le cérémonial, par une tradition des obsèques royales d'un autre âge, supposait avoir été portés ou revêtus par ce souverain, le moins guerrier des rois. Par une autre raillerie de ces prescriptions empruntées aux coutumes antiques, le grand chambellan, obéis-

1. *Histoire des deux Restaurations.*

sant à l'appel du roi d'armes, approcha du caveau la bannière de France; le dignitaire auquel sa fonction la confiait, vieillard chétif, boiteux, couvert de satin, de broderies d'or, de dentelles et de décorations en brillants, était un homme dont le nom se trouvait mêlé aux hontes les plus récentes de notre histoire, et qui, deux fois, avait pactisé avec l'ennemi; la main qui tenait cette noble bannière et qui l'inclina vers le cercueil du vieux roi était la main flétrie de M. de Talleyrand.

« Ce dernier hommage accompli, le duc d'Uzès, faisant les fonctions de grand maître de la maison royale, baissa son bâton de commandement, en plaçant le bout dans l'ouverture du caveau, et cria : *Le roi est mort! — Le roi est mort!* répéta par trois fois le roi d'armes, qui, après le troisième cri, ajouta : *Prions tous Dieu pour le repos de son âme!* Le plus profond silence s'établit; le clergé, tous les assistants s'inclinèrent et firent une courte prière mentale. Le duc d'Uzès, relevant bientôt son bâton, pousse alors le cri de : *Vive le roi!* Le roi d'armes répète encore ce cri trois fois et ajoute : *Vive le roi Charles, dixième du nom, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, très chrétien, très auguste, très puissant, notre très honoré seigneur et bon maître, à qui Dieu donne très longue et très heureuse vie! Criez tous : Vive le roi!* Ce cri sort aussitôt de mille bouches; les trompettes sonnent, les tambours battent, tous les instruments des nombreuses musiques militaires réunies dans l'église éclatent, pendant qu'au dehors du pieux édifice des salves d'artillerie et de mousqueterie annoncent à la population que toute douleur doit cesser pour faire place à l'allégresse, et que, si Louis XVIII vient de disparaître, son frère Charles X est roi. »

Bien qu'il fût dans un état épouvantable, que les os des jambes, dans leur partie inférieure, fussent complètement ramollis, et que la gangrène dévorât ses pieds, Louis XVIII voulut remplir jusqu'à la dernière heure les fonctions officielles de la royauté. Il avait répondu à ceux qui le suppliaient de s'épargner : *Un roi de France peut mourir; il n'est jamais*

malade[1]. C'était une manière grave de dire une dernière fois : *L'exactitude est la politesse des rois.*

Les neiges d'antan. — *Antan*, formé des mots *ante annum*, signifie littéralement avant l'année, et, par extension, l'année passée :

Avec trois brins de sauge, une figue d'antan[2],

c'est-à-dire une figue de l'année dernière.

Mais depuis la *Ballade des dames du temps jadis*, de François Villon[3], *antan* ne s'employait plus guère qu'avec *les*

1. Louis XVIII, qui aimait les Latins, faisait ainsi une variante du mot de Vespasien : « Un empereur doit mourir debout. » (*Decet imperatorem stantem mori*), mot auquel Mathurin Régnier fait allusion dans la satire VI :

Il n'est rien de si beau que tomber bataillant.

2. Mathurin Régnier, *Satire* XI.

3. Malgré la rudesse de son langage et certaine grossièreté de pensées, François Villon (1431-1484) inaugura en France la poésie moderne ; c'est notre premier poëte original ; sa sincérité de poète lui a fait pardonner son existence de vaurien. Il a dit pour son excuse, dans le huitain XIX du *Grand Testament* :

Et sçaches qu'en grand pauvreté
(Ce mot dit-on communément)
Ne gist pas trop grand loyaulté.

et dans le huitain XXI :

Necessité faict gens mesprendre,
Et faim saillir le loup des boys.

Il a fait plus que s'excuser, il s'est repenti ; on en juge par ses aveux, qui sont fréquents dans ses poésies : il lui a manqué la force de se corriger :

Bien sçay se j'eusse estudié
Ou temps de ma jeunesse folle,
Et à bonnes meurs dedié,
J'eusse maison et couche molle :
Mais quoy? je fuyoye l'escolle,
Comme faict le mauvays enfant...
En escrivant ceste parolle,
A peu que le cueur ne me fend.
(Huitain XXVI.)

« C'est un homme et un poète, a dit M. Géruzez, homme de mauvaise compagnie, poète de bas étage, mais énergique et sincère ; il a une profonde sensibilité, une vive imagination, de l'âme et de l'esprit. »

neiges : parler des choses d'autrefois, c'était *discourir des neiges d'antan;* et maintenant les deux mots, en réalité, n'en forment plus qu'un; on ne se soucie pas plus des choses passées, disparues, fondues enfin, que des *neiges d'antan.*

Voici cette ballade dont le mélancolique refrain est devenu proverbe :

Dictes-moy où, n'en quel pays,
Est Flora[1], la belle Romaine,
Archipiada[2], ne Thaïs[3],
Qui fut sa cousine germaine;
Echo[4] parlant quand bruyt on maine
Dessus rivière ou sus estan,
Qui beauté eut trop plus qu'humaine?
Mais où sont les neiges d'antan !

Où est la très sage Heloïs,
Pour qui fut chastré et puis moyne
Pierre Esbaillart[5] à Saint-Denys ?
Pour son amour eut cest essoyne[6].
Semblablement, où est la royne[7]
Qui commanda que Buridan
Fust jetté en ung sac en Seine ?
Mais où sont les neiges d'antan !

La royne Blanche[8] comme ung lys,
Qui chantoit à voix de sereine[9]

1. Courtisane romaine célèbre à qui l'on attribue l'institution des fêtes florales.

2. Nom défiguré de quelque courtisane grecque, peut-être Archéanassa, de Colophon, qui fut aimée, dit-on, du philosophe Aristote.

3. Fameuse courtisane d'Athènes qui suivit Alexandre en Asie, et qui, après la mort du conquérant, épousa Ptolémée, roi d'Egypte.

4. La nymphe Écho, amante de Narcisse.

5. Var.: Esbaillat, Esbaillayt et Esbaillart. Aucune ancienne édition ne porte le nom d'Abailard ou d'Abeilard sous lequel l'amant d'Héloïse est resté connu.

6. Peine, épreuve, du bas-latin *exonia.*

7. Marguerite de Bourgogne, femme de Louis X, dit le Hutin, qui fut étranglée dans sa prison, en 1314, par ordre du roi.

8. Blanche de Castille, mère de saint Louis, qui chantait, dit-on, en s'accompagnant du théorbe, les chansons dont le comte Thibaut de Champagne composait pour elle les paroles et la musique.

9. Voix de sirène.

Berthe au grand pied[1], Bietris[2], Allys[3];
Harembourges, qui tint le Mayne[4],
Et Jehanne, la bonne Lorraine[5],
Qu'Anglois bruslèrent à Rouen;
Où sont-ilz, Vierge souveraine?...
Mais où sont les neiges d'antan!

ENVOI

Prince, n'enquerez[6], de sepmaine
Où elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous remaine[7]:
Mais où sont les neiges d'antan[8]!

La *Ballade des seigneurs du temps jadis*, qui venait après, était conçue « suyvant le propos precedent », et le refrain était :

Mais où est le preux Charlemaigne!

La ligue du bien public. — Alliance que formèrent contre Louis XI, en 1465, François II, duc de Bretagne; Pierre, duc de Bourbon; Charles de Berry, frère du roi; Jean de Calabre, fils de René d'Anjou; le duc de Nemours; les comtes de Dunois, d'Armagnac et de Dammartin; ayant à leur

1. Berthe, fille de Caribert, comte de Laon, femme de Pépin le Bref et mère de Charlemagne, héroïne du roman de *Berte aux grands piés*.

2. D'après l'abbé Prompsault (édition de 1832), c'est Béatrix de Provence, mariée en 1245 à Charles de France, fils de Louis VIII.

3. Selon le même éditeur, c'est Alix de Champagne, mariée en 1160 au roi Louis le Jeune.

4. Selon le même, c'est Éremburge, fille d'Élie de la Flèche, comte du Maine, mort en 1110.

5. Villon ne fut pas le seul des poètes du xv[e] siècle qui envoyèrent un salut à la bonne Lorraine. Christine de Pisan, âgée de soixante-dix ans, était retirée depuis vingt ans dans un monastère lorsqu'elle entendit parler de Jeanne d'Arc; elle sortit de son silence pour faire, en l'honneur de la Vierge du triomphe, des vers qui furent sa dernière œuvre et couronnèrent dignement sa vie. — Un autre poète, Martin Lefranc, composa, en 1441, un poème intitulé *le Champion des Dames*, qui contient quelques stances adressées à la libératrice.

6. Ne cherchez pas à savoir.

7. Ne vous reste ; du latin *remanere*.

8. Cela signifie : ni de cette semaine, ni de cette année, ne vous demandez où elles sont, pour que ce refrain ne vous reste pas dans la mémoire.

tête le comte de Charolais, Charles le Téméraire, depuis duc de Bourgogne.

Ces princes et seigneurs s'étaient ligués, non dans l'intérêt du peuple dont ils n'avaient aucun souci, mais dans leur intérêt personnel, et pour se révolter contre le roi, qui, en montant sur le trône, les avait dépouillés d'une partie de leurs privilèges. Le *bien public* était un prétexte, une étiquette menteuse. La ligue « s'entreprenoit, dit Comines, *sous couleur* de dire que c'étoit pour le bien public du royaume ». Cette enseigne, Sismondi l'a remarqué avec justesse, était un hommage rendu au progrès de la raison publique : on n'osait plus lever l'étendard de la révolte au nom d'intérêts privés.

Louis XI, qui n'était pas sans inquiétude, convoqua à Tours, le 18 décembre 1464, les « sires du sang » et les grands barons, pour les assurer de l'intention où il était de gouverner avec les princes, qu'il regardait comme les appuis naturels de la couronne. Ceux-ci, à leur tour, protestèrent de leur dévouement au roi ; mais ni l'un ni les autres n'étaient sincères.

D'après le plan des alliés, le roi, attaqué de tous les côtés à la fois, devait se trouver cerné autour de Paris par plus de 60,000 ennemis. Le duc de Bourbon publia dans un manifeste (mars 1465) les intentions des princes pour la réforme de l'État, pour le bien du peuple, et commença les hostilités. Le roi, qui savait à quoi s'en tenir, répondit : « Si j'avois voulu augmenter leurs pensions et leur permettre de fouler leurs vassaux comme par le passé, ils n'auroient jamais pensé au bien public. » Il organisa la défense sur les divers points du pays, marcha lui-même dans le Berry contre le duc de Bourbon, et à force de promesses, de grâces et de pardons, il obtint la soumission du Berry et du Bourbonnais.

Cependant les Bourguignons s'étaient avancés sur Paris ; Louis XI vint à leur rencontre, et les deux armées se choquèrent à Montlhéry (juillet 1465). Le roi ayant demandé à l'un de ses capitaines, le sire de Brézé, qu'il soupçonnait de ne lui être pas fidèle, s'il n'avait point *baillé son scel* (sa signature) aux princes, Brézé lui répondit : *Oui, sire, le scel leur demeu-*

rera, mais le corps sera vostre. Il s'était promis de mettre le roi et Charolais si près l'un de l'autre « qu'on ne les pourroit plus démêler », et il s'élança dans ce but, avec tant d'impétuosité sur l'avant-garde bourguignonne, qu'il fut tué au premier choc. L'ardeur manqua dans cette lutte civile. Le bruit se répandit que le roi était mort, une panique s'ensuivit, et une partie de son armée prit la fuite. De l'autre côté, les Bourguignons, battus par les Dauphinois et les Savoyards, s'enfuirent aussi à *bride avalée*, et le champ de bataille se vida sans qu'il fût permis à personne de parler de victoire. « Jamais, dit Comines, plus grande fuite ne fut vue des deux parts. »

La situation étant devenue critique pour Louis XI, il se résigna à traiter avant qu'elle fût tout à fait désespérée; il suivit le conseil de Francesco Sforza qui lui avait écrit : « Ne refusez nulle chose qu'on vous demande, pourvu que vous sépariez cette compagnie... »

Des négociations s'ouvrirent, et après deux mois de luttes et de pourparlers, Louis XI, pour en finir, et très résolu d'ailleurs à ne pas tenir ses engagements, conclut le traité de Conflans, près de Charenton (1er octobre 1645), par lequel il accordait à tous les princes et seigneurs qui s'étaient ligués contre lui des gouvernements, des provinces, des villes, des titres, des pensions. On se partagea les dépouilles de la France; ce fut pour la royauté un abaissement profond. « Chacun emporta sa pièce », suivant l'expression de Jean de Troyes; mais au sujet du *bien public*, il ne fut rien stipulé [1]. Aussi, le peuple appela-t-il *la ligue du mal public* cette détestable coalition féodale.

1. Le mot fut écrit cependant dans le traité définitif signé, le 29 octobre, à Saint-Maur-des-Fossés; mais ce ne fut ni pour faire revivre des avantages particuliers, ni pour revendiquer les états généraux ou la Pragmatique sanction : ce fut pour commettre trente-six notables hommes, douze prélats, douze chevaliers et écuyers, et douze personnes de conseil et de justice, à l'effet de s'enquérir des fautes et désordres touchant le bien public, avec plein pouvoir au roi d'y remédier. « On voulut bien laisser au roi, dit Henri Martin, le choix de ces réformateurs. Chacun étant repu en particulier, les grands s'embarrassaient peu de la réforme générale. »

Dieu ait votre ame ; vous nous avez fait maint maux et douleurs. — Après avoir envahi la Suisse et s'être fait battre coup sur coup dans les batailles de Granson et de Morat (1476), le dernier duc de Bourgogne justifia une fois de plus le surnom de *Téméraire* en venant assiéger Nancy avec une armée à peu près épuisée. C'est là qu'il eut le pressentiment de sa perte : il entendit mugir encore la voix trop connue du taureau d'Uri, la trompe d'Unterwalden, et lorsqu'on lui posa son armet sur la tête, le lion d'or qui en formait le cimier tomba; Charles le Téméraire dit alors tristement : *Hoc est signum Dei*. Ce présage de Dieu ne mentit pas : la petite armée bourguignonne fut écrasée, les seigneurs qui entouraient le duc furent tués ou pris, lui-même disparut, et René, duc de Lorraine, entra triomphalement dans sa capitale.

Charles le Téméraire n'était pas prisonnier, son corps ne gisait pas sur le champ de bataille, et rien ne laissait croire qu'il eût pris la fuite. On se demanda ce qu'il était devenu. Or le comte de Campo Basso avait trahi son maître, ainsi qu'il l'avait promis à Louis XI et au duc René. Il amena à ce dernier un jeune page nommé J.-B. Colonna, qui disait avoir vu tomber le duc Charles et se faisait fort de le retrouver. On le suivit (7 janvier 1477) jusqu'aux bords de l'étang de Saint-Jean, à peu de distance de Nancy, où se trouvaient enfoncés dans la vase douze à quinze cadavres entièrement nus. Une pauvre blanchisseuse de la maison du duc, qui s'était mise aussi à la recherche, vit briller une bague au doigt d'un de ces cadavres; elle s'avança, retourna le corps et s'écria : « C'est mon prince ! » Mathieu Lupi, son médecin portugais, Denis, son chapelain, Olivier de La Marche, son chambellan, et plusieurs valets de chambre le reconnurent, « ... et fut cogneu manifestement que c'estoit le duc de Bourgogne à six choses. La première et la principale fut aux dents de dessus, lesquelles il avoit autrefois perdues par une cheute. La seconde fut d'une cicatrice à cause de la playe qu'il eut à la journée de Montlehéry en la gorge, en la partie dextre. La tierce à ses grans ongles qu'il portoit plus que nul autre homme de sa court, ne

aultre personne. La quarte fut d'une playe qu'il avoit en une espaule, à cause d'une escarboucle que autrefois y avoit eue. La cinquiesme fut à une fistule qu'il avoit au bas du ventre en la pennillière du costé dextre. Et la sixiesme fut d'un ongle qu'il avoit retrait en l'orteil [1]. »

Ce cadavre, qui avait la tête fendue de l'oreille à la bouche, le tronc et les cuisses traversés de coups de pique et que les loups avaient commencé à dévorer, fut porté à Nancy, « ... et illec lavé et mondé et nétoyé, il fut mis en une chambre bien close où il n'y avoit point de clarté, laquelle fut tendue de veloux noir, et estendu le corps dessus une table, habillé d'un vestement de toile depuis le col jusques aux pieds, et dessous sa teste fut mis un oreiller de veloux noir, et dessus le corps ung poille de veloux noir, et aux quatre coincts avoit quatre grans cierges, et aux pieds, la croix et l'eauë bénoiste. Et ainsi habillé qu'il estoit le vint veoir mondit seigneur de Lorraine vestu de deuil et avoit une grande barbe d'or venant jusques à la seinture, en signification des anciens preux, et de la victoir qu'il avoit sur luy eue [2]. Et à l'entrée dit ces mots en luy prenant l'une des mains de dessus le dit poille : *Vos ames ait Dieu, vous nous avez fait mains maulx et douleurs.* Et à tant vint prendre l'eauë bénoiste et en getta dessus le corps, et depuis y entrèrent tous ceulx qui le vouldrent voir, et puis le fist ledit duc de Lorraine enterrer en sépulture bien et honorablement, et luy fist faire moult beau service [3]. »

Voici, entre plusieurs, une des épitaphes que mérita Charles le Teméraire :

« Toi qui avois la paix en haine, toi qui ne pouvois supporter le repos, ô Charles! ami de la discorde, te voici donc dans la tombe ! — Que tu sois maintenant monté aux cieux ou descendu aux enfers, tu ne t'en souciois guère, et je ne m'en soucie pas davantage. »

1. *Chronique de Jean de Troyes.*
2. Usage emprunté aux généraux romains, lorsqu'ils avaient gagné quelque grande victoire.
3. *Chronique de Jean de Troyes.*

Le rozier des guerres. — Lorsqu'une attaque d'apoplexie (1481) vint avertir Louis XI que la mort, qui avait tant de fois frappé ses adversaires, pourrait bientôt le frapper à son tour, il éprouva le genre de remords qui s'empare de certaines âmes au moment où elles sentent que tout pour elles va être fini. Louis XI pensa moins à lui et un peu plus à son fils, à celui qui allait devenir le maître de la France, et qu'il avait tenu jalousement éloigné de tout, dans la solitude du château d'Amboise, ne voulant pas laisser la lumière pénétrer dans son esprit et prétendant qu'il serait toujours assez docte s'il savait ces cinq mots latins : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare* (Qui ne sait dissimuler, ne sait pas régner) [1]. Il aurait pu, pour le préserver de faste et d'ostentation, ajouter sa maxime favorite : « Quand orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de bien près. »

Louis XI, ayant méconnu de bonne heure l'autorité paternelle, pouvait craindre que son fils ne la méconnût à son tour. Il ne le voulait capable et fort que pour le moment où lui, le roi, ne serait plus là. Ses conseils de sagesse au dauphin, « les belles et notables paroles » qu'il lui adressa, au château d'Amboise (septembre 1482), en présence des seigneurs, « pour l'édification de sa vie et bonnes mœurs, gouvernement et entretenement et conduite de la couronne de France », étaient destinés à lui dire ce que tant d'autres, qui même ne sont pas des souverains, devraient dire à leurs fils : suivez mes conseils plutôt que mon exemple.

Louis XI voulut que son fils fût initié, non pas aux lettres et aux sciences, qu'il regardait comme des objets de luxe, mais à ce qu'il jugeait indispensable pour gouverner un peuple, c'est-à-dire l'histoire. A ses yeux, la connaissance de l'histoire était, pour un roi, l'art de ne pas tomber dans les mêmes fautes que ses prédécesseurs. A cet effet, il fit composer sous ses

1. Cette devise avait été adoptée avant Louis XI par l'empereur d'Allemagne Sigismond, qui heureusement n'avait pas que ce seul principe sur les vertus des rois : « Le plus digne de gouverner, disait-il, est celui que la bonne fortune ne saurait enfler, et que la mauvaise ne peut abattre. »

yeux, par Étienne Porchier, un livre de maximes morales, politiques et militaires, intitulé *le Rozier des Guerres* ou *Rozier historial.* Le second titre explique le premier : *l'histoire*, au moyen âge, alors qu'elle n'était pas la ruse, ce que Louis n'entendait pas cette fois enseigner à son fils, était presque toujours *la guerre.* Le roi, voulant sans doute présenter à son fils, comme enseignement frappant, une des époques les plus désastreuses et en même temps les plus instructives de l'histoire de France, fit ajouter à son livre un résumé des *Chroniques du Religieux de Saint-Denis* (1380-1422), où l'on voit Charles le Sage avoir pour successeur Charles l'Insensé. On y voit aussi, au commencement du règne de Charles VI, un chancelier de France (Miles de Dormans) dire au peuple, pour apaiser une sédition : « Les rois auraient beau le nier cent fois, c'est par la volonté des peuples qu'ils règnent, c'est la force des peuples qui les rend redoutables; et de même que les sueurs des sujets donnent de l'éclat à la royauté, de même la vigilance des rois doit pourvoir au salut des sujets. »

Le *Rozier des Guerres* a été imprimé en 1522. Duclos, dans son *Histoire de Louis XI*[1], en a donné les principales maximes, celle-ci, entre autres, qui en vaut plusieurs : « Quand les rois n'ont pas égard à la loi, ils ôtent au peuple ce qu'ils doivent lui laisser, et ne lui donnent pas ce qu'il doit avoir; ce faisant, ils rendent le peuple serf et perdent le nom de roi, car nul ne doit être appelé roi hors celui qui règne sur les francs. Les francs aiment naturellement leur seigneur : les serfs naturellement le haïssent. »

Guerre folle. — C'est surtout en triomphant avec fermeté de l'opposition des grands que la fille de Louis XI, Anne de Beaujeu[2], justifia le choix que son père avait fait d'elle pour

1. On sait le mot du chancelier d'Aguesseau, à propos de ce livre qui ne semblait pas avoir été mûrement élaboré : « Ah! mon ami, qu'on voit bien que tu ne sais tout cela que d'hier au soir. »

2. « Maîtresse femme, selon Brantôme, pourtant un peu brouillonne. » Elle disait elle-même : *Je suis la moins folle femme du monde, car de femme sage, il n'y en a pas.* C'est de son père qu'elle tenait ce propos.

gouverner la France pendant la jeunesse de Charles VIII. Les princes du sang, ayant à leur tête le duc d'Orléans (depuis Louis XII), s'étaient mis en campagne pour reprendre le pouvoir que Louis XI leur avait enlevé, et qui, le roi mort, leur échappait encore. La régente déploya tant de vigueur qu'elle étouffa presque à sa naissance cette guerre entreprise en quelque sorte contre la France, et qui mérita d'être surnommée *guerre folle*.

Le fait principal de cette révolte des grands est la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (27 juillet 1488), où le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent battus et pris par La Trémoille. Suivant un récit contenu dans une *Histoire latine de Louis XII*, écrite par un contemporain, Louis de la Trémoille, après avoir soupé avec les deux princes et leurs partisans, aurait fait amener deux franciscains et tenu ce discours : « Princes, je n'ai pas puissance sur vous; et, si je l'avais, je ne l'exercerais pas; je renvoie votre jugement au roi. Quant à vous, chevaliers, qui avez violé les serments du saint ordre de chevalerie et commis le crime de lèse majesté, vous allez mourir. » Il ne leur laissa, ajoute-t-on, que le temps de se confesser, et fit exécuter sur-le-champ l'arrêt de mort qui avait été rendu contre eux [1]. Si La Trémoille avait commis cet acte de cruauté sommaire, qu'aucun autre historien de l'époque n'a relaté, il n'eût pas été digne d'être appelé par Jean Bouchet le *chevalier sans reproche* [2].

TEL EST NOTRE PLAISIR. — Le régime de la monarchie a toujours été un peu plus ou un peu moins le régime du bon plaisir. Sous les rois barbares, c'était le droit de la force; sous les autres, celui du caprice ou de la volonté personnelle. Pour un homme appelé par le hasard de la naissance à être le maître de tout un peuple, à disposer de ses destinées, la tentation est

1. Un arrêt du 23 mai 1488 avait condamné par contumace plusieurs seigneurs, adversaires de la cour, à perdre corps et biens.

2. *Le Panégyrique du chevalier sans reproche*, par Jean Bouchet.

grande, il faut le reconnaître, de mettre la royauté *hors de pages*, et de se croire au-dessus des lois.

Cette puissance absolue des souverains a été consacrée dans les proclamations, les édits et les ordonnances, sous le règne de François Ier, par la formule de chancellerie : *car tel est notre plaisir*[1]. C'est à propos de l'imposition de la taille que François Ier « laissa en instruction et en pratique à ses successeurs, dit Sully (*Œuv.*, t. VIII), de ne requerir plus le consentement des peuples, pour obtenir des secours et des assistances d'eux ; ains de les ordonner de pleine puissance et autorité royale, sans alleguer autre cause ni raison que celle de : *Tel est notre bon plaisir.* »

Les premiers exemples de l'emploi de cette formule avaient été donnés par Charles VIII dans plusieurs ordonnances de la fin de son règne, notamment celle du 6 janvier 1497, rendue à Amboise, pour les embouciquements des sels ès greniers de Languedoc, et autres points concernant les gabelles; et dans celles du 12 mai de la même année, relative à la compagnie des cent suisses, « pour la garde de nostre corps, outre nos autres gardes » et qui se termine par les mots : « *Car tel est nostre plaisir*, nonobstant quelsconques ordonnances, restrictions, mendemens ou deffences à ce contraire. » Cette formule autoritaire avait eu parfois une variante : *Car ainsi nous plaist-il estre fait.*

Le roi de France ne venge pas les querelles du duc d'Orléans. — Le duc Louis d'Orléans, petit-fils du prince qui fut assassiné par Jean sans Peur, monta sur le trône dans des conditions exceptionnelles : il était devenu, à son corps défendant, le beau-frère de Charles VIII, en épousant

1. Et non : *notre bon plaisir ;* l'adjectif *bon* ne figurait pas dans les documents officiels. Il n'appartient qu'aux expressions usitées pour signifier la volonté arbitraire : le régime du bon plaisir. C'est ainsi que Chateaubriand a dit : « Dans la monarchie absolue, le bon plaisir royal était tout » ; et Vacherot : « Dans une monarchie pure, le bon plaisir et la faveur disposent généralement des emplois. »

Jeanne, deuxième fille de Louis XI, princesse vertueuse, et depuis vénérée comme une sainte, mais laide et contrefaite; il avait pris les armes contre la couronne de France; il avait été de ceux qui appelaient l'étranger à leur aide contre Anne de Beaujeu, qui n'avait de titre au pouvoir ni par le vœu des Etats, ni par les lois du pays; il avait été prisonnier pendant trois ans dans la tour de Bourges, on a dit même qu'il y avait connu les fameuses cages de fer; enfin la couronne de France, en passant dans ses mains, se trouvait transmise à une autre branche de la maison royale.

Malgré ces antécédents, le duc d'Orléans succéda à Charles VIII (1498) sans rencontrer d'obstacles, sinon sans faire naître de vives inquiétudes dans l'âme de ceux qui avaient été ses adversaires ou ses ennemis. Dès son avènement, il rassura les uns et les autres en se montrant aussi doux, aussi sensé que généreux. *Il ne serait décent et à honneur à un roi de France*, dit-il, *de venger les querelles d'un duc d'Orléans*[1]. D'après la chronique de Humbert Velay, c'est à la députation de la ville d'Orléans, venant faire sa soumission au roi, que ces paroles on été adressées; mais dans la conscience de Louis XII, qui voulait en faire la règle de ses premiers actes, elles étaient dites pour tous, aussi bien pour la ville dont il avait eu à se plaindre que pour le capitaine qui l'avait fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, et que pour tous les courtisans qui, dans les dernières années du règne de Charles VIII, avaient excité ce roi à éloigner le duc d'Orléans. Louis XII, en effet, montra aussitôt son intention de traiter tout le monde avec bonté et sans aucun esprit de ressentiment en « confirmant

1. « Rien de plus spontané et de plus authentique que ce mot de Louis XII : *Le roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans*. Philippe, comte de Bresse et ensuite duc de Savoie, mort en 1497, avait dit peu de temps avant lui : *Il serait honteux au duc de venger les injures faites au comte*. Cette pensée généreuse était dans le cœur de ces deux princes, et nous ne devons pas sans doute les regarder comme de froids imitateurs de l'empereur Adrien, qui, le jour où il parvint au pouvoir, rencontrant un ancien ennemi, et remarquant son embarras : *Tu es sauvé*, lui dit-il (*evasisti*). »

(Suard, *Notes sur l'esprit d'imitation*.)

Louis de La Trémoille dans tous ses états, offices et bienfaits », et en déclarant qu'il « maintiendroit tout homme en son entier et état ». Il fut même généreux au point d'appeler auprès de lui Mme Anne de France, et son mari le duc Pierre de Beaujeu, auxquels il donna des marques non équivoques de ses bonnes dispositions. Ce dernier trait prouve mieux que tout autre la ferme résolution qu'il avait prise de pardonner et d'oublier, car sa bienveillance pouvait ne pas aller jusque-là. Le jeune prince frivole et rebelle d'autrefois était devenu un roi modéré, humain, protecteur de l'ordre et de la justice, soucieux du bonheur de son peuple, et jamais parole royale ne fut plus religieusement tenue.

Pour faire la guerre avec succès, trois choses sont absolument nécessaires : premièrement, de l'argent ; deuxièmement, de l'argent ; troisièmement, de l'argent. — Cette vieille vérité [1], formulée ainsi avec une triple insistance, fut dite à Louis XII par le maréchal Gian Jacopo de Trivulzi, dit le *Grand Trivulce* (1448-1518), lorsqu'il s'agit d'envahir le Milanais (1499). Trivulce, que son excessive avarice rendait la risée de toute la cour, était placé mieux que personne pour proclamer ce grand principe [2]. Louis XI, du reste, qui savait fort bien aussi à quoi s'en tenir sur la puissance de l'argent, l'avait devancé en disant : *Quand on combat à lances d'argent, on a souvent la victoire.*

L'idée a été résumée depuis longtemps par les mots : *L'ar-*

1. L'oracle de Delphes avait dit à Philippe, roi de Macédoine : « Sers-toi d'armes d'argent et rien ne te résistera. » Fidèle à ce conseil, Philippe avait coutume de dire qu'*il n'y avait point de forteresse imprenable lorsqu'un mulet chargé d'or pouvait y monter.*

2. Comme il arrive souvent aux avares très riches et très vaniteux, Trivulce, lorsqu'il se mettait en dépenses, ne connaissait plus de bornes. Il donna une fête à Louis XII dans laquelle 160 maîtres d'hôtel, assistés de 1,200 officiers de bouche, réglaient l'ordre du service. On ne pouvait mieux justifier le proverbe : *Il n'est chère que de vilain.*

« Lorsqu'il voulut mourir, raconte Brantôme, il se fit mettre son épée sur le lit, et tant qu'il put il la tint en lieu de croix, et aussi que les diables lui voyant ainsi en la main eussent peur. »

gent est le nerf de la guerre.. La vérité entière est que l'argent est le nerf de toutes choses, ainsi que l'a reconnu le cardinal de Richelieu : *Si l'argent est, comme on dit, le nerf de la guerre, il est aussi la graisse de la paix.*

L'argent et son pouvoir ont été chantés par maints poètes, depuis Jehan de Pontalais [1] jusqu'à Ponsard ; mais ce qu'il n'est pas sans intérêt de relire, c'est la façon dont Mme du Hausset, dans ses *Mémoires*, raconte ce que pensait du précieux métal un de nos premiers économistes :

« Comme je parlais avec mépris de quelqu'un qui aimait beaucoup l'argent, le docteur Quesnay, s'étant mis à rire, dit : « J'ai fait un drôle de rêve cette nuit. J'étais dans le pays des anciens Germains ; ma maison était vaste, et j'avais des tas de blé, des bestiaux, des chevaux en grand nombre, et de grands tonneaux pleins de cervoise [2] ; mais je souffrais d'un rhumatisme, et ne savais comment faire pour aller à cinquante lieues de là, à une fontaine dont l'eau me guérirait. Il fallait passer chez un peuple étranger. Un enchanteur parut et me dit : « Je suis touché de ton embarras ; tiens, voilà un petit paquet de poudre de *prelinpinpin ;* tous ceux à qui tu en donneras te logeront, te nourriront, te feront toutes sortes de politesses. » Je pris la poudre et je le remerciai bien. — Ah ! comme j'aimerais la poudre de *prelinpinpin !* lui dis-je ; j'en voudrais avoir plein mon armoire. — Eh bien, dit le docteur, cette poudre, c'est l'argent que vous méprisez... Il tira quelques louis de sa poche : Tout ce qui existe est renfermé dans ces petites pièces, qui peuvent vous conduire commodément au bout du monde. Tous les hommes obéissent à ceux qui ont cette poudre, et s'empressent de les servir. C'est mépriser le bonheur, la liberté, les jouissances de tout genre que mépriser l'argent... Vive la toute-puissante poudre de *prelinpinpin !* »

1. Qui argent a la guerre il entretient,
Qui argent a gentilhomme devient,
Qui argent a chacun lui fait honneur,
C'est Monseigneur.

2. Nom ancien de la bière.

Cette poudre merveilleuse, à laquelle on supposait toutes les vertus, était celle qui faisait attribuer un grand pouvoir aux sorciers. Le mot *prelinpinpin* est de pure fantaisie ; on dit aujourd'hui poudre de *perlinpinpin*, et cela signifie : remède de charlatan, sans aucune efficacité.

A qui serait curieux de connaître en détail toutes les propriétés et tous les pouvoirs de l'argent, il faudrait signaler le poème du calculateur-poète Barrême (1640-1703), l'auteur du *Livre des comptes faits du grand commerce ;* ce poème se termine par ces quatre vers :

> L'argent a tout pouvoir sur la terre et sur l'onde ;
> L'argent sauve la vie et délivre des fers ;
> L'argent ouvre les cieux et ferme les enfers ;
> L'argent fait tout le bien et tout le mal au monde.

REITRES ET LANSQUENETS. — Les *Reîtres* (en allemand *Reiter*, cavalier, de *reiten*, aller à cheval, chevaucher) étaient les cavaliers allemands, quelque peu bandits[1], qu'on appelait aussi *pistoliers*, parce qu'ils combattaient avec la *pistole*[2], sorte d'arquebuse courte et légère. C'est même à eux qu'on attribue l'introduction de cette arme en France. Les *Reîtres* n'avaient pas d'acier sur le corps ; ils portaient seulement des pourpoints de buffle pour amortir les balles, et, contre le mauvais temps, de lourdes casaques qui reçurent le nom de *reîtres*.

Ces troupes mercenaires furent souvent employées pendant les guerres de religion du XVIe siècle. Se recrutant principale-

1. Dans une lettre datée de Bruxelles, 31 décembre 1567, le duc d'Albe disait à Philippe II qu'il avait proposé aux ducs Eric, Henri et Philippe de Brunswick, de tenir sur pied pour le roi jusqu'au 4 janvier trois mille chevaux ; mais que la chose avait souffert des difficultés, à cause des levées qui se faisaient pour la France, « où les Allemands aiment mieux aller servir sans solde, qu'ailleurs avec solde, pour les grands désordres et vols qu'ils y commettent ». (Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, publiée par Gachard, t. I, n° 710.)

2. Henri Estienne a raconté, dans la *Precellence du langage françois*, comment le mot *pistole* ou son diminutif *pistolet* désigna successivement un petit poignard, une petite arquebuse et un petit écu ; il devina même qu'il se dirait, dans le langage populaire, d'un petit homme bizarre : un drôle de

ment dans les États protestants de l'Allemagne, les *Reîtres* étaient des alliés naturels pour les huguenots; on en comptait un grand nombre dans les troupes de Coligny. « Au premier appel de leurs frères de France, dit l'Estoile, ils accouroient. » On se servit des *Reîtres* depuis Catherine de Médicis jusqu'à Louis XIII et même jusqu'au commencement du règne de Louis XIV. Lorsqu'on enrégimenta la cavalerie, les *Reîtres* formèrent les régiments de cavalerie allemande qui furent créés de 1635 à 1671.

Les *Lansquenets* (en allemand, *landsknecht*, de *land*, pays plat, et *knecht*, serviteur), étaient, dans le principe, les goujats, les palefreniers des reîtres; ils les suivaient à pied dans les guerres et portaient leurs armes. A la fin du xve siècle, Maximilien Ier, empereur d'Allemagne, créa une troupe mercenaire d'infanterie, composée en grande partie d'anciens *Lansquenets*, gens exercés au métier des armes; et lorsque la réputation de ces sortes de troupes se fut répandue, les *Lansquenets*, organisés en compagnies, puis en régiments, devinrent des troupes mercenaires employées dans toute l'Europe. Les *Lansquenets* furent les fantassins comme les reîtres étaient les cavaliers. Ces troupes commencèrent à faire partie de la milice française sous Charles VIII, qui en solda 6,000. Sous Henri II, il y avait 20,000 *Lansquenets* dans l'armée française; mais jamais ils n'inspirèrent la même confiance que les Suisses : ils se signalaient surtout par le pillage et la férocité. On s'en débarrassa

pistolet. « A Pistoie, petite ville qui est à une bonne journée de Florence, se souloient faire de petits poignards, lesquels, estans par nouveauté apportez en France, furent appelez du nom du lieu, premièrement *pistoiers*, depuis *pistoliers* et à la fin *pistolets*. Quelque temps après, estans venue l'invention des petits harquebuses, on leur transporta le nom de ces petits poignards. Et ce pauvre mot ayant esté ainsi promené longtemps, en la fin encore a esté mené jusques en Espagne et en Italie pour signifier leurs petits escus; et croy qu'encore n'a-t-il pas fait, mais que quelque matin les petits hommes s'appelleront *pistolets* et les petites femmes *pistolettes*. » Il faut croire, pour suivre l'indication de Henri Estienne, que la pistole étant une petite arme, on aura donné son nom, par dérision, à un écu qui n'était qu'un petit écu. « Ayant les escus d'Espagne esté réduicts à une plus petite forme que les escus de France, ont pris le nom de *pistolets*. » (Claude Fauchet.)

sous Henri IV, lorsqu'il fut enfin reconnu que la roture française était capable de bien combattre et pouvait former des armées.

Un jeu de cartes où le hasard est tout, où le savoir n'est rien, devait avoir été inventé par ces soldats d'aventure, enclins à la tromperie et au vol; aussi lui laissèrent-ils leur nom : le *lansquenet*.

Louis XII, dit le père du peuple. — « Ce fut notre bon roi Louis, douzième de ce nom, dit Pasquier, qui pour ses bons et doux déportements, fut, après son décès, honoré du bel éloge de Père du peuple. »

Pasquier se trompe sur l'époque : c'est du vivant de Louis XII, et lui présent, que ce beau titre lui fut décerné.

Louis XII était l'idole de la bourgeoisie ; il avait pour elle de grands égards et savait qu'il pouvait compter sur son appui. Il s'agissait pour lui, en 1506, de résoudre la question politique du mariage de sa fille Claude avec le prince qui devait être un jour François Ier [1]. Jugeant sage de se faire imposer ses propres résolutions par les états généraux, qui depuis longtemps n'avaient pas été appelés à s'occuper des affaires publiques, il invita les députations des cours de justice, des corps de ville et autres corporations à venir exposer leurs vœux. La noblesse et le haut clergé ne figurèrent à ce congrès du tiers état que comme ornement du trône; ils ne votèrent pas.

L'assemblée solennelle eut lieu le 14 mai 1506, dans la grande salle du château de Plessiz-lez-Tours. Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame et député de Paris, porta la parole, au nom des états; il énuméra les bienfaits et les nobles actions

1. « Pour laquelle chose (le mariage de Madame Claude de France avec François, comte d'Angoulême) traicter, voulut audict lieu de Tours tenir conseil. Dont envoya à tous ses parlements de France et à toutes ses villes, pour faire venir vers luy de chacun lieu gens saiges et hommes consultez. Et tant que en peu de temps furent en la dicte ville de Tours, de chascune cour de parlement, présidents et conseillers, et, de toutes les principales villes de France, hommes saiges, ordonnez et députez par les dictes villes et pays de France, comme dict est. » (Jean d'Auton, *Hist. de Louis XII.*)

du roi : la réduction des tailles aux trois quarts, la répression des désordres des gens de guerre, la réforme de la justice, et décerna à Louis XII le titre de *Père du peuple*[1]. Puis, mettant le genou à terre, ainsi que tous les autres membres de l'assemblée, il lui dit : « Sire, nous sommes venus ici, sous votre bon plaisir, pour vous faire une requeste tendant au bien général de votre royaume, à savoir qu'il vous plaise donner votre fille unique à M. François ci-présent, *qui est tout François.* »

Le roi pleura en s'entendant nommer de « ce doux et saint nom de père du peuple », et toute l'assistance partagea son attendrissement.

Je l'ai vaincu, il faut me vaincre moi-même. — Louis XII, le *Père du peuple*, et La Trémoille, le *Chevalier sans reproche*, firent des prodiges de valeur à la bataille d'Agnadel (14 mai 1509). Le roi « s'exposa au feu, dit Fleuranges, comme le plus petit soudoyer », et il répondit aux représentations des siens que « *quiconque avoit peur se mît derrière lui*, et que vrai roi de France ne mouroit point de coup de canon ». La Trémoille, de son côté, dit à ses gens pour les enhardir à bien faire : *Enfants, le roi vous voit.*

Le général Alviano, qui commandait l'armée vénitienne, fut fait prisonnier et conduit au camp des Français ; il avait un œil crevé et le visage couvert de sang. Louis XII lui assura qu'il serait bien traité et l'encouragea à « bonne patience » ; mais Alviano, qui se fût regardé comme le plus victorieux des hommes s'il avait gagné une bataille contre un roi de France, ne répondit aux avances de Louis XII qu'avec une brusque fierté. « Il vaut mieux le laisser, dit le roi, je m'emporterais

1. « Et ici le mot *peuple* a une grande valeur et annonce une révolution : ce n'est point un mot banal appliqué à une foule depuis longtemps gouvernée par un maître ; c'est un mot nouvellement introduit dans la langue pour désigner une jeune nation affranchie, formée des débris des serfs et des corvéables de la féodalité. » (Chateaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*)

et j'en serais fâché. *Je l'ai vaincu, il faut me vaincre moi-même.* »

Le plus sûr est pourtant de ne pas s'y fier.

Dans cette même Italie, où Louis XII fit, après la journée d'Agnadel, de rapides conquêtes, il ne se montra pas toujours ni aussi généreux ni aussi maître de lui-même. Lorsqu'il rencontra de la résistance ou que son orgueil fut offensé, il oublia facilement les belles paroles pour s'abandonner à la colère et à la cruauté.

Journée des éperons. — Le 9 août 1513, Henri VIII arrivait devant Térouenne, place d'armes des Français dans la marche d'Artois, dont un corps d'armée anglais avait commencé le blocus dès le 17 juin. Il était rejoint trois jours après par l'empereur Maximilien qui, préférant le profit à la gloire, servait sous ses ordres, aux gages de cent couronnes d'or par jour. La garnison de Térouenne s'était vaillamment défendue jusque-là ; mais les vivres manquèrent, et le seigneur de Piennes, gouverneur de Picardie, fut chargé par Louis XII, qu'un accès de goutte retenait à Paris, de la ravitailler. Il fut résolu, à cet effet, par les généraux, qu'une troupe de quatorze cents lances ferait une fausse attaque du côté de Guinegate pour attirer l'attention de l'ennemi, et que, pendant ce temps, huit cents cavaliers albanais au service de la France fondraient d'un autre côté sur les lignes ennemies, les traverseraient au galop, pénétreraient jusqu'aux fossés de la place et jetteraient des munitions et des vivres, emportés au cou de leurs chevaux.

Tout alla du côté des Albanais comme on l'avait espéré. Il n'en fut pas de même du côté de la gendarmerie française qui, après avoir escarmouché pendant quelque temps contre les cavaliers de Henri VIII et de Maximilien, fut surprise, en se retirant, par deux gros corps d'infanterie anglaise et allemande qui avaient tourné la hauteur sans être vus et qui manœuvraient pour couper la retraite aux Français. Ceux-ci, à

l'aspect si imprévu de ces milliers d'hommes, munis de canons, furent saisis d'une terreur panique; ils prirent la fuite et coururent « à bride avalée », sans tourner la tête, jusqu'à ce qu'ils fussent en sûreté dans leur camp. Les chefs s'étaient jetés à l'arrière-garde pour arrêter les fuyards; mais la lutte fut impossible et presque tous furent faits prisonniers; le chevalier Bayard était du nombre.

Il y eut très peu d'hommes tués dans cette triste affaire; mais Térouenne, n'espérant plus de secours, se rendit quelques jours après (22 août). La déroute de Guinegate (16 août) reçut le nom injurieux de *Journée des éperons*, parce que les Français y firent plus usage de leurs éperons pour fuir que de leurs armes pour combattre. On chansonna cette malheureuse déroute, et les gendarmes furent appelés des *lièvres armés*.

Mignonne, je vous donne ma mort pour vos étrennes. — En dehors de la politique extérieure où il rivalisa de violence et de perfidie avec les héros de Machiavel, Louis XII, enclin à la justice, était soucieux du bien de son peuple et très préoccupé de ménager les deniers de l'État. Il se plaisait à dire lui-même : *Bon roi, roi avare. J'aime mieux être ridicule aux courtisans que lourd au peuple*[1]. Il ajoutait comme corollaire : « Le menu du peuple est la proye du gentilhomme et du soldat, et ceux-ci sont la proye du diable. »

1. Les basochiens se faisaient, avec plus de malice que de bon sens, les échos des courtisans et des gentilshommes, et raillaient, dans leurs farces allégoriques, l'économie excessive du roi. Ils allèrent jusqu'à mettre en scène Louis XII sous la figure de l'*Avarice*. Le roi leur permit de rire en liberté, pourvu qu'ils ne parlassent point de sa femme et respectassent l'honneur des dames. Peu lui importait, d'ailleurs, les malices décochées contre lui, puisqu'on jetait le ridicule sur le pape, dont les prétentions étaient plaidées et condamnées; c'était pour lui un appel à l'opinion, une sorte de lit de justice populaire.

Anne de Bretagne ne fut pas épargnée autant que le roi l'avait voulu : les basochiens l'attaquèrent par des allusions hardies au procès du maréchal de Gié, et les représentations furent interdites pendant quelque temps. — Louis XII ayant fait une grande maladie à Blois en 1505, Anne de Bretagne pouvait redouter, si le roi mourait, la haine de Louise de Savoie, qui deviendrait alors reine-mère. Aussi, avait-elle préparé sa retraite en Bretagne, et elle

Mais les rois économes sont dans le cas des pères avares, ils ont presque toujours des successeurs prodigues. Le comte d'Angoulême, qui devait régner sous le nom de François Ier, épousa Claude, fille aînée de Louis XII ; et lorsque le roi vit que son gendre empruntait des sommes considérables, abusant du crédit que lui donnait sa position près du trône, il pensa que *ce gros garçon gâterait tout* par son amour pour la gloire, pour l'éclat et les plaisirs. La prédiction se réalisa : François Ier, moins jaloux d'être que de paraître, n'eut dans l'âme aucun sentiment élevé, ne fonda rien de vraiment grand, et mérita jusqu'à un certain point que Napoléon dise de lui[1] : « François Ier, après tout, n'était qu'un héros de tournois, un beau de salon, un de ces grands hommes pygmées[2]. »

Pour resserrer son alliance avec l'Angleterre, Louis XII, après la mort d'Anne de Bretagne, épousa en troisièmes noces (9 octobre 1514) la princesse Marie, sœur de Henri VIII. Il avait alors cinquante-deux ans et elle en avait seize; elle était belle,

ne pardonnait pas au maréchal de Gié d'avoir fait arrêter les bateaux chargés d'objets précieux qu'elle avait envoyés à Nantes. Dès que Louis XII fut guéri, elle fit exiler le maréchal, qui, se croyant quitte par cette disgrâce, s'était retiré dans une charmante habitation appelée *le Verger*, où il avait pris pour devise : *A la bonne heure m'a pris la pluie*. Mais Anne la vindicative n'avait pas assouvi sa vengeance : elle voulut le faire condamner à mort. Le parlement de Toulouse ne répondit pas à ses vœux ; il se borna à prononcer la confiscation des biens du maréchal. La reine se consola en s'écriant : « Je suis bien aise qu'il vive pour sentir plus vivement sa peine. » Le mot fut répété et les basochiens dirent, dans une de leurs farces, qu'un *maréchal* ayant voulu ferrer un *âne*, reçut un coup de pied qui l'avait jeté de la *cour* dans le *verger*.

1. *Mémorial de Sainte-Hélène.*

2. Le mérite qu'il faut reconnaître à François Ier, c'est d'avoir été, au point de vue de la Renaissance des lettres et des arts, l'homme de son temps. Aucun n'était plus propre à donner une forte impulsion en France au mouvement qui commençait à se manifester : c'est lui qui devait appeler d'Italie des artistes comme Léonard de Vinci, Le Rosso, le Primatice, André del Sarto, Benvenuto Cellini ; c'est lui qui devait donner des encouragements aux poëtes, c'est lui qui devait fonder le Collège de France et l'Imprimerie royale. Hors de là, celui qu'on appela le *roi chevalier* fut trop souvent un roi déloyal dont les actions démentaient les paroles, un homme frivole, épris de voluptés. La comparaison de Tavannes était vraie : « Alexandre voit les femmes quand il n'a point d'affaires; François voit les affaires quand il n'a plus de femmes. »

vive, élevée sans beaucoup de retenue; lui était malade, épuisé. « Il voulut faire du gentil compagnon avec sa femme », dit Fleuranges, et bientôt il put éprouver la vérité d'une de ses maximes : *L'amour est le roi des jeunes gens et le tyran des vieillards.* Brantôme a dit que Louis XII « avoit une jeune guilledrine qui bientôt le mèneroit en paradis tout droit ». Elle n'y manqua pas : au bout de trois mois de mariage, le roi mourait (1er janvier 1515) et disait mélancoliquement à sa jeune femme : *Mignonne, je vous donne ma mort pour vos étrennes.* La Mignonne accepta le cadeau sans déplaisir, et n'attendit pas la fin de son deuil pour épouser son amant, le duc de Suffolk. Le mariage eut lieu secrètement à Paris; mais Henri VIII, au retour de Marie en Angleterre, fit célébrer cette union à Greenwich, avec les honneurs dus à une sœur du roi d'Angleterre, veuve d'un roi de France.

Il n'y a point de place faible la ou il y a des gens de cœur. — Bayard (1475-1524), le *Chevalier sans peur et sans reproche,* ainsi que l'appelle son historien, le *Loyal serviteur*[1], savait aussi bien qu'un autre que les belles phrases ne préservent pas des boulets de canon; mais il n'ignorait pas qu'elles ont, aux heures de crise, le pouvoir d'entraîner les hommes, et, d'ailleurs, les paroles qu'il prononçait, dans sa naïve éloquence, étaient toujours l'expression de ses nobles sentiments.

En 1521, les armées de Charles-Quint envahissaient la Champagne : les Impériaux s'étaient emparés de Mouzon, et Mézières allait être menacée. La question était grave : si Mézières était prise, la Champagne était perdue. Cette ville paraissant hors d'état de soutenir un siège, on proposait de la détruire et de ravager au loin tout le pays pour affamer l'ennemi. Bayard, qui avait horreur des dévastations, répondit qu'*il n'y avait point de place faible là où il y avait des gens de cœur pour la défendre.* Il assembla soldats et bourgeois, leur fit jurer de se

1. « La tresioyeuse plaisante et recreative hystoire composée par le Loyal serviteur du bon *chevalier sans paour et sans reprouche,* le gentil seigneur de Bayart. » 1527.

défendre jusqu'à la mort et leur dit gaiement en terminant sa harangue : « Si les vivres nous manquent, nous commencerons par manger nos chevaux, puis nous salerons et mangerons... nos valets. »

Malgré son courage et l'ardeur qu'il soufflait à ses compagnons, Bayard n'aurait pu sauver la place s'il n'avait dû compter que sur des *gens de cœur* au nombre de 2,000 à peine pour résister à une armée forte de 35,000 hommes, qui l'attaquait avec violence de deux côtés à la fois. Aussi s'avisa-t-il d'un moyen de mettre la mésintelligence entre Sickingen et Nassau, ses deux assaillants, et son stratagème eut un plein succès. Ce fut grâce à la ruse que Bayard triompha. Ses forces et sa bravoure ne pouvant suffire, il y ajouta son esprit.

Au bout de cinq semaines, les Impériaux, découragés et inquiets, levaient le siège (17 septembre 1521). Le Loyal serviteur rapporte qu'on dit au duc de Nassau, revenu dans les Pays-Bas : « Eh quoi! vous aviez quarante mille hommes et cent pièces d'artillerie, et vous n'avez pu prendre Mézières, *un pigeonnier?* — Le duc répondit : « Le pigeonnier était gardé par un aigle et par des aiglons autrement becqués et membrés que toutes les aigles de l'Empire. »

Bayard fut proclamé le sauveur de la France, et lorsqu'il quitta Mézières, les habitants lui montrèrent la plus vive gratitude. L'anniversaire de la délivrance de la ville fut pendant longtemps l'objet d'une fête publique dans laquelle on prononçait l'éloge du *Bon chevalier;* et plus d'un siècle après le siège, en 1624, M. Vallerand-Payon, petit-fils d'un des maîtres de Mézières en 1521, léguait à la ville, qui la conserve dans ses archives sous le nom de *coupe de Bayard*, une coupe en vermeil destinée à perpétuer le souvenir du glorieux événement.

Envoyé à l'armée d'Italie, que commandait l'incapable Bonnivet, Bayard, dans une retraite, fut blessé d'une arquebusade et mourut deux heures après, entre Romagnano et Gattinara (30 avril 1524). Lorsque Jacques Joffrey, son écuyer, vint l'aider à descendre de cheval, il lui dit : « Appuyez-moi contre cet arbre, et placez-moi de telle sorte que j'aie le visage

tourné vers les ennemis. Jamais je ne leur ai tourné le dos ; je ne veux pas commencer en mourant, car c'est fait de moi. »

C'est là qu'il reçut de tous, amis et ennemis, des témoignages d'attachement et de sympathique admiration ; c'est là qu'il dit au traître connétable Charles de Bourbon, qui lui exprimait sa pitié : « Ah ! pour Dieu, monsieur, n'ayez pitié de moi, mais plutôt de vous-même, qui combattez contre votre foi et votre roi. »

Les contemporains de l'illustre chevalier disaient de lui qu'il avait trois excellentes qualités d'un grand général : *Assaut de bélier, défense de sanglier* et *fuite de loup.*

Les Espagnols, jouant sur les mots *grison* et *bayard* qui signifiaient le premier, un âne, un baudet, le second, un cheval bai[1], avaient coutume de dire qu'il y avait en France *beaucoup de Grisons et peu de Bayards.* A quoi les Français répondaient : S'il y a peu de Bayards en France, il n'y en a pas du tout en Espagne.

On a dit que Bayard détestait la flatterie et qu'il aimait par-dessus tout la justice : *Tous empires, royaulmes et provinces sans justice,* disait-il, *sont forests pleines de brigands ;* mais il ne paraît pas qu'il ait compté beaucoup sur la justice des hommes, car lorsqu'on lui demandait ce qu'un bon gentilhomme doit laisser à ses enfants, il répondait : « Ce qui ne craint ni la pluie, ni la tempeste, ni la force des hommes, ni la justice humaine : la sagesse et la vertu. »

Tout est perdu fors l'honneur. — Ces paroles ne sont pas textuelles, mais elles sont bonnes[2] : elles résument comme il convient la lettre de François Ier à sa mère, après la défaite de Pavie (24 février 1525), et elles disent, autant qu'on le peut faire en quelques mots, ce qui s'est passé sur ce champ de bataille où le roi de France a été fait prisonnier faute d'assistance et non faute de vaillance.

1. *Bayart* était le nom d'un cheval fameux dans les romans de chevalerie ; on le voit dans *Renaut de Montauban*, dans *Roland furieux*, etc.

2. Trois siècles plus tard un autre vaincu, le plus illustre de tous, devait les

Dans sa chronique rimée sur la bataille de Pavie, le héraut d'armes de Charles-Quint, Nicaise Ladam, représente François Ier combattant, seul et abandonné des siens, contre des soldats impériaux qui, attirés par la richesse de ses armes, comptaient faire une importante capture. François Ier l'a raconté lui-même dans son *Épître sur la campagne d'Italie*, vainement il regardait autour de lui; pendant qu'il était ainsi combattu, il ne voyait que peu des siens :

Les trop meschans s'enfuyoient sans combat.

Le roi a raconté aussi avec simplicité, sans même dire qu'il était blessé à la jambe et au visage, comment il fut vaincu au milieu des soldats qui se disputaient sa prise :

Mais quoy ! j'estois soubz mon cheval en terre,
Entre ennemys alors porté par terre,
Dont ma deffense à l'heure ne vallut.
Contre mon gré aussi Dieu le voulut !
Bien me trouva en ce piteux arroy
Exécutant, leur chef le vice-roy,
Que, quant me veit, il descendit sans faille,
Affin qu'ayde à ce besoin ne faille.
Las! que diray? cela ne veulx nier.
Vaincu je fuz et rendu prisonnier.

Ainsi fait prisonnier de guerre par Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, François Ier fut promené dans tout le camp ennemi, puis enfermé dans le château fort de Pizzighitone, avec MM. de Montmorency, de Brion, de Montchenu, de la Barre et quelques autres gentilshommes. Ses armes, dont on le dépouilla, furent envoyées, comme trophée de victoire, à Charles-Quint, alors en Espagne; l'épée fut déposée au châ-

redire dans tout leur laconisme. Lorsque Napoléon, après la défaite de Waterloo, rentra à Paris (21 juin 1815), la première personne qu'il rencontra en arrivant à l'Elysée fut M. de Caulaincourt; il lui serra silencieusement la main ; mais Drouot, qui accompagnait l'empereur, n'ayant pu s'empêcher de dire à ceux qui l'entouraient : *Tout est perdu!* Napoléon ajouta vivement : *Excepté l'honneur !*

teau de Tolède, et l'armure de corps fut portée en Allemagne. Elle se trouvait à Inspruck lorsqu'elle fut rendue à la France en 1807[1].

C'est du château de Pizzighitone que François Ier écrivit à sa mère, Madame Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, régente de France, cette lettre restée célèbre :

« Madame, pour vous faire sçavoir comme se porte le reste de mon infortune, *de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est saulve.* Et pour ce que, en vostre adversité, ceste nouvelle vous fera ung peu de reconfort, j'ay prié qu'on me laissast vous escripre ceste lettre : ce que l'on m'a aisement accordé, vous suppliant ne vouloir prendre l'extremité vous mesmes, en usant de vostre accoustumée prudence; car j'ay esperance à la fin que Dieu ne me abandonnera point vous recommandant vos petits enfans et les miens, et vous suppliant faire donner le passage à ce porteur pour aller et retourner en Espaigne, car il va devers l'empereur, pour sçavoir comme il voudra que je sois traicté.

« Et sur ce va très humblement se recommander à vostre bonne grace

« Vostre très humble et très obeissant filz,

« Françoys. »

A cette lettre, Louise de Savoie, aussi habile, aussi énergique qu'elle était corrompue, répondit, en se faisant assister de Marguerite, la sœur bien-aimée de François Ier :

« Au Roy mon très redoubté filz et souverayn seigneur,

« Monseigneur, je ne puis par meilleur endroit commencer ceste lettre, que de louher Nostre Seigneur de ce qu'il luy a pleu *vous avoir gardé l'honneur, la vye et la senté;* dont, par

1. « La seule chose complète et qui ait conservé de l'authenticité est l'armure de François Ier, enlevée à la bataille de Pavie. Elle vient d'Inspruck et m'a été remise par S. A. le prince de Neufchâtel. Mon intention était de la faire monter dignement et de la joindre aux trophées de la campagne de Prusse. » (Lettre de M. Denon au grand maréchal du palais Duroc. 21 août 1807.) Cette armure figure au premier rang dans le musée d'artillerie de Paris.

l'escripture de vostre main, il vous plaist m'aseurer; qui a esté en notre trybulacyon tel confort, qu'yl ne se peust sufysemment escripre, et aussy de quoy vous estes entre les mains d'un tant homme de bien et duquel vous estes sy bien trayté, vous asseurant, monseigneur, que ayent entendu les chouses desus dictes, et qu'il vous plaist dellyberer de pourter vertueusement toutes les choses quy plest à Dyeu vous envoyer, comme Mompezat m'a aseurée, que ainsy de ma par je soutyendré, celon vostre yntencyon et desyr, la fortune en telle sorte, pour le secours de voz petys enfens et afères de vostre roiaume, que je ne vous seray ocasyon de vous adjoindre peyne daventayge, suplyant le Createur, monseigneur, vous avoir en sa seynte protectyon, comme luy requyer de bon ceur

« Vostre très humble, bonne mere et subjecte,

« Loyse.

« Vostre très humble seur,

« Marguerite. »

Voici comment, de son côté, le vice-roi de Naples annonçait la victoire à l'empereur Charles-Quint :

« Nous donnasmes hier la bataille, et plust à Dieu vous donner victoire, laquelle fut suivie de sorte que avez le roy de France prisonnier, et luy en mes mains.... Je vous supplie, autant que m'est possible, penser à vos affaires et tost executer ce qui convient, puisque Dieu vous envoye le temps. Et ne aurez jamais meilleur saison pour prendre vos couronnes qu'à ceste heure; car vous ne tenez obligation à aucun de Italie, ni eux espoir sur le roy de France, car vous le tenez en vos mains.... Sire, je crois que vous souvient que M. de Bersele disoit que Dieu envoye aux hommes en leur vie un bonne aout, et que si le laisse passer sans le cueiller, qu'il y a danger que ne le retrouverez plus. Je ne dis ceci pensant que Vostre Majesté doive laisser passer le temps sans en faire vostre proffit, mais seulement pour mon devoir.... Sire, M. de Bourbon s'est bien acquitté et a fait bien bon devoir... Sire, la victoire que Dieu vous a

donné a esté le jour St-Mathias, qui est jour de vostre nativité.

« Du camp, là où le roy de France estoit logé, devant
« Pavie, le 25 février 1525.

« Charles de Lannoy. »

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher cette lettre de celle de François Ier : cet Italien, préoccupé de mettre à profit l'occasion favorable du moment, et ce Français qui, prenant bravement son parti, espère, puisque l'honneur est sauf, que Dieu ne l'abandonnera pas, offrent un intéressant contraste : on se demande si le vainqueur, avec ses inquiétudes, est plus heureux que le vaincu, avec ses espérances.

En résumé, François Ier a justifié, sur le champ de bataille et même pendant sa captivité, le fameux mot qui laissait l'honneur intact au milieu du désastre. Il a eu le droit d'écrire aux grands du royaume : *J'ai plustost esleu honneste prison que honteuse fuite*[1].

1. Lettre du roi François Ier aux grands du royaume et aux compagnies souveraines :

« Mes amys et bons subjets, soubs la coulleur d'autres lettres, j'é eu le moyen et lyberté de vous pouvoyr escripre, estant seur vous randre grant plesyr de savoyr de mes nouvelles, lesquelles selon mon infortune, sont bonnes, quar la santé et l'onneur, Dyeu mercy, me sont demeurés sayns, et autre tant d'infelysytéz n'ay receu nul plus grant plesyr que savoyr l'obeissance que portez à Madame, en vous montrans bien estre vrays loyaulx subjetz et bons Françoys, la vous recommandant tousjours et mes petys enfans qui sont les vostres, et de la choze publyque, vous asseurant qu'en contynuant en dylygence et desmontrassyon qu'avez fet jusques ycy, donerés plus grant envie à nos ennemys de me delyvrer que de vous fere la guerre. L'empereur m'a ouvert quelque party pour ma delyvrance et ay esperance qu'il sera raysonnable et que les choses bientost sortyront leur effet ; et soyez seurs que, comme pour mon honneur et celluy de ma nassyon, j'é plustost esleu l'onneste pryson que l'onteuse fuyte, ne sera jamès dyt que sy je n'é esté sy eureulx de fayre bien à mon royaulme, que pour envye d'estre delyvré je y face mal, se estimant bien eureulx pour la lyberté de son pays toute sa vye desmeurer en pryson.

« Votre Roi,
« FRANÇOYS.

« DE LA BARRE, bailly de Paris. »

Cette lettre est écrite de la main de La Barre et signée par le roi, mais elle n'est pas datée. Elle est vraisemblablement de la fin du mois de mars 1525.

Monsieur de La Palice. — Le maréchal Jacques de La Palice est devenu légendaire; il doit sa popularité à une complainte. Rien pourtant, dans la vie de ce vaillant capitaine, ne donnait prise au ridicule. Il combattit sous Charles VIII, sous Louis XII, sous François Ier, et sur tous les champs de bataille, il se signala par son courage et de brillants faits d'armes[1]. Nommé maréchal de France en 1515, il fut un des héros de la journée de Marignan. La bataille de Pavie (1525), où il devait trouver la mort, fut livrée malgré ses sages conseils. Son cheval étant tombé blessé et l'ayant entraîné dans sa chute, il fut fait prisonnier par un Italien auquel un Espagnol réclama sa part de la rançon qu'offrait le maréchal. L'Italien refusa, et l'Espagnol tua La Palice à bout portant.

Les soldats du maréchal, qui avaient pour lui une sorte de culte, célébrèrent ses exploits dans des chants guerriers. Pour exprimer que leur vaillant chef avait combattu jusqu'à la dernière heure, ils dirent, sans se douter qu'ils prêteraient à rire, quelque chose de semblable à ceci :

Monsieur d'la Palice est mort,
Mort devant Pavie,
Un quart d'heure avant sa mort
Il était encore en vie.

Ce couplet était destiné sans doute à peindre l'imprévu, la soudaineté de la mort de La Palice; mais le côté comique de

1. Il ne faut pas avoir parlé, même occasionnellement, de Jacques de La Palice sans rappeler un des nombreux traits qui ont honoré sa belle carrière. Lorsque la ville de Ruvo tomba au pouvoir des Espagnols (1503), La Palice, blessé à la tête, fut fait prisonnier; et comme la citadelle tenait encore, Gonzalve le menaça de la mort s'il ne donnait à son lieutenant l'ordre de la rendre. Conduit au pied des remparts, il appelle son lieutenant Cormon et lui crie: *Gonzalve, que vous voyez, menace de m'ôter la vie si vous ne vous rendez promptement. Mon ami, regardez-moi comme un homme déjà mort; et si vous pouvez tenir jusqu'à l'arrivée du duc de Nemours, faites votre devoir.* Cormon se défendit, la citadelle ne fut prise que d'assaut; mais Gonzalve n'exécuta pas sa menace; il se borna à refuser les offres qu'on lui fit pour la rançon de La Palice, qui ne fut délivré que plus tard.

cette naïveté n'échappa pas aux railleurs, et peu à peu la chanson fut continuée sur le même ton par des plaisanteries qui en firent une longue série de niaiseries. C'est au XVIIe siècle que la vieille complainte fut remise en vogue. La Monnoye (1641-1728) la ressuscita en y mêlant un certain nombre de couplets de son cru et probablement en retouchant les autres; il y en eut plus de cinquante. La Monnoye avait pour les facéties rimées un goût qui explique sa collaboration à la fameuse complainte[1].

Paix des Dames. — C'est au *traité de Cambrai* (5 août 1529), si funeste à François Ier et à la France, si funeste aussi à l'Italie, forcée, à partir de ce jour, de courber la tête sous le joug espagnol et allemand, que l'histoire a donné le nom de *Paix des Dames*. Ce fut l'un des actes détestables et heureusement le dernier de ce mauvais génie du roi qui s'est appelé Louise de Savoie. La fin de ces grandes guerres d'Italie qui avaient duré plus d'un tiers de siècle a été négociée par des femmes et surtout par Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, et Louise de Savoie, mère de François Ier. Ces deux princesses ayant reçu leur pouvoir, l'une de l'empereur d'Allemagne, l'autre du roi de France, se rencontrèrent à Cambrai; les pourparlers durèrent un mois, et quand François Ier eut fait toutes les concessions, et que Charles n'en eut fait qu'une, on signa.

1. La Monnoye, devenu populaire par ses *Noëls bourguignons*, était un poète érudit; il eut, dans sa jeunesse, la singulière fortune de remporter cinq fois de suite le prix de poésie aux concours de l'Académie française, et l'on a raconté que l'illustre compagnie, pour avoir d'autres lauréats, le fit prier de s'abstenir. C'est dans un de ses poèmes couronnés, *la Fureur des duels abolie par Louis XIV* (1671), que La Monnoye faisait aux invalides ce singulier compliment :

Moins vous êtes entiers et plus on vous admire.

La Monnoye était conseiller-correcteur à la chambre des comptes de Dijon. Il disait, avant de quitter sa province : « A Dijon, je ne suis qu'un simple correcteur : à Paris, je serai forcément un bel esprit, profession aussi dangereuse que celle de danseur de corde. »

L'excuse de François, ont dit quelques historiens, est dans l'amour paternel : ses enfants souffraient de la captivité, comme il en avait souffert lui-même ; il voulait à tout prix les délivrer. Ces considérations, très respectables chez un particulier, ne sont pas suprêmes pour un souverain ; et, d'ailleurs, le tort de François Ier ne fut pas là tout entier ; il était inconséquent, versatile ; il était faible, sans puissance sur lui-même, et se laissait trop aisément guider par une conseillère haineuse, avide d'argent et d'autorité, qui fit beaucoup de mal à lui et au pays. Jamais il ne fut moins à propos à un fils de *ne point déplaire à sa mère*, selon ses expressions.

Deux ans plus tard (14 septembre 1531), Louise de Savoie mourait, n'emportant les regrets de personne, délivrant le roi d'une influence fatale, et laissant des sommes considérables dans les coffres où s'étaient engloutis les fonds destinés à la subsistance de nos armées. Cet argent réveille deux tristes souvenirs : la perte du Milanais et le supplice de Samblançay.

La belle Paule. — Ainsi fut surnommée la Toulousaine Paule de Viguier (1518-1610), issue de deux bonnes familles du Languedoc. Agée de quinze ans à peine et dans la fleur de sa ravissante beauté, elle fut choisie par les capitouls de Toulouse pour débiter une harangue poétique au roi chevalier lorsqu'il vint dans cette ville (1533). François Ier ne put voir cette belle jeune fille sans pousser un cri d'admiration, et de ce moment Mlle de Viguier fut appelée *la belle Paule*. Aussi sage, aussi soumise qu'elle était charmante, elle dut épouser d'abord, pour obéir aux vœux de sa famille, un conseiller au parlement, M. Baynaguet ; mais quand ce premier mari fut mort, ce qui ne tarda guère, elle épousa l'homme de son choix, Philippe de La Roche, baron de Fontenille, et fut heureuse jusqu'à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

La belle Paule reçut les compliments de Catherine de Médicis, qui la déclara au-dessus de sa réputation ; et du connétable de Montmorency, qui proposait de la placer au nombre des merveilles de l'univers. On venait exprès à Toulouse pour admirer

cette beauté incomparable, et lorsqu'elle sortait, la foule, avide de la voir, lui faisait cortège. Cet enthousiasme donna lieu à une légende. *La belle Paule*, pour se soustraire à ces admirations indiscrètes, ne sortait plus de chez elle que la tête voilée. Les capitouls lui intentèrent un procès, et elle fut condamnée à paraître deux fois par semaine à visage découvert, pour ne pas priver ses compatriotes du bonheur de la contempler.

La beauté de la baronne de Fontenille, chantée par les poètes contemporains, a été longuement célébrée par un sien cousin, Gabriel de Minut, dans un livre qui a pour titre : *De la Beauté, discours divers, suivis de la Paulographie, ou Description des beautez d'une dame Tholosaine, nommée la belle Paule* (1587).

Paule de Viguier ne se contenta pas d'être exceptionnellement belle : elle eut de l'esprit, elle cultiva même les lettres, et l'on a conservé d'elle ce souvenir poétique :

DE LA MORT D'UN MIEN FILS

Le tendre corps de mon fils moult chéri
Gist maintenant dessous la froide lame;
Aux lieux très clairs doit triompher son âme;
Car en vertu toujours il fut nourri.
Las! j'ai perdu ce beau rosier flouri,
De mes vieux ans l'orgueil et l'espérance;
La seule mort peut donner allégeance
Au mal cruel qui mon cœur a meurtri;
Ors, adieu donc, mon enfant moult chéri,
De toi mon cœur gardera souvenance !

Une autre femme, célèbre aussi par sa beauté, sous François Ier, mais d'ailleurs très différente de la *Belle Paule*, est restée connue sous le nom de la *Belle Ferronnière*, soit parce qu'elle était mariée à un riche *ferronnier* (marchand d'ouvrages en fer), soit parce que son mari s'appelait *Ferron*. Elle était, disait-on, venue d'Espagne, à la suite d'une troupe de gens accompagnant le roi au retour de sa captivité. Elle portait à la tête une chaîne d'or avec un joyau sur le front : c'est depuis que ce genre de bijou fut appelé *Ferronnière*.

Le portrait de Lucrezia Crivelli, ce chef-d'œuvre de Léonard de Vinci (1497), que l'on voit au musée du Louvre, a été appelé *la Belle Ferronnière* parce que cette jeune femme, dont les cheveux sont en bandeaux, porte une *ferronnière* sur le front.

Chambres ardentes. — Quatre sortes de chambres de justice, établies hors du droit commun, ont reçu cette dénomination, qui éveille l'idée du feu (*ardere*, brûler).

1° Le tribunal où l'on jugeait les criminels d'État appartenant à d'illustres familles; la salle entièrement tendue de noir était éclairée par un grand nombre de flambeaux. C'est, de même, à ce grand appareil de lumières que les chapelles élevées aux personnages dont on veut honorer publiquement la mémoire doivent le nom de *chapelles ardentes.*

2° Le tribunal d'exception établi au parlement de Paris, après l'avènement de Henri II, pour la recherche et la punition des protestants. Le nom de *chambre ardente* pouvait, cette fois, faire allusion au bûcher tout autant qu'aux flambeaux, car les protestants étaient condamnés, comme hérétiques, au supplice du feu. Déjà, en 1540, François Ier avait attribué à des juges, moitié laïques moitié ecclésiastiques, la poursuite des hérétiques. Cette juridiction, dont les arrêts étaient souverains et exécutés sans délai, cessa de siéger vers 1560.

3° La commission extraordinaire chargée sous Louis XIV (1680) de sévir contre les empoisonneurs. Elle fut établie à l'arsenal quatre ans après que la marquise de Brinvilliers eût été brûlée vive. Le peuple qualifia cette commission de *chambre ardente*, parce que les crimes qu'elle avait à poursuivre étaient passibles du feu; elle fut appelée aussi *chambre des poisons.* Une certaine poudre, dite *poudre de succession*, avait mis à la mode en quelque sorte le crime d'empoisonnement. La Voisin, sage-femme, condamnée pour avoir usé de cette poudre, fut brûlée au mois de février 1680, après avoir eu la main droite percée d'un fer chaud.

4° La commission extraordinaire qui procéda, pendant la

Régence, contre les fermiers des revenus publics, depuis 1689 jusqu'à 1717, et qui, après la chute du système de Law, eut mission de juger les malversations commises par les préposés au visa des billets de banque. Elle prit alors le nom de *chambre du visa.*

Toute femme varie. — Une histoire de Blois, publiée par Bernier au milieu du XVIIe siècle, contient ce passage relatif au château de Chambord : « L'on y voit dans un cabinet joignant la chapelle cette rime écrite sur un carreau de vitre avec un diamant de la propre main de ce prince (François Ier) :

Souvent femme varie,
Malhabil qui s'y fie. »

Il n'existe aucun autre témoignage de l'existence de ce distique sur une vitre qui, longtemps cherchée, n'a jamais été retrouvée [1]. Le seul historien contemporain qui ait parlé d'une inscription faite par le roi au château de Chambord, c'est Brantôme (*Vies des Dames galantes, Discours IV*), et son récit est fort peu d'accord avec celui de Bernier :

« Il me souvient qu'une fois, m'estant allé pourmener à Chambord, un vieux concierge, qui estoit céans et avoit esté valet de chambre du roi François Ier, m'y reçut fort honnestement; car il avoit dès ce temps-là connu les miens à la cour et aux guerres, et luy-mesme me voulut montrer tout; et m'ayant mené à la chambre du roy, il me monstra un escrit au costé de la fenestre. « Tenez, dit-il, lisez cela, monsieur, si « vous n'avez veu de l'escriture du roy mon maistre, en voilà. » Et l'ayant leu, en grandes lettres il y avoit ce mot : *Toute femme varie.* »

C'est Brantôme qu'il faut croire, puisqu'il raconte ce qu'il a vu et ce qu'on lui a dit. Son récit, d'ailleurs, est beaucoup

1. Les uns ont dit qu'elle avait été vendue aux Anglais, les autres, qu'elle avait été sacrifiée par Louis XIV à Mme de la Vallière; mais aucune preuve n'a été fournie.

plus vraisemblable que l'autre : du temps de François Ier on ne rayait pas le verre avec le diamant ; si le roi, en tout cas, avait tracé deux lignes sur une vitre avec sa bague, son écriture n'eût pas été reconnaissable. Ce petit travail eût aussi exigé du temps, et l'on sait que François Ier, devenu mélancolique et taciturne, écrivit ces quelques mots pour répondre en silence à sa chère sœur Marguerite, qui plaidait la cause de son sexe (1545).

Si la vitre légendaire ne se retrouve pas au château de Chambord, on y voit, en revanche, plusieurs fois répétées, les *salamandres* fantastiques qui servent de marque à tous les monuments du règne de François Ier.

Le petit reptile, sorte de crapaud pourvu d'une queue, que les Grecs appelaient salamandre, sécrète une liqueur âcre, d'une odeur forte et repoussante, qui lui sert, dit-on, de défense contre les animaux qui voudraient le dévorer. La sécrétion devenant d'autant plus abondante que l'animal est plus irrité, elle est surtout active au contact du feu. De là, le préjugé ancien et très répandu encore que la salamandre peut vivre au milieu des flammes et même les éteindre.

Peu à peu, la croyance s'est établie que le feu était le séjour habituel de la salamandre, comme l'air celui des oiseaux, comme l'eau celui des poissons. Devenu ainsi un animal merveilleux, le petit reptile fut dépouillé de son humble figure : on lui donna les ailes d'un dragon, on lui fit vomir des flammes ; il devint l'emblème brillant de l'amour, le symbole renommé de la valeur, et c'est sous cette forme fantastique que François Ier, d'après le conseil de son gouverneur Boisé, mit la salamandre dans ses armoiries avec cette devise : *Nutrio et exstingo* (j'y vis et je l'éteins). Le sens quelque peu mystérieux de ce blason est expliqué par la légende d'une médaille italienne frappée dans la jeunesse de François Ier : — *Nudrisco il buono e spengo il reo* (je nourris le bon et *j'éteins* le méchant).

Tirez le rideau, la farce est jouée. — Les rideaux qui, aujourd'hui, dans les théâtres, se lèvent et se baissent, étaient jadis plus modestes, surtout dans les baraques des sal-

timbanques et aux théâtres de marionnettes : ils glissaient sur une tringle au moyen d'anneaux, comme ceux des fenêtres, et lorsque le spectacle était fini, on pouvait dire : *Tirez le rideau, la farce est jouée*. Cette expression est restée dans notre langue pour signifier figurément : tout est fini.

Rabelais (1495-1553) qui, dans son existence inquiète et tourmentée, fut successivement cordelier, bénédictin, médecin et curé, fut aussi et surtout un grand savant, un écrivain de génie, un peintre comique de premier ordre, « la raison habillée en masque », disait Boileau, et son livre de *Pantagruel*, mélange de fantaisies et de verve inventive, mises au service du bon sens sous la livrée de la folie, lui a conquis la célébrité. On s'est plu, à travers de nombreuses incertitudes, à prêter à Rabelais quelque chose de l'humeur bouffonne, des extravagances des personnages de son roman, et l'on a raconté sur son compte quantité de tours grotesques ou sacrilèges dont il faudrait sans doute retrancher plus de la moitié. On a prétendu même qu'au moment de mourir il plaisantait encore : son curé, qui ne passait pas pour un habile homme, lui aurait dit en lui apportant la sainte hostie : « Voilà votre Sauveur et votre maître, qui veut bien s'abaisser jusqu'à venir vous trouver; le reconnaissez-vous? — Hélas! oui, aurait répondu Rabelais, je le reconnais à sa monture. » — Et au moment de rendre le dernier soupir il se serait écrié, comparant sa vie à une grande farce : *Je m'en vais chercher un grand peut-être; tirez le rideau, la farce est jouée.*

Cette anecdote est répétée depuis longtemps par tous les conteurs d'historiettes, parce qu'elle est attachée au nom fameux de Rabelais; et cependant il y a plus de deux siècles que du Verdier (1544-1600), dans sa Prosopographie, et Colletet (1598-1659), dans son *Histoire des poètes françois*, invitent leurs lecteurs à ne pas y ajouter foi : « Sur la fin de ses jours, dit ce dernier, rentrant en soy-mesme, reconnoissant ses péchés, et ayant recours à l'infinie miséricorde de Dieu, il rendit son esprit en fidèle chrétien. Aussy tous ces contes ridicules que l'on a faits de luy, et toutes ces paroles libertines que l'on

luy a attribuées n'ont esté que de vaines chimères et des faussetés punissables, inventées à plaisir pour le rendre plus odieux au monde. »

La note dominante de Rabelais, dans un siècle d'idées hardies et de libre langage, ce n'est ni la licence ni la grossièreté, c'est le rire. Aussi Baïf (1532-1589) eut-il raison de lui faire cette épitaphe :

Pluton, Prince du noir Empire,
Où les tiens ne rient jamais,
Reçois aujourd'hui Rabelais,
Et vous aurez tous de quoi rire.

HUGUENOTS. — Sobriquet que les catholiques donnèrent, dans une intention injurieuse, aux protestants et particulièrement aux calvinistes. Ceux-ci l'adoptèrent comme titre de gloire, et, pour en relever la signification par une noble origine, ils voulurent admettre que les *huguenots* étaient les défenseurs de la race de *Hugues* Capet contre les princes lorrains. De toutes les étymologies proposées pour expliquer le mot *Huguenot*, la moins invraisemblable est celle qui fait venir le mot *huguenot* de l'allemand *eigenossen*, confédérés (*Eid*, serment, et *genosse*, compagnon). Mais on a objecté que le sens n'était pas favorable à cette étymologie, parce que le mot confédérés s'appliquait mal à une secte religieuse, qu'il ne constituait pas un terme injurieux, et qu'enfin il ne pourrait s'appliquer qu'aux Suisses protestants qui cependant n'ont jamais été nommés ainsi.

A ces objections, présentées par Scheler et Littré, il faut répondre que le nom d'*eignot*, dérivé d'*eigenossen*, fut pris à Genève par les partisans de la liberté, qui avaient formé des alliances avec les confédérés suisses, et que de Genève, le berceau du calvinisme, il a fort bien pu passer en France et subir peu à peu des transformations. Ce qui le prouve, c'est que *huguenot* se trouve écrit *eignot* et *aignot* dans des documents du XVI[e] siècle, tels que la *Response des triumvirs à la déclaration faite à Orléans, le* 8 *avril* 1562, *par M. le prince de Condé*,

où on lit les passages suivants : « Le roi de Navarre se laissoit-il circonvenir par les paroles, comme les *aignos* s'efforcent le prince de Condé ?... La conjuration faite dernièrement à Orléans, baptisée *Association* en françois, et en genevois *aignossen*, a trop découvert le fait. »

Si Théodore de Bèze, d'Aubigné, de Thou et Pasquier ont rattaché le sobriquet *huguenot* au roi *Hugon*, d'une légende tourangelle, ce n'est pas tout à fait sans motif, car pour le peuple, il était bien plus simple de tirer *huguenot* de *Hugon* que d'*Eigenossen*, et il est très probable que les choses se seront à peu près passées comme le rapporte Henri Martin dans une note de son *Histoire de France :* » Ce nom (*eignot*) passa en France, mais assez obscurément, jusqu'à ce que le peuple de Tours en eut fait la fortune par une circonstance assez singulière. On s'imaginait qu'il revenait la nuit, dans les rues de Tours, un lutin, un esprit malfaisant, appelé le *roi Hugon*, qui effrayait ou maltraitait les passants attardés. Probablement quelques Tourangeaux entendirent parler des *eignots*, sans savoir le sens de ce mot étranger : ils en firent le nom de *huguenots* et prétendirent que les *huguenots* étaient les gens du roi *Hugon*, parce qu'ils rôdaient dans l'ombre comme lui et tenaient leurs *sabbats* la nuit. »

L'origine populaire qui rattache les *huguenots* au roi Hugon est d'accord avec le récit de Pasquier, qui avait entendu prononcer le nom de *huguenot* par quelques-uns de ses amis tourangeaux; elle est confirmée aussi par l'explication que donne Th. de Bèze dans son *Histoire ecclésiastique* (1580).

Paix fourrée ou petite paix de Chartres. — Le traité de paix signé à Longjumeau, le 23 mars 1568, entre les catholiques et les protestants, remettait en vigueur l'édit d'Amboise (19 mars 1563) [1] et ne donnait satisfaction à per-

1. Par cet édit, passé entre Catherine de Médicis et Condé, il était stipulé qu'en attendant le remède du temps, la tenue d'un concile et la majorité du roi, les barons, châtelains, hauts justiciers, seigneurs tenant pleins fiefs de haubert, pratiqueraient librement, dans leurs maisons, avec leurs familles et

sonne. Des deux côtés, on cédait à la nécessité : les conséquences possibles du siège de Chartres effrayaient Catherine, et les assiégeants, à bout de ressources, se résignaient à accepter la paix. Il répugnait au prince de Condé de continuer la guerre dans ces circonstances difficiles, car « il aymoit sa patrie et avoit pytié du peuple », a dit de lui Montluc, assurément peu favorable aux huguenots[1].

La liberté religieuse fut maintenue aux réformés; mais ils restaient à la merci de leurs ennemis, sans autre sûreté que la parole d'une femme italienne, car ils devaient livrer leurs forteresses et licencier leurs troupes. Condé remercia le roi de cette paix dans une lettre respectueuse, mais courte, froide et mêlée d'un peu d'ironie : « Espérant, dit-il en terminant, que Votre Majesté se rendra curieuse de la faire observer. »

Cette paix mal assurée n'était pas celle que L'Hospital avait demandée au jeune roi Charles IX dans son *Discours des raisons et persuasions de la paix en* 1568; elle excita la défiance des uns, la colère des autres; elle ne reposait sur aucune base sérieuse. C'est à cause de cela sans doute que, par comparaison

leurs sujets, la religion dite réformée; que les autres gentilshommes ayant fiefs (sans vassaux) et demeurant sur les terres du roi auraient le même droit pour eux et leurs familles seulement; mais que, pour la bourgeoisie, ladite religion ne serait exercée que dans les faubourgs d'une seule ville par bailliage, ce qui supprimait, en fait, le culte réformé dans les villes et dans les campagnes, car les pauvres gens auraient dû faire jusqu'à quinze lieues pour assister au prêche du dimanche. Cette clause révolta Coligny qui s'écria que « restreindre la religion à une ville par baillaige, c'était ruiner plus d'églises par un trait de plume que les forces ennemies n'en eussent pu abattre pendant dix ans ». Calvin, plus indigné encore que Coligny, traita Condé de misérable.

1. Un jugement sur Condé qui ne semblera suspect à personne est celui qu'a porté le duc d'Aumale dans son *Histoire des princes de Condé:* « Il semble qu'il y avait dans sa nature, comme dans sa destinée, quelque chose d'incomplet : il ne se laissait jamais abattre, mais il ne pouvait ou ne savait jamais être vainqueur. Ferme, plein de ressources et vraiment grand dans les revers ou les circonstances critiques, il se montrait indécis ou imprévoyant dans les temps ordinaires ou quand la fortune lui souriait, et, quelque bien doué qu'il fût, on doit dire qu'il n'avait pas l'esprit aussi grand que le cœur. »

avec celle de Chartres, entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, qui ne valait pas mieux, elle fut appelée *Paix fourrée* ou *Petite paix de Chartres*.

PAIX BOITEUSE ET MAL ASSISE. — Après le combat d'Arnay-le-Duc (26 juin 1570), où les protestants reprirent leurs avantages sur les catholiques, Catherine de Médicis jugea que le moment était favorable pour traiter; elle poussa même Charles IX à faire des concessions. Coligny, de son côté, était tellement las de la guerre civile qu'il se montra disposé à conclure la paix lorsqu'il vit que de sérieuses garanties assuraient aux protestants l'exécution des promesses royales.

Pour rassurer, disait l'édit, les « prétendus réformés » contre les inimitiés qu'ils avaient encourues, le roi donnait en garde, pour deux ans, aux princes de Navarre et de Condé et à vingt gentilshommes de « la religion » désignés par l'autorité royale, les villes de la Rochelle, Cognac, Montauban et la Charité, où se pourraient retirer « ceux de la religion » qui n'oseraient retourner sitôt en leurs maisons. Tous les membres des parlements, tous les officiers royaux et municipaux et les principaux habitants des villes des deux religions étaient astreints à jurer « l'entreténement de l'édit ».

Cette paix, si sincère en apparence, au nom de laquelle devait être effacée la mémoire de tous les troubles passés, fut signée à Saint-Germain, le 8 août 1570, c'est-à-dire deux ans avant la Saint-Barthélemy.

Les négociateurs de la cour, pour le traité de paix de Saint-Germain, furent Armand de Gontaut-Biron et Henri de Mesmes. Or, comme le premier était boiteux et que le second était seigneur de Malassis, la paix dont ils avaient rédigé les stipulations fut appelée, par plaisanterie, *Paix boiteuse et mal assise*. Les dispositions pacifiques manifestées à la suite du traité semblaient avoir donné tort à cette dénomination, mais les événements ultérieurs ne la justifièrent que trop.

VOUS AVEZ LA PLAIE ET MOI LA DOULEUR. — Les jours si-

nistres de la Saint-Barthélemy étaient proches. Catherine de Médicis n'ayant pu obtenir du roi la perte de l'amiral Coligny, qu'elle détestait, résolut de s'en faire délivrer par les Guise. Elle voulait profiter du meurtre d'un ennemi, sans en avoir la responsabilité. Elle nourrissait, d'ailleurs, l'arrière-pensée que la mort de Coligny mettrait vraisemblablement aux prises catholiques et huguenots, que ses ennemis de l'un et de l'autre camp s'égorgeraient entre eux, et que la royauté resterait debout, au milieu des morts, maîtresse de la position.

La reine-mère et le duc d'Anjou s'entendirent donc avec la veuve du grand Guise et son fils sur les moyens de faire disparaître celui qui, pour des motifs différents, était, de la part de ces quatre personnages, l'objet d'une implacable haine. Maurevert, homme expert en matière de crime, fut chargé de l'exécution. On le cacha chez un chanoine, ancien précepteur de Guise, dans une maison du cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois, sur le chemin de la rue Béthisy, où demeurait l'amiral, et, posté là, il attendit trois jours.

Le vendredi matin, 22 août 1572, l'amiral sortit du Louvre; le roi l'avait fait appeler au sujet d'un mémoire dans lequel Philippe de Mornay démontrait avec force l'opportunité d'une guerre nationale contre les Espagnols, qui courbaient la Flandre sous un joug abhorré. Coligny, regagnant sa demeure, marchait lentement, absorbé dans la lecture de ce mémoire, lorsqu'un coup d'arquebuse, parti d'une fenêtre, lui brisa le pouce de l'index de la main droite et lui mit une balle dans le bras gauche. Coligny, de sa main mutilée, montra la maison d'où le coup était parti, et fit prévenir le roi, en le priant de vouloir bien le visiter.

Charles IX, furieux d'abord, puis très attristé, se rendit chez l'amiral vers deux heures, aussitôt après son dîner, accompagné de sa mère et de ses deux frères. Il l'avait dit en apprenant le crime, « c'étoit lui qui étoit blessé ». Coligny reçut du roi, dans cette rencontre, les témoignages d'un chagrin très vif et d'une affectueuse sympathie. « Mon père, lui dit-il, *vous avez la plaie, et moi la douleur;* mais je renie mon salut que

j'en ferai une vengeance si horrible que jamais la mémoire ne s'en perdra. »

Ce mot n'a pas toujours été donné sous cette forme ; selon de Thou, le roi aurait dit : « La blessure est pour vous, la douleur est pour moi » ; selon Le Laboureur : « Vous avez reçu le coup au bras, et moy je le ressens au cœur » ; selon d'autres, enfin, pour qui la phrase avait besoin d'être arrondie : « A vous la douleur de la blessure ; à moi l'injure et l'outrage. » Mais il importe peu : quels que soient les termes, le sentiment reste le même, et rien ne prouve qu'au moment où le roi l'exprima, ce sentiment ne fût pas sincère.

Deux jours après avoir entendu ces paroles de douloureux regret, Coligny était assassiné dans la nuit du 24 août 1572 ; les restes mutilés de son cadavre étaient suspendus par la populace aux piliers patibulaires de Montfaucon, et le roi, suivi de sa cour, venait les regarder. Brantôme suppose même que des courtisans auraient laissé voir, en se bouchant le nez, qu'ils étaient choqués de la mauvaise odeur, et que le roi aurait répété à cette occasion le mot de Vitellius visitant le champ de bataille de Bédriac (mai 69) : *L'odeur d'un ennemi mort est très bonne*. Voltaire a reproduit ce mot dans ses notes de la *Henriade* et dans ses *Essais sur les guerres civiles*. Cependant, si Charles IX, comme la plupart des Valois, était un furieux, un frénétique, il n'avait ni le sang-froid ni la préméditation du crime ; c'est à sa mère qu'était réservée cette odieuse besogne.

Diviser pour régner. — Le traité du *Prince*, de Machiavel, généralement regardé comme le code de la tyrannie, enseigne que si les mots humanité, justice, clémence, bonne foi, peuvent être dans la bouche des princes, ceux-ci doivent en même temps fouler aux pieds toutes ces vertus, lorsqu'ils le jugent nécessaire à la conservation du pouvoir. « Il serait à souhaiter que les choses pussent être toujours réglées par la justice ; mais comme la chose est impossible, ce serait niaiserie de s'y astreindre. » Machiavel fit un art de la tyrannie et en-

seigna aux princes à se jouer de leurs sujets, en exposant même les circonstances où il convient d'être scélérat; mais s'il a le premier formulé, dans son livre, des principes de perversité politique, il n'a fait que réduire en maximes les pratiques de Louis XI, de Ferdinand le Catholique, des nombreux tyrans italiens et de beaucoup d'autres souverains.

Ce n'est pas non plus de Machiavel que date la maxime *Diviser pour régner :* elle existait chez les Latins sous la forme *Divide et impera;* elle a été un des ressorts de la puissance romaine, et Louis XI, pour souffler la discorde entre les grands vassaux qu'il voulait abattre, l'a jointe à la règle de conduite dont il ne s'est jamais départi : *Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner.* Voltaire a dit depuis : « Dissimuler, vertu de roi et de femme de chambre. »

L'application de la maxime *Diviser pour régner* a été plus particulièrement mise au compte de Catherine de Médicis, compatriote et presque contemporaine de Machiavel[1], parce qu'elle s'est trouvée placée, dans le cours de tous les règnes auxquels elle a présidé, entre les deux factions opposées, exagérées, intolérantes et furieuses des catholiques et des protestants : n'ayant nulle envie de les concilier, elle s'efforça, pour conquérir et garder le pouvoir, de mettre tout son génie politique à les diviser en les poussant à la lutte et aux massacres[2]. Henri IV, qui ne se dissimulait pas à coup sûr tout le mal que Catherine de Médicis avait fait à la France, reconnaissait, avec autant de générosité que de bon sens, que la situation pour elle avait été singulièrement difficile : « Mais je vous prie, disait-il un jour

1. C'est à Laurent II de Médicis, père de Catherine, que le livre du *Prince* fut présenté.

2. « Depuis que la Reyne Catherine s'étoit fortifiée des conseils du chancelier de l'Hospital, elle avoit pris ses précautions aussi bien contre les Guise que contre les Princes du sang, et comme elle vouloit toujours tenir pour règle de sa conduite, cette maxime de sa maison qu'*il faut diviser pour régner,* elle songeoit à entretenir les troubles, afin d'avoir de tous côtez de quoy s'appuyer, et afin de contenir tous les deux partis l'un par l'autre. Quand la balance penchoit trop d'un côté, elle la rechargeoit à l'opposite pour la remettre dans l'équilibre. » (Mézeray, *Abrégé chronologique ou extrait de l'Histoire de France.*)

à Claude Groulard, premier président de Normandie, qu'eût pu faire une pauvre femme ayant, par la mort de son mari, cinq enfants sur les bras, et deux familles de France qui pensaient d'envahir la couronne, la nôtre et celle de Guise? Fallait-il pas qu'elle jouât d'étranges personnages pour tromper les uns et les autres, et cependant garder comme elle a fait ses enfants, qui ont successivement régné par la sage conduite d'une femme si avisée? Je m'étonne qu'elle n'a encore fait pis. »

Je n'ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. — Trois des gouverneurs de province qui s'étaient montrés les plus enragés, les plus barbares même, pendant les guerres civiles contre « ceux de la religion » refusèrent d'obéir aux ordres de massacre qu'ils reçurent de la cour après la Saint-Barthélemy. Ce sont : le comte de Tende, gouverneur de Provence; Saint-Hérem, gouverneur d'Auvergne; et enfin d'Aspremont, vicomte d'Orthe, le tyrannique et très impopulaire gouverneur de Bayonne.

On lit dans l'*Histoire universelle* de d'Aubigné : « Etant arrivé à Bayonne le courrier qui venoit de faire mettre en pièces les hommes, femmes et enfants de Dax, qui avoient cherché leur sûreté en la prison, le vicomte d'Orte, gouverneur de la frontière, répondit aux lettres du roi en ces termes : « — Sire, « j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fi- « dèles habitants et gens de guerre. Je n'y ai trouvé que bons « citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. C'est pour- « quoi eux et moi supplions très humblement Votre dite Majesté « vouloir employer en choses possibles, quoique hasardeuses « qu'elles soient, nos bras et nos vies, comme étant vôtres, Sire, « autant qu'elles dureront. »

Cette lettre, dont on n'a retrouvé l'original, ni à Bayonne, ni dans les Archives nationales de Paris, et qui n'est citée par aucun autre historien contemporain, pas même par de Thou, est regardée comme apocryphe. Elle est sans doute de la plume de d'Aubigné lui-même qui se sera plu à la rédiger et à lui faire prendre place dans l'histoire, pour rendre dignement hommage

à la belle conduite d'un homme qui, pris de remords peut-être pour ses cruautés passées, refusait d'obéir à un ordre d'assassinat[1].

La lettre est supposée[2], mais elle n'est pas en contradiction avec les faits : à Bayonne, les protestants furent effectivement épargnés. Elle n'a pas été écrite par celui à qui on l'attribue, mais elle a exprimé sa pensée, et sert depuis trois siècles à perpétuer le souvenir d'un acte d'humanité. Faire parler ainsi, en termes énergiques et indignés, un ennemi des huguenots, un de leurs persécuteurs les plus acharnés, le mettre en révolte lui-même contre l'odieux de la Saint-Barthélemy, c'est, de la part d'un historien protestant, un trait de rare habileté.

J'ignorais que j'eusse mérité ni la mort ni le pardon. — Le grand homme de bien du XVIe siècle, Michel de l'Hospital (1506-1573), dont tous les actes et toutes les paroles sont des enseignements de vertu et de patriotisme, s'efforça de contenir les partis par la justice, d'opposer la modération à la violence, la tolérance à l'emportement religieux ; mais il vivait au milieu des intrigues de cour et des guerres civiles, et ce fut en vain qu'il voulut la conciliation. Sa loyauté devint gênante, sa franchise déplut ; il perdit son influence, ses conseils furent dédaignés ; on le représenta comme le fauteur des rebelles et des hérétiques, et lorsqu'il fut complètement découragé, qu'il comprit, au moins, que tout était perdu, Charles IX lui redemanda les sceaux (1568). Il avait été nommé chancelier de France huit ans auparavant, sous le règne éphémère de François II.

L'Hospital se retira, le cœur navré, « avec une grandissime tristesse », comme il l'a dit en écrivant son testament, dans sa

1. Il y eut même des bourreaux pour se mettre en révolte : celui de Troyes refusa de prêter les mains à la « tuerie, disant qu'il n'étoit de son office d'exécuter aucun sans qu'il y eût sentence de condamnation ». Celui de Lyon fit une réponse analogue : « Je ne tue que des coupables et n'exécute que des jugements légitimes. »

2. Une polémique s'est engagée, en 1852, dans le *Courrier de Bayonne* au sujet de l'authenticité de la lettre du vicomte d'Orthe. (Voy. *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français,* 1re année (1852-53), p. 208 et 488.)

petite terre de Vignay, près d'Etampes. Il y était depuis quatre ans, occupé du soin de sa famille et de la culture des lettres antiques, lorsqu'il apprit la terrible nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy. L'Hospital n'était pas protestant ; mais il avait fait rendre des édits de pacification, et il appartenait au parti des tolérants[1]. A ce titre, il devait être menacé. Sa maison fut entourée par une populace furieuse, ses gens furent pris et garrottés ; il crut que l'heure de la mort était venue et se résigna. Il venait d'ordonner d'ouvrir les portes aux meurtriers[2], lorsque des cavaliers accoururent pour le protéger contre ses agresseurs, et lui annoncer que le roi lui pardonnait son ancien zèle pour les hérétiques. *J'ignorais*, répondit L'Hospital, *que j'eusse jamais mérité ni la mort ni le pardon*[3].

Le vieux chancelier ne survécut que six mois à ces événements; il mourut le 13 mars 1573. Ce massacre dans les ténèbres, qui dépassait ses plus sinistres prévisions, lui avait laissé une telle impression d'horreur qu'il en était presque venu, par comparaison, à admirer les luttes de la guerre civile : « Telles n'étoient pas les habitudes de nos anciens rois de France. Leurs âmes n'étoient pas faites à la trahison et à la ruse. Ils ne déroboient pas d'odieuses victoires dans l'ombre de la nuit. Dans mon enfance, personne n'auroit percé le cœur de son ennemi avant de lui annoncer à haute voix l'approche du péril. On combattoit à armes égales, en champ clos, sous les murs de la ville, devant le peuple tout entier. »

TEL BRILLE AU SECOND RANG QUI S'ÉCLIPSE AU PREMIER. — Ce vers du premier chant de *la Henriade* fait allusion à

1. « J'ay ouy de ce temps, dit Brantôme, faire comparaison de luy et de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, le plus grand aussi qui fust jamais en ce pays, fors que l'un estoit fort catholique, et l'autre le tenoit-on huguenot, encore qu'il allast à la messe ; mais on disoit à la court : — Dieu nous garde de la messe de M. de L'Hospital. — Enfin quoi qu'il creust, c'estoit un très grand personnage. En tout, un très homme de bien et d'honneur. »

2. « Si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, dit-il, qu'on leur ouvre la grande. »

3. *Je ne pensois pas avoir jamais mérité ni pardon, ni mort advancée.*

Henri III. Étant duc d'Anjou, il avait été créé lieutenant général du royaume et s'était acquis, assez facilement, il est vrai, une réputation de général habile aux combats de Jarnac et de Moncontour, et au siège de la Rochelle. Devenu roi de France, à son retour de Pologne (1574), il se montra sans autorité et sans force contre les deux partis en présence : les réformés, ayant à leur tête le roi de Navarre, et la Ligue, fomentée par l'Espagne, soutenue par le duc de Guise.

> *Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier;*
> Il devint lâche roi d'intrépide guerrier :
> Endormi sur le trône au sein de la mollesse,
> Le poids de sa couronne accablait sa faiblesse.
>
> (VOLTAIRE, *la Henriade.*)

Après s'être déclaré le chef de la Ligue, après avoir fait la guerre pour les intérêts du duc de Guise, ce malheureux roi, trahi par son allié, se vit obligé de fuir sa capitale et de tenir à Blois les Etats du royaume. Il comprit alors que ce prétendu allié était son plus dangereux ennemi et, dernière faiblesse, il le fit assassiner. Forcé de se réconcilier avec Henri de Navarre et de faire avec lui contre les ligueurs le siège de Paris, il fut replacé de fait à ce second rang qui lui convenait mieux que le premier; mais il n'eut ni l'occasion ni le temps d'y briller, car à son tour il fut assassiné (1589).

LE BALAFRÉ. — On ne s'est livré jusqu'ici qu'à des conjectures sur l'étymologie du mot *balafré :* les uns le font venir de la particule péjorative *bis, ber,* et du tudesque *leffur,* lèvre, cas où balafre signifierait plaie, lèvre béante; d'autres, du wallon *lafur,* gâter, avec le préfixe *bar* de travers, ce qui ferait de balafre une blessure oblique ; il y a d'autres opinions encore. Mais un point sur lequel on est d'accord, c'est la définition : pour Littré et pour les autres lexicographes, une balafre est une taillade faite, particulièrement sur le visage, par une arme tranchante; c'est aussi et surtout la cicatrice que laisse la blessure lorsqu'elle est guérie. Pour l'Académie, une

balafre est une blessure longue, ce qui implique toujours l'idée de coupure.

D'après cela, le visage du duc Henri de Guise n'était pas un visage *balafré*, car c'est d'un coup de feu qu'il avait été blessé à Dormans, en Champagne, le 10 octobre 1575, dans un combat contre les huguenots. « L'incident le plus notable de la journée, dit Henri Martin, fut la blessure que reçut le duc de Guise. Une arquebusade lui emporta une partie de la joue et de l'oreille gauche ; il lui en resta une cicatrice qui lui valut l'héritage du surnom de « Balafré » qu'avait porté son père. »

Balafre éveillant l'idée d'estafilade et non celle d'arquebusade, la blessure que François de Guise, père de Henri, reçut à Boulogne (1545), en combattant contre les Anglais, était plus une balafre que celle de son fils. C'était, dit Pasquier, « un coup de lance entre le front et le nez, qui lui outreperça le chef, dont toutefois il échappa ».

Paix de Monsieur. — Le cinquième édit de pacification signé le 6 mai 1576, à Châtenoy, près de Château-Landon, qui fit pousser aux catholiques un long cri de douleur et de colère et qui provoqua la Ligue, est appelé *Paix de Monsieur* parce que, dans la pensée de Catherine de Médicis, que Henri III laissa tout mener dans cette affaire, ce traité de paix avait surtout pour but de regagner Monsieur (le duc d'Alençon) en le détachant du parti calviniste. De grandes concessions étaient faites aux huguenots, auxquels on accordait le libre exercice du culte dans toute la France et plusieurs villes de sûreté : Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières ; et des lettres patentes octroyaient au duc d'Alençon, en accroissement d'apanage pour lui et ses hoirs mâles, les duchés d'Anjou, de Touraine et de Berry, plus une pension de cent mille écus.

Le clergé de Notre-Dame de Paris refusa de chanter le *Te Deum* pour la paix; Catherine, qui s'était rendue à Sens aussitôt après la signature du traité, le fit chanter dans la cathé-

drale de cette ville, non sans avoir rencontré d'abord une certaine résistance.

La paix, cette fois encore, ne fut pas de longue durée : la Ligue, qui venait de se former, fit des progrès, et les protestants furent bientôt dans le cas de reprendre les armes.

Les Grands jours de Poitiers. — Les *Grands jours*, sous l'ancienne monarchie, étaient les assises extraordinaires que les rois de France faisaient tenir ou tenaient eux-mêmes dans les provinces éloignées de la capitale. Ces assises avaient reçu le nom de *Grands jours* parce qu'elles inauguraient habituellement leur juridiction aux grandes fêtes de l'année.

Les juges, pris parmi les membres du Parlement, étaient envoyés avec des pouvoirs très étendus pour juger, en dernier ressort, toutes les affaires civiles ou criminelles, sur appel des juges ordinaires des lieux, et principalement pour remettre sous la main de la justice les coupables que l'éloignement rendait plus hardis et plus entreprenants, ou qui étaient d'un rang trop élevé pour qu'un tribunal ordinaire pût les atteindre.

Ces assises judiciaires étaient très redoutées. Aussi, exprimait-on que Dieu, à certaines époques de l'histoire d'un peuple, suscitait, pour le punir, le fléau des guerres civiles, en disant proverbialement : *Les guerres civiles sont les grands jours des cieux.*

Les Parlements autrefois étaient ambulatoires ; c'est depuis qu'ils étaient devenus sédentaires que les rois avaient donné commission à ces cours de justice souveraine. Du reste, le nom de *Grand jour* servait déjà à désigner la séance d'ouverture du Parlement, lorsqu'il était ambulatoire.

Les *Grands jours* royaux étaient imités des assises tenues à Troyes, avant Philippe le Bel, par les comtes de Champagne. Cette prérogative leur avait été accordée, dit Pithou, à cause de la dignité de palatins [1]. Les *Grands jours de Champagne* étaient choisis dans l'ordre de la noblesse, et lorsque les jugements

1. Seigneurs qui possédaient une résidence ayant le titre de *palais*.

renfermaient une question de principe ou une décision pouvant faire règlement, ils étaient insérés dans le recueil des *Coutumes de Champagne.*

Les rois accordaient souvent aux princes du sang le droit de faire tenir des *Grands jours* dans leurs apanages et dans leurs pairies, et parfois aussi à des seigneurs, pour connaître des crimes commis par leurs baillis, sénéchaux et autres juges; mais toujours sous la réserve du droit d'appel au Parlement de Paris. Ces *Grands jours* seigneuriaux furent abolis par l'édit de Roussillon (1563) qui défendait à tout seigneur d'avoir deux degrés de juridiction en un même lieu.

Les derniers Grands jours de la royauté furent tenus en 1605 par Henri IV dans le Quercy et le Limousin; en 1634, à Poitiers, sous Louis XIII, et en 1665-1666 en Auvergne, sous Louis XIV. Ces derniers sont plus connus que beaucoup d'autres parce qu'ils ont été l'occasion, pour Fléchier, d'une narration ironique intitulée : *Mémoires sur les Grands jours tenus à Clermont-Ferrand en* 1665-1666. Outre de curieux détails sur les assises elles-mêmes, le livre de Fléchier, œuvre d'un observateur attentif et perspicace, présente un tableau piquant de la vie de province au XVIIe siècle. L'abbé Fléchier, jeune encore, se trouvait là en qualité de précepteur du fils de M. Lefèvre de Caumartin, conseiller du roi, maître des requêtes, qui tenait les sceaux et représentait le pouvoir royal.

Mais les Grands jours restés célèbres entre tous sont les *Grands jours de Poitiers* (1579), et ils doivent leur célébrité à une bien petite circonstance. « Il est presque incroyable, dit Sainte-Beuve, jusqu'où allait, dans ce grave XVIe siècle, le penchant naturel à la folâtrerie et au badinage.... Pendant la tenue des Grands jours à Poitiers, les plus considérables personnages de la magistrature se réunissaient chez les dames Des Roches, mère et fille, la fleur et l'ornement du pays poitevin, toutes deux recommandables par leurs vertus, leurs talents et leur beauté. Un soir qu'on y causait poésie et galanterie, comme à l'ordinaire, Étienne Pasquier, alors avocat au Parle-

ment, aperçut une puce sur le sein de Mlle des Roches, et la fit remarquer à la jeune dame qui en rit beaucoup. Le lendemain, elle et Pasquier apportèrent chacun une petite pièce de vers sur l'incident de la veille. De ce moment ce fut à qui célèbrerait la puce de Mlle des Roches. Ces savants élèves de Cujas, ces vertueux sénateurs, Achille de Harlay et Barnabé Brisson à leur tête, se mirent en frais de gentillesse et placèrent à l'envi le puceron bienheureux au-dessus de la colombe de Bathylle et du moineau de Lesbie. »

Rapin, Passerat, Pierre Pithou, Scévole de Sainte-Marthe, Loisel, Binet, Joseph Scaliger, Odet Turnèbe, Mangot, Chopin, entre beaucoup d'autres, célébrèrent la bestiole en français, en latin, en grec, en italien, en flamand, en espagnol. Mais là ne se borna pas cette joute littéraire : Mlle des Roches voulut honorer, en leur répondant, les poètes *chante-puce*. Il y eut allusions nouvelles, compliments, répliques et force sonnets qui firent des *Grands jours de Poitiers* un des événements du siècle. Pasquier lui-même, qu'on s'est habitué à surnommer le judicieux, ne dut guère moins de renom à cette circonstance frivole qu'à ses travaux les plus sérieux. C'est lui qui, pour associer à la gloire des graves assises ce flot de poésies légères, dédia au président des *Grands jours*, Achille de Harlay, le recueil qu'il fit de toutes les pièces composées dans ce tournoi poétique et polyglotte.

Cette puce, restée fameuse, a contribué sans doute à perpétuer le souvenir des dames Des Roches; mais, tout incident à part, elles avaient l'une et l'autre assez de mérite pour n'être pas oubliées. Mme des Roches, qui était savante en toutes sortes de langues, même en grec et en latin, s'était elle-même occupée de l'éducation de sa fille; elle y avait mis tout son esprit et tout son cœur, et ce ne fut pas son moins parfait ouvrage. Elle adorait sa fille autant que sa fille l'admirait. Celle-ci avait refusé les partis les plus brillants pour ne pas se séparer de sa mère. Le destin la seconda cruellement dans cette pieuse résolution : victime de la peste qui désola sa ville natale en 1587, elle succomba le même jour que sa mère. Par là,

son vœu le plus cher fut accompli : Madeleine et Catherine des Roches ne se quittèrent jamais.

Guerre des Amoureux. — Nom donné par les contemporains à la septième guerre de religion (1580). Cette nouvelle prise d'armes des protestants fut le résultat des insinuations de Marguerite de Valois, qui joua un rôle fort actif dans la politique des guerres de 1580[1], et de la séduction des femmes de la cour protestante de Nérac, où régnaient les plaisirs et la galanterie : de là, son nom de *Guerre des Amoureux*. « La cour étoit si belle et si plaisante, dit Marguerite dans ses *Mémoires*, que nous n'enviions point celle de France, moi y étant avec bon nombre de dames et filles, et le roi mon mari étant suivi d'une belle troupe de seigneurs et de gentilshommes aussi honnêtes gens[2] que les plus galans que j'ai veus à la cour, et n'y avoit rien à regretter en eux, sinon qu'ils étoient huguenots. »

Les hommes sages, parmi les protestants, désapprouvaient l'entreprise; mais le duc d'Anjou joignit ses instances à celles des dames, et le roi de Navarre se laissa entraîner. Aussi, n'est-il resté de cette expédition hasardeuse que la célébrité que Henri s'est acquise à la prise de Cahors. Dans presque tous les autres engagements, les catholiques eurent l'avantage : des soixante entreprises combinées pour éclater simultanément, trois ou quatre seulement réussirent.

1. Henri III avait écrit au roi de Navarre que sa femme le trahissait pour le vicomte de Turenne, jeune seigneur nouvellement converti à la Réforme, et Marguerite n'avait plus d'autre pensée que la vengeance. « Pour cet effet, dit Mézeray, se servant des mêmes moyens qu'elle avoit souvent vu pratiquer à sa mère, elle instruisit les Dames de sa suite à envelopper tous les braves d'auprès de son mary dans leurs filets, et fit en sorte que luy-même se prit aux appasts de la belle Fosseuse, qui ne pratiqua que trop bien les leçons de sa maîtresse. » *La Fosseuse* est le nom sous lequel on désignait Françoise de Montmorency, fille de Pierre de Montmorency, baron de Fosseux. Elle avait été placée, dès 1575, en qualité de fille d'honneur, auprès de Marguerite de Navarre.

2. Les seigneurs que Marguerite décore du nom d'*honnêtes gens* sont pour la plupart de jeunes libertins, sans conscience et sans mœurs, qui vivent de pillage. Le mot *honnête*, au XVI[e] siècle, se disait du rang beaucoup plus que de la vertu.

La lutte acharnée du roi de Navarre et des défenseurs de Cahors dura du samedi 28 mai au mardi 31, c'est-à-dire quatre jours et quatre nuits. On lit, dans les Mémoires de d'Aubigné et de Sully, des détails circonstanciés qui donnent une idée de ce que fut ce terrible combat. A plusieurs reprises, dix fois peut-être, Henri fut supplié par ses troupes épuisées et affamées de faire sonner la retraite; mais quoiqu'il fût blessé et que ses pieds saignants le soutinssent à peine, il refusa de céder tant que la victoire ne serait pas assurée : il ne sortirait de Cahors, disait-il, que mort ou vainqueur[1].

Ce combat est un événement capital dans la vie de Henri de Navarre ; il fonda sa réputation de courage et d'intrépidité. « En toutes ses autres actions, dit Davila[2], ayant rendu des preuves de sa vivacité merveilleuse, il donna en celle-cy autant d'estonnement à ses gens que de terreur à ses ennemis, leur faisant connoistre à quel poinct il estoit vaillant et hardy dans les combats. » Le soir même de la victoire, avant de songer au repos, il annonçait à Mme de Batz que son mari était sauf et que la bataille était gagnée : « Je ne me despouilleray pas, combien que je sois tout sang et pouldre, sans vous bailler bonnes nouvelles, et de votre mary, lequel est tout sain et saulf. Le capitaine Navailles, que je depesche par delà, vous desduira comme avons eu bonne raison de ces paillards de Cahors. Vostre mary ne m'y a quitté de la longueur de sa hallebarde. Et nous conduisoit bien Dieu par la main sur le bel et bon estroit chemin de saulveté, car force des nostres que fort je regrette sont tombez à costé de nous. »

La guerre avait été déclarée le 10 avril, elle se termina le

1. Quinze ans après, dans la journée de Fontaine-Française (3 juin 1595), Henri IV, risquant sa vie avec une égale témérité, repoussa de même tous les conseils de prudence. A ceux qui le suppliaient de ne pas hasarder ainsi celui de qui dépendait le sort de l'Etat, il répondit : *Je n'ai pas besoin de conseil, mais d'assistance ;* et lorsque, dans la situation la plus critique, on lui parla de fuir, il s'élança résolument au secours de Biron en disant : *Il y a plus de péril à la fuite qu'à la chasse.*

2. *Histoire des guerres civiles de France* de 1559 à 1598.

26 novembre par le traité de Fleix. Ce n'était pas la paix : pendant près de vingt ans encore, de nouvelles tempêtes devaient éclater.

Le maréchal de Cossé-Brissac (1507-1563) avait d'avance fait ressortir à sa manière l'inutilité des luttes entre les catholiques et les protestants en disant : *Si Dieu est dans l'hostie, ils ne l'en osteront pas ; s'il n'y est point, nous ne l'y mettrons pas.*

Tertullien[1] avait dit sur un autre ton : *Sanguis martyrum semen christianorum* (le sang des martyrs est une semence de chrétiens) ; et Shakespeare, dans une de ses comédies, adressait ces paroles aux fanatiques de son temps : « C'est le brûleur et non le brûlé qui est hérétique. C'est celui qui allume le bûcher qui est sacrilège, et non pas celui qui est la proie des flammes. » (*Conte d'hiver*, act. II, sc. IV.)

Tout cela était résumé dans un proverbe vainement répété au XVI[e] siècle : *Le couteau n'apaise pas l'hérésie.*

QUE CELUI QUI A PEUR S'EN AILLE ! — Henri III avait interdit au duc de Guise l'entrée à Paris ; mais Bellièvre, chargé de l'ordre royal, l'avait mal exécuté.

Pendant ce temps, les Seize tramaient leur complot contre le roi, et la lutte se préparait. Le moment étant venu d'agir, la présence de Guise à Paris devenait nécessaire ; de son côté, la reine mère, trahissant son propre fils, faisait tout pour encourager le duc à venir. Guise se décida : il partit le 8 mai 1588 et entra dans Paris le lendemain, vers midi, par la porte Saint-Martin.

La nouvelle de son arrivée s'étant répandue en quelques instants, la foule se précipita sur ses pas, criant : *Vive Guise!* Il exerçait sur tous, sur les huguenots eux-mêmes, disait-on, une véritable séduction : « La France, écrivait Balzac au siècle suivant, étoit folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse. » Ceux qui pouvaient l'approcher baisaient ses ha-

1. *Apologet.*, I.

bits et lui faisaient toucher des chapelets comme un saint. De toutes les fenêtres, les dames lui jetaient des rameaux verts et des fleurs. Guise traversa lentement cette foule idolâtre; il était radieux.

Il se rendit à l'hôtel de Soissons, chez la reine-mère. Bien qu'elle l'eût appelé en quelque sorte, elle fut vivement troublée à son aspect. L'imminence de la crise l'épouvanta. Le roi ayant refusé de venir chez elle, comme il en avait été prié, Catherine dut se décider, quoique malade, à mener Guise au Louvre, où elle n'avait pas paru depuis plus de deux ans.

A la nouvelle de l'arrivée du duc, Henri III s'était écrié : *Il est venu! par la mort Dieu il en mourra!* — Au moment où Guise entra, accompagné de la reine-mère, on venait de débattre dans le cabinet du roi la question de savoir si Guise serait mis à mort; Alphonse Ornano, surnommé Alphonse Corse, à cause de sa patrie, avait été mandé et se proposait pour exécuteur des hautes œuvres du roi.

Henri III, blême de colère, dit au duc : *Je vous avois fait avertir que vous ne vinssiez pas.* — Le duc, s'inclinant avec respect, répondit : *Sire, je me suis venu remettre aux mains de Votre Majesté pour lui demander justice des calomnies de mes ennemis; toutefois je n'aurois eu garde de venir si j'en eusse reçu défense expresse.* Henri III, sur cette parole, s'emporta contre Bellièvre, qui n'avait pas exécuté ses ordres; et la reine-mère, alarmée, prit à part le roi pour lui peindre le danger de l'exaltation populaire. Le duc, profitant des hésitations du roi, se retira et ne fut pas arrêté. Une seconde entrevue eut lieu à l'hôtel de Soissons, mais le duc avait appris à ne plus se mettre à la discrétion du roi, et cette fois il était gardé par le peuple.

Pendant ce temps, la fermentation des esprits allait toujours croissant; la journée des barricades était proche. L'agitation régnait au Louvre et à l'hôtel de Guise : on suppliait le roi de ne point livrer bataille dans Paris; et Guise, de son côté, faisait demander si les apprêts de guerre étaient dirigés contre lui. On lui répondait que non, puis on lui envoyait

offrir la paix et le pardon pour ses amis s'il consentait à sortir de Paris. Quelques-uns des gens du duc lui ayant conseillé d'accepter, il leur cria : *Que celui qui a peur s'en aille!* Il ne répondit pas cependant d'une manière formelle : il prit le temps de s'assurer que le peuple était pour lui, que l'insurrection serait formidable, et quand il vit que les troupes ne marchaient pas contre l'hôtel de Guise, il laissa les événements s'accomplir.

C'EST GRAND'PITIÉ QUAND LE VALET CHASSE LE MAITRE. — Premier président au Parlement de Paris et personnification la plus parfaite de cette ancienne magistrature française qui fut, au XVI[e] siècle, dans sa glorieuse période, Achille de Harlay (1536-1616) laissa la réputation d'un des plus savants, des plus intègres et des plus fermes magistrats qui aient honoré la France. Comme ses ancêtres, il professa pour la monarchie un attachement inébranlable; il avait, disait son panégyriste, Jacques de la Vallée, le cœur tout semé de fleurs de lis; mais, ami avant tout de la justice, il montra son dévouement en osant dire la vérité.

On sait combien furent inutiles ses remontrances et ses avertissements avec un roi incapable de faire un noble effort et qui cédait sans cesse aux suggestions les plus perfides, se réservant, comme on l'a si bien dit, le dernier recours des lâches, la trahison et l'assassinat.

La fermeté de caractère et de langage dont Harlay ne s'est jamais departi dans le cours de sa belle et difficile carrière, il la montra surtout au duc de Guise. Après la journée des barricades, le duc victorieux vint chez Harlay avec les siens, dans l'espoir de lui arracher une adhésion. Ils trouvèrent, dit L'Estoile, « M. le premier qui se pourmenoit dans son jardin, et s'estonna si peu de leur venue qu'il ne daigna pas seulement tourner la tête ni discontinuer sa promenade commencée, pour voir ceux qui talonnoient ses pas, laquelle achevée qu'elle fut et étant au bout de son allée, il se retourna et en se retournant il vit le duc. Alors haussant la voix, il lui

dit tristement : « *C'est grand'pitié quand le valet chasse le* « *maître*. Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est à mon « roy, et mon corps entre les mains des meschants et à la vio- « lence ; qu'on en fasse ce qu'on voudra[1]. » Le duc de Guise ne se rebuta point et le pria d'assembler le Parlement. « Quand « la majesté du prince est violée, reprit Harlay, le magistrat « n'a plus d'autorité. » On le menaça. Il envoya quérir son fils pour mourir avec lui. Le duc et ses gens n'osèrent. »

A quelques jours de là, Guise se présenta au Parlement pour l'amener à ratifier le rétablissement proclamé par les Seize de l'antique liberté des élections municipales. Il retrouva sur son siège de magistrat l'homme ferme et courageux de la scène du jardin. Harlay conjura le duc de ne pas écouter ceux qui lui offraient de vaines grandeurs dont la poursuite ne pouvait le mener qu'à sa ruine. « Pour cette compagnie, ajouta-t-il, elle est assise sur les fleurs de lys, et, étant établie par le roy, elle ne peut respirer que pour son service : nous perdrons trestous plutôt la vie que de fléchir à rien de contraire. »

Le soir de la fuite du roi, Harlay avait déjà parlé au duc de ses dangereuses actions sur un ton qui avait décontenancé, dit du Vair, le vainqueur des barricades : « En sortant de là, ledit sieur de Guise dit tout haut : Je me suis trouvé à des batailles, à des assauts et à des rencontres les plus dangereuses du monde ; mais jamais je n'ai été étonné comme à l'abord de ce personnage. »

Jeté à la Bastille et menacé du dernier supplice, Harlay répondit : « Je n'ay ni teste ni vie que je préfère à l'amour que je dois à Dieu, au service que je veux rendre à mon roy, au bien que je désire à ma patrie. »

Achille de Harlay, comte de Beaumont (1639-1712), petit-neveu du grand Harlay, fut aussi premier président du Parlement de Paris. Saint-Simon, qui ne lui pardonnait ni la faveur de Louis XIV ni l'amitié de Mme de Maintenon, l'a traité du-

1. Dans l'opinion de Mézeray, cette réponse quelque peu déclamatoire a été une invention royaliste du lendemain et faite après le triomphe.

rement dans ses *Mémoires;* mais il avait la réputation d'un homme d'esprit, et s'il n'a pas eu à prononcer de graves paroles, il a dit quelques mots assez piquants. Le plus connu est la petite leçon qu'il donna en audience et du même coup aux conseillers qui dormaient et à ceux qui causaient : *Si ces messieurs qui causent ne faisoient pas plus de bruit que ces messieurs qui dorment, cela accommoderoit fort ces messieurs qui écoutent.*

On raconte aussi que l'évêque d'Autun, Roquette, soupçonné d'avoir inspiré *Tartuffe* à Molière, se plaignait que les officiers d'Autun l'avaient quitté pour aller à la comédie : « Ces gens-là étoient de bien mauvais goût, lui répondit Harlay, de vous avoir quitté pour des comédiens de campagne. » On lui prête même un calembour : à l'architecte Mansart, qui sollicitait une charge de président à mortier[1] pour son fils, il aurait répondu : « Ne mêlez pas, monsieur, votre mortier avec le nôtre. »

Achille de Harlay ne fut pas de ceux qui applaudirent aux réformes apportées à la procédure criminelle par l'ordonnance de 1670; il dit, pour montrer combien peu l'accusé était protégé : *Si j'étais accusé d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je commencerais par me cacher.*

La marquise de Créqui disait : « Je ne vois pas assez Dieu pour l'aimer au-dessus de toutes choses, et je vois beaucoup trop mon prochain pour l'aimer comme moi-même. » Grimm, citant cette boutade dans sa *Correspondance,* ajoute qu'elle lui rappelle la confession du président de Harlay : « Je me confesse de n'avoir pu aimer Dieu au-dessus de toutes choses, ni mon prochain comme moi-même. »

Ce n'est pas parler en roi. — Non seulement Bernard Palissy (1510-1590) fut un grand savant, un philosophe, un

1. Par assimilation de forme avec le vase dans lequel on pile les substances chimiques, le mortier était une sorte de bonnet que le chancelier de France et les grands présidents, appelés à cause de cela présidents à mortier, portaient pour marque de leur dignité.

des meilleurs écrivains de son temps et un grand artiste ; non seulement il fut l'infatigable travailleur qui s'écriait : « La nature, la grande ouvrière... l'homme ouvrier comme elle ! » mais il fut aussi l'un des plus zélés propagateurs de la foi religieuse. Il embrassa la cause de la Réforme et la soutint, dans les temps les plus difficiles, avec la ferveur d'un saint et l'autorité d'un apôtre. C'est pour la religion protestante qu'il a combattu et souffert, c'est pour elle qu'il est mort dans les cachots de la Bastille.

Au commencement de cette année tristement célèbre de 1588, où s'ouvrit l'un des grands drames de l'histoire française, entre l'émeute des barricades à Paris et le meurtre du duc de Guise à Blois, les ligueurs avaient obtenu l'emprisonnement de Bernard Palissy ainsi que de deux jeunes femmes protestantes, filles du procureur Foucaud. Oublié par les massacreurs de la Saint-Barthélemy, dans l'asile que la reine-mère lui avait donné aux Tuileries, Palissy était ressaisi par la Ligue triomphante. Mathieu de Launay, un des Seize, insistait pour qu'on le conduisît au *spectacle public*, c'est-à-dire pour qu'on fît de lui un autodafé solennel. Henri III, désirant le sauver, vint le trouver dans sa prison pour le décider à se convertir : « Mon bonhomme, lui dit-il, il y a quarante-cinq ans que vous êtes au service de la reine-mère et de moi ; nous avons enduré que vous ayez vécu en votre religion parmi les feux et les massacres ; maintenant, je suis tellement pressé par ceux de Guise et mon peuple, qu'il m'a fallu malgré moi mettre en prison ces deux pauvres femmes et vous ; elles seront demain brûlées et vous aussi, si vous ne vous convertissez. — Sire, répondit Palissy, vous m'avez dit plusieurs fois que vous aviez pitié de moi ; mais, moi, j'ai pitié de vous qui avez prononcé ces mots : J'y suis contraint! *Ce n'est pas parler en roi*. Ces filles et moi qui avons part au royaume des cieux, nous vous apprendrons ce langage royal, que les Guisards, tout votre peuple ni vous, ne sauriez contraindre un potier à fléchir les genoux devant les statues, parce que je sais mourir. »

Les *Foucaudes*, comme les appelle L'Estoile, rivalisèrent de courage avec l'illustre vieillard : elles restèrent inébran-

lables dans leur foi, et on les pendit en Grève le 28 juin 1588. Les ligueurs n'osèrent pas mettre à mort le grand artiste ; ils l'abandonnèrent dans sa prison. Celui dont Lamartine a dit : « Si un tel homme est petit, qui donc est grand ? » mourut là, en 1590, « de misère, nécessités et mauvais traitements ». Il avait quatre-vingts ans.

Dans l'édition princeps (1563) des œuvres de Bernard Palissy, on voit au titre de son premier ouvrage *(Recepte véritable par laquelle tous les hommes pourront apprendre à multiplier leurs thrésors)* une vignette ayant pour légende : *Povreté empesche les bons esprits de parvenir*. Cette vignette représente un petit personnage dont le bras droit est lié à une lourde pierre qui le retient à la terre, et dont le bras gauche, ailé et levé vers le ciel, semble invoquer Dieu, qui se montre dans les nues. Palissy symbolisait ainsi sans doute le double sentiment de l'épreuve terrestre et de la céleste espérance.

Il n'oserait ! — Vers la fin de cette année 1588 où il avait dû fuir de Paris, après la journée des barricades, Henri III, étant aux Etats de Blois, dont l'ouverture avait eu lieu le 16 octobre, exposa ses griefs, ses périls aux plus sages de ses confidents, leur demandant de l'aider à se sauver « par un prompt remède ». On lui conseilla l'assassinat du duc de Guise. Henri III était d'avance de cet avis; des idées de meurtre avaient déjà hanté son esprit, et il ne fut plus question pour lui que des moyens d'exécution. Il s'adressa d'abord à Crillon, qui lui répondit avec sa franchise ordinaire : *Sire, je fais profession de soldat et non point de bourreau ; s'il plaît à Votre Majesté que je fasse un appel au duc de Guise et que je me coupe la gorge avec lui, je suis prêt.*

Loignac, moins scrupuleux, se chargea de faire le coup avec les Quarante-Cinq[1], qui tous haïssaient mortellement le duc de Guise.

1. Ces quarante-cinq gentilshommes formaient la garde particulière du roi ; peu de temps après, elle fut réduite à vingt-cinq.

Le duc avait reçu de différents côtés des avertissements sur le danger qu'il courait : il refusait d'y croire. Les larmes du président de Neuilly semblaient cependant l'avoir décidé à quitter Blois, lorsque l'archevêque de Lyon s'écria : *Qui quitte la partie la perd.* Guise, très résolu à ne rien abandonner, répondit : *Mes affaires sont réduites en tels termes que quand je verrois la mort entrer par la fenêtre, je ne sortirois point par la porte pour la fuir.*

Le 22 décembre, il trouva sous sa serviette, en se mettant à table, un billet ainsi conçu : *Donnez-vous de garde, on est sur le point de vous jouer un mauvais tour.* Il écrivit au bas ces deux mots : *Il n'oserait !* et jeta le billet sous la table. Dans la soirée, son cousin, le duc d'Elbeuf, lui dit nettement qu'on attenterait le lendemain à la vie des princes catholiques ; il lui répondit en riant de s'aller coucher, comme il allait le faire lui-même ; et il ajouta, d'après ce que rapporte L'Estoile : *Je vois bien, mon cousin, que vous avez regardé votre almanach, car tous les almanachs de cette année sont farcis de telles menaces.*

Le lendemain matin, Henri de Guise était assassiné par une cohorte de lâches, dans la chambre même du roi, où Revol, secrétaire d'Etat, était venu lui dire qu'il était attendu[1].

Quand Henri III fut assuré que le grand ennemi était bien mort, il sortit de son cabinet, l'épée au poing, et s'écria en poussant du pied le cadavre : *Nous ne sommes plus deux! Je suis roi maintenant[2]!*

1. « Là, dit Pasquier dans sa lettre à M. Airault, lieutenant criminel d'Angers, il se trouve investi par une douzaine de gentilshommes, qui l'attendoient de pied coi, et salué de plusieurs coups, qui portèrent si vivement, qu'il n'eut moyen que de râler. » (27 décembre 1588).

Suivant L'Estoile (*Journal de Henri III*), « entre autres cris et paroles du duc de Guise, celles-ci furent clairement entendues : — « Mon Dieu, je suis mort, ayez pitié de moi : ce sont mes péchés qui en sont cause. »

2. « Sur ce pauvre corps fut jeté un méchant tapis ; et là, laissé quelque temps exposé aux moqueries des courtisans, qui l'appeloient le beau roi de Paris, nom que lui avoit donné Sa Majesté, lequel estant en son cabinet, leur ayant demandé s'ils avoient fait, en sortit, et donna un coup de pied par le visage à ce pauvre mort, tout ainsi que le duc de Guise en avoit donné au

Ce tragique événement mit la terreur dans toutes les âmes. Le roi, s'épanouissant dans sa victoire, répétait : *Morte la bête, mort le venin!* De son côté, Catherine de Médicis demandait avec effroi, sans obtenir de réponse, ce que signifiait tout ce bruit, car le meurtre s'était accompli au-dessus même de sa chambre. Le roi descendit chez sa mère, retenue au lit par la goutte, et lui dit en entrant : *Madame, ce matin je me suis rendu roi de France : j'ai fait mourir le roi de Paris!* » Catherine, frappée de stupeur, lui répondit : *Vous avez fait mourir le duc de Guise! Dieu veuille que cette mort ne soit point cause que vous soyez roi de rien! C'est bien coupé, mais saurez-vous recoudre?*

Trois jours après, le cardinal de Guise, à son tour, était massacré à coups de hallebardes, moyennant 400 écus, par le capitaine du Guast et quatre soldats de sa compagnie.

Henri III enjoignit aux Etats de continuer leurs travaux; il expédia des circulaires dans toute la France et chargea son ambassadeur à Rome, le marquis de Pisani, d'expliquer au pape la nécessité où il s'était trouvé de défendre sa couronne et sa vie : *Vous direz à Sa Sainteté,* écrivait-il, *que ses saintes et personnelles admonitions et l'exemple de sa justice m'ont osté tout scrupule qui me pouvoit retenir d'user de ce moyen.*

Et il ajoutait en post-scriptum qu'il *oubliait de dire* qu'il s'était aussi *dechargé* du cardinal de Guise. *Ledit cardinal avoit été si impudent de dire qu'il ne mourroit point qu'il ne m'eût tenu la tête pour me raser et faire moine.*

On racontait, en effet, que le cardinal avait juré ne vouloir

feu amiral. Le roi, l'ayant un peu contemplé, dit tout haut : *Mon Dieu, qu'il est grand! Il paraît encore plus grand mort que vivant.* Le cardinal de Guise, qui estoit assis avec M. l'archevêque de Lyon au conseil, entendant la voix de son frère qui crioit : Merci à Dieu ! remua sa chaise pour se lever, disant : « Voilà mon frère qu'on tue. » Lors se levèrent les maréchaux d'Aumont et de Retz, et, l'épée nue à la main, crièrent : « Qu'homme ne « bouge, s'il ne veut mourir. » Incontinent après, lesdits cardinal et archevêque furent conduits en un galetas bâti quelques jours auparavant pour y loger des feuillants et capucins. Ainsi finit le règne de Nembrot le Lorrain. » (*Journal de L'Estoile.*)

pas mourir « avant d'avoir mis et tenu la tête de ce tyran entre ses jambes pour lui faire la couronne avec la pointe d'un poignard ». La duchesse de Montpensier, sœur des Guise, disait, de son côté, que les ciseaux d'or qu'elle portait suspendus à sa ceinture étaient destinés à « faire la couronne monacale à Henri, quand il seroit confiné dans un cloître ».

Je louerois davantage vostre œuvre, si elle ne me louoit tant. — Marguerite de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, et première femme de Henri IV, était prisonnière au château d'Usson, sous la garde du marquis de Canillac, lorsqu'elle reçut le livre des *Dames illustres* où Brantôme célébrait avec enthousiasme ses charmes, ses grâces et même ses vertus. Elle n'accepta pas les éloges exagérés de l'auteur, et pour rectifier quelques faits, sinon pour dire toute la vérité, elle écrivit ses *Mémoires* et dit au début, s'adressant à Brantôme : « *Je louerois davantage vostre œuvre, si elle ne me louoit tant*, ne voulant qu'on attribue la louange que j'en ferois plustost à la *philaftie* qu'à la raison, ni que l'on pense que, comme Themistocle, j'estime celui dire le mieux qui me loue le plus. C'est un commun vice aux femmes de se plaire aux louanges, bien que non méritées. Je blasme mon sexe en cela, et n'en voudrois tenir cette condition. Je tiens néantmoins à beaucoup de gloire qu'un si honnête homme que vous m'aye voulu peindre d'un si riche pinceau. »

Brantôme avait détaillé ainsi avec enthousiasme toutes les perfections de son modèle : « On diroit que la mère nature, ouvrière très parfaicte, mit tous ses plus rares et subtils esprits pour la façonner. Car, soit qu'elle veuille monstrer sa douceur ou sa gravité, il sert d'embraser tout un monde, tant ses traicts sont beaux, ses linéamens tant bien tirés, et ses yeux si transparens et agreables qu'il ne s'y peut rien trouver à redire; et, qui plus est, ce beau visage est fondé sur un corps de la plus belle, superbe et riche taille qui se puisse voir, accompagnée d'un port et d'une si grave majesté qu'on la prendra tousjours pour une déesse du ciel, plus que pour une princesse de la

terre; encore croit-on que, par l'advis de plusieurs, jamais déesse ne fut veue plus belle; si bien que pour publier ses beautés, ses mérites et vertus, il faudroit que Dieu allongeast le monde et haussast le ciel plus qu'il n'est; d'autant que l'espace du monde et de l'air n'est assez capable pour le vol de sa perfection et renommée. Davantage, si la grandeur du ciel estoit plus petite le moins du monde, ne faut point doubter qu'elle l'esgaleroit. »

A ces extravagances, Marguerite ne répondit pas précisément à Brantôme qu'il allait trop loin; mais elle lui fit observer qu'elle avait vieilli : « En ce portrait l'ornement du tableau surpasse de beaucoup l'excellence de la figure que vous en avez voulu rendre le sujet. Si j'ai eu quelques parties de celles que vous m'attribuez, les ennuis les effaçant de l'extérieur en ont aussi effacé la souvenance de ma mémoire. »

Le mot de Marguerite de Valois fut répété par Louis XIV lorsque Boileau lui donna lecture des quarante derniers vers de sa première épître : « Voilà qui est très beau, dit le roi au poète, cela est admirable. *Je vous louerois davantage si vous ne m'aviez pas tant loué.* Le public donnera à vos ouvrages les éloges qu'ils méritent; mais ce n'est pas assez pour moi de vous louer. Je vous donne une pension de deux mille livres; j'ordonnerai à Colbert de vous la payer d'avance, et je vous accorde le privilège pour l'impression de tous vos ouvrages. »

Ralliez-vous a mon panache blanc. — Un des coups les plus terribles qui aient été portés à la Ligue est la bataille d'Ivry, livrée le 14 mars 1590. L'armée de Mayenne y fut écrasée, bien qu'elle fût d'un tiers plus nombreuse que celle de Henri IV.

« Le mardi, dont le lendemain on combattit, fut tenu conseil avec MM. les princes et maréchaux de France, où il fut proposé (représenté) à Henri IV que l'on ne donnoit point de batailles sans s'assurer d'un lieu de retraite, en cas de malheureux succès : mais lui, d'un cœur généreux et magnanime, leur dit qu'il les estimoit tous de même opinion que lui; et

que de sa part il ne désignoit autre lieu de retraite que le champ où se donneroit la bataille, voulant dire qu'il étoit résolu d'y vaincre ou de mourir. Recherchez les apophtegmes de tous ces anciens guerriers, tant de la Grèce que de Rome, vous n'en trouverez point un plus beau [1]. »

C'est aussi avant la bataille d'Ivry, lorsque Henri IV quitta Dreux pour aller déployer son armée dans la plaine de Saint-André, entre Nonancourt et Ivry, que, d'après ce que rapporte l'historiographe Pierre Matthieu, le colonel allemand Tich de Schomberg demanda au roi la paye de ses troupes. Henri IV lui répondit, avec sa vivacité ordinaire que *jamais homme d'honneur ne demandait argent la veille d'une bataille.* Au moment d'engager le combat, le roi se rappela cette dure parole, elle lui pesait; il s'approcha du colonel et lui dit : *Monsieur de Schomberg, je vous ai offensé; cette journée peut être la dernière de ma vie; je ne veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme; je sais votre valeur et votre mérite : pardonnez-moi et embrassez-moi.* — Schomberg lui répondit : *Il est vrai, sire, Votre Majesté me blessa l'autre jour, et aujourd'hui elle me tue; car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir pour son service.* Schomberg tint parole ; il combattit vaillamment et resta sur le champ de bataille.

Le 14 mars, vers dix heures du matin, les deux armées s'ébranlèrent. Henri IV, voulant être reconnu de tous, par ses ennemis comme par ses amis, avait planté sur son cimier un magnifique panache de plumes blanches; en le mettant sur sa tête, il adressa aux siens cette vive harangue : *Mes compagnons, Dieu est pour nous ! Voici ses ennemis et les nôtres! Voici votre roi! A eux! Si vous perdez vos cornettes, ralliez-vous à mon panache blanc: vous le trouverez au chemin de la victoire et de l'honneur!*

A un certain moment, on crut le roi mort, et les ligueurs criaient victoire : ils avaient vu tomber un officier dont le casque était, comme celui du roi, orné d'un panache blanc.

1. *Étienne Pasquier,* Lettre à M. de Sainte-Marthe, trésorier général de France en Poitou.

Tout à coup, Henri IV reparaît, couvert de sang et de poussière, et crie à ses troupes, devenues inquiètes et chancelantes : *Tournez visage, afin que si vous ne voulez combattre, pour le moins vous me voyiez mourir.* L'élan fut irrésistible : « Sur cette parole, dit Pasquier, lui et les siens ayant un *vive Dieu* en la bouche pour le mot du guet, il broche son cheval des éperons, à la tête de tous ses gens, et entre dans la mêlée avec telle générosité, que ses ennemis ne firent plus que conniller (chercher une cachette). »

L'armée en déroute fut poursuivie, mais *les choses étant racoisées* (apaisées), le roi voulut épargner le sang français ; les lansquenets seuls demandèrent vainement merci : on se souvenait de leur trahison d'Arques, ils furent massacrés sans pitié. *Quartier aux François!* avait crié Henri, *sauvez la noblesse françoise et main basse sur les étrangers!*

Le soir même de la bataille, Henri IV écrivait ces quelques mots à M. de Curton : « Curton, je viens de battre mes ennemys dans la plaine d'Ivry. Je ne tarde pas à te l'escrire, persuadé que personne n'en recevra la nouvelle avec plus de plaisir que toy. Ce xiiij^e mars, à neuf heures du soir. »

Et par une rencontre singulière, le même jour et à la même heure, le marquis de Curton écrivait au roi : « Je viens de battre vos ennemis dans la plaine d'Issoire. Le comte de Randan, qui les commandoit, vient de mourir de ses blessures ; mon fils a esté aussi blessé, mais j'espère qu'il n'en mourra pas. Rastignac, Lavedan et Chazeron ont fait des merveilles. J'enverray demain un plus long détail à Votre Majesté. Ce xiiij^e mars 1590, à neuf heures du soir. »

Le saut périlleux. — Henri IV eût-il pu prendre possession de son royaume sans changer de religion? Il est permis de le penser : les obstacles qui se dressaient encore devant le vainqueur d'Ivry n'étaient pas tels qu'il ne pût les surmonter. Toutefois, la question avait dû être mise sur ce terrain puisque c'était au nom de la religion catholique que combattaient ses fanatiques ennemis, et il faut croire que

les misères de la France eussent été prolongées encore si Henri IV n'avait pas abjuré. Il était grandement temps à coup sûr de mettre fin aux calamités et aux discordes que la Ligue avait semées dans le pays, sans parler du danger de la conquête étrangère par Philippe II.

Au milieu des pressions de diverse nature qui ont agi sur lui, Henri IV a dû céder, on l'a dit, aux raisons politiques, à l'intérêt du pays au moins autant qu'à l'intérêt personnel[1]; il a dû faire ce sacrifice à l'État. Mais lorsqu'après avoir longtemps hésité, le roi prend enfin une résolution, on entrevoit chez lui comme un besoin de ne pas traiter sérieusement une chose sérieuse. Il n'y a aucune raison de croire qu'il ait dit : *Paris vaut bien une messe* (voy. ce mot), mais d'autres saillies lui ont échappé : il a tenu devant son fou, Chicot, des propos qui ont autorisé celui-ci à lui dire : « Monsieur mon ami, de moi je tiens que tu donnerois en un besoin les papistes et huguenots aux protonotaires de Lucifer, et que tu fusses paisible roi de France », et l'avant-veille de son abjuration il écrivit à Gabrielle d'Estrées qu'il allait faire le *saut périlleux*[2].

Gabrielle avait beaucoup poussé Henri IV à abjurer. Sully et Matthieu la supposent guidée déjà par l'espoir de devenir reine de France. Aussi dut-elle recevoir avec plus de joie que de surprise la lettre que voici :

1. L'Estoile raconte, quelque temps après l'abjuration (février 1594), que « le Roy aiant advisé un gentilhomme à la messe qui toujours avoit fait profession de la religion, lui demanda s'il ne l'avoit pas vu au presche, et s'il n'avoit pas toujours esté de la religion. — « Oui, dit-il, sire. — Comment donc allés-vous aujhourdhui à la messe? — Pour ce que vous y allés, sire, lui respondit-il. — Ah! dit le Roy, j'entends bien que c'est : vous avés volontiers quelque couronne à gangner. »

2. « Le jésuite Daniel a beau me dire, dans sa très sèche et très fautive *Histoire de France*, que Henri IV, avant d'abjurer, était depuis longtemps catholique, j'en croirai plus Henri IV lui-même que le jésuite Daniel; sa lettre à la belle Gabrielle, *c'est demain que je fais le saut périlleux,* prouve au moins qu'il avait encore dans le cœur autre chose que du catholicisme. Si son grand cœur avait été depuis longtemps si pénétré de la grâce efficace, il aurait peut-être dit à sa maîtresse : *ces évêques m'édifient*, mais il lui dit : *ces gens-là m'ennuient.* Ces paroles sont-elles d'un bon catéchumène? » (VOLTAIRE, *Mélanges historiques.*)

« J'arrivay arsoir de bonne heure et fus importuné de Dieu-gard jusques à mon coucher. Nous croyons la trefve et qu'elle se doit conclurre ce jour d'huy. Pour moy, je suis, à l'endroict des Ligueurs, de l'ordre de Saint-Thomas. Je commence ce matin à parler aux evesques [1]. Oultre ceulx que je vous manday hier pour escorte, je vous envoye cinquante harquebusiers qui valent bien des cuiraces. L'esperance que j'ay de vous voir demain retient ma main de vous faire plus long discours. Ce sera dimanche que je fairay le *sault perilleux*. »

Ne semble-t-il pas, à ce langage, que Henri IV veuille s'étourdir sur une action douteuse, ou n'attacher qu'une importance secondaire à ce qu'il regarde comme un moyen ou un instrument? Tout en tenant compte de la vivacité d'esprit de Henri IV, ce ton de légèreté gênerait un peu si l'on voulait se persuader, comme l'ont dit de graves historiens, que son abjuration fut une affaire entre lui et sa conscience, et qu'il changea d'autel parce qu'il vit la vérité du côté où il voyait la couronne. L'évêque Péréfixe lui-même avoue que Henri ne céda pas uniquement à l'impulsion de la grâce, mais qu'il obéit aussi à des motifs humains, c'est-à-dire d'intérêt et d'ambition. Bien qu'il ait tenu sa parole aux évêques et qu'il soit resté loyalement catholique, on incline volontiers à croire, avec Gabriel d'Amours, qu'au moment de l'abjuration le roi n'avait « faute de science, mais un peu faute de conscience ».

Pendant tout le règne de Henri IV, il y eut beaucoup de gens, parmi les catholiques comme parmi les protestants, pour ne pas croire à la sincérité des sentiments religieux du roi.

1. Ce fut, en effet, le même jour, 23 juillet 1593, qu'il entra en conférence avec Renaut de Beaune, archevêque de Bourges; Philippe du Bec, évêque de Nantes; Nicolas de Thou, évêque de Chartres; Claude d'Angennes, évêque du Mans, et du Perron, évêque d'Evreux, chargés de le convaincre. Ces prélats ne pouvaient guère soupçonner sa lettre à Gabrielle lorsqu'ils l'entendirent répondre sérieusement à leurs arguments, et qu'il termina en leur disant: *Je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains. Je vous prie: prenez-y garde; car là où vous me faites entrer, je n'en sortirai que par la mort; et de cela je vous le jure et proteste.* On dit même que des larmes lui vinrent aux yeux.

Quatre ans après son abjuration, un cordelier fut arrêté parce qu'il avait prêché en chaire « que le Roy, dit L'Estoile, estoit un vray excommunié, et qu'il n'estoit en la puissance de tous les papes de l'absoudre » ; et le mardi gras de 1597, on lisait sur les murs des environs du Louvre un placard intitulé : *Les dix commandemens au Roy.*

Hœrétique point ne seras, de fait ni de consentement;
Tous tes pecchés confesseras au Saint-Père dévotement;
Les églises honoreras, les restituant entièrement;
Les bénéfices ne donneras qu'aux gens d'Église seulement;
Ta bonne seur convertiras par ton exemple doucement;
Tous les ministres chasseras, et huguenos pareillement;
La femme d'autrui tu rendras, que tu retiens injustement;
Et la tienne tu reprendras, si tu veux vivre saintement;
Justice à un chacun feras, si tu veux vivre longuement;
Grâce ou pardon ne donneras contre la mort iniquement;
Et ce faisant te garderas du couteau de frère Clément.

Les croquants. — Au commencement de l'année 1594, alors que les grands traitaient avec le roi Henri, qui venait de recevoir la soumission de Paris (21 mars 1594), et que les villes de la Ligue s'empressaient de se rendre et d'ouvrir leurs portes, les paysans du sud-ouest de la France se soulevèrent par milliers et prirent les armes contre la noblesse et les receveurs des tailles qui les écrasaient et les suçaient jusqu'au sang [1]. Cette révolte, au moment où la lassitude de la guerre civile faisait déposer les armes à ceux qui s'étaient battus si longtemps pour le roi ou pour la Ligue, fit dônner à ces insurgés le sobriquet de *tard avisés ;* mais ce nom n'est pas celui qui leur resta. Lorsqu'après avoir refusé de payer les tailles, les dîmes, les droits féodaux, ces révoltés coururent sus aux percepteurs, aux gens de guerre, aux nobles, à tous ceux enfin qui *croquaient* le pauvre peuple, leur cri de guerre fut : *Aux*

1. « Ils en vouloient surtout, dit L'Estoile à propos de cette *Ligue des crocans,* aux gouverneurs et aux trésoriers, qui estoient cause que le roy dit, jurant son ventre-saint-gris et gossant à sa manière accoustumée, que, s'il n'eust point esté ce qu'il estoit, et qu'il eust eu un peu plus de loisir, qu'il se fust faict volontiers crocan. »

Croquants! Ce mot, qui signalait leur présence, les nobles le leur renvoyèrent, et il servit désormais à les désigner. Telle est l'origine admise par l'historien de Thou, par le P. Daniel, et par le chroniqueur Palma-Cayet. Pour d'Aubigné, le nom de *croquants* vient de ce que la ville de *Crocq* fut, en 1592, le berceau de l'insurrection[1] ; et d'après le dictionnaire de Trévoux, le nom de ces révoltés vient du *croc* dont ils s'étaient fait une arme. Quoi qu'il en soit, le mot, devenu synonyme de paysan, est resté dans la langue, comme terme de mépris, pour désigner un homme de rien.

Le nombre des croquants s'éleva jusqu'à quarante mille. Ils tinrent en armes plusieurs assemblées populaires, ils envoyèrent des députés au roi pour lui représenter l'oppression du peuple et les excès d'une grande partie de la noblesse.

Le roi conjura la tempête en remettant tous les arrérages des tailles et subsides. Les croquants se calmèrent, se dissipèrent peu à peu, et le maréchal de Matignon, gouverneur de Guyenne, acheva d'épuiser leurs forces en enrôlant ceux qui avaient été soldats pour les employer contre les Espagnols. Les croquants ne furent entièrement soumis qu'au bout de deux ans.

D'autres insurrections de paysans, ayant pour cause éternelle les impôts et les percepteurs, éclatèrent dans la première moitié du XVIIe siècle ; elles furent appelées, comme la première, révoltes des *croquants*. Les plus considérables furent celles de 1624, réprimée par le maréchal de Thémines, et celle de 1637, qui fut écrasée par le duc de La Valette, lieutenant général de Guyenne, et où périrent plus de douze cents paysans.

JE VOUS AI ASSEMBLÉS POUR ME METTRE EN TUTELLE ENTRE VOS MAINS, ENVIE QUI NE PREND GUÈRE AUX ROIS, AUX BARBES GRISES ET AUX VICTORIEUX. — Lorsque Henri IV put songer, vers la fin de 1596, à la réorganisation intérieure du

1. « La petite guerre des croquans, ainsi nommez pour ce que la première bande qui prit les armes fut d'une paroisse nommée Croc, de Limousin. » (*Histoire universelle.*)

pays, particulièrement dans l'administration financière, il compta avec raison sur le dévouement et le génie de son fidèle de Rosny, qui, déjà en 1593, avait rédigé un mémoire sur le « rétablissement du royaume » ; mais il pensa aussi qu'il devait faire appel à la nation. Le moment semblait favorable pour convoquer les États généraux : Henri IV, par son caractère et par son genre d'esprit, était appelé plus que tout autre à rendre à la France ses anciennes libertés, et à gouverner habilement avec le concours du pays. Cependant l'expérience récente des États généraux factieux de Blois et des États généraux mercenaires de Paris n'était pas de nature à lui inspirer une grande confiance ; il hésita à partager le pouvoir avec une autorité qui pouvait devenir gênante, susciter des troubles, des conflits, et il se borna à convoquer une assemblée de notables ayant pour mission, dans sa pensée, non de dicter des lois, mais d'apporter des lumières et de donner des conseils. « Les troubles qui n'étoient pas éteints par la France ne permettoient pas plus grande convocation : les cœurs des peuples n'étoient pas encore assez ployés à l'obéissance[1]. »

Le 4 novembre 1596, le roi ouvrit à Rouen la session de l'Assemblée des notables en prononçant cette harangue, quelque peu gasconne au fond, mais franche et vive dans la forme, qui est restée comme un modèle de droiture et de bon sens :

« Si je voulois acquerir le tiltre d'orateur, j'aurois apprins quelque belle et longue harangue, et la vous prononcerois avec assés de gravité ; mais, messieurs, mon désir me poulse à deux plus glorieux tiltres, qui sont de m'appeller liberateur et restaurateur de cest Estat. Pour à quoy parvenir, je vous ay assemblez. Vous sçavés à vos despens, comme moy aux miens, que lorsque Dieu m'a appellé à ceste Couronne, j'ay treuvé la France non seulement quasy ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par la grace divine, par les prières et bons conseils de mes serviteurs qui ne font profession des armes,

1. D'Aubigné. *Histoire universelle.*

par l'espée de ma brave et genereuse noblesse (de laquelle je ne distingue point les princes, pour estre nostre plus beau tiltre, foy de gentilhomme!), par mes peines et labeurs, je l'ay sauvée de la perte : sauvons-la astheure de la ruine. Participés, mes chers subjects, à cette seconde gloire avecques moy, comme avés faict à la première. Je ne vous ay point appellez, comme faisoient mes predecesseurs pour vous faire approuver leurs volontez ; *je vous ay assemblez* pour recevoir vos conseils, pour les crere, pour les suivre, bref, *pour me mettre en tutelle entre vos mains : envie qui ne prend gueres aux Roys, aux barbes grises et aux victorieux*. Mais la violente amour que je porte à mes subjects et l'extresme envie que j'ay d'adjouster ces deux beaux tiltres à celuy de Roy me font treuver tout aysé et honorable. Mon chancelier vous fera entendre plus amplement ma volonté. »

Gabrielle, qui devint mère quelques jours après de « la petite Mademoiselle de Montmorency », comme l'appelle Henri IV dans une lettre à son compère le connestable de France, exprima son étonnement de ce que le roi avait parlé de se mettre en tutelle. — *Ventre saint-gris!* dit Henri IV, *il est vray ; avec mon espée au costé.*

L'épée ne fut pas nécessaire : Henri IV put avoir l'air de s'être mis en tutelle sans être en réalité contrarié dans ses vues. La seule innovation regardée comme attentatoire à l'autorité royale fut le *Conseil de Raison*, chargé de régler la distribution d'une partie du revenu public, et ainsi nommé « d'autant qu'il rendroit raison à un chacun ». Mais le roi et de Rosny s'entendirent pour mettre ce conseil aux prises avec les difficultés que fit naître la perception du *sou pour livre*, taxe établie par l'Assemblée des notables sur toutes les marchandises à l'entrée des villes, des bourgs et dans les foires. Cet impôt, appelé la *pancarte*, fut impopulaire, très peu productif et occasionna même des émeutes dans plusieurs villes ; d'autres complications survinrent encore et le Conseil de Raison fut heureux, voyant son impuissance, de renoncer à l'exercice de ses fonctions.

Pends-toi, brave Crillon. — Dans une note relative au 97e vers du chant VIII de la *Henriade :*

Sully, Nangis, Crillon, ces ennemis du crime,

Voltaire a dit : « Crillon était surnommé le brave. Il offrit à Henri III de se battre contre le duc de Guise. C'est à ce Crillon que Henri le Grand écrivit : « Pends-toi, brave Crillon ; « nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas... Adieu, « brave Crillon, je vous aime à tort et à travers. »

Depuis cette note, c'est-à-dire depuis un siècle et demi, l'expression *pends-toi, brave Crillon* est répétée à tout propos et a pris place en quelque sorte dans la langue. Lorsqu'en y regardant d'un peu près, on voulut remonter aux sources, on s'aperçut que la lettre de Henri IV à Crillon n'était ni vraie ni vraisemblable. Elle n'a pas été retrouvée et ne pouvait effectivement pas l'être, car à l'époque de la bataille d'Arques, en 1589, Henri IV n'avait pas eu encore dans son armée celui que ses soldats appelaient *l'homme sans peur* et que le roi devait surnommer un jour *le brave des braves* [1].

Il existe une autre lettre du roi à Crillon ou plutôt à Grillon (Henri IV le nommait ainsi) ; mais elle est datée du camp d'Amiens (20 septembre 1597), et si ce n'est qu'on y lit : *pendez-vous*, elle ressemble fort peu à celle qu'a supposée Voltaire ; la voici textuellement et avec son orthographe :

« Brave Gryllon, pandes vous de navoyr esté ycy pres de moy lundy dernyer a la plus belle occasyon quy ce soyt james veue et quy peut estre ce verra james. Croyès que ie vous y ay byen desyré. Le Cardynal nous vynt voyr fort furyeusement, mes yl san est retourné fort honteusement. Jespere jeudy prochayn estre dans Amyens ou ie ne cejourneré gueres pour aller antreprandre quelque chose car jay mayntenant une des belles armées que l'on sauroyt ymaginer. Yl ny

1. C'est dix ans plus tard, au retour de la campagne de Savoie (1600) que Henri IV, devant la cour, proclama Crillon *le premier capitaine du monde*, et que Crillon lui répondit : *Sire, vous en avez menti, car c'est vous.*

manque ryen que le brave Gryllon quy cera tousjours le byen venu et veu de moy. A Dieu ce xx[e] cetambre au camp devant Amyens.

« HENRY. »

C'est sans doute un souvenir confus de cette lettre qui aura causé la méprise de Voltaire. « Son imagination, dit M. Berger de Xivrey[1], aura suppléé à sa mémoire. Le siège d'Amiens, qui sortait du cadre de la *Henriade*, ne lui était pas aussi présent que le combat d'Arques. »

Quant au ton de familiarité qui respire dans l'expression *pends-toi, brave Crillon*, il est erroné comme le reste. Henri IV a quelquefois écrit à ses correspondants de se pendre, — c'était une des formes de son style épistolaire, — mais il les a rarement tutoyés. Le baron de Batz, qu'il avait surnommé le *faucheur* depuis ses prodiges de valeur à la prise de la ville d'Eause, est un des compagnons d'armes pour lesquels il est sorti à cet égard des usages de son temps[2].

Pour se faire une idée du ton sur lequel Henri IV écrivait à Crillon en 1589, il suffit de lire la lettre qu'il lui adressa, un mois environ avant la bataille d'Arques, au sujet de la mort de Henri III, survenue le 2 août 1589 :

« A Monsieur de Grillon.

« Parmy la presse de mille et mille affaires, sy aurés-vous

1. *Recueil des lettres missives des Henri IV,* publié par M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut. (Collection des documents inédits sur l'Histoire de France.)

2. On en peut citer, comme exemple, cette lettre si concise et si vive qu'il lui écrivit le 12 mars 1586 :

« Mon faucheur, mets des aisles à ta meilleure beste ; j'ay dict à Montespan de crever la sienne. Pourquoy ? tu le sçauras de moy à Nérac ; hastes, cours, viens, vole ; c'est l'ordre de ton maistre et la priere de ton amy.

« HENRY. »

Mais Henri de Navarre n'avait pas toujours tutoyé M. de Batz. En 1576, il l'aimait déjà beaucoup, car c'est à lui et aux trois autres seigneurs qui l'accompagnaient (Mornay, Rosny et Béthune) à son entrée dans la ville d'Eause qu'il dut d'échapper à l'un des plus grands périls auxquels il fut

ce mot de ma main, pour vous asseurer combien je prise l'affection que vous m'avés toujours gardée. Vous aurés beaucoup de regret à nostre commune perte; vous avés perdu un bon maistre; mais vous esprouverés que j'ay succedé en la volonté qu'il vous portoit. A Dieu.

« HENRY. »

MESSIEURS, VOILA LE MARÉCHAL DE BIRON QUE JE PRÉSENTE ÉGALEMENT A MES AMIS ET A MES ENNEMIS. — Charles de Gontaut, duc de Biron (1562-1602), qui avait montré dès son enfance un génie décidé pour les armes, fut plus que personne l'objet des faveurs de Henri IV, faveurs que justifièrent, dans tous les combats auxquels il prit part, ses talents et son intrépidité. Colonel des Suisses à l'âge de quatorze ans, il devint successivement maréchal de camp et lieutenant général. Il reçut du roi, en 1592, le titre d'amiral de France, titre qu'il échangea bientôt contre celui de maréchal de France : il avait alors trente-deux ans.

Après la reprise d'Amiens (25 septembre 1597), Henri IV le fit duc et pair, et il dit aux députations venues pour le complimenter : *Messieurs, voilà le maréchal de Biron, que je présente également à mes amis et à mes ennemis.*

Ce vaillant soldat devait trahir son roi. Présomptueux jusqu'à l'arrogance, dénué de sens moral et insatiable d'argent, il se laissa gagner par les Espagnols. Dans une mission dont Henri IV le chargea à Bruxelles, il promit de se joindre aux

exposé. Cependant, lorsqu'en souvenir de cet événement, il lui donna le commandement de la place d'Eause, il ne le tutoya pas :

« Mons[r] de Batz, Pour ce que je ne puis songer à ma ville d'Euse qu'il ne me souvienne de vous, ni penser à vous qu'il ne me souvienne d'elle, je me suis desliberé vous establir mon gouverneur en icelle et pays d'Eusan. Adonc aussy me souviendra quand et quand d'y avoir un bon seur amy et serviteur sur lequel me tiendray reposé de sa seureté et conservation pour tout ce dont je vous ay bien voulu choisir. Mais d'icy à ce qu'ayez receu certaines lettres et instructions, vous en allez en la dicte ville et y amenez assez de vos amys pour y estre le maistre et empescher que l'on y remue. Dieu vous ayt, Mons[r] de Batz, en sa sainte garde.

« Vostre affectionné amy,

« HENRY. »

rebelles que l'Espagne parviendrait à soulever en France; il fit même, en 1599, un traité formel contre son bienfaiteur. Ses menées furent connues : à deux reprises différentes Henri IV pardonna. Mais le roi eut une troisième fois des preuves non équivoques de la trahison de Biron, et il tenta vainement de l'amener à se repentir : Biron s'obstinant à nier, sa perte fut décidée, car Henri IV avait pour maxime de pardonner à ceux qui se soumettent et d'abattre les superbes. Le 31 juillet 1602, Biron fut décapité [1]. Son père avait eu le pressentiment de cette funeste destinée; il lui avait dit au siège d'Epernay, en 1592 : « Biron, je te conseille, quand la paix sera faite, que tu ailles planter des choux dans ta maison; autrement il te faudra porter ta tête en Grève. »

A peu près deux siècles plus tard, un autre Gontaut-Biron, petit-arrière-neveu du maréchal, devait avoir aussi une fin tragique. Après avoir pris part à la guerre de l'indépendance américaine et servi courageusement son pays, il fut accusé d'incivisme devant le tribunal révolutionnaire présidé par Fouquier-Tinville, et condamné à mort sous prétexte de conspiration contre la République. Abreuvé de dégoûts et l'amertume dans l'âme, Biron dit à ses compagnons d'infortune : « C'est fini, messieurs, je pars pour le grand voyage. » On raconte que, s'étant fait servir des huîtres dans sa prison, il dit au bour-

1. Le même jour, Henri IV écrivait à M. des Diguières : « Enfin le duc de Biron a esté condamné à mort par ma cour de Parlement; mais, usant en son endroict de ma clemence accoustumée, autant que la seureté de mon Royaulme et la crainte de son crime me l'ont permis, j'ay voulu, pour retrancher quelque chose de son ignominie, que le dict arrest ayt esté executé dedans le clos du chasteau de la Bastille de ma ville de Paris, où il estoit prisonnier : de façon que ce jourdhuy il a eu la teste tranchée en presence de ceulx que ma dicte cour y a commis pour cest effect, et non en la place de Greve, comme il est porté par son dict arrest, dont je vous envoye copie, affin que vous le faciés entendre aux gouverneurs particuliers de vostre charge et aultres mes bons serviteurs que vous estimerés à propos; vous asseurant que j'ay regret que le dict duc se soit tant oublié que d'avoir mérité ce chastiment, mais je devois tel exemple au public et à la seureté de ma personne et conservation de cest Estat à ma postérité. Je prie Dieu, Mons[r] des Diguieres, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escript à Saint-Germain en Laye, le dernier juillet 1602. »

reau en lui présentant un verre de vin : « Prenez, vous devez avoir besoin de courage au métier que vous faites. »

Comme ami, je vous offre mon bras; comme maitre, je vous promets justice. — Cette phrase cadencée résume ce que le roi Henri IV écrivit à Duplessis-Mornay (1549-1623), lorsque ce dernier fut outragé par le jeune Saint-Phal. L'épisode est consigné dans les Mémoires de Mornay [1] qui fut, on le sait, le conseiller et le confident le plus écouté, le plus aimé du roi jusqu'au jour de l'abjuration. « Il le servait de sa personne dans les armées, de sa plume contre les excommunications des papes, et de son grand art de négocier, en lui cherchant des secours chez tous les princes protestans [2]. »

Duplessis-Mornay avait pris une grande part, en 1589, à la réconciliation de Henri III et du roi de Navarre, et les deux rois l'avaient récompensé de ce service en lui donnant le gouvernement de Saumur, qu'il garda jusqu'en 1620. Il était dans cette position lorsqu'au mois de novembre 1597, il « fust traistreusement attaqué d'une querelle d'Alemant à Angers », dit L'Estoile. Un gentilhomme nommé Saint-Phal, prétendant que Mornay avait ouvert mal à propos ses lettres, résolut de se venger; il arrêta Mornay en pleine rue et lui demanda raison de son procédé : sans attendre de réponse, il le frappa d'un coup de bâton à la tête, le renversa et s'enfuit [3]. Mornay écrivit au roi pour demander justice, et il reçut aussitôt cette lettre chaleureuse de la main du roi, souvent citée en té-

1. *Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, t. VII.
2. Voltaire, *Evénemens sur lesquels est fondée la Henriade.*
3. « Et pour ce que le dit Du Plessis estoit un des principaux de la religion, qui pour la défense d'icelle escrivoit ordinairement, et faisoit livres et escrits contre les traditions receus en l'Eglise rommaine, mesme contre le purgatoire, on en fist lui suivant quatrain, en forme d'allusion sur lui et le baston de Saint-Phal :

Le gouverneur, armé de l'escritoire,
Dans la cité d'Angers sera contraint,
Ayant voulu toll r le purgatoire,
Se prosterner sous le baston d'un saint.
(*Journal de L'Estoile.*)

moignage de l'amitié du monarque pour son ancien ministre :

« Mons[r] Du Plessis, j'ay un extresme deplaisir de l'outrage que vous avés receu, auquel je participe et comme Roy et comme vostre amy. Comme le premier, je vous en feray justice, et me la feray aussy. Si je ne portois que le second tiltre, vous n'en avés nul de qui l'espée fust plus preste à desguainer que la mienne, ny qui vous portast sa vie plus gaiement que moy. Tenés cela pour constant, qu'en effect je vous rendray office de Roy, de maistre et d'amy : et sur ceste vérité je finis, priant Dieu vous tenir en sa garde. » De Fontainebleau, ce VIII[e] novembre (1597).

Le roi voulut que Saint-Phal fût poursuivi comme assassin, mais la famille sollicita sa grâce; elle fut accordée à la condition que Saint-Phal demanderait pardon au roi, en présence des principaux seigneurs de la cour, de ses parents et aussi de Duplessis-Mornay, auquel il ferait des excuses. Saint-Phal se présenta sans épée; on l'avait jugé indigne de la porter après avoir commis une lâcheté. Mais lorsque le roi lui eut accordé sa grâce, il ordonna que son épée lui fût rendue, disant « qu'il estoit plus honorable à M. Duplessis d'être satisfait par un homme armé que désarmé ».

La paulette. — La vénalité des charges avait commencé à s'introduire sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, et même sous celui de Louis XI, puisque les arrêts de 1493 et de 1508 proscrivent la vente des offices de judicature, et que les Etats généraux de 1484 avaient fait des remontrances à ce sujet; mais ce ne fut que sous François I[er] que la vénalité des charges devint légale, qu'on vendit ouvertement les offices de judicature, et que le roi les multiplia pour en faire ressources, soit à son propre profit, soit au profit des courtisans qui vendaient aux solliciteurs leur protection auprès du roi.

Les titulaires se crurent naturellement le droit de revendre ce qu'ils avaient acheté, et ainsi s'établit l'usage qu'une charge pouvait être cédée par son titulaire à une personne capable de la remplir, à la condition toutefois que ce titulaire survivrait

quarante jours à la cession par lui faite. Si le titulaire mourait sans avoir résigné sa charge ou avant l'expiration des quarante jours, la charge était dévolue au fisc. La vénalité des offices fut consacrée sous Henri II par l'ordonnance de 1554, et sous Charles IX par les édits de 1568 et 1569. Le chancelier de l'Hospital avait essayé, dans l'ordonnance de 1560, de faire revivre l'ancienne pratique des élections, d'après laquelle, à chaque vacance, les cours et tribunaux présentaient trois candidats au roi, qui nommait l'un d'eux; mais l'abus s'était maintenu à côté de la loi.

Cet état de choses, mauvais pour tout le monde, fut l'objet de nombreuses réclamations, et bien que l'autorité royale eût promis plusieurs fois d'y mettre fin, il subsistait encore au commencement du XVIIe siècle (1604), époque où Sully s'occupa de régulariser la situation. Il fut alors décidé que les offices de justice et de finances constitueraient une propriété héréditaire et que les propriétaires payeraient au roi un droit annuel équivalent au soixantième de la valeur de chaque office. Ce droit fut appelé *la Paulette*, du nom du traitant Charles Paulet, qui l'avait suggéré à Sully et qui en fut le premier fermier.

Cette réglementation ne fut pas d'abord du goût des magistrats : on les mettait en quelque sorte à la taille, on portait atteinte à leur dignité. L'intérêt des familles, cependant, l'emporta peu à peu sur les principes, et l'habitude fut prise de considérer les charges comme un patrimoine, ce qui eut pour conséquence de consolider la noblesse de robe.

ON CROIRAIT QUE JE VOUS PARDONNE. — Sully (1560-1641), né au château de Rosny, dans le Vexin français (aujourd'hui Seine-et-Oise), porta le nom du lieu de sa naissance, avec le titre de baron, puis de marquis, jusqu'à l'époque où il fut créé duc de Sully (1606). Il y avait à Sully-sur-Loire (Loiret) un vieux château, berceau de ses ancêtres, qui, dès le XIe siècle, était le siège d'une baronnie. Sully l'acheta en 1602, moyennant 43,000 écus payés à la veuve de Claude La Trémoille, et quatre ans après Henri IV l'érigea en duché.

C'est dans ce château, devenu par ses soins une des plus belles résidences de France, et aussi dans le château de Villebon, près Chartres, où il mourut, que Sully se retira après la mort de Henri IV, et qu'il rédigea, entouré de ses secrétaires, les mémoires qui ont pour titre : *Œconomies royales*, ou, plus complètement : *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat de Henri le Grand*[1]. Les mémoires publiés par Sully offrent cette particularité que les secrétaires du grand maître sont supposés lui raconter l'histoire de sa vie et des principaux événements auxquels il a pris part. « Il faut se représenter, dit M. Bazin, dans son histoire de *la Cour de Marie de Médicis*, quatre hommes de plume dont chacun vient tour à tour, après avoir passé de longues journées à feuilleter notes, relations, lettres, mémoires ou états entassés dans une armoire, lire au seigneur du lieu, lequel écoute, approuve ou reprend, le récit de ce qu'il a fait, vu, dit et entendu, s'adressant, non pas au public, comme un écrivain de métier, non pas à des lecteurs choisis, comme les plus modestes des hommes célèbres, mais à lui-même, en face, au héros, au témoin, au personnage de tous les faits qu'ils racontent. »

On n'occupe pas dans l'État et dans le cœur de son roi une place aussi exceptionnelle que celle de Rosny sans avoir beaucoup d'envieux et sans provoquer la calomnie. Il le savait mieux que personne : « Il n'y a rien, disait-il, dont il soit si difficile de se défendre que d'une calomnie travaillée de main de courtisan. » Il fut plus que tout autre l'objet des intrigues de cour et des libelles diffamatoires. En 1605, les attaques furent plus vives, plus nombreuses que jamais : Henri IV trouva des mémoires contre Rosny sur sa table, sous ses tapis, au chevet de son lit, et de tous côtés il entendait soit des rapports malicieux, soit des éloges perfides. Il y eut particulière-

1. En donnant le titre singulier d'*Œconomies* à ses mémoires, Sully avait pris le mot dans le sens que comporte l'étymologie : *lois de la maison*. Ce mot était absolument d'accord avec l'homme, avec son caractère comme avec ses aptitudes : Sully ne fut ni un créateur ni un réformateur, il fut un organisateur et ce qu'on a appelé depuis un économiste.

ment un grand libelle diffamatoire dans lequel toutes les accusations étaient réunies ; il était intitulé : *Discours d'Estat, pour faire voir au Roi en quoi Sa Majesté est mal servie.* Juvigny, qui l'avait rédigé, le remit au roi en lui disant qu'il l'avait trouvé par terre, dans sa chambre. On allait, dans ces insinuations audacieuses, jusqu'à prêter à Rosny le projet de prétendre s'approprier la couronne ou de vouloir la transmettre à un autre. Le roi, à ce moment, était irrité contre son conseiller intime, au sujet des difficultés et des malentendus auxquels avait donné lieu le remplacement de Crillon comme mestre de camp du régiment des gardes. Dans son dépit, il lut ces libelles, il s'aigrit, il se plaignit et finit par avoir une explication avec celui qui avait été pendant de longues années son ami le plus fidèle et son serviteur le plus dévoué.

Les détails de cette explication sont relatés tout au long et un peu confusément dans le chapitre CLII des *Œconomies royales*, chapitre qui a pour titre : *Nouvelles intrigues contre Rosny. Il est à deux doigts de sa perte. Éclaircissement à la suite duquel il recouvre toute sa faveur.* L'entretien eut lieu à Fontainebleau dans les allées des mûriers blancs ; il dura quatre heures. Les *Œconomies royales*, très insuffisantes sous le rapport des dates, ne font pas connaître le jour où la scène se passa ; mais on peut le placer, d'après les circonstances qui s'y rattachent, dans la première quinzaine de mai 1605.

Le roi emmena Rosny dans le parc, loin des courtisans, qui pouvaient voir les interlocuteurs se promener et discourir, mais qui ne pouvaient pas les entendre. Il avait souffert de ses soupçons, il tenait à soulager à la fois sa conscience et son cœur, et dit à Sully de lui répondre en toute sincérité : « Je veux que nous sortions d'icy, vous et moy, le cœur net de tous soupçons, et contens l'un de l'autre, ne doutant point comme parmy quelques veritez que l'on m'a pu dire, l'on y a meslé mil mensonges et faussetez, l'on n'ait fait de semblable en vostre endroit ; et partant, comme je veux vous ouvrir mon cœur, je vous prie de ne me deguiser rien de ce qui est dans le vôtre. »

Rosny alors entendit prononcer les noms de tous ceux qui l'attaquaient; il apprit ou feignit d'apprendre de quoi il était accusé, il lut même le factum de Juvigny; et lorsque le roi lui dit : « Hé bien! que vous semble de tous ces beaux contes? » Rosny lui répondit : « Mais vous mesme, sire, qui les avez leus et releus et si longtemps gardez, quelle opinion en avez-vous? Car, pour moy, je ne m'estonne pas tant de toutes ces bagatelles qui ne sont en effet que fadeses et niaiseries de gens sots et malicieux, comme je faits de voir qu'un si grand Roi, plein d'esprit, de jugement, de courage et de bonté, et qui m'a cognu par tant de louables expériences, a pu avoir la patience de les lire, de les garder si longtemps, de me les faire lire tout du long en sa présence et de me demander ce qu'il m'en semble. »

Rosny n'eut pas grand'peine à se justifier des accusations et surtout des « fantasques et bizarres projets » inventés par ses ennemis; le roi ne demandait qu'à être convaincu et il le fut pleinement. On a beaucoup répété que Rosny, après avoir éclairci tous les points, répondu à toutes les attaques, et protesté de son absolu dévouement, était tombé aux pieds de Henri IV, qui lui avait dit aussitôt avec bonté : *Relevez-vous, mon ami, on croirait que je vous pardonne* [1]. Ce mouvement du ministre et cette parole du roi sont très propres sans doute à caractériser la situation; mais, d'après le récit du narrateur des *Œconomies royales*, ce n'est pas tout à fait ainsi que les choses se passèrent.

« Mettez-vous le cœur en repos, dit Rosny en terminant, reprenez la mesme confiance que je vous ay veu avoir de ma personne, diligence et probité, et vous asseurez que la vostre royale, vostre gloire, vostre honneur, vostre contentement et le bien de vos affaires, me seront à jamais aussi chers et

1. C'est La Harpe, dans son *Éloge de Henri IV*, qui a accrédité cette phrase : « La reconnaissance le précipite aux genoux du prince à la vue des courtisans. Mais ce transport noble peut ressembler à l'humiliation d'un coupable. Henri craint que l'on ne fasse un second outrage à l'innocence : *Relevez-vous*, s'écrie-t-il, *relevez-vous; ils vont croire que je vous pardonne.* »

précieux que ma vie et mon honneur; ce que je vous jure sur mon Dieu, mon âme et mon salut; et me permettez, pour confirmer toutes ces veritez, que je me jette à vos pieds et vous embrasse les genoux, comme à mon Roy bien aymé, unique maistre et bien faicteur. » Ce que voulant exécuter, il vous retint et vous dit :

« Non, ne le faites pas, car je ne voudrois pour rien du monde que ceux qui nous regardent creussent que vous eussiez commis aucune faute qui meritast une telle soumission; car ce seroit vous faire tort, puisque je vous tiens pour homme de bien et du tout innocent, voire pour le plus loyal et utile serviteur que je sçaurois avoir, ne me pouvant imaginer que vous n'eussiez eu copie de ce malheureux libelle qui m'a tant agité l'esprit, d'autant qu'autrement vous eust-il esté impossible d'y repliquer si suffisamment, et le convaincre si facilement de faux, par des raisons invincibles, que j'ay honte en moy-mesme d'avoir seulement escouté telles fadaises, ausquelles je vous donne ma foy et ma parole de ne penser jamais, et de vous aymer et cherir plus cordialement que je n'ay point encor fait. » Et sur cela vous vint embrasser, vous commanda de faire le semblable en son endroit; et puis ayant repris ses papiers, qu'il vous promit de brusler, il vous prist par la main, et sortîtes de ces allées de mûriers; à l'entrée desquelles ayant trouvé quasi toute la cour, chacun attendant de voir quelle seroit la fin de si longs discours, que l'on se doutoit bien avoir pour sujet les malcontentemens que le Roy avoit quasi tout publiquement tesmoignez contre vous, et sur ce qu'ayant demandé quelle heure il estoit, on luy avoit respondu qu'il estoit pres d'une heure, et qu'il n'en estoit que neuf lorsqu'il estoit entré dans ces canaux, il respondit : « Je voy bien que c'est, il y en a ausquels il a plus ennuyé qu'à moy; et partant, afin de les consoler, je vous veux bien dire à tous que j'ayme Rosny plus que jamais, et qu'entre luy et moy, c'est à la mort et à la vie. »

La réconciliation fut, en effet, aussi durable que complète; Juvigny, dès le mois d'août suivant, fut puni de ses calomnies; et l'année suivante, Rosny fut créé duc de Sully.

Pendant vingt ans, Henri IV combla de biens et d'honneurs celui qu'il appelait son « vray et grand amy » ; il lui en aurait donné plus encore si Sully avait consenti à se faire catholique : il ne put lui conférer le collier du Saint-Esprit, le roi Henri III, créateur de l'ordre, ayant imposé à Henri IV le serment qu'il avait lui-même prononcé d'en exclure les hérétiques (1588).

Sully dédaignait un peu l'industrie, estimant que la France *n'était point propre à de telles babioles;* par contre, il avait l'agriculture en très grande considération; il se plaisait à répéter que *Labourage et pastourage sont les deux mamelles dont la France est alimentée; les deux vraies mines et trésors du Pérou.*

Après la mort de Henri IV (1610), Sully ne resta pas longtemps à la cour; sa sévérité et sa franchise [1] déplurent. Il se démit peu à peu de la plupart de ses charges et, lorsqu'il céda celle de grand maître de l'artillerie, Richelieu lui donna en échange le bâton de maréchal (18 septembre 1634).

Sully ne quitta jamais les habits de deuil et vieillit au fond de ses châteaux, absorbé dans ses souvenirs. Mandé par Louis XIII, il fit de loin en loin quelques apparitions à la cour. Sa gravité et ses vêtements démodés ayant excité un jour les railleries des courtisans, Sully les fit taire par cette verte sortie : « Quand le feu roi votre père, de glorieuse mémoire, dit-il à Louis XIII, me faisait l'honneur de m'appeler auprès de sa personne, pour s'entretenir avec moi sur ses grandes affaires, au préalable il faisait sortir les bouffons. »

La vache a Colas. — *Mangez-vous de la vache à Colas?*

1. On ne parle pas de la franchise de Sully sans rappeler l'anecdote de la poutre ; la voici, racontée par Chamfort : « Henri IV s'y prit singulièrement pour faire connaître à un ambassadeur d'Espagne le caractère de ses trois ministres, Villeroi, le président Jeannin et Sully. Il fit appeler d'abord Villeroi : « Voyez-vous cette poutre qui menace ruine? — Sans doute, dit Villeroi sans lever la tête; il faut la raccommoder, je vais donner des ordres. » Il appela ensuite le président Jeannin : « Il faudra s'en assurer », dit celui-ci. On fait venir Sully qui regarde la poutre : « Eh! sire, y pensez-vous? dit-il; cette poutre durera plus que vous et moi. »

— *En êtes-vous?* — Telles étaient, vers la fin du règne de Henri IV, les questions dérisoires qui signifiaient : Êtes-vous huguenot? — La façon dont Nicette interroge Mergy, dans le *Pré aux Clercs*, rappelle ce souvenir.

On n'a rien trouvé de mieux jusqu'ici, pour expliquer la *Vache à Colas*, qu'une vieille histoire dont le récit a été reproduit par D. Lottin dans ses *Recherches historiques sur la ville d'Orléans, depuis Aurélien, l'an 274, jusqu'en 1789.* « Colas Pannier, cultivateur à Bionne, petit bourg près d'Orléans, avait une vache qu'il laissait paître librement dans les environs de son habitation, non loin de laquelle les protestants d'Orléans avaient un temple très renommé dans la province. Un jour de ce mois (septembre 1605), cette vache entra dans le temple et y causa un grand désordre par la frayeur qu'on eut de cet animal devenu furieux. Les protestants attribuèrent cette œuvre du hasard à la malice de quelques paysans catholiques, s'emparèrent de la vache, la tuèrent, et, après l'avoir mise en pièces, s'en distribuèrent les morceaux. Colas Pannier s'en plaignit au bailli d'Orléans, César de Balzac, seigneur de Gyé, qui condamna solidairement les protestants à indemniser le paysan de sa vache, et aux frais, ce qui donna lieu à des chansons, à des quolibets et au proverbe : *Il est de la vache à Colas*, pour désigner les protestants. »

La chanson avait été faite et répandue, paraît-il, avec une singulière rapidité, car, le 10 du même mois, L'Estoile écrivait dans son *Journal :* « On trompetta des deffenses par la ville de Paris, de plus chanter par les rues la chanson de Colas; et ce, sur peine de la hart, à cause des grandes querelles, scandale et inconvéniens qui en arrivoient tous les jours, jusques à des meurtres. Cette chanson avoit été bâtie contre les huguenots par un tas de faquins séditieux, sur le sujet d'une vache qu'on disoit être entrée dans un de leurs temples près Chartres ou Orléans, pendant qu'on y faisoit le prêche; et qu'ayant tué la dite vache, qui appartenoit à un pauvre homme, ils avoient après fait quêter pour la lui payer. Or à Paris et par toutes les villes et villages de France on n'avoit la tête rompue

que de cette chanson, laquelle grands et petits chantoient à l'envie l'un de l'autre en dépit des huguenots, devant la porte desquels pour les agacer cette sotte populace la chantoit ordinairement; et étoit déjà passé en commun proverbe, quand on vouloit désigner un huguenot, de dire : *c'est la vache à Colas;* d'ou procédoit une infinité de querelles et batteries, ceux de la religion s'en formalisant fort et ferme, et étant aussi peu endurans que les autres, qui s'en fussent servis volontiers à faire une sédition, à l'instigation de quelques-uns de plus grande qualité qui les y poussoient sous main, et faisant semblant d'éteindre le feu l'allumoient.

Les deux récits ne se contredisent pas; mais il serait nécessaire, pour les rendre vraisemblables, de mettre un peu d'ordre dans les dates : tous les événements, d'après ces narrateurs, se seraient passés dans les dix premiers jours de septembre, et dix jours n'auraient pas suffi, au commencement du XVIIe siècle, pour faire, en une telle occurrence, tant de chemin et tant de besogne.

Ceux à qui la vache tuée et dépecée dans un prêche sembla étrange cherchèrent une autre origine à l'expression. M. Quitard a mis en avant un paysan des Cévennes, nommé Colas naturellement, qui, après avoir embrassé le protestantisme, aurait fait tuer une vache dans le saint temps du carême et en aurait ostensiblement distribué la viande à ses coreligionnaires; mais là se bornent ses indications. M. Athanase Coquerel fils n'était pas plus précis lorsqu'il prétendait que Colas était quelque traiteur du *Pré aux Clercs* ou des environs, chez qui les jeunes seigneurs réformés allaient manger de la viande le vendredi. Ces hypothèses vagues ou incomplètes obligèrent à s'en tenir à la scène de boucherie du temple protestant de Bionne.

Les protestants ripostèrent aux catholiques par une chanson contre le clergé, le *Légat de la vache à Colas,* dans laquelle la vache disait :

> Pour solennellement
> Faire mes funérailles,

Je laisse entièrement
Mes boudins et tripailles
Au clergé de la France,
Dont on fait si grand cas,
Pour avoir souvenance
De la vache à Colas.

Pardieu, les plus grands clercs ne sont pas les plus fins[1]. Ce dernier vers de la satire III de Mathurin Régnier (1573-1613) est une traduction en bon français du proverbe en mauvais latin : *Magis magnos clericos non sunt magis magnos sapientes*, cité par Rabelais (liv. I, ch. xxxix). Les Italiens ont un proverbe semblable : *Tutti quei ch'hanno lettere, non son'savi.* La vérité qu'il proclame est de tous les temps comme de tous les pays, et Molière s'est plu à la reproduire coup sur coup dans la fameuse scène entre Clitandre et Trissotin, des *Femmes savantes :*

Mais j'aimerois mieux être au rang des ignorants
Que de me voir savant comme certaines gens.
. . . .
La science est sujette à faire de grands sots.
. . . .
.... et je vous suis garant
Qu'un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant.
(Act. IV, sc. iii.)

Le P. Griffet, célèbre théologien du xviiie siècle, avait un domestique qui disait, en parlant de son maître : *Hors sa science, il ne sait absolument rien.*

Le mal vient, selon Montaigne, de la mauvaise façon de se prendre aux sciences : « A la mode de quoy nous sommes instruicts, il n'est pas merveille, si ny les escholiers, ny les maistres, n'en deviennent pas plus habiles, quoy qu'ils s'y facent plus doctes. De vray, le soing et la despense de nos peres ne vise qu'à nous meubler la teste de science : du jugement et de la vertu, peu de nouvelles. Criez d'un passant à nostre peuple : « O le sçavant homme ! » et d'un aultre : « O le bon

1. *Clerc* se disait pour *savant*, parce qu'il n'y avait autrefois que les gens d'église qui étudiassent, et que la corporation des clercs, au moyen âge, avait le dépôt exclusif de la science.

homme! » il ne fauldra pas à destourner les yeulx et son respect vers le premier. Il y fauldroit un tiers crieur : « O les lourdes testes! » Nous nous enquerons volontiers : « Sçait il du grec ou du latin? escrit il en vers ou en prose? » mais s'il est devenu meilleur ou plus advisé, c'estoit le principal, et c'est ce qui demeure derrière. Il falloit s'enquerir qui est mieulx sçavant, non qui est plus sçavant. » (*Essais*, liv. I, ch. XXIV.)

Les satires de Régnier renferment un grand nombre de vers bien frappés qui ont une marque très personnelle, et qui parfois affectent heureusement la forme de sentences :

Puis les gueux en gueusant trouvent maintes délices.
(Sat. II.)
L'un fait plus qu'il ne peut, et l'autre plus qu'il n'ose.
(Sat. X.)
Au compas du devoir il règle son courage.
(Sat. X.)
Qui gay fait une erreur la boit à repentence.
(Sat. XI.)
Corsaires à corsaires,
L'un l'autre s'attaquant, ne font pas leurs affaires[1].
(Sat. XII.)
L'honneur est un vieux sainct que l'on ne chomme plus.
(Sat. XIII.)
Les fous sont aux échets les plus proches des rois.
(Sat. XIV.)
Son amour est fragile et se rompt comme un verre.
(Sat. XIV.)
Nous sommes du bonheur de nous-même artisans,
Et fabriquons nos jours ou fascheux ou plaisans.
La fortune est à nous, et n'est mauvaise ou bonne
Que selon qu'on la forme ou bien qu'on se la donne[2].
(Sat. XIV.)

PARIS VAUT BIEN UNE MESSE. — Il parut, au commence-

1. Mot reproduit par La Fontaine dans le *Tribut envoyé par les animaux à Alexandre* (liv. IV, fab. XII), et cité par Boileau dans l'épigramme XXXV. — Cela répond au proverbe espagnol : *De corsaire à corsaire, il n'y a que des barils d'eau à prendre.*

2. Cette sentence, que les anciens ont plusieurs fois exprimée, est déjà en un seul vers dans la satire XIII :

Chacun est artisan de sa bonne fortune.

ment du XVIIe siècle, un recueil satirique composé de huit pamphlets [1], dont l'auteur est resté inconnu, et qui a pour titre : *les Caquets de l'accouchée.* Ce titre reposait sur la vieille habitude prise par les commères, amies de l'accouchée, de venir la distraire en devisant sur tout et sur tous, en racontant les petits événements de la veille et les bruits qui couraient par la ville. « On avoit donné, à Paris, dit Henri Estienne, le nom de *caquetoires* aux sièges sur lesquels étoient assises les dames (et particulièrement si c'étoit autour d'une gisante) ; chacune vouloit montrer n'avoir point le bec gelé. »

C'est dans ce recueil que l'on trouve, avec une légère variante, le mot généralement prêté à Henri IV, et attribué ici à son fidèle ministre : « Je vous sçay bon gré, dit la maistresse des requestes, de parler ainsi à cœur ouvert, car il est vray, la hare sent tousjours le fagot, et, comme disoit un jour le duc de Rosny au feu roy Henry le Grand, que Dieu absolve, lorsqu'il luy demandoit pourquoy il n'alloit pas à la messe aussi bien que luy : *Sire, sire, la couronne vaut bien une messe.*

Le fameux *Paris vaut bien une messe* semble être sorti de ce propos, plusieurs années après la mort du roi Henri. Il n'y a aucune trace du mot ou de quelque autre qui le rappelle, ni dans les *Mémoires* de d'Aubigné, de l'Estoile ou de Sully, ni dans les lettres de Henri IV : rien, par conséquent, n'autorise à le regarder comme historique. La seule raison qu'on ait d'attribuer à Henri IV un mot qui ne se lit nulle part, qui n'a été entendu par personne, c'est qu'il est très bien dans la nature goguenarde et rusée de ce roi, préoccupé de satisfaire les intérêts du royaume plus encore que sa conscience. Si le mot n'est pas vrai, il est du moins vraisemblable [2]. Le même esprit

1. Lancés par feuilles volantes, ces pamphlets réunis formèrent un tout qui eut sept éditions, de 1622 à 1630.

2. Aussi est-il généralement adopté, tout comme s'il avait été recueilli par les contemporains de la bouche même du roi. Jules Simon a dit, dans son *Éloge de M. Mignet* (1885) : « En France, où Henri IV commençait par un mot d'une morale relâchée : *Paris vaut bien une messe*, et finissait par l'acte d'un grand citoyen et d'un grand roi, l'Edit de Nantes. » — Et depuis longtemps on lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène:* « Le changement de

d'humeur plaisante et légère aurait fait dire à Henri IV que le meilleur des canons était celui de la messe, puisqu'il avait servi à le mettre sur le trône.

La *poule au pot* n'est guère plus authentique que *Paris vaut bien une messe.* Tous les historiens ont rappelé le vœu formé par Henri IV de voir le paysan mettre la poule au pot le dimanche; ce vœu exprime les préoccupations du roi pour le bien-être des classes laborieuses, il répond aussi à l'état de prospérité relative du pays; mais on ne sait précisément ni à quel propos ni dans quelles circonstances le bon roi aurait dit : *Je veux que chaque laboureur de mon royaume puisse mettre la poule au pot le dimanche.*

Pierre Matthieu et Péréfixe placent *la poule au pot* dans une conversation de Henri IV avec le duc Charles-Emmanuel de Savoie qui, admirant les beautés et les richesses de la France, aurait demandé au roi ce qu'elle lui valait de revenus. Henri aurait répondu : « Elle me vaut ce que je veux », et le duc ayant désiré savoir ce que signifiait cette vague réponse, le roi aurait ajouté : « Oui, ce que je veux, parce qu'ayant le cœur de mon peuple, j'en aurai ce que je voudrai; et si Dieu me donne encore de la vie, je ferai qu'il n'y aura point de laboureur en mon royaume qui n'ait le moyen d'avoir une poule dans son pot. » Bien que cette dernière phrase ne semble pas venir, dans la conversation, avec beaucoup d'à-propos, elle est, paraît-il, le point de départ de la tradition; elle a dû contribuer à faire dire au poète Gudin de la Brenellerie [1], dans son *Éloge de Voltaire* (1771) :

Seul roi de qui le pauvre ait gardé la mémoire.

religion, inexcusable pour des intérêts privés, peut se comprendre peut-être par l'immensité de ses résultats politiques. Henri IV avait bien dit : *Paris vaut bien une messe!* Napoléon pensait que Henri IV, en abjurant, avait fait disparaître toutes les difficultés qu'il eût rencontrées à chaque instant dans un pays catholique : « Un hérétique eût été, sur le trône, l'ennemi du pape, des évêques, des cérémonies religieuses. »

1. C'est ce même Gudin qui, dix ans plus tard, écrivit, dans le *Discours sur l'abolition de la servitude,* ce vers souvent cité :

Le roi d'un peuple libre est seul un roi puissant.

Donnez-moi quelques lignes de l'écriture d'un homme, cela me suffira pour le faire pendre. — Ces paroles ont été attribuées, soit à Laffemas, soit à Laubardemont, les âmes damnées de Richelieu (1585-1642). Ces deux hommes, tristement célèbres, l'un par le procès du chevalier de Jars, l'autre par le procès d'Urbain Grandier et du malheureux de Thou, se sont vantés d'être experts en matière d'iniquités, et cette phrase cynique, dans la bouche de Laubardemont surtout, n'a rien qui doive surprendre. Cependant, il ne paraît pas qu'elle soit ni de lui ni de Laffemas. Elle a peut-être été simplement imaginée pour donner une idée de la façon dont se faisait alors le procès de ceux qu'on avait résolu d'avance de trouver criminels.

Du temps de Richelieu, c'est à lui-même qu'on prêtait ces paroles, et l'on pensait que les exécuteurs dociles de ses volontés ne faisaient, en les répétant ou en les appliquant, qu'obéir à l'inspiration de leur maître. On lit dans les *Mémoires de Mme de Motteville*, au sujet du procès du chevalier de Jars [1], que Laffemas, surnommé alors le bourreau du cardinal, avait promis de tourmenter si bien le chevalier qu'il en tirerait à peu près ce qu'il en désirait savoir, « et que sur peu de mal il trouveroit les moyens de lui faire son procès *selon les manières mêmes du cardinal, qui, à ce que j'ai ouï conter à ses amis, avoit accoutumé de dire qu'avec deux lignes de l'écriture d'un homme, on pouvoit faire le procès au plus innocent*, parce qu'on pouvoit sur cette matière ajuster si bien les affaires, que facilement on y pouvoit faire trouver ce qu'on voudroit. » Mme de Motteville est toujours sincère et de bonne foi; mais elle était trop dévouée à Anne d'Autriche pour n'être pas l'ennemie de Richelieu; il est donc permis d'admettre qu'elle n'est pas allée aux preuves, et l'on doit tenir un peu compte, avant de la croire ici sur parole, du plaisir qu'elle a dû prendre à relever le propos.

1. François de Rochechouart, chevalier de Jars, ayant pris part aux intrigues de la reine contre Richelieu, fut enfermé à la Bastille (1632), puis transféré à Troyes où il fut condamné à mort (1633). Il était déjà sur l'échafaud lorsqu'on lui apporta sa grâce.

Il faut aussi se défier des historiens toujours disposés à rendre les tableaux plus sombres lorsque Richelieu y occupe la première place. Quelques-uns, par exemple, se sont plu, pour inspirer un sentiment de terreur, à défigurer la phrase dans laquelle le cardinal a fait intervenir sa robe rouge. Richelieu avait dit : *Quand j'ai pris une résolution, je vais droit à mon but et je renverse tout de ma soutane rouge.* A ces paroles, qui témoignent d'une volonté ferme, inexorable, mais rien de plus, on a substitué celles-ci : « Quand une fois j'ai pris une résolution, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma robe rouge [1]. » Il y a une grande distance entre ces deux phrases : la soutane qui *renverse* éveille l'idée des difficultés ou des obstacles devant lesquels on ne s'est pas arrêté ; celle qui *couvre* semble indiquer des violences et peut-être des crimes qui restent voilés, après avoir été commis dans l'ombre.

Richelieu, on le sait, avait donné toute sa confiance au Père Joseph (1577-1638), et l'employait dans les affaires les plus épineuses ; il avait de la rare habileté de son confident une opinion qu'il exprimait plaisamment en disant : *Je ne connais aucun ministre en Europe capable de faire la barbe à ce capucin, quoiqu'il y ait belle prise.*

L'expression proverbiale : *Cela ne va pas si vite, Père Joseph,* est sortie d'un entretien entre l'Eminence rouge et l'*Éminence grise.* On projetait une expédition militaire, et le

1. Victor Hugo fait deux fois allusion à ce mot, dans la scène 1re du IIe acte de *Marion Delorme*, au milieu des propos que tiennent les seigneurs sur ce qui se passe. D'abord, Bouchavannes s'écrie :

> Meure le Richelieu qui déchire et qui flatte !
> L'homme à la main sanglante, à la robe écarlate.

Puis, quelques instants après, l'Angely, « le bouffon du roi, le fou cardinaliste », dit à ces mêmes seigneurs :

> Prenez garde, messieurs ! le ministre est puissant ;
> C'est un large faucheur qui verse à flots le sang,
> Et puis il couvre tout de sa soutane rouge,
> Et tout est dit.

Père Joseph faisait marcher les troupes à son gré, sur la carte, sans tenir grand compte ni des espaces à franchir, ni des rivières à traverser. Le cardinal l'arrêta tout à coup dans sa course rapide en lui disant : « Cela ne va pas si vite, Père Joseph ; où passeront les troupes ? »

On a tenu nombre de propos sur le compte du cardinal : le plus expressif ou au moins le plus piquant est celui qu'on a mis irrévérencieusement dans la bouche du pape Urbain VIII : *S'il y a un Dieu, il le payera bien; mais vraiment, s'il n'y a point de Dieu, c'est un habile homme.* (Ah! che se gli è un Dio, ben tosto lo pagherà ; ma veramente se non c'è Dio, è galant' huomo.) Un Italien, ami de Mme de Motteville, lui a assuré que le mot avait été dit, et qu'il ne fallait pas s'en étonner, parce que « le bon pape railloit assez souvent ». Le comte de Tréville, quoiqu'il fût capitaine des gardes et d'un caractère naturellement enjoué, avait, dans sa plaisanterie sur Richelieu, poussé la hardiesse moins loin que le Saint-Père : *Si le cardinal est en paradis,* avait-il dit à Louis XIII, *il faut que le diable se soit laissé escamoter en chemin.*

Plus ma qualité de roi me peut donner de facilité a me satisfaire, plus je dois être en garde contre le péché et le scandale. — Louis XIII n'aimait pas les femmes ; il n'était ni galant ni amoureux : la froideur de sa nature se conciliait en cela avec ses scrupules religieux. Il fut touché à sa manière de la beauté de Mlle de Hautefort; il prit plaisir à la voir, à s'entretenir avec elle ; mais sa passion n'alla pas plus loin. « Dès que le roi la vit, il eut de l'inclination pour elle. La reine mère, à qui elle fut donnée d'abord pour fille d'honneur, voyant naître cette petite étincelle de feu dans l'âme de ce prince si farouche pour les dames, tâcha de l'allumer plutôt que de l'éteindre, pour gagner ses bonnes grâces par cette complaisance. Mais la dévotion du Roi fit qu'il s'y attacha si peu, que j'ai ouï dire depuis à la même dame de Hautefort qu'il ne lui parloit que de chiens, d'oiseaux et de chasse. Et je l'ai vue avec toute sa sagesse, en me contant son histoire, se

moquer de lui de ce qu'il n'osoit approcher d'elle quand il l'entretenoit [1]. »

Dans l'intention de peindre par un exemple la réserve et la pudeur de Louis XIII, on a raconté qu'il alla chercher des pincettes d'argent pour prendre un billet ou un volant réfugié dans le sein de Mlle de Hautefort ; et Saint-Simon, voulant donner une formule aux sentiments de ce roi qui repoussait toute idée de dérèglement, et qui, en amour, ressemblait aussi peu que possible à son père Henri IV, a fait, dans ses *Mémoires*, le récit suivant : « Le roi étoit véritablement amoureux de Mlle de Hautefort... Il en entretenoit continuellement mon père, qui vit clairement combien il en étoit épris... Un jour que le roi lui parloit avec passion de cette fille, mon père lui proposa d'être son ambassadeur et de conclure bientôt son affaire. Le roi le laissa dire, puis, prenant un air sévère : « Il est vrai, lui dit-il, que je suis amoureux d'elle, que je le sens, que je la cherche, que je parle d'elle volontiers et que j'y pense encore davantage; il est vrai encore que tout cela se fait en moi malgré moi, parce que je suis homme, et que j'ai cette foiblesse; mais *plus ma qualité de roi me peut donner plus de facilité à me satisfaire qu'à un autre, plus je dois être en garde contre le péché et le scandale* [2]. Je pardonne pour cette fois à votre jeunesse, mais qu'il ne vous arrive jamais de me tenir un pareil discours si vous voulez que je continue à vous aimer. »

Il est possible que Louis XIII n'ait pas tenu ce petit discours ; mais Saint-Simon a bien fait, en tout cas, de le lui prêter : les bons exemples, lorsqu'ils sont rares et c'est le cas chez les rois, ne perdent rien à être convertis en préceptes.

Ultima ratio regum. — *La dernière raison des rois* est le canon. Cette façon d'exprimer que la force triomphe en dernier ressort de ceux dont on n'a pu vaincre la résistance était une des maximes adoptées par le cardinal de Richelieu, qui l'avait

1. Mme de Motteville, *Mémoires*.

2. C'est la traduction un peu délayée de la belle parole de Salluste : *In maxima fortuna minima licentia est.*

même fait inscrire sur les canons. Il la tenait d'un autre cardinal, Francisco Ximenès (1436-1517), devenu régent des royaumes d'Aragon et de Castille à l'âge de soixante-dix-neuf ans (1516). Pour assurer le trône à l'archiduc Charles, il manda auprès de lui Ferdinand, son puîné, qui avait la faveur des grands et du peuple, et, sous prétexte de veiller à sa sécurité, il changea les officiers qui composaient sa maison. Des seigneurs du parti de Ferdinand ayant demandé à Ximenès les raisons de ces actes d'autorité, le régent les conduisit sur un balcon, leur montra des détachements de la milice bourgeoise qu'il avait instituée, ordonna une décharge d'artillerie, et leur dit : « Voilà la dernière raison du roi. *(Hæc est ratio ultima regis.)* »

Une autre devise chère à Richelieu était une autruche avec cette inscription : *Fortis dura coquit.* (Il n'est rien de si dur que le courageux ne digère.)

A la duchesse d'Aiguillon comme à tous ceux qui vinrent le solliciter en faveur de l'abbé de Saint-Cyran, arrêté comme janséniste en 1638, Richelieu fit cette réponse caractéristique : « Si, dans le siècle dernier, on eût fait enfermer Luther et Calvin, on aurait épargné bien des troubles et bien du sang à l'Europe. »

Voila bien du bruit pour une omelette! — Des Barreaux (1602-1673) fut d'abord conseiller au parlement, puis il donna sa démission pour s'abandonner, dans une maison du faubourg Saint-Victor, qu'il avait nommée l'*Ile de Chypre*, à tous les raffinements de la vie. Comme poète, Des Barreaux n'occupe qu'une modeste place dans un siècle où la poésie eut tant d'illustres représentants, et son nom serait à peu près oublié s'il n'était resté attaché à une boutade devenue proverbe. On raconte qu'ayant donné rendez-vous, un vendredi saint, à quelques amis de plaisir, dans un cabaret de Saint-Cloud, il ne trouva que des œufs et commanda une omelette au lard. Au moment où nos épicuriens se mettaient à table, un violent orage éclata et la maison fut ébranlée. Des

Barreaux se leva, ouvrit la fenêtre et jeta l'omelette dehors en disant : *Voilà bien du bruit pour une omelette!*

Que cette plaisanterie soit de pure invention, qu'elle n'ait été mise au compte de Des Barreaux que pour le montrer tout ensemble incrédule et peureux, cela n'est pas impossible, car ce libertin était surtout un fanfaron : « Il le fit bien voir en une grande maladie qu'il eut, dit Tallemant des Réaux, car il fit fort le sot et baisa bien des reliques. »

L'anecdote de l'omelette semble, du reste, avoir été admise par Boileau, qui y fait allusion dans la *Satire des Femmes*, pour montrer plus d'une Capanée[1]

> Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux,
> Et nous parlant de Dieu du ton de Des Barreaux.

La boutade a pris de l'extension : elle se dit de tous les grands bruits, quels qu'ils soient, qui n'ont pas de raison d'être ; elle est de la même famille qu'*une tempête dans un verre d'eau*, expression proverbiale que les Romains avaient déjà : *Agitare fluctum in simpula*, soulever les flots dans une simpule (petit verre à boire).

Des Barreaux se convertit avant de mourir ; ainsi que le diable devenu vieux, il se fit ermite et s'attira par là cette épigramme :

> Des Barreaux, ce vieux débauché,
> Affecte une réforme austère :
> Il ne s'est pourtant retranché
> Que ce qu'il ne pouvoit plus faire.

Gui Patin, qui ne crut pas au repentir de Des Barreaux, dit en apprenant sa mort : « Il a bien infecté des pauvres jeunes

1. Capanée était un des sept chefs qui mirent le siège devant Thèbes. Charles Perrault, dans la préface de l'*Apologie des femmes*, s'est révolté contre cet emploi du féminin : « Je ne sais pas, dit-il, si on peut dire qu'une femme est une *Capanée*, pour signifier qu'elle est une impie ; mais je sais bien qu'on ne dira jamais qu'une femme est une *Thésée*, pour dire qu'elle est une infidèle ; qu'elle est une *Cicéron*, pour dire qu'elle est fort éloquente ; ni qu'elle est une *Socrate*, pour dire qu'elle est fort sage. »

gens de son libertinage; sa conversation était bien dangereuse et fort pestilente au public. »

L'année de Corbie. — L'année 1636 fut malheureuse, militairement. L'année précédente, Louis XIII ayant déclaré la guerre à l'Espagne, des bandes espagnoles envahirent la Picardie et s'emparèrent presque sans coup férir de quelques villes dont les remparts étaient délabrés. Le 15 août, Corbie, voisine d'Amiens et située à trente-cinq lieues seulement de Paris, ouvrit aussi ses portes à l'ennemi, et des cris de fureur s'élevèrent contre le cardinal, qui n'avait pas pourvu à la défense du pays. « C'est pour bâtir son palais Cardinal et sa rue de Richelieu qu'il a mis Paris hors de défense! » criaient les Parisiens avec colère. « Pourquoi prévoyait-il la guerre, sans avoir les moyens de la soutenir? Nous portons la peine de son ingratitude envers sa bienfaitrice et de son alliance avec les hérétiques! »

L'armée royale marcha sur Corbie, en fit le siège, et la reprit le 14 novembre. Mais la terreur des Parisiens avait été grande; ils s'étaient crus menacés [1]. On avait ordonné que chaque maison fournirait un soldat [2], chaque maître de poste un cheval, et dans l'élan patriotique qui avait promptement succédé à la panique, il s'était formé une armée de 20,000 hommes, composée en grande partie de commis, d'artisans, de clercs de procureurs et de laquais.

L'émotion causée par l'invasion espagnole laissa, chez les Parisiens surtout, un souvenir durable : pendant longtemps, l'année 1636 fut appelée *l'année de Corbie*. On lit dans les

1. « Durant le grand effroy qu'on eut à Paris, elle (M[me] Pilou) s'en alla chez le feu président de Chevry, qui luy dit : « Les ennemys viendront par la porte Saint-Antoine, et braqueront leur canon qui fessera dans toute la rue. — Il faut donc aller, dis-je, dans les petites rues. — Un autre me disoit : ils prendront les petites rues comme les grandes. Enfin, je retourne chez moy dans la rue Saint-Antoine ; il me faschoit bien de desemparer ; mon mary estoit malade jusqu'à tenir le lict, il y avoit longtemps. Je luy dis : mon pauvre homme, il faut que je m'en aille; tu fermeras les yeux, et tu diras que tu es mort. » (Tallemant des Réaux, *Historiettes.*)

2. Cette mesure ayant été renouvelée en 1649, lors du siège de Paris

Historiettes de Tallemant des Réaux : *L'année de Corbie obligea chaque porte cochère à fournir un cavalier. Mon père équipa un de ses commis pour cela.*

Lorsque Richelieu, après avoir provoqué des mesures énergiques pour la défense de la capitale, fut remis de l'ébranlement causé par la prise de Corbie, le Père Joseph lui dit : *Ne vous avais-je pas bien dit que vous n'êtes qu'une poule mouillée, et qu'avec un peu de fermeté vous rétabliriez vos affaires?*

Deux ans plus tard, c'était Richelieu qui s'efforçait de ranimer le Père Joseph, à l'agonie dans le château de Ruel, au moment où Brisach capitulait : *Courage, Père Joseph,* lui criait Richelieu, *Brisach est à nous.*

Les nuds-pieds. — Ainsi se désignèrent eux-mêmes, comme signal de misère et de vengeance, les paysans normands qui prirent les armes, en 1639, pour se révolter contre le système d'impôt qui déclarait les habitants de chaque commune solidaires les uns des autres pour le payement des taxes.

La Normandie avait toujours été pressurée plus que toutes les autres provinces du royaume, en raison de sa richesse et de sa fertilité. Les impôts grandissaient à mesure que décroissait l'aisance des contribuables, et le nombre des insolvables augmentant toujours, la solidarité devint une insupportable tyrannie. La cour des aides de Rouen, voyant l'orage menacer, avait

pendant la Fronde, on lisait dans le *Courrier burlesque de la guerre de Paris :*

Le mardi, le conseil de ville
Fit un règlement fort utile,
Savoir que, pour lever soldats,
Tant de pied comme sur dadas,
L'on taxeroit toutes les portes,
Petites, grandes, foibles, fortes ;
Que la *cochère* fourniroit
Tant que le blocus dureroit
Un bon cheval avec un homme,
Ou qu'elle donneroit la somme
De qu nze pistoles de poids,
Payables la première fois ;
Les petites un mousquetaire
Ou trois pistoles pour en faire.

défendu, par un arrêt du 4 juin 1639, d'exercer des poursuites pour solidarité. Mais cet arrêt fut cassé, et le mois suivant la révolte éclata. Commencé à Avranches et à Rouen, le mouvement se propagea dans toute la Normandie. Les nuds-pieds, organisés en bandes furieuses, pillèrent et brûlèrent tout ce qui, de près ou de loin, tenait au gouvernement et au fisc. Tout homme signalé comme un monopoleur était massacré sur-le-champ, et partout des proclamations menaçantes étaient répandues au nom d'un chef mystérieux qui s'intitulait le « général Jean-nuds-pieds ».

Gassion, actif et intrépide comme on le sait, entra en Normandie avec un corps de six mille hommes. Les nuds-pieds firent une résistance désespérée; mais finalement ils furent écrasés, et tous les rebelles qu'on put trouver ensuite furent pendus ou roués vifs.

Cette révolte eut pour conséquences des mesures rigoureuses (janvier 1640). Les cours souveraines, le corps de ville, tous les corps constitués de Rouen furent remplacés par une commission royale que présida le chancelier Séguier ; les principales villes de la Normandie perdirent leurs privilèges pendant plus d'un an ; il y eut de nombreuses exécutions sur les places publiques; la ville de Rouen fut frappée d'une contribution extraordinaire de 1 085 000 livres, et tous les impôts anciens et nouveaux furent rétablis.

La mort m'aura tout entier ou n'aura rien. — Fabert (1599-1662), enrôlé comme simple soldat dès l'âge de quatorze ans dans un des régiments du duc d'Epernon, était maréchal de France à cinquante-neuf ans, c'est-à-dire qu'il n'avait guère mis moins d'un demi-siècle à gagner ses grades à la pointe de l'épée. Tous les combats auxquels il prit part furent marqués par des actions d'éclat. Il risquait sa vie avec tant d'intrépidité et échappait à la mort avec tant de bonheur qu'on croyait à quelque sortilège[1]. « On s'est obstiné, dit Voltaire,

1. Cette opinion se rattachait au goût que Fabert avait pour l'astrologie judiciaire et les sciences occultes.

à vouloir attribuer au merveilleux la fortune et la mort de Fabert. Il n'y eut d'extraordinaire en lui que d'avoir fait sa fortune uniquement par son mérite. »

Au siège de Turin (1640), Fabert fut blessé d'un coup de feu à la cuisse. Les chirurgiens déclaraient l'amputation indispensable. Le comte d'Harcourt et Turenne, ainsi que le cardinal de La Valette, qui commandait l'armée et qui faisait le plus grand cas de Fabert, l'engageaient à subir l'opération. Fabert répondit : « Il ne faut pas mourir par pièces; *la mort m'aura tout entier ou n'aura rien.* » C'est au moins sous cette forme un peu oratoire que l'on s'est habitué à transmettre les paroles de Fabert. La vérité est qu'il renvoya tout doucement les chirurgiens venus pour l'opérer, en leur disant : « Vous ne m'avez pas consulté sur cette affaire qui m'intéresse, puisqu'il s'agit de ma vie; ainsi vous ne ferez pas ce que vous avez résolu. *Qui aura le gigot aura le reste du corps.* Je serai à moi-même mon chirurgien. » La confiance du vaillant soldat ne fut pas trompée : il guérit si bien et si vite qu'il prenait part, l'année suivante, à la bataille de la Marfée et au siége de Bapaume.

Son désintéressement, son humanité, même envers les vaincus, étaient aussi remarquables que ses talents militaires et son dévouement à la patrie. Dans la fameuse retraite de Mayence (1635), où il contribua à sauver les débris de l'armée française et à arrêter l'invasion de Gallas en Champagne, il arriva dans un camp où les Autrichiens avaient abandonné leurs malades et leurs blessés. « Tuons tous ces gredins-là! » s'écria-t-on. « Ce conseil, dit Fabert, est d'un barbare; cherchons une autre vengeance plus noble et plus digne de notre nation. » Et il fit distribuer aux ennemis les vivres et les secours dont ils avaient besoin. Lorsqu'il fut nommé gouverneur de Sedan en même temps que maréchal de France (1658), il augmenta les fortifications de cette place et paya de sa bourse une partie des dépenses. Il répondit à ses parents qui le lui reprochaient : « Si pour empêcher qu'une place que le roi m'a confiée ne tombât entre les mains de l'ennemi, il fallait mettre à une brèche ma

personne, ma famille et mon bien, je n'hésiterais pas un instant. »

Longtemps auparavant, on avait essayé d'inspirer à Mazarin des doutes sur la fidélité de Fabert, et le cardinal s'était écrié : « Ah ! s'il se fallait méfier de celui-là, en qui pourrait-on mettre sa confiance ? »

Il y a plus loin de rien a un que d'un a mille. — Anne Baudesson (1578-1668), femme de Jean Pilou, procureur au Châtelet, cette vieille aussi laide qu'elle était spirituelle, dont Sauval a parlé dans ses *Antiquités de Paris* et que Mlle de Scudéry a célébrée dans *Clélie*, sous le nom d'*Arricée*, comme une philosophe de grande vertu, est une personnalité bourgeoise que Tallemant des Réaux a révélée dans ses *Historiettes*. On a conservé le souvenir de quelques-unes des saillies de Mme Pilou.

« Quand je passe par les rues, disait-elle, je vois des laquais qui s'écrient : « Bon Dieu ! la laide femme ! » Je me retourne : Vois-tu, mon enfant, je suis aussi belle que j'étais à quinze ans, quoique j'en ai plus de soixante-douze. Il n'y a que moi en France qui se puisse vanter de cela. » Il n'y avait personne, ajoutait-elle, qui se fût si bien accommodé de deux vilaines choses : la laideur et la vieillesse. « Cela me donne un million de commodités : je fais et je dis tout ce qu'il me plaît. » Elle racontait en riant que, depuis son veuvage, trois hommes avaient voulu l'épouser ; « mais, soit dit à mon honneur, ils ont été tous trois mis aux Petites-Maisons ».

Elle répondait vertement à qui s'avisait de vouloir lui manquer : « Je n'ai que faire de vous ni de personne ; Robert[1] et moi nous avons plus de bien qu'il nous en faut. » L'abbé de Lenoncourt s'étant permis de la railler sottement : « Monsieur,

1. Robert était son fils. Le voyant se rendre malade à force de dévotions, elle lui dit : « Mon Dieu, Robert, à quoi bon se tourmenter tant ! Veux-tu aller par delà Paradis ? » Et lorsqu'elle reprochait à ce bon garçon, un peu simple, quoique âgé de cinquante-deux ans, de n'être pas propre, il lui répondait : « Madame Pilou, donnez-vous patience, cela viendra avec le temps. »

avez-vous été condamné par arrêt du Parlement à faire le plaisant ? Car, à moins de cela, vous vous en passeriez fort bien. »

Un jour, Mme Pilou eut affaire à une femme qui vint, sans en être priée, l'entretenir de ses intrigues, et lui demander conseil sur les moyens de se séparer de son mari. Un certain secrétaire d'ambassade ayant figuré dans ses propos, Mme Pilou lui dit : « Vous m'avez toute la mine de ne valoir rien, et ce secrétaire d'ambassadeur est sans doute votre galant. — Il est vrai, dit l'autre, qu'il m'a aimée; mais je vous jure que c'est le seul... — Ma mie, dit Mme Pilou, *il y a plus loin de rien à un que d'un à mille.* » Sur quoi, elle la pria de se retirer.

Recipe Boisrobert. — Boisrobert (1592-1662) dut sa fortune auprès de Richelieu à la tournure vive et joviale de son esprit. Les abbayes qu'on lui donna firent de lui un abbé ; mais il ne perdit rien sous l'habit ecclésiastique de cette belle humeur qui délassait le cardinal de ses graves occupations et souvent le faisait rire aux dépens du prochain[1]. « Ce divertissement était si utile au cardinal, rapporte Pélisson dans son *Histoire de l'Académie*, que son premier médecin, M. Citois, avait accoutumé de lui dire : « Monseigneur, nous ferons tout ce que nous pourrons pour votre santé ; mais toutes nos drogues sont inutiles si vous n'y mêlez un peu de Boisrobert. »

Il arriva que Boisrobert, ayant désobéi à Richelieu, fut éloigné de sa personne. Vainement des démarches furent tentées pour obtenir son pardon, soit par une députation de l'Académie française, soit par Bautru. La réconciliation ne put avoir lieu que grâce à l'intervention de Citois qui, profitant d'une indisposition de Richelieu, conclut ses ordonnances par cette formule : *Recipe Boisrobert.*

Gui Patin avait écrit de Boisrobert : « C'est un prêtre qui vit en goinfre, fort déréglé et fort dissolu. » L'abbé aimait avec

1. Pour flatter le cardinal dans son ressentiment contre Corneille, Boisrobert fit tourner en ridicule la tragédie du *Cid* par des laquais et des marmitons. Quand Don Diègue disait à son fils: *Rodrigue, as-tu du cœur?* Rodrigue répondait: *Je n'ai que du carreau.*

passion, en effet, le jeu et la bonne chère. On raconte que, passant dans la rue Saint-Anastase, en rêvant sans doute à quelque bon repas, il fut prié de confesser un homme qui venait d'être blessé mortellement. Il s'approcha et dit pour toute exhortation : « Mon camarade, pensez à Dieu et dites votre *Benedicite.* »

Tallemant des Réaux raconte à son tour que Gilles Boileau, frère aîné du poète, rencontrant un jour le laquais de Boisrobert, lui demanda comment se portait son maître, qui avait alors la goutte. « Monsieur, il souffre comme un damné. — Il jure donc bien? — Hélas! monsieur, il n'a plus que cette consolation-là! »

On l'obligea à dire la messe quelquefois, dit ailleurs Tallemant : « Mme Cornuel, à la messe de mynuict, comme ce vint à *Dominus vobiscum,* vit que c'estoit Boisrobert; elle dit à quelqu'un : « Voylà toute ma dévotion esvanouye. » Le lendemain, comme on la vouloit mener au sermon : « Je n'y veux pas aller, dit-elle; après avoir trouvé Boisrobert disant la messe, je trouverois sans doute Trivelin[1] en chaire. Je croy, adjousta-t-elle, que sa chasuble estoit faitte d'une juppe de Ninon. »

Boisrobert, qui aimait à attaquer, trouva quelquefois des gens prêts à la riposte. Un jeune conseiller à qui il avait dit en ricanant : « Je suis ravi quand je vois la France si bien conseillée », lui répondit sur le même ton : « Je suis ravi quand je vois l'Eglise si bien servie. »

LES IMPORTANTS. — Le parti politique qui s'est appelé *Cabale des Importants* fut en faveur et même en possession du pouvoir pendant quelques mois (entre mai et septembre 1643). Les membres qui le composaient étaient pour la plupart d'anciennes victimes de Richelieu, ce qui leur constituait des titres auprès de la régente Anne d'Autriche. C'étaient les ducs de Vendôme, de Mercœur, de Guise, les comtes de Montrésor,

1. Bouffon de la troupe italienne.

de Fontrailles, de Fiesque, d'Aubijoux, de Beaupertuis et de Saint-Ybar, tous absurdes autant qu'intrépides et professant les maximes les plus outrées. Leurs chefs étaient le duc de Beaufort et l'évêque de Beauvais, Potier. Ce dernier prit, suivant l'expression du cardinal de Retz, la figure de premier ministre, ne doutant de rien et tranchant les questions avec la légèreté de l'ignorance; les autres personnages du parti obtinrent des pensions, des dignités, des gouvernements. Les allures orgueilleuses, les airs de supériorité qu'ils affectaient leur valurent le surnom d'*Importants*. C'était Mme Cornuel qui les avait ainsi nommés parce qu'ils terminaient leurs discours par ces mots : « Je m'en vais pour une affaire d'importance[1]. » Mais ils n'étaient pas moins incapables qu'importants[2], ils devinrent même de plus en plus intrigants, et lorsque Beaufort eut mis le comble à la mesure en voulant se venger sur Mazarin de l'exil de la duchesse de Montbazon (22 août 1643), la reine mère, perdant patience, se débarrassa des *Importants*. Potier fut renvoyé dans son diocèse, les autres furent emprisonnés ou exilés.

Plus tard, pendant les troubles de la Fronde, quelques débris des *Importants* se groupèrent de nouveau autour du duc de Beaufort, devenu populaire[3]; ils s'imaginèrent qu'ils formaient un parti redoutable; ils n'étaient qu'ambitieux et furent

1. Elle a dit depuis que les Jansénistes étaient des *Importants spirituels*.

2. « J'ai des amis, écrivait Alexandre de Campion, qui n'ont pas toute la prudence qui serait à désirer; ils se font un honneur à leur mode et donnent des habits si extraordinaires à la vertu qu'elle me semble déguisée, de sorte qu'en cas qu'ils aient toutes les qualités essentielles, ils s'en servent si mal que l'applaudissement qu'ils se sont attiré ne servira peut-être qu'à leur destruction. »

3. Sa belle tête et sa grande mine l'avaient rendu cher au peuple, qui lui donna le surnom de *roi des halles*. « Le duc de Beaufort-Vendôme, petit-fils de Henri IV, l'idole du peuple et l'instrument dont on se servit pour le soulever, prince populaire, mais d'un esprit borné, était publiquement l'objet des railleries de la cour et de la Fronde même. On ne parlait jamais de lui que sous le nom de *roi des halles*. Une balle lui ayant fait une *contusion* au bras, il disait que ce n'était qu'une *confusion*. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.) On racontait aussi qu'il avait demandé un jour au président Bellièvre s'il ne changerait pas la face des affaires en donnant un soufflet au duc d'Elbeuf, et que ce magistrat lui avait répondu gravement : « Je ne crois pas que cela puisse changer autre chose que la face du duc d'Elbeuf. »

une dernière fois ridiculisés. Ils n'étaient plus alors, disait encore le cardinal de Retz, qu'un parti composé de quatre ou cinq mélancoliques qui avaient l'air de penser creux.

Les petits-maîtres. — On désigna sous ce nom les jeunes seigneurs belliqueux, avantageux et superbes qui s'agitèrent autour du vainqueur de Rocroy, et qui reparurent plus impérieux encore pendant la *Fronde*[1] lorsque Condé, ayant ramené dans Paris la cour triomphante, se livra au plaisir de la mépriser après l'avoir défendue. Les *petits-maîtres* se croyaient alors les arbitres de la cour; ils insultaient le gouvernement et prétendaient « faire manger de l'herbe à tous les bonnets carrés » (ainsi qu'ils désignaient les membres du parlement). Ils reçurent le nom de *petits-maîtres* « parce que, dit Mme de Motteville, ils étoient à celui qui le paroissoit être de tous les autres ».

Leurs prétentions et leur vanité furent telles qu'ils laissèrent leur surnom à ces jeunes gens aux manières libres ou impudentes pour qui l'éclat et la parure sont la grande affaire de la vie. « On avait appelé la cabale du duc de Beaufort, au commencement de la régence, celle des *importans;* on appelait celle de Condé le parti des *petits-maîtres,* parce qu'ils voulaient être les maîtres de l'État. Il n'est resté de tous ces troubles d'autres traces que le nom de *petit-maître,* qu'on applique aujourd'hui à la jeunesse avantageuse et mal élevée, et le nom de *frondeurs,* qu'on donne aux censeurs du gouvernement[2]. »

Lorsque le *petit-maître* fut devenu un type ridicule de la

1. Les petites passions, les pamphlets et les chansons qui caractérisèrent les luttes et les intrigues survenues en France de 1648 à 1652 les firent comparer à une guerre d'écoliers. Bachaumont, en appelant *Frondeurs* les membres du parlement en rébellion contre le ministère, les traitait comme ces enfants du peuple qui jouaient à la fronde dans les fossés, qui se dispersaient, quand les archers intervenaient, et recommençaient lorsque les archers avaient disparu. La cour, disait-il, viendra aussi peu à bout du parlement que les archers ne viendront à bout des frondeurs.

2. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

société, comme plus tard le fashionable, le dandy, le lion ou le gandin, les auteurs dramatiques le mirent sur la scène pour le berner, le mystifier et le siffler. Il fut même spécialement l'objet de plusieurs comédies : *le Petit-Maître de campagne* (1701) ; *le Petit-Maître corrigé*, par Marivaux (1734) ; *le Petit-Maître amoureux*, par Romagnesi (1734) ; *le Petit-Maître en province*, par Harny (1763).

Souvenez-vous de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingen. — Presque tous les historiens ont répété depuis Voltaire (*Siècle de Louis XIV*) qu'avant la bataille de Lens, livrée le 20 août 1648, Condé cria à ses soldats : *Amis, souvenez-vous de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingen !*

Il faut croire que ces paroles ont été prononcées puisque tout le monde est d'accord pour le dire ; cependant, elles ne sont pas regardées comme acquises à l'histoire. Ce qu'on sait avec plus de certitude, c'est que Condé, à Fribourg, jeta sa canne dans les retranchements ennemis, et qu'il a dit, après Rocroy, en apprenant que le vieux comte de Fuentes, qui commandait l'infanterie espagnole, était mort percé de coups : *Je voudrais être mort comme lui si je n'avais pas vaincu.*

En tout cas, la version accréditée de la harangue du prince de Condé à Lens se rapporte aussi peu que possible avec ce qu'on lit dans les *Mémoires de Mme de Motteville* : « Cette bataille avoit été désirée des deux partis. L'archiduc avoit eu ordre du roi d'Espagne de la donner à quelque prix que ce fût, croyant avec raison que s'il la gagnoit, la France, vu l'état où elle étoit, seroit devenue la proie de son ambition. Et pour cet effet l'archiduc avoit envoyé son bagage se reposer dans les villes de Flandre, comme de son côté M. le prince en avoit fait autant ; et ces deux grands princes avoient chacun le même dessein, qui étoit de combattre à outrance. Aussi tous deux y firent-ils de grandes choses. Le prince de Condé, à son ordinaire, se trouva partout ; et le comte de Châtillon conta à la reine que, pour toute harangue, il avoit dit à ses soldats : « Mes amis, ayez bon courage. Il faut nécessai-

rement combattre aujourd'hui : il sera inutile de reculer; car je vous promets que, vaillants et poltrons, tous combattront, les uns de bonne volonté, et les autres par force. »

Le moment était critique. Condé venait de l'éprouver, car il avait failli être pris, et il était fort opportun de tenir à ses soldats un langage net et sévère à la fois. Tout cela ressemble beaucoup à la vérité.

Ce qu'on incline à conclure de ces deux versions, qui n'ont été réfutées ni l'une ni l'autre, c'est que Condé, à la bataille de Lens, aura deux fois harangué ses troupes : une première fois pour les préparer et les soutenir; une seconde fois, pour les entraîner. Il est possible aussi, comme quelques historiens l'ont admis, que le tout ait été dit dans une même harangue, et que les mots : « Souvenez-vous de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingen » aient été le dernier trait, celui qui a frappé et que l'on a retenu.

Les harangues jouent un grand rôle sur les champs de bataille : les meilleures sont d'ordinaire les plus courtes et les plus vives. Avant la bataille de Rocoux (1746), l'aumônier du régiment d'Auvergne voulut faire aux soldats une exhortation qui devenait un peu longue. Le lieutenant-colonel de Chamouroux, perdant patience, l'interrompit en criant : *Soldats! M. l'abbé veut dire qu'il n'y a pas de salut pour les lâches! Vive le roi! et en avant!*

Tous les chefs ne puisent pas leurs arguments aux mêmes sources, et parmi ces arguments, il y en a quelquefois de singuliers. Voici, par exemple, ce qu'au siège de Cadix, en 1702, le général anglais dit à ses troupes : *Anglais, qui mangez tous les jours de bon bœuf et de bonne soupe, souvenez-vous bien que ce serait le comble de l'infamie de vous laisser battre par cette canaille d'Espagnols qui ne vivent que d'oranges et de citrons.*

A la bataille de Minden (1757), le corps des grenadiers de France, que commandait M. de Saint-Pern, était exposé au feu d'une batterie qui en emportait des files entières. Celui-ci, qui tâchait de leur faire prendre patience, se promenait devant la ligne au petit pas de son cheval, sa tabatière à la main : *Eh*

bien, mes enfants, leur disait-il, en les voyant un peu émus, *qu'est-ce que c'est? du canon? Eh bien! ça tue, ça tue, voilà tout!*

Ce sont là, à coup sûr, des raisons sans réplique. Il paraît, du reste, que tous les moyens sont bons. Frédéric II, voulant faire retourner ses troupes à la charge pour la septième fois, les trouva chancelantes. Il leur cria d'un ton courroucé : *Voulez-vous donc vivre éternellement?* Et cette apostrophe les décida.

Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six pieds de terre. — Le premier président Matthieu Molé (1584-1656) eut pour règle de sa vie politique le respect de l'autorité royale et l'honneur du Parlement. On sait quelles luttes i eut à soutenir, quels périls mêmes il dut affronter, dans une époque aussi troublée que celle de la Fronde, pour défendre tout ensemble le pouvoir royal et l'ordre public, les prérogatives du Parlement et l'autorité des lois. Aussi Montesquieu lui a-t-il rendu cet hommage : « Molé montra de l'héroïsme dans une condition qui ne s'appuie ordinairement que sur d'autres vertus. »

Dans une des crises les plus violentes de la Fronde, le bruit ayant couru que Molé avait eu une conférence secrète avec Mazarin, il s'ensuivit un débat tumultueux qui se transforma en émeute dans la grande salle et dans les cours du palais où s'entassait la multitude. Molé, sans écouter ceux qui lui conseillaient de rentrer par derrière dans son hôtel, sortit de la grand'chambre et s'avança calme et impassible au milieu d'une foule menaçante. Un des séditieux lui ayant mis son mousquet sur le front en lui criant qu'il allait le tuer, Molé, sans écarter l'arme et sans détourner la tête, lui dit : *Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six pieds de terre* [1]. (27 février 1649.)

1. On a toujours quelque peine à laisser les grands hommes s'exprimer simplement. Chateaubriand, dans ses *Mélanges littéraires*, a donné à ce mot une forme solennelle qui le dénature: *Six pieds de terre feront toujours raison au plus grand homme du monde.* Aussi, s'est-il cru obligé d'ajouter : « C'est agir comme le vieux Caton et parler comme le vieux Corneille. »

Ces simples paroles rappellent le caractère grave et modeste de Molé ainsi que son genre d'éloquence[1], beaucoup plus que celles qu'on lui a prêtées dans une autre circonstance également périlleuse : « Jeune homme, il y a plus loin que vous ne pensez du poignard d'un séditieux à la poitrine d'un honnête homme. » On est d'autant plus disposé à mettre en doute cette phrase pompeuse que le comte Molé n'y fait aucune allusion dans la notice qu'il a consacrée à son illustre ancêtre. Cependant, Claude Le Peletier, si digne de foi par sa scrupuleuse probité et par sa haute admiration pour Molé, a admis cette réponse dans sa petite biographie intitulée *Mémoire sur la vie et les actions de Monsieur Molé, garde des sceaux de France.* Voici comment la scène est rapportée et la phrase reproduite : « Étant revenu chez lui (après avoir traversé Paris dans la journée des barricades), une populace encore furieuse se présenta à la porte de sa maison qu'il fit ouvrir, et il se présenta aux séditieux avec une assurance dont ils ne purent soutenir la majesté. Il n'eut qu'à se montrer pour couvrir les mutins de honte et les renvoyer chez eux avec respect pour cet homme intrépide. Lorsqu'il demanda sa robe pour s'aller présenter à cette populace mutinée, l'abbé de Chanvallon, qui a été depuis archevêque de Paris, s'étant trouvé auprès de lui, voulut lui représenter qu'il s'exposoit trop, mais il lui répondit : *Jeune homme, apprenez qu'il y a toujours bien loin de la poitrine d'un homme de bien au poignard d'un séditieux.* »

Bien plus vraisemblable assurément est la façon dont il renvoya, d'après ce même Le Peletier, les émeutiers qui peu

1. « Cet homme avoit une sorte d'éloquence qui lui étoit particulière. Il ne connoissoit point d'interjection ; il n'étoit point congru dans sa langue ; mais il parloit avec une force qui suppléoit à tout cela ; et il étoit naturellement si hardi qu'il ne parloit jamais si bien que dans le péril. » (Cardinal de Retz, *Mémoires.*)

« Il avait reçu du ciel l'âme la plus conforme à son esprit, sereine, calme, intrépide, et le dedans se réfléchissait admirablement au dehors dans un corps sain et robuste, et dans une figure où la force était empreinte. Sa parole était concise et ferme, sans nulle élégance, et son ton presque toujours celui du commandement et de l'autorité. » (Victor Cousin, *Mme de Longueville pendant la Fronde.*)

de jours après le tumulte du Parlement vinrent à son hôtel pendant qu'il dînait : « Le premier président se leva de table, et ayant ordonné qu'on leur ouvrît la grande porte, il descendit son degré et vint se présenter à cette troupe de séditieux en leur demandant ce qu'ils vouloient de lui. Son visage respectable et son intrépidité arrêtèrent toute la chaleur de ces gens-là ; et comme ils ne lui dirent rien, après être demeuré quelque temps en leur présence, il leur dit : *Allez-vous-en, vous avez chacun gagné votre teston ;* et il remonta dans sa chambre. » Le teston était la petite pièce de monnaie que recevaient chaque jour les émeutiers.

Les mazarinades. — Toutes les satires, toutes les chansons, tous les pamphlets publiés pendant la Fronde contre Mazarin furent appelés *mazarinades*, du nom sous lequel parut, en 1649, l'un des plus fameux de ces libelles, attribué à Scarron. Le mot s'appliqua bientôt à tous les écrits politiques, qu'ils fussent ou non dirigés contre le cardinal ; on le donna même à des ouvrages historiques étendus, tels que l'*Histoire de la prison des princes*. Dans la *Bibliographie des Mazarinades* (3 vol. in-8°), publiée, en 1850-1851, par M. C. Moreau, le nombre en est porté à plus de quatre mille.

Jamais pareille explosion n'avait éclaté en France, jamais les publications politiques n'avaient pris de pareilles proportions. « C'est une chose admirable, dit le *Remerciement des imprimeurs à monseigneur le cardinal Mazarin* (1649), de quelle façon nous travaillons. Votre vie est un sujet inépuisable pour les auteurs et infatigable pour les imprimeurs. Il ne se passe pas de jour que nos presses ne roulent sur plus d'un volume de toute sorte d'ouvrages, tant de vers que de prose, de latin que de français, tant en caractères romains qu'italiques, canon, petit canon, parangon, gros romain, saint-augustin, cicéro, etc. Une moitié de Paris imprime ou vend des imprimés, l'autre moitié en compose : le Parlement, les prélats, les docteurs, les prêtres, les hermites, les religieux, les chevaliers, les avocats, les procureurs, les clercs, les secrétaires de Saint-Innocent, les

filles du Marais, enfin le cheval de bronze et la Samaritaine écrivent et parlent de vous. »

La plupart de ces satires en vers et en prose sont des lazzi contre Mazarin : on se moque de lui, de son accent italien, de ses habitudes efféminées, de ses amours et de ses succès. D'autres ont pour objet les divers incidents qui se produisent pendant la Fronde ; mais qu'elles soient bouffonnes, ordurières ou railleuses, presque toujours ce sont des platitudes. Gui Patin[1], que son antipathie contre Mazarin devait disposer à applaudir, écrivait au début : « Mais il n'y a encore rien qui vaille. » Le cardinal de Retz exprimait une opinion analogue sur l'ensemble de ces productions : « Il y a plus de soixante volumes de pièces composées dans le cours de la guerre civile, et je crois pouvoir dire avec vérité qu'il n'y a pas cent feuillets qui méritent qu'on les lise. »

Plusieurs pamphlets furent aussi des attaques violentes contre la cour et même contre le Parlement. Ce dernier, pour réprimer les excès, rendit un arrêt contre les libelles sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Les diffamations et les injures n'en allèrent pas moins leur train, et cependant, elles furent parfois cruellement punies.

« Le 22 juin 1649, le Chastelet rendit un jugement de grande conséquence et très nécessaire pour réprimer cette licence effrénée qu'un nombre infini de personnes de toutes sortes de conditions avoient prise impunément de faire imprimer et de vendre publiquement au Palais et dans toutes les rues de cette ville quantité de libelles diffamatoires et injurieux, non seulement contre ceux qu'ils appeloient *mazarins* (parce qu'ils n'estoient point séditieux, mais estroitement attachés au service du roi et de l'Estat), mais encore contre les magistrats, contre

1. Ce médecin philosophe voyait les Frondeurs d'un très bon œil : « Il y a ici des honnêtes gens qu'on appelle des *Frondeurs*, qui sont conduits par M. de Beaufort, le coadjuteur, Mme de Chevreuse et autres. » — C'est le même qui prononçait sur ses malades des oraisons funèbres du genre de celle-ci : « M. de R. est mort comme il a vécu. Il est sorti de ce monde sans avoir jamais voulu savoir ce qu'il y était venu faire. Il a vécu en pourceau et est mort de même. »

le Parlement, les princes du sang et la reyne mesme. En effet, l'on pouvoit dire sans mentir et sans exagération qu'en moins de six mois on avoit mis au jour et distribué insolemment dans Paris plus de deux mille imprimés scandaleux et pleins de mesdisances atroces en vers, en prose, en françois et en latin, dont le plus modéré n'estoit bon qu'à jeter au feu. Par ce jugement, la veuve d'un libraire et deux de ses enfans ayant esté trouvés saisis de plusieurs exemplaires en vers burlesques, où l'honneur de la reyne estoit meschamment deschiré, avoient esté condamnés, à sçavoir ceux-cy à faire amende honorable devant le Chastelet et à être pendus et estranglés en Grève après avoir été appliqués à la question pour sçavoir l'auteur de cet infâme et détestable ouvrage, et celle-là seulement, parce qu'elle estoit fort vieille et ne sçavoit ni lire ni écrire, d'assister au supplice de ses deux enfans, attachée au derrière de la charrette[1]. »

Les noms cités parmi les pamphlétaires de la Fronde sont ceux de poètes burlesques, tels que Scarron[2], Sarrazin et Loret; d'autres sont plus sérieux : Patru, le cardinal de Retz et aussi Gui Patin, pour qui Mazarin n'est qu'un coupeur de bourses.

Le savant bibliographe Gabriel Naudé prit en main la défense de son protecteur, du fondateur de cette *bibliothèque mazarine* qu'il appelait sa fille bien-aimée. Il publia en 1650 le *jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal*

1. *Supplément au journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson.*

2. Voici, comme échantillon des mazarinades, les derniers vers de la violente et grossière satire attribuée à Scarron :

On te reverra dans Paris,
Et là comme au trébuchet pris,
Et de ta rapine publique,
Et de ta fausse politique,
Et de ton sot gouvernement,
Au redoutable Parlement,
Et dont tu fais si peu de compte,
Ultramontain, tu rendras compte ;
Puis, après ton compte rendu,
Cher Jules, tu seras pendu
Au-bout d'une vieille potence,
Sans remords et sans repentance.

Mazarin, depuis le sixième janvier jusques à la déclaration du 1er avril 1650. Cet ouvrage, ordinairement désigné sous le nom de *Mascurat*, est un dialogue entre le libraire Saint-Ange (Naudé) et l'imprimeur Mascurat (Camusat); ils s'entretiennent des libelles publiés contre Mazarin et prennent naïvement la peine de les réfuter.

Mazarin, bien qu'il ait été, dans le pays de la chanson, le plus chansonné des hommes d'État, s'était beaucoup moins ému que son fidèle Naudé. Quand de nouveaux impôts provoquaient de nouvelles satires, le cardinal se contentait de murmurer : *Ils chantent, ils payeront.*

L'habitude de chansonner ne se perdit pas; on continua de ridiculiser, dans de joyeux couplets, les hommes et les choses des gouvernements, et peu de temps avant la Révolution, on pouvait dire encore avec vérité, comme le fit un homme d'esprit à Chamfort, que *le gouvernement de France était une monarchie absolue tempérée par des chansons*. — Beaumarchais, vers la même époque, faisait chanter à Brid'oison, dans le *Mariage de Figaro* (1784), à propos du bon peuple de France :

Qu'on l'opprime, il peste, il crie,
Il s'agite en cent fa-açons:
Tout fini-it par des chansons.

La Constitution de 1791 fut mise en vaudeville comme le reste, et l'on y chantait :

Le roi sera le roi de France,
Et pourtant il ne sera rien;
Mais comme une ombre de puissance
Au moindre prince va très bien,
On pourra lui laisser, par grâce,
Ou pour mieux dire, par abus,
Le doux plaisir de voir sa face
Empreinte sur tous les écus.

Il n'y a point de grand homme pour son valet de chambre. — Tous, pauvres mortels, nous sommes soumis aux faiblesses, aux exigences, aux infirmités de l'espèce humaine;

aucun n'y échappe, si haut qu'il soit placé, et personne ne le sait mieux qu'un valet de chambre. Avec lui, dans l'abandon, dans le négligé de la vie intime, adieu l'éclat des triomphes. adieu le prestige de la grandeur. Mme Cornuel (1605-1694), cette personne « accorte et fine » qui, d'après ce que rapporte Tallemant des Réaux, remplit le XVIIe siècle de mots agréables ou piquants, a donc touché juste une fois de plus en disant : *Il n'y a point de grand homme pour son valet de chambre.* Il est vrai qu'elle avait eu, pour lui souffler cette vérité, un célèbre contemporain et un illustre devancier. Le maréchal de Catinat disait : *Il faut être bien héros pour l'être aux yeux de son valet de chambre;* et Montaigne avait écrit dans ses *Essais :* « Tel a esté miraculeux au monde, auquel sa femme et son valet n'ont rien veu seulement de remarquable; peu d'hommes ont esté admirez par leurs domestiques; nul a esté prophete non seulement en sa maison, mais en son païs, dict l'experience des histoires. » (Liv. III, ch. II. *Du Repentir.*)

Il y a aussi La Rochefoucauld qui a dit : « La plupart des héros sont comme certains tableaux : pour les estimer, il ne faut pas les regarder de trop près. » Puis Massillon, qui a parlé de ces hommes dont le nom seul semble être grand, dont la réputation rougirait de la bassesse de leurs mœurs et de leurs penchants. Et de nos jours Lamartine a écrit :

Pour son siècle incrédule un héros n'est qu'un homme.

Fontenelle se plaignait de ce que les étrangers et surtout les Anglais faisaient plus de cas de lui que ses compatriotes. Son amie Mme Geoffrin lui répondit : « C'est que nous vous voyons de trop près. Vous savez que nul n'est grand homme pour son valet de chambre. »

J.-B. Rousseau (1671-1741), lui, dans son *Ode à la fortune,* a mis le héros, non plus en présence de son valet et de son siècle, mais en face des revers; et, là aussi, il l'a montré se dépouillant d'une vaine grandeur :

Montrez-nous, guerriers magnanimes,
Votre vertu dans tout son jour;

Voyons comment vos cœurs sublimes
Du sort soutiendront le retour.
Tant que sa faveur vous seconde,
Vous êtes les maîtres du monde,
Votre gloire nous éblouit ;
Mais, au moindre revers funeste,
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

J'aime qui m'aime, j'estime qui le mérite, et je fais plaisir a qui je puis. — Ainsi parlait en toute sincérité Gilles Ménage (1613-1692), qui se piquait en outre, sur le ton de la plaisanterie, de se connaître en œufs frais, en pommes de reinette et en amitié, mais qui ne bornait pas là ses prétentions, car Ménage ne fut pas un érudit modeste. Il a laissé une telle réputation de pédantisme, d'outrecuidance et de préciosité, qu'il n'est pas inutile, pour rétablir un peu l'équilibre, de rappeler, par ce mot, qu'il eut aussi d'excellentes qualités. Malheureusement, à force de prôner lui-même ses bonnes actions, il finissait par les gâter. C'est ainsi que Gombauld[1], qu'il avait obligé, se crut autorisé à lancer ce quatrain :

Si Charles[2], par son crédit,
M'a fait un plaisir extresme,
J'en suis quitte ; il l'a tant dit,
Qu'il s'en est payé luy-mesme.

Tallemant des Réaux, qui n'aime pas Ménage, qui s'est efforcé, dans les *Historiettes*, de faire ressortir ses défauts, celui tout particulièrement d'être vain à outrance, s'est vu cependant obligé d'écrire : « A la vérité, on ne peut pas nier qu'il ne serve ses amys quand il peut ; mais on ne sçauroit aussi nier qu'il ne s'en vante furieusement. Il n'est point in-

1. Le même qui, dans l'enquête entreprise par l'Académie française contre les mots surannés, lutta pour faire réformer l'expression *fermer la porte,* déclarée impropre :

Or pour avoir moins froid à la fin de décembre,
On va pousser sa porte, et l'on ferme sa chambre.

2. Nom substitué à Gilles.

téressé, mais il fait aussy terriblement le liberal, et encore plus l'homme d'importance. Il a quelque fierté, mais il a bien (donné) dans la badinerie, et jamais personne n'a plus fait clacquer son fouet. »

Ménage enseigna à Mme de Sévigné le latin et l'espagnol, et devint amoureux de son élève. Il dut se contenter de n'être que son ami et son confident, car elle le regardait comme fort peu dangereux. Lorsqu'il lui dit : « Je suis votre confesseur et j'ai été votre martyr », elle lui répondit : « Et moi votre vierge ». Il raconte lui-même d'assez bonne grâce qu'un jour Mme de Sévigné ayant retiré une de ses mains qu'il tenait entre les siennes, M. Peletier, qui se trouvait là, lui dit : « Voilà le plus bel ouvrage qui soit jamais sorti de vos mains. »

Il avait fait de nombreux emprunts aux anciens, et les ennemis qu'il s'était attirés par son humeur satirique, son goût pour la « mordacité [1] » et son intempérance de langue, se moquaient de ses plagiats autant que de sa suffisance. Molière, qui l'a mis, dans *les Femmes savantes*, sous le masque de Vadius, lui fait dire par Trissotin :

> Va, va restituer tous les honteux larcins
> Que réclament sur toi les Grecs et les Romains.

Mlle de Mourion lui ayant reproché son penchant à médire : « Savez-vous, lui dit-il, ce que c'est que la médisance? — Pour la médisance, je ne le saurais bien dire ; mais, pour le médisant, c'est M. Ménage. »

La mort n'imposa pas silence aux ennemis du médisant.

1. Ses épigrammes n'étaient pas toutes mordantes : on cite comme simplement piquante celle qu'il fit à propos de son imprimeur Journel, qui, en bon Parisien, ne voulait pas imprimer, dans les *Origines françaises*, le passage relatif à la badauderie :

> De peur d'offenser sa patrie,
> Journel, mon imprimeur, digne enfant de Paris,
> Ne veut rien imprimer sur la badauderie :
> Journel est bien de son pays.

Sous prétexte de les rappeler à la modération, La Monnoye fit cette épigramme :

Laissons en paix monsieur Ménage,
C'étoit un trop bon personnage
Pour n'estre pas de ses amis.
Souffrez qu'à son tour il repose,
Lui dont les vers et dont la prose
Nous ont si souvent endormis.

Le roi est le maitre, il peut attendre tant qu'il lui plaira. — On a raconté que Louis XIV dit un jour : *J'ai failli attendre!* mais on n'a rien précisé sur les circonstances dans lesquelles il prononça ces graves paroles; il est même probable qu'il ne les a pas dites, car il a plus d'une fois attendu, et sans trop d'impatience. Ces paroles n'ont dû être mises dans sa bouche que pour caractériser, par une niaiserie, le despotisme du plus hautain des monarques.

D'après ce que rapportent les biographes de Lulli (1633-1687), il paraît que s'il n'est pas prouvé que le roi soleil ait failli attendre, il est vrai qu'un certain jour, dans sa jeunesse, il attendit réellement. Louis XIV avait coutume, comme on sait, de figurer dans les ballets organisés à la cour par Benserade et Lulli. Or, une fois, dans son empressement juvénile, il arriva sur le lieu du divertissement avant que les préparatifs fussent terminés. Des valets de pied ayant été vainement envoyés coup sur coup à Lulli pour qu'il eût à se hâter, le jeune roi s'impatienta et fit dire que si l'on ne commençait, il ne pouvait plus attendre. Lulli, soucieux avant tout de faire bien ce qu'il avait à faire, répondit sans se déconcerter : *Le roi est le maître, il peut attendre tant qu'il lui plaira* [1].

Lulli s'est signalé par la hardiesse de ses réponses, et cela n'a pas nui à sa fortune. Lorsqu'il brigua le brevet de secrétaire du roi, Louvois crut l'humilier en lui disant qu'il n'avait

1. Le motif personnel que chacun devrait avoir d'être exact a été donné par Boileau : On pense volontiers aux défauts de celui qu'on attend.

d'autre recommandation que d'avoir fait rire. Lulli riposta : « Vous en feriez bien autant, si vous le pouviez[1]. » Il fut plus respectueux avec Dieu qu'avec le roi et son ministre : ayant entendu chanter à une messe un air qu'il avait composé pour l'opéra, il dit : « Seigneur, je vous demande pardon, je ne l'avais pas fait pour vous. »

Abime de Pascal. — On a désigné sous ce nom le gouffre imaginaire que Pascal (1623-1662) croyait toujours voir s'ouvrir sous ses pieds chancelants. Cette vision aurait eu pour cause un accident qui produisit sur l'imagination de l'auteur des *Provinciales* une très vive impression, et qui se trouve raconté ainsi dans un manuscrit des Pères de l'oratoire de Clermont : « M. Arnoul (de Saint-Victor), curé de Chambourcy, dit qu'il a appris de M. le prieur de Barillon, ami de Mme Périer (l'une des deux sœurs de Pascal), que M. Pascal, quelques années avant sa mort, étant allé, selon sa coutume, un jour de fête, à la promenade du pont de Neuilly avec quelques amis, dans un carrosse à quatre ou six chevaux, les deux chevaux de volée prirent le frein aux dents à l'endroit du pont où il n'y avait point de garde-fou ; et s'étant précipités dans l'eau, les lesses qui les attachaient au train de derrière rompirent, en sorte que le carrosse demeura sur le bord du précipice. Ce qui fit prendre la résolution à M. Pascal de rompre ses promenades et de vivre dans une entière solitude. »

Depuis lors, a dit ensuite l'abbé Boileau, « ce grand esprit croyait toujours voir un abyme à son côté gauche, et y faisait mettre une chaise pour se rassurer ; je sais l'histoire d'original. Ses amis, son confesseur, son directeur avaient beau lui dire qu'il n'y avait rien à craindre, que ce n'étaient que des alarmes d'une imagination épuisée par une étude abstraite et métaphysique, il convenait de tout cela avec eux, et un quart

1. Louvois ne garda rancune à Lulli ni de sa réplique ni de son titre de secrétaire ; il lui dit même, en le rencontrant quelques jours après à Versailles : « Bonjour, mon confrère. » On appela cela un bon mot de M. de Louvois.

d'heure après il se creusait de nouveau le précipice qui l'effrayait. »

Les philosophes du XVIIIe siècle prirent à la lettre le récit de l'abbé Boileau; ils en conclurent qu'à partir de ce moment Pascal devint faible d'esprit, et eut une petite folie. De nos jours, quelques-uns ont incliné dans ce sens, pensant que le gouffre sur les bords duquel Pascal s'était arrêté, comme par miracle, avait été pour lui l'image de l'éternité, et que depuis il avait toujours eu la vision de cet abîme, prêt à l'engloutir. D'autres, tel que Sainte-Beuve, se sont étonnés que Pascal n'ait jamais parlé de cette vision à personne, que l'abbé Boileau ait été seul à en faire mention, et ils ont estimé, par suite, que l'*abîme de Pascal* devait être une légende [1].

Ce qui peut laisser place cependant à la supposition que Pascal, dans les dernières années de sa vie, et depuis l'accident de Neuilly, fut obsédé par une idée fixe, c'est le petit écrit en double exemplaire, l'un sur parchemin, l'autre sur papier, qu'on trouva après sa mort dans la doublure de son pourpoint, et qu'il cousait et recousait chaque fois qu'il changeait d'habit.

Dans un travail intitulé *Pascal physicien et philosophe* (1885), M. Nourrisson, repoussant toute idée de folie chez Pascal, s'efforce de démontrer que le papier cousu dans ses vêtements était, non pas une amulette, mais un écrit où l'ardente foi de Pascal s'était résumée en traits enflammés pour se nourrir et se fortifier elle-même. Vingt-cinq ans auparavant, Emile Saisset, à la Sorbonne, avait soutenu la même opinion, disant en terminant : « Qu'en dites-vous ? Êtes-vous disposés à rire de l'amulette ? Pour moi, je suis profondément touché. Je trouve ce fragment d'une profondeur admirable. Il me fait aller au fond de l'âme de Pascal. Je ne puis le comparer qu'au récit de la conversion de saint Augustin. »

1. Une autre légende, ou plutôt une fable à laquelle Michelet a donné cours, d'après Mme de Genlis, c'est que le duc d'Orléans ayant eu besoin d'un squelette pour ses opérations d'alchimie, on alla déterrer Pascal. Cette profanation n'a jamais eu lieu que dans l'imagination de Mme de Genlis.

L'ÉTAT, C'EST MOI. — Ces mots, qu'on a mis dans la bouche de Louis XIV, résument d'une manière aussi brève qu'expressive le discours qu'il prononça le 13 avril 1655, jour où il se rendit au parlement pour défendre à l'assemblée de délibérer sur les dix-sept édits bursaux [1], vérifiés et enregistrés sous ses yeux quelques jours auparavant.

Louis XIV chassait à Vincennes lorsqu'il apprit que le Parlement blâmait les nouveaux impôts établis pour faire face aux dépenses de la campagne de 1655. Mazarin lui représenta le danger de cette situation, et le roi, pour y mettre un terme, « prit la peine, écrit Gui-Patin, d'aller au Palais, bien accompagné, où, de sa bouche et sans autre cérémonie, il leur a défendu de s'assembler davantage contre les édits ». Le roi n'avait pas, comme on l'a tant répété, un fouet à la main [2]; mais il était en costume de chasse, « en justaucorps rouge et chapeau gris », dit Montglat, « en grosses bottes », dit Mme de Motteville, et son langage n'étonna pas moins que son costume [3]. Voici la scène, telle qu'elle est racontée dans le *Journal d'un bourgeois de Paris* : « En entrant, » Sa Majesté ne fit paroître que trop clairement sur son visage l'aigreur qu'elle avoit dans le cœur. Chacun sçait, dit-elle d'un ton moins doux et moins gracieux qu'à l'ordinaire, combien vos assemblées

1. Edits qui avaient pour objet de faire entrer de l'argent dans les caisses de l'Etat, soit par la création d'offices, soit par de nouveaux impôts. Un des édits de Louis XIV, relatif au timbre exigé pour les actes notariés, devait surtout, paraît-il, soulever des difficultés. « Il y en a un, dit Gui-Patin, pour le papier des notaires, afin qu'ils soient obligés d'en faire leurs actes publics. Ce qui ne se peut exécuter sans bien du désordre et qui fera beaucoup de bruit. »

2. Ce fouet, dont on ne trouve aucune trace dans les relations contemporaines, est sorti du cerveau de Voltaire, qui l'a jugé nécessaire sans doute pour donner plus de couleur à la fameuse scène du Parlement.

3. Ce n'était pas la première fois que Louis XIV se mettait à son aise avec le Parlement : le 7 septembre 1645, âgé de sept ans, il y vint *en jaquette* tenir un lit de justice pour l'enregistrement de dix édits fiscaux. « Il y prit place fort résolument, rapporte Olivier Lefèvre d'Ormesson dans son *Journal*, et dit : « Messieurs, je suis venu en mon parlement pour mes affaires. Mon chancelier vous dira mon intention. » Après, M. le chancelier monta au roy, se mit à genoux devant luy du costé de la reyne, et sembla prendre de luy l'ordre de ce qu'il avoit à dire. »

ont excité de troubles dans mon État, et combien de dangereux effets elles y ont produits. J'ai appris que vous prétendiez encore les continuer sous prétexte de délibérer sur les édits qui naguère ont été lus et publiés en ma présence. Je suis venu ici tout exprès pour en défendre (en montrant du doigt messieurs des enquêtes) la continuation, ainsi que je fais absolument à vous, monsieur le premier président (en le montrant aussi du doigt), de les souffrir ni de les accorder, quelque instance qu'en puissent faire les enquêtes. Après quoi, Sa Majesté s'étant levée promptement sans qu'aucun de la compagnie eût dit une seule parole, elle s'en retourna au Louvre et de là au bois de Vincennes, d'où elle étoit partie le matin, et où M. le cardinal l'attendoit. » Cette façon cavalière de se présenter, de parler et de se retirer « sans ouïr aucune harangue », était singulièrement inusitée. Aussi, « toute la compagnie, ajoute le *Bourgeois de Paris*, en étoit restée dans une consternation incroyable ».

Louis XIV n'a pas dit : *L'État, c'est moi*, même quand Pomponne de Bellièvre, président du Parlement, vint lui parler des intérêts de l'Etat, puisque ces paroles ne se trouvent dans aucun des mémoires contemporains; mais il a dit *mon État*, d'une manière significative, dans de graves circonstances, et les paroles légendaires [1] peuvent très bien servir de titre à la scène bottée du Parlement : elles sont ingénieusement inventées pour donner l'idée du despotisme absolu auquel Mazarin faisait préluder ce jeune monarque de dix-sept ans.

POUR COLIN, C'EST UN BON GARÇON QUI NE DIRA JAMAIS DE

1. Elles ont été redites par Napoléon, examinant sa situation en 1813 : « A compter du jour où, adoptant l'unité, la concentration du pouvoir, qui seule pouvait nous sauver; à compter de l'instant où, coordonnant nos doctrines, nos ressources, nos forces, qui nous créaient une nation immense, les destinées de la France ont reposé uniquement sur le caractère, les mesures et la conscience de celui qu'elle avait revêtu de cette dictature accidentelle ; à compter de ce jour, la chose publique, *l'État, ce fut moi!* Ce mot, que j'avais prononcé pour ceux qui pouvaient me comprendre, a été fortement censuré par les esprits bornés et les gens de mauvaise foi. L'ennemi l'avait bien senti; aussi s'était-il étudié tout d'abord à n'abattre que moi. » (*Mémorial de Sainte-Hélène*.)

MAL DE PERSONNE. — Boileau le père ne fut pas prophète le jour où il dit, en parlant des trois fils qu'il avait eus de sa seconde femme, Anne de Nielle : « Gilot est un glorieux, Jaco un débauché ; *pour Colin, c'est un bon garçon qui ne dira jamais de mal de personne.* »

Ce Colin, c'est Nicolas, c'est notre Boileau-Despréaux ; les deux autres sont ses frères aînés, Gilles et Jacques. Or Jacques, le débauché, fut chanoine ; Gilles, le glorieux, fut membre de l'Académie française vingt-cinq ans avant Nicolas, et Colin est devenu poète satirique.

Le grand justicier littéraire n'ayant pas répondu à la prédiction paternelle, — Cotin, Quinault, Chapelain et tant d'autres en surent quelque chose, — on lui représenta que ses satires lui feraient des ennemis ; il répondit : « Je serai honnête homme et je ne les craindrai pas. » Du reste, Boileau fut un ami dévoué, un cœur généreux, et par là il est resté le *bon garçon* pressenti par son père. Comme le disait Mme de Sévigné, il n'était cruel qu'en vers.

Il y eut une autre circonstance où la situation pour Boileau fut prise à rebours. Parvenu à l'apogée de sa gloire, il fut nommé historiographe du roi. « Quand je faisais, dit-il à ce propos, le métier de satirique, que j'entendais assez bien, on me menaçait de coups de bâton ; à présent, on me donne une pension pour faire le métier d'historien que je n'entends pas. »

VOUS PLEUREZ, ET VOUS ÊTES LE MAITRE. — Louis XIV avait été élevé avec les nièces de Mazarin, les filles de ses deux sœurs, Mme Martinozzi et Mme Mancini. Une de ces jeunes filles eut l'art de captiver l'esprit et le cœur du roi ; ce fut Marie Mancini[1]. Elle éveilla ses idées, lui donna le goût des lettres, excita son imagination par les romans, et le décida à apprendre l'italien, pour qu'il pût lire avec elle Pé-

1. Celle que sa mère, en mourant, avait prié le cardinal de mettre en religion, parce qu'elle avait toujours paru d'un mauvais naturel, et que feu son mari, qui avait été un grand astrologue, avait prédit qu'elle serait cause de beaucoup de maux.

trarque et les autres poètes. Ayant peu de charmes physiques, elle s'efforça de lui plaire par l'attrait de sa conversation, par la vivacité de son esprit, et le roi devint tellement épris qu'il proposa à Mazarin de l'épouser.

Anne d'Autriche, très alarmée, et Mazarin lui-même, bien qu'il ait pu être ébloui un instant à la pensée d'une telle grandeur [1], s'opposèrent énergiquement à ce mariage. Le cardinal fit valoir la raison d'État, la nécessité de continuer les négociations relatives au projet de mariage avec l'infante d'Espagne, et bien qu'il dût lui en coûter, le roi céda. « Il fallut enfin, dit Mme de Motteville, que le roi consentît à une séparation si rude, et qu'il vît partir Mlle Mancini pour aller à Brouage, qui fut le lieu choisi pour son exil. Ce ne fut pas sans répandre des larmes aussi bien qu'elle ; mais il ne se laissa pas aller aux paroles qu'elle ne put s'empêcher de lui dire, à ce qu'on prétend : *Vous pleurez et vous êtes le maître.* Se contentant de ne lui donner en cette occasion que des marques d'une grande et sensible amitié, il eut la force de se vaincre lui-même. »

Ce mot, que déjà Mme de Motteville n'affirme pas avoir été dit [2], est accrédité sous une autre forme : *Vous êtes roi, vous pleurez et je pars!* » mais on n'a pas retrouvé cette phrase tout entière dans les mémoires des contemporains, pas même

1. « Quoi que m'ait pu dire cette Éminence, écrit Loménie de Brienne dans ses *Mémoires*, si le mariage de Sa Majesté eût pu se faire avec sa nièce, et que Son Eminence y eût trouvé ses sûretés, il est certain qu'Elle ne s'y seroit pas opposée. »

Mazarin aurait été moins éloigné de voir monter sur le trône sa nièce Olympe, pour qui le roi avait éprouvé une première inclination. Mais Marie Mancini n'aimait pas son oncle, elle l'avait desservi auprès du roi ; Mazarin ne l'ignorait pas, et l'occasion fut heureuse pour lui de mettre ses intérêts personnels d'accord avec ceux de l'Etat. « Le cardinal qui savoit, dit Mme de La Fayette, que la reine ne pourroit entendre sans horreur la proposition de ce mariage et que l'exécution en eût été très hasardeuse pour lui, se voulut faire un mérite envers la reine et envers l'Etat d'une chose qu'il croyoit contraire à ses propres intérêts. »

2. M. Chéruel, dans son *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, n'est pas plus affirmatif que Mme de Motteville : « Ce fut le 21 juin 1659 qu'eut lieu la séparation de Louis XIV et de Marie Mancini. On rapporte qu'à ce moment le roi versa des larmes, et que Marie Mancini lui dit : « Vous pleurez, vous êtes le maître et je pars ! »

dans ceux de Marie Mancini, qui, du reste, sont tout à fait muets sur ce point.

Voici la version de l'abbé de Choisy[1] : « Le roi se rendit aux raisons du cardinal, qui envoya l'ordre de conduire sa nièce à Brouage. Marie pleura beaucoup. Le roi parut attendri, mais il avoit pris sa résolution ; et ce fut dans le moment du départ qu'elle lui dit ces paroles qui vouloient dire tant de choses : *Ah! sire, vous êtes roi et je pars !* »

Quant à Montglat[2], il place la scène à l'époque du second départ de Marie, lorsqu'elle alla, en 1661, épouser don Lorenzo Colonna, connétable du royaume de Naples; il est en retard de deux ans et fait évidemment confusion; le roi était marié alors, il n'avait plus les mêmes raisons pour être « fâché du départ » de son ancienne amante. « Quand elle fut prête à partir, dit-il, pour aller à Rome trouver son mari, le roi, lui disant adieu, témoignait un grand déplaisir de la quitter ; et elle pleurant, affligée de sortir de France, ne se put empêcher de dire au roi : « Vous êtes fâché de mon départ, et moi de « même : *Vous êtes roi et cependant je pars !* » pour lui faire connaître qu'il ne sentait pas ses forces. »

La fameuse phrase est un composé de différentes versions : on a pris *Vous pleurez* à Mme de Motteville, et les mots *vous êtes roi et je pars* à l'abbé de Choisy. Cet amalgame, destiné à rendre la situation aussi touchante que possible, devait être l'œuvre d'un romancier. Il parut effectivement, en 1680, un roman intitulé : *le Palais-Royal ou les Amours de Mme de la Vallière*, dans lequel on lit que cette amante désolée (Marie Mancini), au moment de monter en carrosse, dit fort spirituellement à son amant, qu'elle voyait plus mort que vif par l'excès de sa douleur : *Vous pleurez, vous êtes roi, et cependant je suis malheureuse et je pars.* C'est de là que la phrase, dépouillée de ses accessoires inutiles, est passée dans l'histoire.

Il y a, dans la tragédie de *Bérénice*, des allusions transpa-

1. Collection A. Petitot et Montmerqué. 2e série, t. LXIII.
2. Collection Michaud et Poujoulat, t. V.

rentes à la situation de Louis XIV et de Marie Mancini. On se rappelle le soin que prit Marie d'inspirer au roi le goût des choses de l'esprit lorsque Titus s'écrie :

Je lui dois tout, Paulin. Récompense cruelle !
Tout ce que je lui dois va retomber sur elle.
Pour prix de tant de gloire et de tant de vertus,
Je lui dirai : « Partez et ne me voyez plus. »

Et le mot d'adieu de la jeune fille se retrouve tout entier dans la bouche de Bérénice lorsqu'elle dit à Titus, au VIe acte, sc. v :

Vous êtes empereur, Seigneur, et vous pleurez !

puis au Ve, sc. v :

Et cependant je pars, et vous me l'ordonnez.

La réponse de Marie Mancini avait déjà été mise en vers dans une petite pièce intitulée *Preuves d'amour :*

Je croy tous vos serments et tout ce que je voy ;
Mais enfin je pars, Sire, et vous êtes le Roy.

MONSEIGNEUR, VOUS AVEZ TORT ! — Benserade (1612-1691), le poète attitré des divertissements de la cour de Louis XIV, celui qui mit en rondeaux *les Métamorphoses d'Ovide* [1], eut au XVIIe siècle la réputation d'un homme d'esprit ; mais ses con-

1. C'est lui que vise Molière dans *les Précieuses ridicules* lorsqu'il fait dire à Mascarille : « Je travaille à mettre l'histoire de France en madrigaux. »
Le grand Condé, qui goûtait Benserade, dit à Boileau : « Ses rondeaux sont clairs, parfaitement rimés, et disent bien ce qu'ils veulent dire. » — Boileau répondit en souriant : « J'ai vu autrefois une estampe représentant un soldat qui se laisse manger par les poules ; au bas étaient ces deux vers :

Le soldat qui craint le danger
Aux poules se laisse manger.

« Cela est clair, cela est bien rimé, cela dit ce que cela veut dire ; et cependant cela ne laisse pas que d'être le plus plat du monde. »

temporains eux-mêmes lui refusèrent le goût et le jugement, et l'on n'est à ces conditions qu'un homme d'esprit très incomplet. C'est à peine s'il faut donner le nom de talent au genre d'habileté qui lui permit de faire débiter pendant vingt ans de fades allégories et des louanges pompeuses à toute une cour, — roi, princes, princesses et grands seigneurs, déguisés en dieux ou en héros de la fable. — Cela est fade et insipide plus qu'autre chose.

Bien qu'on ait placé Benserade au nombre des lyriques du XVIIe siècle, ses œuvres sont depuis longtemps oubliées, et si l'on a gardé quelque souvenir de ce poète, c'est à ses boutades qu'il le doit. Il paraît qu'il fut malin de très bonne heure : on lui donne à peine huit ans lorsque l'évêque de Dardanie (M. Puget) lui demande s'il veut changer son nom d'Isaac contre un nom chrétien; le rusé gamin répond : « Oui, pourvu qu'on me donne du retour. » Ce début était une promesse, car il ne cessa jamais d'être sensible aux questions d'intérêt : il dit, en apprenant la mort d'une femme riche et ridicule qu'on avait enterrée la veille : « Quel dommage! Avant hier, c'eût été un bon parti. » Il y a dans le *Menagiana* beaucoup de mots de ce genre portés au compte de Benserade; il y a même des calembours : il discutait avec un ecclésiastique à qui l'on vint annoncer qu'il était nommé cardinal : « J'étais bien fou, dit-il, de disputer avec un homme qui avait la tête si près du bonnet. » C'est lui qui travestit le mot consacré : « Il ne dit rien, mais il n'en pense pas moins », pour l'appliquer à un imbécile : « Il ne dit rien, mais il n'en pense pas davantage. »

Parmi ses saillies plus ou moins spirituelles, le mot qu'il faut retenir, parce qu'il s'ajoute à ceux qui servent à peindre les instincts courtisanesques, c'est celui qu'il eut un jour l'occasion de dire à Mazarin. Le cardinal jouait au piquet, et une discussion s'était élevée sur un coup douteux. Benserade, arrivant, entendit crier Mazarin et vit que tout le monde se taisait autour de lui. Sans rien savoir de ce qui s'était passé, il dit en s'approchant : « *Monseigneur, vous avez tort!* — Qu'en sais-tu? répliqua le cardinal. — Le silence de ces messieurs me le

prouve : ils crieraient plus fort que vous si vous aviez raison[1]. »

Martyrologe de l'antimoine. — Gui-Patin (1602-1672), que ses ennemis appelaient le médecin des trois S (la saignée, le son et le séné), ne jurait que par Hippocrate ou Galien, et repoussait systématiquement toutes les découvertes nouvelles. Entêté des anciens, il se serait consolé de quitter ce monde pourvu qu'il trouvât dans l'autre Aristote, Platon, Cicéron et Virgile, sans oublier Pline, dont l'histoite naturelle était pour lui une grande mer dans laquelle il faisait bon nager.

Il était, au dire de Ménage, « le médecin le plus gaillard de son temps » ; il le prouva dans sa lutte ardente contre son confrère Renaudot, qu'il croyait flétrir en l'appelant *gazetier*[2]. Sa réputation d'homme d'esprit le faisait rechercher dans le monde, où l'on prenait plaisir à l'entendre ; Bayle ne regarde même pas comme incroyable que « quelques grands lui aient offert un louis d'or sous son assiette toutes les fois qu'il voudrait aller chez eux ».

La verve caustique du docteur était intarissable ; mais ses plaisanteries, si elles ne manquaient jamais de sel, n'étaient pas toujours du meilleur goût. Il gagna, en plaidant lui-même, le procès que Renaudot lui avait intenté pour mettre fin à ses sarcasmes ; fier de sa victoire, il poursuivit son adversaire de ses

1. Plus tard, Voltaire a prêté ce trait au comte de Gramont : « Jugez ce coup de piquet, lui aurait dit le roi (Louis XIV). — Vous avez tort, sire. — Mais vous ne savez pas ce dont il s'agit. — Ah ! sire, si vous aviez raison, tous ces messieurs ne vous l'auraient-ils pas dit? »

2. Théophraste Renaudot (1584-1653) avait étudié la chirurgie à Paris, mais il s'était fait recevoir docteur à Montpellier. Arrivé à Paris avec un grand besoin d'activité, il ne se borna pas à exercer la médecine ; il établit une maison de prêt ou mont-de-piété, et un bureau d'adresses et de rencontres ; puis enfin, pour faire connaître au public les nouvelles politiques aussi bien que les nouvelles industrielles et commerciales, il fonda une feuille hebdomadaire qu'il intitula *Gazette,* à l'imitation des papiers-nouvelles de Venise, qui coûtaient une *gazetta.* Le premier numéro parut le 30 mai 1631. Après sa mort, la gazette fut continuée par ses deux fils, Isaac et Eusèbe, médecins comme lui. C'est de Renaudot que date l'origine du journal en France ; c'est à ce titre que son nom n'est pas tombé dans l'oubli.

quolibets jusqu'au dehors du palais : « Consolez-vous, monsieur Renaudot, vous avez gagné en perdant? — Comment cela? — Vous étiez entré camus, et vous sortez avec un pied de nez. »

La cause de ces querelles et de bien des invectives était l'*antimoine*, le remède nouveau, le remède chimique, la bête noire de Gui-Patin, pour qui la saignée était le remède suprême. Il avait dressé un registre où figuraient les noms de tous ceux qui, selon lui, avaient été tués par l'antimoine; ce registre avait pour titre : *Martyrologe de l'antimoine.* « Asclépiade, disait-il, pensoit que le devoir de l'excellent médecin étoit de guérir ses malades *tuto celeriter et jucunde;* nos antimoniens nous envoient en l'autre monde *tuto et celeriter.* » Aussi trouve-t-on souvent dans ses lettres des passages comme celui-ci : « L'antimoine, duquel on ne parle plus guère ici qu'avec détestation, reçut hier un vilain coup de pied chez un conseiller de la cour, nommé M. de Villemontel, dont la fille mourut, âgée de quatorze ans, d'une double dose de ce remède. » Le livre de l'avenir fut toujours scellé pour Gui-Patin; il resta si réfractaire aux idées nouvelles qu'il écrivait l'année même de sa mort (janvier 1672) : « Descartes et les chimistes ignorants tâchent de tout gâter, tant en philosophie qu'en bonne médecine. »

Un peu puérilement fier de son sexe, Gui-Patin disait : « J'ai souvent loué Dieu de ne m'avoir fait ni femme, ni prêtre, ni Turc, ni juif. » Mais il se réjouissait avec raison d'être né de parents vertueux : « Je suis fils de bonnes gens, que je ne voudrois pas avoir changés contre de plus riches. J'ai céans leurs portraits sous les yeux; je me souviens tous les jours de leur vertu, et suis aise d'avoir vu l'innocence de leur vie, qui étoit admirable. » Félicitons-le aussi d'avoir dit, en parlant des alcools, qu'ils font vivre ceux qui les vendent et mourir ceux qui les achètent.

Frappe, mais va-t'en. — Chapelle (1626-1686), fils naturel d'un père (François Lhuillier) qui ne le légitima qu'en 1642, porta toute sa vie le surnom qu'il tenait du lieu de sa

naissance, la Chapelle-Saint-Denis. Épicurien par les sens et par l'esprit, ami du plaisir, de l'indépendance et aussi de la bouteille, il reçut partout, grâce à son aimable caractère, le plus sympathique accueil. Mais il voulut vivre à sa guise et se soustraire à toutes les exigences sociales. Lorsque le duc de Brissac insista pour l'emmener pendant quelque temps dans ses terres, il finit par se décider à le suivre. Au bout de quatre jours de voyage on arriva à Angers, où Chapelle alla dîner chez un chanoine de ses amis. Là, un vieux Plutarque lui tomba sous la main, il l'ouvrit et lut le passage : *Qui suit les grands, serf devient.* Ce mot le rappela à lui-même ; il déclara au duc qu'il ne le suivrait pas plus loin. Vainement Brissac lui représenta qu'il était son ami, qu'il serait absolument le maître chez lui : Chapelle fut inébranlable; ce n'était pas sa faute, c'était Plutarque qui l'avait dit.

Où Chapelle prétendait surtout jouir de sa liberté et garder toutes ses aises, c'est à table. Or il dînait un jour chez un de ses amis lorsqu'un seigneur, survenant au milieu du repas, vint s'asseoir à côté de Chapelle, et l'obligea, pour lui faire place, à se serrer un peu. Ce seigneur, après avoir débité quelques nouvelles de la cour, vint à parler des poètes qui avaient la hardiesse de faire des satires et des chansons contre les personnes de qualité. « Si je les connaissais, dit-il, je leur donnerais des coups de canne. » Chapelle, gêné par les gestes, les importunités et les sots discours de cet intrus, se lève brusquement, tend le dos et lui dit : *Frappe, mais va-t'en.* Jamais le mot de Thémistocle ne fut plus comiquement parodié.

Ami de Molière, de Racine, de La Fontaine et de Boileau, Chapelle, à l'occasion, ne leur épargna pas les épigrammes. A Racine, qui lui demanda ce qu'il pensait de Bérénice, il répondit par ce distique :

Marion pleure, Marion crie,
Marion veut qu'on la marie.

Et à Boileau qui l'interrogeait sur ses ouvrages : « Tu es un bœuf qui fait bien son sillon. »

J'appelle un chat un chat. — Cet hémistiche de Boileau (satire Ire) est devenu une locution de notre langue pour indiquer qu'on laisse là détours, ménagements et réticences, pour ne rien dissimuler et pour appeler les choses par leur nom.

Le reste du vers est historique; il contient un nom propre, et ce nom n'était pas imaginaire :

J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

Boileau avait mis en note, au nom de Rolet (édition de 1713) : « Procureur très-décrié, qui a été dans la suite condamné à faire amende honorable et banni à perpétuité. » Brossette (1671-1743), le commentateur de Boileau, complète et rectifie ainsi les renseignements sur Rolet : « On l'appeloit communément au Palais l'*âme damnée*. M. le premier président de Lamoignon employoit le nom de *Rolet* pour signifier un fripon insigne : *c'est un Rolet*, disoit-il ordinairement. Il avoit été souvent noté en justice; mais enfin ayant été convaincu d'avoir fait revivre une obligation de 500 livres, dont il avoit déjà reçu le payement, il fut condamné, par arrêt, au bannissement pour neuf ans, en 4 000 livres de réparation civile, en diverses amendes et aux dépens. Rolet fut ensuite déchargé de la peine du bannissement et obtint une place de garde au château de Vincennes. »

Il faut quitter tout cela! — Mazarin mourut dans la nuit du 8 au 9 mars 1661, après avoir gouverné la France pendant dix-huit ans, ainsi que son maître Richelieu. Il avait beaucoup souffert de la gravelle, et depuis longtemps ses douleurs de goutte lui rendaient la marche extrêmement pénible. Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne (1635-1698), raconte, dans ses *Mémoires*, qu'un jour où Anne d'Autriche était venue le visiter pour savoir comment il se portait, le cardinal lui répondit : « Très mal, madame », en découvrant ses jambes décharnées, livides, couvertes de taches blanches et violettes, et en ajoutant, non sans une certaine ostentation : « Voyez, madame, ces jambes qui ont perdu le repos en le donnant à l'État. » —

D'après ce que rapportent Montglat et Mme de Motteville, lorsque la reine mère venait faire de longues séances auprès de son lit, « il la traitait comme une chambrière », et quand on lui venait dire qu'elle montait pour venir chez lui, il refrognait les sourcils et disait en son jargon : « Ah! cette femme me fera mourir tant elle est importune ; ne me laissera-t-elle jamais en repos ? »

Le grand souci de Mazarin, lorsqu'il sentit sa fin prochaine, fut le sort futur de cette immense fortune évaluée alors par le surintendant Fouquet à cinquante millions, que d'autres portaient jusqu'à deux cents millions, et dont la source était loin d'être légitime. Il fit des legs considérables à ses nièces et à ses neveux, à divers établissements de charité, à l'hôtel de ville, aux Théatins pour la construction d'une église, et fonda le *Collège des Quatre-Nations* (voy. ce mot). Ses diamants et ses objets d'art les plus précieux furent distribués entre le roi, les deux reines, le frère du roi et quelques personnages illustres.

Se séparer de tant de biens amassés avec amour, cela ne se fit pas sans déchirement. Mazarin aima l'or toute sa vie ; jusqu'à ses derniers jours, il se livra à sa vieille passion pour le jeu [1], et l'on a raconté qu'il pesait dans sa main les pièces d'or déjà gagnées pour ne remettre au jeu que les plus légères. Il ne se résigna pas non plus sans d'amers regrets à quitter les beaux tableaux, les objets précieux qui avaient contribué au luxe et au faste d'une existence quasi royale, et qui lui avaient coûté si cher.

« Un jour, dit le comte de Brienne [2], je me promenois dans les appartements neufs de son palais (c'est la grande galerie qui longe la rue de Richelieu et qui conduisait à sa bibliothèque) ; j'étois dans la petite galerie où l'on

1. « Qui que ce soit n'entroit chez lui que les joueurs, dit Montglat, car il étoit grand brelandier. »

2. *Mémoires contenant les événements les plus remarquables du règne de Louis XIII et de ceux du règne de Louis XIV jusqu'à la mort du cardinal Mazarin.*

voyoit une tapisserie tout en laine qui représentoit Scipion, exécutée sur les dessins de Jules Romain; le cardinal n'en avoit pas de plus belle. Je l'entendis venir, au bruit que faisoient ses pantoufles, qu'il traînoit comme un homme fort languissant et qui sort d'une grande maladie. Je me cachai derrière la tapisserie, et je l'entendis qui disoit : *Il faut quitter tout cela*[1]! Il s'arrêtoit à chaque pas, car il étoit fort faible, et se tenoit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; et jetant les yeux sur l'objet qui lui frappoit la vue, il disoit du profond du cœur : *Il faut quitter tout cela!* Et se tournant, il ajoutoit: *Et encore cela! Que j'ai eu de peine à acquérir ces choses! puis-je les abandonner sans regret?... Je ne les verrai plus où je vais!* J'entendis ces paroles très distinctement; elles me touchèrent peut-être plus qu'il n'en étoit touché lui-même. Je fis un grand soupir que je ne pus retenir, et il m'entendit : « Qui est là, dit-il, « qui est là? — C'est moi, monseigneur, qui attendois le « moment de parler à Votre Eminence d'une lettre fort impor- « tante que je viens de recevoir. — Approchez, approchez, me dit-il d'un ton fort dolent. » Il étoit nu dans sa robe de chambre de camelot, fourrée de petit-gris, et avoit son bonnet de nuit sur la tête. Il me dit : « Donnez-moi la main; je suis « bien foible; je n'en puis plus. — Votre Eminence feroit « bien de s'asseoir. » Et je voulus lui porter une chaise. « Non, dit-il, non; je suis bien aise de me promener, et j'ai à « faire dans ma bibliothèque. » Je lui présentai le bras, et il s'appuya dessus. Il ne voulut point que je lui parlasse d'affaires : « Je ne suis plus, me dit-il, en état de les entendre; « parlez-en au roi, et faites ce qu'il vous dira : j'ai bien autres

1. Ce regret si amer et si sincère rappelle celui du seigneur de Vaubecourt, gouverneur de Châlons, dont parle Tallemant des Réaux, dans ses *Historiettes :* « Il aimoit si fort l'argent, qu'un peu avant de mourir, il se fit apporter tout son or sur son lict, et disoit en passant les mains dedans : « Hélas! faut-il que je vous quitte! » Ce Vaubecourt est celui que sa femme, croyant faire quelque chose pour son salut, revêtit, pendant qu'il était évanoui, de l'habit de Saint-François. Quand il revint à lui et se vit dans cet accoutrement, il s'écria : « Voulez-vous que j'aille en paradis en masque? » Et cela dit, il expira (1642).

« choses maintenant dans la tête. » Et revenant à sa pensée : « Voyez-vous, mon ami, ce beau tableau du Corrège, et en« core cette Vénus du Titien, et cet incomparable déluge « d'Annibal Carrache, car je sais que vous aimez les tableaux « et que vous vous y connoissez très bien. *Ah! mon pauvre ami, « il faut quitter tout cela! Adieu, chers tableaux que j'ai tant « aimés, et qui m'ont tant coûté!* »

Mazarin porta jusque dans ses derniers moments sa longue habitude de dissimuler, et resta, devant les spectateurs de son agonie, à la hauteur de son rôle. Ses courtisans lui ayant dit qu'une grande comète venait de paraître, et que ce prodige se manifestait pour lui, il leur répondit avec un sourire ironique que cette comète lui faisait trop d'honneur. Peu de jours avant sa mort, il se fit raser, ajuster et farder, pour faire dans son jardin une promenade en litière, et pour enterrer, comme il le disait lui-même, la synagogue avec honneur. Ce moribond frais, rajeuni, les moustaches en croc, apparut comme une vision : le comte de Nogent l'accabla de sarcasmes, et les impitoyables de la cour murmurèrent : *Fourbe il a vécu, fourbe il a voulu mourir.*

Cependant, lorsque la mort se présenta, Mazarin, oubliant sa grandeur, ses richesses et les vanités de ce monde, l'envisagea avec fermeté. Il murmura contre les médecins qui, pensait-il, n'avaient pas connu sa maladie ; mais il demanda pardon d'avoir murmuré.

M. Joly, son confesseur, lui ayant demandé s'il ne voulait pas faire quelque satisfaction publique pour tous les mauvais exemples et scandales qu'il pouvait avoir donnés dans sa vie, il prit un cierge bénit à la main, et, tête nue, par forme d'amende honorable et de réparation publique, il demanda à Dieu pardon de tous ses péchés, et pria ceux qu'il pouvait avoir offensés de le lui pardonner.

Son agonie fut longue et cruelle : lorsque M. Joly lui dit, au plus fort de la douleur, que la nature payait son tribut, il répondit : « Je souffre beaucoup, mais je sens que la grâce est encore plus forte que le mal. » Quelques heures avant de

mourir, il se tâta lui-même le pouls et dit à Bernoin, son domestique : « Je souffrirai encore beaucoup. » Il pria Dieu presque jusqu'au dernier moment, et il expira en disant : « Ah ! sainte Vierge, ayez pitié de moi et recevez mon âme[1]. »

Mazarin avait pris pour devise : *Le temps et moi* Rusant et temporisant, il y resta toujours fidèle.

Le dernier jour de Mazarin (9 mars 1661) fut le premier du règne de Louis XIV. On lui entendit murmurer : « Je ne sais pas ce que j'aurais fait s'il avait vécu plus longtemps. » Le roi était impatient d'être le maître. « Le lendemain de la mort du cardinal, raconte l'abbé de Choisy, l'archevêque de Rouen vint trouver le roi et lui dit : « Sire, j'ai l'honneur de présider à l'assemblée du clergé de votre royaume : Votre Majesté m'avoit ordonné de m'adresser à M. le cardinal pour toutes les affaires ; le voilà mort ; à qui Votre Majesté veut-elle que je m'adresse à l'avenir ? — *A moi*, monsieur l'archevêque. »

Le même jour, le roi inaugurait son règne en signifiant à ses ministres, réunis au Louvre, qu'il avait pris la ferme résolution de gouverner lui-même : « Je vous ai fait assembler pour vous dire que jusqu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu M. le cardinal : je serai à l'avenir mon premier ministre. Vous m'aiderez de vos conseils quand je vous les demanderai. Je vous prie et vous ordonne, monsieur le chancelier, de ne rien sceller en commandement que par mes ordres ; et vous, mes secrétaires d'État, et vous, monsieur le surintendant des finances, je vous ordonne de ne rien signer sans mon commandement. »

La mort du cardinal Mazarin, si agréable au roi, ne fut pas non plus un deuil pour la France : « Jamais nouvelle, dit

1. « Il fit paroître des sentimens de piété et demanda miséricorde, dit Mme de Motteville dans ses *Mémoires ;* mais tous ceux qui disent : *Seigneur*, *Seigneur*, n'entreront point au royaume des cieux... Ce sont deux choses difficiles à pouvoir accommoder ensemble, que l'humilité chrétienne avec l'amour des biens de la terre, et de cette grandeur qui lui faisoit disposer de tout un royaume comme bon lui sembloit. »

Montglat, ne fut reçue avec tant de joie par tout le royaume, car personne n'avoit jamais été haï si universellement que lui. » Selon Mme de Motteville, « il étoit impossible que, depuis le roi jusqu'au moindre de ses sujets, hormis peu de personnes qui lui avoient de grandes obligations, on ne fût pas bien aise d'en être délivré ». Et la duchesse de Mazarin, sa propre nièce, dit dans ses *Mémoires* : « A la première nouvelle de sa mort, mon frère et ma sœur (Marie Mancini), pour tout regret, se dirent l'un à l'autre : « Dieu merci, il est crevé. »

Cette nouvelle si joyeusement accueillie fut l'occasion d'un regain de *Mazarinades.*

Enfin le cardinal a terminé son sort.
François, que dirons-nous de ce grand personnage?
Il a fait la paix, il est mort :
Il ne pouvoit pour nous rien faire davantage.

Plusieurs de ces petites satires roulaient sur les exactions de Mazarin :

Jules, le cardinal, gît dessous ce tombeau,
Passant, serre ta bourse et tiens bien ton manteau.

Son corps ayant été exposé au peuple pendant deux jours, la foule fut nombreuse pour le voir, et l'un des spectateurs écrivit :

Je n'ai jamais pu voir Jules sain ni malade :
J'ai reçu mainte rebuffade
Dans la salle et sur le degré ;
Mais enfin je l'ai vu dans son lit de parade,
Et je l'ai vu fort à mon gré.

On lui fit cette épitaphe :

Ci-gît l'ennemi de la Fronde,
Celui qui fourba tout le monde ;
Il fourba jusques au tombeau;
Il fourba même le bourreau,
Évitant une mort infâme.
Il fourba le diable en ce point
Qu'il pensoit emporter son âme;
Mais l'affronteur n'en avoit point

Dans une autre épitaphe, on associa son souvenir à celui de Richelieu :

Ci-gît l'Éminence deuxième :
Dieu nous garde de la troisième !

Mme de Motteville rapporte que, quand il fut ouvert, on lui trouva une petite pierre dans le cœur; et elle ajoute : « Ce que quelques gens dirent convenir fort à la dureté qui lui étoit naturelle. »

Le roi, pour protéger la mémoire du cardinal, fit défense aux libraires de rien imprimer, et aux courtisans de rien dire contre Mazarin. Gui-Patin, à ce propos, écrivit dans une de ses lettres à Falconnet (1661) : « Il n'en faut donc point parler, ni en mal, de peur de déplaire au roi, ni en bien, de peur de mentir. »

Le pauvre homme! — Molière disait : *Je prends mon bien où je le trouve*, et il faisait ainsi qu'il le disait. C'était son droit d'écrivain, c'était aussi son devoir d'observateur. Tous ceux qui, comme lui, comme Shakespeare, Rabelais, Corneille, La Fontaine ou La Bruyère, ont étudié le cœur humain pour peindre les mœurs et les caractères de leur temps, n'ont pas fait autre chose.

Notre grand comique doit à Térence les sujets de l'*École des Maris* et des *Fourberies de Scapin*, à Plaute ceux de l'*Amphitryon* et de l'*Avare*, à Rabelais celui du *Mariage forcé;* mais ce n'est pas de ces sortes d'emprunts qu'il est question lorsqu'on parle de ce que Molière appelait « son bien ». Il s'agit des scènes, des situations, qu'il prenait çà et là, un peu partout, pour les introduire dans ses comédies et faire de ces divers morceaux un tout aussi habile qu'harmonieux. Dans le *Médecin malgré lui*, par exemple, les scènes les plus bouffonnes sont tirées d'un fabliau du XIIIe siècle, et les mots : ne pas manger tout son bien parce qu'on en boit une partie, viennent de la *Comédie des Proverbes* (1616) d'Adrien de Montluc. Dans *Tartuffe*, la scène où l'imposteur, accusé par Damis, se

justifie aux yeux d'Orgon en s'accusant lui-même avec une profonde humilité, a sa source dans *les Hypocrites*, de Scarron. Dans les *Fourberies de Scapin*, quelques scènes sont empruntées soit à la *Sœur*, de Rotrou, soit au *Pédant joué*, de Cyrano de Bergerac, soit à *Pantalon père de famille*, de la comédie italienne, et le sac dans lequel Scapin enferme Géronte vient d'une farce de Tabarin, la *Francisquine*. Ces idées ou ces bouffonneries, que Molière transformait en y touchant, étaient des filles qu'il tirait de la mauvaise compagnie pour les faire entrer dans la bonne; elles ne devenaient originales ou ingénieuses qu'après avoir passé par ses mains : c'est lui qui leur donnait la vie [1].

Le *Pédant joué*, de Cyrano, a été imprimé en 1654, et les *Fourberies de Scapin* n'ont été publiées qu'en 1671 [2] : on est donc très autorisé à croire que Molière a pris à Cyrano la scène où se répète avec un effet toujours croissant la fameuse exclamation : *Que diable allait-il faire dans cette galère?* Cependant, pour restituer à Molière l'honneur de l'invention, on a dit que, longtemps auparavant, l'idée de cette scène avait été suggérée par Molière à Cyrano, alors que les deux jeunes gens assistaient ensemble aux leçons de philosophie de Gassendi, et que déjà ils s'occupaient en collaboration d'ébaucher des comédies. Ainsi s'expliquerait le mot *reprendre* dans la réponse que fit Molière lorsqu'on lui reprocha de s'être approprié deux scènes de son ancien condisciple : « Ces scènes étoient assez bonnes; je m'en suis emparé. *On reprend son bien où on le trouve.* »

A Desmarets de Saint-Sorlin, assez pauvre poète dont il ne

1. Les ennemis de Molière, en le critiquant sur ses emprunts, ne faisaient rien de plus que lui rendre justice. « Pour réussir, il faut prendre la manière de Molière, lire tous les livres satiriques, prendre dans l'espagnol, prendre dans l'italien, et lire tous les vieux bouquins; il faut avouer que c'est un galant homme, et qu'il est louable de savoir se servir de tout ce qu'il lit de bon. » (*Zélinde*, comédie, acte Ier, scène VII.)

2. « *Les Fourberies de Scapin*, comédie par J.-B.-P. Molière. Et se vend pour l'autheur à Paris, chez Pierre Le Monnier, au Palais, vis-à-vis la porte de l'église de la Sainte-Chapelle, à l'image S. Louis et au Feu divin. *1671*. »

reste guère que le quatrain sur la *Violette* [1], dans la *Guirlande de Julie*. Molière a emprunté le caractère de Bélise, des *Femmes savantes*, et un fragment de dialogue qu'il a imité vers par vers en substituant un échange de flatteries à un duo de vanités, ce qui est infiniment plus habile :

FILIDAN.

Beauté, si tu pouvais savoir tous mes travaux!

AMIDOR.

Siècle, si tu pouvais savoir ce que je vaux!

FILIDAN.

J'aurais en son amour une place authentique.

AMIDOR.

J'aurais une statue en la place publique.

(Desmarets, *les Visionnaires*, acte IV, sc. iv.)

TRISSOTIN.

Si la France pouvait connaître votre prix.

VADIUS.

Si le siècle rendait justice aux beaux esprits.

TRISSOTIN.

En carrosse doré vous iriez par les rues.

VADIUS.

On verrait le public vous dresser des statues.

(Molière, *les Femmes savantes*, acte III, sc. v.)

Deux traits, dans le *Misanthrope* et dans *Tartuffe*, sont attribués, l'un à Boileau, l'autre à Louis XIV.

Molière voulait détourner Boileau d'attaquer Chapelain avec tant de persistance; il lui représentait que ce mauvais poète était fort bien en cour, et qu'on s'exposait par des railleries excessives à s'attirer la disgrâce de Colbert et du roi. Boileau lui répondit dans son indépendance littéraire bien connue : « Le roi et M. Colbert feront ce qu'il leur plaira; mais, à moins que

1. Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe,
Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour;
Mais si sur votre front je puis me voir un jour,
La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

le roi ne m'ordonne expressément de trouver bons les vers de Chapelain, je soutiendrai « qu'il n'y a point de police au Par- « nasse, si je ne vois ce poète-là quelque jour attaché au mont « fourchu. » Et le trait fut mis en vers dans le *Misanthrope :*

> Hors qu'un commandement exprès du roi me vienne
> De trouver bons les vers dont on se met en peine,
> Je soutiendrai toujours, morbleu! qu'ils sont mauvais,
> Et qu'un homme est pendable après les avoir faits.
> (Acte II, scène VII.)

Dans *Tartuffe* (acte I[er], scène v), Orgon, de retour d'un petit voyage, interroge Dorine sur ce qui s'est passé pendant son absence :

> Tout s'est-il, ces deux jours, passé de bonne sorte?
> Qu'est-ce qu'on fait céans? Comme est-ce qu'on s'y porte?

A chaque nouvelle que Dorine donne sur madame, qui a été souffrante, Orgon s'informe de Tartuffe, qui semble seul l'intéresser. Il apprend que Tartuffe a toujours le teint frais et la bouche vermeille, qu'il a bien dîné, bien dormi, bien déjeuné, et chaque fois Orgon s'apitoie sur lui en répétant : *Le pauvre homme!*

Cette exclamation, s'il faut en croire l'abbé d'Olivet, aurait été soufflée à Molière par Louis XIV, en 1662, alors qu'il était en marche vers la Lorraine. Voici l'anecdote : Le roi, au moment de se mettre à table, une veille de fête, conseilla à Péréfixe, évêque de Rodez et son ancien précepteur, d'aller en faire autant. C'est aujourd'hui vigile et jeûne, dit le prélat en se retirant; je ne ferai qu'une légère collation. Un courtisan ayant souri, Louis XIV voulut savoir pourquoi. Le rieur lui dit que Sa Majesté pouvait être tranquille sur le compte de M. de Rodez; il lui fit le détail du dîner de l'évêque, dont le hasard l'avait rendu témoin, et à chaque mets recherché que le narrateur désignait, le roi s'écriait : *Le pauvre homme!* en variant l'inflexion de sa voix d'une manière plaisante [1].

L'anecdote n'est pas invraisemblable; Louis XIV pouvait

1. Suivant Tallemant des Réaux, Molière aurait emprunté la scène du *pauvre homme!* à une historiette qu'il raconte ainsi: « En une petite ville de quelque province de France, un homme de la Cour alla voir un capucin. Les

tenir d'Anne d'Autriche l'habitude du mot *pauvre*, dont elle se servait fréquemment en parlant des personnes qui lui étaient chères[1]. Seulement, il serait nécessaire, pour lui donner plus de garanties, de placer cette anecdote en d'autres lieux ou dans d'autres circonstances, car, en 1662, le voyage de Lorraine dont parle d'Olivet n'a pas eu lieu[2].

On peut remarquer encore, à propos des emprunts de Molière, que ce mot si vrai de Mme Pernelle (acte V, sc. III) : *Les envieux mourront, mais non jamais l'envie*, est une traduction du vieux proverbe latin : *Invidus acer obit sed livor morte carebit*[3]; et que les vers hypocrites de Tartuffe à Elmire (acte IV, sc. II) :

> ... Le mal n'est jamais que dans l'éclat qu'on fait,
> Le scandale du monde est ce qui fait l'offense,
> *Et ce n'est pas pécher que pécher en silence*,

peuvent avoir été inspirés à Molière par Mathurin Régnier, qui a dit dans *Macette* (XIIIe satyre) :

> *Le péché que l'on cache est demi pardonné.*
> La faute seullemens ne gist en la deffence.

principaux le vinrent entretenir ; ils lui demandèrent des nouvelles du Roy, puis du cardinal de Richelieu. « Et après, dit le gardien, ne nous apprendrez-vous rien de notre bon Père Joseph? — Il se porte fort bien ; il est exempt de toutes sortes d'austéritez. — Le pauvre homme! disait le gardien. — Il a du crédit; les plus grands de la Cour le visitent avec soin. — Le pauvre homme! — Il a une bonne littière quand on voyage. — Le pauvre homme! — Un mulet porte son lict. — Le pauvre homme! — Lorsqu'il y a quelque chose de bon à la table de M. le Cardinal, il luy en envoie! — Le pauvre homme! Ainsy à chaque article le bon gardien disoit : « Le pauvre homme! » comme si ce pauvre homme eust esté à plaindre. »

1. « Je crois qu'elle me répéta vingt fois *ce pauvre monsieur le cardinal*, en me parlant de l'amitié qu'il (Mazarin) avoit pour moi. » (*Mémoires du cardinal de Retz*.)

2. « Nous lisons bien, dans un livre estimé, que cette année 1662, le roi fit un voyage en Lorraine, et que Molière, qui l'y suivit, eut occasion de ramasser sur son chemin la plaisante exclamation dont il fait si bon usage dans le Tartuffe : « Le pauvre homme! » mais il manque à cette historiette que le roi soit allé en Lorraine, que Molière ait eu à l'y suivre, et que l'évêque de Rodez, nommé archevêque de Paris, ait pu être d'un voyage qui ne se fit pas. » (A. Bazin, *les Dernières années de Molière*.)

3. Adrien de Montluc, dans *la Comédie des Proverbes*, avait déjà dit : « L'envie ne mourra jamais, mais les envieux mourront. » Molière, en renversant l'ordre des propositions, donna plus de force au proverbe.

Le scandale, l'opprobre, est cause de l'offence.
Pourveu qu'on ne le sçache, il n'importe comment.

Frères, il faut mourir ! — Sur les confins de la Normandie, non loin de Mortagne, dans une plaine alors déserte, une abbaye nommée *Notre-Dame de la Trappe*[1] fut fondée, en 1122, par Raoul II, comte du Perche, en souvenir d'un naufrage dont l'intervention céleste l'avait sauvé. Saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, y établit plus tard des moines de son ordre; mais ceux-ci se relâchèrent peu à peu de l'austérité des règles de Cîteaux. Ce fut l'abbé de Rancé (1626-1700) qui, rassasié des plaisirs de la vie après la mort de Mme de Montbason[2], ramena les religieux de la Trappe à l'étroite observance de Cîteaux.

Supprimés à la Révolution comme tous les ordres religieux, les trappistes cherchèrent un refuge en Suisse, en Italie, en Allemagne, et jusqu'en Russie, sans cesser d'observer, autant que les circonstances le permettaient, les règles de l'ordre. Ils rentrèrent dans leur couvent en 1815.

La règle des trappistes leur impose un silence absolu, la prière, le travail manuel et une nourriture composée de pain et de légumes cuits à l'eau. Le vêtement est une simple robe de bure, brune pour les frères convers, blanche pour les Pères; et

1. Le mot *trappe*, dans le patois percheron, signifie *degré;* Notre-Dame de la Trappe était donc Notre-Dame des degrés, du monticule.

2. « Pendant que je suivois l'égarement de mon cœur, dit Rancé, j'avalois non seulement l'iniquité comme de l'eau, mais tout ce que je lisois et entendois du péché ne servoit qu'à me rendre plus coupable. Enfin le temps bienheureux arriva où il plut au Père des miséricordes de se tourner vers moi. Je vis à la naissance du jour le monstre infernal avec lequel j'avois vécu; la frayeur dont je fus saisi a cette terrible vue fut si prodigieuse que je ne puis croire que j'en revienne de ma vie. » C'est alors que l'abbé de Rancé, à trente-sept ans, sortit du monde avec éclat, et qu'il réforma l'abbaye dont il avait le bénéfice depuis l'âge de dix ans.

Il dit à l'abbé des Prières, qui essayait de le détourner de sa résolution : « Je ne vois point d'autre porte à laquelle je puisse frapper pour retourner à Dieu que celle du cloître ; je n'ai d'autre ressource, après tant de désordres, que de me revêtir d'un sac et d'un cilice en repassant mes jours dans l'amertume de mon cœur. »

leur lit se compose d'une planche, d'une paillasse d'un demi-pied d'épaisseur au plus, d'un traversin de paille et d'une couverture de laine. Souffrir de toutes les gênes, de toutes les macérations imaginées par l'ascétisme, vivre ensemble sans se connaître, sans jamais rien apprendre du monde, si ce n'est la mort d'une mère ou d'une sœur d'un des religieux[1], telles étaient les tristes séductions que la Trappe offrait à des hommes qui semblaient parfois appelés aux destinées les plus brillantes, et qui, envahis tout à coup par un immense besoin de solitude, disparaissaient là comme dans un abîme.

Les trappistes ne disent pas en se rencontrant, comme l'a prétendu Chateaubriand, *Frères, il faut mourir!* ils ne disent rien[2]; ils ne s'occupent pas non plus à retourner, chaque jour, la fosse ouverte pour les recevoir après leur mort; mais toujours une fosse creusée d'avance attend au cimetière le premier que Dieu doit rappeler. L'austère réforme de l'abbé de Rancé avait pour but de séparer l'homme, non seulement de toutes les joies, mais de tous les sentiments, de tous les aspects terrestres. Ses efforts tendaient à ce que la vie ressemblât le plus possible à la mort; il cherchait l'isolement pour arriver à l'anéantissement.

1. « S'il est mort quelque parent proche, comme le père, la mère d'un religieux, l'abbé le recommande au chapitre sans le nommer, de manière que chacun s'y intéresse comme pour son propre père, et que la douleur ne cause ni douleur, ni inquiétude, ni distraction à celui des frères qu'elle regarde. La famille naturelle étoit tuée, et l'on y substituoit une famille de Dieu. On pleuroit son père autant de fois que l'on pleuroit le père inconnu d'un compagnon de pénitence. » (CHATEAUBRIAND, *Vie de Rancé.*)

2. Ce qui est vrai dans le récit de Chateaubriand, c'est l'agonie des trappistes; seulement, la scène n'a pas lieu dans l'église, comme il le dit, mais à l'infirmerie. « Quel spectacle que celui du trappiste mourant! quelle sorte de haute philosophie! quel avertissement pour les hommes! Etendu sur un peu de paille et de cendre dans le sanctuaire de l'église, ses frères rangés en silence autour de lui, il les appelle à la vertu, tandis que la cloche funèbre sonne ses dernières agonies. Ce sont ordinairement les vivants qui engagent l'infirme à quitter courageusement la vie; mais ici c'est une chose plus sublime, c'est le mourant qui parle de la mort. Aux portes de l'éternité, il la doit mieux connaître qu'un autre, et, d'une voix qui résonne déjà entre des ossements, il appelle avec autorité ses compagnons, ses supérieurs mêmes à la pénitence. » (*Génie du christianisme,* quatrième partie, liv. III, ch. VI.)

NEC PLURIBUS IMPAR. — Traduction littérale : *Non inégal à plusieurs.* Cette devise, dont le sens est obscur, a été interprétée diversement : Jointe au soleil dardant ses rayons sur la terre, elle signifie, selon les uns, *je suffis à plusieurs mondes;* selon d'autres, *égal à plusieurs;* selon d'autres encore, *au-dessus de tous.* En tout cas, elle est destinée à comparer le roi Louis XIV au soleil, et c'est là le point important[1].

Voici, d'après Voltaire (*Siècle de Louis XIV*), dans quelles circonstances sont nés l'emblème et la devise :

« On fit, en 1662, un carrousel vis-à-vis les Tuileries, dans une vaste enceinte qui en a retenu le nom de *place du Carrousel*[2]. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains; son frère, des Persans; le prince de Condé, des Turcs; le duc d'Enghien, son fils, des Indiens; le duc de Guise, des Américains.

« Ces fêtes ranimèrent plus que jamais le goût des devises et des emblèmes que les tournois avaient mis autrefois à la mode, et qui avaient subsisté après eux.

« Un antiquaire, nommé Douvrier[3], imagina dès lors pour Louis XIV l'emblème d'un soleil dardant ses rayons sur un globe, avec ces mots : *Nec pluribus impar.* L'idée était un peu imitée d'une devise espagnole faite pour Philippe II, et plus convenable à ce roi, qui possédait la plus belle partie du nouveau monde et tant d'États dans l'ancien, qu'à un jeune roi de

1. Suivant Louvois, cette devise signifiait *seul contre tous.* Lorsqu'une révolution renversa Jacques II du trône d'Angleterre (1688), Louis XIV, qui regardait la cause de Jacques comme la cause de tous les rois, déclara la guerre à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Empire, à l'Espagne et au pape. Louvois lui dit alors : « Si jamais devise a été juste à tous égards, c'est celle qui a été faite pour Votre Majesté, *seul contre tous.* »

2. *Carrousel* semble venir de l'italien *carrosello,* comme notre *carrosse* de *carrozza,* le tout dérivé du latin *carus,* char. Cependant, ce n'est pas l'avis de Littré : selon lui, *carosello* ou *garosello* est un diminutif de *garoso,* querelleur, de *gara,* querelle; de sorte que *garosello* paraît signifier proprement tumulte. — Scheler incline à rapprocher *carrousel* du vieux mot *carrousse,* régal, fête, partie de boire, mot dont l'étymologie, dit-il, est douteuse. Ménage le fait venir de l'allemand *garauss,* tout vidé.

3. Louis Douvrier, que Voltaire appelle antiquaire, était un homme instruit qui se fit une réputation dans l'art de composer des devises; il recevait une pension de 3 000 francs à titre de « savant ès lettres humaines ».

France, qui ne donnait encore que des espérances. Cette devise eut un succès prodigieux. Les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures en furent ornés. Le roi ne la porta jamais dans ses carrousels. On a reproché injustement à Louis XIV le faste de cette devise, comme s'il l'avait choisie lui-même ; et elle a été peut-être plus justement critiquée pour le fond. Le corps ne représente pas ce que la légende signifie, et cette légende n'a pas un sens assez clair et assez déterminé. »

Et Voltaire ajoute avec raison : « Ce qu'on peut expliquer de plusieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. »

En 1663, année qui suivit celle du fameux carrousel, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui venait d'être fondée sous le titre d'*Académie des inscriptions et médailles*[1], consacra par une médaille l'emblème et la devise. « Le premier soin de l'Académie, dit Bruzen de la Martinière, fut de trouver une devise qui caractérisât le monarque qu'elle étoit chargée d'immortaliser : elle n'en trouva point de plus convenable que celle-ci. C'est un soleil qui éclaire la terre et les autres globes qui l'environnent. Ces mots : *Nec pluribus impar*, qui sont l'âme de cette devise, signifient que *le génie du roi suffiroit à gouverner ensemble la France et plusieurs autres roïaumes ; de même que les raïons du soleil éclairent à la fois la terre et plusieurs globes célestes.* »

1. « La haute opinion, disent les membres de cette Académie, qu'on avoit conçüe du Roi dès ses premières années se fortifiant de plus en plus, il fut aisé de prévoir que son règne, déjà si fécond en merveilles, produiroit un nombre infini d'événemens dignes d'être transmis à la postérité. Dans cette vüe, un ministre plein de zèle pour la gloire de son Maître et pour la gloire de l'Etat fit agréer à Sa Majesté l'institution d'une académie, qu'il composa d'un petit nombre d'hommes choisis pour faire les Inscriptions, les Devises, les Médailles qui pourroient avoir quelque rapport au Roi ou au Public, et pour répandre la noble simplicité et le bon goût dans tous les monuments qu'on dresseroit. Ces monuments aussitôt reprirent l'air antique qui en fait le véritable prix : les Académiciens nouvellement établis commencèrent l'histoire du Roi par les médailles. Ce dernier travail devint leur principale, ou plutôt leur unique occupation, la suite continuelle des grandes actions ne leur laissant aucune relâche ; mais quelque ample matière que le Roi leur ait pu fournir, ils sont venus à bout de pousser l'ouvrage jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. »

Qu'un flatteur ait imaginé l'emblème et la devise, et que les académiciens les aient consacrés, on le comprend sans peine ; ils faisaient tous leur métier de courtisans. Que Louis XIV les ait adoptés et répandus à profusion, on le comprendrait moins bien, si l'on ne savait quel fut l'orgueil de celui qu'on prépara dès l'enfance[1] et qui se complut toute sa vie à être appelé le *Roi-Soleil.*

Louis XIV, en effet, avait été comparé au soleil bien avant la fameuse devise. Il était né un dimanche, jour que les anciens consacraient au soleil, et cette rencontre donna l'idée d'une médaille représentant un enfant dans le char du soleil, et dont la légende était *Ortus solis gallici* (naissance du soleil français) ; les signes du zodiaque étaient figurés autour de l'astre lumineux dans la position où ils se trouvaient le 5 septembre 1638[2].

Dans tous les ballets, comme dans toutes les poésies, qu'elles fussent de Benserade, de Perigni, de Voiture ou d'autres beaux esprits, Louis XIV était toujours comparé, soit au *soleil naissant,* soit à l'*astre du jour.* Il n'avait que quinze ans lorsqu'il représenta le personnage du soleil naissant, dans le *ballet royal*

1. M. Xavier Marmier, dans ses *Lettres sur la Russie,* raconte que parmi les manuscrits d'une collection de documents historiques se trouvant à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, il a vu une feuille de papier sur laquelle le jeune roi Louis XIV avait écrit six fois de suite, en grosses lettres péniblement formulées : *L'hommage est dû aux rois ; ils font tout ce qui leur plaît.* « C'était là, dit M. Marmier, le sage axiome que son maître lui donnait à copier comme modèle d'écriture. »

2. La naissance du Dauphin, attendue depuis plus de vingt ans, fut saluée par un long cri de joie et regardée comme une faveur du ciel ; pour en faire foi, l'enfant fut appelé *Dieudonné.* Ce nom devint plus tard l'occasion d'une épigramme attribuée à Bussy-Rabutin (1618-1693), ce caustique fanfaron que la rigueur inexorable de Louis XIV retint en exil pendant dix-sept ans :

Ce roi si grand, si fortuné,
Plus sage que César, plus vaillant qu'Alexandre,
On dit que Dieu nous l'a donné...
Hélas ! s'il voulait le reprendre.

A ce même Bussy-Rabutin, Mlle de Scudéry écrivait : « Votre fille a autant d'esprit que si elle vous voyait tous les jours, et elle est aussi sage que si elle ne vous avait jamais vu. » Cette jeune fille est celle qui devint Mme de La Rivière et qui écrivit la *Vie de saint François de Salles* et celle de *Mme de Chantal.*

de la nuit, donné en 1653, et voici quels vers Benserade mit dans la bouche du jeune roi pour assaisonner le divertissement :

Sur la cime des monts commençant d'éclairer,
Je commence déjà de me faire admirer.
Je ne suis guère avant dans ma vaste carrière ;
Je viens rendre aux objets la forme et la couleur ;
Et qui ne voudrait pas avouer ma lumière
Sentira ma chaleur.

Déjà seul je conduis mes chevaux lumineux,
Qui traînent la splendeur et l'éclat après eux.
Une divine main m'en a remis les rênes ;
Une grande déesse a soutenu mes droits.
Nous avons même gloire : elle est l'astre des reines,
Je suis l'*astre des rois*.

Dans le ballet de 1662, on avait figuré une entrée du soleil et des douze heures du jour ; Benserade, le poète attitré des ballets (Voltaire a la bonté de lui trouver un talent singulier pour ces pièces galantes), produisit une autre platitude qu'il faut citer encore pour achever d'en inspirer le dégoût :

Cet Astre à son Auteur ne ressemble pas mal,
Et si l'on ne craignait de passer pour impie,
L'on pourrait adorer cette belle copie,
Tant elle approche près de son original.
Ses rayons ont de lui le nuage écarté ;
Et quiconque à présent ne voit point son visage
S'en prend mal à propos au prétendu nuage,
Au lieu d'en accuser l'excès de sa clarté.
N'est-on pas trop heureux qu'il fasse son métier,
Dans ce char lumineux où rien que lui n'a place,
Mené si sûrement et de si bonne grâce
Par un si difficile et si rude sentier ?

Aligner de pareils vers pour dire de pareilles fadeurs, quelle singulière façon d'acquérir de la gloire et de gagner son pain[1] !

1. Benserade, cependant, fut une célébrité dans son genre. C'était l'avis de Voltaire ; c'est celui de bons critiques de notre temps, tels que Théodore de Banville, Victor Fournel et Gustave Larroumet, qui proclament que le grand compositeur des ballets royaux, doué de la souplesse et de l'agrément nécessaires pour marier la poésie à la musique et à la danse, eut le rare bonheur d'être à la hauteur du rôle que les circonstances lui avaient donné, et qu'il porta le genre à sa perfection.

Une devise célèbre de la même époque est celle du surintendant des finances Fouquet (1615-1680) : un écureuil avec la légende : *Quo non ascendam!* (Où ne monterai-je pas?), devise qui devait irriter si fort le roi Louis XIV. On voyait partout, dans les somptueux appartements de Vaux, l'écureuil au-dessous duquel rampait une couleuvre, armes parlantes de Colbert (*Coluber*), et dans la salle des gardes l'écureuil grimpait au-dessus du royal *soleil* lui-même.

Je me souviens qu'il a été mon ami et ses malheurs m'ont fait oublier le reste. — Guillaume de Lamoignon (1617-1677), premier président du parlement de Paris, fut l'ami de Fouquet; mais il comprit que le surintendant dissipait, dans ses folles prodigalités, les finances de l'État, et il se brouilla avec lui. Le jour vint où le malheureux Fouquet, accusé de dilapidation et même de haute trahison, trouva Lamoignon à la tête des magistrats qui allaient décider de son sort. Des démarches ayant été faites en sa faveur auprès du président, celui-ci répondit : *Je me souviens qu'il a éte mon ami, et ses malheurs m'ont fait oublier le reste.*

En même temps qu'il faisait preuve d'indulgence pour l'accusé, Lamoignon se montrait sans complaisance pour l'accusateur. On connaît l'acharnement de Colbert contre Fouquet; après l'avoir fait tomber, de concert avec le roi, dans de misérables pièges, il s'efforça de souffler sa haine dans l'esprit des juges, et lorsqu'il essaya de pressentir l'opinion du président, il obtint ces mots pour toute réponse : *Un juge ne donne qu'une fois son avis et sur les fleurs de lis.* L'attitude de Lamoignon dans ce procès, qui devait occuper une si grande place sous le règne de Louis XIV, lui valut dans la suite plus d'une difficulté; mais ses devoirs de magistrat n'en ont point souffert : « Ne nous vengeons jamais sur l'État, disait-il, du chagrin que les ministres nous donnent. »

Quelle que fût la condition des plaideurs, Lamoignon ne refusait jamais de les entendre; sa conduite en cela lui était dictée tout ensemble par un esprit de justice et un sentiment

de charité : « N'ajoutons pas au malheur qu'ils ont d'avoir des procès, celui d'être mal reçus de leurs juges. Nous sommes établis pour examiner leurs droits, et non pour éprouver leur patience. »

Une tarte a la crème. — Dans la comédie de l'*École des femmes*, Arnolphe expose à Chrysalde dans quel état d'ignorance il prétend voir rester la jeune fille qui deviendra sa femme ; il lui dit entre autres choses :

Non, non, je ne veux point d'un esprit qui soit haut ;
Et femme qui compose en sait plus qu'il ne faut.
Je prétends que la mienne, en clarté peu sublime,
Même ne sache pas ce que c'est qu'une rime ;
Et s'il faut qu'avec elle on joue au corbillon,
Et qu'on vienne à lui dire à son tour : Qu'y met-on ?
Je veux qu'elle réponde : *Une tarte à la crème.*

Corbicula, corbeille, est le diminutif de *corbis*, panier, et le corbillon est le diminutif de la corbeille. Pour exprimer que les choses empruntent parfois un attrait nouveau à leur changement d'aspect, on disait proverbialement :

Changement de corbillon
Fait appétit
De pain bénit.

ou bien :

Changer de corbillon
Fait trouver le pain bon.

Molière, en choisissant le mot *Tarte à la crème*, qui rime aussi peu que possible avec *corbillon*, a voulu faire une opposition de sons et non une opposition d'idées : au contraire, son intention était qu'Arnolphe, en disant ce qu'on met dans un corbillon, c'est-à-dire une pâtisserie, une tarte à la crème, appuyât sur ce point qu'une bonne ménagère, élevée comme Agnès dans une complète ignorance des choses de l'esprit, doit savoir à quoi sert un corbillon, mais doit ignorer avec quoi cela rime.

C'est donc à tort qu'on avait signalé la *Tarte à la crème* comme un trait indigne de Molière; il ne faut attribuer qu'à un défaut de réflexion le bruit qui s'est fait autour de ce mot pendant les premières représentations de l'*École des femmes*. Le duc de La Feuillade soutint que rien n'était plus exécrable : *Tarte à la crème!* répétait-il toujours en haussant les épaules. Le mot fut relevé par Molière dans la *Critique de l'École des femmes*, et l'on a raconté que, s'étant reconnu dans le personnage du marquis, ce seigneur s'avisa, pour se faire respecter, d'une brutalité de gentilhomme. Ayant rencontré Molière, il fit mine de lui parler avec politesse; Molière s'étant incliné respectueusement, le duc lui saisit la tête, la lui frotta contre les boutons de métal de son habit, en disant : *Tarte à la crème*, Molière, *tarte à la crème*, et lui mit la figure en sang.

Molière était sans défense contre le bruit autant que contre les brutalités. Disputant un jour, à table, avec son ami Furcroi, avocat redoutable par la puissance de ses poumons, il dit en se tournant vers Boileau : *Qu'est-ce que la raison avec un filet de voix, contre une gueule comme celle-là?*

L'ordre des coteaux. — « Le nom de *coteaux*, dit Boileau dans une note de la satire III, fut donné à trois grands seigneurs tenant table, qui étoient partagés par l'estime qu'on devoit faire des vins qui sont aux environs de Reims. » — Les vins étaient ceux des coteaux d'Aï, de Haut-Villiers et d'Avenay; et les grands seigneurs étaient le marquis de Bois-Dauphin, le comte d'Olonne et le commandeur de Souvré. Ces messieurs furent appelés les *trois coteaux*, et lorsque le nombre des raffinés se fut accru de l'évêque du Mans, Lavardin, du duc de Vendôme, du duc de Nevers, de Saint-Evremont, et de quelques autres délicats en matière de gourmandise, *l'ordre des coteaux* se trouva formé. On appela alors en badinant *Profès dans l'ordre des coteaux* [1] les gens d'un goût fin et

1. « Peut-être les commentateurs se tourmenteront fort pour expliquer ce

recherché, qui non seulement savaient distinguer les meilleurs vins et de quels vignobles ils sortaient, mais qui raffinaient sur toutes les choses de la bonne chère.

Parlant des coteaux dans ses *Historiettes*, Tallemant des Réaux ajoute : « J'oubliois que la principale maxime des Costeaux, c'est de ne jamais manger de cochon de lait. » La Bruyère, dans le chapitre des *Grands*, signale ces seigneurs qui se laissent appauvrir et maîtriser par des intendants, et qui se contentent d'être gourmets ou *coteaux*. Et Mme de Sévigné raconte qu'un certain dîner avait effacé le sien, « non par la qualité des viandes, mais par l'extrême délicatesse qui a surpassé celle de tous nos coteaux ».

Les *coteaux* furent même l'objet d'une comédie intitulée *les Coteaux ou les Marquis friands* (1669), qui avait pour auteur Villiers, acteur du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et dans laquelle on lit :

> Ces hommes admirables,
> Ces petits délicats, ces vrais amis de tables,
> Et qu'on en peut nommer les dignes souverains,
> Savent tous les coteaux où croissent les bons vins,
> Et leur goût leur ayant acquis cette science,
> Du grand nom de *coteaux* on les appelle en France.

Le nom, une fois accrédité, devint aisément une plaisanterie, une forme de langage pour désigner les gourmets, et Boileau s'en servit dans la satire du *Repas ridicule* :

> Surtout certain hâbleur, à la gueule affamée,
> Qui vint à ce festin conduit par la fumée,

Profès dans l'ordre des coteaux, et il seroit bien possible qu'on transformât le dicton consacré en *Profès dans l'ordre de Citeaux*, par cette raison que *l'ordre des coteaux* ne se trouvant pas dans l'histoire ecclésiastique, les grammairiens de l'avenir ne sauront pas que cet ordre n'étoit qu'une société de fins débauchés qui vouloient que le vin qu'ils buvoient fût d'un certain coteau. » (Dominique Bouhours, 1628-1702.) *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit* (1687). — C'est du P. Bouhours que Mme de Sévigné disait : « L'esprit lui sort par tous les pores. »

> Et qui s'est dit *profès dans l'ordre des coteaux*,
> A fait en bien mangeant l'éloge des morceaux[1].

Imiter de Conrart le silence prudent. — C'est dans la première épître au roi, composée, en 1668, à la demande de Colbert, pour détourner le roi Louis XIV de la guerre, que Boileau plaça son épigramme contre le secrétaire de l'Académie française :

> Ainsi, craignant toujours un funeste accident,
> J'imite de Conrart le silence prudent:
> Je laisse aux plus hardis l'honneur de la carrière,
> Et regarde le champ, assis sûr la barrière.

Désireux de rendre leurs relations plus fréquentes et plus profitables, quelques auteurs réputés célèbres du XVIIe siècle[2] résolurent, vers 1629, de se rencontrer une fois par semaine pour se communiquer leurs ouvrages, s'aider de leurs conseils et s'entretenir de tout ce qui regardait les belles-lettres. La maison de Valentin Conrart (1603-1675), située au centre de la ville, rue Saint-Martin, fut choisie comme lieu de réunion. Quelques années après, Richelieu offrait sa protection à cette compagnie littéraire, qui s'était peu à peu grossie, et c'est ainsi que Conrart se trouva être en quelque sorte le père de l'Académie française.

Le secrétaire d'une société littéraire est assez naturellement le maître de la maison dans laquelle on se réunit. Si l'on ajoute à ce motif général les sympathies que Conrart s'était acquises par sa bienveillance, même par sa bonté, on aura plus

1. Régnier a peint plusieurs mangeurs de cette espèce; ceux de la satire II :

> Où le caquet leur manque, et des dents discourant,
> Semblent avoir des yeux regret au demeurant.

et celui de la satire X :

> Et n'estoit, quel qu'il fust, morceau dedans le plat,
> Qui des yeux et des mains n'eust un escheq et mat.

2. Godeau, Gombault, Chapelain, Habert, l'abbé de Cérisy, Maleville, Giry, Serizay et enfin Conrart.

de raisons qu'il n'en faut pour qu'il ait été nommé, d'un consentement unanime, secrétaire perpétuel de l'Académie française fondée par Richelieu (1634), bien qu'il fût le moins lettré de la compagnie. Son père l'ayant destiné aux finances, ses études avaient été négligées; mais il avait un goût très vif pour les lettres, et, après la mort de son père, il s'y livra tout entier. Le temps était passé pour l'étude des langues anciennes; il se borna à apprendre l'espagnol et l'italien, et à se perfectionner dans sa propre langue. Ainsi pourvu, Conrart, doué, d'ailleurs, d'un goût sûr et d'une grande sagacité de jugement, fut propre à écrire des mémoires, des épîtres familières et des poésies légères, à faire bonne figure à l'hôtel de Rambouillet, aux pieds de la souveraine du lieu, la *Reine de Tendre;* mais il ne dut pas se sentir assez solide pour se hasarder sur un autre terrain : ne voulant point compromettre une réputation bien établie, il jugea *prudent* — le mot est très juste — de n'entreprendre aucun ouvrage important. « Conrart, dit M. Geruzez, eut la prudence de ne rien publier, et l'habileté de caresser l'amour-propre de ceux qui écrivaient. C'est par là qu'il eut beaucoup de célébrité et de crédit. Sa maison était ouverte aux auteurs; ils trouvaient chez lui des auditeurs bienveillants qui devenaient des prôneurs empressés. »

Conrart n'est pas, comme l'a dit Boileau, « un fameux académicien qui n'a jamais rien écrit », non plus qu'un secrétaire qui, comme le prétend Linière, n'a jamais fait imprimer que son nom [1]; mais le secrétaire perpétuel de l'Académie française semblait placé, il faut le reconnaître, pour s'occuper

1. Conrart, comment as-tu pu faire
Pour acquérir tant de renom,
Toi qui n'as, pauvre secrétaire,
Jamais imprimé que ton nom?

Boileau et Linière ne reprochaient à Conrart que son silence : Tallemant des Réaux, plus cruel, l'accusait de singer les autres : « Il a voulu faire par imitation, ou plustost par singerie, tout ce que les autres faisoient par genie. A-t-on fait des rondeaux et des enigmes? il en a fait; a-t-on fait des paraphrases? en voylà aussytost de sa façon, du burlesque, des madrigaux, des satyres mesmes, quoyqu'il n'y ayt chose au monde à laquelle il faille tant

d'autre chose que de voyager dans le pays de Tendre. Ses ennemis avaient quelque droit de trouver que sa position et sa réputation étaient un peu usurpées. Pélisson, dans son *Histoire de l'Académie*, attribue à la modestie de Conrart le petit nombre de ses écrits; mais, aux yeux de Boileau, cette modestie était bonne conseillère.

TEL QUI RIT VENDREDI, DIMANCHE PLEURERA. — Petit-Jean aime les proverbes, et les deux vers qu'il dit gaiement au début des *Plaideurs*, de Racine, en traînant son gros sac de procès :

Ma foi sur l'avenir, bien fou qui se fîra.
Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera.

sont une variante du vieux proverbe : *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*. Cette vérité, tant de fois éprouvée, a été répétée dans tous les temps et sur les tons les plus divers. Hésiode avait dit : *La journée est tantôt une bonne mère et tantôt une marâtre*, et nos poètes ont maintes fois présenté la pensée sous une forme mélancolique :

— L'homme est né pour souffrir. — Il est né pour changer.
— Il change d'infortune! — Ami, reprends courage :
Toujours un vent glacé ne souffle point l'orage.
Le ciel d'un jour à l'autre est humide ou serein,
Et tel pleure aujourd'hui qui sourira demain.
(A. CHÉNIER, *le Mendiant*.)

S'il est des jours amers, il en est de si doux !
(A. CHÉNIER, *la Jeune Captive*.)

Toi qui pleures ce soir, n'as-tu pas ri comme eux ?
(A. DE MUSSET, *Lettre à Lamartine*.)

estre né. Son caractere, c'est d'escrire des lettres couramment; pour cela il s'en acquittera bien; encore y aura-t-il quelque chose de forcé : mais s'il faut quelque chose de soustenu ou de galant, il n'y a personne au logis... Il ne sçait rien et n'a que la routine. »

Deux ouvrages ont été publiés en 1882 et 1883 pour mettre en relief celui qui le premier fut secrétaire de l'Académie française : *Vie et correspondance de Conrart*, par MM. Kerviler et Ed. de Barthélemy; et *Un bourgeois lettré au* XVIIe *siècle*, par Auguste Bourgoin; mais les auteurs, malgré leur zèle et bien qu'ils n'aient omis aucun des mérites de Conrart, n'ont pas pu en faire un grand écrivain.

Vous me voyez occupé a faire manger Molière, que mes valets de chambre ne trouvent pas assez bonne compagnie pour eux. — Le nom d'*en-cas* est donné, d'une manière générale, à tous les objets destinés à être utiles dans certaines circonstances ou pour des besoins fortuits. De ce nombre étaient les mets préparés chez les princes pour le cas où ils auraient eu faim pendant la nuit. Cette destination spéciale de l'en-cas l'a fait appeler *en-cas de nuit;* Louis XIV, grand mangeur[1], en avait toujours un.

On lit dans les *Mémoires* de Saint-Simon : « Ailleurs qu'à l'armée, le roi n'a jamais mangé avec aucun homme, en quelque cas que ç'ait été, non pas même aucuns princes du sang, qui n'y ont mangé qu'à leurs festins de noces, quand le roi les a voulu faire. » Même à l'armée, les admissions à la table du roi étaient extrêmement rares : Vauban n'y mangea qu'à la fin du siège de Namur, et l'abbé de Grancey est le seul abbé qui ait eu cet honneur. Les dames n'étaient pas comprises dans cette exclusion, mais il n'y avait d'exceptions que pour elles.

Or on a raconté que pour venger Molière, *son valet de chambre*, des dédains de quelques officiers de la chambre, qui refusaient de faire le lit du roi avec un comédien, Louis XIV, ayant fait apporter l'*en-cas de nuit*, fit asseoir Molière à sa table, lui servit lui-même une aile de poulet, et dit aux courtisans qui, sur son ordre, venaient d'entrer : *Vous me voyez, messieurs, occupé à faire manger Molière, que mes valets de chambre ne trouvent pas assez bonne compagnie pour eux.*

Que Louis XIV ait eu la fantaisie de causer à Molière la gêne flatteuse de cet insigne honneur, c'est de quoi il ne faudrait pas s'étonner outre mesure, puisque tout est permis aux caprices des rois. Mais, cela étant, Molière eût été l'objet d'une exception si extraordinaire que son repas, plus apparent que

1. « J'ai vu souvent le roi manger quatre pleines assiettes de soupes diverses, un faisan entier, une perdrix, une grande assiette de salade, deux grandes tranches de jambon, du mouton au jus et à l'ail, une assiette de pâtisserie, et puis encore du fruit et des œufs durs. » (*Correspondance de Mme la duchesse d'Orléans, princesse palatine.*)

réel, aurait pris aussitôt les proportions d'un événement et serait devenu un scandale de cour. Il aurait excité les colères des uns, les jalousies ou les rancunes des autres, et les historiens de l'époque, les Saint-Simon et les Dangeau, habitués à raconter les moindres accidents de la cour, les gestes, les paroles et même les bobos du roi, n'auraient pas manqué de donner à cette scène éclatante une large place dans leurs *Mémoires* ou dans leur *Journal.* On peut hardiment assurer que s'ils n'en ont rien fait, c'est que rien de pareil ne s'est passé.

Le siècle de Louis XIV s'est écoulé, le XVIIIe siècle lui a succédé sans qu'il ait été question une seule fois, ni dans les mémoires, ni dans les correspondances, du fameux *en-cas de nuit.* Il ne devait prendre place dans l'histoire anecdotique de la France qu'au commencement de notre siècle, et c'est Mme Campan, dans ses *Mémoires* (1823), qui l'y introduisit. L'anecdote lui avait été racontée par son beau-père, qui la tenait d'un vieux médecin ordinaire de Louis XIV, M. Lafosse, « un homme d'honneur, dit-elle, et incapable d'inventer cette histoire ».

C'est ainsi qu'un événement qui renversait toutes les traditions de la cour et qui donnait une verte leçon aux courtisans, deux grosses choses à coup sûr sous une monarchie absolue, devait rester complètement ignoré jusqu'au jour où un vieux raconteur d'anecdotes en aurait fait la confidence à Mme Campan. Il est probable que Ingres et Gérôme savaient à quoi s'en tenir sur l'authenticité du fait ; ils ne s'en sont pas moins emparés du sujet, qui leur a paru piquant et très propre à un tableau de genre dans le domaine historique. Ils ont pu se dire avec M. Despois, qui a spirituellement étudié la question dans son *Théâtre français sous Louis XIV* : « Il y a tant de préjugés historiques aussi peu fondés et qui ont eu des conséquences plus graves qu'on peut bien laisser cette petite et innocente satisfaction aux personnes qui n'aiment pas à être dérangées dans leur crédulité. »

Dans un excellent article de la *Revue des Deux Mondes* (1er septembre 1886), M. Gustave Larroumet revint sur la

question de l'en-cas, et dit en terminant : « Admettons, toutefois, que Mme Campan se soit contentée de broder sur un fait vrai et de prêter à Louis XIV l'éloquence dont il était capable. On pourrait, par comparaison, rétablir le vrai caractère de la scène, car il n'est pas sans exemple que Louis XIV, à table, ait honoré un comédien d'une attention bienveillante. Le biographe de Scaramouche, qui écrivait en 1695, n'a pas manqué de transmettre à la postérité ce fait que son héros eut l'honneur, non pas de manger, mais de boire avec Louis XIV : « Le roi, dit-il, ayant un jour aperçu Scaramouche à son dîner, voulut bien prendre la peine de lui verser à boire, de sa propre main, d'un vin étranger, pour voir s'il étoit bien gourmet. » Scaramouche remercia par ce lazzi, qu'il ne manquerait pas de dire à son boulanger que le plus grand roi du monde lui avait versé à boire; et le roi, « comprenant par ce discours que l'honneur qu'il avoit fait à Scaramouche ne lui donnoit pas du pain », augmenta aussitôt sa pension de cent pistoles. Voilà un Louis XIV plus vraisemblable; et, toute différence gardée entre Molière et Scaramouche, on le verrait mieux dans une attitude pareille à l'égard de Molière que dans le commérage de Mme Campan. »

Vérité en deça, erreur au dela. — Mot usité depuis longtemps pour exprimer que le juste et l'injuste, le vrai et le faux ne sont pas envisagés de la même manière, ni dans tous les pays, ni dans tous les temps, ni par tous les hommes.

Montaigne avait écrit dans ses *Essais* (liv. II, chap. XII) : « Quelle vérité est-ce que ces montaignes bornent, mensonge au monde qui se tient au delà. » Pascal, qui fut souvent inspiré par l'auteur des *Essais*, reprit cette pensée et la développa ainsi : « Si l'homme connaissait la justice, il n'aurait pas établi cette maxime, la plus générale de toutes celles qui sont parmi les hommes, que chacun suive les mœurs de son pays; l'éclat de la véritable équité aurait assujetti tous les peuples; et les législateurs n'auraient pas pris pour modèle, au lieu de cette justice constante, les fantaisies et les caprices des Perses et

Allemands. On la verrait plantée par tous les États du monde et dans tous les temps, au lieu qu'on ne voit rien de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence. Un méridien décide de la vérité. En peu d'années de possession, les lois fondamentales changent, le droit a ses époques. L'entrée de Saturne au Lion nous marque l'origine d'un tel crime. Plaisante justice qu'une rivière borne! *Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà.* » (Pensées, *Du besoin de justice.*)

Se tenir le plus près possible du roi. — Cette règle d'ambitieux et d'habile courtisan avait été soufflée à Villars (1653-1734) par sa mère, « une petite vieille ratatinée, tout esprit et sans corps, qui avoit passé sa vie dans la meilleure compagnie, et qui y vécut avec toute sa tête et sa santé jusqu'à sa mort à quatre-vingt-cinq ou six ans. Elle étoit salée, plaisante, méchante; elle s'émerveilloit plus que personne de l'énorme fortune de son fils; elle le connoissoit et lui recommandoit toujours de beaucoup parler de lui au roi et jamais à personne[1]. »

Villars mit à profit la première partie de cette leçon en s'ingéniant à se signaler partout où l'occasion se présentait favorable; il n'avait guère plus de vingt ans lorsque Louis XIV fit de lui ce compliment : « Il semble dès que l'on tire en quelque endroit que ce garçon sorte de terre pour s'y trouver. » De ce jour-là, Villars avait atteint son but, et sa fortune était faite.

Le maréchal eut le tort de ne pas suivre tout entier le conseil maternel : il parla aux autres de lui, de ses avantages, de ses exploits, avec trop de complaisance. Il joignait à ses rares qualités un talent merveilleux de les faire valoir; il trouvait toujours moyen de tout rapporter à lui, et comme il fut l'enfant gâté de la fortune durant sa longue et brillante carrière, il se fit beaucoup plus d'envieux que d'amis. Il ne pouvait

1. Saint-Simon, *Mémoires.*

guère espérer que, pendant son absence, on chanterait ses louanges ; aussi disait-il tout haut à Louis XIV avant de partir pour l'armée du Rhin : *Je vais combattre les ennemis de Votre Majesté, et je vous laisse au milieu des miens*[1].

Qui voulait plaire à Villars devait s'occuper surtout de donner pâture à sa vanité. Ayant entendu un officier dire à l'un de ses amis : « Je dîne chez Villars », le maréchal lui fit observer qu'à cause de son rang, il aurait dû dire : « M. de Villars. » L'officier, adroit courtisan, répondit : *On ne dit pourtant pas M. de César.* Villars eut l'occasion de goûter la même flatterie dans une circonstance solennelle. Lorsqu'il fut reçu à l'Académie française (23 juin 1714), alors qu'il était au comble de sa gloire, — il venait de signer la paix de Rastadt, — M. de La Chapelle, chargé de lui répondre, lui dit : « Il manque quelque chose à votre gloire et à celle de l'Académie : la fortune devait mettre à ma place Cicéron pour répondre à César. » Dans l'un et l'autre cas, Villars accepta la comparaison ; il n'était pas homme à se priver d'un compliment.

Que les circonstances fussent critiques ou non, la jactance perçait toujours ; il avait le panache naturel. Lorsqu'il fut grièvement blessé à Malplaquet (1709), il voulut être administré devant l'armée : *Puisque l'armée,* dit-il, *n'a pu voir Villars mourir en brave, il est bon qu'elle le voie mourir en chrétien.*

Il avait épousé une très belle personne, Mlle de Varangeville, dont il était jaloux au point de l'emmener quelquefois avec lui dans ses campagnes. « Les ridicules furent grands, dit Saint-Simon, et les précautions pas toujours heureuses[2]. » On

1. « J'ai ouï conter au maréchal de Villars, dit Voltaire à propos de la paix de Rastadt, qu'un des premiers discours qu'il tint au prince Eugène fut celui-ci : « Monsieur, nous ne sommes point ennemis ; vos ennemis sont à Vienne et les miens à Versailles. » En effet, l'un et l'autre eurent toujours dans leurs cours des cabales à combattre. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XXIII.)

2. Lorsque Villars eut fait venir la maréchale à Strasbourg après la prise de Kehl (1703), il écrivit au prince de Conti : « Je sais que sur les terrasses de Versailles et de Marly, moi pauvre diable on me traite d'extravagant, ou par l'amour, ou par l'avarice, ou par la vanité. J'ai ouï dire qu'il n'y a que ces trois points dans mon procès ; or c'est bien assez pour faire juger un homme pendable. »

peut se faire une idée des malices qui devaient circuler à la cour sur ce sujet en lisant cette lettre de la princesse palatine (22 septembre 1717) : « Le maréchal de Villars vint un jour me rendre visite, et comme il prétendoit se connoître en médailles, il me demanda à voir les miennes. Baudelot, homme très honnête et savant, qui en a la charge, fut obligé de les lui montrer; ce n'est pas l'homme le plus avisé, et il n'est guère au fait de ce qui se passe à la cour. Il avoit fait une dissertation sur une de mes médailles, pour prouver, contre d'autres savants, que la tête à cornes qui y est figurée est celle de Pan et non pas de Jupiter Ammon. Pour prouver son érudition, le bon Baudelot dit à M. de Villars : « Ah! monseigneur, voici une des plus belles médailles que madame ait; « c'est le triomphe de Cornificius : il a toutes sortes de cornes. « C'étoit un grand général comme vous, monseigneur. Il a les « cornes de Junon et de Faune. Cornificius, comme vous sa- « vez, monseigneur, étoit un général habile. » Je l'interrompis : « Passons, lui dis-je; si vous vous arrêtez à chaque mé- « daille, vous n'aurez pas assez de temps pour les montrer « toutes. » Mais, plein de son sujet, il répondit : « Ah! ma- « dame, celle-ci en vaut bien une autre. Cornificius est, en « vérité, une des plus rares médailles du monde. Considérez-la, « madame, regardez : voilà Junon couronnée qui couronne ce « grand général. » Quelque chose que je pusse dire, je n'empêchai point Baudelot de parler de cornes au maréchal. « Mon- « seigneur, reprit-il, se connoît en tout, et je voudrois bien « lui faire juger si j'ai raison de dire que ces cornes sont plutôt « celles de Faune que de Jupiter Ammon. » Toutes les personnes qui étoient dans la chambre se tenoient pour ne pas éclater de rire. Quand on l'eût fait exprès, on n'auroit pu s'y prendre plus fortement. Quand le maréchal fut parti, je me mis à rire aussi. J'eus bien de la peine à convaincre Baudelot qu'il avoit mal fait. » (*Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse palatine.*)

Ce sont là les petits côtés de la vie d'un grand homme de guerre. Villars, seul *maréchal-général de France,* après Tu-

renne, reste toujours le vainqueur de Denain, celui qu'on a nommé à juste titre le sauveur de la France.

LE FRANÇAIS, NÉ MALIN, FORMA LE VAUDEVILLE. — Le vaudeville, lorsqu'on le *forma*, était un petit poème sans *forme* déterminée, divisé en strophes ou couplets, et qui d'ordinaire était chanté. On le mêla plus tard aux comédies légères, qui devinrent ainsi des comédies à vaudeville, et, par abréviation, des vaudevilles, comme les horloges à pendules sont devenues des pendules.

Le rondeau, la ballade, le sonnet, l'épigramme et le madrigal sont soumis à certaines conditions de forme ou de ton : il est assez singulier que, dans l'énumération qu'il fait (chant II de l'*Art poétique*) des diverses espèces de petits poèmes, l'exact Boileau se soit servi du mot *former* en désignant un genre de poésie qui n'est justement assujetti à aucune *forme* spéciale.

Ce qui fut *formé* par le Français, et en cela il ne fut pas plus malin qu'en autre chose, c'est le mot même. Il y avait à Vire, en basse Normandie, au milieu du XVe siècle, un ouvrier foulon, Olivier Basselin, qui composait des chansons sur le vin, sur les plaisanteries et sur les événements de son temps. Ces chansons joyeuses prirent le nom du lieu où elles étaient nées, *le Val de Vire, le Vau-de-Vire*, et, la corruption aidant, le mot vaudeville se trouva formé.

> Chantant en nos festins, ainsi les vaux-de-vire
> Qui sentent le bon temps nous font encore rire.
> (VAUQUELIN DE LA FRESNAYE. 1535-1607.)

Deux recueils de chansons imprimés de 1561 à 1576, et intitulés : l'un, *Chansons et voix-de-ville*, par Layolle ; l'autre, *Recueil des plus belles et excellentes chansons de voix-de-ville*, tirées de divers auteurs, par Jean-Charles Davoine, avaient induit à supposer, au XVIe siècle, que *vaudeville* avait pour origine *voix de ville*, origine qui paraissait d'accord avec la définition du vaudeville, chanson de circonstance qui courait par la ville ; on avait même donné au mot le sens de bruit de ville :

« Il estimoit cette opinion n'estre fondée que sur un simple vaudeville. » (Pasquier, *Recherches de la France.*)

Le pont Neuf ayant été longtemps le rendez-vous des saltimbanques, des bouffons, des charlatans, des chanteurs de chansons nouvelles, et de tout un monde d'artisans nomades, les chants populaires, les complaintes et les vaudevilles qui y étaient chantés furent longtemps désignés sous le nom de *ponts-neufs.*

UN ANCIEN GREC AVAIT UNE LYRE ADMIRABLE; IL S'Y ROMPIT UNE CORDE; AU LIEU D'EN REMETTRE UNE DE BOYAU, IL EN VOULUT UNE D'ARGENT, ET LA LYRE, AVEC SA CORDE D'ARGENT, PERDIT SON HARMONIE. — Cet apologue qui, depuis deux siècles, aurait pu être tant de fois renouvelé, fut dit au sein de l'Académie, en 1675, par Olivier Patru (1604-1681), lorsqu'un grand seigneur, qui n'avait d'autre titre que sa naissance, se présenta pour occuper la place devenue vacante par la mort de Conrart. L'allusion était transparente, le grand seigneur fut écarté [1], et le remplaçant de Conrart fut le président Rose (1611-1701), qui, s'il n'était, non plus que son prédécesseur, un grand écrivain, était du moins un homme d'esprit [2].

Plus avocat qu'écrivain, plus grammairien que penseur, Pa-

1. En 1706, Boileau lutta avec moins de succès contre la nomination d'un autre grand seigneur, le marquis de Sainte-Aulaire, dont le seul titre était d'avoir fait, à soixante ans, un quatrain « impudique ». A ceux qui lui représentèrent qu'on devait des égards à un homme de cette condition, Boileau répondit : « Je ne lui dispute pas ses titres de noblesse, mais je lui dispute ses titres du Parnasse. » L'abbé de Lavau ayant répondu que M. de Sainte-Aulaire avait fait de fort jolis vers, Boileau riposta : « Eh bien, monsieur, puisque vous estimez ces vers, faites-moi l'honneur de mépriser les miens. » Voltaire racontait que l'abbé et Boileau convinrent d'apporter à l'Académie des vers du candidat pour prouver, l'un qu'il avait du talent, l'autre qu'il n'en avait point, et que lorsqu'ils présentèrent chacun leur pièce justificative il se trouva que c'était la même.

2. Rose fut le seul des quatre secrétaires de Louis XIV qui en eut véritablement toutes les fonctions, parce que, selon l'expression consacrée, *il avait la plume.* « Sa plume, dit Saint-Simon, l'avoit entretenu dans une sorte de commerce avec le roi, et quelquefois d'affaires qui demeuroient ignorées des ministres. *Avoir la plume*, c'est être faussaire public, et faire par charge ce qui coûteroit la vie à tout autre. Cet exercice consiste à imiter si exactement

tru n'a été utile censeur pour ses amis Racine, La Fontaine et Boileau qu'au point de vue de la forme et de la correction. Sa réputation de rigidité était si bien établie que quand Racine faisait à Boileau quelques observations un peu trop subtiles, le satirique, au lieu de lui dire le proverbe latin *Ne sis Patruus mihi*, lui disait : *Ne sis Patru mihi*.

Le censeur sévère était sans doute un habile ouvrier de la parole ; mais sa judiciaire se trouva singulièrement en défaut lorsqu'il conseilla à La Fontaine de ne point tenter la fable après Phèdre, et à Boileau de ne point faire l'*Art poétique* après Horace.

Honnête et bienfaisant, Patru termina sa vie dans une situation voisine de l'indigence. « La Fortune, aussi bien que l'Amour, disait-il, a ses heures du berger ; mais on ne les trouve qu'avec de la persévérance et de l'assiduité. » Il ne perdit rien pour cela ni de sa dignité naturelle, ni de sa gaieté affectueuse. Il se réfugiait, pour se consoler, dans le sentiment de la droiture et de la vertu. « C'est le vrai bonheur de la vie, écrivait-il à M. de Montausier ; tout le reste n'est qu'illusion, et se passe à s'inquiéter ou de faux honneurs ou de fausses infamies. »

A quatre-vingt-dix ans, Patru revint d'une maladie qu'on

l'écriture du roi qu'elle ne se puisse distinguer de celle que la plume contrefait, et d'écrire en cette sorte toutes les lettres que le roi doit ou veut écrire de sa main et toutefois n'en veut pas prendre la peine... Il n'est pas possible de faire parler un grand roi avec plus de dignité que faisoit Rose, ni plus convenablement à chacun, ni sur chaque matière, que les lettres qu'il écrivoit ainsi, et que le roi signoit toutes de sa main, et pour le caractère il étoit si semblable à celui du roy qu'il ne s'y trouvoit pas la moindre différence. »

Le président Rose fut d'humeur gaie et sarcastique jusqu'à son dernier jour. Les prêtres l'assiégeant à son lit de mort de leurs exhortations, il dit à sa femme : « Ma chère amie, si ces messieurs, quand ils m'auront enterré, vous offrent des messes pour me tirer plus vite du purgatoire, épargnez-vous cette dépense-là : je prendrai patience. »

L'entière confiance que Louis XIV ne cessa de témoigner à son secrétaire durant un demi-siècle avait fait de lui un parfait courtisan. Un jour que Racine était malade, Rose lui indiqua de la part de Louis XIV un remède dont le grand poète se trouva bien. « Voyez-vous, lui dit Rose, le roi est le plus grand médecin du monde après Dieu. » — « Il faut encore lui savoir gré, disait plus tard Racine, d'avoir mis Dieu avant le roi. »

croyait devoir être la dernière de sa vie. Dans sa convalescence, il restait au lit. Comme ses amis le pressaient de se lever : « Hélas ! leur dit-il, je ne crois pas que ce soit beaucoup la peine de m'habiller. »

Pareille réponse avait été faite quinze ans auparavant par un des petits poètes du XVII[e] siècle, Pierre Patrix (1583-1671), qui avait échappé, lui aussi, à une grave maladie. C'est lui qui disait aux savants, au moment de causer avec eux : « Je vais tâter de votre vin. » Son nom a été sauvé de l'oubli par le dizain lugubre connu sous le nom de *Songe de Patrix*, et intitulé bizarrement par lui *Madrigal* :

Je songeois cette nuit que, de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé;
Mais ne pouvant souffrir ce fâcheux voisinage,
En mort de qualité je lui tins ce langage :
« Retire-toi, coquin, va pourrir loin d'ici!
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
— Coquin? ce me dit-il d'une arrogance extresme;
Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-mesme!
Ici tous sont égaux, je ne te dois plus rien,
Je suis sur mon fumier comme toi sur le tien. »

Patrix, devenu dévot dans sa vieillesse, désavoua ses premières poésies, et rima sur la pénitence et sur la miséricorde divine ; il fit un cantique dont les dix strophes ont toutes pour refrain :

A quoi bon tout cela pour la vie éternelle?

Il est mort un homme qui faisait honneur a l'homme. — Le 27 juillet 1675, au moment d'en venir aux mains avec le général autrichien Montecuculli, Turenne fut tué à Salzbach d'un boulet de canon, à l'âge de soixante-quatre ans. Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie, lui montrait du geste une colonne ennemie qui s'avançait lorsqu'un boulet, parti de la hauteur opposée, enleva le bras de Saint-Hilaire et frappa Turenne au côté gauche. Le maréchal fit quelques pas encore sur son cheval, puis tomba mort sans pousser un seul cri. Le

fils de Saint-Hilaire pleurait sur son père, mutilé à côté de Turenne : « Ce n'est pas moi, lui dit Saint-Hilaire, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer. Pauvre armée, que vas-tu devenir? »

Les soldats, frappés de la grandeur de cette perte, s'écrièrent : « Notre père est mort, nous sommes perdus! » Ils ajoutèrent aussitôt : « Nous voulons venger notre père! » Et ils le vengèrent, en effet, avec furie dans la première rencontre (1er août 1675) qui suivit la mort de celui qui n'était plus là pour lutter contre Montecuculli, le plus célèbre tacticien de l'Europe.

Le peuple s'associa du fond du cœur à la douleur de l'armée; ce fut un deuil public. La gloire de Turenne était la plus nationale de toutes les gloires, sa mort fut la plus regrettée [1]. Fléchier et Mascaron prononcèrent des oraisons funèbres, Saint-Evremont et Lamoignon écrivirent des éloges, les académies, les universités, les parlements répondirent, dans leurs discours, à la douleur publique, et enfin, — ce n'est pas là le moins caractéristique des éloges, — un paysan champenois voulut casser son bail, parce que M. de Turenne étant mort, disait-il, les ennemis pouvaient entrer en France, et l'on n'était plus sûr de récolter.

Mais ce qui honore singulièrement la mémoire de Turenne, c'est que la noblesse de son caractère autant que son héroïsme le fit admirer de ceux mêmes contre lesquels il combattait. Les habitants de la Souabe laissèrent en friche la place où il avait péri, et conservèrent avec respect l'arbre sous lequel il s'était assis peu de temps auparavant. Quant à Montecuculli, il eut sans doute, comme général ennemi, un mouvement de joie en apprenant la mort d'un adversaire redoutable; mais il ne

1. « Le roi a été affligé comme on doit l'être de la mort du plus grand capitaine et du plus honnête homme du monde; toute la cour fut en larmes, et M. de Condom pensa s'évanouir. On étoit près d'aller se divertir à Fontainebleau, tout a été rompu; jamais un homme n'a été regretté si sincèrement; tout ce quartier où il a logé, et tout Paris, et tout le peuple étoit dans le trouble et dans l'émotion; chacun parloit et s'attroupoit pour regretter ce héros. » (Mme de Sévigné à M. de Grignan, 31 juillet 1675.)

put s'empêcher de dire presque aussitôt : *Il est mort aujourd'hui un homme qui faisait honneur à l'homme.*

Cet éloge est profondément juste. Turenne n'était pas seulement un courageux soldat et un grand capitaine : par sa modestie, par son intégrité, par sa bienfaisance et sa bonté, il était *un homme* dans la pleine et belle acception du mot.

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent. — Boileau (1636-1711) nourrissait une vieille rancune contre Claude Perrault (1613-1688), le Perrault de la colonnade du Louvre, qui se mêlait aussi d'écrire, bien qu'il fût déjà médecin et architecte. Il était dans les aptitudes des frères Perrault de tout connaître et de tout essayer.

Le médecin Claude a-t-il traité Boileau ? Il l'a dit et son frère l'a soutenu ; mais Boileau l'a nié dans cette épigramme un peu brutale :

> Ton frère, dis-tu, l'assassin,
> M'a guéri d'une maladie ;
> La preuve qu'il ne fut jamais mon médecin,
> C'est que je suis encore en vie.

Quoi qu'il en soit, les colères de Boileau contre Claude Perrault avaient une autre cause que la médecine : Claude, dans le monde, s'était déchaîné contre l'auteur des *Satires* pour venger ses amis Quinault et Chapelain ; il avait même insinué que Boileau dans ce vers :

> Midas, le roi Midas a des oreilles d'ânes,

visait sournoisement Louis XIV, et aucune imputation n'était mieux faite pour toucher au cœur celui que Voltaire appelle :

> Zoïle de Quinault, et flatteur de Louis.

Boileau ne résista pas au plaisir de la vengeance. Il écrivit à M. de Vivonne (1676) : « J'ai souffert quelque temps avec modération le déchaînement de M. Perrault; mais enfin la bile

satirique n'a pu se contenir, si bien que dans le quatrième chant de ma poétique, j'ai opéré la métamorphose du médecin qui

De mauvais médecin devint bon architecte. »

Dans ce quatrième chant de l'*Art poétique :*

Notre assassin renonce à son art inhumain;
Et désormais la règle et l'équerre à la main,
Laissant de Galien la science suspecte,
De méchant médecin devint bon architecte.
Son exemple est pour nous un précepte[1] excellent :
Soyez plutôt maçon si c'est votre talent,

la gloire de Perrault n'était entamée encore qu'à moitié; mais Boileau avait l'humeur vive; il n'était pas moins chaud dans ses aversions que dans ses amitiés, et il n'attendit pas longtemps pour décocher contre son adversaire un nouveau trait non moins injuste que violent. « Il (Perrault) n'avoit pourtant pas sujet de s'offenser, continue-t-il dans sa lettre à M. de Vivonne, puisque je parle d'un médecin de Florence, et que, d'ailleurs, il n'est pas le premier médecin qui, dans Paris, ait quitté sa robe pour la truelle. Ajoutez que si, en qualité de médecin, il avoit raison de se fâcher, vous m'avouerez qu'en qualité d'architecte il me devoit des remerciements. Il ne me remercia pas pourtant; au contraire, comme il a un frère chez M. Colbert, il cria fort hautement contre ma hardiesse; jusque-là que mes amis eurent peur que cela ne me fît une affaire auprès de cet illustre ministre. Je me rendis donc à leurs remontrances, et pour raccommoder toutes choses, je fis une réparation sincère au médecin par l'épigramme que vous allez voir :

Oui, j'ai dit dans mes vers qu'un célèbre assassin,
Laissant de Galien la science infertile,
D'ignorant médecin devint maçon habile.
Mais de parler de vous je n'eus jamais dessein,

1. Perrault s'étant plaint à Colbert de l'insolence de Boileau, le grand ministre ne put s'empêcher de sourire en entendant le satirique lui répondre : « Il a tort de se plaindre, je l'ai fait précepte. »

Lubin, ma muse est trop correcte:
Vous êtes, je l'avoue, ignorant médecin,
Mais non pas habile architecte.

« Cependant regardez, monseigneur, comme les esprits des hommes sont faits; cette réparation, bien loin d'apaiser l'architecte, l'irrita encore davantage; il gronda, il se plaignit, il me menaça de me faire ôter ma pension. A tout je répondis que je craignois ses remèdes et non pas ses menaces. Le dénouement de l'affaire est que j'ai touché ma pension, que l'architecte s'est brouillé auprès de M. de Colbert, et que si Dieu ne regarde en pitié son pauvre peuple, notre homme va se rejeter dans la médecine. »

Claude Perrault répondit à son illustre antagoniste en appropriant à la circonstance la fable de Phèdre : *le Loup et la Cigogne*, qu'il intitula : *le Corbeau guéri par la Cigogne*, ou *l'Envieux parfait*. Boileau est là représenté par

Un oiseau de brigandage
Malencontreux, noir et vilain,

qui demande assistance à la cigogne pour lui tirer un os du gosier, et qui la paye de la plus noire ingratitude; car Perrault prétendait toujours avoir soigné et guéri Boileau. Celui-ci s'en est défendu, depuis son quatrain, dans la *Première des réflexions critiques sur Longin*, où il signale, comme tout conseil donné par Perrault, une saignée au pied qui l'obligea de garder le lit pendant trois semaines. « C'est là toute la cure qu'il m'a jamais faite, que je prie Dieu de lui pardonner en l'autre monde. »

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire. — A la question : Boileau fut-il le flatteur des grands seigneurs et surtout du grand roi? il faudrait répondre en renversant le mot de l'abbé Maury (voy. *A la lanterne*) : *Beaucoup si on le considère; très peu si on le compare*. On sait quelle émulation de servitude et de bassesse régnait autour de ce monarque, qui avait soif de louanges et qui s'accommodait si bien d'être traité de dieu. Il aurait fort peu goûté le précepte des Arabes : « Les

louanges exagérées tournent contre ceux qui les reçoivent, » précepte que Mercier a condensé dans ce beau vers :

L'encens noircit l'idole en fumant pour sa gloire.

Boileau a loué Louis XIV outre mesure. Il lui dit à propos de son âge : « Sire, je suis venu au monde un an avant vous pour annoncer les merveilles de votre règne » ; et il se rajeunissait d'un an pour faire cette flatterie. Il a répandu l'encens à profusion dans cette laudative épître VIII (1677), qui commence par les mots :

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire[1],

et qui se poursuit sans relâche dans une série de vers où le grand roi,

Affamé de périls et de gloire,
Court d'exploits en exploits, de victoire en victoire.

Déjà dans l'épître IV (1672), Louis XIV était loué de ce que, grâce à sa grandeur, il avait pu ne pas s'exposer au danger :

Louis, les animant du feu de son courage,
Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage.

1. Boileau avait écrit cette épître dès 1675 pour remercier le roi de la pension qu'il lui avait donnée; mais des revers étaient survenus: Turenne était mort, nos troupes avaient dû repasser le Rhin, et le maréchal de Créqui avait perdu la bataille de la Taverne. Si la campagne suivante n'avait été marquée par de brillants succès, Boileau se serait résigné à remplacer ce vers par cet autre, beaucoup moins heureux :

Grand roi, sois moins louable, ou je cesse d'écrire.

Deux siècles plus tard (2 août 1877), le vers de Boileau devait être paraphrasé par Dumas fils dans un très spirituel discours à l'Académie française sur les prix de vertu :

Grands cœurs, cessez d'aimer, ou je cesse d'écrire.

Et Dumas ajoute, tout en sachant bien que cela est très possible : « L'esprit sentirait-il tout à coup des limites là où le cœur n'en voit pas ? »

Ce qui fit écrire à Voltaire :

> Satirique flatteur, toi qui pris tant de peine
> Pour chanter que Louis n'a pas passé le Rhin.

L'excuse de Boileau est dans sa reconnaissance, dans l'affection profonde qu'il avait pour la personne du roi, dans l'air de flatterie qu'on respirait à la cour, et aussi, disons-le, dans l'admiration universelle que Louis XIV a longtemps inspirée.

De tous ceux qui ont prodigué à Louis XIV des louanges fades et outrées, Boileau est le seul qui n'ait pas craint, à l'occasion, de lui dire la vérité. Il osa lui conseiller de renoncer à la guerre pour s'occuper du développement des arts utiles et de la prospérité publique; et lorsque Louis XIV lui demanda son avis sur des vers de sa composition : « Sire, lui dit-il, rien n'est impossible à Votre Majesté; elle a voulu faire de mauvais vers et elle a réussi[1]. » Il disait la vérité en riant, mais enfin il la disait. Il avait blâmé l'habitude qu'on avait prise à la cour d'employer *gros* à la place de *grand,* et il dit au roi, qui tenait pour le mot *gros* : « Cependant, sire, la postérité distinguera toujours Louis le Grand de Louis le Gros. »

1. Il est vrai que Louis XIV ne lui avait pas tendu le même piége qu'au maréchal de Gramont (1604-1678) : « Le roi se mêle depuis peu de faire des vers; MM. de Saint-Aignan et de Dangeau lui apprennent comment il faut s'y prendre. Il fit l'autre jour un madrigal, que lui-même ne trouva pas trop joli. Un matin il dit au maréchal de Gramont : « Monsieur le « maréchal, lisez, je vous prie, ce petit madrigal, et voyez si vous en avez « vu un si impertinent; parce qu'on sait que depuis peu j'aime les vers, on « m'en apporte de toutes les façons. » Le maréchal, après avoir lu, dit au roi : « Sire, Votre Majesté juge divinement bien toutes choses; il est vrai que voilà « le plus sot et le plus ridicule madrigal que j'aie jamais vu. » — Le roi se « mit à rire et lui dit : « N'est-il pas vrai que celui qui l'a fait est un fat. — « Sire, il n'y a pas moyen de lui donner un autre nom. — Oh! bien, dit le « roi, je suis charmé que vous m'en ayez parlé si bonnement; c'est moi qui « l'ai fait. — Ah! sire, quelle trahison! que Votre Majesté me le rende; je « l'ai lu brusquement. — Non, monsieur le maréchal, les premiers sentiments « sont toujours les plus naturels. » Le roi a beaucoup ri de cette folie; et tout le monde trouve que voilà la plus cruelle petite chose que l'on puisse faire à un vieux courtisan. Pour moi, qui aime toujours à faire des réflexions, je voudrais que le roi en fît là-dessus, et qu'il jugeât par là combien il est loin de connaître la vérité. » (Mme de Sévigné, lettre à M. de Pomponne. 1er décembre 1664.)

La lecture fait a l'esprit ce que vos perdrix font a mes joues. — Gabriel, duc de Mortemart (1600-1675), premier gentilhomme de la chambre et gouverneur de Paris, eut quatre enfants dont deux, Mme de Montespan (1641-1707) et le duc de Vivonne (1636-1688), occupèrent, à des titres différents, une très grande place à la cour de Versailles.

Particulièrement bien placé dans les bonnes grâces de Louis XIV, le frère de Mme de Montespan fit une belle et rapide carrière. Il était général des galères à l'âge de trente-trois ans, et six ans après, il devenait maréchal de France (1675). Le duc de Vivonne ne manquait ni de courage ni de résolution, et ce n'est pas à la seule faveur qu'il dut son élévation. Cependant, ses saillies sont connues autant que ses exploits ; ce sont elles et son goût pour les lettres qui ont le plus contribué à sa réputation.

Au passage du Rhin, où il se distingua, il montait un cheval blanc qui passa des premiers et qui faillit le renverser; quoiqu'il fût atteint au même instant d'un coup de feu à l'épaule, il apostropha ainsi son cheval : « Tout beau, Jean le Blanc, voudrais-tu faire mourir en eau douce un général des galères ? »

Louis XIV, fier des merveilles qu'il avait exécutées à Versailles, dit un jour à Vivonne, en se promenant avec lui dans le parc : « Vous souvient-il qu'il y avait là un moulin ? » Le duc répondit : « Oui, sire, le moulin n'y est plus; mais le vent y est encore. »

Une autre fois, le roi, majestueusement ignorant[1] et très

1. La belle-sœur de Louis XIV, Charlotte-Elisabeth de Bavière (princesse palatine), écrivait en octobre 1716 : « Il n'est pas étonnant que le feu roi et Monsieur aient été élevés dans l'ignorance. Le cardinal Mazarin vouloit régner; s'il avoit fait instruire les deux princes, on ne l'auroit plus ni estimé ni employé ; voilà ce qu'il vouloit prévenir : il avoit l'espoir de vivre plus longtemps qu'il n'a fait. La reine mère trouvoit bon tout ce que le cardinal faisoit ; il lui convenoit aussi qu'on ait besoin de ce prélat. C'est un miracle que le roi ait pu devenir ce qu'il a été. » — Quand Voltaire dit à Frédéric II qu'il écrivait mieux que Louis XIV, lequel ne savait pas l'orthographe, Frédéric lui répondit : « Louis XIV était un prince grand par une infinité d'endroits ; un solécisme, une faute d'orthographe, ne pouvait ternir en rien l'éclat de sa réputation, établie par tant d'actions qui l'ont immortalisé. »

dédaigneux des livres, lui demanda à quoi servait la lecture. Vivonne, qui avait un embonpoint florissant et de belles couleurs, lui répondit : *La lecture fait à l'esprit ce que vos perdrix font à mes joues.*

Sa grosseur était souvent un sujet de plaisanterie. En arrivant d'un voyage, il dit à sa sœur, Mme de Thianges, dont la taille était opulente : « Embrassons-nous, si nous pouvons. » Louis XIV lui ayant reproché, devant le duc d'Aumont, qui était très gros aussi, de ne pas faire assez d'exercice, Vivonne lui dit en riant : « C'est une médisance, sire, il n'y a pas de jour que je ne fasse au moins trois fois le tour de mon cousin d'Aumont. »

Les sœurs du duc de Vivonne, Mme de Montespan[1], la marquise de Thianges et l'abbesse de Fontevrault, avaient aussi, dans la conversation, cette vivacité, cette finesse, ce tour léger qu'on a appelés *l'esprit des Mortemart*. Cependant Mme de Caylus, dans ses Souvenirs, a établi une distinction : « Mme de Montespan était femme savante; Mme de Thianges, femme glorieuse et entichée de sa noblesse; Mme de Fontevrault, femme naturelle et sans prétention. » L'abbé Têtu disait des trois sœurs : « Mme de Montespan parle comme une personne qui lit; Mme de Thianges, comme une personne qui rêve; Mme de Fontevrault, comme une personne qui parle. »

N'AUREZ-VOUS PAS L'ÉTERNITÉ ENTIÈRE POUR VOUS REPOSER ? — Arnauld (1612-1694), à qui la postérité a conservé le surnom de *grand* que lui avaient décerné ses amis, fut le dernier d'une famille de vingt-deux enfants et celui en qui se concentra l'indomptable persistance de sa race. Sa longue existence fut une lutte perpétuelle dans laquelle il se dévoua avec héroïsme à la défense de ce qu'il croyait la vérité.

1. On cite de Mme de Montespan la réponse qu'elle fit à quelqu'un qui s'étonnait de la voir faire maigre en carême : *De ce que j'ai fait une faute, ce n'est pas une raison de les commettre toutes.* Elle fut imitée en cela par Louis XV qui, lui aussi, observait exactement les jours d'abstinence et de jeûne, sous prétexte *qu'il ne faut pas commettre des péchés de tous les côtés.*

Nicole (1625-1685), bien qu'il n'adoptât pas sans réserve toutes les opinions des jansénistes[1], tint longtemps fidèle compagnie à son ami Arnauld; il le suivit même dans l'exil. Mais la fatigue le gagna, elle devint une souffrance, et, à bout de forces, il exprima naïvement le besoin de se reposer. L'infatigable Arnauld lui répondit : *N'aurez-vous pas l'éternité entière pour vous reposer?* Nicole en nourrissait l'espoir dans une parfaite confiance; mais la nature n'avait pas fait de lui un lutteur; d'humeur pacifique et d'une extrême timidité, il n'était propre à se défendre que la plume à la main[2]. Il voulut se reposer et il se reposa.

Je donnerais pour l'avoir fait les succès de toute ma vie. — Ces paroles ont été prononcées par Vauban (1633-1707), à propos de ce canal des deux mers, qui fut pendant si longtemps l'âme et la vie de la province du Languedoc[3]. Et comme Vauban, le plus illustre ingénieur que la France eût encore produit, construisit trente-trois places neuves, répara trois cents places anciennes, conduisit cinquante-trois sièges et se trouva à cent quarante actions de vigueur, l'éloge, dans sa bouche, vaut quelque chose. Ajoutons qu'il emprunte une valeur de plus au caractère de l'homme, chez qui l'élévation des idées et la noblesse des sentiments étaient à la hauteur de l'intelligence.

1. Partageant de moins en moins les sentiments de Port-Royal, il perdit beaucoup de son crédit. Aussi disait-il, sur la fin de ses jours : « Depuis un temps, je suis un saint à qui l'on n'offre pas beaucoup de chandelles. »

2. Nicole disait, parlant d'un homme qui s'exprimait avec assurance et facilité : « Il me bat dans la chambre, mais je ne suis pas plus tôt au bas de l'escalier que je l'ai confondu. » Nicole eût voulu qu'Arnauld passât seul pour l'auteur de *la Perpétuité de la foi : Ce n'est pas la vérité qui persuade les hommes*, lui disait-il, *ce sont ceux qui la disent.*

3. La pensée première de mettre en communication l'Océan et la Méditerranée remonte aux Romains et à Charlemagne. Elle fut étudiée ensuite sous François I[er], puis reprise sous Henri IV ; mais les événements politiques ne permirent pas d'y donner suite. Elle fut réalisée par Colbert à l'instigation de Paul de Riquet (1604-1680), issu d'une famille florentine, les Arrighetti ou Riquetti, dont une autre branche devait donner naissance à Mirabeau. Secondé par l'ingénieur militaire François Andréossy, qui fit les dessins, Riquet

On doit beaucoup à Vauban pour ce qu'il a fait; on lui aurait dû plus encore pour ce qu'il avait voulu faire. Incessamment préoccupé de servir son pays et « touché toute sa vie de la misère du peuple et de toutes les vexations qu'il souffrait », Vauban travailla pendant vingt ans à un projet de réforme complète de l'impôt. Il s'agissait d'appliquer un principe de justice dont la conquête était réservée à la Révolution. Tout sujet devait contribuer à tous les besoins de l'État *en proportion de ses facultés*, et non en proportion de ses besoins, et tout privilège qui exemptait de cette contribution était injuste. Tel était le programme du *Projet d'une dîme royale*. « Mais ce livre avoit un grand défaut, dit Saint-Simon dans ses *Mémoires*. Il donnoit à la vérité au roi plus qu'il ne tiroit par les voies jusqu'alors pratiquées; il sauvoit aussi les peuples de ruines et de vexations, et les enrichissoit en leur laissant tout ce qui n'entroit pas dans les coffres du roi à peu de chose près, mais il ruinoit une armée de financiers, de commis, d'employés de toute espèce; il les réduisoit à chercher à vivre à leurs dépens, et non plus à ceux du public, et il sapoit par les fondements ces fortunes immenses qu'on voit naître en si peu de temps. »

Vauban seul, absorbé par sa passion pour le bien, pouvait se faire quelque illusion sur l'accueil que son beau travail trouverait auprès de Louis XIV, circonvenu d'avance par ses cour-

consacra son temps, son génie et sa fortune à cette œuvre gigantesque; c'est à lui que s'adressent les flatteuses paroles de celui que Saint-Simon appelle *le grand patriote*. Le canal du Midi, creusé à travers plus de six cents kilomètres de pays, fut commencé en 1666 et ouvert en 1681; il coûta dix-sept millions, dont les deux tiers furent fournis par la province; Colbert et Riquet firent le reste. Le nombre des ouvriers employés à cet immense travail pendant les quatorze années qu'il dura, s'est élevé jusqu'à onze mille. Malheureusement, Paul de Riquet ne put inaugurer le canal dont il était le créateur; il mourut, accablé de fatigues et de tourments, six mois avant l'achèvement.

Boileau, peignant, dans sa première épître (1669) les bienfaits et les douceurs de la paix, n'oublia pas le canal du Midi, alors en cours d'exécution :

J'entends déjà frémir les deux mers étonnées
De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées.

tisans et les intéressés. Son livre fut saisi et supprimé par arrêts du conseil (14 février et 19 mars 1707), et quelques jours après, le pauvre grand homme mourut (31 mars) sous le coup de cette injure faite à son génie et à son dévouement. Les immenses services rendus par Vauban furent instantanément oubliés. « Le roi, dit encore Saint-Simon, ne vit plus qu'un insensé pour l'amour du public, et qu'un criminel qui attentoit à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne... et le malheureux maréchal, porté dans tous les cœurs françois, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître pour qui il avoit tout fait, et mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consumé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir, et à laquelle le roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant de s'apercevoir qu'il eût perdu un serviteur utile et si illustre. »

Si j'avois fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-la, je serois sauvé dix fois, et maintenant je ne sais ce que je vais devenir. — Colbert a beaucoup agi et peu parlé ; le seul mot qu'on lui prête exprime les tristesses et les amertumes qui marquèrent les dernières années d'une des plus belles carrières qui aient honoré l'administration française.

Mazarin mourant dit à Louis XIV : « Sire, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter en quelque manière en vous donnant Colbert. » Mazarin avait raison, il ne pouvait faire au roi et à la France un plus utile cadeau. Colbert fit d'abord rendre gorge aux financiers qui s'étaient enrichis aux dépens de la nation, puis il s'efforça de rétablir l'ordre dans les finances en diminuant les charges qui pesaient sur les petits, en supprimant les offices inutiles, les titres de noblesse usurpés pour se soustraire à la taille, en organisant une surveillance sévère, en protégeant enfin partout et contre tous l'intérêt public.

La réforme des abus a toujours fait haïr le réformateur. Colbert fut en butte à toutes les attaques des grands ; il y résista avec courage. L'homme de marbre (*vir marmoreus*),

comme l'appelait Gui-Patin, ne se laissa pas ébranler. Et lorsqu'il fut investi de l'administration entière de la France, il poursuivit sa tâche de réformateur avec une suprême énergie, s'occupant au dedans comme au dehors d'introduire d'importantes améliorations. Pendant vingt-deux ans d'un labeur incessant, d'une prodigieuse activité, Colbert rendit à son pays les plus grands services et exerça partout la plus salutaire influence.

Parvenu au bout d'une carrière si merveilleusement remplie, Colbert était détesté des grands et des petits. Le roi lui-même, qui lui devait tant, abreuva ses dernières années de chagrins, de dégoûts, et le vit mourir sans regret (6 septembre 1683). Colbert avait pu s'habituer à la haine des courtisans et prendre son parti des erreurs du peuple, qui lui imputait toutes les misères publiques; mais il ne put s'empêcher, en pensant à Louis XIV, d'exhaler une amère pensée. Le roi était lui-même souffrant lorsqu'il apprit que Colbert allait mourir. Honteux peut-être de sa royale ingratitude, il écrivit à son ministre « de prendre soin de lui, de tâcher de se rétablir ». D'après ce que rapporte Racine (*Œuvres diverses*), Colbert mit la lettre sous son chevet, sans la lire, en disant : « Je ne veux plus entendre parler du roi; qu'au moins il me laisse mourir tranquille! C'est au roi des rois que j'ai maintenant à répondre... *Si j'avois fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serois sauvé dix fois, et maintenant je ne sais ce que je vais devenir.* »

On n'est pas maître du pouvoir pendant de longues années sans avoir des reproches à se faire; mais si Colbert a commis des fautes, que sont-elles à côté des crimes de Richelieu et de Mazarin ? Cependant, de ces trois hommes d'État, celui qui semble être mort avec le moins de sécurité, avec le plus d'inquiétude sur son salut, c'est Colbert. La raison en serait-elle que Colbert croyait au juge et que les autres y croyaient peu ?

Le peuple reprochait à Colbert les mesures vexatoires dont on avait longtemps souffert, les taxes, les impôts que les guerres

des dix dernières années avaient fait rétablir[1]; les gens des halles, en particulier, ne lui pardonnaient pas d'avoir donné à bail les échoppes dont ils avaient joui gratuitement autrefois. C'était sur lui que retombait la responsabilité de tous les malheurs et de toutes les fautes. Le grand ministre de Louis XIV, le bienfaiteur du pays, fut accablé d'injures : c'était le destructeur de la patrie, le plus grand des tyrans; il avait fait un Hôtel-Dieu de la France, et la pierre qui le tua devait s'appeler pierre philosophale. Telle était l'aveugle fureur de la populace que, pour soustraire à ses insultes le corps de Colbert, il fallut le transporter à l'église pendant la nuit, escorté par des archers du guet.

Je prendrai le plus long. — Le fermier général Langlois d'Imbercourt avait invité La Fontaine (1621-1695) à dîner, dans la pensée d'amuser ses convives. Notre grand fabuliste, qui avait compris, mangea et ne parla point. Il se leva même de table avant les autres, sous prétexte de se rendre à l'Académie. « Vous avez bien le temps, lui dit-on, vous arriverez de trop bonne heure. — *Je prendrai le plus long* », répondit-il.

Cette réponse, si finement naïve, pouvait passer, de la part de La Fontaine, pour une distraction. Il lui arrivait quelquefois dans le monde de s'animer et de briller ; mais le plus souvent, il était lourd et distrait. « Mon pauvre La Fontaine, lui disait Mme de La Sablière, vous seriez bien bête si vous n'aviez pas tant d'esprit. »

Ses enthousiasmes aussi se manifestaient sous forme de distractions : lorsqu'on lui parla de saint Augustin avec éloges,

1. Ci-gît le père des impôts,
Dont chacun a l'âme ravie;
Que Dieu lui donne le repos
Qu'il nous ôta pendant sa vie.

Une épitaphe latine fut plus injuste encore et plus outrageante :

Hic jacet vir marmoreus;
Expilavit, expiravit, et non expiavit,

il demanda s'il avait autant d'esprit que Rabelais. Une autre fois, Racine, l'ayant mené à Ténèbres, s'aperçut que l'office lui paraissait long, et lui donna, pour s'occuper, un volume de la Bible qui contenait les petits prophètes. Il tomba sur la prière des Juifs dans Baruch, et, frappé d'admiration, il dit à Racine : « C'était un beau génie que ce Baruch ; qui était-il ? » Le lendemain et les jours suivants, La Fontaine, tout rempli de son sujet, ne manqua de dire aux personnes qu'il rencontrait : *Avez-vous lu Baruch ?* La question est restée proverbiale pour exprimer l'étonnement dans lequel nous a laissé une chose qui nous a vivement frappé.

Aussi le Bonhomme n'était-il pas pris au sérieux par tout le monde. Pendant la maladie dont il mourut, la garde qui le soignait, voyant le zèle avec lequel on l'exhortait à la pénitence, ne put s'empêcher de dire au prêtre : *Eh ! ne le tourmentez donc pas tant ! Il est plus bête que méchant.*

L'homme s'agite, mais Dieu le mène. — Cette parole, qui équivaut au vieux proverbe : *L'homme propose et Dieu dispose*, proverbe que les Espagnols formulent par les mots : *Les dits en nous, les faits en Dieu* (*Los dichos en nos, los hechos en Dios*), a été prononcée par Fénelon en 1685, dans son *Sermon pour la fête de l'Epiphanie*, à propos de la découverte de l'Amérique : « Mais que vois-je depuis deux siècles ? Des régions immenses qui s'ouvrent tout à coup ; un nouveau monde inconnu à l'ancien et plus grand que lui. Gardez-vous bien de croire qu'une si prodigieuse découverte ne soit due qu'à l'audace des hommes. Dieu ne donne aux passions humaines, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être les instruments de ses desseins. Ainsi *l'homme s'agite, mais Dieu le mène.* »

L'Ecriture sainte disait : « Le cœur de l'homme dispose sa voie, et Dieu conduit ses pas. » (Prov. XVI, 9) L'*Imitation de Jésus-Christ* dit ensuite : « L'homme propose, mais Dieu dispose, *Homo proponit, sed Deus disponit* (liv. I, ch. XIX, § 2), et Fénelon raviva la pensée en lui donnant une forme nou-

velle : *L'homme s'agite, mais Dieu le mène.* Une idée analogue est contenue dans ces deux vers de Victor Hugo :

> L'homme aujourd'hui sème la cause,
> Demain Dieu fait mûrir l'effet.
>
> (*Les Chants du crépuscule.* — Napoléon II.)

Pour exprimer que l'œuvre de Dieu s'accomplit et se poursuit indépendamment des projets et des calculs des hommes, nos pères disaient sous une forme énigmatique : *Dieu exécute ses grands desseins sur le monde avec la main d'un manchot.*

Querelle des anciens et des modernes. — Charles Perrault (1628-1703), qui dut sa célébrité à la plus humble de ses œuvres, *les Contes des Fées,* entra à l'Académie française, protégé par Colbert, en 1671. Son discours de réception eut un tel succès que l'Académie décida que désormais, lorsqu'elle recevrait de nouveaux membres, ses séances seraient rendues publiques[1].

Quinze ans plus tard, le 27 janvier 1687, Perrault, tout rempli des admirations de sa jeunesse, lut à ses collègues un petit poème intitulé : *le Siècle de Louis le Grand,* où il s'efforçait de prouver la supériorité des auteurs de son temps sur ceux de l'antiquité. Cette lecture fut accueillie avec une satisfaction mal dissimulée par les Chapelain, les Scudéry, les Saint-Amant, et *tutti quanti,* qui se voyaient placés au-dessus d'Homère, de Pindare et de Virgile; mais elle excita l'indignation des grands écrivains : Boileau se leva, furieux, disant qu'une telle lecture était une honte pour l'Académie, et Racine, calme dans son ironie, feignit de croire à un tour de force, à un aimable paradoxe ou à une exagération flatteuse pour Louis XIV. Perrault, voyant qu'on le prenait ainsi, résolut de soutenir son opinion; il la développa dans quatre volumes qui parurent successivement (de 1688 à 1698) sous le titre de *Pa-*

1. L'usage du discours de réception datait de l'entrée de Patru à l'Académie (1640) : il avait fait un remerciement si beau et si flatteur qu'on avait obligé tous ceux qui étaient venus après lui à en faire autant.

rallèle des anciens et des modernes, et ainsi se trouva engagée et entretenue pendant douze ans la bataille littéraire connue sous le nom de *Querelle des anciens et des modernes*, querelle que Mme de Sévigné tranchait lestement en disant : « Les anciens sont plus beaux, mais nous sommes plus jolis. »

Boileau se servit, pour répondre à Perrault, de ses *Réflexions sur Longin ;* mais il n'aborda aucune question, ne soutint aucune doctrine : il se borna à relever les bévues de Perrault, en termes souvent très durs, et sur un ton sarcastique et dédaigneux. Perrault, lui, ne se fâcha pas : « Rien n'est plus permis ni plus agréable, disait-il, que la diversité d'opinions en ces matières. » Dans la préface de son second volume, il faisait appel au bon sens, à la modération, et terminait en mettant la sagesse de son côté :

L'agréable dispute où nous nous amusons
Passera sans finir jusqu'aux races futures :
Nous dirons toujours des raisons,
Ils diront toujours des injures.

Pour répliquer directement à Boileau, Perrault publia l'*Apologie des Femmes* (1694), critique en vers de la *Satire contre les femmes ;* et, à cette occasion, le grand Arnauld, bien qu'il fût alors réfugié en Belgique, s'efforça de réconcilier « deux personnes qui faisoient toutes deux profession de l'aimer ». Dans la lettre qu'il écrivit à Perrault (5 mai 1694) pour le remercier de lui avoir envoyé son ouvrage et pour lui marquer les points où il différait d'opinion avec lui, Arnauld exprime le regret de n'être pas là pour travailler à leur réconciliation, et il termine par ces belles paroles : « Tout ce que je peux faire est de demander à Dieu qu'il vous donne l'un à l'autre cet esprit de charité et de paix qui est la marque la plus assurée des vrais chrétiens. Il est bien difficile que dans ces contestations on ne commette, de part et d'autre, des fautes dont on est obligé de demander pardon à Dieu. Mais le moyen le plus efficace que nous avons de l'obtenir, c'est de pratiquer ce que l'apôtre nous recommande, « de nous supporter les uns

« les autres, chacun remettant à son frère le sujet de plainte qu'il « pouvoit avoir contre lui, et nous entre-pardonnant comme le « Seigneur nous a pardonné ». On ne trouve point d'obstacle à entrer dans des sentiments d'union et de paix lorsqu'on est dans cette disposition ; car l'amour-propre ne règne point où règne la charité, et il n'y a que l'amour-propre qui nous rende pénible la connaissance de nos fautes, quand la raison nous les fait apercevoir. Que chacun de vous s'applique cela à soi-même, et vous serez bientôt bons amis. J'en prie Dieu de tout mon cœur. »

Boileau fut touché de cet appel à la concorde ; il chargea Racine et l'abbé Tallemant d'aller porter à Perrault des paroles de paix. Les conditions ne furent pas tout d'abord acceptées par Perrault, qui refusait de publier la lettre d'Arnauld, où quelques-unes de ses opinions étaient censurées ; mais comme il était, au fond, d'humeur accommodante, il y consentit enfin, et « la réconciliation entre les deux adversaires, dit Hippolyte Rigault[1], s'accomplit quatre jours avant la mort de leur conciliateur, le 4 août 1694. Ils se rencontrèrent et se tendirent la main ».

Boileau annonça lui-même au public la conclusion de la paix :

Tout le trouble poétique
A Paris s'en va cesser,
Perrault l'anti-pindarique
Et Despréaux l'homérique
Consentent à s'embrasser.
Quelque aigreur qui les anime,
Quand, malgré l'emportement,
Comme eux l'un l'autre on s'estime,
L'accord se fait aisément.

Boileau ne changea rien dans ses ouvrages, comme le lui avait demandé Perrault, à ce qui regardait leur différend ; mais il lui promit d'écrire « quelque lettre agréable où il badinerait sur la querelle et ferait voir qu'il a de l'estime pour lui ». Il

1. *Histoire de la Querelle des anciens et des modernes*. 1856.

écrivit cette lettre, non sans laisser percer encore quelque trait de satire, et à la fin du XVIIe siècle, le débat était définitivement clos.

Collège des Quatre-Nations. — La paix des Pyrénées conclue entre la France et l'Espagne, le 7 novembre 1659, termina la longue et sanglante querelle de ces deux puissances par le mariage de Louis XIV avec la fille de Philippe IV; et onze ans auparavant le traité de Westphalie, signé à Munster, le 24 octobre 1648, avait mis fin à la guerre de Trente ans.

Ces traités, qui réunirent à la France le Roussillon, l'Artois, l'Alsace et le territoire de Pignerol, étaient en grande partie l'œuvre de Mazarin; ils lui avaient conquis le droit de dire que « si son langage n'était pas français, son cœur l'était ».

En souvenir de ces deux triomphes diplomatiques, le cardinal fonda par son testament (6 mars 1661), un collège destiné à élever et à entretenir gratuitement soixante écoliers (quinze pour chaque province), fils de gentilshommes sans fortune ou des principaux bourgeois des quatre pays passés sous la domination de la France par suite des traités de Munster et des Pyrénées.

Ce collège, auquel étaient consacrés un capital de deux millions et une rente de cinquante mille francs sur l'Hôtel de Ville, fut érigé par les soins de l'architecte Levau, vingt-trois ans après la mort de Mazarin, sur l'ancien emplacement de la Tour de Nesle, afin qu'il s'élevât en face des Tuileries, de l'autre côté de la Seine, comme l'avait voulu le testateur.

Ouvert quatre ans après, le 1er octobre 1688, il reçut d'abord le nom de collège Mazarin; puis, pour rappeler les motifs qui avaient présidé à sa création, il devint le *Collège des Quatre-Nations*.

Détourné peu à peu de sa destination primitive, ce collège fut au XVIIIe siècle un des meilleurs de Paris. La Révolution le supprima (1793), et les bâtiments en furent affectés à l'Institut (1806). Dans l'intervalle, ils avaient servi successivement de prison, d'école centrale et d'école des beaux-arts. La cha-

pelle, qui occupait le centre des bâtiments, est aujourd'hui la coupole sous laquelle se tiennent les séances publiques des cinq académies dont se compose l'Institut de France ; et la riche bibliothèque du cardinal, qu'il a fait transporter, par une de ses dispositions testamentaires, dans un des pavillons du collège par lui fondé, est restée à sa place sous le nom de *Bibliothèque Mazarine.*

Je fais comme il me plait le calme et la tempête. — Traduit en langage vulgaire, ce vers que dit Aman dans la tragédie d'*Esther* [1] signifie : *Je fais la pluie et le beau temps,* c'est-à-dire je dispose de tout par mon crédit, par la confiance que j'inspire.

Au moyen âge, lorsque les astrologues étaient en honneur, le peuple croyait que rien ne se faisait que par leur influence ; il leur accordait le pouvoir de commander aux éléments ; il les appelait à cause de cela des *hommes faisant la pluie et le beau temps.* Les souverains et les grands seigneurs avaient leurs astrologues ; on ne décidait rien sans les avoir consultés. *Qui bien s'augure bien lui doit advenir,* disait le proverbe, et *s'augurer* voulait dire : prendre conseil de la science augurale. « Encore au XIIe et au XIIIe siècle, il n'était guère d'homme un peu cultivé qui n'eût foi aux augures et n'eût sa manière de les consulter, dans tous les cas où il y avait à faire quelque chose de grave et de hasardeux. Cela se nommait *vivre à augure, selon les augures,* et cette pratique toute païenne était ce qu'il y avait de plus vivace dans les superstitions de l'époque [2]. »

Charles V, bien qu'on ne l'ait pas sans raison surnommé le Sage, prenait au sérieux la science de l'astrologie : lorsqu'il remit à Du Guesclin l'épée de connétable, il lui donna en même temps un astrologue pour l'avertir des bons et des mauvais jours. Il attira à sa cour le célèbre astrologue Thomas de Pi-

1. Je sais par quels ressorts on le pousse, on l'arrête,
Et fais comme il me plaît le calme et la tempête.
(Act. III, sc. v.)

2. Fauriel, *Hist. de la poésie provençale,* chap. XL.

san, et fut heureux de pouvoir le retenir. — Christine de Pisan était trop la fille de son père pour n'avoir pas une foi aveugle dans la science divinatoire. On en trouve la preuve dans ce passage d'une charmante simplicité : « Les grands princes séculiers n'oseroient rien faire de nouvel sans le commandement de l'astrologie; ils n'oseroient château fonder, ni église édifier, ni guerre commencer, ni entrer en bataille, ni vêtir robe nouvel, ni entreprendre un grand voyage, ni partir de l'hôtel sans son commandement. »

Depuis que l'astrologie est morte, et cela remonte à quelques siècles, on ne prédit plus les événements; on se borne à les prévoir ou à les pressentir ; lorsqu'ils menacent d'être mauvais, la sagesse consiste à les prévenir.

Dans le cours de leur étrange carrière, les astrologues ont été souvent aux prises avec les tyrans qui voulaient éprouver leur science ou leur arracher de flatteuses prédictions. Quelques-uns se sont tirés d'affaire avec esprit. Lorsque Louis XI partit pour la fameuse entrevue de Péronne, l'astrologue Galeotti lui avait dit : « Sire, tout ira bien. » Or tout alla mal, comme on sait, et le roi à son retour était furieux. Il fit appeler Tristan et lui dit : « Galeotti est dans mon cabinet; dans quelques minutes il sortira; prête une oreille attentive aux paroles que je lui adresserai en le congédiant. Si je lui dis : « Il y a un ciel au-dessus de nous », qu'il soit pendu à l'instant même. Si, au contraire, je lui dis : « Allez en paix », garde-toi de toucher un cheveu de sa tête. — Le roi rentre dans son cabinet où il trouve le pauvre Galeotti, plus mort que vif. « Eh bien, sire astrologue, lui dit-il, vous qui lisez si bien dans l'avenir, pourriez-vous me dire à quelle époque vous mourrez? — Sire, répondit le patient, ma science ne me permet pas de préciser cette date ; tout ce que je sais, c'est que je mourrai trois jours avant Votre Majesté. » — Avec un homme comme Louis XI, le procédé était sûr. Le roi le reconduisit en lui disant très haut et plusieurs fois : « Allez en paix, allez en paix. »

Dans un nombre de quarante, ne falloit-il pas un

ZÉRO? — Le livre des *Caractères*, rempli d'allusions, dont quelques-unes transparentes, atteignit bon nombre des contemporains de La Bruyère (1645-1696). Aussi, M. de Malézieu (1650-1727), précepteur du duc du Maine, lui dit-il, après avoir entendu la lecture du manuscrit : *Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis.*

Les ennemis furent de deux sortes : la famille du grand Corneille (on sait que La Bruyère plaçait Racine au-dessus de Corneille), représentée par Thomas Corneille, Fontenelle et l'abbé Trublet; puis la cohorte des petits et des hargneux, représentée par Benserade, Visé, Bonaventure d'Argonne, qui exhala sa bile sous le pseudonyme de Vigneul de Marville, par le pédant Ménage, qui s'était reconnu dans un passage des *Ouvrages de l'esprit*, par les rédacteurs du *Mercure galant*, publication que La Bruyère avait déclarée immédiatement au-dessous de rien; et enfin par les beaux esprits et les envieux.

Pendant deux ans (de 1691 à 1693), La Bruyère se présenta à l'Académie française, et trois fois il fut repoussé : d'abord on lui préféra Fontenelle; ensuite, dérision insigne, on fit passer avant lui Pavillon et Tourreil. Lorsqu'il fut enfin nommé, grâce à l'appui de Boileau, de Racine, de Fénelon, de Bossuet, et à la protection du secrétaire d'Etat Pontchartrain, les folliculaires se déchaînèrent contre lui, et l'un d'eux, plus stupide encore qu'il n'était envieux, décocha ce quatrain :

> Quand La Bruyère se présente,
> Pourquoi faut-il crier haro?
> Pour faire un nombre de quarante
> Ne falloit-il pas un zéro?

Cette épigramme, simplement ridicule lorsqu'elle vise La Bruyère, aurait pu être appliquée à la cohorte des nullités qui ont rempli l'Académie française dans le grand siècle de Louis XIV. Il suffit, pour s'en convaincre, de citer quelques noms : Ph. Habert, Esprit, G. Habert, Serizay, Bel-

lesdens, Cordenoy, Bergeret, Fabet, Seran, Testu, Hay du Chastelet, Silhon, Sirmond, Bourzeis, Meziriac, Colomby, Porchères d'Arbrissel, Baro, Doujat, Servien, Villayer, Bardin, Bourdin, Boissat, Laugier de Porchères, Giry, Priezac, Leclercq, etc. ; et la liste pourrait être beaucoup plus longue [1]. C'est au milieu de ces nullités que La Bruyère, au dire d'un impudent menteur, aurait joué le rôle d'un zéro.

Les esprits forts. — Ceux qu'on appelait ainsi « par ironie », dit La Bruyère, ne niaient pas Dieu précisément : ils prétendaient secouer le joug de l'autorité en matière de religion [2], et dédaignaient, en ricanant ou en haussant les épaules, tout ce que les autres vénéraient. Au lieu de discuter, d'examiner de près les importantes et sérieuses questions de la foi, ils y apportaient, comme le leur reprochait Bossuet, de fines railleries et de dédaigneux sourires.

L'incrédulité au XVIIe siècle ne s'était pas encore affirmée d'une manière absolue contre le dogme de la divinité. On ne niait pas Dieu, on ne savait que croire. Aussi, La Bruyère était-il autorisé à écrire en peignant les mœurs de son siècle : « L'athéisme n'est point. Les grands, qui en sont le plus soupçonnés, sont trop paresseux pour décider en leur esprit que Dieu n'est pas; leur indolence va jusqu'à les rendre froids et indifférents sur cet article si capital, comme sur la nature de leur âme, et sur les conséquences d'une vraie religion ; ils

1. Voltaire n'aurait pas dit en la parcourant, comme il l'écrivit à La Harpe, le 22 mai 1776 : *Tant vaut l'homme, tant vaut l'Académie.* Déjà, s'il avait été là, il aurait pu donner sa définition de l'Académie française : « Un corps où l'on reçoit des gens titrés, des hommes en place, des prélats, des gens de robe, des médecins, des géomètres, et *même des gens de lettres.* »

2. « C'est contre cette autorité que les libertins se révoltent avec un air de mépris. Mais qu'ont-ils vu, ces rares génies? Qu'ont-ils vu plus que les autres? Quelle ignorance est la leur! et qu'il seroit aisé de les confondre si, foibles et présomptueux, ils ne craignoient d'être instruits! Car pensent-ils avoir mieux vu les difficultés à cause qu'ils y succombent, et que les autres qui les ont vues les ont méprisées? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent rien ; ils n'ont pas même de quoi établir le néant auquel ils espèrent après cette vie, et ce misérable partage ne leur est pas assuré. » (Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.*)

ne nient ces choses ni ne les accordent, ils n'y pensent point. » S'il arrive une fois qu'ils y pensent, c'est à l'heure de la mort, et peut-être qu'alors la vérité se fait jour. Cizeron-Rival assure avoir trouvé dans les papiers de Brossette une note disant que le grand Condé, étant près de mourir (1686), fit appeler ses gens et leur dit : « Vous m'avez souvent ouï dire des impiétés ; mais dans le fond je croyois tout le contraire de ce que je disois. Je ne contrefaisois le libertin et l'athée que pour paraître plus brave. »

Selon l'humeur, la position ou le caractère des gens, il y avait un peu de tout chez les *Esprits forts :* de l'indifférence, du scepticisme, du libertinage, de la forfanterie et de la fausse honte. La Bruyère a peint ces variétés dans le dernier chapitre de ses *Caractères*. Pascal, de son côté, disait : « Rien n'est plus lâche que de faire le brave contre Dieu. » Et Bourdaloue, dans son *Sermon sur le jugement dernier :* « Et certes rien, pour l'ordinaire, de plus ignorant en matière de religion, que ce qu'on appelle les libertins du siècle. » Enfin Boileau, dans l'*Épître III* :

Vois-tu ce libertin en public intrépide,
Qui prêche contre un Dieu que dans son âme il croit?
Il iroit embrasser la vérité qu'il voit;
Mais de ses faux amis il craint la raillerie,
Et ne brave ainsi Dieu que par poltronnerie.

Ces précurseurs des athées et des matérialistes du XVIIIe siècle, qu'on désignait sous le nom d'*Esprits forts*, étaient représentés vers la fin du grand siècle littéraire par les disciples de Gassendi, par Saint-Evremont en Angleterre, par Bayle en Hollande, par messieurs de Vendôme, les ducs de Nevers et Bouillon, le prince de Conti, et enfin par La Fare, Chaulieu, Sainte-Aulaire, Vergier et Mme Deshoulières, troupe aimable et frivole dont les poésies piquantes ou légères charmaient les soupers du Temple, palais qui fut à cette époque le théâtre des débauches du grand prieur, et le quartier général des *Esprits forts*. C'était, en effet, chez Philippe de Vendôme

(1655-1727), grand prieur de l'ordre de Malte[1], qu'on se réunissait le plus ordinairement. Il faut comprendre aussi dans le groupe des *Esprits forts,* La Fontaine, moins sceptique qu'insouciant, et Fontenelle, que ses *Dialogues des Morts* et son *Histoire des Oracles* rangeaient parmi les libres-penseurs de l'époque.

ALLONS, SAUTE, MARQUIS. — Pour représenter les nobles par leurs petits côtés, comme pour les tourner en ridicule, Molière choisit les marquis. Il en fit un type de fatuité, de niaiserie ou d'impertinence que l'on trouve sous ces divers aspects dans la *Critique de l'école des femmes,* dans l'*Impromptu de Versailles,* dans les *Précieuses ridicules.* Les successeurs de Molière suivirent cet exemple, et les marquis devinrent, dans le théâtre du XVIIe siècle, un genre de rôles comiques. « Le marquis aujourd'hui est le plaisant de la comédie; et, comme, dans toutes les comédies anciennes, on voit toujours un valet bouffon qui fait rire les auditeurs, de même, dans toutes nos pièces de maintenant, il faut toujours un marquis ridicule qui divertisse la compagnie. » (*Impromptu de Versailles,* scène I.)

Toutes les fois qu'il s'est agi, soit de bafouer un noble, soit d'en faire un personnage prétentieux ou d'origine douteuse, ce n'est jamais ni un duc ni un comte que l'on a pris, c'est toujours un marquis.

Le marquis de contrebande qui figure dans *le Joueur*[2], de Regnard (1655-1709), débite un monologue (act. IV, sc. X)

1. Saint-Simon a laissé dans ses *Mémoires* (t. V, ch. VI) un portrait de ce cynique personnage: « Il avoit tous les vices de son frère. Sur la débauche il avoit plus que lui d'être au poil et à la plume, et d'avoir l'avantage de ne s'être jamais couché le soir depuis trente ans que porté dans son lit ivre-mort, coutume à laquelle il fut fidèle le reste de sa vie... Menteur, escroc, fripon, voleur..., malhonnête homme jusque dans la moelle des os... Suprêmement avantageux et singulièrement bas et flatteur aux gens dont il avoit besoin, et prêt à tout faire et à tout souffrir pour un écu; avec cela le plus désordonné et le plus grand dissipateur du monde. Il avoit beaucoup d'esprit et une figure parfaite en sa jeunesse... En tout, la plus vile, la plus méprisable et en même temps la plus dangereuse créature qu'il fût possible. »

2. Comédie représentée pour la première fois le 19 décembre 1696.

dont le refrain devenu célèbre : *Allons, saute, marquis,* sert à exprimer l'enivrement de ses succès.

Eh bien ! marquis, tu vois, tout rit à ton mérite ;
Le rang, le cœur, le bien, tout pour toi sollicite.
Tu dois être content de toi par tous pays ;
On le serait à moins. *Allons, saute, marquis.*
Quel bonheur est le tien ! Le ciel, à ta naissance,
Répandit sur tes jours sa plus douce influence :
Tu fus, je crois, pétri par les mains de l'Amour.
N'es-tu pas fait à peindre ? Est-il homme à la cour
Qui de la tête aux pieds porte meilleure mine,
Une jambe mieux faite, une taille plus fine ?
Et pour l'esprit, parbleu, tu l'as des plus exquis :
Que te manque-t-il donc ? *Allons, saute, marquis.*
La nature, le ciel, l'amour et la fortune
De tes prospérités font leur cause commune ;
Tu soutiens ta valeur avec mille hauts faits ;
Tu chantes, danses, ris mieux qu'on ne fit jamais.
Les yeux à fleur de tête, et les dents assez belles,
Jamais en ton chemin trouvas-tu de cruelles ?
Près du sexe, tu vins, tu vis et tu vainquis.
Que ton sort est heureux ! *Allons, saute, marquis.*

Le ridicule attaché au titre de marquis passa du théâtre dans les livres. Le type le plus populaire est, dans le *Chat botté*, de Perrault, ce *marquis de Carabas*, entiché de ses titres et de sa fortune, dont le nom servit à désigner plaisamment les riches propriétaires. — Plus tard, Voltaire, dans une lettre au roi de Prusse (31 juillet 1772), écrivait à propos du marquis de Sainte-Aulaire : « Il est d'une très ancienne noblesse, véritable marquis, et non pas de ces marquis de robe, ou marquis de hasard, qui prennent leurs titres dans une auberge, et se font appeler monseigneur par les postillons qu'ils ne payent point. » Dancourt appelait les danseurs les marquis de la cabriole, et les jeunes gens qui prenaient des airs avantageux étaient qualifiés de marquis.

Vous avez bien fait, sire. — C'est comme capitaine de corsaire, en se signalant par ses audacieux exploits contre les Hollandais et les Anglais, que Jean Bart (1651-1702) acquit sa renommée de marin intrépide. Il était le roi des corsaires et la

terreur des ennemis. Il n'eut pas son égal pour la rapidité et la soudaineté des mouvements; on l'appelait *un général de cavalerie sur mer*. Lorsqu'il fut présenté à Louis XIV, il étonna la cour par la franchise de ses allures autant qu'il avait étonné la France par son héroïsme.

Jean Bart ayant pris part dans la marine royale à toutes les campagnes navales de l'époque, Louis XIV le récompensa de ses brillants services en lui donnant un commandement supérieur (1697). Trois ans auparavant, le roi lui avait envoyé des lettres de noblesse dont voici un extrait : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France... Comme il n'y a pas de moyen plus assuré pour entretenir l'émulation dans le cœur des officiers qui sont employés à notre service, et les exciter à faire des actions éclatantes, que de récompenser ceux qui se sont signalés dans les commissions que nous leur avons confiées... et que nous n'en trouvons point qui se soient rendus plus dignes de cet honneur que notre cher et bien-aimé Jean Bart... A ces causes, de notre grâce spéciale, puissance et autorité royale, nous avons anobli et anoblissons le dit sieur Jean-Bart, ensemble ses enfants, postérité et lignée... Donné à Versailles, au mois d'avril, l'an de grâce 1694, de notre règne le 52e, signé : Louis. »

On raconte que le roi annonça lui-même à Jean Bart qu'il l'avait nommé chef d'escadre, et que le rude marin lui répondit : *Vous avez bien fait, sire*[1]. » On ajoute que cette

1. En répondant sur ce ton, Jean Bart se souvenait sans doute que le roi, l'année précédente, lui avait fait sentir qu'il avait éprouvé un échec. Le marin disait ainsi à son roi : Vous reconnaissez que j'ai pris ma revanche. Ce mouvement de brusquerie est, du reste, le seul qu'il convienne de laisser au compte de Jean Bart : il n'a ni fumé au nez du roi, ni juré au milieu des dames de la cour, ni tutoyé les ministres, ni donné des coups de poing aux grands officiers de la couronne, ni tiré son sabre pour effrayer les gens, et ne s'est livré enfin à aucun des écarts qu'on s'est plu à attribuer au *loup de mer* excentrique et trivial de la tradition populaire. Le vrai Jean Bart était simple, familier, gauche et un peu rude, mais il n'était pas grossier. Si, à la cour, on l'appelait l'*ours*, cela tenait à ce que, peu façonné aux usages du monde, il n'était bon, comme il le disait lui-même, que sur son navire; il se sentait mal à l'aise dans les salons de Versailles, sous les regards des courtisans.

réponse, en guise de remerciements, excita la gaieté des courtisans, et que Louis XIV leur imposa silence en disant : « Vous n'avez pas compris Jean Bart ; sa réponse est celle d'un homme qui sent ce qu'il vaut, et qui compte m'en donner de nouvelles preuves. »

Chargé de conduire en Pologne le prince de Conti, qui allait tenter de prendre possession de la couronne, Jean Bart n'échappa aux flottes ennemies qu'à force de courage et d'adresse. Lorsqu'on fut hors de danger : « Nous avons été heureux, dit le prince, car si on nous avait attaqués, nous étions pris. — Nous n'avions pas à craindre d'être faits prisonniers, lui répondit Jean Bart; mon fils était à la sainte-barbe, prêt à nous faire sauter s'il eût fallu nous rendre. »

« Le célèbre Jean Bart, qui a si longtemps et si glorieusement fait parler de lui à la mer », dit Saint-Simon, mourut au moment où allait commencer la longue guerre de la succession d'Espagne, c'est-à-dire au moment où la France aurait eu le plus grand besoin de lui. Il fut inhumé dans la principale église de Dunkerque ; on y lit encore cette épitaphe : « Ci gist messire *Jean Bart*, en son vivant chef d'escadre des armées navales du Roy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, natif de cette ville de Dunkerque, décédé le 27e d'avril 1702, dans la 52e année de son âge, dont il en a employé vingt-cinq au service de Sa Majesté. »

MÊME AUX YEUX DE L'INJUSTE UN INJUSTE EST HORRIBLE. — Ce vers est cité depuis longtemps comme proverbe; avant que Boileau l'écrivît dans la satire XI[1], on connaissait une

1. C'est dans cette satire que se trouvent quatre vers « qu'on doit appeler, dit Voltaire, des maximes dignes des honnêtes gens » :

> Du mensonge toujours le vrai demeure maître :
> Pour paraître honnête homme, en un mot, il faut l'être ;
> Et jamais, quoi qu'il fasse, un mortel ici-bas
> Ne peut aux yeux du monde être ce qu'il n'est pas.

C'est là aussi que Boileau a fait une supposition quelque peu hardie, pour ne pas dire irrévérencieuse, de la part d'un homme et même d'un flatteur qui écrivait sous le régime absolu du roi soleil :

> Un roi même souvent peut n'être qu'un infâme.

autre maxime qui répondait à la même idée : *On aime la justice dans la maison d'autrui;* mais Boileau a éclairci la pensée par les deux vers qui suivent :

Et tel qui n'admet pas la probité chez lui
Souvent à la rigueur l'exige chez autrui ;

et il semble que J.-J. Rousseau (1712-1778), dans sa *Lettre à d'Alembert*, se soit proposé d'achever l'explication en donnant ce développement sur le même sujet :

« Le cœur de l'homme est toujours droit sur tout ce qui ne se rapporte pas personnellement à lui. Dans les querelles dont nous sommes purement spectateurs, nous prenons à l'instant le parti de la justice, et il n'y a point d'acte de méchanceté qui ne nous donne une vive indignation, tant que nous n'en tirons aucun profit : mais quand notre intérêt s'y mêle, bientôt nos sentiments se corrompent; et c'est alors seulement que nous préférons le mal qui nous est utile au bien que nous fait aimer la nature. N'est-ce pas un effet nécessaire de la constitution des choses, que le méchant tire un double avantage de son injustice et de la probité d'autrui ? Quel traité plus avantageux pourroit-il faire, que d'obliger le monde entier d'être juste, excepté lui seul, en sorte que chacun lui rendît fidèlement ce qui lui est dû, et qu'il ne rendît ce qu'il doit à personne ? Il aime la vertu, sans doute, mais il l'aime dans les autres, parce qu'il espère en profiter; il n'en veut point pour lui, parce qu'elle lui seroit coûteuse. »

J'aime bien à prendre ma part d'un sermon; mais je n'aime pas qu'on me la fasse. — Massillon ayant prêché à Versailles (1699), Louis XIV lui dit, après un certain nombre de sermons : *J'ai entendu plusieurs grands orateurs, j'en ai été content; pour vous, toutes les fois que je vous entends, je suis très mécontent de moi-même.*

Ces paroles font honneur à la fois au prédicateur et au roi : l'un a su dire la vérité sans blesser, l'autre l'a comprise jusqu'à en être touché. Toute autre est la situation dans une circon-

stance où l'on raconte qu'un prédicateur aurait désigné le roi dans un sermon en lui faisant une application directe des mots : *Tu es ille vir!* (C'est toi qui es cet homme!) On ajoute que Louis XIV n'aurait laissé paraître aucune émotion et se serait contenté de dire à l'audacieux : *Mon père, j'aime bien à prendre ma part d'un sermon; mais je n'aime pas qu'on me la fasse.*

Voltaire a des doutes sur cette anecdote, et il fait bien, puisqu'on ne connaît ni le nom du prédicateur, ni l'époque de l'incident[1]; mais il trouve, en tout cas, qu'une pareille témérité, non permise envers un particulier, le serait encore moins envers un roi. La question a été envisagée à un autre point de vue : « Le mot de Louis XIV est spirituel, a dit M. Saint-Marc Girardin[2]; mais quoi! rois ou simples particuliers, quand nous prenons notre part du sermon, nous avons soin de prendre toujours la plus petite. Je ne puis donc pas blâmer comme un factieux le hardi prédicateur qui disait à Louis XIV, séducteur public de Mme de Montespan : *Tu es ille vir!...* C'était peut-être un de ces bons prêtres de paroisse, un de ces missionnaires du peuple, qui, prenant au sérieux la liberté de la chaire chrétienne, croient que la plus grande charité à faire aux rois est de leur dire la vérité, puisqu'il n'y a qu'à l'église qu'ils peuvent l'entendre. »

Ce qu'on regarde comme étant bien de Louis XIV, ce sont ses paroles gracieuses : il était très sensible à la louange[3] et se plaisait lui-même à tourner un compliment. Il dit à Guillaume de Lamoignon, désigné pour remplacer Bellièvre comme premier

1. Une allusion semblable fut faite par Bourdaloue : « Pendant le carême de 1675, dit Crétineau-Joly, le père Bourdaloue, expliquant un jour la parabole de Nathan en présence de Louis XIV, qui vivait alors avec la marquise de Montespan, osa la lui appliquer directement, et plus d'une fois dans son discours le terrible *Tu es ille vir* retentit aux oreilles du souverain. Au sortir de la chapelle royale, Louis XIV demande ce que Bourdaloue a voulu dire. Les courtisans restaient muets quand tout à coup le duc de Montausier, dont la rigide franchise ne connaît pas les ménagements, s'écrie : « Sire, il a dit à Votre Majesté : Tu es cet homme-là. »

2. *De l'apologue et de la parabole dans l'antiquité.*

3. « J'ai toujours remarqué, disait Boileau en revenant de Versailles, que, quand la conversation ne roulait pas sur ses louanges, le roi s'ennuyait

président du parlement de Paris (1658) : *Si j'avais connu un plus homme de bien et un plus digne sujet, je l'aurais choisi*[1]. Et lorsque Fléchier devint évêque (1685), le roi s'excusa ainsi de ne l'avoir pas nommé plus tôt : *Ne soyez pas surpris si j'ai récompensé si tard votre mérite; j'appréhendais d'être privé du plaisir de vous entendre, si je vous faisais évêque.* A un autre évêque, à Mascaron, venu faire à la cour un dernier sermon en 1694, Louis XIV fit ce compliment : *Tout vieillit ici, Monsieur, il n'y a que votre éloquence qui ne vieillit pas.* Enfin, Voltaire affirme, et il n'y a aucune raison pour ne pas le croire, que le grand roi joua sur les mots lorsque le prince de Condé vint le saluer après la victoire de Senef (11 août 1674) : le roi attendait Condé sur le haut du grand escalier; le prince, qui souffrait de la goutte, lui cria : « Sire, je demande pardon à Votre Majesté, si je la fais attendre, et le roi lui répondit : « Ne vous pressez pas; on ne saurait marcher bien vite, quand on est aussi chargé de lauriers que vous l'êtes. »

Toutes les paroles de Louis XIV n'ont pas été gracieuses. L'histoire a enregistré celles qu'on lui attribue lorsqu'il songea à exterminer le protestantisme, et celles qu'il prononça lorsque ses maîtresses, Mme de Montespan et Mlle de La Vallière, disparurent de ce monde (1707 et 1710); car cet amant ingrat fut aussi cruel pour l'une que pour l'autre, et dans les mêmes termes.

d'abord, on était prêt à bâiller ou à s'en aller. » — Il lui fallait de l'encens pour les petites choses comme pour les grandes; il fut heureux d'entendre le cardinal de Polignac lui dire : « Ah! sire, la pluie de Marly ne mouille pas », tout comme il fut très fier d'apprendre que le duc de Hanovre avait dit en voyant les écuries de Versailles : « Les chevaux du roi de France sont bien mieux logés que moi. » On a essayé de justifier le goût de Louis XIV pour les louanges en disant qu'un roi qui les aime s'efforce de les mériter. Guillaume III, qui détestait à la fois Louis XIV et les flatteurs, ne partageait pas cette opinion : entendant un comédien qui récitait des vers à sa louange, il s'écria : *Qu'on me chasse ce coquin-là, me prend-il pour le roi de France?*

1. Lamoignon, complimentant Louis XIV deux ans après (4 août 1660) sur son mariage et sur la paix, lui rendit la monnaie de ses bonnes paroles, en lui disant que « Dieu donnait les rois aux peuples pour être les causes universelles de tous leurs biens ».

Voici les premières : « Mon grand-père aimait les huguenots et ne les craignait pas[1], mon père ne les aimait pas et les craignait; moi je ne les aime ni ne les crains. »

Et voici les secondes : *Il y a trop longtemps qu'elle est morte pour moi pour que je la pleure aujourd'hui.*

Il est curieux de rapprocher ces dernières paroles de celles qu'il prononça, les larmes aux yeux, lorsqu'il perdit sa femme légitime (30 juillet 1683) : *Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait causé*[2]. — Elle, la pauvre Marie-Thérèse, avait dit en mourant : *Voilà le seul jour heureux de ma vie.*

On a prétendu que Louis XIV aurait dit un jour, pour humilier le duc de La Rochefoucauld : *Qu'importe lequel de mes valets me serve?* Mais Voltaire, toujours indulgent pour son héros, repousse ce dur propos avec indignation et y substitue cet autre mot bien différent que le même roi aurait dit au même duc dont les finances étaient embarrassées : *Que ne parlez-vous à vos amis?* — Toujours est-il que Louis XIV donna quatre cent mille livres à La Rochefoucauld pour payer ses dettes, ou « pour gorger ses valets », selon le mot de Saint-Simon, et c'est là le point important.

D'après ce que raconte le duc de Lévis[3], le Roi-Soleil se serait permis une fois de plaisanter : « Les plus anciens courtisans se rappelaient d'avoir entendu faire une plaisanterie à Louis XIV, mais on ne pouvait en citer une autre. C'était quelque temps après avoir fait construire la ménagerie à l'extrémité

1. Lorsque les protestants demandèrent à Henri IV des places de sûreté, il leur répondit : « Je suis la seule assurance de mes sujets; je n'ai encore manqué de foi à personne. » Et comme on lui représentait que Henri III les avait données, il ajouta : « Le temps faisoit qu'il vous craignoit et ne vous aimoit point; moi, je vous aime et ne vous crains point. »

2. Edouard Fournier (*l'Esprit dans l'histoire*) ne veut pas que ce regret ait été exprimé par Louis XIV, parce qu'il se trouve déjà dans quelques vers de Maynard. Le motif est insuffisant : un même sentiment, surtout lorsqu'il est naturel, peut très bien se rencontrer, sans qu'il y ait plagiat, sous la plume d'un poète et dans la bouche d'un roi. S'il fallait effacer tout ce qui a été dit dans un siècle par la raison que d'autres l'ont senti ou pensé dans les siècles précédents, que nous resterait-il ?

3. *Souvenirs et portraits.*

d'une des branches du canal de Versailles. Il y faisait élever des dindons et allait assez souvent les visiter dans ses promenades. Un jour qu'il ne les trouva pas en bon état, il fit appeler l'inspecteur, qui avait le titre de capitaine, et lui dit du ton le plus imposant : « Capitaine, si vos dindons ne profitent pas mieux, je vous casserai, et je vous mettrai à la queue de la compagnie. » La vérité de cette anecdote, curieuse parce qu'elle est unique, m'a été confirmée par l'un des descendants de ce prince. »

Ce mâtin-là remue tout Paris quand il prêche. — Ainsi parlait une femme du peuple en voyant la foule se presser aux sermons de Bourdaloue. Il est quelque peu irrévérencieux sans doute d'appeler *mâtin* un illustre prédicateur; mais l'éloge, dans une bouche vulgaire, a pourtant son prix, et Bourdaloue n'y fut pas insensible. Il correspond à celui que le Père d'Arrius formulait ainsi : « Lorsque le Père Bourdaloue prêcha à Rouen, les artisans quittèrent leurs boutiques pour aller l'entendre; les marchands, leurs négoces; les avocats, le palais. Pour moi, lorsque je prêchai, je remis toutes choses dans l'ordre, personne n'abandonna plus son emploi. »

L'indulgence de Bourdaloue pour les pécheurs qui n'obéissaient pas toujours à ses exhortations fut le prétexte d'un quolibet : il surfait dans la chaire, mais dans le confessionnal, il donne à bon marché. — Lui-même, malgré la gravité de son caractère et de son style, se permit parfois des jeux de mots : dans son sermon sur *la Fausse conscience*, il a dit : « Souvenez-vous que le chemin du ciel est étroit, et qu'un chemin étroit ne peut avoir de proportion avec une conscience large. »

« On coupe les bourses à vos sermons », disait un courtisan à Massillon. « Oui, répondit Massillon, mais le Père Bourdaloue les fait rendre. » Bourdaloue n'accepta pas cet éloge; il le renvoya au Père Honoré : Louis XIV lui ayant demandé ce qu'il pensait de ce capucin, qui prêchait avec plus d'onction que d'éloquence, Bourdaloue répondit : « Sire, le Père Honoré écorche les oreilles et déchire les cœurs; à ses sermons on rend les bourses que l'on a coupées aux miens. » — C'est Bourdaloue

qui, sentant la mort prochaine, dit avec humilité : « Il est temps que je fasse ce que j'ai tant de fois prêché aux autres. »

A qui voulait se perfectionner dans l'art de la prédication, Boileau conseillait d'entendre Bourdaloue et l'abbé Cotin : « L'un apprend ce qu'il faut faire, disait-il, l'autre ce qu'il faut éviter. »

Il n'y a plus de Pyrénées. — Louis XIV ayant décidé d'accepter le testament du roi Charles II, qui laissait la couronne d'Espagne à Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin, ce dernier fut déclaré roi à Versailles, le 16 novembre 1700, sous le nom de Philippe V.

« Le roi, au sortir de son lever, fit entrer l'ambassadeur d'Espagne dans son cabinet, où M. le duc d'Anjou s'étoit rendu par les derrières. Le roi, lui montrant, lui dit qu'il le pouvoit saluer comme son roi. Aussitôt il se jeta à genoux à la manière espagnole, et lui fit un assez long compliment en cette langue. Le roi lui dit qu'il ne l'entendoit pas encore, et que c'étoit à lui à répondre pour son petit-fils. Tout aussitôt après, le roi fit, contre toute coutume, ouvrir les deux battants de la porte de son cabinet, et commanda à tout le monde qui étoit là presque en foule d'entrer ; puis passant majestueusement les yeux sur la nombreuse compagnie :

« Messieurs, leur dit-il en montrant le duc d'Anjou, voilà « le roi d'Espagne. La naissance l'appeloit à cette couronne, le « feu roi aussi par son testament, toute la nation l'a souhaité et « me l'a demandé instamment ; c'étoit l'ordre du ciel ; je l'ai « accordé avec plaisir. » Et se tournant à son petit-fils : « Soyez « bon Espagnol, c'est présentement votre premier devoir ; mais « souvenez-vous que vous êtes né François, pour entretenir « l'union entre les deux nations ; c'est le moyen de les rendre « heureuses et de conserver la paix de l'Europe [1]. »

Lorsque Philippe V quitta Versailles, le 4 décembre, emportant le mémoire [2] que lui avait remis son aïeul sur son

1. *Mémoires de Saint-Simon.*

2. Les instructions de Louis XIV à son petit-fils contenaient trente-trois articles numérotés ; quelques-uns étaient caractéristiques : « N'ayez jamais

nouveau *métier de roi*, Louis XIV lui dit en lui présentant les princes : « Voici les princes de mon sang et du vôtre ; les deux nations présentement ne doivent plus se regarder que comme une même nation, elles doivent avoir les mêmes intérêts ; ainsi je souhaite que ces princes soient attachés à vous comme à moi ; vous ne sauriez avoir d'amis plus fidèles ni plus assurés. »

Ces paroles, comme les précédentes, signifiaient sans nul doute, dans la pensée du roi, que la France désormais s'appuyait sur l'Espagne, qu'aucune séparation n'existait plus entre les deux pays ; mais on ne voit pas pour cela que Louis XIV ait dit expressément : *Il n'y a plus de Pyrénées.*

D'après le *Journal de Dangeau*, un mot analogue fut prononcé lorsque le roi d'Espagne permit aux jeunes courtisans de l'accompagner dans ses États : « L'ambassadeur d'Espagne dit fort à propos, écrit Dangeau, que ce voyage devenait aisé, et que présentement *les Pyrénées étaient fondues.* »

Selon Mme de Genlis[1], c'est vraisemblablement ce joli mot qui a fait supposer celui qu'on prête à Louis XIV : *Il n'y a plus de Pyrénées.* « Ce dernier mot, ajoute-t-elle, ne serait qu'une espèce de répétition de celui de l'ambassadeur, et sûrement Louis XIV ne l'a pas dit. »

Le mot que Louis XIV n'a pas dit, et qui ne se trouve dans aucun des mémoires du temps, a été mis en circulation par Voltaire, qui, dans le chapitre XXVIII du *Siècle de Louis XIV*, s'est efforcé de réunir tous les mots heureux attribués au grand

d'attachement pour personne. — Tenez tous les Français dans l'ordre. — Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de particulier, dont vous aurez seul la clef. — Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner : ne vous laissez point gouverner. Soyez le maître ; n'ayez jamais de favori ni de premier ministre. Écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires, tant que vous aurez de bonnes intentions. »

Louis XIV avait gardé très vif le souvenir de l'effacement de son père par Richelieu, et il regardait un premier ministre « comme le plus grand malheur qui puisse arriver à un prince ». Il lui avait suffi, pendant sa minorité, de voir régner Mazarin, celui qu'il appelait « le grand Turc ».

1. *Abrégé des Mémoires du Journal du marquis de Dangeau.* 1817.

roi. « Il s'exprimait toujours noblement et avec précision, s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain. Lorsque le duc d'Anjou partit pour aller régner en Espagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait désormais joindre les deux nation : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

Cette petite phrase, n'étant pas en contradiction avec les discours tenus par le roi, Voltaire, en cette occasion, n'a pas précisément inventé, il a condensé.

Bis! — Philippe V, se rendant en Espagne pour prendre possession du trône de Charles II (décembre 1700), eut, entre Versailles et les Pyrénées, plus d'une occasion d'être harangué. A Chartres, il fut reçu par un certain abbé Gastelier, qui lui dit : « Sire, j'ai entendu dire que les longues harangues étaient souvent incommodes et ennuyeuses. Votre Majesté me permettra-t-elle de remplacer la mienne par une petite chanson?

Et aussitôt il entonna :

Les bons bourgeois de Chartres et ceux de Montlhéry
Sont charmés de vous voir ici :
Petit-fils de Louis que Dieu vous accompagne,
Et qu'un prince si bon,
Don, don,
Cent ans et par delà,
Là, là,
Règne dedans l'Espagne. »

Philippe V, charmé de la muse chansonnière du bon curé, lui dit en souriant : *Bis !* L'abbé aussitôt répéta son couplet, que le jeune roi récompensa par une libéralité de cent louis. — « *Bis !* sire », s'écria à son tour le curé. Philippe rit de l'à-propos, et de bonne grâce doubla la somme.

Vous avez donc parole d'épouser Dieu le père. — Mme de Maintenon (1635-1719), que le hasard des circonstances plaça dans une situation si prodigieusement exceptionnelle [1], eut,

1. Mme de Maintenon racontait un jour à Marly que, dans son premier voyage en Amérique, étant encore au berceau, elle avait été regardée comme

dans son étonnante élévation, plus de puissance que de bonheur. Elle subit à la cour de Versailles les incessants tracas qui lui faisaient dire énergiquement qu'elle en avait jusqu'à la gorge, et s'ingénia en vain, durant trente longues années, à dissiper l'ennui de son royal et tyrannique époux[1]. Ce fut le supplice dont elle paya sa grandeur : « Il n'est pas de plus grand malheur, disait-elle, que d'avoir à amuser un homme qui n'est plus amusable » ; — et elle écrivait à Mme de La Maisonfort : « Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on auroit eu peine à imaginer, et qu'il n'y a que le secours de Dieu qui m'empêche d'y succomber? J'ai été jeune et jolie, j'ai goûté des plaisirs, j'ai été aimée partout; dans un âge un peu plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit, je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connaître autre chose, parce qu'en tout cela, rien ne satisfait entièrement. » Mme de Caylus lui ayant fait remarquer l'air de tristesse des carpes du bassin de Marly, elle lui dit : « Elles sont comme moi, elles regrettent leur bourbe. » Plus d'une fois, elle se rappela, pour les regretter aussi, les jours exempts de trouble et de chagrin qu'elle avait passés avec Scarron, le pauvre estropié qui lui avait reconnu en dot quatre louis de rente, deux grands yeux fort mutins, un très beau corsage et une paire de belles mains.

Le frère de Mme de Maintenon, le comte d'Aubigné,

morte, et qu'un matelot allait la jeter à la mer lorsque Mme d'Aubigné, voulant lui donner un dernier baiser, lui mit la main sur le cœur et soutint qu'elle vivait encore. L'évêque de Metz, qui entendait ce récit, lui dit : « Madame, on ne revient pas de si loin pour peu de chose. »

1. « En quelque état qu'elle fût, le roi alloit chez elle à son heure ordinaire, et y faisoit tout ce qu'il avoit projeté ; tout au plus elle étoit dans son lit, plusieurs fois y suant la fièvre à grosses gouttes. Le roi, qui aimoit l'air et qui craignoit le chaud dans les chambres, s'étonnoit en arrivant de trouver tout fermé, et faisoit ouvrir les fenêtres, et n'en rabattoit rien, quoiqu'il la vît dans cet état, et jusqu'à dix heures qu'il s'en alloit souper, et sans considération pour la fraîcheur de la nuit. S'il devoit y avoir musique, la fièvre, le mal de tête n'empêchoit rien ; et cent bougies dans les yeux. Ainsi, le roi alloit toujours son train, sans lui demander jamais si elle n'en étoit point incommodée. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

homme d'argent et de plaisirs, qui lui donna mille soucis par ses incartades continuelles, était mal placé pour comprendre de tels dégoûts et de tels regrets. Sa sœur, qu'il avait connue très pauvre, était au comble de la fortune; elle ne pouvait, à ses yeux, rien désirer de plus. Aussi lorsqu'elle lui dit, dans un accès d'accablement, qu'elle n'y pouvait plus tenir, qu'elle voudrait être morte, il dut trouver très naturel de lui répondre sur le ton goguenard qui lui était familier : *Vous avez donc parole d'épouser Dieu le père?*

Ce même d'Aubigné, qui n'avait jamais été que capitaine d'infanterie, reprochait durement à sa sœur de ne pas le faire duc et pair, comme aussi maréchal de France; il se consolait en disant qu'il avait pris son bâton en argent. Il s'amusait à appeler Louis XIV *le beau-frère*, et fut toute sa vie, par ses extravagances et ses hardis propos, un terrible fardeau pour Mme de Maintenon.

Castigat ridendo mores. — En riant il corrige les mœurs. — Souvent inscrite dans plusieurs de nos théâtres, au fronton de la scène ou sur le rideau, cette devise date de la seconde moitié du XVIIe siècle; elle avait été donnée à l'arlequin Dominique par le poète Santeul. On y a renoncé depuis longtemps. Est-ce parce qu'on l'a jugée dérisoire et menteuse? Est-ce parce qu'on a senti que le théâtre moderne corrompt les mœurs plus qu'il ne les corrige? Peut-être bien. Déjà Bossuet, qui en cela, du reste, était dans son rôle, goûtait peu l'épigraphe de Santeul. « Cela fâchait le grand évêque de Meaux, dit J. Janin, qu'on appelât le théâtre l'*école des mœurs*, et il avait boudé Santeul pour sa fameuse inscription : *Castigat ridendo mores.* »

Il y eut trois Dominique qui firent des arlequinades, soit comme auteurs, soit comme acteurs. Le contemporain de Santeul est le chef de la famille des arlequins, Joseph Biancolelli, dit Dominique (1640-1688), né à Bologne, et venu à Paris avec la troupe qu'avait appelée Mazarin. Il se fit remarquer par le contraste qu'offrait en lui l'homme et le baladin : l'un était sérieux, mélancolique, de manières calmes et réservées, autant

que l'autre, sous le masque, était sémillant et joyeux. Ce fut lui qui représenta les comédiens italiens devant Louis XIV, quand les comédiens français, jaloux des succès de leurs voisins, prétendirent leur faire défendre de jouer des pièces en français. Lorsque Baron eut parlé, au nom de ses camarades, pour faire valoir le privilège des Français, Dominique dit au roi : « Sire, comment parlerai-je? — Parle comme tu voudras, répondit le roi. — Il n'en faut pas davantage, reprit Dominique, j'ai gagné ma cause. » — C'était une surprise d'arlequin; Baron protesta; mais le roi dit en riant que Dominique avait prononcé.

Santeul (1630-1697), chanoine de Saint-Victor et poète favori de la ville de Paris, se reposait de ses hymnes sacrées en illustrant d'inscriptions latines les édifices, les fontaines et les arcs de triomphe. Cela fit naître chez Dominique le désir d'avoir, lui aussi, une inscription pour son théâtre. Santeul la lui ayant fait attendre, on raconte que Dominique, un beau jour, vint le trouver masque au visage et en costume de théâtre, et lui servit un plat de son métier. Santeul, surpris, l'arrêta au milieu de ses folies, et lui demanda qui il était. « Je suis le Santeul de la comédie italienne, lui répondit Dominique. — Et moi, répliqua le poète qui avait reconnu son homme, je suis l'arlequin de Saint-Victor. » Là-dessus, la farce se poursuivit a deux, et finalement on s'embrassa. Quoi qu'il en soit de cette pantalonnade, Santeul, ce jour-là, fut mis en belle humeur par Dominique, et lui donna l'épigraphe désirée.

Lorsqu'il avait fait quelques vers dont il était très content, Santeul disait en riant qu'il allait faire tendre des chaînes aux ponts, de peur que les autres poètes, en passant, ne se jetassent dans la rivière. Il voulut un jour monter en chaire pour remplacer un curé de village, mais il ne tarda pas à s'embrouiller et dit, pour se tirer d'affaire : « J'aurais bien d'autres choses à vous dire, mais il est inutile de vous prêcher davantage : vous n'en deviendriez pas meilleurs. » — C'est à Santeul que l'on doit le conseil d'avoir à se défier de quatre choses en ce monde : « du visage d'une femme, du derrière d'une mule,

du côté d'une charrette et d'un moine de tous les côtés ».

Une des épitaphes de Santeul était ainsi formulée :

Ci-gît le célèbre Santeuil ;
Poètes et fous, prenez le deuil.

Saint-Simon et beaucoup d'autres écrivent le nom du célèbre poète latin comme il se prononçait (*Santeuil*). Sa famille, anoblie par l'échevinage, avait pour armes parlantes une tête d'Argus ; cela signifiait *cent œils*. — Les armoiries se contentent souvent d'à peu près : le blason de la famille Sartine portait trois sardines, et celui de la famille Racine, un rat et un cygne. Le grand tragique ne conserva que le cygne : c'était pour lui une flatteuse allusion à ses chants.

Je serai toujours de l'avis de M. le Prince, surtout quand il aura tort. — La bonté naturelle est une vertu que Bossuet a gratuitement octroyée à Condé. Ce prince avait un grand esprit et un cœur vaillant; mais il était irascible, despote et très orgueilleux. Il a eu des accès de bonté ou de sensibilité; il a pu répandre des larmes en entendant dire à Auguste sur la scène :

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie.

Et, d'après ce que rapporte Mlle de Montpensier, il a sangloté dans le combat du faubourg Saint-Antoine en voyant tomber plusieurs de ses amis à ses côtés. Condé n'était sensible que les jours de combat, alors que tout son être se trouvait surexcité ; il aimait et pleurait comme guerriers les amis qu'il eût vus mourir autrement sans à peine un regret.

Les dispositions nerveuses ne sont pas des preuves de bonté ; on peut même dire sans paradoxe qu'elles ne sont remarquées que chez ceux en qui la bonté n'est pas habituelle. Pour mériter le titre de bon, il faut l'être toujours, dans toutes les circonstances comme avec tout le monde ; tel n'était pas le cas pour Condé : du consentement de Bussy-Rabutin, qui avait

pour lui une admiration sincère, « il était né insolent et sans égards ».

La bonté, au reste, n'était pas à la cour une vertu du règne de Louis XIV : les grands capitaines et les grands seigneurs se distinguaient alors de préférence par des qualités plus brillantes : le courage, la force, l'esprit, la générosité. Turenne est une exception : il avait à la fois la grandeur et la bonté.

Condé, orgueilleux par-dessus tout, ne supportait pas la contradiction ; il avait été gâté à Rocroy par une désobéissance qui lui avait donné la gloire. Ce n'est pas seulement sur les champs de bataille que le jeune héros prétendait avoir toujours la victoire de son côté; son irritabilité n'était pas moindre lorsqu'il s'agissait de questions littéraires; car — c'est encore Bussy qui l'a remarqué — « il avait du feu dans l'esprit, mais il ne l'avait pas juste ». Boileau, que Condé avait en très grande estime, eut l'occasion de s'en apercevoir le jour où il se hasarda à disputer contre lui sur une tragédie qu'ils ne jugeaient pas de la même manière : l'impatience n'ayant pas tardé à gagner Condé, peu disposé à souffrir d'être vaincu dans la discussion, Boileau termina l'entretien en se disant : « Dorénavant, *je serai toujours de l'avis de M. le Prince, surtout quand il aura tort.* »

Lorsque Condé, voulant toujours avoir raison, rappelait à Santeul qu'il était prince du sang, Santeul lui répondait en riant qu'il était, lui, prince du bon sens.

Laissez passer le tapissier de Notre-Dame. — Fils posthume du comte de Montmorency, Bouteville, décapité en 1627 pour son duel avec le marquis de Beuvron, le maréchal de Luxembourg ne fut connu que sous le nom de Bouteville jusqu'en 1661, époque à laquelle il épousa l'héritière de la maison de Luxembourg, dont il prit les armes et le nom. Attaché à la fortune du prince de Condé, il montra en maintes occasions des qualités supérieures et dignes de son maître. Après la mort de Turenne (1675), il fut un des huit maréchaux que créa Louis XIV, et que Mme Cornuel appela la *monnaie de*

M. de Turenne[1]. Cinq ans plus tard, il fut impliqué dans un de ces procès d'empoisonnement et de sortilège, si fréquents à cette époque. Luxembourg resta enfermé à la Bastille pendant quatre mois et comparut devant la Chambre ardente. Voltaire a raconté (*Siècle de Louis XIV*) les circonstances et le dénouement de ce procès. Le maréchal, coupable d'avoir eu des liaisons indignes de lui et une curiosité peu orthodoxe, fut rendu à la liberté par arrêt du 16 mai 1680 sans être absous effectivement; il fut même éloigné de la cour et de Paris jusqu'au mois de juin 1681[2]. C'est seulement neuf ans plus tard qu'il rentra en faveur et devint général en chef de l'armée du Nord.

Luxembourg alors, de 1690 à 1694, remporte la victoire de Fleurus, bat le prince de Waldeck à Leuse, Guillaume III à Steinkerke et à Neerwinden[3], prend Charleroi, tient constamment Guillaume en échec par l'habileté de ses manœuvres, et envoie à Paris, après toutes ses victoires, une telle quantité de drapeaux que le prince de Conti put dire, en accompagnant le maréchal à Notre-Dame : *Laissez passer le tapissier de Notre-Dame.* L'usage était alors de placer dans la cathédrale de Paris les drapeaux pris à l'ennemi.

De même que Condé, le maréchal de Luxembourg avait l'impétuosité, le coup d'œil rapide, l'inspiration soudaine; il fut l'un des plus grands gagneurs de batailles et l'un des généraux les plus aimés de ses soldats. Mais ses habitudes d'intrigues et

1. Les sept autres étaient d'Estrades, de Navailles, de Duras, de la Feuillade, de Schomberg, puis deux autres moins recommandables: Rochefort, mari de la maîtresse de Louvois, et Vivonne, frère de Mme de Montespan. Cette fournée de maréchaux s'explique par ce fait que pour pouvoir nommer Rochefort, Louvois dut proposer les généraux qui étaient plus anciens que lui.

2. Vingt ans après, il parut une « Relation véritable du pacte conclu par le feu duc de Luxembourg, maréchal de France, avec l'exécrable Satan, depuis 1659 jusqu'à 1695, ainsi que de sa triste et épouvantable mort qui s'en est suivie ».

3. « Le prince d'Orange, étonné que le feu continuel et si bien servi de son canon n'ébranlât point notre cavalerie, qui l'essuya six heures durant sans branler et tout entière sur plusieurs lignes, vint aux batteries en colère, accusant le peu de justesse de ses pointeurs. Quand il eut vu l'effet, il tourna bride et s'écria : *Oh ! l'insolente nation !* » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

la licence de ses mœurs déparaient ses brillantes qualités. Voltaire l'a dit, Luxembourg était un héros beaucoup plus qu'un sage. Il était bossu; on lui prête à ce sujet une réplique qu'il n'a peut-être pas eu l'occasion de faire. Le prince d'Orange aurait dit : « Je ne pourrai donc jamais vaincre ce maudit bossu! » Et Luxembourg, à qui l'on rapportait ce propos, se serait écrié : « Bossu ! qu'en sait-il ? Il ne m'a jamais vu par derrière. »

Saint-Simon, qui n'aimait guère le maréchal, lui accorde un genre d'esprit qui lui fit surmonter le désagrément d'une figure d'abord fort rebutante. « Mais ce qui ne se peut comprendre de qui ne l'a point vu, ajoute-t-il, une figure à laquelle on s'accoutumoit, et qui, malgré une bosse médiocre par devant, mais très grosse et fort pointue par derrière, avec tout le reste de l'accompagnement ordinaire des bossus, avoit un feu, une noblesse et des grâces naturelles, et qui brilloient dans ses plus simples actions. »

Luxembourg mourut à l'âge de soixante-sept ans, le 4 janvier 1695, après cinq jours de maladie. Louis XIV lui avait envoyé Fagon, son premier médecin, en lui disant : « Faites pour lui ce que vous feriez pour moi » ; Mme de Maintenon avait mis tout Saint-Cyr en prières, et Massillon, qui avait assisté le maréchal à ses derniers moments, déclara qu'il mourut « en chrétien et en grand homme ».

Un soldat qui a bien dormi en vaut deux. — Cette parole toute simple et toute raisonnable n'a pas été dite par un sage : elle est de Vendôme (1654-1712), général aimé de ses soldats. Arrière-petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, il fut le seul de sa lignée qui se distinguât dans la carrière des armes. Aussi, lorsque le roi d'Espagne, Philippe V, qui lui devait tant de reconnaissance, lui exprima son étonnement de ce qu'étant fils d'un père médiocre, il avait de si grands talents, Vendôme lui répondit : « C'est que mon esprit vient de plus loin. »

Philippe V, chassé une seconde fois de Madrid, en 1710,

appela Vendôme à son secours. Le succès ne se fit pas attendre; le nom de Vendôme exerça son prestige : de nombreux volontaires se rangèrent sous ses ordres, les villes et les religieux apportèrent de l'argent, l'enthousiasme saisit la nation, et, le 2 décembre, Philippe V était replacé sur son trône. Après la victoire de Villaviciosa, le roi d'Espagne dit au général français : « Je vous dois mon royaume » ; et le roi de France, à Versailles, dit en apprenant la bonne nouvelle : « Voilà ce que c'est qu'un homme de plus. »

C'est dans cette bataille que Philippe V n'ayant pas de lit, Vendôme lui dit : « Je vais vous faire donner le plus beau lit sur lequel jamais roi ait couché. » Ce lit était formé des étendards et des drapeaux pris sur l'ennemi.

Vendôme fut un général de courage et surtout d'inspiration. Mais l'homme fut un malpropre, un désordonné, un cynique, livré à ses passions, abandonné à ses domestiques. Il mourut d'une indigestion, et ceux qui le servaient vendirent jusqu'au matelas sur lequel il agonisait. On raconte qu'un de ses valets, indigné des vols commis effrontément sous ses yeux, vint un jour lui dire qu'il voulait quitter son service. « N'est-ce que cela, lui répondit Vendôme; eh bien, pille comme les autres. »

Monsieur est encore tout chaud. — Le frère de Louis XIV, Philippe, duc d'Orléans, dont la première femme, Henriette d'Angleterre, a été rendue célèbre par l'oraison funèbre de Bossuet, et dont la seconde fut la princesse palatine Charlotte-Elisabeth de Bavière, mourut à Saint-Cloud, le 9 juin 1701, d'une attaque d'apoplexie.

Son confesseur, le Père du Trévoux, lui avait fait souvent des représentations sur sa conduite et sur ses excès de table, ne lui dissimulant pas qu'il était vieux, usé de débauche, gras, court de cou, et que, selon toute apparence, il mourrait d'apoplexie. Monsieur prenait peur quelquefois, car il craignait le diable tout autant que la mort, et il faisait de son mieux pour régler sa vie, pour s'amender, pour obéir à son

confesseur. Mais le naturel ou plutôt les mauvaises habitudes l'emportaient toujours; il ne renonçait facilement ni à ses goûts ni à ses vices, et ne pouvait pas plus se modérer à ses repas que cesser de manger toute la journée les friandises dont ses poches étaient bourrées.

La veille de sa mort, Monsieur eut, à Marly, une explication très vive avec Louis XIV au sujet de la conduite de son fils, le mauvais sujet qui, quatorze ans plus tard, devait être le Régent. Monsieur répondit avec aigreur que les pères qui avaient mené de certaines vies avaient peu de grâce et d'autorité à reprendre leurs enfants. Le roi, se sentant atteint, répliqua vertement, et « Monsieur, dont la gourmette était rompue, dit Saint-Simon, le fit souvenir, d'une manière piquante, des façons qu'il avait eues pour la reine avec ses maîtresses, jusqu'à leur faire faire des voyages dans son carrosse avec elle. Le roi outré renchérit, de sorte qu'ils se mirent tous deux à parler à pleine tête. »

Le roi ayant été averti que « sa viande était portée », la discussion cessa. On se mit à table; Monsieur, la figure en feu, mangea beaucoup, comme à son ordinaire; et, le soir, rentré à Saint-Cloud, il eut une attaque. Le lendemain, la prophétie du père jésuite était accomplie.

En apprenant la mort de son frère, Louis XIV parut très affligé; il pleura, et tout le monde pensa que les trois jours qu'on devait rester encore à Marly seraient des jours de recueillement et de tristesse. Cependant, vingt-quatre heures après, le roi chantait dans l'appartement de Mme de Maintenon; puis il jouait avec les dames et s'étonnait des airs mélancoliques que prenaient quelques-uns de ceux qui l'entouraient. Après le dîner, le duc de Bourgogne demanda au duc de Montfort s'il voulait jouer au brelan. « Au brelan! s'écria Montfort stupéfait, vous n'y songez pas, *Monsieur est encore tout chaud!* — Pardonnez-moi, répondit le prince, j'y songe fort bien; mais le roi ne veut pas qu'on s'ennuie à Marly; il m'a ordonné de faire jouer tout le monde, et, de peur que personne ne l'osât faire le premier, d'en donner moi l'exemple. »

Le brelan commença donc, et bientôt le salon fut rempli de tables de jeu. Mme de Maintenon triomphait; elle était délivrée d'un ennemi, elle avait le cœur rempli de joie, et grâce à ses bons offices, Louis XIV était consolé.

La princesse palatine, qui n'avait jamais eu ni grande estime ni grande affection pour son mari, mais qui, le voyant mort, sentit sa perte et sa chute, cria de toutes ses forces : « Point de couvent! Je ne veux point de couvent! Qu'on ne me parle pas de couvent. » Elle faisait ainsi allusion à une clause de son contrat de mariage, où il était stipulé que si elle devenait veuve, elle devrait opter entre le couvent et le château de Montargis. Elle échappa au couvent, selon ses vœux; elle resta à la cour, et, six semaines après la mort de Monsieur, elle écrivait : « J'aurais bien besoin de trouver, dans ma triste situation, quelque chose qui pût me divertir; tout m'est interdit à présent, excepté la promenade; ma plus grande consolation est dans les bontés dont le roi continue à me donner des preuves; il est venu me voir et m'a menée à la promenade avec lui. Samedi était le jour de l'enterrement de Monsieur, et quoique je n'y fusse pas, j'ai bien pleuré, comme on peut l'imaginer. »

Régiment de la calotte. — Nom sous lequel se forma, au commencement du XVIIIe siècle, une société joyeuse et burlesque dont le point de départ se trouve, d'après ce qu'a raconté le général Ambert, dans les petites circonstances que voici. En 1702, une société de jeunes officiers et de courtisans, assemblée chez M. de Torsac, exempt des gardes du corps, frondait à l'envi les ridicules de la cour. Un seul des convives était silencieux et morose, le maître du logis. Tourmenté d'une violente migraine, il ne répondait que par des plaintes aux rires et aux quolibets de ses convives ; il avait, disait-il, la tête emprisonnée dans une *calotte* de plomb, qui le rendait comme fou. « Eh! qui donc n'a pas sa *calotte?* Qui donc n'est pas fou en ce monde, s'écria le garde du corps Aymon, portemanteau du roi. Toutes les sottises que nous voyons nous

prouvent suffisamment, que si l'on formait un régiment de tous les gens dont la cervelle est détraquée par cette *calotte* idéale, ce serait assurément le plus nombreux de tous les régiments de la terre. »

L'étincelle mit le feu; on applaudit, on s'occupa sur-le-champ de l'organisation dudit régiment, à la tête duquel furent placés le maître de la maison, M. de Torsac, ainsi que l'orateur, M. Aymon, qui prit le titre de *général de la calotte*, et cette première séance fut appelée *séance de la migraine.*

Les attributs des membres de l'association étaient une *calotte* de plomb et des grelots; la devise française était : *C'est régner que de savoir rire*, et la devise latine : *Favet Momus, luna influit.* On adopta un étendard, un sceau, on rédigea un règlement, et, ainsi organisée sous les auspices de l'extravagance et de la gaieté, la société se mit à enrôler, bon gré mal gré, en leur décochant des brevets de membres du *Régiment de la Calotte*, tous ceux qui se signalaient par quelque sottise ou quelque ridicule. Ces petites satires commençaient presque toujours par les vers :

> De par le dieu portant marotte,
> Nous, généraux de la calotte...

D'abord, elles furent mordantes sans être grossières; mais dans les attaques personnelles, on ne garde pas longtemps la mesure; le ton s'accentua et le bon goût disparut. Sous la Régence, la plupart des brevets étaient licencieux. Bientôt il n'y eut plus rien dans la vie publique, dans la vie privée ou dans les livres qui fût à l'abri des quolibets de la joyeuse milice; personne ne fut épargné, et les enrôlements involontaires s'étendirent à tous les hommes qui jouaient un rôle ou occupaient une grande position : Villars, le Régent, Louis XV, Dubois, Law, le cardinal Fleury, Fontenelle, Lamothe, Voltaire, Destouches, furent enrégimentés dans la *Calotte.* Le roi ne se fâcha pas : on dit même qu'il demanda à Aymon s'il ne ferait pas un jour défiler son régiment devant lui, et que le gé-

néral de la *Calotte* répondit : « J'y avais pensé, sire, mais il n'y aurait plus personne pour le voir passer. »

Les poètes, rédacteurs ordinaires des brevets, étaient Aymon, les abbés Des Fontaines et Gacon, Piron, Grécourt, et surtout Roy, qui échauffait singulièrement la bile de Voltaire : « Que dites-vous d'une infâme *Calotte* qu'on a faite contre M. et Mme de La Popelinière, pour prix des fêtes qu'ils ont données ? Ne faudrait-il pas pendre les coquins qui infectent le public de ces poisons ? Mais le poète Roy aura quelque pension, s'il ne meurt pas de la lèpre, dont son âme est plus attaquée que son corps [1]. » Voltaire nourrissait une vieille rancune contre le Régiment de la Calotte, qui l'appelait cher *Calottin* de première classe, et qui l'avait élu grosse caisse, détaché au service du roi de Prusse en qualité de trompette.

A la fin du siècle, le Régiment de la Calotte s'était évanoui ; on ne peut pas se moquer toujours. Les poètes et les gens de cour disparurent, il ne resta plus que des officiers ; alors la société se transforma : elle devint une sorte de conseil de famille appelé à intervenir dans les contestations entre officiers, dans les questions d'honneur, de délicatesse ou de simple convenance, en dehors de tout ce qui regardait la discipline ou les règlements ; et à prononcer des arrêts, sous une forme gaie, contre les officiers qui avaient, par leur conduite, mérité des observations ou des censures. En souvenir des bouffonneries d'autrefois, les jugements tombèrent souvent dans la trivialité. A la fin, la police militaire du chef de la *calotte* de chaque régiment ne s'exerçait plus qu'à la table des officiers.

Il n'est pas nécessaire de connaître quelqu'un pour lui ôter son chapeau. — Catinat (1637-1712), simple dans sa tenue comme dans toutes les habitudes de sa vie, se promenait aux environs de son château de Saint-Gratien, lorsqu'un

1. Lettre à M. le duc de Richelieu, ambassadeur à Dresde. — 24 décembre 1746.

jeune chasseur lui cria étourdiment : « Bonhomme, je ne sais à qui appartient cette terre; je n'ai point la permission d'y chasser, mais je vais me la donner. » Le maréchal l'écouta chapeau bas et continua sa promenade. — « De quoi riez-vous ? » dit ce jeune homme à des paysans qui travaillaient dans la campagne. — « De votre insolence avec Monseigneur; s'il avait dit un mot, nous vous aurions battu. » Apprenant, à sa grande confusion, qu'il avait parlé à Catinat, l'étourdi s'empressa d'aller lui demander pardon, alléguant qu'il ne le connaissait pas. Le maréchal lui répondit simplement : *Il n'est pas nécessaire de connaître quelqu'un pour lui ôter son chapeau* [1].

La plupart des réponses de Catinat sont caractéristiques.

Quelques jours après la grande victoire qu'il remporta sur le duc de Savoie dans la plaine de la Marsaille (4 octobre 1693), le poète Palaprat (1650-1721), secrétaire des commandements du grand prieur de Vendôme [2], parlait des différentes qualités des généraux. Faisant allusion à Catinat, il disait : « J'en connais un si simple que, sortant de gagner une bataille, il jouerait tranquillement une partie de quilles. » Catinat repartit : « Je ne l'estimerais pas moins si c'était en sortant de la perdre. »

A la malheureuse journée de Chiari (13 novembre 1701), Catinat, quoiqu'il fût blessé au bras et à la poitrine, cherchait à rallier ses troupes. Un officier lui dit : « Où voulez-vous que nous allions ? la mort est devant nous. — Et la honte est derrière », répondit Catinat.

Ses parents s'étant plaint de ce qu'il refusait l'ordre du Saint-Esprit, que lui offrait Louis XIV (1705), il leur dit :

1. Cette petite leçon rappelle celle que Turenne donna au cocher qui, un jour où le maréchal était en bras de chemise à la fenêtre, vint lui donner une forte tape sur le derrière. Turenne se retourna brusquement, et le cocher, tout honteux de sa méprise, s'excusa de son mieux en disant : « Pardon, Monseigneur, je croyais que c'était Jean. — Et quand c'eût été Jean, répondit Turenne, fallait-il frapper si fort ? »

2. Palaprat se permettait parfois avec le grand prieur des plaisanteries un peu vives. Catinat, qui en riait, lui dit un jour : « Les vérités que vou lâchez à M. le grand prieur me font trembler pour vous. — Rassurez-vous, lui répondit Palaprat, ce sont mes gages. »

« Si je vous fais tort, rayez-moi de votre généalogie. » Le duc de La Rochefoucauld lui demandait, à ce même propos, pourquoi il n'avait pas accepté un honneur qu'il méritait : « Voulez-vous, lui dit Catinat en souriant, que je me fasse descendre de Catilina ? — Non, répliqua le duc, mais de Caton, et on vous croira. »

Monsieur le maréchal, on n'est pas heureux a notre age. — Villeroi (1644-1730), que son élégance et ses succès dans le monde avaient fait appeler *le Charmant*, aurait pu être de la monnaie de M. de Turenne et non de la moins petite. Présomptueux et médiocre, il n'avait aucune des qualités d'un chef d'armée. « Un acteur, un bravache, dit Michelet, militaire de théâtre qui, sous son panache et ses plumes, n'ombrageait aucune cervelle. » Sans parler de tous ses échecs précédents, les dispositions qu'il prit à Ramillies furent autant de fautes accumulées dont Marlborough put aisément profiter. La bataille fut perdue (23 mai 1706) et la déroute complète : Marlborough poursuivit le cours de ses succès; Villeroi dut évacuer le Brabant et la Flandre, et comme les événements d'Italie ne furent pas moins funestes alors que ceux des Pays-Bas, l'année 1706 fut singulièrement fatale à la France.

Mais Villeroi à Versailles était le vieux favori; il avait été élevé avec Louis XIV, qui se le rappelait toujours. Lorsqu'il se décida à paraître devant le roi, il le trouva plus attristé qu'irrité. Pour ménager l'amour-propre du maréchal, Louis XIV mit leur malheur commun sur le compte de la fortune qui, dit-on, n'aime pas les vieux : *Monsieur le maréchal, on n'est pas heureux à notre âge.* Louis XIV avait alors soixante-huit ans et Villeroi soixante-trois.

En 1709, Louis XIV était un peu plus âgé, et cependant après la *boucherie humaine* de Malplaquet, cette glorieuse défaite où la victoire fut si vigoureusement disputée par Villars et Boufflers[1], il tenait à Villars un langage plus mâle : *Nous pe-*

1. Villars, quoiqu'il eût le genou fracassé par une balle, ne désespérait pas; il écrivait au roi : « Que Dieu nous fasse la grâce de perdre encore une

rirons ensemble ou nous sauverons l'État. Grâce à ce regain d'énergie royale, grâce à Villars et à Duguay-Trouin, la France ne fut pas perdue, elle fut à peine diminuée. En 1715, à la fin du règne de Louis XIV, elle était moins grande, mais surtout beaucoup moins riche que quarante ans auparavant. Aussi le vieux roi, sur son lit de mort, eut-il raison de dire à celui qui allait lui succéder : *J'ai trop aimé la guerre, ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites.* Ce conseil, donné à un enfant de cinq ans, ne signifiait pas grand'chose : Louis XIV parlait pour l'assistance et pour la postérité. Mais combien d'autres recommandations, si elles avaient dû être comprises, il eût été utile de faire à ce jeune roi qui fut Louis XV, et qui devait être si fort enclin à ne suivre que les mauvais exemples ! Louis XV semblait destiné à n'entendre de bons conseils et d'utiles leçons que dans l'âge où il était incapable d'en profiter : il avait sept ans lorsque Massillon prêcha devant lui le *Petit carême*, qui traitait des devoirs des grands.

C'est le 26 août que Louis XIV fit ses adieux aux principaux personnages de la cour [1]; c'est le 1er septembre, un dimanche, qu'il mourut. Dans l'intervalle, il s'occupa de régler ce qu'on aurait à faire après sa mort. Il dit à Mme de Maintenon : « J'avais toujours ouï dire qu'il était difficile de mourir; je touche à ce dernier moment, et je ne trouve pas que ce soit si pénible. ». Il dit à ses valets : « Pourquoi pleurez-vous? M'avez-vous cru immortel? » Absorbé par son salut, il était détaché à ce point des choses de la terre

pareille bataille ! » et, sur son lit de douleur, il conseillait de « remarcher à l'ennemi ». Quant à Louis XIV, il fut atterré de voir que la plus sanglante bataille de son règne ne fût pas couronnée par la victoire, et il ne put s'empêcher de s'écrier : « Dieu a-t-il donc oublié ce que j'ai fait pour lui. »

1. Lorsqu'il fut à peu près certain que Louis XIV allait mourir, le duc d'Orléans eut autour de lui une affluence considérable de courtisans. Dans les derniers jours, un empirique donna au roi un élixir qui le ranima. Il mangea et l'empirique assura qu'il guérirait. A cette nouvelle, on vit décroître sensiblement la foule qui entourait le futur régent. *Si le roi mange une seconde fois*, dit-il, *nous n'aurons plus personne.*

qu'on l'entendit murmurer : *Du temps que j'étais roi*[1] !

Voltaire ne fait pas particulièrement honneur à Louis XIV de sa constance et de sa fermeté. Il parle bien de la grandeur d'âme avec laquelle le roi vit approcher la mort ; mais il ajoute quelques lignes plus loin : *Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort meurt toujours avec courage.*

Louis XIV avait régné presque trois quarts de siècle ; il avait vu mourir son frère, sa femme, son fils et ses petits-fils, et semblait s'être éternisé sur le trône ; il y eut un courtisan pour dire dans son étonnement : « Après la mort du roi, on peut tout croire. » Mais le grand roi fut peu regretté ; sa mort fut même accueillie comme une délivrance. « Paris, las d'une dépendance qui avoit tout assujetti, respira dans l'espoir de quelque liberté, et dans la joie de voir finir l'autorité de gens qui en abusoient. Les provinces, au désespoir de leur ruine et de leur anéantissement, respirèrent et tressaillirent de joie ; et les parlements et toute espèce de judicature, anéantie par les édits et par les évocations, se flattèrent, les premiers de figurer, les autres de se trouver affranchis. Le peuple ruiné, accablé, désespéré, rendit grâces à Dieu, avec un éclat scandaleux, d'une délivrance dont ses plus ardents désirs ne doutoient plus. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

Tout est possible a Paris parce qu'il y a la comédie et du pain. — Les spectacles ont toujours été la passion des peuples de race latine[2] : *Panem et circenses*, avait écrit Juvénal à propos des Romains de la décadence ; et les Espagnols ont

1. Louis XIV qui, avant de mourir, renonçait à être roi, aurait eu, par contre, si l'on ajoutait foi à une scène de famille racontée par Griffet (*Histoire de Louis XIII*), la velléité de l'être trois semaines avant la mort de son père. Il avait quatre ans et demi, et venait d'être tenu sur les fonts baptismaux par Mazarin et la princesse de Condé (21 avril 1643). Après la cérémonie, le roi lui ayant demandé comment il s'appelait maintenant : « Je m'appelle Louis XIV ! aurait-il répondu. — Pas encore, aurait doucement répliqué Louis XIII, pas encore. »

2. Et même de tous les peuples, dit Voltaire : « Au lieu de tuer tous les Caraïbes, il fallait peut-être les séduire par des spectacles, par des funambules, des tours de gibecière et de musique. On les eût aisément subjugués. Il y

dit à leur tour : *Pan et toros*, du pain et des courses de taureaux. Le mot de Mme de Maintenon, même en 1710, à l'époque de famine où elle l'a prononcé[1], n'avait pas cessé d'être vrai ; il restera comme une caractéristique des Français et surtout des Parisiens. Du pain, il en faut absolument pour vivre ; sans quoi le peuple à cet égard se montrerait assez patient ; mais des spectacles, il ne s'en passerait pas sans souffrir beaucoup, et peut-être qu'à la longue tout ne serait plus possible. Si tant de choses ont été possibles à Paris, c'est que les spectacles n'ont jamais manqué : sous la Terreur comme sous la Fronde, pendant les guerres et les invasions, aux époques les plus troublées ou les plus tourmentées de la vie publique, il y eut des farceurs et des comédiens pour égayer et captiver la foule. Depuis les exhibitions d'animaux et les parades de saltimbanques jusqu'aux représentations des comédies et des drames, le peuple de Paris n'a jamais chômé de spectacles ; et toujours il y a couru avec la même ardeur, trouvant dans son plaisir de prédilection une consolation pour les épreuves, un dédommagement à toutes les misères.

C'est à propos des spectacles qu'il convient d'admettre comme une vérité le mot de Voltaire : *Le superflu, chose très nécessaire*[2]. Alphonse Karr l'a répété de nos jours : « Le superflu

« des spectacles pour toutes les conditions humaines ; la populace veut qu'on parle à ses yeux ; et beaucoup d'hommes d'un rang supérieur sont peuple. » (*Dictionnaire philosophique. — Art dramatique.*)

1. Pour donner de l'occupation aux ouvriers dans cette année d'excessive misère, on les employait à niveler une butte à côté de la porte Saint-Denis. Ils recevaient, pour tout salaire, un morceau de pain qui n'arrivait pas toujours exactement. Le 6 août, le morceau de pain n'arriva pas du tout, et les ouvriers se révoltèrent. Ce même jour, d'après ce que rapporte Dangeau, le carrosse de Mme de Maintenon fut insulté dans le faubourg Saint-Antoine.

2. J'aime le luxe et même la mollesse,
Tous les plaisirs, les arts de toute espèce,
La propreté, le goût, les ornements :
Tout honnête homme a de tels sentiments.
Il est bien doux pour mon cœur très immonde
De voir ici l'abondance à la ronde,
Mère des arts et des heureux travaux,
Nous apporter de sa source féconde

est devenu si nécessaire que, pour le conquérir, beaucoup de gens traitent le nécessaire de superflu. »

Le mot de Mme de Maintenon tel qu'elle l'a formulé, c'est-à-dire en plaçant la comédie en première ligne, était parfaitement juste; il prouve une fois de plus que la réputation de jugement et de bon sens qu'elle s'était acquise à la cour n'était pas usurpée. Si l'on devait en croire les arrangeurs de phrases, c'est cette réputation qui lui aurait valu de la part de Louis XIV un compliment ainsi conçu : *On appelle les papes Votre Sainteté, les rois Votre Majesté, les princes Votre Gracieuseté; pour vous, madame, on devrait vous appeler Votre Solidité.*

J'ai toujours été le maitre chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas souvenir. — Après avoir été forcé de démolir Dunkerque (traité d'Utrecht, 1713, qui mit fin à la guerre de succession d'Espagne), Louis XIV voulut contrebalancer cette perte en faisant ouvrir à l'ouest de Dunkerque, en tirant vers Mardyck, un canal d'une lieue de long, capable d'abriter des vaisseaux de quatre-vingts canons. Le gouvernement anglais adressa de vives représentations, soutenant qu'on violait le traité[1], et les travaux furent suspendus.

Et des besoins et des plaisirs nouveaux.
L'or de la terre et les trésors de l'onde,
Leurs habitants, et les peuples de l'air.
Tout sert au luxe, aux plaisirs de ce monde.
O le bon temps que ce siècle de fer!
Le superflu, chose très-nécessaire,
A réuni l'un et l'autre hémisphère.
(*Le Mondain*, 1736.)

1. « La clause du traité qui portait la démolition du port de Dunkerque et de ses écluses ne stipulait pas qu'on ne ferait point de port à Mardyck. On a osé imprimer que lord Bolingbrocke, qui rédigea le traité, fit cette omission, gagné par un présent d'un million. On trouve cette lâche calomnie dans l'*Histoire de Louis XIV*. sous le nom de *La Martinière;* et ce n'est pas la seule qui déshonore cet ouvrage. Louis XIV paraissait être en droit de profiter de la négligence du ministre anglais, et de s'en tenir à la lettre du traité; mais il aima mieux en remplir l'esprit, uniquement pour le bien de la paix; et loin de dire au lord Stair qu'*il ne le fit pas souvenir qu'il avait été autrefois le maître chez les autres*, il voulut bien céder à ses représentations, auxquelles il pouvait résister. Il fit discontinuer les travaux de Mardyck au mois d'avril 1715. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.)

A cette occasion, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stair, devint si exigeant que le roi ne voulut plus l'entendre[1]. Le président Hénault[2], pour exprimer l'impatience, peut-être même la colère de Louis XIV, lui met dans la bouche ces malencontreuses paroles : *Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas souvenir.* L'impatience était permise sans doute, mais l'arrogance était de trop, et le président Hénault n'a pas prêté à son roi, dans cette circonstance, le langage qui convenait. Il a reconnu lui-même, paraît-il, que cette belle phrase n'était pas à sa place; mais, d'après ce qu'en a dit Voltaire, il ne se décida pas à l'effacer :

« Il est très vrai que jamais Louis XIV ne tint ni ne put tenir le propos si déplacé que le président Hénault lui impute dans une audience donnée au comte de Stair. Le président Hénault m'avoua lui-même que cette anecdote était très fausse, mais, que l'ayant imprimée, il n'aurait pas le courage de se rétracter. J'aurais eu ce courage à sa place. Pourquoi ne pas avouer qu'on s'est trompé? » (VOLTAIRE, *Lettre à M. le marquis de Courtivron*, 12 octobre 1775.)

Duclos, dans ses *Mémoires secrets*, croit au mot de Louis XIV; selon lui, lord Stair aurait raconté l'aventure à plusieurs personnes, entre autres au maréchal de Noailles; il aurait même ajouté, avec une hardiesse de langage que ne démentent ni son caractère ni ses habitudes peu réservées : « J'avoue que la vieille machine m'a imposé. »

En tout cas, s'il y a des doutes à cet égard, il n'y en a pas sur les vertes paroles que Torcy répondit à ce même ambassadeur un jour qu'il avait essayé de dire quelque chose de trop sur le compte du roi : « Monsieur l'ambassadeur, tant que vos

1. « Il poussa si bien la patience et la douceur naturelle de Torcy que ce ministre ne voulut plus traiter avec lui. Stair même étoit si peu mesuré dans les audiences, qu'il demandoit fréquemment, et avec la plus grande hauteur, que le roi avoit pris le parti de ne le plus entendre. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

2. *Abrégé chronologique de l'Histoire de France jusqu'à la mort de Louis XIV.*

insolences n'ont regardé que moi, je les ai passées pour le bien de la paix; mais si jamais, en me parlant, vous vous écartez du respect qui est dû au roi, je vous ferai jeter par les fenêtres. » Il n'était pas très rare que les entretiens de ces deux diplomates fussent sur ce ton. Il arriva qu'un jour M. de Torcy voulut mettre lord Stair à la porte, et celui-ci se plaignit, non sans quelque raison, d'avoir été traité comme un chien[1].

J'AI VU CES MAUX ET JE N'AI PAS VINGT ANS. — Ainsi se terminait une satire appelée les *J'ai vu*, qui fit grand bruit à son apparition (1715), et dans laquelle étaient attaqués, non seulement la Bastille et les jésuites, mais les principaux personnages qui jouèrent un rôle pendant les dernières années du règne de Louis XIV : Mme de Maintenon était un démon sous l'habit d'une femme; d'Argenson, un policier barbare, ennemi du genre humain; et le roi lui-même, le fléau de la France :

J'ai vu ces maux sous le règne funeste
D'un prince que jadis la colère céleste
Accorda, par vengeance, à nos désirs ardents :
J'ai vu ces maux et je n'ai pas vingt ans.

Cette satire, qui avait circulé sous le voile de l'anonyme, fut attribuée à Voltaire; il s'en défendit en lui donnant pour auteur un poète inconnu, nommé Le Brun. « Il parut, à la mort de Louis XIV, dit-il[2], une petite pièce imitée des *J'ai vu* de l'abbé Régnier. C'était un ouvrage où l'auteur passait en revue tout ce qu'il avait vu dans sa vie; cette pièce est aussi négligée aujourd'hui qu'elle était alors recherchée : c'est le sort de tous les ouvrages qui n'ont d'autre mérite que celui de la satire. Cette pièce n'en avait point d'autre; elle n'était remarquable que par les injures grossières qui y étaient indignement répandues, et c'est ce qui lui donna un cours prodigieux :

1. Voir l'article *Lord Stair et M. de Torcy*, par M. Louis Wiesener. (*Revue de la Société des études historiques*, 1883, n° 3.)

2. *Lettres sur Œdipe à M. de Genonville* (1719). Lettre première, note 1.

on oublia la bassesse du style en faveur de la malignité de l'ouvrage[1]... Quelques-uns m'imputèrent cette pièce par malignité, pour me décrier et pour me perdre; quelques autres, qui l'admiraient bonnement, me l'attribuèrent pour me faire honneur : ainsi un ouvrage que je n'avais point fait, et même que je n'avais point encore vu alors, m'attira de tous côtés des malédictions et des louanges. »

Ce que Voltaire avait réellement écrit, n'ayant guère plus de vingt ans, c'est la tragédie d'*Œdipe* (1718), dans laquelle se trouvent les deux vers célèbres qui furent le signal de cette guerre furieuse contre le clergé, que même la mort de Voltaire n'éteignit pas :

> *Nos prêtres ne sont point ce qu'un vain peuple pense ;*
> Notre crédulité fait toute leur science.
>
> (Act. IV, sc. I.)

On ne se borna pas à voir dans ces vers un moyen employé par Jocaste pour rassurer Œdipe sur les épouvantables malheurs prédits par le grand prêtre ; on y vit poindre l'esprit de révolte et de liberté, cet esprit de Voltaire dont le souffle devait animer tout le XVIIIe siècle.

Affaire du bonnet. — On désigne ainsi une de ces querelles ridicules qu'ont fait naître, sous l'ancienne monarchie, les puériles questions de prérogatives, d'étiquette ou de privilèges.

Il avait été longtemps d'usage dans les parlements que le président se découvrît lorsqu'il prenait l'avis des ducs et pairs siégeant à la séance. « Venant aux pairs, dit Saint-Simon dans ses *Mémoires*, il (le président) se découvroit en nommant le premier d'eux à opiner, de suite les princes du sang opinoient sans être nommés, puis les présidents sans l'être non plus ; [le président] se couvroit après, puis prononçoit. »

1. « La platitude du style aurait dû suffire pour prévenir la méprise. » (La Harpe, *Cours de littérature*.)

Vers la fin du règne de Louis XIV, cet usage commença de n'être plus régulièrement observé, et Saint-Simon, entiché de sa noblesse, s'indigna de la conduite du président Novion qui prit d'abord l'habitude de mettre négligemment son bonnet sur le bureau, tantôt au commencement, tantôt au milieu, quelquefois vers la fin de l'appel des noms des conseillers, évitant toujours de l'ôter au moment où il appelait les pairs à voter. Il paraît même qu'il poussa plus loin encore « l'affectation de son inadvertance » en demeurant couvert lorsqu'il appelait les pairs à opiner. et en se découvrant ensuite, comme s'il avait oublié de le faire, lorsqu'il appelait les autres membres du Parlement.

Une occasion se présenta enfin où Novion, « levant le masque, demeura couvert en appelant tous les noms des pairs, et ne se découvrit que lorsqu'il en fut aux princes du sang ». L'intention devint manifeste, le duc d'Uzès enfonça son chapeau d'un air de menace, tous les pairs furent indignés et se plaignirent au roi. Mais Louis XIV ne voulut pas se mêler de cette affaire. « Il a, tant qu'il a pu, dit encore Saint-Simon, abaissé et diminué le rang des ducs en tout ce qui lui a été possible; il n'étoit pas fâché des querelles de cette nature, et il aimoit à les faire durer en ne les jugeant point, pour tenir les parties en division et plus dans sa dépendance. »

De l'abstention du roi, il résulta que la lutte, conduite par Saint-Simon et poursuivie toujours avec une aigreur croissante, subsistait encore sous la Régence. Elle fut même alors envenimée d'une façon singulière par un pamphlet attribué à Novion, dans lequel on remontait à l'origine de ces maisons ducales qui réclamaient fièrement l'héritage des pairs de Charlemagne, pour s'égayer à établir que les ducs d'Uzès descendaient d'un apothicaire, les Villeroi d'un marchand de poissons, les La Rochefoucauld d'un boucher, et les Saint-Simon d'un hobereau appelé le sire de Rouvroi.

Insultés dans leurs ancêtres, les ducs, furieux, ne songeaient à rien moins qu'à se transporter au Palais pour y soutenir leurs prétentions l'épée à la main, lorsque le Régent, pour leur com-

plaire et mettre fin aux débats, décida la question en leur faveur (arrêt du conseil du 21 mai 1716). Mais le Parlement fit entendre des plaintes si énergiques que le Régent dut révoquer son arrêt. La question du bonnet fut renvoyée à la majorité du roi, c'est-à-dire à une époque assez lointaine pour que les colères fussent apaisées et ces sottes querelles oubliées.

Sonate, que me veux-tu ? — Au XVIIIe siècle, la sonate[1] était un des morceaux les plus en vogue et en même temps les plus longs et les plus développés. Les sonates retentissaient alors sur toutes sortes d'instruments, principalement sur le violon et le clavecin, et leur exécution durait au moins une demi-heure. La plupart étaient dépourvues d'intérêt; J.-J. Rousseau les appelait des fatras : « Pour savoir ce que veulent dire tous ces fatras de sonates dont on est accablé, il faudroit faire comme ce peintre grossier, qui étoit obligé d'écrire au-dessous de ses figures : *c'est un arbre, c'est un homme, c'est un cheval.* »

La situation étant ainsi faite, on comprend que Fontenelle (1657-1757), qui vivait beaucoup dans le monde, car on a prétendu qu'il ne dînait jamais chez lui[2], ait été fatigué d'entendre perpétuellement ces sonates insignifiantes, et il n'est pas besoin qu'il ait été insensible à la musique pour qu'il se soit écrié dans un moment d'impatience : *Sonate, que me veux-tu?*

Écho de la lassitude générale, le mot fit fortune et devint proverbe. Il fut même imprimé par de célèbres contemporains :

1. « Pièce de musique instrumentale composée de trois ou quatre morceaux consécutifs de caractères différents. La sonate est à peu près pour les instruments ce qu'est la cantate pour la voix. » (J.-J. Rousseau, *Dict. de musique.*)

2. On raconte que Piron dit, en voyant passer son convoi : « Voilà la première fois que M. de Fontenelle sort de chez lui pour ne pas aller dîner en ville. » — Il faut cependant que Fontenelle ait quelquefois dîné chez lui, ne fût-ce que pour laisser place à l'histoire des asperges. Il ne les aimait qu'à l'huile, et l'abbé Terrasson, qui était venu un jour lui demander de les partager avec lui, ne les aimait qu'au beurre. Fontenelle s'était résigné à faire le sacrifice de la moitié de ses asperges lorsque le pauvre abbé, au moment de se mettre à table, eut une attaque d'apoplexie. Fontenelle se lève précipitamment, court

« Toute cette musique purement instrumentale, écrivait d'Alembert, sans dessein et sans objet, ne parle ni à l'esprit ni à l'âme, et mérite qu'on lui demande avec Fontenelle : « Sonate, « que me veux-tu ? » — Et J.-J. Rousseau, dans son *Dictionnaire de musique :* « Je n'oublierai jamais la saillie du célèbre Fontenelle, qui, se trouvant excédé de ces éternelles symphonies, s'écria tout haut dans un transport d'impatience : *Sonate, que me veux-tu?* »

Depuis, le mot a pris de l'extension et s'est dit à propos de tout ce qui est monotone, fatigant ou déplacé. « Des canons dans la cour du Muséum ! pourquoi faire? Canon, que me veux-tu ? » (Victor Hugo, *les Misérables.*)

L'esprit de Fontenelle était fertile en saillies. Il disait de La Fontaine : « Il est assez bête pour croire que les anciens ont plus d'esprit que lui » ; et de Du Marsais : « C'est le nigaud le plus spirituel, et l'homme d'esprit le plus nigaud que je connaisse. »

De ses entretiens avec le Régent, on a retenu deux traits. Consulté sur la façon dont il fallait juger les ouvrages en vers, Fontenelle répondit : « Dites toujours, Monseigneur, qu'ils sont mauvais, et sur cent fois, vous ne vous tromperez pas deux[1]. » — Et il lui dit, en l'entendant conter ses exploits galants : « Monseigneur fait toujours des choses au-dessus de son âge. »

Quelques-uns prêtent à Fontenelle une réponse que d'autres attribuent à Pope, le poète anglais. Interrogé comment il avait

à la cuisine, et crie : *Tout à l'huile! tout à l'huile!* — Cette petite anecdote est une de celles qui ont servi à prouver que Fontenelle manquait de sensibilité. Elle a été accréditée par Grimm (*Corresp. litt.*, février 1757), qui se plait à citer en même temps le mot que Fontenelle aurait dit en souriant à Diderot qui parlait de sentiment : « Monsieur, il y a quatre-vingts ans que j'ai relégué le sentiment dans l'églogue. » Fontenelle n'avait jamais ni ri ni pleuré, « il n'avait jamais senti le besoin de faire ah, ah, ah ! » — et Mme de Tencin lui avait dit, en montrant sa poitrine : « Ce n'est pas un cœur que vous avez là, c'est de la cervelle comme dans la tête. »

1. Avant Fontenelle, Ménage avait donné le même conseil au cardinal de Retz, qui lui avait exprimé le désir de se connaître en vers : « Dites toujours que cela ne vaut rien, vous ne vous tromperez guère. »

fait pour avoir tant d'amis et n'avoir point d'ennemi, il aurait répondu : « à l'aide de deux axiomes : *Tout est possible*, et *tout le monde a raison.* »

Enfin, à la question : comment cela va-t-il ? qu'on lui adressa lorsqu'il était mourant, il répondit : « Cela ne va pas, cela s'en va. »

Faisant allusion à ce que Fontenelle avait encore, dans un âge avancé, des saillies heureuses, Diderot disait : « C'est un vieux château où il revient des esprits. »

Un courtisan doit être sans humeur et sans honneur. — Cette définition donnée par le Régent, Philippe d'Orléans, est parfaite dans sa concision. Les Orientaux avaient une maxime qui établissait les mêmes conditions d'existence et de succès : *Un courtisan, pour réussir, ne doit avoir ni humeur ni honneur.*

Cela résume en deux mots la réponse que fit un courtisan à qui l'on demandait comment, en vivant à la cour, au service des rois, il était parvenu à un âge aussi avancé : c'est, dit-il, en recevant des outrages et en remerciant [1].

On sait de quels ingrédients se compose la recette donnée par Henri Estienne [2], pour devenir un parfait courtisan. « Prenez trois livres d'impudence, mais de la plus fine, qui croît en un rocher qu'on nomme *front d'airain*, deux livres d'hypocrisie, une livre de dissimulation, trois livres de la science de flatter, deux livres de bonne mine ; le tout cuit au jus de bonne grâce, par l'espace d'un jour et d'une nuit, afin que les drogues se puissent bien incorporer ensemble : après il faut passer cette décoction par une étamine de large conscience ; puis, quand elle est refroidie, y mettre six cuillerées d'eau de patience et trois d'eau de bonne espérance. Voilà un breuvage souverain pour devenir vrai courtisan, en toute perfection de courtisanisme. »

1. Sénèque, *Traité de la colère.*
2. *Deux dialogues du nouveau françois italianizé.*

C'est ainsi que Voltaire avait vu les courtisans lorsqu'il écrivit dans son *Dictionnaire philosophique :*

> Ramper avec bassesse en affectant l'audace,
> S'engraisser de rapine en attestant les lois ;
> Étouffer en secret son ami qu'on embrasse,
> Voilà l'honneur qui règne à la suite des rois.

Tout a été dit depuis longtemps contre ces

> Détestables flatteurs, présent le plus funeste
> Que puisse faire aux rois la colère céleste[1].
> (RACINE, *Phèdre,* act. IV, sc. VI.)

Mais ce qui a été dit contre eux restera toujours au-dessous de ce qu'ils ont fait. Dans les temps reculés où il y avait des esclaves, on s'expliquait jusqu'à un certain point que des courtisans devinssent borgnes ou boiteux, pour imiter servilement leurs maîtres, voire même qu'ils applaudissent à l'adresse d'un tyran qui leur tuait leurs propres enfants[2] ; mais on rougit de honte en voyant à quel degré de bassesse sont souvent descendus, dans notre civilisation moderne, les flatteurs, proches parents des traîtres, comme on dit proverbialement. François Ier, qui fut des premiers à se plaire dans ce milieu de mensonge et d'adulation qu'il appela sa cour, constata lui-même qu'*un bon courtisan et un bon juge sont deux choses incompatibles.* C'est à la cour de Louis XIV surtout qu'il faut voir les plats valets se donner carrière. Saint-Simon en rapporte plusieurs exemples, celui entre autres du cardinal d'Estrées qui, quoique très vieux, avait encore des dents blanches et fort

1. Traduction en termes nobles du vieux proverbe: *Les flatteurs des rois ressemblent aux bouchers qui n'enflent leurs veaux que pour les écorcher.* — Les Provençaux disaient : *Les flatteurs engluent de louanges la voie de l'enfer.*

2. Prexaspes, favori du roi de Perse, Cambyse, s'était hasardé à faire remarquer timidement à son maître qu'on lui reprochait de boire avec excès. Le tyran, pour toute réponse, fit amener le fils de Prexaspes et dit à ce dernier : « Si je ne perce le cœur de ton fils, tu auras raison de dire que j'ai tort de boire. » Cambyse tira sur l'enfant, l'atteignit au cœur et le tua. Prexaspes s'écria : « Apollon ne serait pas plus adroit. »

belles que sa bouche très grande laissait voir lorsqu'il parlait. Louis XIV s'étant plaint, au dîner, de l'incommodité de n'avoir plus de dents, le cardinal lui dit : *Des dents, sire, eh, qu'est-ce qui en a*[1]*?* — Les courtisans ordinaires de Sa Majesté ne se bornaient pas à ces sortes de flatteries. Si le roi était malade, ils prétendaient avoir la même maladie que lui. Lorsqu'il fut opéré de la fistule, cette maladie, dont on ne se vante pas habituellement, devint si fort à la mode que quiconque tenait à la cour était fier de pouvoir en parler. Les courtisans malades allaient se faire opérer à Versailles, heureux que le roi s'informât des circonstances et du résultat de l'opération. Tous ceux qui se sentaient quelque douleur au fondement soutenaient qu'ils avaient une fistule, et se fâchaient contre le chirurgien qui refusait de les opérer.

Quant aux malheurs de la patrie, ils ne comptaient guère pour ces sortes de personnages. Après les désastres de la fin du règne de Louis XIV, les plus honnêtes gens de la cour disaient : « Au moins, le roi se porte bien, c'est le principal. »

La grande préoccupation du courtisan était de se tourner toujours du côté de la faveur et de la puissance, ainsi que l'a remarqué ironiquement le Régent alors que Louis XIV était mourant.

Pour le soleil couchant il n'est point d'idolâtre[2].

Alisan de Chazet, dans ses *Mémoires*, nous en a laissé cet exemple : « Le duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI, d'une complexion délicate, était souvent souffrant. La maladie dont il mourut ayant pris un caractère sérieux, les courtisans ralentirent leurs visites et allèrent de préférence chez le duc de Berry (depuis Louis XVI). Un jour que le malade se trouvait dans une solitude complète, il fit signe à son page de venir lui parler. « Bombelles, lui dit-il, sais-tu pourquoi nous ne voyons

1. A ce même roi, qui se plaignait d'avoir soixante ans, le maréchal de Gramont répondit : *Ah! sire, qu'est-ce qui n'a pas soixante ans?*
2. Delille, *l'Imagination*, ch. VI.

personne, tandis que la foule se porte chez mon frère? — C'est que c'est ici la chambre de douleur, et chez Berry c'est la chambre de l'espérance. »

Club de l'entresol. — L'abbé de Saint-Pierre (1658-1743), dont les projets plus ou moins chimériques étaient qualifiés par le cardinal Dubois de *Rêves d'un homme de bien*, fut expulsé de l'Académie française pour avoir, dans un de ses plans de réforme, attribué à Louis XIV, à sa mauvaise éducation, à son égoïsme, à son faste, à sa passion des conquêtes, à ses folles dépenses, toutes les calamités qui avaient ruiné le pays. L'Académie ne put entendre sans frémir ces insultes à la mémoire d'un roi qui l'avait comblée de bienfaits, et pour ne pas se montrer ingrate, elle prononça l'expulsion de l'abbé de Saint-Pierre à l'unanimité des voix moins une. L'unique ami qui avait eu le courage de son amitié et de son opinion était Fontenelle.

Cette exécution ne guérit pas l'abbé de Saint-Pierre de son goût pour les réformes. Ne pouvant plus porter ses idées à l'Académie, il se réfugia dans un petit cénacle, qui se forma en 1724 chez l'abbé Alary, logé place Vendôme dans un entresol de l'hôtel du président Hénault, et qui fut désigné à cause de cela sous le nom de *Club de l'entresol*. Les mémoires que lut l'abbé de Saint-Pierre dans cette réunion littéraire ne tendaient à rien de moins qu'à substituer à la société de son temps une société absolument nouvelle. Le cardinal Fleury, qui avait peur de tout, s'émut de ces doctrines subversives; il regarda l'abbé comme un révolutionnaire dangereux, et, en 1731, le *Club de l'entresol* fut fermé.

Mon siège est fait. — L'abbé Vertot (1655-1735) devait sa réputation d'écrivain à la vivacité de son imagination et à l'élégance de son style[1]. Pour l'exactitude des faits, la critique

1. Bossuet fut si charmé du style de Vertot, en lisant l'*Histoire de la conjuration du Portugal* (1689), parue plus tard sous le titre de *Révolutions de Portugal*, qu'il dit que « c'était une plume taillée pour écrire la vie de M. de Turenne ».

historique et les vues philosophiques, sa renommée était moins bien établie. Il avait écrit les *Révolutions romaines* en acceptant, sans les discuter, des traditions plus ou moins fidèles, et dans ses travaux sur le moyen âge, il se préoccupa de captiver l'intérêt beaucoup plus que de tracer un tableau des mœurs, des institutions et des caractères. Plus soucieux de plaire que de montrer la vérité, Vertot était un historien de ce siècle de Louis XIV où, comme l'a dit M. Villemain, « c'était une tradition, une habitude, non seulement de taire ou d'altérer certains faits par circonspection politique, mais de falsifier la couleur générale des événements et des mœurs par respect pour les temps présents ».

Aussi, lorsque Vertot répondit *Mon siège est fait* à celui qui lui apportait des documents pour son *Histoire de l'ordre de Malte* et du siège de Rhodes si vaillamment soutenu par les chevaliers, on n'hésita pas à regarder ce mot comme le cri d'un homme qui préfère laisser son travail imparfait que d'avoir à le recommencer. Il n'en est pas tout à fait ainsi : Vertot n'était ni naïf ni léger à ce point. Sa réponse était destinée à se débarrasser d'un indiscret qui prétendait lui faire employer des matériaux suspects. Dans la pensée de Vertot, *Mon siège est fait* ne voulait pas dire : il est trop tard, mais bien : vous m'importunez.

Si je tenais toutes les vérités dans ma main, je me donnerais bien de garde de l'ouvrir pour les découvrir aux hommes. — Fontenelle parlait ainsi, non par dédain pour la vérité, mais par amour de la paix : il chérissait son repos par-dessus toutes choses et ne voulait pas soulever de tempêtes[1]. Tenir compte des avertissements de Térence : *Veritas odium parit*, lui semblait plus sage que de suivre l'exemple

1. Ceux qui n'aimaient pas Fontenelle prenaient cette boutade à la lettre en l'attribuant à la grande indifférence qui faisait le fond du caractère de Fontenelle : « Il disait que s'il eût tenu la vérité dans ses mains comme un oiseau, il l'aurait étouffée, tant il regardait le plus beau présent du ciel inutile et dangereux pour le genre humain. » (Grimm, *Corresp. litt.*, février 1757.)

d'Alceste, qui n'était parvenu, à force de franchise, qu'à se faire détester. Il n'ignorait pas que Montaigne recommandait d'aimer la vérité, non flatteuse et agréable, mais âpre et dure, affligeante et sévère, avec ses épines et ses blessures, et il se demandait, sans doute, s'il gagnerait quelque chose à la répandre sous cette forme, s'il rencontrerait beaucoup de gens disposés à l'entendre.

Mais cela ne l'empêchait pas d'aimer la vérité pour elle-même, et de savoir ce qu'il en fallait dire... « Il n'y a que la vérité qui persuade, même sans avoir besoin de paraître avec toutes ses preuves, dit-il dans ses *Entretiens sur la pluralité des mondes;* elle entre si naturellement dans l'esprit que quand on l'apprend pour la première fois, il semble qu'on ne fasse que s'en souvenir. » — Et son écrit intitulé : *Doutes sur le système physique des causes occasionnelles* se termine par cette piquante réflexion : « La vérité n'a ni jeunesse ni vieillesse ; les agréments de l'une ne la doivent pas faire aimer davantage, et les rides de l'autre ne lui doivent pas attirer plus de respect. »

La critique est aisée et l'art est difficile. — Ce vers et un autre non moins connu :

Chassez le naturel, il revient au galop,

sont généralement attribués, l'un à Boileau, l'autre à La Fontaine. La méprise s'explique assez bien par ce fait que le premier de ces vers a tout l'air d'un précepte de l'*Art poétique*, et que le second est une traduction exacte du vers d'Horace[1] :

Naturam expellas furca, tamen usque recurret,

que le grand fabuliste a imité dans la fable : *la Chatte métamorphosée en femme*, lorsqu'il a dit, parlant du naturel :

Qu'on lui ferme la porte au nez,
Il reviendra par les fenêtres[2].

1. Livre I, épître x.
2. Boileau avait dit aussi (satire xi) :

Le naturel toujours sort et sait se montrer :
Vainement on l'arrête, on le force à rentrer ;
Il rompt tout, perce tout, et trouve enfin passage.

L'auteur des deux vers maximes tant de fois cités est Destouches (1680-1754), qui les a mis dans la comédie du *Glorieux* (1732), plaçant même le second dans la bouche de *Lisette,* soubrette qui raisonne comme un sage, selon la coutume du théâtre d'autrefois.

Lisette (act. II, sc. v) veut entretenir entre les deux amants, Isabelle et Philinte, une conversation qui menace de languir, et, pour parler d'autres choses que de la pluie et du beau temps, elle cause avec Philinte du nouvel opéra :

PHILINTE.

Je sais peu de musique, et fais de méchans vers;
Ainsi j'en pourrois bien juger tout de travers.
Et d'ailleurs j'avoûrai qu'au plus mauvais ouvrage,
Bien souvent, malgré moi, je donne mon suffrage.
Un auteur, quel qu'il soit, me paroît mériter
Qu'aux efforts qu'il a faits on daigne se prêter.

LISETTE.

Mais on dit qu'aux auteurs la critique est utile.

PHILINTE.

La critique est aisée, et l'art est difficile.
C'est là ce qui produit ce peuple de censeurs,
Et ce qui rétrécit les talens des auteurs.

Dans l'acte suivant, scène v, la même *Lisette* cause avec le comte de Tufière, amant aussi d'Isabelle, et lui dit entre autres vérités :

Je ne vous dirai pas : changez de caractère;
Car on n'en change point, je ne le sais que trop;
Chassez le naturel, il revient au galop.

L'idée si vraie que renferme ce vers, Destouches la développa plus tard dans une comédie en cinq actes intitulée : *la Force du naturel* (1750).

Néricault-Destouches fit surtout des comédies de caractères : le *Censeur impertinent,* l'*Ingrat,* l'*Irrésolu,* le *Médisant,* le *Philosophe marié,* le *Dissipateur,* l'*Ambitieux et* l'*Indiscrète,* le *Vindicatif,* l'*Homme singulier,* l'*Archi-Menteur.* La plupart sont faibles; les succès furent pour *la Fausse Agnès* et surtout

pour *le Glorieux*, une des meilleures pièces qu'on ait vues sur la scène depuis Molière; elle valut à l'auteur ce compliment de Voltaire :

Auteur solide, ingénieux,
Qui du théâtre êtes le maître,
Vous qui fîtes le *Glorieux*,
Il ne tiendrait qu'à vous de l'être.

Œil-de-bœuf. — On désignait sous ce nom l'antichambre du grand appartement du roi à Versailles, antichambre qui était éclairée par une fenêtre ovale appelée œil-de-bœuf. C'est là, dans cette vaste salle d'attente, que les courtisans se réunissaient avant d'entrer chez le roi; c'est là, par conséquent, que se tenaient tous les propos malins, que se racontaient les scandales, que se tramaient les petits complots et les intrigues de cour. C'est ainsi qu'il y eut des gentilshommes de l'œil-de-bœuf, et des chroniques de l'œil-de-bœuf[1].

P.-L. Courier écrivait en 1824, dans le *Pamphlet des pamphlets :* « Français charmants! sous l'empire de la beauté, des grâces, vous êtes un peuple courtisan, plus que jamais maintenant. Par la Révolution, Versailles s'est fondu dans la nation; Paris est devenu l'œil-de-bœuf. Tout le monde en France fait sa cour. »

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. — Le genre adopté dans la comédie de l'*Enfant prodigue*, « où l'on voit un mélange de sérieux et de plaisanterie, de comique et de touchant », conduisit Voltaire, dans la préface de cette pièce, à parler des divers moyens d'intéresser le spectateur et surtout d'exciter sa gaieté. « Il ne faut, dit-il, donner l'exclusion à aucun genre; et si l'on me demandait quel genre est le meilleur, je répondrais : celui qui est le mieux traité. »

1. « Un philosophe disait : « Je ne sais pas comment un Français qui a été une fois dans l'antichambre du roi, ou dans l'œil-de-bœuf, peut dire de qui que ce puisse être : « C'est un grand seigneur. » (Chamfort, *Maximes et pensées*.)

Et il conclut en disant : *Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux*, ligne de prose qui fait penser au mot de Patru à Boileau : « Vous écrivez trop négligemment votre prose ; il s'y est glissé quelques vers. »

Pour montrer la possibilité du rire au milieu des larmes, Voltaire, dans cette préface, raconte l'anecdote suivante : « Une dame très respectable (la première maréchale de Noailles) étant un jour au chevet d'une de ses filles (Mme de Gondrin, depuis comtesse de Toulouse) qui était en danger de mort, entourée de toute sa famille, s'écriait en fondant en larmes : « Mon Dieu, rendez-la-moi, et prenez tous mes autres enfans ! » Un homme qui avait épousé une autre de ses filles (le duc de La Vallière) s'approcha d'elle, et la tirant par la manche : « Madame, dit-il, les gendres en sont-ils ? » Le sang-froid et le comique avec lequel il prononça ces paroles firent un tel effet sur cette dame affligée, qu'elle sortit en éclatant de rire : tout le monde la suivit en riant, et la malade, ayant su de quoi il était question, se mit à rire plus fort que les autres. »

Louis XV, dit le bien-aimé. — Trois des derniers rois qui ont régné en France sous le nom de Louis ont reçu des surnoms flatteurs : Louis XIII a été dit *le Juste* par cette futile raison qu'il était né sous le signe de la Balance ; Louis XIV, *le Grand*, parce qu'il fut le roi d'un siècle illustré par de grands noms ; et Louis XV, *le Bien-Aimé*, parce qu'il tomba malade à Metz peu de jours après être parti pour combattre les ennemis de la France en Alsace (1744).

La postérité n'a ratifié qu'une seule de ces épithètes : Louis XIV, malgré ses fautes et ses désordres, malgré les sombres jours de la fin de son règne, est resté *Louis le Grand*[1]. Quant à Louis XIII et à Louis XV, l'histoire a biffé leurs surnoms.

Si le plus corrompu des rois n'avait pas été victime de son

1. Après les traités de Nimègue (1679), lorsque Louis XIV, à l'apogée de sa gloire, eut dicté les conditions de paix auxquelles l'Europe se soumit, les étrangers eux-mêmes commencèrent à lui donner le surnom de *Grand*.

intempérance, si une indigestion ne lui avait pas donné une fièvre putride qui mit ses jours en danger, l'occasion ne se serait jamais rencontrée d'attribuer le surnom dérisoire de *Bien-Aimé* à celui dont l'égoïsme paresseux et la luxure effrénée ont amené sur la France, pendant un demi-siècle, tant de scandales, de misères et de hontes.

La duchesse de Châteauroux, maîtresse du roi à cette époque, l'avait accompagné. Lorsque la maladie s'aggrava, les princes du sang et les dévots de la cour se liguèrent contre la *concubine*, la seule pourtant, il faut le reconnaître, qui eût inspiré un peu d'ardeur et de patriotisme à son royal amant; et l'on obtint de Louis XV, menacé de ne pas recevoir les secours de la religion, que Mme de Châteauroux fût éloignée de la cour. Elle sortit de Metz, suivie de sa sœur, Mme de Lauraguais, au milieu des imprécations générales. « Elles ont été obligées, pour sortir de la ville, dit Barbier dans son *Journal*, de baisser les stores du carrosse, crainte d'être insultées par la populace. »

De ce jour (14 août), l'amour et la reconnaissance des Français pour Louis XV ne connurent plus de bornes; jamais tant de vœux ne furent formés pour sauver la vie d'un roi. « Paris était hors de lui-même, dit Voltaire[1]; toutes les maisons des hommes en place étaient assiégées d'une foule continuelle; on s'assemblait dans tous les carrefours. Le peuple s'écriait: « S'il meurt, c'est pour avoir marché à notre secours. » Tout le monde s'abordait, s'interrogeait dans les églises sans se connaître. Il y eut plusieurs églises où le prêtre, qui prononçait la prière pour la santé du roi, interrompit le chant par ses pleurs, et le peuple lui répondit par des chants et par des cris. Le courrier qui apporta le 19 à Paris la nouvelle de sa convalescence fut embrassé et presque étouffé par le peuple: on baisait son cheval; on le menait en triomphe. Toutes les rues retentissaient d'un cri de joie: « Le roi est guéri ». Quand on rendit compte à ce monarque des transports inouïs de joie qui

1. *Siècle de Louis XV.*

avaient succédé à ceux de la désolation, il en fut attendri jusqu'aux larmes; et en se soulevant par un mouvement de sensibilité qui lui rendait des forces : « Ah! s'écria-t-il, qu'il est doux d'être aimé ainsi! et qu'ai-je fait pour le mériter[1]? » Il avait fait peu de choses, il avait raison de le dire; il devait faire bien moins encore.

C'est au milieu des élans de tendresse qui se manifestèrent ainsi avec une sorte d'affolement que le nom de *Louis le Bien-Aimé* fut prononcé par Vadé, le chantre des poissardes, et qu'il fut répété sur tous les points de la France, comme s'il était l'expression la plus vraie du sentiment national[2].

Pauvre peuple enthousiaste et sensible, quelle n'eût pas été ta stupéfaction si tu avais pu prévoir que cet insouciant débauché, que tu te plaisais à croire sauvé par tes prières, te réservait avec la Pompadour, le Parc-aux-Cerfs et la Du Barry, trente longues années de misère et d'abaissement! Aussi, lorsque ce même roi, succombant au plus abject libertinage, tomba malade pour la dernière fois (1774), le peuple attendit des nouvelles de sa santé avec non moins d'anxiété que trente ans auparavant; seulement, l'objet de ses vœux avait changé: ce qui l'inquiétait, c'était que le roi ne mourût pas. Lorsqu'on plaisanta l'abbé de Sainte-Geneviève sur l'inefficacité de l'intervention de la sainte dans la maladie du roi, il répondit, si l'on en croit Bachaumont : « De quoi vous plaignez-vous? est-ce qu'il n'est pas mort? »

En apprenant la mort du roi, J.-J. Rousseau s'écria : « Ah! mon Dieu! que j'en suis fâché! — Et pourquoi? lui dit-on, le

1. Louis XV aurait pu se rappeler alors que son gouverneur, le maréchal de Villeroi, lui montrant un jour la foule assemblée sous les fenêtres du palais, lui avait dit, dans un accès de basse servilité : « Voyez-vous, mon maître, tout ce peuple vous est soumis, tout ce que vous apercevez vous appartient. »

2. L'année où Louis XV mourut, Voltaire écrivait au maréchal duc de Richelieu (14 septembre 1774) : « Je vous assure que quand Vadé, écrivain de la Foire, donna le nom de *Bien-Aimé* à Louis XV dans un cabaret de la Courtille, et que tous les almanachs furent enluminés de ce titre (le tout pour avoir renvoyé Mme de Châteauroux), Louis XV aurait fort bien fait de défendre par un édit qu'un si sot peuple lui donnât un si beau nom. »

connaissiez-vous ? — Non, répliqua-t-il, mais il partageait la haine que la nation m'a jurée ; je reste seul à la supporter. »

Louis XV savait assurément qu'il menait le pays à sa ruine ; que les abus du pouvoir, poussés aux dernières limites, démoralisaient la France au dedans et la déconsidéraient au dehors ; il savait qu'il enlevait à la couronne son dernier reste de prestige ; mais il n'avait de force que pour se livrer à ses honteuses passions. Il avait dit, à propos des résistances du Parlement : *Les choses, comme elles sont, dureront bien autant que moi ;* c'était une manière de répéter avec la Pompadour : *Après nous le déluge*[1] ! Et cet homme qui a ainsi compris son métier de roi, qui ne vécut que d'excès et de débauches, appelant de plus en plus sur sa tête la haine et le mépris de la nation, jusqu'au jour où il s'abîma dans la fange, cet homme avait été harcelé toute sa vie par la terreur de l'enfer ; sa religion était faite uniquement de crainte, et il mêlait les pratiques du culte à ses ignominies. On l'a dit avec raison : il était tombé si bas qu'il eût dégoûté le Régent. Telle était la corruption de Louis XV et des gens de qualité qui l'entouraient, que Mme du Barry put dire plus tard sans exagération : *Les gens que j'ai vus à la cour m'ont forcée de m'estimer.*

Dans une lettre du 6 mai 1764, Mme de La Tour-Franqueville écrivait à J.-J. Rousseau : « Le temps a été si affreux ici tout le mois passé que Mme de Pompadour en a dû avoir moins de peine à quitter la vie. Elle a prouvé dans ses derniers moments que son âme était un composé de force et de faiblesse, mélange qui, dans une femme, ne me surprendra jamais. Je ne suis pas surprise non plus de la voir aussi généralement regrettée qu'elle a été méprisée ou haïe. Les Français sont les premiers hommes du monde pour tout ; il est tout simple qu'ils le soient pour l'inconséquence. »

Ce même temps affreux durait encore lorsque Mme de Pom-

1. C'est après la bataille de Rosbach (1757) que Mme de Pompadour consola le roi, attristé et effrayé, en lui disant : « A quoi bon vous tourmenter et vous rendre malade ? après nous le déluge ! »

padour fut enterrée. Louis XV vit passer d'une fenêtre le cercueil qu'on transportait du château de Versailles à Paris, et il dit froidement : *La marquise n'aura pas beau temps pour son voyage.* Puis quelque temps après que le corps fut porté, il tira sa montre et dit : « S'ils sont allés vite, ils doivent être arrivés. » Ce roi égoïste avait toujours eu une façon à lui de prononcer les oraisons funèbres des personnes qui lui avaient été le plus attachées. Il se montra très affligé le jour de la mort de Mme de Châteauroux; d'après ce que rapporte Chamfort, il témoigna son chagrin en disant : *Être malheureux pendant quatre-vingt-dix ans ! car je suis sûr que je vivrai jusque-là.* — Et lorsque, peu de jours après la mort de M. de Chauvelin, frappé d'apoplexie dans les petits appartements, on vint lui annoncer qu'un de ses chevaux s'était abattu et était mort sur la place, il dit : « C'est comme ce pauvre Chauvelin! »

La preuve de force ou au moins de sang-froid à laquelle il est fait allusion dans la lettre à J.-J. Rousseau, Mme de Pompadour l'a donnée en disant à son directeur, le curé de la Madeleine, qui était venu l'exhorter à bien mourir, et qui prenait congé d'elle : « Un moment, monsieur le curé, nous nous en irons ensemble. »

Nous savons, par les *Mémoires* de Mme Campan, que Louis XV, quoiqu'il eût une peur effroyable de la mort, se plaisait à parler de la mort des autres. Il disait volontiers aux gens très enrhumés : « Vous avez là une toux qui sent le sapin. » Cette manie lui attira deux répliques sévères. Une année où le pain avait été extrêmement cher, il rencontra dans la forêt de Sénart un homme portant une bière ; il lui demanda où il allait, pour qui était cette bière, et de quoi était mort le malheureux : « De faim », lui répondit-on. Le roi tourna bride et ne questionna plus. — Landsmath, écuyer du roi, avait perdu son confesseur et ami, qui était Lazariste ; Louis XV, sachant que l'usage des Lazaristes était d'exposer leurs morts à visage découvert, ordonna à son écuyer d'aller voir le corps de son confesseur. Landsmath représenta au roi

que cela lui serait très pénible ; mais le roi insista, et l'écuyer répondit qu'il obéirait. Le lendemain, à son lever, Louis XV lui dit, aussitôt qu'il l'aperçut : « M'avez-vous obéi, Landsmath? — Sans aucun doute, sire. — Eh bien, qu'avez-vous vu? — *Ma foi, j'ai vu que Votre Majesté et moi ne sommes pas grand'chose*[1]. »

Le seul mot de Louis XV qu'on cite avec plaisir, parce qu'il est d'un homme d'esprit, est celui qu'il dit dans sa visite à l'imprimerie du ministère de la guerre. Un papier était sur une presse et des lunettes auprès ; il les prend et lit ; c'était son éloge : *Elles sont trop fortes*, dit-il en les replaçant, *elles grossissent les objets.*

Messieurs (les Anglais), tirez les premiers. — L'échange de politesses qui eut lieu sur le champ de bataille de Fontenoy est un de ceux dont l'histoire a fourni plus d'un exemple[2]. De graves historiens ont vu là un prétexte pour faire honneur aux vaillantes vertus de l'armée française, qui avait établi l'usage de laisser toujours l'avantage du premier feu à l'ennemi ; mais il est permis de se demander ce que valent ces singulières politesses entre les chefs de soldats qui ne s'abordent que pour se massacrer. Sait-on, d'ailleurs, quelle serait l'opinion des mêmes historiens sur ces accès de forfanterie puérile, si, au lieu de

1. Landsmath, vieux militaire, ne perdit jamais ses allures de franchise et de brusquerie. Lorsqu'il apprit la tentative d'assassinat de Louis XV par Damiens (5 janvier 1757), il se rendit en toute hâte au château. Arrivé au pied du lit, il dit au roi, dont les filles étaient en pleurs : « Sire, faites renvoyer ces pleureuses, j'ai besoin d'être seul avec vous. » Le roi fait signe aux princesses de se retirer, et Landsmath lui présente aussitôt le pot de chambre en disant : « Pissez, toussez, crachez. » Le roi ayant obéi : « Allons, dit-il, rassurez-vous, la blessure n'est rien ; il vous a manqué. » Il ouvre alors son habit, et découvrant sa poitrine : « Voyez ces cicatrices ; ces blessures étaient des abreuvoirs à mouches, et me voilà ; dans deux jours vous n'y penserez plus, et dans quatre nous forcerons un cerf. »

2. « Avant la Révolution on ne s'égorgeait plus que le chapeau à la main. Le grand Condé fait donner l'assaut à Lérida avec trente-six violons en tête des colonnes ; et dans les champs d'Ettingen et de Clostersevern, on vit les jeunes officiers marcher aux batteries comme à un bal, en bas de soie et en perruque poudrée à blanc. » (Victor Hugo, *Fragments de critique*.)

tenir une plume, ils étaient au nombre de ceux qui tiennent un mousquet derrière leurs chevaleresques officiers.

C'était donc à Fontenoy, le 11 mai 1745. Le feu durait depuis cinq heures et les assaillants avaient beaucoup souffert, lorsque l'infanterie anglo-allemande, massée en une épaisse colonne par le duc de Cumberland, chargea le centre de l'armée française entre le bois de Barry et Fontenoy, franchit avec intrépidité le ravin qui l'en séparait, et s'avança à la rencontre des gardes françaises. C'est là, dans ce moment de crise, que les officiers français et anglais se saluèrent en ôtant leurs chapeaux, que lord Charles Hay cria en s'avançant hors des rangs : *Messieurs les gardes françaises, tirez*, et que le comte d'Auteroche lui répondit : *Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers, tirez vous-mêmes* [1].

Il y a dans l'histoire du même siècle un fait militaire plus modeste sans doute, mais qui ne mériterait pas moins d'être retenu. Sous la Régence, une compagnie de mousquetaires avait été chargée d'apaiser un tumulte causé par un accaparement de blé. M. d'Avejan, dit Chamfort, avait ordre, dans ses instructions, de tirer sur la canaille : c'est ainsi qu'on désignait le peuple en France. Cet honnête homme se fit une peine de faire feu sur ses concitoyens, et voici comme il s'y prit pour remplir sa commission. Il fit faire tous les apprêts d'une salve de mousqueterie, et avant de dire : *Tirez!* il s'avança vers la foule, tenant d'une main son chapeau, et de l'autre l'ordre de

1. « Dois-je avouer que cette scène fameuse de courtoisie élégante, bien qu'attestée par des témoins oculaires, m'avait toujours laissé un peu incrédule, et pour tout dire que j'y trouvais dans un tel moment un air de frivolité un peu déplacé ? Quand tant de sang coulait à flots et que le destin de deux grands Etats était en péril, ce n'était guère le temps des révérences. Je n'ai changé d'avis qu'en trouvant, dans les *Rêveries* du maréchal de Saxe, un paragraphe entier consacré à établir « qu'une troupe ne doit jamais se presser « de faire feu la première, attendu que celle qui a tiré en présence de l'ennemi « est une troupe défaite, si celle qui lui est opposée conserve son feu », et il recommande avec soin d'éviter ce qu'il appelle l'*abus de la tirerie.* Il me paraît donc très probable que les Français, en se laissant provoquer, ne faisaient qu'observer la consigne donnée par leur général. » (Duc de Broglie, *Études diplomatiques*, Revue des Deux Mondes du 15 juin 1887.)

la cour : « Messieurs, dit-il, mes ordres portent de tirer sur la canaille; je prie tous les honnêtes gens de se retirer avant que j'ordonne de faire feu. » Tout s'enfuit et disparut.

Qu'il doit en couter cher a un bon coeur pour remporter des victoires! — La reine Marie Leczinska disait : « Le ciel ne m'a accordé qu'un fils, mais il me l'a donné tel que j'aurais pu le souhaiter. » Ce fils était son quatrième enfant, Louis de France (1729-1765), celui qui fut le père des trois derniers rois de la branche aînée : Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

Le dauphin accompagna Louis XV à Fontenoy. Après la victoire, le roi attira son attention sur les horreurs de ce champ de bataille, où venaient de tomber quinze mille hommes tués ou blessés : « Regardez, mon fils, lui dit-il, ce que coûte une victoire ; apprenez à ménager le sang de vos sujets. » Et le jeune prince s'écria : *Qu'il doit en coûter à un bon cœur pour remporter des victoires!* Que de fois ce mot si vrai, si humain, sorti ce jour-là de la bouche d'un enfant de seize ans, dut retentir dans le cœur de ces rois et de ces fameux capitaines qui ont acheté la gloire au prix de tant de sang!

Le dauphin, qui aimait la vertu, vécut assez longtemps pour plaindre sa mère, pour détester la conduite du roi et pour mépriser Mme de Pompadour. Aussi disait-il que « ce qui rend la réforme d'un Etat si difficile, c'est qu'il faudrait deux bons règnes de suite : l'un pour extirper les abus, l'autre pour les empêcher de renaître ».

Choiseul, comme s'il avait eu le pressentiment que le dauphin mourrait jeune, eut l'insolence de lui dire : « Peut-être, monsieur, serai-je un jour assez malheureux pour être votre sujet, mais certainement je ne serai jamais à votre service. » Ce mouvement de colère avait été provoqué par un mémoire où le prince accusait le ministre d'avoir préparé la ruine des jésuites.

Il dinait de l'autel et soupait du théatre. — Au

XVIIIe siècle, les abbés faisaient un peu de tout : de la poésie, de la musique, de la galanterie. Les besogneux, ceux qui n'étaient pas abbés de cour ou pourvus de prébendes, y mêlaient même du culte. Ce fut le cas de l'abbé Pellegrin (1663-1745) : il était aumônier sur un vaisseau, en 1703, lorsqu'il envoya au concours de l'Académie française une épître et une ode où il célébrait *le glorieux succès des armes de Sa Majesté Louis XIV*. Le prix fut accordé à la première de ces pièces, qui avait quelque temps balancé les suffrages avec la seconde; l'abbé eut ainsi un double triomphe qui attira sur lui l'attention de Mme de Maintenon et lui valut la faveur d'habiter Paris. Tout aussitôt Pellegrin avisa aux moyens de pourvoir à son existence; il ouvrit, à cet effet, une boutique de petits poèmes à tous prix : madrigaux, épigrammes ou compliments. Cette industrie littéraire ne produisant pas grand'chose, il tourna les yeux vers le théâtre et trouva là de quoi gagner sa vie. Il vaquait le matin à ses devoirs ecclésiastiques, et le reste du temps il faisait des opéras; ce cumul un peu hétéroclite inspira à Charles Rémy quelques vers malicieux sous forme d'épitaphe :

Ci-gît le pauvre Pellegrin
Qui, dans le double emploi de poète et de prêtre,
Eprouva mille fois l'embarras que fait naître
La crainte de mourir de faim.
Il dînait de l'autel et soupait du théâtre,
Le matin catholique et le soir idolâtre.
Mais notre saint prélat, voulant le détourner
Du sacrilège abus de ce partage impie,
Lui retrancha l'autel (la moitié de sa vie!)
Et parce qu'il soupait l'empêcha de dîner [1].
Il s'en plaignit et dit d'un ton de tragédie :

1. L'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles (1651-1729), mit Pellegrin en demeure de choisir entre la messe et les flonflons. L'abbé opta pour les chansons, qui lui assuraient du pain, et fut interdit. Ce même cardinal, indigné de voir l'histoire sainte mise au théâtre, comme la mythologie, interdit aussi l'opéra de *Jephté* (1732) dans lequel se trouvent les mots de consonance malencontreuse : *L'amour a vaincu Loth*, et qui firent crier à l'un de ceux qu'on appelle plaisants du parterre : qu'on en donne une à l'auteur.

« Pleurez, pleurez, mes yeux, et fondez-vous en eau,
« La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau. »
Il n'en devint que plus esclave de la rime;
D'une faim renaissante éternelle victime,
Malgré le cardinal, Minerve et les sifflets,
Il voulut obliger le théâtre et la presse
De le dédommager d'un repas dont la messe
Ne pouvait pas faire les frais.
Comme la Muse était sa nourrice ordinaire,
Le public eût juré que l'inanition
Eût enfin terminé sa vie et sa misère...
Point du tout : il mourut d'une indigestion.
Passant, daigne, pour lui, dire tes patenôtres;
Pardonne aux mauvais vers qui terminent son sort;
Et songe enfin que s'il n'étoit pas mort,
Pour vivre il en eût fait bien d'autres.

Sans cette épigramme, très réussie, du reste, et surtout sans le vers devenu dicton, les noms de Pellegrin et de Charles Rémy seraient depuis longtemps tombés dans l'oubli. Comme exemple de la naïve vanité de Pellegrin, on raconte qu'après la première représentation de *Mérope* (1743), quelqu'un entra au café Procope en s'écriant : « En vérité, Voltaire est le roi des poëtes! — Eh! que suis-je donc, moi? demanda Pellegrin. — Vous en êtes le doyen », lui répondit-on.

QUAND LES SAUVAGES DE LA LOUISIANE VEULENT AVOIR DU FRUIT, ILS COUPENT L'ARBRE AU PIED, ET CUEILLENT LE FRUIT. VOILA LE GOUVERNEMENT DESPOTIQUE. — C'est pour donner une *Idée du despotisme*[1] que Montesquieu (1689-1755) choisit cette comparaison, à laquelle il a consacré le chapitre XIII du livre V de l'*Esprit des Lois*, ce chef-d'œuvre qui fit dire à Voltaire : « Le genre humain avait perdu ses titres; Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus. »

Le fait de l'arbre coupé au pied, Montesquieu l'avait puisé dans les *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères*, volumineuses annales de l'apostolat catholique dans tous les pays du monde. Le missionnaire qui l'a rapporté avait

1. Chamfort a donné cette définition d'un gouvernement despotique : « Un ordre de choses où le supérieur est vil, et l'inférieur avili. »

eu vraisemblablement lui-même l'intention de faire une image : il se rappelait, en l'écrivant, la maxime de sagesse pratique qui recommande de *ne pas abattre l'arbre pour en tirer du bois ou pour en cueillir le fruit*. S'il en était autrement, si son récit devait être pris à la lettre, il faudrait s'associer aux révoltes de Voltaire : « Le jésuite qui raconte cette imbécillité est bien crédule, ou la nature humaine des Mississipiens n'est pas faite comme la nature humaine du reste du monde. Il n'y a pas de sauvage auquel il ne soit plus aisé et plus commode de cueillir le fruit que d'abattre l'arbre. Mais le jésuite a cru dire un bon mot. »

Lorsqu'on disait chez les Persans : « Le prince cueille le fruit, l'esclave arrache l'arbre », on faisait également une métaphore, mais elle était significative ; elle voulait dire : le despote prétend satisfaire ses volontés, il exige qu'on lui donne sans retard tout ce qui lui plaît ; et l'esclave (on l'appelait chez nous courtisan), pour se montrer ardent et zélé serviteur, va au delà de la volonté du maître : il arrache l'arbre alors que le despote voulait seulement cueillir le fruit.

Montesquieu termine ainsi la préface de l'*Esprit des lois* : « Quand j'ai vu ce que tant de grands écrivains en France, en Angleterre et en Allemagne ont écrit avant moi, j'ai été dans l'admiration, mais je n'ai point perdu courage. Et moi aussi je suis peintre, me suis-je dit avec le Corrège. » Il lut beaucoup [1], il observa, il médita longtemps, et « dans le cours de vingt ans il vit son ouvrage commencer, croître, s'avancer et finir ».

Pour étudier les mœurs des nations et les diverses formes des gouvernements, Montesquieu visita l'Autriche, la Hongrie, la Suisse, l'Italie, la Hollande, l'Angleterre, et partout il reçut l'accueil le plus distingué. Lorsqu'il quitta l'Italie, il alla faire

1. Il avait le bonheur d'adorer la lecture : « L'étude a été pour moi, disait-il dès sa jeunesse, le souverain remède contre les dégoûts de la vie, n'ayant jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'ait dissipé. » Et plus tard, il écrivait : « Aimer à lire, c'est faire un échange des heures d'ennui que l'on doit avoir en sa vie contre des heures délicieuses. »

ses adieux à Benoît XIV (P. Lambertini), qui, voulant lui donner un souvenir de son amitié, lui accorda pour lui et pour toute sa famille la permission de faire gras toute leur vie. Montesquieu remercia Sa Sainteté et prit congé. Quelques jours après, on lui expédia la bulle de dispense et la note des frais à payer. Effrayé de cet impôt sacré, Montesquieu rendit le brevet en disant : « Je remercie Sa Sainteté de sa bienveillance; mais le pape est si honnête homme! Je m'en rapporte à sa parole, et Dieu aussi. »

Cette plaisanterie n'est pas la seule qu'on ait prêtée à Montesquieu. Disputant avec un conseiller du parlement de Bordeaux, celui-ci lui aurait dit, dans la chaleur de sa conviction : « Si cela n'est pas ainsi, monsieur le président, je vous offre ma tête. — Je l'accepte, aurait répondu Montesquieu en souriant, les petits présents entretiennent l'amitié. » — Et lorsqu'il eut rompu avec le P. de Tournemine, il se hâta de le déclarer hautement en disant : « N'écoutez ni le P. de Tournemine ni moi, parlant l'un de l'autre, car nous avons cessé d'être amis. » — Enfin lorsqu'il reçut, avant de mourir, les secours de la religion, le prêtre lui ayant dit : « Vous comprenez combien Dieu est grand? — Oui, aurait-il répondu, et combien les hommes sont petits. »

Les *Lettres persanes* (1721), cette fine satire de nos mœurs, par laquelle Montesquieu a débuté dans la carrière littéraire, ont laissé un mot dans la langue : *Comment peut-on être Persan*[1]! exclamation servant à exprimer la surprise éprouvée à l'aspect d'un homme qui non seulement n'était ni Parisien ni Français, mais qui n'était pas même Européen. Le mot n'a pas perdu toute sa force : plus d'un siècle s'est écoulé, les chemins de fer ont mis les peuples en communication, et beaucoup de gens encore regardent curieusement un étranger en se demandant s'il est fait comme un autre.

1. « Si quelqu'un par hasard apprenoit à la compagnie que j'étois Persan, j'entendois aussitôt autour de moi un bourdonnement : « Ah! ah! monsieur est Persan! C'est une chose bien extraordinaire! Comment peut-on être Persan! » (Lettre XXX. Ricca à Ibben.)

Glissez, mortels, n'appuyez pas. — Ce vers, resté sous forme d'aimable sentence pour donner le conseil de n'abuser d'aucun plaisir, termine un quatrain que le poète Roy (1683-1764) plaça au bas d'une gravure de Nicolas de Larmessin (mort en 1755), représentant une scène de patineurs :

Sur un mince cristal l'hiver conduit leurs pas ;
Le précipice est sous la glace.
Telle est de vos plaisirs la légère surface :
Glissez, mortels, n'appuyez pas.

Roy, dont les mœurs étaient mauvaises, se plaisait peu dans le monde ; il y était maussade. « C'est l'homme d'esprit le plus bête que j'ai connu », disait Fontenelle. Il fut ridiculisé par les coups de bâton que lui attirèrent ses épigrammes, et qui, s'il faut en croire Chamfort, rendirent Voltaire coupable d'un calembour : « C'est un homme qui a de l'esprit, mais ce n'est pas un auteur assez châtié. » — Un autre avait dit, sur le même ton, en entendant Roy parler d'un *ballet* auquel il travaillait : « Un *balai*, monsieur ! Prenez garde au manche. »

L'Académie, qu'il avait attaquée dans une allégorie intitulée *le Coche*, lui ferma ses portes : il exhala son dépit sur le comte de Clermont qu'elle lui avait préféré :

Trente-neuf joints à zéro,
Si j'entends bien mon numéro,
N'ont jamais pu faire quarante ;
D'où je conclus, troupe savante,
Qu'ayant à vos côtés admis
Clermont, cette masse pesante,
Ce digne cousin de Louis,
La place est encore vacante.

D'après ce que rapporte Palissot, le comte de Clermont chargea de sa vengeance un nègre pour qui c'était une friandise d'avoir à bâtonner vigoureusement un blanc.

On ne gagne pas les batailles avec les mains, mais avec les pieds. — Ce principe, inspiré peut-être au maréchal

de Saxe (1696-1750) par sa prédilection pour les combats de cavalerie, est destiné à mettre la célérité des mouvements, les marches habiles et promptes au-dessus des combats.

Le maréchal avait beaucoup étudié l'art de la guerre; plus que personne à son époque, il avait qualité pour dicter des lois. Frédéric II, qui eut avec lui de fréquents entretiens, écrivait à Voltaire le 15 juillet 1749 : « J'ai vu ici (à Sans-Souci) le héros de la France, ce Saxon, ce Turenne du siècle de Louis XV; je me suis instruit par ses discours, non pas dans la langue française[1], mais dans l'art de la guerre. Ce maréchal pourrait être le professeur de tous les généraux de l'Europe. »

C'est lui, Maurice de Saxe, qui, peu enclin au mariage, ne se décida à épouser une jeune fille de seize ans que parce qu'elle s'appelait *Victoire*[2]. En avril 1745, au moment où, malgré l'état déplorable de sa santé, il se disposait à aller prendre le commandement de l'armée française dans les Pays-Bas, Voltaire lui représenta qu'il était bien malade. Le maréchal lui répondit :

1. Encore enfant, Maurice de Saxe écrivait à sa mère : « Ah ! mon Dieu, que neje un bau cheval, la house et les pistoles que ma chère Cadau me fait espérer, afain d'aler au plus tôt lui montrer mon couraje et de la prier très humble mend de me conserver ses bonne grase. » Là s'arrêtèrent ses connaissances en langue française. Lorsqu'il fut le grand capitaine de son siècle, il y eut des flatteurs pour lui offrir d'être membre de l'Académie française; il s'en égaya dans une lettre où on lit : « Ils veule me fere de la cadémie, cela miret comme une bage a un chas. »

A défaut d'orthographe, Maurice de Saxe avait une éloquence naturelle. Un jour qu'il avait fait, dans son camp, l'éloge de Chevert, un officier de haut parage dit : « Oui, mais c'est un officier de fortune. » Le maréchal, qui le savait, mais qui feignit de l'ignorer, répondit : « Vous me l'apprenez, monsieur; je n'avais pour lui que de l'estime, je vois que je lui dois du respect, et j'en aurai. »

Par sa taille athlétique et sa grande vigueur, il était né pour être tout jeune sur les champs de bataille plutôt que sur les bancs des écoles. Sa mère, la comtesse Aurore de Kœnigsmarck, faisait ainsi son éloge : « Son regard est ferme, il porte haut la tête, il tient à l'honneur, il mange de la soupe et du pain ; tout le monde, en un mot, le trouve charmant. »

2. On ne sait si, un siècle auparavant, une pareille rencontre eût décidé à se marier le maréchal de Gassion (1609-1647), dont la destinée, disait-il à Gustave-Adolphe, était de mourir soldat et garçon. Il répondait, lorsqu'on lui parlait de mariage : *Je ne fais pas assez de cas de la vie pour en faire part à quelqu'un.*

Il ne s'agit pas de vivre, mais de partir. Après la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), il dit à Sahuguet d'Espagnac, qui devait être plus tard son historien : « Voilà la paix faite, nous allons tomber dans l'oubli : nous sommes comme les manteaux, on ne pense à nous que quand on voit venir la pluie. » Malgré son ardeur guerrière, il avait grand souci de la vie du soldat : « Il vaut mieux, disait-il, différer de quelques jours plutôt que de perdre un grenadier, qu'il faut vingt ans pour former. »

Maurice de Saxe mourut avec résignation; il dit à Sénac, son médecin : *La vie n'est qu'un songe; le mien a été beau, mais il est court.* Il avait cinquante-quatre ans. — A propos du fidèle Sénac, Collé raconte, dans son *Journal historique*, une jolie anecdote. « Au commencement de sa convalescence, le maréchal de Saxe menait partout avec lui son médecin Sénac; un jour qu'au siège d'une ville le maréchal voulut aller reconnaître quelques ouvrages, il fit avancer jusqu'à demi-portée de canon son carrosse, dans lequel était le bon médecin; il en descend, monte à cheval, et dit à ce cher Esculape : « Attendez-« moi là, docteur, je serai bientôt de retour. — Mais, monsei-« gneur, lui dit Sénac, et le canon... Je vois d'ici des canon-« niers qui vont prendre pour but votre carrosse, et moi qui serai « dedans ! — Vous n'avez qu'à lever les glaces », lui dit militairement le maréchal, et il part. Sénac partit aussi, ou du moins descendit sur-le-champ de carrosse, et fut se mettre en sûreté à la queue de la tranchée, jusqu'à ce qu'il vit revenir son convalescent; et il fit bien. »

Le maréchal de Saxe, en sa qualité de protestant, ne fut pas plus inhumé à Saint-Denis qu'il n'avait été décoré de l'ordre du Saint-Esprit. « Il est bien fâcheux, dit à ce propos la reine Marie Leczinska, qu'on ne puisse dire un *De profundis* pour un homme qui a fait chanter tant de *Te Deum.* »

Les versificateurs du temps ne lui épargnèrent pas les quatrains : il eut une inscription pour son portrait :

Rome eut dans Fabius un guerrier politique ;
Dans Annibal, Carthage eut un chef héroïque.

La France, plus heureuse, a, dans ce fier Saxon,
La tête du premier et le bras du second.

et une épitaphe pour sa tombe :

Il n'est plus, ce guerrier dont, au sein de la gloire,
La mort respecta les travaux;
Il eut pour maître la victoire,
Et pour disciples ses rivaux.

Mais ce qui valut mieux que ces platitudes, pour perpétuer la gloire de l'intrépide soldat, c'est le magnifique monument que Louis XV lui fit élever, par le sculpteur Pigalle, dans le temple protestant de Saint-Thomas, à Strasbourg.

Il ne faut pas oublier cependant les vers que Voltaire a consacrés au maréchal dans l'épître (1743) que le marquis de Rochemore est supposé adresser de l'autre monde à son ancien ami Maurice de Saxe :

Enfin dans ces lieux tout m'apprend
Que celui que je vis à table
Gai, doux, facile, complaisant,
Et des humains le plus aimable,
Devient aujourd'hui le plus grand.
J'allais vous faire un compliment;
Mais parmi les choses étranges
Qu'on dit à la cour de Pluton,
On prétend que ce fier Saxon
S'enfuit au seul bruit des louanges,
Comme l'Anglais fuit à son nom.

Elles s'embrassent, elles se baisent, elles se disent adieu pour ne se revoir jamais. — Guillaume Bautru, comte de Serrant (1588-1665), était de ceux qui, au XVIIe siècle, n'exerçaient guère d'autre profession que celle de bel esprit. Elle lui valut des faveurs, d'un côté, des coups de bâton, de l'autre; car on sait que le XVIIe siècle fut l'âge d'or des coups de bâton. Il fut membre de l'Académie naissante, alors que Boisrobert faisait des académiciens avec ses amis et les favoris de Richelieu. On peupla l'Académie, à sa création, comme on

peuple les villes nouvelles, avec tout ce qu'on trouva, sans choix, pour faire nombre.

Considérant un jour sur une cheminée, un groupe de deux figures s'embrassant et représentant la Justice et la Paix, Bautru dit à quelqu'un : *Voyez-vous, elles s'embrassent, elles se baisent, elles se disent adieu pour ne se revoir jamais.*

C'est lui qui appelait le cabaret : « le lieu où l'on vend la folie en bouteilles » ; c'est lui aussi qui disait à propos des femmes qui se fardent pour se rajeunir : « Je n'aime point voir une femme qui a dix ans de plus que son visage. » — M. Lambert battait son cheval, et le cheval regimbait; Bautru lui dit : « Montrez-vous le plus sage. » — L'abbé de Rivière, parti dans l'espoir de se faire nommer cardinal, ne rapporta de Rome qu'un gros rhume : « C'est, dit Bautru, parce qu'il est revenu sans chapeau. » — En Espagne, il alla visiter la fameuse bibliothèque de l'Escurial et s'aperçut que le bibliothécaire était un ignorant. Il dit au roi, qui l'interrogeait sur ce qu'il avait remarqué : « Votre Majesté devrait donner à celui qui garde cette riche bibliothèque l'administration de ses finances. — Et pourquoi? — Parce qu'il ne touche point au dépôt qui lui est confié. » Ayant dit à un poète que son ouvrage était trop long, celui-ci lui demanda ce qu'il devait faire : « Retrancher la moitié, lui dit Bautru, et supprimer l'autre. » — Quelqu'un l'ayant félicité de ce qu'il avait ôté son chapeau en passant devant un crucifix : « Nous nous saluons, dit-il, mais nous ne nous parlons pas. »

Voilà quelques échantillons de ce qu'on appelle l'esprit de Bautru[1]. Il mêla aussi des bons mots à ses mésaventures. Le duc d'Épernon lui fit administrer une volée de coups de bâton pour certains propos qu'il s'était permis contre lui ; les exécuteurs de cette correction y allant trop rudement, Bautru leur cria : « Hé, messieurs, la vie ! la vie ! » Trois mois après, un de ces gens de main rencontra Bautru et lui dit pour le nar-

1. Les autres diseurs de bons mots du temps de Louis XIII étaient le prince de Guémenée, Engevin, le comte de Lude et le marquis de Jarzet.

guer : « La vie ! la vie ! » Bautru, au lieu de se fâcher : « Vraiment, voilà un bon écho, dit-il, qui répond longtemps après. » Pour se venger, Bautru publia un livre dont toutes les pages étaient blanches, et qu'il intitula : *Les hauts faits du duc d'Épernon.*

Le rôle que jouèrent les coups de bâton dans la vie de Bautru fit dire au prince de Guémenée, qui le voyait un bâton à la main : « Bautru porte son bâton comme saint Laurent son gril : c'est l'instrument de son martyre. »

Comme à tous ceux qui s'habituent à se moquer des autres, il arriva aussi à Bautru de rencontrer quelqu'un pour lui river son clou. « Une fois, raconte Tallemant des Réaux dans ses *Historiettes*, qu'il y avoit icy des députés du Mirebalais (en Poitou) qui vouloient parler au cardinal de Richelieu, Bautru, qui cherchoit à le divertir, demanda à celuy qui portoit la parole : « Monsieur, sans vous interrompre, combien valoient les « asnes en vostre pays quand vous partistes ? » Ce député luy respondit : « Ceux de vostre taille et de vostre poil valoient « dix écus. » Bautru demeura desferré des quatre piez. »

Bautru ayant la réputation de dire rarement la vérité, Marigni disait de lui qu'il était né d'une fausse couche, qu'il avait été baptisé avec du faux sel, qu'il ne logeait jamais que dans des faubourgs, qu'il passait toujours par de fausses portes, qu'il cherchait toujours des faux fuyants, et qu'il ne chantait jamais qu'en faux bourdon.

Un homme, que Bautru avait sauvé de la corde, lui fit un remerciement qui dut être de son goût . « Je vous remercie, monsieur. Ce n'est pas que le monde ne soit composé de gens qui sont pendus et de gens qui ne le sont pas. »

Nous ne serions pas grands sans les petits; nous ne devons l'être que pour eux. — Marie Leczinska (1703-1768), qu'une fortune inespérée porta sur le trône de France (1725), fut, pendant les premières années de son mariage, aussi heureuse qu'aurait pu l'être une simple bourgeoise mariée à un jeune homme tendre, timide et très amoureux. Mais la reine

de France avait sept ans de plus que son royal époux, et cet époux s'appelait Louis XV. Quelques maladresses de la reine et une dévotion un peu excessive suffirent pour éloigner le roi : le règne des favorites commença, et le temps fut passé pour toujours où Louis XV demandait, lorsqu'on lui parlait de la beauté d'une femme : « Est-elle plus belle que la reine? »

Le supplice de Marie Leczinska dura plus de trente ans. Rarement elle fit entendre une plainte : pleine de douceur et de bonté, elle reporta son affection sur les malheureux et sur la petite société qu'elle appelait « ses honnêtes gens ». C'est dans cette société, dont faisaient partie le duc et le cardinal de Luynes, le président Hénault, et Moncrif, le dispensateur de ses aumônes, qu'elle exprimait ses sentiments en liberté, et que cette généreuse parole a été recueillie : *Nous ne serions pas grands sans les petits, nous ne devons l'être que pour eux.*

Plusieurs de ses autres observations sont empreintes du même caractère[1] :

« Tirer vanité de son rang, c'est avertir qu'on est au-dessous.

1. A la générosité de ses sentiments, Marie Leczinska joignait beaucoup de finesse ; M[me] Campan, dans ses *Mémoires*, en a donné cet exemple : « Le comte de Tessé était premier écuyer de la reine. Elle estimait ses vertus, mais s'amusait quelquefois de la simplicité de son esprit. Un jour qu'il avait été question des hauts faits militaires qui prouvaient la noblesse française, la reine dit au comte : « Et vous, monsieur de Tessé, toute votre maison s'est aussi bien distinguée dans la carrière des armes ? — Oh ! madame, nous avons tous été tués au service de nos maîtres. — Que je suis heureuse, reprit la reine, que vous soyez resté pour me le dire ! »

Le cardinal Fleury lui ayant dit : « Le travail m'accable, j'en perdrai la tête », elle lui répondit en riant : « Gardez-vous-en bien : je doute que celui qui trouverait un si bon meuble voulût s'en dessaisir. »

Un jour qu'une de ses dames écrivait au président Hénault, elle prit la plume et mit au bas de la lettre : « Devinez quelle est la main qui vous souhaite ce petit bonjour ? »

Le président répondit :

Ces mots tracés par une main divine
Ne m'ont causé que trouble et qu'embarras :
C'est trop oser si mon cœur les devine,
C'est être ingrat que ne deviner pas.

« Le contentement voyage rarement avec la fortune, mais il suit la vertu jusque dans le malheur.

« Les bons rois sont esclaves et leurs peuples sont libres.

« Il vaut mieux écouter ceux qui vous crient de loin : Soulagez notre misère, que ceux qui nous disent à l'oreille : Augmentez votre fortune. »

La pauvre reine eut la douleur de voir mourir son père et six de ses enfants. Aussi lorsque, triste et résignée, elle fut à son tour sur le point de s'éteindre, elle dit aux médecins qui cherchaient un remède à ses maux : « Rendez-moi mon père et mes enfants, et vous me guérirez. »

Coin de la reine. — Coin du roi. — C'est de l'arrivée des bouffons italiens à Paris, en 1752, que datent les factions théâtrales qui se sont appelées le *Coin de la Reine* et le *Coin du Roi*. « Les Bouffons firent à la musique italienne des sectateurs très ardents. Tout Paris se divisa en deux partis plus échauffés que s'il se fût agi d'une affaire d'Etat ou de religion. L'un, plus puissant, plus nombreux, composé des grands, des riches et des femmes, soutenait la musique française; l'autre, plus vif, plus fier, plus enthousiaste, était composé des vrais connaisseurs, des gens à talent, des hommes de génie. Son petit peloton se rassemblait à l'Opéra, sous la loge de la reine. L'autre parti remplissait tout le reste du parterre et de la salle; mais son foyer principal était sous la loge du roi. Voilà d'où vinrent ces noms de partis célèbres dans ce temps-là, de *coin du roi* et de *coin de la reine*. La dispute, en s'animant, produisit des brochures (il y en eut plus de soixante). Le coin du roi voulut plaisanter : il fut moqué par *le Petit Prophète*; il voulut se mêler de raisonner : il fut écrasé par la *Lettre sur la musique française*[1]. »

Ces deux écrits, l'un de Grimm[2], l'autre de Rousseau, ajou-

1. J.-J. Rousseau, *les Confessions*.

2. En lisant ce pamphlet piquant où Grimm plaidait en style biblique la cause de la musique italienne, Voltaire s'écria : « De quoi s'avise donc ce Bohémien d'avoir plus d'esprit que nous. » De ce jour, la réputation de Grimm fut faite.

tés à deux autres de Diderot : *Arrêt rendu à l'amphithéâtre de l'Opéra sur la plainte du milieu du parterre intervenant dans la querelle des deux coins;* et *les Trois Chapitres ou la vision de la nuit du mardi gras au mercredi des Cendres,* sont à peu près les seuls qui aient survécu à cette *Querelle des Bouffons,* qui se termina par des injures dites, d'un côté, avec beaucoup d'esprit, et, de l'autre, avec beaucoup d'animosité.

Les partisans de la musique italienne, les hommes du *Coin de la Reine,* étaient représentés par Grimm, Diderot, d'Alembert, l'abbé Canaye, d'Holbach et Rousseau; les partisans de la musique française, ceux du *Coin du Roi,* gens de cour pour la plupart, étaient protégés par Mme de Pompadour.

Le style est l'homme même. — Pour détacher cette phrase du beau discours que Buffon prononça à l'Académie française en venant y prendre séance, le 25 août 1753, on l'a quelque peu modifiée dans sa forme, et il en est résulté une altération dans la pensée. Buffon n'a pas dit : *Le style est tout l'homme;* encore moins a-t-il dit : *Le style, c'est l'homme* (forme de langage qui n'appartient pas au XVIIIe siècle); il a dit : *Le style est l'homme même:* et peut-être n'est-il pas impossible qu'il ait dit : *Le style est de l'homme même,* exprimant ainsi que le style est le propre de l'homme, qu'il vient de l'homme même, et non pas du dehors, comme les sujets qu'il traite. Cela ne signifie pas, ainsi qu'on l'a voulu en changeant les mots et en forçant l'idée, que le style de l'homme lui ressemble, ce qui a conduit les amateurs de comparaisons à trouver que le caractère, les habitudes, la tenue, les goûts fastueux de Buffon étaient d'accord avec sa manière d'écrire, et que son style avait comme lui des manchettes. On aurait été moins porté, sans doute, vers ces sortes de rapprochements si l'on s'en était tenu aux termes mêmes du passage où Buffon parle de l'art d'écrire, donnant du même coup le précepte et l'exemple.

« Bien écrire, c'est tout à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre; c'est avoir en même temps de l'esprit, de l'âme et du goût. Le style suppose la réunion et l'exercice de toutes les

facultés intellectuelles; les idées seules forment le fond du style ; l'harmonie des paroles n'en est que l'accessoire et ne dépend que de la sensibilité des organes. Il suffit d'avoir un peu d'oreille pour éviter les dissonances ; de l'avoir exercée, perfectionnée par la lecture des poètes et des orateurs pour que mécaniquement on soit porté à l'imitation de la cadence poétique et des tours oratoires. Or jamais l'imitation n'a rien créé; aussi cette harmonie des mots ne fait ni le fond ni le ton du style, et se trouve souvent dans des écrits vides d'idées...

« Les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité. La quantité des connaissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes ne sont pas de sûrs garants de l'immortalité; si les ouvrages qui les contiennent ne roulent que sur de petits objets, s'ils sont écrits sans goût, sans noblesse et sans génie, ils périront, parce que les connaissances, les faits et les découvertes s'enlèvent aisément, se transportent et gagnent même à être mis en œuvre par des mains plus habiles. Ces choses sont hors de l'homme; *le style est l'homme même*. Le style ne peut donc ni s'enlever, ni se transporter, ni s'altérer : s'il est élevé, noble, sublime, l'auteur sera également admiré dans tous les temps; car il n'y a que la vérité qui soit durable et même éternelle. »

Par les mots *fond du style*, Buffon entend exprimer le caractère personnel du style. C'est à la même idée que répond cette boutade de Diderot : « Le bon style est dans le cœur. Voilà pourquoi tant de femmes disent et écrivent comme des anges sans avoir appris ni à dire ni à écrire, et pourquoi tant de pédants diront, écriront mal toute leur vie, quoiqu'ils n'aient cessé d'étudier sans apprendre. »

Le style ainsi entendu, c'est le fond au moins autant que la forme, c'est l'expression noble s'appliquant toujours à la noble pensée. Il y a longtemps que le mot a reçu cette extension, et qu'il a cessé de rappeler seulement le poinçon avec lequel les anciens traçaient leurs pensées sur la surface de la cire. Toute œuvre de l'esprit est une parole à la fois du dedans et du dehors : elle n'est arrivée à l'être et à la perfection que lors-

qu'elle peut se produire sous sa forme la plus pure. Au vrai, il n'y a ni fond ni forme absolument séparés ; les deux se pénètrent et ne font qu'un, et la pensée n'a sa clarté, sa valeur, sa puissance que lorsqu'elle a trouvé son expression vraie et sincère : le style se confond avec la pensée même. « La pensée de l'écrivain n'est complète, a dit Renan, que quand elle est arrivée à une forme irréprochable, même sous le rapport de l'harmonie, et il n'y a pas d'exagération à dire qu'une phrase mal agencée correspond toujours à une pensée inexacte. »

De l'ensemble de ces opinions il résulte qu'il faut, pour bien écrire, posséder autre chose qu'une industrie intellectuelle habilement exercée ; il faut avoir l'élévation de l'âme, la puissance des conceptions et la probité du cœur. C'était aussi le sentiment de Cousin, un maître en l'art de bien dire : « Quiconque pense petitement et sent mollement n'aura jamais de style. Quiconque, au contraire, a l'intelligence élevée, occupée d'idées grandes et fortes, et l'âme à l'unisson de cette intelligence, celui-là ne peut pas ne pas écrire de temps en temps des lignes admirables, et si à la nature il ajoute la réflexion et l'étude, il a en lui de quoi devenir un grand écrivain. »

On a remarqué avec raison que le style toujours élevé de Buffon ne convenait pas aux choses communes ou tout au moins ordinaires de la vie ; il avait le style d'un discours ; il n'avait pas celui d'une lettre. « M. de Buffon, dit Mme de Necker, ne pouvait écrire sur des sujets de peu d'importance ; lorsqu'il voulait mettre sa grande robe sur de petits objets, elle faisait des plis partout. »

D'Alembert, qui n'était pas un admirateur, s'écriait : « Oh ! le beau style, des phrases ! Voilà un grand mérite ! Je ferais bien, moi, des phrases sur un lion. » Quant à Voltaire, il a prononcé le mot *style ampoulé*, et lorsqu'on parlait de l'*Histoire naturelle* de M. de Buffon, il répondait : *Pas si naturelle.*

Laver son linge sale en famille. — C'est-à-dire ne pas mettre le public dans la confidence des mauvaises affaires domestiques ou des dissensions ; n'en laisser rien paraître au dehors.

Ce proverbe est devenu historique, depuis qu'on y a fait allusion dans un propos prêté à Voltaire, et depuis surtout que Napoléon Ier l'a familièrement placé dans un discours au Corps législatif.

Maupertuis (1698-1759), en lutte avec Voltaire, ne négligeait aucun moyen de le ruiner dans l'esprit de Frédéric II. Il imagina, entre autres choses, de raconter que le général Manstein étant venu demander à Voltaire de revoir ses souvenirs de Russie, Voltaire lui aurait répondu : *Mon ami, à une autre fois. Voilà le roi qui m'envoie son linge sale à blanchir ; je blanchirai le vôtre ensuite.* Que tout soit inventé dans cette petite scène, il ne faudrait pas le croire, car on sait que Voltaire a souvent retouché les poésies du roi de Prusse : la vérité doit être au fond et le venin dans la forme. Quoi qu'il en soit, Voltaire, indigné, ne manqua pas de crier à la calomnie ; et lorsqu'il fut réconcilié avec Frédéric, il lui exprima sa douleur dans une lettre datée de Ferney, 20 août 1770 : « J'ai toujours sur le cœur le mal irréparable qu'il (Maupertuis) m'a fait ; je ne penserai jamais à la calomnie du *linge sale donné à blanchir à la blanchisseuse*, à cette calomnie insipide qui m'a été mortelle, et à tout ce qui s'en est suivi, qu'avec une douleur qui empoisonnera mes derniers jours. »

On a raconté aussi, et ce n'est guère vraisemblable, que Frédéric avait dit à La Mettrie, en parlant de Voltaire : « J'aurai besoin de lui encore un an tout au plus ; *on presse l'orange et on jette l'écorce.* »

Quant à Napoléon Ier, il exprima le 1er janvier 1814, au Corps législatif, le mécontentement qu'il éprouvait de lui voir faire de l'opposition à la veille de l'envahissement de la France par l'étranger, et il termina ainsi sa verte semonce : « Si vous aviez des plaintes à élever, il fallait attendre une autre occasion, que je vous aurais offerte moi-même ; et là, avec quelques-uns de mes conseillers d'État, peut-être avec moi-même, vous auriez discuté vos griefs, et j'y aurais pourvu dans ce qu'ils auraient eu de fondé. Mais l'explication aurait eu lieu entre nous, car *c'est en famille*, ce n'est pas en public, *qu'on lave son*

linge sale. Loin de là, vous avez voulu me jeter de la boue au visage. Je suis, sachez-le, un homme qu'on tue, mais qu'on n'outrage pas. »

Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. — Pour répondre aux objections, aux difficultés que Bayle, dans son Dictionnaire, avait proposées aux théologiens sur la bonté de Dieu, sur la liberté de l'homme, sur l'origine du bien et du mal [1], Leibniz entreprit la *Justification de Dieu dans ses œuvres*, c'est-à-dire *la Théodicée* (1710), ouvrage dans lequel il s'efforce de concilier le mal avec la bonté de Dieu. L'idée fondamentale est celle-ci : Dieu embrasse une infinité de mondes qui tous pourraient exister; mais de cette infinité de *mondes possibles le meilleur seul a été préféré;* c'est celui où le bien physique et moral se trouve le mieux combiné avec ses contraires. Ce monde, où le mal est *permis,* non pas *voulu*, contient les misères et les mauvaises actions des hommes; mais dans la moindre proportion toutefois et avec le moins d'inconvénients.

Cette théologie était faite pour exciter la verve satirique de Voltaire, qui avait entendu les gémissements de l'humanité; il s'empara du *meilleur des mondes possibles*, en y ajoutant, pour rendre la critique plus mordante, que *tout y était pour le mieux*, et publia le conte intitulé *Candide ou l'optimisme*, qui parut cinquante ans après le livre de Leibniz. Voulant tourner en ridicule l'axiome du *Tout est bien*, préconisé par les optimistes, Voltaire fait passer ses personnages par une série d'épreuves et de misères et, à chaque infortune nouvelle, il répète ironiquement que *tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.* Cette formule refrain, dans une œuvre de polémique et d'une incontestable valeur, eut un retentissement universel; l'optimisme fut vaincu par le ridicule beau-

1. « Chez lui (Bayle), toutes les opinions sont exposées ; toutes les raisons qui les ébranlent, toutes les raisons qui les soutiennent, sont également approfondies; c'est l'avocat général des philosophes; mais il ne donne point ses conclusions. » (Voltaire, Notes sur *les désastres de Lisbonne.*)

coup plus sûrement que par des arguments philosophiques.

Pourquoi faut-il qu'il ait eu raison, ce spirituel railleur? Avec lui, avec son livre diabolique, comme l'appelle M. Bersot, les illusions s'en sont allées, non sans laisser toutefois quelque lueur d'espérance; si tout n'est pas pour le mieux, tout n'est pas non plus pour le pis; Voltaire nous le montre en conduisant ses victimes, après bien des tourmentes, dans un jardin où elles achèveront de vivre, en jouissant paisiblement des douceurs de la solitude, du travail et de la médiocrité. Un Turc, qui se trouve là, leur fait entendre, pour conclure, une des meilleures vérités : *Le travail éloigne de nous trois grands maux, l'ennui, le vice et le besoin.*

Quelques années auparavant (1756), Voltaire s'était élevé déjà, et sur un ton plus sévère, contre le système de Leibniz, en écrivant son *Poème sur le désastre de Lisbonne.* « Tout est arrangé, tout est ordonné sans doute par la Providence, dit-il dans la préface; mais il n'est que trop sensible que tout, depuis longtemps, n'est pas arrangé pour notre bien-être présent. »

> Vous criez *Tout est bien* d'une voix lamentable :
> L'univers vous dément, et votre propre cœur
> Cent fois de votre esprit a réfuté l'erreur.

Pope, dans son *Essai sur l'homme,* a développé, en beaux vers, les systèmes de Leibniz, de Shaftesbury et de Bolingbroke, qui tous reposent sur l'idée que l'homme ici-bas jouit de la seule mesure de bonheur dont il soit capable. Voltaire pense comme Pope sur beaucoup de points; mais pénétré, dit-il, des malheurs des hommes, il s'élève contre les abus qu'on peut faire de l'ancien axiome *Tout est bien.* Il adopte cette triste et plus ancienne vérité reconnue de tous les hommes « qu'il y a du mal sur la terre »; il avoue que le mot *Tout est bien,* pris dans un sens absolu et sans l'espérance de l'avenir, n'est qu'une insulte aux douleurs de notre vie.

> *Un jour tout sera bien*, voilà notre espérance;
> *Tout est bien aujourd'hui,* voilà l'illusion.

Quand le feu est a la maison, on ne s'occupe pas des écuries. — Nommé maréchal de camp en 1756, Montcalm (1712-1759) reçut en même temps le commandement en chef des troupes chargées de défendre contre les Anglais les colonies françaises dans l'Amérique septentrionale. On entrait dans cette funeste guerre de sept ans, où la France allait perdre en Amérique ses plus belles possessions.

Malgré la faiblesse de son armée [1] et l'abandon dans lequel le laissait le gouvernement français, Montcalm avait remporté de nombreux avantages dans ses premières campagnes; mais les difficultés allèrent toujours croissant, et la situation devint critique à ce point que sans de puissants secours en soldats, en vaisseaux, en munitions, la perte du Canada était imminente [2]. Montcalm écrivit au ministre de la guerre pour implorer de prompts secours. Bougainville, l'intrépide lieutenant de Montcalm, vint en France, à travers les croisières anglaises, pour exposer la situation lamentable de la colonie; mais il ne rapporta à son général qu'une lettre dans laquelle le secrétaire d'Etat de la guerre, maréchal de Belle-Isle, annonçait officiellement à Montcalm qu'on ne pouvait plus rien faire pour l'armée d'Amérique :

« Je suis bien fâché d'avoir à vous mander que vous ne devez point espérer de recevoir des troupes de renfort. Outre qu'elles augmenteraient la disette des vivres que vous n'avez que trop éprouvée jusqu'à présent, il serait fort à craindre

1. « Lorsque le marquis de Montcalm débarqua à Québec, le 13 mai 1756, pour y prendre le commandement de l'armée française de la colonie, il n'y trouva que 3 800 hommes de troupes régulières, 2 000 soldats de la marine, les contingents des milices canadiennes qui ne servaient qu'un petit nombre de mois chaque année, et des sauvages indisciplinés. C'est avec ces forces modestes, avec des fantassins sans souliers et sans solde, sans autres munitions que celles qu'on enlevait à l'ennemi, qu'il réussit à garder une frontière de plusieurs centaines de lieues, à occuper vingt forts, à tenir en échec près de 60 000 hommes. » (A. Mézières, *En France*.)

2. « Nous avons fait de notre mieux en 1756, 1757 et 1758, écrivait Montcalm à sa mère ; ainsi soit en 1759, Dieu aidant, si vous ne faites pas la paix en Europe. Je combattrai au mieux avec ce que j'aurai, un contre six. »

qu'elles ne fussent interceptées par les Anglais dans le passage; et, comme le roi ne pourrait jamais vous envoyer des secours proportionnés aux forces que les Anglais sont en état de vous opposer, les efforts que l'on ferait ici pour vous en procurer n'auraient d'autre effet que d'exciter le ministère de Londres à en faire de plus considérables pour conserver la supériorité qu'il s'est acquise dans cette partie du continent. » (19 février 1759.)

Cette lettre, naïvement stupide, était la paraphrase de la réponse, bien digne de cette époque de honte et de désastres, que Bougainville avait reçue verbalement : « *Monsieur, quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries* [1].

Abandonnée à elle-même, l'héroïque population canadienne fit des prodiges de valeur pour résister aux attaques combinées de la flotte et de l'armée anglaise. Elle se leva en silence, jusqu'au dernier homme et même jusqu'au plus vieux : « On n'avait eu intention d'assembler, dit un témoin oculaire, que les hommes en état de soutenir les fatigues de la guerre; mais il régnait une telle émulation dans le peuple que l'on vit arriver au camp des vieillards de quatre-vingts ans et des enfants de douze à treize ans, qui ne voulurent jamais profiter de l'exemption accordée à leur âge. » Pendant deux mois, Montcalm repoussa toutes les attaques; mais une surprise de l'ennemi l'entraîna à une sortie imprudente, désespérée peut-être. Après une lutte soutenue avec un acharnement inouï, les Canadiens furent écrasés, et Montcalm tomba, blessé à mort.

Faites des perruques. — Il y eut, à Paris, un coiffeur

1. « Le gouvernement délibéra longuement sur la réponse aux cris de détresse de la colonie; on récapitula les ressources disponibles du royaume : recensement fait des arsenaux, des ports, des magasins et des casernes, la mère-patrie pouvait disposer en faveur de la Nouvelle-France de trois cent vingt-six recrues et du tiers des vivres implorés ! « Monsieur, quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries », dit cyniquement à Bougainville un ministre de la marine nommé Berrier. — « On ne dira pas du moins que vous parlez en cheval », répliqua le futur amiral. Berrier venait de dire le dernier mot, la métropole sacrifiait sa nouvelle colonie, la mère abandonnait l'enfant. » (Charles de Bonnechose, *Montcalm et le Canada français.*)

qui avait conçu une malheureuse passion pour l'art de Zeuxis et d'Apelle. Il consacrait tous ses loisirs à la peinture, et ses toiles lui firent souvent négliger ses perruques. Lorsque, jouant sur les mots, on lui disait sans rire : « Ainsi, monsieur Alfred, *vous peignez* toujours », on devinait à l'ardeur de sa réponse qu'il pensait à ses pinceaux beaucoup plus qu'à son peigne. Cet artiste était une exception : les coiffeurs sont plus souvent poètes; malheureusement, tous ne sont pas des Jasmins (1798-1864).

Le plus célèbre de ceux qui se sont rendus ridicules est un nommé André (Charles), né à Langres en 1721. Il fit une tragédie intitulée : *le Tremblement de terre de Lisbonne* (1760). Dans la préface de cette pièce, l'auteur raconte les fâcheuses circonstances qui, « malgré ses talents pour les vers », l'avaient contraint « d'embrasser l'état de la perruque ». Cependant, il n'avait pas pour cela renoncé à sacrifier aux muses : « Comme je suis assez pensif de mon naturel, il me venait souvent des idées qui me faisaient tenir le fer à friser d'une main et la plume de l'autre. M'étant trouvé plusieurs fois à accommoder des personnes de goût et d'esprit, et me voyant penser, ils m'ont si fort questionné qu'ils m'ont forcé à leur avouer que je pensais toujours à composer quelques vers. Leur ayant fait voir quelqu'un de mes petits ouvrages, ils m'ont persuadé que j'avais des talents pour le genre poétique, ce qui m'a déterminé à composer une tragédie[1]. »

La tragédie fut portée au Théâtre-Français, et alors les mystifications commencèrent : on exprima à l'auteur combien on regrettait de ne pouvoir monter sa pièce, par le seul motif qu'elle occasionnerait des dépenses trop considérables, surtout pour que le théâtre pût s'abîmer au moment du tremblement. L'auteur se rendit à ces bonnes raisons; mais on l'engagea à faire imprimer son œuvre, et elle eut un grand succès. Tout

1. Ceux qui avaient donné de perfides encouragements à M. André l'avaient aidé à faire sa tragédie et n'avaient pas peu contribué à la rendre grotesque. Peut-être même lui avait-on suggéré *le Tremblement de terre de Lisbonne,* parce qu'il avait été le sujet d'un poème de Voltaire (1756).

Paris voulut lire ce chef-d'œuvre de ridicule ; on allait l'acheter chez l'auteur lui-même pour avoir le plaisir de le connaître, et il recevait les compliments avec une modestie pleine de gravité. Enfin, ivre de gloire, il envoya sa tragédie à Voltaire en l'appelant *son cher confrère.* Voltaire, ne voulant pas abuser de sa crédulité, lui répondit une longue lettre dans laquelle était répété à satiété : Monsieur André, faites des perruques ; monsieur André, faites des perruques ; monsieur André, faites des perruques, des perruques, des perruques, des perruques et rien que des perruques.

Depuis ce temps, l'expression *Faites des perruques* signifie : faites ce que vous savez faire, et ne faites pas autre chose, vous le feriez mal. La Fontaine l'avait déjà dit dans sa fable *l'Ane et le petit Chien :*

> Ne forçons point notre talent,
> Nous ne ferions rien avec grâce [1] ;

et Florian a renouvelé la leçon dans *le Vacher et le Garde-chasse :*

> Chacun son métier ;
> Les vaches seront bien gardées.

Sheridan eut l'occasion d'appliquer le précepte à un ecclésiastique qui vint lui montrer des notes sur Shakespeare : « Je suis surpris de ce que chacun ne se mêle pas de ses affaires, lui dit-il ; gâtez votre Bible, si vous le voulez ; mais laissez-nous la nôtre. »

Patru fut plus dur encore avec un moine qui l'avait consulté sur un livre de sa façon. « Mon père, lui dit-il, avez-vous un valet qui balaye votre chambre? » Le moine lui ayant répondu que chaque religieux devait balayer la sienne une fois par jour : « Eh bien, reprit Patru, balayez-la quatre fois et ne perdez plus le temps à écrire. »

1. *Male respondent coacta ingenia, reluctante natura, irritus labor est.* (Sénèque, *De tranquill. animi*, cap. VI.) — L'esprit réussit mal s'il est forcé, et tout travail est vain en opposition avec la nature.

Quant à Malherbe, il poussait la franchise jusqu'à la brutalité. Un personnage important lui présenta des vers à la louange d'une dame ; il les lut et lui demanda s'il avait été condamné à faire ces vers ou à être pendu.

Ne faisons que ce que nous savons faire, et ne nous mêlons pas non plus de porter des jugements sur les sujets auxquels nous n'entendons rien. Rappelons-nous, d'après les Latins, le mot d'Apelle au cordonnier qui, dans un tableau, prétendait critiquer autre chose que la chaussure : *Ne, sutor, ultra crepidam*. (Cordonnier, pas plus haut que la chaussure.)

Tirez, chasseurs, ce sont les ennemis. — Voici comment Voltaire[1] raconte celui des épisodes de la guerre de Sept ans où Brunswick ayant assailli les Français à Clostercamp, dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760, fut vivement repoussé, et où périt glorieusement le chevalier d'Assas : « Le général français, qui se doute du dessein du prince, fait coucher son armée sous les armes ; il envoie à la découverte pendant la nuit M. d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne. A peine cet officier a-t-il fait quelques pas, que des grenadiers ennemis, en embuscade, l'environnent et le saisissent à peu de distance de son régiment. Ils lui présentent la baïonnette, et lui disent que s'il fait du bruit il est mort. M. d'Assas se recueille un moment pour mieux renforcer sa voix ; il crie : « A moi, « Auvergne, voilà les ennemis ! » Il tombe aussitôt percé de coups. Ce dévouement, digne des anciens Romains, aurait été immortalisé par eux. On dressait alors des autels à de pareils hommes ; de nos jours, ils sont oubliés, et ce n'est que longtemps après avoir écrit cette histoire que j'ai appris cette action si mémorable. »

Voltaire, par ces derniers mots, fait allusion à ce qu'il n'a connu le dévouement du chevalier d'Assas qu'au mois d'octobre 1768, c'est-à-dire huit ans après les événements, par une lettre du chevalier de Lorri, lieutenant-colonel au régiment

1. *Siècle de Louis XV*, chapitre xxxiii.

d'Auvergne. « Quand l'édition est finie, écrit-il, le 12 novembre, au duc de Choiseul, quelques officiers m'apprennent des choses étonnantes, dignes de l'ancienne Rome..... On me prend pour le greffier de la gloire; on me fournit de beaux traits, mais trop tard. »

D'après le récit du comte de Rochambeau, qu'on peut croire bien informé aussi, puisqu'il commandait le régiment d'Auvergne, où servait d'Assas, les choses se sont passées un peu autrement que ne le rapporte Voltaire : « Le feu était engagé; il faisait nuit; d'Assas, capitaine de chasseurs, était placé tout à l'extrémité de la ligne française. Un officier lui crie qu'il se trompe, qu'il tire sur ses propres camarades. Il sort du rang, tombe au milieu des Anglais, s'écrie : *Tirez, chasseurs, ce sont les ennemis!* et meurt criblé de coups de baïonnette. »

D'Assas n'était pas marié; et c'est seulement huit ans après sa mort, quand Voltaire en eut écrit le récit, qu'on fit à sa famille une rente annuelle de mille livres, qui, supprimée pendant la Révolution, fut rétablie vers 1810.

Dans le recueil anecdotique de Lombard de Langres et dans les mémoires inédits de Grimm[1], on lit que le mot : *A nous, Auvergne, c'est l'ennemi!* appartient au sergent Dubois, qui accompagnait d'Assas. S'il en est ainsi, c'est ce mot qui, ayant donné l'éveil au chevalier, lui aura fait crier à son tour : *Tirez, chasseurs, ce sont les ennemis.* Tous deux sont morts en se sacrifiant, et si une rectification est nécessaire, ce n'est pas

1. « J'étais au camp de Reimberg, dit Grimm, le jour du combat si connu par le dévouement d'un militaire français. Le mot sublime : *A moi, Auvergne, voilà l'ennemi!* appartient au valeureux Dubois, sergent de ce régiment; mais par une erreur presque inévitable dans un jour de combat, ce mot fut attribué à un jeune officier nommé d'Assas. M. de Castries le crut comme tant d'autres; mais quand, après ce combat, il eut forcé le prince héréditaire à repasser le Rhin et à lever le siège de Wesel, des renseignements positifs apprirent que le chevalier d'Assas n'était pas entré seul dans le bois, mais accompagné de Dubois, sergent de sa compagnie. Ce fut celui-ci qui cria : *A nous, Auvergne, c'est l'ennemi!* Le chevalier fut blessé en même temps, mais il n'expira pas sur le coup, comme Dubois; et une foule de témoins affirmèrent à M. de Castries que cet officier avait souvent répété à ceux qui les transportaient au camp : « Enfants, ce n'est pas moi qui ai crié, c'est Dubois. »

pour ôter quelque chose à la gloire du chevalier d'Assas, non plus que pour savoir s'il fut tué par ses propres soldats, dans cette nuit profonde, c'est pour faire au sergent Dubois une place d'honneur à côté de son capitaine.

Il compilait, compilait, compilait. — L'abbé Trublet (1697-1770) était quelque chose de plus qu'un compilateur : il avait de l'esprit, sa conversation était agréable, et il s'était concilié, par sa modestie et sa bonté, l'affection de ceux qui le connaissaient bien. Ajoutons qu'au rebours de beaucoup d'abbés de son temps, il honorait le caractère dont il était revêtu. Mais, en littérature, il partageait les idées de Fontenelle et de La Motte, qui décriaient les vers au bénéfice de la prose[1], et il lui arriva de dire, en parlant de la *Henriade*, ce que Boileau avait dit de *la Pucelle* de Chapelain :

Et je ne sais pourquoi je bâille en le lisant.

Voltaire, qui avait la riposte aussi mordante que facile, rendit à l'abbé la monnaie de sa pièce en lui décochant quelques vers dans la satire du *Pauvre diable* (1760) :

L'abbé Trublet alors avait la rage
D'être à Paris un petit personnage :
Au peu d'esprit que le bonhomme avait
L'esprit d'autrui par supplément servait ;
Il entassait adage sur adage ;
Il compilait, compilait, compilait ;
On le voyait sans cesse écrire, écrire
Ce qu'il avait jadis entendu dire,
Et nous lassait sans jamais se lasser.

Pour justifier cette critique, Voltaire écrivit dans ses notes : « L'abbé Trublet, auteur de quatre tomes d'*Essais de littérature*. Ce sont de ces livres inutiles ou l'on ramasse de préten-

1. « La plus grande louange, disait-il, qu'on pût donner à des vers, ce serait peut-être de dire qu'ils valent de la prose ; mais je n'en connais point de tels. »

dus bons mots qu'on a entendu dire autrefois, des sentences rebattues, des pensées d'autrui délayées dans de longues phrases. » Ce jugement était plus que sévère; il fut atténué par d'Alembert. « Son livre, de bon qu'il est, pourrait devenir excellent sans y rien ajouter, et en se bornant à n'y faire que des ratures. »

Montesquieu, qui aimait l'abbé Trublet, avait dit avec plus de bienveillance encore : « C'est le premier livre de second ordre. »

Trublet frappa pendant vingt-cinq ans à la porte de l'Académie; on plaisantait de cette persévérance. A ceux qui disaient que c'était la maladie du pauvre abbé, qu'il y pensait nuit et jour, Duclos répondait : « L'Académie n'est pas faite pour les incurables. »

L'abbé, lui aussi, savait à l'occasion manier le sarcasme; il tomba même très juste le jour où il dit à propos de la douceur apparente de Mme de Tencin, qu'il savait capable de tout : « Oui, si elle eût eu intérêt de vous empoisonner, elle eût choisi le poison le plus doux. »

Ce qui contribua surtout à ruiner l'abbé Trublet dans l'esprit de ses contemporains, c'est la façon dont le jugea Mme Geoffrin, qui ne voulait voir en lui qu'une bête frottée d'esprit. Les hommes, d'après la théorie de Mme Geoffrin, étaient un composé de plusieurs petits pots : le petit pot d'esprit, le petit pot d'imagination, le petit pot de raison, et la grande marmite de pure bêtise. Or le destin, voulant faire un abbé Trublet, ne puisa d'abord que dans la grande marmite; ensuite, craignant d'avoir trop pris de ce qu'elle contenait, il ouvrit le petit pot d'esprit, qui bout toujours et qui jette, par conséquent, de l'écume. Le destin, croyant puiser dans ce pot, n'en attrapa que l'écume, et en barbouilla le fond de pure bêtise de l'abbé Trublet.

Écrasez l'infame. — Le 20 avril 1761, Voltaire écrivait à d'Alembert : « J'ai souffert quarante ans les outrages des bigots et des polissons. J'ai vu qu'il n'y avait rien à gagner à

être modéré, et que c'est une duperie. Il faut faire la guerre et mourir noblement

Sur un tas de bigots immolés à mes pieds.

« Riez et aimez-moi, confondez l'*inf*... le plus que vous pourrez. »

A partir de ce moment, la plupart des lettres de Voltaire à d'Alembert se terminèrent pendant cinq années consécutives par les mots : *Écrasez l'infâme.*

D'Alembert ne fut pas seul à échanger avec Voltaire la promesse d'*écraser l'infâme :* Frédéric II, Helvétius, Diderot, Marmontel, d'Argental, d'Argens, M. Damilaville et Mme d'Épinay furent aussi de la partie. Cela dura de 1756 à 1768, et cela ne prit fin, sans doute, que parce qu'on ne peut guère répéter la même chose pendant plus de dix ans. Frédéric II avait dit au début : « Vous caressez encore *l'inf*... d'une main et l'égratignez de l'autre » (18 mai 1759); et Voltaire pour en finir écrivait à M. Damilaville, le 8 février 1768 : « Je me jette entre les bras de Dieu, et je mourrai également opposé à l'impiété et au fanatisme. »

Dans la pensée de Voltaire et des autres encyclopédistes, le fantôme hideux, le monstre qu'il s'agissait de confondre, de renverser, d'*écraser*, était représenté par l'adjectif *infâme*, et cet adjectif qualifiait un substantif féminin, comme on le voit dans les passages suivants :

« *Écrasez l'inf...*, me répétez-vous sans cesse : Eh, mon Dieu! laissez-*la* se précipiter *elle*-même; *elle* y court plus vite que vous ne pensez. » (d'Alembert à Voltaire, 4 mai 1762.)

« Votre ami le roi de Prusse, à qui j'ai été obligé d'écrire, m'a félicité d'être toujours occupé à écraser *l'inf*... Hélas ! je ne l'écrase pas, mais vous *la* percez de cent petits traits dont *elle* ne se relèvera jamais chez les honnêtes gens. » (Voltaire à d'Alembert, 26 janvier 1765.)

Or ce substantif féminin, quel était-il? Était-ce la religion

en général, ou, comme on l'a prétendu [1], la religion catholique tout entière, ou seulement la fausse religion? A ne consulter que Voltaire lui-même, son cri de guerre visait la superstition beaucoup plus que la religion : « Rendez quelque service au genre humain, *écrasez le fanatisme*, sans pourtant risquer de tomber, comme Samson, sous les ruines du temple qu'il démolit; faites sentir à notre siècle toute sa petitesse et tout son ridicule; renversez ses idoles. » (7 mai 1761.) Et ailleurs : « Soyons toujours tendrement unis dans la communion des gens de bien; lisons bien la sainte Écriture, et *écr. l'inf*... » (15 décembre 1763 [2].)

Voltaire a surtout attaqué les interprètes de la religion et leur fanatisme. Il se montra toujours convaincu de l'existence d'un Être suprême; il fut déiste, il ne fut pas athée. Malade ou en santé, gai ou sérieux, avec des chrétiens, des athées ou des indifférents, il a toujours professé le même respect pour la religion naturelle. On rencontre plus d'une fois dans sa correspondance les mots : « Adorez Dieu et soyez juste. » Aussi, un jour qu'on parlait à Diderot des propos de Voltaire en faveur de la Divinité, Diderot répondit avec sarcasme : « Ne me parlez pas de ce bigot-là. »

Voltaire resta dans l'incertitude sur la spiritualité et même sur la permanence de l'âme après le corps; mais comme il croyait cette dernière opinion utile, il a toujours insisté sur les preuves beaucoup plus que sur les objections. Voltaire, au surplus, n'était pas métaphysicien; il faut s'en tenir avec lui en

1. « On a pu entendre, il est vrai, au dernier siècle, un écrivain qui avait pris pour devise en désignant Jésus-Christ : *Écrasez l'infâme!* Mais cette parole n'a pu franchir le siècle qui l'avait prononcée; elle s'est arrêtée, tremblante, aux frontières du nôtre, et, depuis, aucune bouche humaine, même parmi celles qui ne sont pas respectées, n'a osé répéter cette parole d'une guerre impie. Elle est demeurée sur la tombe de celui qui l'avait dite le premier, et elle y attend, après le jugement d'une postérité qui est déjà venue, le jugement plus sévère encore de la postérité à venir. » (Lacordaire.)

2. Il disait plaisamment à l'abbé Delille, en lui montrant le P. Adam : « Voilà le P. Adam, il a été jésuite, vous le voyez rire à toutes mes facéties sur l'infâme; eh bien, je soupçonne le coquin d'être chrétien, c'est un hypocrite. »

matière de foi aux élans que l'on trouve dans quelques-unes de ses tragédies, à la prière qu'il adresse à Dieu dans son poème de la *loi naturelle* (1751) :

> O Dieu qu'on méconnaît, ô Dieu que tout annonce.
> Entends les derniers mots que ma bouche prononce :
> Si je me suis trompé, c'est en cherchant la loi.
> Mon cœur peut s'égarer, mais il est plein de toi,

et enfin à la déclaration qu'il fit le 28 février 1778, alors qu'il put croire que sa dernière heure était venue : *Je meurs en adorant Dieu, en aimant mes amis et en détestant la superstition.*

Les Cacouacs. — Au nombre des tracasseries petites et grandes qu'on a suscitées aux encyclopédistes, il faut placer le sobriquet injurieux de *Cacouac*, qui, sous l'apparence d'une plaisanterie, assimilait à des factieux, à des perturbateurs de la chose publique tous ceux qu'il atteignait : « Interrogé par Mlle Volland sur la signification de ce mot, Diderot lui répondit (17 septembre 1761) : « *Les Cacouacs?* C'est ainsi qu'on appelait, l'hiver passé, tous ceux qui appréciaient les principes de la morale au taux de la raison, qui remarquaient les sottises du gouvernement et qui s'en expliquaient librement, et qui traînaient Briochet le père, le fils et l'abbé dans la boue. Il ne vous manque plus que de me demander ce que c'est que *Briochet.* C'est le premier joueur de marionnettes qui ait existé dans le monde. Tout cela bien compris, vous comprendrez encore que je suis Cacouac en diable, que vous l'êtes un peu, et votre sœur aussi, et qu'il n'y a guère de bon esprit et d'honnête homme qui ne soit plus ou moins de la clique. »

Dans un *Premier Mémoire sur les Cacouacs*, on avait insinué que le mot *cacouac* signifiait *méchant;* dans un autre, intitulé *Nouveau Mémoire pour servir à l'histoire des Cacouacs*, et publié, en 1757, par l'historiographe J.-N. Moreau, inventeur du sobriquet, Montesquieu, Voltaire, Buffon, Diderot, d'Alembert et quelques autres étaient peints comme professant des principes pernicieux pour la société et la tranquillité publique;

enfin, l'année suivante, l'abbé Giry de Saint-Cyr, membre de l'Académie française, fit paraître une plaisanterie intitulée : *Catéchisme et décisions des cas de conscience à l'usage des Cacouacs, avec un discours du patriarche des Cacouacs pour la réception d'un nouveau disciple.* A Cacopolis.

Ce nom de dérision, appliqué aux encyclopédistes par leurs adversaires, devait l'être naturellement à tous les philosophes du XVIIIe siècle. Ils l'employaient même souvent entre eux, et l'on peut juger, en lisant leur correspondance, qu'ils en avaient pris gaiement leur parti. Dans une lettre du 15 février 1758, d'Alembert parle à Voltaire *d'un vieux cacouac de ses amis ;* et Voltaire, à son tour, lui écrit le 25 mars suivant : « Tous les cacouacs devraient composer une meute ; mais ils se séparent et le loup les mange. » Ce sobriquet était si bien passé dans les usages, qu'on le retrouve encore quinze ans plus tard sous la plume de Voltaire : « N'est-ce pas vous, mon illustre Bertrand, qui m'avez adressé M. Delisle, capitaine de dragons ? En ce cas, il faut que je vous remercie ; car il a bien de l'esprit, bien du goût, et il est de plus un des meilleurs cacouacs que nous ayons. » (Lettre à d'Alembert, 15 décembre 1773.)

Paix honteuse. — La guerre de Sept ans (août 1756 à février 1763), que la France unie à l'Autriche eut à soutenir contre la Prusse et l'Angleterre, fut marquée par une série de défaites dont la plus désastreuse fut celle de Rosbach : Frédéric II, avec 22 000 hommes, dispersa les 60 000 qui composaient l'armée de Soubise, et fit 7 000 prisonniers. Les revers ne furent pas moindres sur mer, en Amérique et aux Indes. La France n'eut que deux succès : la prise de Port-Mahon, capitale de l'île de Minorque (1756), et le combat de Clostercamp (1760), et ces deux avantages furent pour elle sans résultat. Cette malheureuse guerre, entreprise sur terre et sur mer, avec des chefs sans expérience et sans consistance, comme Soubise et M. de Conflans, était l'œuvre de Mme de Pompadour, à qui alors la France obéissait.

La guerre de Sept ans, qui mit aux prises tous les grands Etats de l'Europe, et qui coûta près d'un million d'hommes, dont deux cent mille à la France, se termina par un traité, signé à Paris le 10 février 1763, par lequel la France perdit définitivement toutes les colonies que l'Angleterre lui avait enlevées : l'Acadie, le Canada, le cap Breton, le golfe et le fleuve Saint-Laurent, la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, Tabago, les comptoirs du Sénégal ; le Mississipi devint la frontière des possessions anglaises. En Europe, Louis XV rendit les villes qu'il possédait encore en Allemagne, restitua Minorque à l'Angleterre, et subit enfin à nouveau l'injurieuse condition de raser les fortifications de Dunkerque, et de ne pouvoir exécuter aucun travail dans le port sans l'autorisation d'un commissaire anglais.

Depuis la paix de Brétigny (8 mai 1360), aucune n'avait été plus désastreuse ni plus humiliante pour la France ; aussi est-elle restée flétrie dans l'histoire sous le nom de *Paix honteuse.*

L'année où fut signé le traité de Paris, ainsi que celui d'Hubertsbourg (15 février 1763), par lequel Marie-Thérèse renonçait à la Silésie, le parlement de Rouen disait au roi, en lui adressant des remontrances au sujet des impôts : *Les maux sont à leur comble et présagent l'avenir le plus effrayant.*

Et voila justement comme on écrit l'histoire. — En 1767, Voltaire écrivit pour le théâtre de Ferney « une pièce dramatique » intitulée : *Charlot ou la comtesse de Givry.*

Henri IV doit honorer de sa présence le château de la comtesse, et, au premier acte, on s'occupe des préparatifs pour le recevoir. Tout à coup on entend les cris : Voilà le roi ! c'est lui ! On s'inquiète, on s'agite, on ne l'attendait que le soir ; mais bientôt on apprend que l'alerte est fausse, et l'intendant vient expliquer les causes de la méprise :

Ils se sont tous trompés selon leur ordinaire.
Madame, un postillon que j'avais fait partir

Pour s'informer au juste et pour vous avertir,
Vous ramenait en hâte une troupe altérée,
Moitié déguenillée, et moitié surdorée,
D'excellens pâtissiers, d'acteurs italiens,
Et des danseurs de corde et des musiciens,
Des flûtes, des hautbois, des cors et des trompettes,
Des feseurs d'acrostiche et des marionnettes.
Tout le monde a crié *le roi* sur les chemins :
On le crie au village et chez tous les voisins;
Dans votre basse-cour on s'obstine à le croire:
Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

A la façon dont arrive ce dernier vers, le plus cité peut-être de tous les vers de Voltaire[1], on le croirait placé là d'une manière ironique, comme une citation ou une réminiscence; on se demande si Voltaire, en l'écrivant, ne pensait pas à quelque *histoire* réelle.

La pièce de *Charlot* est très faible; les vers généralement sont médiocres; quelques-uns, cependant, qui se présentent sous forme de locutions ou de maximes, méritent d'être notés.

Quand on porte lunette, on rit peu, mes enfans.
(Act. I, sc. I.)

A l'éducation tout tempérament cède.
(Act. I, sc. I.)

Les vices de l'esprit peuvent se corriger;
Quand le cœur est mauvais, rien ne peut le changer.
(Act. I. sc. I.)

Un esprit cultivé ne nuit point au courage.
(Act. I, sc. V.)

Dites-le donc du cœur, ainsi que de la bouche.
(Act. I, sc. VI.)

On est gai le matin, on est pendu le soir.
(Act. II, sc. VII.)

1. De même, une ligne de prose, non moins célèbre que ce vers, se trouve enfouie dans un coin à peu près ignoré des œuvres de Voltaire : *On doit des égards aux vivans; on ne doit aux morts que la vérité.* Cela est dit à propos de Chaulieu, dans une note de la première des lettres sur *Œdipe*, à M. de Genonville (1719).

Ne vaut-il pas bien mieux
Tuer quatre marquis qu'être tué par eux?
(Act. III, sc. I.)

Quand tu voudras parler, ne dis mot pour bien faire.
(Act. III, sc. II.)

Ces vers sont généralement inconnus; il n'y a pas lieu d'en être surpris puisqu'ils sont dispersés dans une comédie médiocre et tout à fait oubliée. D'autres, cependant, qui sont devenus populaires, se trouvent dans des pièces oubliées aussi depuis longtemps. Tels sont :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère,

première parole de *Tancrède* au commencement du troisième acte de la tragédie de ce nom; et :

Les mortels sont égaux : ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence[1],

ainsi que :

Et qui sert son pays n'a pas besoin d'aïeux,

vers que disait coup sur coup Alcméon dans la scène 1re de l'acte II d'*Eriphyle*. Il est vrai que Voltaire, ayant retiré du théâtre la tragédie d'*Eriphyle*, où l'ombre d'*Amphiaraüs* avait produit un fâcheux effet, eut la prudence, pour ne pas entraîner ces trois vers dans le naufrage entier, de les transporter, les deux premiers dans *Mahomet*, en les enchâssant dans une tirade d'Omar (acte Ier, sc. IV) :

Ne sais-tu pas encore, homme faible et superbe,
Que l'insecte insensible enseveli sous l'herbe,
Et l'aigle impérieux qui plane au haut du ciel,
Rentrent dans le néant aux yeux de l'Eternel?

1. Mise en vers de la maxime orientale : *Tous les hommes sont égaux; la vertu seule, et non la fortune, doit mettre de la différence entre eux.*

Les mortels sont égaux : ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.
Il est de ces esprits, favorisés des cieux,
Qui sont tout par eux-même, et rien par leurs aïeux;

et le dernier dans *Mérope*, en lui faisant subir une légère modification. *Polyphonte* dit à *Mérope* (acte Ier, sc. III) :

Un soldat tel que moi peut justement prétendre
A gouverner l'Etat quand il l'a su défendre.
Le premier qui fut roi fut un soldat heureux;
Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

C'est un homme qui passe sa vie a peser des oeufs de mouche dans des balances de toile d'araignée. — Pour peindre le genre d'esprit et de talent de Marivaux (1688-1763), toutes sortes de choses ont été dites par ses contemporains. « C'est un homme qui se fatigue et me fatigue, a dit une femme bel esprit, en me faisant faire cent lieues sur une feuille de parquet. » Suivant l'abbé Desfontaines, il brodait à petits points sur un canevas de toile d'araignée; suivant La Harpe[1], il avait la malheureuse facilité de noyer dans un long verbiage ce qu'on pouvait dire en deux lignes; suivant Grimm[2], son genre minutieux ne manquait ni d'esprit ni parfois de vérité, mais le goût était mauvais et souvent faux; suivant d'autres, il connaissait les sentiers du cœur, il en ignorait la grande route. On parla de futilités, de caquetage, de raffinements, de genre maniéré, de jargon tout à la fois précieux et familier, et en fin de compte le mot *marivaudage*[3] fut créé à propos de celui qui,

1. *Cours de littérature.*

2. *Correspondance littéraire.* — Grimm fut même violent lorsqu'on publia (1765) les *Œuvres diverses* de Marivaux. « La plus grande partie de ce recueil est occupée par le *Don Quichotte* moderne, et par l'*Iliade travestie*, deux ouvrages détestables; le reste est une bigarrure de toutes sortes d'écrits, trouvés dans les papiers de l'auteur, et qu'il fallait jeter au feu. Marivaux n'est déjà pas trop supportable, quand il est bon; mais c'est bien pis, quand il est mauvais. »

3. « Marivaux se fit un style si particulier, qu'il a eu l'honneur de lui donner son nom; on l'appela *marivaudage*. C'est le mélange le plus bizarre de métaphysique subtile et de locutions triviales, de sentiments alambiqués et

aux yeux de d'Alembert, n'était qu'un écrivain de mince importance. Ces opinions et d'autres encore, destinées toutes à exprimer que Marivaux ne traitait, de sa plume de colibri, que de petits sentiments dans un langage subtil, Voltaire les a résumées par cette image : *C'est un homme qui passe sa vie à peser des œufs de mouche dans des balances de toile d'araignée*[1].

On a continué dans la première moitié de notre siècle à n'accorder à Marivaux que la finesse de l'esprit et le raffinement du langage, en y ajoutant toutefois un tour particulier d'imagination et un cachet qui ne s'effacera pas. Mais la critique moderne a rectifié ces jugements superficiels, et les valeurs réelles de Marivaux ont été mises en pleine lumière[2] : on avait ignoré jusque-là que le talent de Marivaux avait un côté sérieux ; on le sait maintenant.

Une anecdote, souvent citée pour montrer combien Marivaux aimait la franchise, est ainsi racontée par M. Larroumet : « Il montait en carrosse avec Mme Lallemant du Bez, lorsque, à la portière, se présente un mendiant, mais un mendiant comme on en voit peu : « de dix-huit à vingt ans, gras, potelé, du teint le

de dictons populaires ; jamais on n'a mis autant d'apprêt à vouloir paraître simple ; jamais on n'a retourné des pensées communes de tant de manières plus affectées les unes que les autres. » (La Harpe, *Cours de littérature*).

C'est à ce jugement sans doute que J. Janin répondait en écrivant dans le *Dictionnaire de la conversation* : « On a pris longtemps ce mot-là en mauvaise part ; on disait alors de tous les gens qui écrivaient avec plus de grâce que de force, plus de finesse que de fermeté : c'est du *marivaudage*. Mais enfin on s'est aperçu que ce style était bien difficile à imiter, et que Marivaux était, à tout prendre, un écrivain qui avait une physionomie bien arrêtée, quoique très mobile ; que, pour écrire comme lui, il fallait avoir bien de l'esprit, bien de l'imagination, bien de la grâce. On a donc réhabilité ce mot-là, le *marivaudage*, et je ne pense pas qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de gens d'esprit assez malavisés pour s'en fâcher. »

1. Mot cité par Lesbros de la Versane dans son *Esprit de Marivaux ou Analectes de ses ouvrages, précédé d'un éloge historique de cet auteur* (1769).

2. Sainte-Beuve, Nisard, Vinet, Paul de Saint-Victor, Marc-Monnier, Sarcey, Théodore de Banville, Edouard Thierry ont peu à peu rendu à Marivaux la justice qui lui était due. L'Académie française, en mettant au concours (1880) l'éloge de Marivaux, a fait surgir nombre d'études intéressantes, et M. Gustave Larroumet a publié en 1882 un ouvrage excellent et définitif sur la question : *Marivaux, sa vie et ses œuvres*.

plus frais et le plus vermeil ». D'abord, Marivaux s'indigne : « N'as-tu pas honte, misérable, jeune comme tu es, et te portant le mieux du monde, d'avoir la bassesse de mendier ton pain, que tu pourrais gagner par un honnête travail ! » Alors, le mendiant consterné, « se grattant l'oreille et moitié sanglotant : Ah ! monsieur, si vous saviez comme je suis paresseux ! » Marivaux lui donna sur-le-champ un écu de six livres, et comme Mme du Bez s'étonnait : « Je n'ai pas pu, dit-il, me refuser à récompenser un trait de sincérité. »

Comme chez Nicolet. — Fils d'un joueur de marionnettes et joueur de marionnettes lui-même, Nicolet (1710-1796) attira d'abord la foule, dans une baraque de saltimbanques, aux foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain, où il parut en personne sur la corde et sur les planches. Encouragé par le succès, il se fit construire en 1769, sur le boulevard du Temple, une véritable salle de spectacle qui s'appela d'abord *Théâtre de la Gaîté*, et ensuite *Théâtre des grands danseurs du roi* (1772), titre qu'elle quitta à la Révolution pour reprendre celui de *Théâtre de la Gaîté*, qu'elle a gardé à travers ses transformations et ses déplacements[1].

Or, chez Nicolet, où l'on jouait des pantomimes et de petites comédies bouffonnes et grivoises, composées presque toutes par Taconnet, les entr'actes étaient toujours remplis par des danses de corde, des tambours de basque, des tours de sauteurs et d'équilibristes, des exhibitions d'animaux savants ; et comme ces spectacles étaient toujours habilement gradués, le directeur ne manquait pas de réveiller l'attention ou d'exciter l'admiration des spectateurs en leur criant : *De plus fort en plus fort*. Ce mot ayant retenti longtemps aux oreilles de nos pères, ils nous l'ont transmis sous forme de locution proverbiale : *De plus fort en plus fort, comme chez Nicolet*.

Un des principaux acteurs de la troupe de Nicolet était

1. Un an avant sa mort, Nicolet avait loué cette salle à l'acteur Ribié, qui lui avait donné le nom de *Théâtre d'Émulation* (1795).

un singe que l'intelligent directeur avait dressé à exécuter des scènes bouffonnes. L'acteur Molé, du Théâtre-Français, étant tombé malade, Nicolet apprit à son singe à grimacer le personnage du célèbre comédien, et cette plaisanterie eut le succès de vogue que constata Boufflers (1737-1815) dans ces couplets :

Quel est ce gentil animal
Qui, dans ces jours de carnaval,
Tourne à Paris toutes les têtes,
Et pour qui l'on donne des fêtes?
Ce ne peut être que Mollet
Ou le singe de Nicolet.

L'animal un peu libertin
Tombe malade un beau matin;
Voilà tout Paris dans la peine;
On crut voir la mort de Turenne :
Ce n'était pourtant que Mollet
Ou le singe de Nicolet.

Boufflers, que La Harpe appelle le plus errant des chevaliers, est surtout connu par le joli conte intitulé : *Aline ou la reine de Golconde*. Quelqu'un s'étant vanté devant lui d'en être l'auteur : « Monsieur, j'en suis fort aise, dit-il; mais vous ne savez pas, sans doute, quel est l'auteur des œuvres de Jean-Jacques Rousseau? Eh bien, monsieur, c'est moi. »

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière. — L'épître adressée par Voltaire, en 1771, à l'impératrice de Russie, Catherine II, commence par ces vers :

Élève d'Apollon, de Thémis et de Mars,
Qui sur ton trône auguste as placé les beaux-arts,
Qui penses en grand homme, et qui permets qu'on pense :
Toi qu'on voit triompher du tyran de Byzance,
Et des sots préjugés, tyrans plus odieux,
Prête à ma faible voix des sons mélodieux ;
A mon feu qui s'eteint rends sa clarté première :
C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière[1].

1. Déjà, du temps de Voltaire, une allusion de ce genre avait été faite à la suite d'une aurore boréale.

Deux ans auparavant, à l'occasion de la prise de Choczim par les Russes, Voltaire avait donné à Catherine les noms de Minerve du Nord, de sœur d'Apollon, en lui prédisant qu'elle chasserait de la Grèce les ennemis des arts et les geôliers des femmes. Voltaire n'était pas avare de flatteries pour les rois et les impératrices. En lisant sa longue correspondance avec Frédéric II, on reste stupéfait des efforts auxquels ces deux personnages ont dû se livrer pour formuler et diversifier les compliments écrasants qu'ils ont échangés.

A l'époque où Voltaire écrivait, les cours du Nord, il est vrai, en Allemagne, en Suède et en Russie, donnaient une grande place aux choses de l'esprit et accordaient à ceux qui cultivaient les lettres et les sciences, soit une haute protection, soit une généreuse hospitalité. Ce ne sont pas les souverains qui font, comme le disait Voltaire, le caractère et les mœurs des humains ; mais, sous le régime de l'absolutisme, l'exemple parti d'en haut, qu'il fût bon ou mauvais, était généralement suivi. Frédéric II l'a dit en bons termes dans une épître à son frère :

Lorsque Auguste buvait, la Pologne était ivre ;
Lorsque le grand Louis brûla d'un tendre amour,
Paris devint Cythère et tout suivit la cour ;
Quand il se fit dévot, ardent à la prière,
Le lâche courtisan marmotta son bréviaire.

En échange des louanges répandues à profusion dans les épîtres et dans les lettres de Voltaire, sa royale correspondante croyait pouvoir lui promettre qu'il vivrait deux cents ans. Cette mesure de renommée, bien qu'elle fût inspirée par l'enthousiasme de l'héroïne du Nord, ne faisait peut-être pas le compte du vieil ermite de Ferney. Il continuait, cependant, de se mettre aux pieds de sa souveraine et « de se sentir tout glorieux d'exister encore dans le beau siècle qu'elle avait fait naître ». On juge de la souplesse et de la variété avec lesquelles Voltaire maniait l'instrument de la flatterie en relisant le dernier coup d'encensoir qu'il envoya, seize mois avant de quitter ce monde, à « l'admirable autocratrice, à la *Sémiramis du Nord* » :

« Madame, votre sujet, moitié Suisse, moitié Gaulois, nommé Voltaire, était près de mourir il y a quelques jours : son confesseur catholique-apostolique-romain, c'est-à-dire universel, coureur de Rome, vint pour me préparer au voyage; le malade lui dit : Mon révérend père, Dieu pourrait bien me damner. Et pourquoi cela, vieux bonhomme? me dit le prêtre. Hélas! lui répondis-je, c'est qu'on m'a accusé auprès de lui d'être un ingrat. J'ai été comblé des bontés d'une autocratrice qui est une de ses plus belles images dans ce monde, et je ne lui ai point écrit depuis un an. Qu'est-ce qu'une autocratrice? me dit mon vilain. Eh pardieu! lui dis-je, c'est une impératrice. Vous êtes un grand ignorant; et cette impératrice fait du bien depuis le Kamtchatka jusqu'en Afrique. Oh! si cela est, repartit le prêtre, vous avez bien fait; elle n'a pas de temps à perdre. Il ne faut pas ennuyer une autocratrice-impératrice-bienfaitrice, occupée du soir au matin, tantôt à battre les Turcs, tantôt à leur donner la paix, ou bien à couvrir de vaisseaux la mer Noire, et qui s'amuse à faire fleurir onze cent mille lieues carrées de pays. Allez, allez, je vous donne l'absolution. » (24 janvier 1777.)

Cet homme sera pendu, mais la corde cassera. — L'homme dont parlait ainsi la célèbre actrice Sophie Arnould (1744-1803) est Beaumarchais (1732-1799), celui dont Voltaire disait à la même époque : « Qu'on ne me dise pas que cet homme a empoisonné ses femmes, il est trop gai et trop drôle pour cela[1]. » La seconde moitié de la prophétie de Sophie Arnould faisait allusion à l'usage établi autrefois d'accorder leur grâce aux condamnés à la pendaison, lorsque la corde rompait pendant l'exécution. On voulait voir là un décret du ciel, qui, sans doute, pardonnait au coupable à la dernière heure en faveur de son repentir. C'est alors que l'expression *un échappé de potence* avait une signification, de même que le pro-

1. Beaumarchais, devenu veuf des deux femmes qui l'avaient successivement enrichi, fut l'objet d'odieuses calomnies. Il se défendit en prouvant que leur mort l'avait ruiné.

verbe : *Avoir un bonheur de pendu*, en y ajoutant toutefois le complément indispensable : *dont la corde a cassé*[1]. Les pendus qui avaient eu ce bonheur étaient rendus à la société et portaient sur eux, en guise de certificat de bonne vie et mœurs, l'extrait du procès-verbal de leur exécution manquée.

La coutume subsista jusqu'au XVIe siècle; mais elle donna lieu à de nombreux abus : il y avait eu des compromis entre le coupable, l'exécuteur et peut-être le cordier. Le peuple finit par comprendre cela tout aussi bien que les Parlements, et la vieille coutume tomba. Le parlement de Bordeaux donna l'exemple en stipulant expressément, dans un arrêt du 24 avril 1524, que toutes les condamnations capitales au supplice de la corde devaient contenir la formule non équivoque : *Pendu jusqu'à ce que mort s'ensuive.*

Beaumarchais, qui devait échapper à la corde, fut plus d'une fois menacé par l'épée. Le comte de La Blache, qui fut longtemps en procès avec lui, disait : « Je hais cet homme comme un amant aime sa maîtresse. » Il voulut se battre avec lui ; mais Beaumarchais, qui quelque temps auparavant s'était laissé maltraiter sans révolte par le duc de Chaulnes, répondit : « Allons donc! j'ai refusé mieux! »

Quoi qu'il en soit de Beaumarchais comme homme privé[2], reconnaissons qu'il fut, par la hardiesse de son esprit, l'un des promoteurs de la Révolution. Ce fut lui qui, dès 1774, dans un procès engagé contre un magistrat, osa dire en relevant la tête, avant d'avoir pu donner la parole à Figaro : « Je suis un

1. Le vieux proverbe : *Il ne faut pas parler de corde devant un pendu*. remontait au temps où il y avait des pendus manqués pour nous entendre; depuis qu'il n'y en a plus, le proverbe a dû subir une modification : *Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu*, c'est-à-dire : il ne faut pas réveiller pour la famille ou les amis des souvenirs désobligeants.

2. Beaumarchais s'était anobli en achetant une charge « très noble et très inutile » qui lui procurait une noblesse dont *il avait quittance ;* il avait aussi substitué le nom de Beaumarchais à celui de Caron, que portait son père : mais lorsqu'on lui reprocha son extraction bourgeoise, il répondit : « O vous, qui me reprochez mon père, vous n'avez pas l'idee de son généreux cœur. En vérité, horlogerie à part, je n'en vois aucun contre qui je voulusse le troquer. »

citoyen, c'est-à-dire je ne suis ni un courtisan, ni un abbé, ni un gentilhomme, ni un financier, ni un favori, ni rien de ce qu'on appelle puissance aujourd'hui. Je suis un citoyen, c'est-à-dire quelque chose de tout nouveau, quelque chose d'inconnu, d'inouï en France. Je suis un citoyen, c'est-à-dire ce que vous devriez être depuis deux cents ans, ce que vous serez dans vingt ans peut-être! »

La prophétie de Beaumarchais se réalisa mieux que celle de Sophie Arnould.

Puisque le nom de cette femme d'esprit se représente, rappelons un mot d'elle qui est resté. Le lieutenant de police ayant voulu savoir quels étaient les grands personnages qui avaient un soir soupé dans sa maison, elle répondit négligemment : « Je ne m'en souviens plus. — Une femme comme vous devrait se souvenir de ces choses-là. — Oui, monseigneur, mais *devant un homme comme vous, je ne suis plus une femme comme moi.* »

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. — Le livre des *Trois Imposteurs*, qui fit grand bruit aux deux derniers siècles, fut provoqué sans doute par les violences exercées contre les hérétiques.

Selon l'auteur, dont le nom est resté inconnu, les trois imposteurs (Moïse, Jésus-Christ et Mahomet) n'avaient rien qui les distinguât du reste des hommes; ils n'étaient pas plus inspirés que les autres, et ils ont abusé audacieusement de la crédulité des peuples. L'auteur allait plus loin : il s'attaquait à l'existence même de Dieu, ou tout au moins aux preuves qu'on a l'habitude d'en donner. Sur ce point, il échauffa la bile de Voltaire : « Ce livre des *Trois Imposteurs*, a-t-il dit, est un très mauvais ouvrage, plein d'un athéisme grossier, sans esprit et sans philosophie. » Et il adressa *A l'auteur du livre des Trois Imposteurs* une épître de quatre-vingt-dix vers dont quelques-uns suffisent pour en indiquer l'esprit :

Insipide écrivain, qui crois à tes lecteurs
Crayonner les portraits de tes *Trois Imposteurs*,

D'où vient que, sans esprit, tu fais le quatrième?
Pourquoi, pauvre ennemi de l'Essence suprême,
Confonds-tu Mahomet avec le Créateur,
Et les œuvres de l'homme avec Dieu, son auteur?...
Corrige le valet, mais respecte le maître;
Dieu ne doit point pâtir des sottises du prêtre :
Reconnaissons ce Dieu, quoique très mal servi.

. . . .

Consulte Zoroastre, et Minos, et Solon,
Et le martyr Socrate, et le grand Cicéron;
Ils ont adoré tous un maître, un juge, un père.
Ce système sublime à l'homme est nécessaire.
C'est le sacré lien de la société,
Le premier fondement de la sainte équité,
Le frein du scélérat, l'espérance du juste.
Si les cieux dépouillés de son empreinte auguste,
Pouvaient cesser jamais de le manifester,
Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.
Que le sage l'annonce, et que les rois le craignent.
Rois, si vous m'opprimez, si vos grandeurs dédaignent
Les pleurs de l'innocent, que vous faites couler.
Mon vengeur est au ciel; apprenez à trembler.

Santé, donc elle peut; gaieté, donc elle veut. — Celui qui a dit : « Les hommes nous louent pour la moitié de notre devoir que nous faisons, et nous devons trembler pour l'autre moitié que nous ne faisons pas », fut évêque d'Amiens pendant quarante ans; c'est d'Orléans de La Mothe (1683-1774), qui se signala par la vertu maîtresse des hommes d'église : l'humilité. Il avait de l'esprit; il le prouva en deux occasions très différentes.

La première fois, il arrivait dans son diocèse : il reçut la visite d'un certain nombre de personnages du pays, qui, tout en causant, s'approchèrent de la cheminée et relevèrent les basques de leurs habits pour se chauffer plus à l'aise. Cette attitude inconvenante lui déplut; il en témoigna son sentiment par cette observation : « Je savais que les Picards avaient la tête chaude, mais je ne savais pas qu'ils eussent le derrière froid. »

Une autre fois, trois ans avant sa mort, il alla faire visite, aux Carmélites, à une jeune femme qui venait de prononcer ses vœux. Il la trouva en bonne disposition de corps et d'es-

prit. « Santé, gaieté, dit-il, deux excellentes marques de vocation. *Santé, donc elle peut; gaieté, donc elle veut.* »

Rien ne manque a sa gloire, il manquait a la notre. — Quand mourut Gilles Boileau, le frère aîné du satirique (1660), Molière fut sollicité par Corneille de le remplacer à l'Académie française. Mais, pour obtenir les suffrages de l'illustre compagnie, il eût fallu que Molière cessât d'être comédien, et comme il était l'âme et la vie de sa troupe, il n'y consentit pas.

L'Académie du XVIIIe siècle, pour témoigner son regret de ne pouvoir compter le grand comique au nombre de ses anciens membres, lui fit en quelque sorte une réception posthume cent ans après sa mort (1773), en inaugurant sa statue, avec cette inscription proposée par Saurin (1706-1781) :

Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre.

A propos de Saurin, notons dans une de ses tragédies, *Blanche et Guiscard*, trois vers du rôle de Blanche qui méritent d'être retenus :

Longtemps on aime encore en rougissant d'aimer.
(Act. III, sc. III.)
Qu'une nuit paraît longue à la douleur qui veille.
(Act. V, sc. V.)
La loi permet souvent ce que défend l'honneur.
(Act. V, sc. VI.)

Le duc de Nivernais disait, en parlant de Saurin, que « ses vers étaient sans faste, son commerce sans épines ». Cela devait être une petite méchanceté. Voltaire, au contraire, qui aimait Saurin, était sincère en prétendant que certains vers de *Spartacus* « étaient frappés à l'enclume du grand Corneille ». Cela n'empêcha pas que Saurin eût de médiocres succès au théâtre. Une de ses dernières pièces, l'*Orpheline léguée*, que les malins appelèrent l'*Orpheline reléguée*, lui attira de la part de Grimm

une critique qui se termine par cette boutade : « Je suis bien fâché de traiter M. Saurin avec cette sévérité; après avoir dit beaucoup de mal de sa pièce, je dirai beaucoup de bien de sa personne. C'est un très honnête homme, un peu de sapin, mais plein de sens, et doué d'un esprit et d'un cœur également droits. Il a épousé, il y a quelques années, une assez jolie femme, qu'on dit fort touchée de cette chute. C'est un vilain métier que celui d'un faiseur de feuilles. Sans l'obligation qu'il m'impose de dire impitoyablement la vérité, j'aurais vu l'*Orpheline léguée,* j'en aurais été fâché, et puis, je n'y aurais plus pensé. C'est ce que je conseille à M. Saurin[1]. »

Ci-git Piron, qui ne fut rien... — Plusieurs qui ont ri de l'Académie française ont fini par en être. Alfred de Musset, lorsqu'il écrivait

> Nu comme le discours d'un académicien,

ne se doutait guère qu'il serait appelé à justifier lui-même ce vers de *Namouna* en venant prendre séance, le 27 mai 1852, à la place de M. Dupaty.

Bien que Piron (1689-1773) se fût beaucoup moqué de l'illustre compagnie, il brigua deux fois les suffrages des *invalides du bel esprit,* selon son expression, et il apprit à ses dépens qu'il s'était trompé le jour où, se trouvant dans une foule qui se pressait pour assister à une séance, il avait dit en plaisantant : *Il est plus difficile d'entrer ici que d'y être reçu.*

Lorsqu'il se mit sur les rangs en 1750 pour remplacer l'abbé Terrasson, il ne fut pas nommé; et lorsque l'Académie voulut, trois ans plus tard, l'appeler au fauteuil laissé vacant par la mort de Languet, archevêque de Sens, ce fut Louis XV qui s'y opposa[2]. Boyer, ancien évêque de Mirepoix, s'était em-

1. *Correspondance littéraire,* novembre 1765.

2. « La place vacante à l'Académie par la mort de ce prélat (l'archevêque de Sens) vient d'être remplie par M. de Buffon, intendant du jardin du roi, auteur de l'*Histoire naturelle,* homme dont l'acquisition ne peut que faire

pressé d'aller trouver le roi, et lui avait sans doute persuadé que l'auteur de la trop fameuse *Ode* ne pouvait pas s'asseoir à l'Académie dans le fauteuil d'un archevêque.

Ces déconvenues académiques permirent à Piron de continuer ses plaisanteries, ce qu'il fit tout aussitôt en disant : *Ils sont là quarante qui ont de l'esprit comme quatre*, et en racontant quel eût été son discours de réception. Il aurait dit, en ôtant son chapeau : *Messieurs, grand merci :* et le président lui aurait répondu, sans ôter le sien : *Monsieur, il n'y a pas de quoi.*

Il ajoutait sous forme d'argument sérieux : « Il m'eût été bien difficile de faire penser trente-neuf personnes comme moi ; et j'eusse pu encore moins penser comme trente-neuf personnes. »

Son dernier trait contre l'Académie est le distique-épitaphe si connu :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

On a beaucoup cité les bons mots de Piron ; en voici un comme échantillon : Un jour qu'il était seul, en Belgique, avec J.-B. Rousseau, celui-ci, entendant sonner midi, se mit à genoux pour dire l'Angélus : « Monsieur Rousseau, lui dit Piron, cela est inutile, Dieu seul nous voit. »

honneur à l'Académie, comme son génie en fait depuis longtemps à la nation. ... Cette place était d'abord destinée et par l'Académie et par le cri du public à M. Piron, auteur de *Gustave* et de quelques autres pièces, et surtout de la *Métromanie*, qui est un chef-d'œuvre dans son genre, et le seul que nous ayons peut-être depuis la mort du sublime Molière. Deux jours avant celui qui était fixé pour l'élection de M. Piron, le roi fit mander M. le Président de Montesquieu, que le sort avait fait directeur de l'Académie pour cet acte, et lui déclara qu'ayant appris que l'Académie avait jeté les yeux sur M. Piron, et sachant que M. Piron était l'auteur de plusieurs écrits licencieux, il souhaitait que l'Académie choisît un autre sujet pour remplir la place vacante. » (Grimm, *Correspondance littéraire*, juillet 1753.)

Sur les instances de Montesquieu et de M[me] de Pompadour, le roi accorda à Piron, comme adoucissement, une pension annuelle de mille livres sur sa cassette.

Laissez faire et laissez passer. — Quesnay (François), né en 1694 et mort à quatre-vingts ans, était médecin de Louis XV, qui l'appelait le *penseur*[1]: le roi l'anoblit et lui donna lui-même pour armoiries trois fleurs de pensée sur un champ d'argent, à la face d'azur, avec cette devise : *Propter cogitationem mentis.* « C'était, dit Sainte-Beuve, un homme original, brusque, honnête, resté sincère à la cour, sérieux, *avec son air de singe*, trouvant des apologues ingénieux pour faire parler la vérité. » Quesnay peut être regardé comme le créateur de l'économie politique en France[2]. Préoccupé surtout du sort des habitants des campagnes et de la misère du peuple, il en voyait les causes principales dans la routine et l'ignorance. S'appuyant sur cette maxime qu'une puissante généralisation est l'âme des faits, il s'efforça, dans plusieurs articles de l'*Encyclopédie* et dans d'autres publications de physique et d'agriculture, d'établir des principes sur toutes les questions qui se rattachent à l'*utile*, et c'est ainsi qu'il créa en

1. Ce passage des *Mémoires* de Mme du Hausset suffit pour montrer que, par la probité du caractère, Quesnay n'était ni de la cour ni de son temps: « Six ou sept commis de l'hôtel des postes triaient les lettres qu'il leur était prescrit de décacheter, et prenaient l'empreinte du cachet avec une boule de mercure ; ensuite on mettait la lettre, du côté du cachet, sur un gobelet d'eau chaude qui faisait fondre la cire sans rien gâter; on l'ouvrait, on en faisait l'extrait, et on la recachetait au moyen de l'empreinte. L'intendant des postes apportait les extraits au roi les dimanches. On le voyait entrer et passer comme les ministres pour ce redoutable travail. Le docteur Quesnay, plusieurs fois devant moi, s'est mis en fureur sur cet *infâme ministère*, comme il l'appelait, et à tel point que l'écume lui venait à la bouche : « Je ne dînerais « pas plus volontiers avec l'intendant des postes qu'avec le bourreau », disait le docteur. »

2. Les grands hommes d'Etat de tous les pays et de tous les temps ont été des économistes sans le savoir, a dit M. Rousse en recevant M. Léon Say à l'Académie française (16 décembre 1886); mais c'est au xviiie siècle que l'économie politique, ou, comme on disait alors, l'*Économie publique*, est partout : « Dans les livres, dans les pamphlets, au théâtre, depuis J.-J. Rousseau et Voltaire jusqu'à Diderot et Beaumarchais, depuis le *Contrat social* jusqu'à l'*Homme aux quarante écus*, ce ne sont que systèmes de gouvernement, programmes d'administration, projets de finance, utopies et chimères sur le partage équitable des richesses. Les *Philosophes*, drapés dans le manteau un peu large de Platon et d'Aristote, s'inquiétaient bien moins de la logique d'Aristote et de la métaphysique de Platon que des octrois, des tailles et des gabelles. »

quelque sorte une science nouvelle, appelée *Economie politique*, c'est-à-dire gouvernement de la maison, de l'Etat ou de la société. L'un de ses meilleurs disciples, Dupont de Nemours, substitua à ce nom celui de *physiocratie*, gouvernement de la nature des choses, et ce nom est resté attaché à l'école dont Quesnay fut le fondateur.

Quesnay était d'avis que, pour favoriser l'agriculture, il fallait la laisser se réglementer elle-même, que pour donner au commerce et à l'industrie un complet essor, il ne fallait rien entraver, rien arrêter. Il demandait l'abolition des corvées, la suppression des douanes, la libre circulation des grains, etc. C'est ce que son école résuma par la maxime : *Laissez faire et laissez passer*, généralement attribuée à Gournay, qui n'était pas un physiocrate pur, car il donnait le pas à l'industrie sur l'agriculture comme force productive de la richesse nationale.

On fit des objections, on se moqua des nouvelles doctrines; mais Quesnay était convaincu et se bornait à répondre : « Quand on parle pour la raison et la justice, on a bien plus d'amis qu'on ne croit; il y a d'un bout du monde à l'autre une confédération tacite entre tous ceux que la nature a doués d'un bon esprit et d'un bon cœur. Pour peu qu'un homme qui expose le vrai en rencontre un autre qui le comprenne, leurs forces se décuplent. »

Le mot de nos premiers législateurs en économie politique est resté dans la langue; mais le sens en a été plus ou moins détourné; ce n'est pas toujours à propos du libre échange ou de la libre circulation qu'on l'a répété; il a servi souvent, en politique, à reprocher au gouvernement son inaction ou son indifférence.

Le silence des peuples est la leçon des rois. — L'abbé de Beauvais (1731-1790), évêque de l'ancien siège de Senez, dans les Alpes, prêcha quelquefois à la cour de Louis XV; il y fit entendre des vérités dures et hardies; celles-ci, par exemple : « Sire, mon devoir de ministre d'un Dieu de vérité

m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause et qu'on vous le laisse ignorer. » C'est le jeudi saint, quarante jours avant la mort du roi (10 mai 1774), que le bon évêque tenait ce langage sévère, et, comme s'il eût été prophète, il avait pris pour texte de son sermon ce mot de Jonas : « Dans quarante jours, Ninive sera détruite. »

Le 27 juillet 1774, le même prélat prononçait à Saint-Denis l'oraison funèbre de Louis XV. Ce fut alors qu'il dit, en s'efforçant de concilier le devoir du panégyriste avec le devoir de l'homme de bien : « Si le respect et l'obéissance sont un devoir inviolable, l'amour des peuples, la plus belle gloire et la plus douce récompense de la Royauté, l'amour des peuples est un sentiment libre, qui n'est dû qu'aux bienfaits et à la vertu. Alors quand le prince paraît en public, il n'entend plus retentir autour de lui les acclamations de ses sujets ; le peuple n'a pas sans doute le droit de murmurer, mais sans doute aussi il a le droit de se taire, et *son silence est la leçon des rois* [1]. »

Cette parole si juste serait tombée peut-être dans l'oubli si quinze ans plus tard elle n'avait été relevée par une voix retentissante. L'abbé de Beauvais, envoyé aux états généraux par le clergé du bailliage de Paris, extra-muros, put entendre Mirabeau s'écrier, à l'Assemblée nationale, le lendemain de la prise de la Bastille : *Le silence des peuples est la leçon des rois* [2].

CALOMNIEZ, CALOMNIEZ, IL EN RESTERA TOUJOURS QUELQUE CHOSE. — Ce mot est devenu populaire [3] depuis qu'il a servi à

1. *Sermons, panégyriques et oraisons funèbres de l'abbé de Beauvais*, Paris, 1807.

2. M. de Liancourt ayant annoncé à l'Assemblée que le roi, de son propre mouvement, s'était déterminé à venir au milieu des représentants de la nation, la salle retentit d'applaudissements réitérés. Plusieurs orateurs alors s'élevèrent contre cette explosion de joie inconsidérée et réclamèrent le silence. « Attendez, dit Mirabeau, que le roi nous ait fait connaître les bonnes dispositions qu'on nous annonce de sa part... Le silence des peuples est la leçon des rois. »

3. Un autre mot non moins populaire est celui que nous a laissé Beaumarchais pour exprimer qu'on donne rarement les places à ceux qui sont capables de les remplir : *Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint.* (*Mariage de Figaro*, acte V, sc. III.)

résumer la tirade de Bazile à Bartholo sur la calomnie, dans le *Barbier de Séville* (act. II, sc. VIII), représenté le 23 février 1775.

Le comte de Derby, dans une lettre à son fils, l'attribue à Machiavel [1]; mais l'idée ne doit pas être beaucoup moins ancienne que la calomnie elle-même; on la trouve citée par François Bacon (1560-1626) dans deux de ses ouvrages [2] : *Audacter calumniare, semper aliquid hæret* (Calomnie avec audace, il en restera toujours quelque chose). Cela est si vrai, et la calomnie fait un tel chemin, lorsqu'elle s'acharne, qu'elle laisse des traces même dans l'âme de ceux qui protestent et nous défendent avec le plus de chaleur. Aussi, l'idée a-t-elle été reproduite souvent. « La calomnie s'étend comme une tache d'huile, a dit Mlle de Lespinasse : on s'efforce de l'ôter, mais la marque reste. » Et J.-B. Rousseau, dans son *Épître aux Muses :*

> Quelque grossier qu'un mensonge puisse être,
> Ne craignez rien ; calomniez toujours :
> Quand l'accusé confondroit vos discours,
> La plaie est faite ; et, quoiqu'il en guérisse,
> On en verra du moins la cicatrice.

Et enfin Casimir Delavigne, dans les *Enfants d'Édouard :*

> Plus une calomnie est difficile à croire,
> Plus pour la retenir les sots ont de mémoire.
> (Acte Ier, sc. III.)

GUERRE DES FARINES. — Turgot (1727-1781), cet homme de bien et ce grand homme d'Etat à qui la France est redevable de tant de réformes financières, commerciales et administratives, eut pour premier soin, dès son arrivée au pouvoir

1. *Peck's desiderata curiosa,* liv. XI.

2. Ces ouvrages sont : 1° *De dignitate et augmentis scientiarum* (liv. VIII, ch. II, § 25), une des parties de l'œuvre de remaniement des connaissances humaines, que Bacon appelait *Instauratio magna.* — 2° *Of the advancement of learning* (liv. II, ch. XXIII, § 30).

(1774), de remédier aux malheurs causés par le *Pacte de famine*[1], bien que lui-même n'y fût pas resté complètement étranger, et d'assurer la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume. Par une fâcheuse coïncidence, la récolte, cette année-là, fut mauvaise, et il en résulta, au printemps de l'année suivante, un renchérissement des grains qui fut l'occasion, à Dijon, le 18 avril 1775, d'une émeute de paysans : ils envahirent la ville, saccageant tout et menaçant de tuer le gouverneur, M. de La Tour-du-Pin, à qui déjà ils avaient demandé du pain, et qui, disait-on, leur avait répondu aussi impudemment qu'imprudemment : « Mes amis, l'herbe commence à pousser; allez la brouter. »

Dans l'espoir de prévenir des agitations semblables à celles qui s'étaient produites en Bourgogne, Turgot s'était empressé de suspendre les droits d'octroi et de marché sur les grains dans presque toute la France, et d'accorder des primes à l'importation des blés étrangers. Mais la révolte avait changé de caractère; les fauteurs de discorde la dirigeaient en réalité contre Turgot lui-même, et des mesures de sagesse n'étaient pas de nature à l'arrêter. Des bandes de brigands parcoururent la Brie, le Soissonnais, la haute Normandie et l'Ile-de-France, brûlant les moulins et les granges, pillant les marchés et forçant les fermiers à livrer leurs grains. Le 2 mai, après avoir pillé, la veille, le marché de Pontoise, ils entrèrent à Versailles, dans la cour du château ; le roi, faible et troublé, fit des concessions impossibles, sur lesquelles Turgot dut l'obliger à revenir. Le désordre redoubla; les brigands arrêtèrent les

1. Nom sous lequel l'opinion publique a flétri l'un des traités conclus, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, pour diriger le commerce des grains, mais en réalité pour l'anéantir. M. Léon Biollay, dans ses consciencieuses *Etudes économiques sur le* XVIII[e] *siècle*, a revisé le procès historique du *Pacte de famine*. « Comme toutes les opérations faites sur les grains, dit-il, celle-là fut l'objet des soupçons les plus outrageants. L'erreur qui s'est accréditée et qui se perpétue encore a été causée, en grande partie, par les précautions prises pour ensevelir dans le plus profond secret tout ce qui concernait ces mesures. Effrayé par les clameurs populaires, le gouvernement n'a pas essayé de se justifier. »

transports de blés étrangers qui venaient du Havre, et ameutèrent la populace avec des menaces ou de fausses nouvelles. Ils exploitaient la proclamation par laquelle le roi avait taxé le pain à deux sous la livre; ils publiaient de faux arrêts pour laisser croire qu'elle subsistait toujours, et le peuple se croyait autorisé à exiger que le pain, la farine et les grains lui fussent livrés aux prix les plus infimes.

C'est alors que Turgot résolut d'opposer la force à des révoltes qui menaçaient de s'étendre sur tout le nord de la France[1]. Une armée de vingt-cinq mille hommes fut mise sur le pied de guerre pour occuper la capitale, l'Ile-de-France, et surtout le cours des rivières, afin d'assurer la liberté des approvisionnements. Les boulangeries furent gardées, les attroupements furent défendus sous peine de mort, et ordre fut donné aux troupes de faire feu sur ceux qui, par la violence, voudraient contraindre les détenteurs de grains et de farine à les livrer au-dessous du cours.

Cette expédition militaire fut appelée *Guerre des Farines*, et le maréchal de Biron, qui la commandait, reçut le sobriquet de *Jean Farine*[2]. Les mesures prises par Turgot réussirent pleinement: les émeutiers ne tinrent pas contre les troupes, et la sécurité fut rétablie.

1. Il jugea nécessaire aussi de provoquer la révocation du lieutenant général de police Lenoir, qui, très hostile au système Turgot, n'avait rien fait pour réprimer les excès; — et une juridiction spéciale, sorte de conseil de guerre, fut établie pour la répression des troubles; on fit même des exemples: deux émeutiers, qui n'étaient ni plus ni moins coupables que les autres, furent pendus en place de Grève; mais le jour même de leur exécution, une amnistie générale était accordée à tous ceux qui consentaient à restituer, en nature ou en argent, tout ce qu'ils avaient pillé ou extorqué.

2. Le maréchal fut chansonné, comme il arrivait toujours en pareil cas:

Biron, tes glorieux travaux,
En dépit des cabales,
Te font passer pour un héros
Sous les piliers des halles;
De rue en rue, au petit trot,
Tu chasses la famine;
Général digne de Turgot,
Tu n'es qu'un Jean-Farine.

J'ai interrompu mon agonie pour venir vous embrasser. — C'est à son vieil ami d'Argental (1700-1788), celui qu'il appelait dans ses lettres *son cher ange*, que Voltaire parlait ainsi en arrivant à Paris au mois de février 1778. Le lendemain il écrivait à Mme du Deffand : « J'arrive mort et je ne veux ressusciter que pour me jeter aux genoux de Mme la marquise du Deffand. » Voltaire, dans les dernières années de sa correspondance, avait souvent parlé de sa mort prochaine sans y croire; cette fois, il disait la vérité. Arrivé le 10 février avec M. et Mme de Villette, chez lesquels il demeura, il expirait le 30 mai suivant. Mais, avant de mourir, Voltaire connut toutes les ivresses de la gloire et reçut le prix de soixante ans de combats livrés pour la cause du genre humain. Jamais l'admiration publique ne se manifesta d'une façon plus touchante. Dans les rues, la multitude se pressait sur ses pas; chez lui, les hommages des grands, des ministres, des femmes les plus distinguées se succédaient sans relâche; et lorsqu'il assista, le 30 mars, à la sixième représentation d'*Irène*, il fut l'objet d'un véritable triomphe. Son buste fut couronné sur la scène, au bruit des applaudissements d'un public enivré, et on le porta lui-même jusqu'à sa voiture en l'accompagnant de cris enthousiastes. Émù jusqu'au fond de l'âme, Voltaire s'écria : *On veut me faire mourir de plaisir.* Une autre version lui fait dire : *Vous voulez donc m'étouffer sous les roses.* Il étouffa, en effet : cette soirée de triomphe épuisa ses forces; il tomba et ne se releva plus. Voltaire mourut à la fois de vieillesse, de gloire et de plaisir.

Et ces deux grands débris se consolaient entre eux. — *Débris* se dit de parties, de fragments d'une chose brisée, qui, au besoin, peuvent servir à recomposer une chose nouvelle. On l'emploie quelquefois, au sens figuré, sur le ton de la plaisanterie, en parlant des hommes cassés ou infirmes qui n'ont plus rien de leur ancienne vigueur; mais en général ce mot éloigne toute idée de grandeur, et il ne peut se dire avec vérité, ni d'un illustre fugitif comme Marius, ni de

grandes ruines comme celles de Carthage ; il y a des noms dans l'histoire qu'il ne faut pas rapetisser ; Marius et Carthage sont du nombre : un grand général vaincu et une immense ville en ruine ne sont pas des débris.

L'abbé Delille (1738-1813), poète descriptif qui se piquait de précision, a donc usé trop largement des licences de toutes sortes accordées aux poètes en écrivant dans son poème des *Jardins* (1780) :

Telle jadis Carthage
Vit sur ses murs détruits Marius malheureux ;
Et ces deux grands débris se consolaient entre eux.

Ces *grands débris* n'ont été retenus que parce qu'ils ont fait sourire ; ils ne servent, lorsqu'on les cite ou qu'on les rappelle, qu'à faire une plaisanterie. Chamfort raconte qu'un jour où l'on disputait sur ce vers chez Mme de Luxembourg, on annonça le bailli de Breteuil et Mme de La Reynière, que ridiculisait une liaison surannée : « Le vers est bon », dit la maréchale.

Il y a des discordances ou des rapprochements de mots qu'un poète didactique devrait mettre ses soins à éviter. Lorsque Delille lut à Lemierre ce vers sur les Romains :

Ils burent le falerne et les larmes du monde,

Lemierre fit bien de lui répondre : « Cela prouve, mon cher abbé, que les anciens mettaient de l'eau dans leur vin. »

Delille, dans les dernières années de sa vie, obtint de l'Eglise une dispense qui lui permit d'épouser sa gouvernante, celle qui avait pris soin de lui dans ses voyages et dans ses maladies. Mais la bonne dame n'avait pas des instincts très élevés, et son grand souci était de voir son mari faire beaucoup de vers (on les lui payait jusqu'à six francs l'un) [1], afin qu'il

1. Du Ryer (1606-1658), un siècle et demi auparavant, n'avait pas été traité sur ce pied : le cent des grands vers lui était payé quatre francs ; le cent des petits, deux francs.

gagnât beaucoup d'argent. Lorsqu'elle sortait, elle l'enfermait à clef en lui disant : « Allons, monsieur Delille, il faut battre monnaie, il faut faire des pièces de six francs. — Oui, ma chère, lui répondait le docile époux; mais quand on frappe trop souvent cette monnaie, elle passe pour fausse. »

Le comte Daru et Perceval-Grandmaison étant venus voir Delille un matin qu'il était enfermé, ils ne purent entrer que quand la ménagère fut revenue du marché. La conversation s'engagea sur Racine, et Delille cita des vers de *Phèdre*. Sa femme, passant dans la chambre où causaient les amis, lui dit à demi-voix : « Taisez-vous donc, ce sont des voleurs de vers, ils vont vous voler les vôtres. — Eh! ma chère, répondit Delille, un peu irrité et confus, c'est Racine alors qu'ils voleront[1]. » Elle était d'humeur violente. Un jour qu'il répondait à ses invectives par des plaisanteries, elle lui jeta, furieuse, un in-4° à la tête. Il para le coup et lui dit en riant : « Ne pourriez-vous pas, ma bonne amie, mettre vos caresses en in-12 ? »

Delille a complètement perdu la réputation qu'il s'était acquise durant un demi-siècle. Que pouvait-il rester de cette poésie artificielle? Sa préoccupation des détails était trop grande pour qu'il eût l'art de la composition : « Il fait un sort à chaque vers, disait fort bien Rivarol, et néglige la fortune du poème. »

1. « Je demandai un jour à la veuve de Delille si son mari laissait quelque ouvrage posthume : « Ah ! ne m'en parlez pas, me répondit-elle en changeant de ton et de voix. Le malheureux homme! il avait composé sur la vieillesse un poème admirable, c'est le mot : tous les connaisseurs qui en ont entendu des fragments vous le diront. Ce poème, monsieur, il contenait au moins six mille vers, et quels vers ! Il n'avait jamais rien fait de si beau. Mais vous savez son indolence : il négligeait le soin de la gloire comme celui de la fortune. Je lui disais tous les jours : « Monsieur Delille, monsieur Delille, ne « vous fiez pas à votre mémoire, dictez-moi ces vers-là ; je veux les écrire « pour qu'ils ne soient pas perdus. » Eh bien, monsieur, il ne m'a pas écoutée, il est mort, il a emporté dans la tombe son superbe poème. Je m'étais déjà arrangée avec un libraire, qui m'en donnait un prix considérable ; mais bah ! voilà M. Delille *ad patres*, et l'ouvrage aussi. C'est dix mille francs qu'il m'enlève, monsieur, dix mille francs! » Et la respectable matrone de larmoyer, de sangloter à n'en pas finir, en répétant sur tous les tons : « Dix mille francs, monsieur, dix mille francs. » (Charles Brifaut, *Récits d'un vieux parrain à son jeune filleul*.)

A beaucoup de miel se mêle toujours un peu de fiel. Du temps de ses plus beaux triomphes, Marmontel disait avec malice de l'abbé mondain, qui sut tout ménager pour ne rien troubler des douceurs de sa vie :

L'abbé Delille avec son air enfant
Sera toujours du parti triomphant.

Et lorsque parut l'*Homme des champs*, Marie-Joseph Chénier, qui n'avait pas épargné ses satires à celui qu'il appelait *l'abbé Virgile*, lança cette dernière épigramme :

Non, ce n'est plus l'abbé Virgile;
C'est un abbé sec, compassé,
Pincé, passé, cassé, glacé,
Brillant, mais d'un éclat fragile.
Sous son maigre et joli pinceau
La nature est naine et coquette.
L'habile arrangeur de palette
N'a vu, pour son petit tableau.
Les champs qu'à travers sa lorgnette
Et par les vitres du château.

Il ravit la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans. — L'année où Louis XVI eut la faiblesse de se séparer de Turgot, Voltaire écrivait à d'Alembert (22 octobre 1776) : « Vous savez que les troupes du docteur Franklin ont été battues par celles du roi d'Angleterre. Hélas ! on bat les philosophes partout. La raison et la liberté sont mal reçues dans ce monde. »

Heureusement, la France, en s'alliant à l'Amérique, donna la revanche à Franklin, comme la Révolution devait plus tard la donner à Turgot; et celui-ci, bon latiniste[1], rendit hommage tout à la fois au grand citoyen de l'Amérique et au grand phy-

1. Pour rappeler que Turgot n'avait pas moins d'érudition que de probité, on cite le compliment que lui fit le poète Saint-Ange, un jour qu'il travaillait avec lui dans sa riche bibliothèque : « On ne dira pas que vous maniez vos livres comme vous avez manié les finances du roi, sans faire votre profit d'un si beau trésor. »

sicien, inventeur du paratonnerre, en lui adressant pour servir d'inscription à son buste, par Houdon, ce vers latin d'une si heureuse concision[1] :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.

Franklin protesta; la louange à ses yeux était excessive : « Ce vers m'attribue beaucoup trop, a-t-il dit, particulièrement en ce qui concerne les tyrans : la Révolution a été l'œuvre de quantité d'hommes braves et capables, et c'est bien assez d'honneur pour moi si l'on m'y accorde une petite part. » Franklin était modeste et il avait raison : il savait quelles places d'honneur on devait réserver, dans l'indépendance de l'Amérique du Nord, à Washington et à La Fayette.

Voltaire, avant de mourir, eut le bonheur de voir et d'embrasser Franklin (1778). Il lui parla quelque temps en anglais; mais cette langue ne lui étant plus familière, il reprit la conversation en français et dit : « Je n'ai pu résister au désir de parler un moment la langue de M. Franklin. » Et lorsque le grand citoyen lui présenta son petit-fils en lui demandant de le bénir, Voltaire dit, levant la main sur la tête du jeune homme : *God and liberty*. « C'est la seule bénédiction, ajouta-t-il, qui convienne au petit-fils de M. Franklin. »

AHURIS DE CHAILLOT. — Une *hure* est une tête hérissée; c'est pourquoi ce mot sert à désigner celle du sanglier. Au XIIIe siècle, *la gent barbée et ahurie* était celle dont les poils et les cheveux étaient en désordre ; plus tard, un paysan *huré* fut un mal peigné, une tête de bête.

1. « Il est vrai que Turgot avait trouvé son premier hémistiche dans l'*Astronomicon* de Manilius (liv. III, v. 104); et bien plus, comme l'a remarqué Grimm (*Correspond.* Avr. 1778), tout le dessin de son vers dans celui de l'Anti-Lucrèce du cardinal de Polignac (liv. Ier, v. 96) :

Eripuit que Jovi fulmen, Phœboque sagittas.

(EDOUARD FOURNIER, l'*Esprit des autres.*)

Et comme l'expression *faire dresser les cheveux à la tête* signifie causer de l'étonnement, de l'épouvante, faire horreur :

> Chaque mot sur mon front fait dresser mes cheveux.
> (RACINE, *Phèdre,* acte IV, sc. VI.)

il est très naturel que le mot *ahuri,* au sens figuré, ait voulu dire interdit, troublé, stupéfait.

Ce qui reste donc à expliquer, au point de vue historique, c'est pourquoi les *ahuris* ont été dits *de Chaillot.*

En 1784, sur la demande des fermiers généraux, alarmés des progrès que faisait la contrebande, Calonne fit enceindre Paris, qui n'avait eu jusque-là pour limites que des murailles informes ou des planches mal jointes ; et l'on décida que le village de Chaillot, devenu le faubourg de la *Conférence,* en mémoire de la conférence où fut décidée la paix des Pyrénées, serait compris dans l'enceinte de la ville. Le jour où les habitants apprirent brusquement qu'ils étaient Parisiens, ils furent très surpris de la nouvelle et ne revinrent pas vite de leur étonnement[1]. C'est alors qu'on leur donna le sobriquet *Ahuris de Chaillot,* sobriquet qui s'est appliqué depuis à tous ceux qui ont l'air quelque peu affolé.

A QUELLE SAUCE VOULEZ-VOUS ÊTRE MANGÉS? — Si un homme d'État pouvait sauver Louis XVI, c'est Turgot ; si un homme de finances devait achever de le perdre, c'est Calonne (1734-1802), que les impôts, les gaspillages, les emprunts, les expédients désastreux et les audaces de tout genre ont fait

1. Les Parisiens eux-mêmes manifestèrent leur mécontentement par des plaisanteries dans le genre de celles-ci :

> Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

> Pour augmenter son numéraire,
> Et raccourcir notre horizon,
> La Ferme a jugé nécessaire
> De mettre Paris en prison.

juger sévèrement par l'histoire. « Dédaignant toute prévoyance, négligeant toute économie comme indigne d'un roi puissant; persuadé que le premier art d'un homme en place était l'art de plaire ; livrant à la faveur le soin de sa fortune, et ne songeant qu'à se rendre agréable à ceux qui se font craindre pour se faire acheter, il se vit tout à coup environné de louange et de vaine gloire. On ne parlait que des grâces de son accueil et des charmes de son langage. Ce fut pour peindre son caractère qu'on emprunta des arts l'expression de formes élégantes ; et l'*obligeance*, ce mot nouveau, parut être inventé pour lui. Jamais, disait-on, le ministère des finances n'avait été rempli avec autant d'enjouement, d'aisance et de noblesse[1]. »

Homme frivole, sans caractère, sans conviction et sans moralité, Calonne était un courtisan occupé surtout de ne rien refuser aux prodigalités de la reine, des princes et de la cour[2]. A ce titre seul, il a laissé un souvenir. Marie-Antoinette, voulant lui demander une chose à laquelle elle attachait beaucoup d'importance (il s'agissait d'une grosse somme d'argent), ne lui dissimula pas que ce serait peut-être très difficile. — « Madame, répondit Calonne, si cela n'est que difficile, c'est fait ; si cela est impossible, nous verrons. » Pour donner à la condescendance du contrôleur général une forme plus vive, plus gracieuse peut-être, on a ainsi condensé la phrase courtisanesque : *Si c'est possible, c'est fait ; si c'est impossible, cela se fera.* Voilà ce qu'on a retenu d'un homme qui eut dans les mains pendant quatre ans les destinées de son malheureux pays. C'est à ce genre de prouesses que M. de Calonne était propre[3].

1. Marmontel, *Mémoires*.

2. « Nul plus charmant ministre. D'avance il avait parlé net. Il promit tout à tous, déclara que, au rebours de Necker, il penserait aux fortunes *privées*, qu'il ferait plaisir à chacun. Son système, neuf, ingénieux, était de dépenser le plus possible. Ce ministère ouvrit comme une fête. Les femmes l'appelaient l'*enchanteur*. Si l'on demandait peu, il disait : « Pas assez !... » (Michelet, *Histoire de France*.)

3. M. de Calonne était de l'école du duc d'Uzès, qui dit à Louis XIV, lui demandant quand sa femme accoucherait : « Sire, quand vous voudrez », et à la reine désirant savoir l'heure qu'il était : « L'heure qu'il plaira à Votre Majesté. »

On se souvient aussi d'une caricature qui circula contre lui lorsqu'il prétendit qu'au roi seul appartenait le droit de fixer l'impôt, et que l'Assemblée des Notables n'avait à se prononcer que sur la manière de le percevoir. Cette caricature représentait un fermier réunissant autour de lui, dans la basse-cour, coqs, poules, dindons et canards, et leur disant : « Mes bons amis, je vous ai tous rassemblés pour savoir à quelle sauce vous voulez que je vous mange. » — Un coq, dressant la tête, répondait : « Mais nous ne voulons pas qu'on nous mange. — « Vous vous écartez de la question, répliquait le fermier ; il ne « s'agit pas de savoir si vous voulez qu'on vous mange, mais « *à quelle sauce vous voulez être mangés.* »

Pendant son séjour en Angleterre, Calonne s'avisa de dire, parlant de Brienne et de Lamoignon : « Voilà deux grands coquins hors du ministère » (1788) ; quelqu'un se trouva là pour lui répondre : « Deux coquins, deux coquins ! Ah ! monsieur de Calonne, un peu d'indulgence, vous vous oubliez. »

Serment du jeu de paume. — L'histoire a enregistré sous ce nom une des scènes les plus solennelles de la Révolution. L'Assemblée nationale, dans sa première séance, avait fait acte de souveraineté : la nation était dans l'enthousiasme ; mais la cour, voyant que les divisions fomentées entre les ordres avaient manqué leur but, poussa le roi à prendre des mesures pour arrêter la marche factieuse des communes. Louis XVI se laissa gagner ; il était faible, il subissait les mauvaises influences aussi aisément que les bonnes. On décida qu'il se rendrait à l'Assemblée le 23 juin, qu'il casserait les arrêtés qu'elle avait pris, qu'il fixerait lui-même les réformes à opérer, et que la salle des États serait fermée jusqu'au jour de la séance royale.

Bailly (1736-1793), président de l'Assemblée, fut averti, dans la nuit du 20 juin, de la suspension des séances de l'Assemblée. Fidèle à son devoir et résolu, par conséquent, à désobéir[1], il se

1. Bailly répondit à M. de Brezé qu'il n'avait reçu aucun ordre du roi, et qu'il se rendrait à la séance qui avait été indiquée la veille.

rendit le lendemain à la salle des États ; elle était envahie par la force armée. Il protesta contre cet acte arbitraire et despotique. Les autres députés arrivèrent, et tous déclarèrent énergiquement que la réunion aurait lieu. Les uns avaient proposé d'aller tenir séance à Marly, sous les fenêtres du roi, d'autres de se rendre à Paris, lorsque le docteur Guillotin ouvrit l'avis plus modéré d'aller au vieux Versailles, et de tenir séance dans la salle abandonnée du Jeu de paume. Cette proposition ayant été accueillie, les députés se mirent en marche sur-le-champ, accompagnés d'une foule enthousiaste. C'est là, dans cette salle nue, démeublée, que Bailly fit connaître l'ordre qu'il avait reçu, la réponse qu'il avait faite, et que, sur la proposition de Mounier, appuyée par Target, Le Chapelier et Barnave, les députés des communes jurèrent de ne point se séparer sans avoir donné une Constitution à la France.

« L'Assemblée nationale, considérant que, appelée à fixer la Constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale;

« Arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides; et que, le dit serment étant prêté, tous les membres, et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. »

Ce serment, prononcé par Bailly, fut ainsi formulé :

« Nous jurons de ne jamais nous séparer de l'Assemblée nationale, et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeront jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. »

Les députés des communes, debout, les mains levées, jurèrent dans un élan d'enthousiasme patriotique; le peuple au dehors répondit à leurs acclamations, et un violent orage, qui

éclata tout à coup, vint ajouter encore à la grandeur de cette solennité[1].

Un seul député, Martin (d'Auch), se déclara opposant; sa signature fut maintenue, sur l'observation du président, pour attester la liberté des opinions.

Nous sommes assemblés par la volonté nationale, nous ne sortirons que par la force. — Mirabeau (1749-1791) arriva aux états généraux précédé d'une grande réputation; il fut l'âme de l'Assemblée constituante, il suscita la haine et l'envie, comme il arrive toujours lorsqu'on joue un grand rôle, et surtout lorsqu'on a le caractère altier de Mirabeau. Le discours qu'il prononça à la Chambre des communes, le 18 mai 1789, lui marqua d'entrée la première place, et c'est dans la séance du 23 juin suivant qu'il adressa à M. de Dreux-Brezé les fameuses paroles qu'on a tant répétées depuis, en les altérant pour leur donner une forme plus théâtrale.

On sait de quel morne silence fut suivie la déclaration du roi, et l'effet qu'elle produisit sur l'Assemblée. Le roi avait dit en terminant : « Je vous ordonne, messieurs, de vous séparer tout de suite et de vous rendre demain matin chacun dans les chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne, en conséquence, au grand maître des cérémonies de faire préparer les salles. » Presque tous les évêques, quelques curés et une grande partie de la noblesse se retirèrent; le reste, entraîné par l'éloquence violente de Mirabeau, délibéra sur ce qui venait de se passer. Alors, M. de Dreux-Brezé, grand maître des cérémonies, vint leur dire : « Mes-

1. « Ce serment solennel, prêté le 20 juin, à la face de la nation, dit M. Mignet, fut suivi le 22 d'un important triomphe. L'Assemblée, toujours privée du lieu de ses séances, ne pouvant plus se réunir dans le Jeu de Paume, que les princes avaient fait retenir pour qu'on le leur refusât, se rendit à l'église Saint-Louis. C'est dans cette séance que la majorité du clergé se réunit à elle au milieu des plus patriotiques transports. Ainsi les mesures prises pour intimider l'Assemblée élevèrent son courage et hâtèrent la réunion qu'elles devaient empêcher. Ce fut par deux échecs que la cour préluda à la fameuse séance du 23 juin. » (*Histoire de la Révolution française.*)

sieurs, vous connaissez les intentions du roi. — Oui, monsieur, lui répondit Mirabeau, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi; et vous qui ne sauriez être son organe auprès des états généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je vous déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes. »

Telles sont les paroles rapportées par le *Moniteur*. Il ne serait même pas impossible que les *baïonnettes* fussent encore de trop. C'est du moins ce qui résulte d'une petite discussion soulevée à la Chambre des pairs, le 10 mars 1833, au sujet de la pension à décerner aux vainqueurs de la Bastille. M. Villemain ayant fait allusion aux « terribles et foudroyantes paroles prononcées par le grand orateur », M. le marquis de Dreux-Brezé saisit l'occasion pour rétablir la vérité sur ces paroles, en déclarant que Mirabeau avait dit à son père : *Nous sommes assemblés par la volonté nationale, nous ne sortirons que par la force.* Cette version modérée, polie, est celle que l'on trouve dans les *Éphémérides de Noël*, en 1803.

La version populaire et depuis longtemps accréditée est celle-ci : *Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes.* La phrase de Mirabeau, très ferme, très vigoureuse, très digne surtout, telle qu'elle a été prononcée, n'avait besoin ni de *Votre maître* ni *des baïonnettes* pour être, selon l'expression de M. Lacretelle, « le coup d'Etat du Tiers », et elle décida, en effet, du sort de la Révolution.

Si, comme tout porte à le croire, il y a lieu d'effacer de l'histoire l'expression *Votre maître*, il faudra supprimer aussi, comme sans objet, cette page éloquente de Victor Hugo :

« *Votre maître!* c'est le roi de France déclaré étranger. C'est toute une frontière tracée entre le trône et le peuple. C'est la Révolution qui laisse échapper son cri. Personne ne l'eût osé

avant Mirabeau. Il n'appartient qu'aux grands hommes de prononcer les mots décisifs des époques.

« Plus tard, on insultera Louis XVI plus gravement en apparence, on le battra à terre, on le raillera dans les fers, on le huera sur l'échafaud. La République en bonnet rouge mettra ses poings sur ses hanches, et lui dira de gros mots, et l'appellera *Louis Capet*. Mais il ne sera plus rien dit à Louis XVI d'aussi redoutable et d'aussi effectif que cette parole fatale de Mirabeau. *Louis Capet*, c'est la royauté frappée au visage; *Votre maître*, c'est la royauté frappée au cœur. » (*Étude sur Mirabeau.*)

Mirabeau qui, selon l'expression de Necker, était tribun par calcul et aristocrate par goût, eut plus d'une fois, dans le cours de sa carrière politique, l'occasion de déplaire à la noblesse. Il fut souvent appelé en duel, et toujours il refusa de répondre. Il appartenait à la chose publique; les intérêts du pays devaient passer avant les questions personnelles, et il entendait ne s'occuper de ces dernières qu'à la fin de l'Assemblée. Il eut, en parlant d'un de ceux qui le provoquaient, un mot presque aussi sensé que prudent : *Il n'est pas juste que j'expose un homme d'esprit comme moi contre un sot comme lui.* Beaucoup, qui ne seraient pas pour cela des lâches, pourraient fort à propos tenir le même langage.

Pour se mettre à l'aise avec la morale, il en admettait deux : une petite, qu'on rencontre à chaque instant, puis une grande, qui ne se présente presque jamais, et il disait, pour n'avoir souci ni de l'une ni de l'autre : *La petite morale tue la grande;* tout comme s'il avait répété avec Voltaire : « Les petites considérations sont le tombeau des grandes choses. »

Le sang qui vient de couler était-il donc si pur? — Après la prise de la Bastille, on s'indigna de la mort des victimes qui avaient péri pendant l'émeute. Barnave (1761-1793), enivré du triomphe du peuple, s'écria : *Le sang qui vient de couler était-il donc si pur!* Le lendemain tous les journaux répétèrent ces mots; les discours du côté droit les lui

reprochèrent; on les imprima pour ainsi dire sur son front.

Barnave fut attaqué avec violence par les feuilles aristocratiques : on l'appela *l'atroce Barnave, le sanguinaire Barnave, Barnave le boucher.* Dans des vers sur Guillotin, le docteur consultait sur sa machine des *gens du métier*, Barnave et le coupe-tête. La feuille *les Actes des apôtres*[1] annonça un prétendu journal intitulé *Journal des meurtres constitutionnels*, en donnant pour épigraphe la phrase de Barnave et en ajoutant : « On s'abonnera chez les sieurs Barnave et Robespierre, auteurs du journal et qui *préparent les matières.* »

Cette malheureuse parole n'aurait pas poursuivi Barnave jusqu'au bout de sa carrière politique si elle n'avait fait un si triste contraste avec son caractère : Barnave était impétueux, violent quelquefois; mais il n'était pas cruel[2].

Foulon et son gendre, Bertier, regardés comme des spéculateurs avides, étaient exécrés du peuple ; on reprochait à Foulon des malversations dans la guerre de Sept ans, où il avait été intendant de M. de Broglie, une grande dureté de caractère, et le propos qu'il aurait tenu au moment où le peuple semblait menacé de la famine : *Si cette canaille n'a pas de pain, elle mangera du foin.* Il était compté parmi les aspirants au ministère des finances, et l'on redoutait d'autant plus sa promotion à cet emploi, qu'on prétendait que son plan d'administration était fondé sur la banqueroute publique. Cela ne justifie ni les fureurs populaires ni les paroles de Barnave ; mais cela aide à comprendre comment elles se sont produites. C'est dans l'émeute du 22 juillet que les têtes de Foulon et de Bertier

1. Ce titre signifiait : Les actes des apôtres de la Révolution, mis au jour et tournés en ridicule. La feuille était datée : *l'an 1er de l'anarchie, l'an des assignats, l'an de l'égalité en misère.*

2. Lorsque Camille Desmoulins se livrait à ses fureurs, dans le pamphlet *la France libre*, on ne lui reprochait pas d'écrire : « Quelle leçon pour leurs pareils que l'intendant de Paris rencontrant au bout d'un manche à balai la tête de son beau-père ; et une heure après que sa tête à lui-même, ou plutôt les lambeaux de sa tête au bout d'une pique ! » A ses yeux comme aux yeux de beaucoup d'autres, à cette époque d'exaltation et d'ivresse, « l'horreur de leur crime passait encore l'horreur de leur supplice ».

furent promenées dans Paris au bout de piques; c'est le lendemain que Lally-Tollendal vint protester à l'Assemblée contre ces massacres, et qu'il provoqua la réplique d'entraînement dont Barnave s'est ainsi expliqué dans ses *Mémoires :*

« Je pense qu'il est impossible de justifier cette expression inconsidérée, comme ayant été prononcée dans une assemblée publique, et que, si elle eût été réfléchie, elle serait absolument inexcusable. M. de Lally dénonça le fait. On aurait cru qu'il allait parler de Foulon, de Bertier, de l'état de Paris, de la nécessité de réprimer les meurtres. Non, il parla de lui, de sa sensibilité, de son père, et proposa une proclamation. — Je me levai alors. J'avoue que mes muscles étaient crispés. Je dis que je m'affligeais de ces événements, mais que je ne pensais pas qu'il fallût pour cela renoncer à la Révolution, que toutes les révolutions entraînaient des malheurs, etc., etc.; et, entraîné peut-être trop loin, je prononçai cette phrase. Telle est cette circonstance dont la haine et l'esprit de parti se sont emparés avec tant de succès que j'ai vu depuis beaucoup de gens qui, s'étant formé sur ces deux mots une idée complète de ma personne, s'étonnaient de ne trouver en moi ni la physionomie, ni le son de voix, ni les manières d'un homme féroce. »

Barnave ne savait pas, lorsqu'il écrivait ces lignes, que le reproche sanglant le poursuivrait jusqu'au pied de l'échafaud. Le jour de son supplice, deux hommes d'un certain âge, assez bien vêtus, se placèrent près de la Conciergerie, en face de la fatale charrette, et profitant d'un instant de huées qui empêchait de les reconnaître, ils lui crièrent : *Barnave, le sang qui coule est-il donc si pur!* »

C'est parce qu'il avait eu des relations intimes avec la cour, relations que révélèrent les papiers trouvés dans l'*armoire de fer*, que Barnave fut arrêté le 19 août 1792, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, après quinze mois de détention, et exécuté le 18 novembre 1793. Au sortir du tribunal, il rencontra Camille Desmoulins : *Camille*, lui dit-il, *tu ne m'en veux pas; nous avons dès le commencement défendu la même cause; je fais des vœux pour que tu n'en sois pas la victime*

ainsi que moi. Camille pleurait; Barnave resta calme jusqu'à la dernière heure. Arrivé sur la place de la Révolution, il jeta un long regard sur les Tuileries, puis monta sans pâlir sur l'échafaud, et frappant d'un pied ferme la planche fatale, il s'écria : *Voilà donc le prix de ce que j'ai fait pour la liberté!* Barnave se trompait : sa mort était le prix de ce qu'il avait fait pour la royauté.

Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes a genoux... Levons-nous. — Ce cri de colère, que quelques-uns attribuent à Vergniaud, est de Loustalot (1762-1790), qui en a fait l'épigraphe du journal de Prudhomme, les *Révolutions de Paris, dédiées à la nation et au district des Petits Augustins.* Il a pu lui être inspiré par l'un des plus féconds et des plus furieux libellistes de la Fronde, Dubosc-Montandré, qu'on disait aux gages de Condé, et qui, en 1652, mêlait la violence démagogique à la violence nobiliaire. On lisait, en effet, dans un de ses pamphlets, le *point de l'ovale :* « Les grands ne sont grands que parce que nous les portons sur nos épaules; nous n'avons qu'à les secouer pour en joncher la terre. » L'exagération des idées démocratiques de ce révolutionnaire, qui devançait si fort son siècle, l'avait même poussé à écrire des phrases comme celle-ci : « Faisons carnage, sans respecter ni les grands, ni les petits, ni les jeunes, ni les vieux, ni les mâles, ni les femelles, afin que même il n'en reste pas un seul pour en conserver le nom. »

Prud'homme, le directeur-propriétaire des *Révolutions de Paris,* dont le premier numéro parut en juillet 1789, était un libraire-papetier de la rue Jacob, qui s'était fait l'ardent propagateur de tous les écrits destinés à révolutionner la France; mais l'inventeur de cette feuille était un écrivain assez obscur nommé Tournon, et son principal rédacteur était Loustalot, « jeune publiciste, qui, avec ce caractère excessif et ombrageux du républicain probe et désintéressé, dit Lamartine, sut conquérir l'esprit du peuple en lui disant des vérités quelquefois sévères et en ne flattant que ses passions honnêtes ». Il est

presque vrai de dire que Loustalot, tout jeune encore, mourut de son amour pour la liberté[1]. Il s'était donné à la Révolution avec une passion si prompte à se changer en inquiétude et en douleur, que Carlyle, l'historien anglais de notre Révolution, n'avait pas tort de le comparer à un jeune prunier sauvage dont les fruits n'étaient pas destinés à mûrir.

Camille Desmoulins prononça l'oraison funèbre de Loustalot, et Marat, après lui avoir reproché son modérantisme, lui donna, dans le langage fleuri de l'époque, ce témoignage d'admiration : « Tant que le soleil éclairera la terre, les amis de la liberté se souviendront avec attendrissement de Loustalot; leurs enfants béniront chaque jour sa mémoire, et son nom, inscrit dans les fastes de la Révolution, passera avec éloges jusqu'à nos derniers neveux. Ombre chérie et sacrée, si tu conserves encore quelque souvenir des choses de la vie dans le séjour des bienheureux, souffre qu'un frère d'armes que tu ne vis jamais arrose de ses pleurs ta dépouille mortelle et jette quelques fleurs sur ta tombe. »

A LA LANTERNE! — Ce cri, poussé aux oreilles des « aristocrates » que le peuple menaçait de la pendaison, faisait allusion à la *lanterne de la Grève*, réverbère accroché à une potence placée au coin de la rue de la Vannerie et de la place de Grève. Dans les premières fureurs de la Révolution, cette potence fut l'instrument de plusieurs exécutions sommaires, et la *lanterne* ne tarda pas à devenir un mot à la mode, un objet de sinistres plaisanteries.

Camille Desmoulins fit en 1789 un pamphlet ayant pour titre : *Discours de la Lanterne aux Parisiens;* ce discours avait pour épigraphe : *qui male agit odit lucem*, ce que Desmoulins traduisit plaisamment, plus tard, par les mots : *Il n'y a que les fripons qui craignent les réverbères.* — Fréron écrivait dans

1. Dans le numéro 63 des *Révolutions de Paris*, on lit : « M. Loustalot, notre ami et l'un de nos plus estimables collaborateurs, vient de terminer sa carrière; il a été enlevé à sa patrie et aux lettres, à l'âge de vingt-huit ans, emportant les regrets de tous les amis de la liberté. »

son journal : « Mirabeau, Mirabeau, moins de talent et plus de vertus, ou gare la lanterne ! » — Et lorsque Mounier, après les journées des 5 et 6 octobre à Versailles, donna sa démission de président de l'Assemblée et se retira en Dauphiné, une caricature le représenta à cheval, avec une lanterne derrière lui ; on lisait au bas cette parodie d'un vers de Boileau :

La lanterne est en croupe et galope avec lui.

De nos jours, le souvenir révolutionnaire de la lanterne a été réveillé par Henri Rochefort dans un pamphlet hebdomadaire contre les hommes et les choses du temps de Napoléon III. « Ce mémorial des malpropretés de l'Empire », comme l'appelait Rochefort, ne parut à Paris que onze fois ; les autres numéros (il y en eut en tout 74) furent publiés en Belgique, où s'était réfugié Rochefort après avoir été condamné à un an de prison et 10 000 francs d'amende. — La lanterne est aujourd'hui le titre d'un petit journal quotidien.

Quant au cri : *A la lanterne!* il doit sa célébrité à l'abbé Maury, le défenseur acharné, audacieux et provocateur des institutions du passé. A la foule qui, pour l'exciter plus encore que pour le menacer, cria sur son passage : *A la lanterne, l'abbé Maury!* il répondit hardiment par ces mots si connus : *Eh bien! quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous plus clair?*

Maury avait plus qu'aucun l'intrépidité de la langue. A un homme qui le menaçait de l'envoyer dire la messe à tous les diables, il répliqua en tirant ses pistolets de sa poche : *Tiens, voilà deux burettes pour la servir.* — Une autre fois, entendant un colporteur qui, pour exciter la curiosité, criait : *Mort de l'abbé Maury,* l'abbé lui donna un vigoureux soufflet en lui disant : *Si je suis mort, au moins tu croiras aux revenants.*

Une de ses répliques les plus heureuses est celle qu'il fit à Regnault de Saint-Jean-d'Angely lorsque celui-ci s'avisa de lui dire : « Vous croyez donc valoir beaucoup? » Le sarcastique abbé lui répondit en le regardant : *Très peu quand je me considère; beaucoup quand je me compare.*

Ce n'est pas sans raison qu'on a parlé de la présence d'esprit de Maury : elle lui fit une sorte de popularité et l'aida à se tirer d'affaire autant qu'à établir sa réputation : « Un bon mot, a dit l'abbé de Pradt, lui valait un mois de sécurité. »

Comme tous ceux qui ont la réplique facile, il lui est arrivé aussi de compromettre la cause de son parti en lançant un trait mordant. Quelques membres de la noblesse voulaient se détacher de la gauche et se rapprocher à un certain moment de la majorité de leur ordre. « Il ne nous reste plus qu'à nous jeter entre vos bras », disait le marquis de Gouy d'Arcy à quelques nobles, en présence de l'abbé Maury. — « Vous voulez dire *à nos pieds* », répondit l'enfant terrible. — Il fut plus heureux, dans un autre accès de belle humeur, lorsque Mirabeau, croyant mettre sa logique en défaut, s'écria du haut de la tribune : « Je le tiens, M. l'abbé Maury, je vais l'enfermer dans un cercle vicieux. » L'abbé lui répondit : *Vous viendrez donc m'embrasser, monsieur de Mirabeau?*

Maury n'était pas seulement hardi à la réplique : il savait aussi, dans l'occasion, recourir à l'artifice lorsqu'il s'était laissé aller à quelque imprudence. « Ayant prêché à Versailles, raconte Arnault, au moment où commençait sa fortune, il avait tancé assez vertement la cour. S'apercevant de l'humeur que cela donnait à son royal auditoire : « Ainsi parlait, ajouta-t-il, « saint Jean Chrysostome. » Ce mot raccommoda tout; on n'hésita pas à proclamer sublime, dans un Père de l'Église, ce qui, dans un petit abbé, n'avait semblé qu'impertinent. »

On ne raconte pas, par raison de pudeur[1], tous les mots de l'abbé Maury; et peut-être bien qu'un certain nombre de ceux qu'on cite le plus ne lui appartiennent pas. Reconnaissons, au moins, s'il en est ainsi, qu'il mérite bien qu'on les lui prête.

1. « L'abbé Maury avait le propos également gai, gaillard, et même poissard. Les plus jolis de ses mots aux commères de la terrasse des Feuillants se pourraient dire par un Roquelaure ou à une descente de Courtille; mais ce sont choses qui ne s'écrivent point. » (Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*.)

C'EST UNE CROIX DE BOIS QUI A SAUVÉ LE MONDE. — Dans la fameuse nuit du 4 août 1789, l'Assemblée constituante avait déclaré rachetables les dîmes en nature, soit ecclésiastiques, soit laïques et inféodées. Quelques jours après, on discuta la question de savoir si les dîmes ecclésiastiques devaient être reconnues comme propriétés, et une voix, celle de Buzot, s'éleva pour dire : « Les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation. » Mais jusqu'à cette époque la question même des biens du clergé avait été indiquée plutôt qu'agitée. La détresse des finances fit revenir les esprits sur cette ressource immense, et, le 10 octobre 1789, le débat s'ouvrit directement par le rapport de Talleyrand, évêque d'Autun, qui proposa de rechercher dans l'aliénation des biens ecclésiastiques un remède aux maux du royaume, à la charge par le gouvernement d'assurer un traitement honorable aux pasteurs, et de pourvoir à l'entretien des églises et des hôpitaux. Trois jours après, l'abbé Maury prit la parole pour combattre cette proposition ; le 30 octobre, Mirabeau lui répondit, et dans la même séance Maury improvisa une réplique en citant ce vers de Crébillon, dans *Rhadamiste* (acte II, sc. II) :

> Ah ! doit-on hériter de ceux qu'on assassine ?

et en provoquant de violents murmures par ces paroles hardies : « Quel spectacle offre la France ! un roi sans pouvoir et un peuple sans liberté !... Le plus terrible despotisme est celui qui porte le masque de la liberté. »

Enfin, le 2 novembre, Mirabeau monta de nouveau à la tribune, et, résumant la discussion avec son admirable puissance de logique, il fit rendre le décret qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation[1], après avoir dit au moment de

1. L'Assemblée nationale déclare :

1° Que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces ;

2° Que, dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres

terminer son discours : « Ce ne sont point des trésors qu'il faut à l'État, c'est un gage et une hypothèque, c'est du crédit et de la confiance. »

L'aliénation des biens du clergé avait été soutenue par Mirabeau, Barnave, Thouret, Garat, Dupont de (Nemours), Le Chapelier, les abbés Dillon et Gouttes ; elle avait été combattue par l'abbé Maury, l'abbé d'Eymar, Camus et l'archevêque de Boisgelin. — Malouet, Montlosier et quelques autres avaient tenté de recourir aux moyens termes, mais ils n'avaient pas réussi à les faire prévaloir. Vaincu sur le terrain de la conciliation, comme Maury sur celui de la résistance, Montlosier s'écria : « Je ne crois pas, messieurs, quoi qu'on puisse faire, qu'on parvienne à forcer les évêques à quitter leur siège. Si on les chasse de leurs palais, ils se retireront dans la chaumière du pauvre qu'ils ont nourri ; si on leur ôte leur croix d'or, ils prendront une croix de bois ; *c'est une croix de bois qui a sauvé le monde !* »

Malgré ces paroles, restées célèbres, le comte de Montlosier ne se montra pas l'ami du clergé : ses écrits contre les jésuites surtout sont empreints de violence et d'animosité. Pendant le cours de sa longue carrière, il nourrit contre les influences cléricales une haine qui datait des premiers temps de sa vie publique. Montlosier offrit cette particularité d'être tout ensemble le défenseur de la noblesse et de ses privilèges[1], et l'antagoniste du parti prêtre. « Libéral et aristocrate, a dit M. Guizot, monarchique et indépendant, chrétien et se méfiant des prêtres, ses opinions en religion, en politique, en histoire, en littérature étaient profondément personnelles, le fruit de son étude et de sa pensée solitaire, et il les soutenait comme on défend sa maison et sa vie. » Il resta ferme et indé-

de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1 200 livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant. »

1. « Le travail de M. de Montlosier sur la féodalité est rempli d'idées neuves, exprimées dans un style indépendant, qui sent son moyen âge. Si les anciens seigneurs des donjons avoient su faire avec une plume autre chose qu'une croix, ils auroient écrit comme cela, mais ils n'auroient pas vu si loin. » (CHATEAUBRIAND, *Études historiques.*)

pendant jusqu'à son dernier jour : bien qu'il eût quatre-vingt-trois ans lorsqu'il mourut, son caractère n'avait rien perdu de son opiniâtreté : à l'heure suprême, l'évêque de Clermont lui demanda de rétracter ses écrits, et il refusa. Le clergé, en revanche, lui refusa la sépulture ecclésiastique.

Il est peu de distance du Capitole a la Roche Tarpéienne. — C'est dans le temple de Jupiter Capitolin que les généraux romains allaient rendre grâces aux dieux de leurs victoires; et c'est du haut de la Roche Tarpéienne, sur la même colline, qu'étaient précipités ceux qui s'étaient rendus coupables de trahison. De là l'antithèse : la Roche Tarpéienne n'est pas loin du Capitole, c'est-à-dire que la chute est souvent près du triomphe.

Lorsque la question du droit de paix et de guerre fut agitée à l'Assemblée constituante, Mirabeau défendit avec éloquence (20 mai 1790) la prérogative royale contre Lameth, Duport, Menou, et surtout contre Barnave dont la popularité fut sur le point d'effacer la sienne. Tandis que Barnave était porté en triomphe, on marquait l'arbre où la populace avait résolu de pendre Mirabeau. On vendait dans les rues un pamphlet violent où il était accusé de trahison et de vénalité.

Le surlendemain (22 mai), Mirabeau recueillit toutes ses forces pour répliquer à ses adversaires. Comme il traversait la salle, en se rendant à la tribune, Volney lui dit d'un ton railleur : « Hier au Capitole, aujourd'hui à la Roche Tarpéienne. » Ces paroles mordantes lui inspirèrent son exorde : « Et moi aussi, on voulait, il y a peu de jours, me porter en triomphe; et l'on crie maintenant dans les rues : *La grande trahison du comte de Mirabeau*..... Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'*il est peu de distance du Capitole à la Roche Tarpéienne;* mais l'homme qui combat pour la raison, pour la patrie, ne se tient pas si aisément pour vaincu. Celui qui a la conscience d'avoir bien mérité de son pays, et surtout de lui être encore utile; celui que ne rassasie pas une vaine célébrité, et qui dédaigne les succès d'un jour pour la véri-

table gloire; celui qui veut dire la vérité, qui veut faire le bien public, indépendamment des mobiles mouvements de l'opinion populaire; cet homme porte avec lui la récompense de ses services, le charme de ses peines et le prix de ses dangers; il ne doit attendre sa moisson, sa destinée, la seule qui l'intéresse, la destinée de son nom, que du temps, ce juge incorruptible qui fait justice à tous. »

On sait que le triomphe de Mirabeau fut complet. L'article principal du décret fut ainsi rédigé : « La guerre ne sera décidée que par un décret du Corps législatif, sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et sanctionné par lui. »

La tragédie court les rues. — Lemierre (1723-1793), grand remporteur de prix à l'Académie française, fut aussi couronné à l'Académie de Pau pour un poème sur *l'Utilité des découvertes faites dans les arts et dans les sciences sous le règne de Louis XV*, poème qui débute par ces deux vers, dont le second a une belle tournure :

> Croire tout découvert est une erreur profonde;
> C'est prendre l'horizon pour les bornes du monde.

Bien que Lemierre ait eu, non sans raison, la réputation d'un poète rocailleux, on a de lui quelques vers heureux, restés dans les mémoires, tels que :

> *Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes,*

dans le poème didactique des *Fastes*; et

> *Le trident de Neptune est le sceptre du monde,*

dans le poème du *Commerce*.

Devenu poète dramatique, Lemierre fit jouer, avec des fortunes diverses, un certain nombre de tragédies dont la dernière, *Barneveldt*, représentée en 1790, fut écrasée par le succès de *Charles IX*, de Marie-Joseph Chénier. Il venait à cette

époque d'achever une autre tragédie, *Virginie ;* mais la Révolution avait fait une très vive impression sur son esprit, et pour ne pas exciter les passions populaires, a-t-il dit, il refusa de la mettre au théâtre. A ceux qui s'étonnèrent de le voir persister dans cette résolution, il répondit : *Que voulez-vous, maintenant la tragédie court les rues.*

Lemierre, en parlant ainsi, se rencontrait avec Ducis (1733-1816) qui, à la même époque, écrivait à l'un de ses amis : « Que parlez-vous, Vallier, de faire des tragédies? *La tragédie court les rues.* » Il paraît même qu'un troisième écrivain, Chamfort, répondit à ceux qui déploraient l'indifférence du public pour les chefs-d'œuvre de la scène tragique : « La tragédie ne fait plus d'effet depuis qu'elle court les rues. »

Ces écrivains se trouvaient être les échos d'une idée exprimée, aux époques troublées de la Fronde, dans une *Mazarinade* de 1649 :

Comédiens, c'est un mauvais temps,
Prenez les armes sans vergogne,
Gardez-vous d'être fainéants,
Comédiens, c'est un mauvais temps.
La tragédie est par les champs
Bien plus qu'à l'hostel de Bourgogne.
Comédiens, c'est un mauvais temps,
Prenez les armes sans vergogne.

De la tragédie de *Barneveldt*[1], qui eut une chute si profonde, on a retenu un trait. Le fils du grand citoyen l'engage à se dérober à la vie par un trépas volontaire :

— Libre au moins par la mort.
— Mon fils, qu'avez-vous dit ?
Caton se la donna, Socrate l'attendit.

1. Après la mort violente de Barneveldt (1619), ses deux fils, résolus à venger leur père, entrèrent dans une conspiration qui fut découverte. L'un d'eux, Guillaume, échappa par la fuite ; l'autre, René, fut pris et condamné à mort. Sa mère demanda sa grâce. « Je m'étonne, lui dit Maurice de Nassau, que vous fassiez pour votre fils ce que vous n'avez pas fait pour votre mari. — Je n'ai pas demandé la grâce de mon mari, répondit-elle, parce qu'il était innocent ; je demande celle de mon fils parce qu'il est coupable. »

On a conservé aussi le souvenir d'un joli quatrain écrit par Lemierre pour l'éventail d'une dame :

> Dans le temps des chaleurs extrêmes,
> Heureux d'amuser vos loisirs,
> Je saurai près de vous amener les zéphyrs ;
> Les amours y viendront d'eux-mêmes.

Lemierre, très vain, parlait de lui-même avec une extrême complaisance; il s'expliquait là-dessus en disant : « Je n'ai pas de prôneurs, il faut bien que je fasse mes affaires tout seul [1]. » Le soir de la reprise triomphante de la *Veuve du Malabar*, représentée pour la première fois le 30 juillet 1770, il fut, dit-on, tellement enivré que, montrant le poing, chez son ami Boucher, à un buste de Voltaire, il s'écria naïvement : « Ah! coquin! tu voudrais bien avoir fait ma *Veuve.* »

Aux grands hommes la patrie reconnaissante. — Une église, fondée par Chlodowig (510) sur le mont Lucotitius et consacrée aux saints apôtres Pierre et Paul, prit le nom de Sainte-Geneviève lorsque les restes de la patronne de Paris y furent déposés [2]. La châsse vénérée de la sainte fut l'objet de

1. « M. Lemierre est un honnête garçon ; c'est aussi un des poètes les plus heureux ; il est toujours content du public, et se voit toujours en succès. Sa pièce tombe dans les règles ; à la quatrième représentation, il n'y a personne dans la salle ; M. Lemierre arrive à l'orchestre, porte la vue de tous côtés, dans cette vaste solitude, et s'écrie : « Belle chambrée d'été! » Il va chez Molé, peu de jours avant la première représentation, il veut faire quelques corrections à son rôle et lui demande une plume. — « Votre plume « n'écrit point, dit-il à Molé. — Que ne prenez-vous celle de Racine ? — Elle « ne m'irait point ; Racine est plus harmonieux que moi, j'en conviens ; mais « j'ai l'expression plus énergique et plus propre. » Lemierre disait, il y a quelque temps, de la meilleure foi du monde : « On parle toujours de Diderot « et de d'Alembert ; qu'ont-ils donc fait ? Moi j'ai du bien au soleil : j'ai mon « *poème sur la Peinture*, j'ai mon *Hypermnestre*, j'ai mon *Guillaume Tell*... » Et toute la kyrielle des tragédies tombées, à qui il a trouvé de bonne foi de bons succès d'été. » (Grimm, *Correspondance*.)

2. « Il y avait, en 450, une bergère de Nanterre qui prophétisait. A l'approche d'Attila, elle annonça que le Barbare ne toucherait pas à Paris. Les habitants, ne la voyant armée que de sa houlette, se crurent trahis et voulurent la lapider. Mais l'événement l'ayant confirmée et la houlette s'étant trouvée

nombreux pèlerinages, et peu à peu l'église devint une abbaye. La rue principale qui y conduisait s'appela *Sainte-Geneviève-la-Grande*, puis *Sainte-Geneviève-du-Mont*.

Souvent reconstruits, agrandis ou restaurés, les bâtiments de cette abbaye subsistaient encore au XVIIIe siècle ; mais ils menaçaient ruine [1]. Louis XV, pour accomplir le vœu qu'il avait fait en faveur des églises pendant sa maladie à Metz (1744), ordonna, par lettres patentes du mois de mars 1757, que l'église Sainte-Geneviève serait réédifiée. Le terrain fut bénit l'année suivante par l'abbé de Saint-Germain, et les travaux furent menés avec assez d'activité pour que six ans après (6 septembre 1764), Louis XV pût poser la première pierre du dôme.

Ni Louis XV ni Louis XVI ne virent les travaux terminés ; ils ne l'étaient même pas encore en 1791. Cependant, le nouvel édifice s'élevait majestueusement sur la montagne Sainte-Geneviève ; il ne rappelait ni l'histoire du passé, ni la patronne de Paris, ni la légende, et ne s'adaptait à aucune des convenances de l'époque : c'était un temple antique rappelant, par sa forme et sa grandeur, le Panthéon romain [2]. C'est sans doute cette ressemblance qui suggéra à Pastoret, le jour même où mourut Mirabeau (2 avril 1791), la pensée de faire au département de Paris la proposition de consacrer ce monument à recevoir la dépouille mortelle des grands hommes. La proposition, portée à l'Assemblée constituante, fut accueillie avec acclamation [3], et, le 4 avril, le décret suivant fut voté :

plus forte que le marteau d'Attila, les Parisiens firent de la bergère leur sainte et leur patronne. Cette première Jeanne d'Arc qui échappa au bûcher s'appelait Geneviève. » (EDGAR QUINET.)

1. La vieille église ne fut démolie que sous l'Empire, vers 1806, lorsque le lycée Napoléon fut installé dans les bâtiments de l'ancienne abbaye.

2. L'architecte Soufflot, chargé de ce travail, s'était inspiré du Panthéon de Rome, en s'efforçant de donner au dôme une élévation encore plus imposante. On sait que le temple romain, bâti en forme circulaire, avait reçu le nom de *Panthéon* (du grec *pan*, tout, et *theos*, dieu) parce que Agrippa, gendre d'Auguste, l'avait consacré à tous les dieux.

3. Il n'y eut que trois voix contre : celles de Rochebrune, de Duval d'Espréménil et de Montlosier.

Article premier. — Le nouvel édifice de Sainte-Geneviève sera destiné à recevoir les cendres des grands hommes à dater de l'époque de la liberté française.

Art. 2. — Le Corps législatif décidera seul à qui cet honneur sera décerné.

Art. 3. — Honoré Riquetti Mirabeau est jugé digne de recevoir cet honneur.

Art. 4. — La législature ne pourra pas à l'avenir décerner cet honneur à un de ses membres venant de décéder; il ne pourra être déféré que par la législature suivante.

Art. 5. — Les exceptions qui pourront avoir lieu pour quelques grands hommes morts avant la Révolution ne pourront être faites que par le Corps législatif.

Art. 6. — Le Directoire du département de Paris sera chargé de mettre promptement l'édifice de Sainte-Geneviève en état de remplir sa nouvelle destination, et fera graver au-dessus du fronton ces mots : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.*

Art. 7. — En attendant que la nouvelle église Sainte-Geneviève soit achevée, le corps de Riquetti Mirabeau sera déposé à côté des cendres de Descartes, dans le caveau de l'ancienne église Sainte-Geneviève.

L'année suivante, « l'édifice de Sainte-Geneviève » recevait le nom de *Panthéon français*, et « les grands hommes morts avant la Révolution » qui eurent le même honneur que Mirabeau furent Voltaire (10 juillet 1791) [1] et Rousseau (11 octobre 1794), les deux grands révolutionnaires du XVIIIe siècle. Sous la Convention, lorsque les intelligences de Mirabeau avec

1. Voltaire avait d'autant plus de titres à une place au *Panthéon* qu'il avait annoncé la Révolution, en termes précis, vingt-sept ans, jour pour jour, avant la mort de Mirabeau : « Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion; et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens sont bien heureux ; ils verront de belles choses. » (Lettre à M. le marquis de Chauvelin, 2 avril 1764.)

la cour furent dévoilées, on chassa Mirabeau du Panthéon et on le remplaça par Marat. Les honneurs du *Panthéon* furent décernés aussi, pendant la Révolution, à Beaurepaire, commandant de Verdun, à Le Peletier de Saint-Fargeau, ainsi qu'aux jeunes Barra et Viala.

En 1806, le *Panthéon* fut rendu au culte ; mais, dans l'esprit de l'époque, il ne perdit pas pour cela la destination que lui avait donnée l'Assemblée constituante; ses caveaux furent consacrés à la sépulture des grands dignitaires, des grands officiers de l'Empire, des sénateurs, des grands officiers de la Légion d'honneur, et, en vertu de décrets spéciaux, des citoyens qui, dans la carrière des armes et dans celle de l'administration et des lettres, auraient rendu d'éminents services à la patrie.

Aux termes du décret impérial (20 février 1806), il devait être officié solennellement dans l'église de Sainte-Geneviève : le 3 janvier, fête de sainte Geneviève ; le 15 août, « fête de saint Napoléon », et anniversaire de la conclusion du Concordat ; le jour des Morts, et le premier dimanche de décembre, anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz.

Sous la Restauration, l'édifice cessa de s'appeler *Panthéon :* Louis XVIII voulut qu'il fût exclusivement « consacré à l'exercice du culte divin[1] », ainsi qu'il l'écrivait à M. de Quélen, archevêque de Paris, le 26 décembre 1821. L'inscription *Aux grands hommes la patrie reconnaissante* fut remplacée par les mots : *D. O. M. sub. inv. S. Genovefae Lud. XV dicavit, Lud. XVIII restituit.* Une croix, hérissée de rayons, fut sculptée dans le tympan du fronton, et Gros décora la coupole d'une grande composition représentant l'apothéose de sainte Geneviève.

Le gouvernement de Juillet fit renaître le *Panthéon.* Le 26 août 1830, Louis-Philippe rendit une ordonnance ainsi conçue :

1. L'ordonnance royale, rendue « en notre château des Tuileries, le 12 décembre de l'an de grâce mil huit cent vingt-un, et de notre règne le vingt-septième », portait, article premier : « La nouvelle église fondée par le roi Louis XV sera incessamment consacrée à l'exercice du culte divin. »

« Considérant qu'il est de la justice nationale et de l'honneur de la France que les grands hommes qui ont bien mérité de la patrie en contribuant à son bonheur et à sa gloire reçoivent, après leur mort, un témoignage éclatant de l'estime et de la reconnaissance publiques;

« Considérant que, pour atteindre ce but, les lois qui avaient affecté le Panthéon à une semblable destination doivent être remises en vigueur;

« Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Le Panthéon sera rendu à sa destination primitive et légale; l'inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*, sera rétablie sur le fronton. Les restes des hommes qui auront bien mérité de la patrie y seront déposés. »

Il n'entra pas de nouveaux grands hommes au *Panthéon;* on se contenta d'y placer quatre tables de bronze sur lesquelles étaient gravés les noms des victimes de la Révolution de juillet. La cérémonie d'installation de ces tables eut lieu le 27 juillet 1831, en présence du roi, et Adolphe Nourrit chanta l'hymne que Victor Hugo écrivit en l'honneur des victimes [1].

Par décrets des 6 décembre 1851 et 22 mars 1852, le *Panthéon* fut restitué à la patronne de Paris. On y célébra le culte, mais on y pria aussi pour les morts enterrés dans les caveaux de l'église, ainsi que le comportaient les termes du décret de 1852. La tradition révolutionnaire n'était pas tout à fait disparue, et le monument s'appelait toujours *Panthéon.*

Enfin, à l'occasion de la mort du grand poète Victor Hugo (22 mai 1885), l'édifice fut de nouveau désaffecté par un décret du 26 mai 1885, portant (article 1er) que les restes des grands hommes qui ont mérité la reconnaissance nationale y seront déposés, et (art. 2) que cette disposition est applicable aux citoyens à qui une loi aura décerné des funérailles nationales. Un décret du même jour portait : « A la suite des obsèques ordonnées par la loi du 24 mai 1885, le corps de Victor Hugo sera déposé au Panthéon. »

1. *Chants du crépuscule*, III.

Périssent les colonies plutôt qu'un principe! — L'Assemblée constituante s'occupa, à plusieurs reprises, dans le premier semestre de 1791, de l'organisation de la marine, du commerce et des colonies. On s'entendit sur les deux premières questions, mais sur celle des colonies on se sépara : là les *intérêts* et les *principes* étaient en présence.

Suivant les uns, avec la liberté des hommes de couleur, il n'y avait plus de colonies possibles, et les colonies rapportaient à la France de 150 à 200 millions. Barnave disait (séance du 7 mai 1791) : « Vous n'avez qu'une question à résoudre. Voulez-vous avoir des colonies, n'en voulez-vous pas avoir? Si cette constitution coloniale est au point que je vous annonce, il faut l'admettre, ou renoncer aux colonies et dire : les avantages de notre commerce, de notre agriculture nous sont moins chers que la consécration des principes. » Moreau de Saint-Méry ajoutait : « Si vous voulez la déclaration des droits, quant à nous, il n'y a plus de colonies. »

Suivant les autres, tels que Grégoire, Pétion, Tracy, Robespierre, le principe de la liberté devait l'emporter sur toutes les considérations d'intérêt et de propriété. Ils ne pouvaient ni ne voulaient admettre, comme on le demandait, que les assemblées coloniales, toutes composées de blancs, eussent l'initiative des lois sur l'état des personnes, c'est-à-dire sur les conditions respectives des blancs, des hommes de couleur et des noirs qualifiés de *non libres*.

Le vendredi 13 mai, après les discours de l'abbé Maury et de M. Mousseron, député des colonies orientales, on donna lecture des différents projets de décret. Dupont de Nemours exprima l'opinion que s'il fallait sacrifier l'intérêt ou la justice, *il vaudrait mieux sacrifier les colonies qu'un principe;* et Moreau demanda, au contraire, que, pour rassurer entièrement les colons, le mot d'*esclaves* fût mis dans la loi à la place de celui de *non libres*, qui était proposé comme tempérament. C'est alors que Robespierre, prenant la parole, s'opposa énergiquement à ce que le mot esclave fût prononcé, et s'écria : « *Périssent les colonies* s'il doit vous en coûter votre bonheur, votre gloire,

votre liberté ! Je le répète, *périssent les colonies* si ces colons veulent, par les menaces, nous forcer à décréter ce qui convient le plus à leurs intérêts. »

Ce sont les passages des discours de Dupont (de Nemours) et de Robespierre, en faveur de l'émancipation, qu'on a condensés dans les mots : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !*

Tout État est un vaisseau mystérieux qui a ses ancres dans le ciel. — Jusqu'à la Révolution, Rivarol (1753-1801) fut un homme d'esprit qui brilla par ses bons mots, sa malignité et son étincelante conversation. Il passait ses jours à dormir et ses nuits à charmer les réunions où l'on avait le bonheur de le posséder. Une maîtresse de maison qui pouvait dire : « Nous aurons du Rivarol », était sûre que ses salons seraient remplis. Sa verve intarissable, son goût pour la satire, la finesse avec laquelle il mettait en relief les ridicules des autres, avaient fait de lui un écrivain caustique, à la fois très recherché et très redouté [1]. Il savait, pour l'avoir éprouvé, que les saillies et les sarcasmes attirent bien des inimitiés : « L'homme qui porte son talent avec lui afflige sans cesse les amours-propres : on aimerait encore mieux le lire quand même son style serait inférieur à sa conversation. » Jusqu'à l'âge de trente ans, Rivarol préféra, pour montrer son esprit, la parole à la plume, qu'il appelait : « cette triste accoucheuse de l'esprit, avec son long bec effilé et criard ». Cependant, il le reconnaissait lui-même, si c'est un avantage de n'avoir rien fait, il ne faut pas en abuser.

En 1789, Rivarol, devenu tout à coup homme politique, dirigea ses traits contre les révolutionnaires. Trois jours avant la prise de la Bastille, il déclara la guerre à la Révolution, dans le *Journal politique et national* de l'abbé Sabatier de Castres, journal dont il fut l'âme; et plus tard, de 1790 à 1792,

1. Il créa un genre de persiflage dans le *Petit almanach de nos grands hommes, année 1788*, où il fit en quelques mots, par ordre alphabétique, l'éloge ironique de ses contemporains.

il fut le plus spirituel et le plus brillant rédacteur des *Actes des Apôtres*.

On a noté quelques-unes des idées émises par Rivarol dans cette période politique de sa vie, et ce n'est pas sans raison, car le polémiste chez lui n'avait rien d'absolu : bien qu'il défendît la cause de la royauté, son dévouement n'était ni aveugle ni servile; il vit les fautes de la monarchie aux abois et le dit avec franchise : « La population de Paris et celle même de toutes les villes du royaume ont encore bien des crimes à faire avant d'égaler les sottises de la cour. Tout le règne actuel peut se réduire à quinze ans de faiblesse et à un jour de force mal employé. »

A propos des bourgeois qui se faisaient anoblir, mais qui, malgré cela, n'étaient pas des gentilshommes, il traduisit ainsi le proverbe *la caque sent toujours le hareng* : « Les rois de France guérissent leurs sujets de la roture à peu près comme des écrouelles, à condition qu'il en restera des traces [1]. »

Pour exprimer qu'aucune liberté n'a été plus féconde que la liberté de la presse, il disait : « L'imprimerie est l'artillerie de la pensée. Il n'est pas permis de parler en public, mais il est permis de tout écrire; et si on ne peut avoir une armée d'auditeurs, on peut avoir une armée de lecteurs. »

Craignant de voir s'échapper, dans une crise sociale, les conquêtes de la civilisation, il s'écria : « Malgré tous les efforts d'un siècle philosophique, les empires les plus civilisés seront toujours aussi près de la barbarie que le fer le plus poli l'est de la rouille : les nations comme les métaux n'ont de brillant que les surfaces. »

Enfin, c'est lui, Rivarol, le libertin et l'incrédule des anciens jours, qui, dans son article sur la *Religion* [2], s'efforce de prouver que la philosophie est impuissante à maintenir la mul-

1. Un autre proverbe, *le drapeau déchiré fait la gloire du capitaine*, lui fournit une heureuse comparaison : « La vertu tire sa gloire des persécutions qu'elle endure, comme le drapeau de guerre tire son lustre de ses lambeaux déchirés. »

2. *Œuvres de Rivarol*, t. I[er].)

titude, et qu'il faut à la grande majorité des hommes une religion pour mettre un frein à leurs passions par la perspective des châtiments ou des récompenses futures. *La morale sans religion*, dit-il, *c'est la justice sans tribunaux*. De là, cette conclusion : « Qu'on ne s'étonne donc pas que les gouvernements s'accordent facilement avec les religions; mais entre eux et nos philosophes, point de traités; il faut, pour leur plaire, ou que le gouvernement abdique, ou qu'il leur permette de soulever les peuples. En un mot, la philosophie divise les hommes par les opinions, la religion les unit dans les mêmes principes : il y a donc un contrat éternel entre la politique et la religion. *Tout État*, si j'ose le dire, *est un vaisseau mystérieux qui a ses ancres dans le ciel.* »

Rivarol émigra (10 juin 1792), après avoir perdu toute illusion sur la monarchie et tout espoir de la sauver.

La Marseillaise. — Dans la séance du 20 avril 1792, Dumouriez, ministre des affaires étrangères, lut à l'Assemblée législative son important rapport au roi sur la situation politique. Ce rapport se terminait ainsi :

« Considérant enfin que le vœu prononcé de la nation française est de ne souffrir aucun outrage ni aucune altération dans la Constitution qu'elle s'est donnée ; que le roi, par le serment qu'il a fait de maintenir la Constitution, est devenu dépositaire de la dignité et de la sûreté de la nation française ; je conclus à ce que, forte de la justice de ces motifs et de l'énergie du peuple français et de ses représentants, Sa Majesté, accompagnée de ses ministres, se rende à l'Assemblée nationale pour lui proposer la guerre contre l'Autriche. »

Le roi dit alors, avec quelque altération dans la voix :

« Vous venez, messieurs, d'entendre le résultat des négociations que j'ai suivies avec la cour de Vienne. Les conclusions du rapport ont été l'avis unanime de mon conseil. Je les ai adoptées moi-même ; elles sont conformes au vœu que m'a manifesté plusieurs fois l'Assemblée nationale, et aux sentiments que m'ont témoignés un grand nombre de citoyens des

différentes parties du royaume. Tous préfèrent la guerre à voir plus longtemps la dignité du peuple français outragée et la sûreté nationale menacée.

« J'avais dû préalablement employer tous les moyens de maintenir la paix. Je viens aujourd'hui, aux termes de la Constitution, proposer à l'Assemblée nationale la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Le président répondit :

« Sire, l'Assemblée nationale prendra dans la plus grande considération la proposition formelle que vous lui faites. Votre Majesté sera instruite par un message du résultat de sa délibération. »

Le roi se retira au milieu de l'émotion dont chacun était pénétré dans cette circonstance solennelle. Réunie le soir même en séance extraordinaire, l'Assemblée vota la guerre à la presque unanimité. Il fut décidé en même temps qu'un manifeste déclaratif des intentions de la France serait publié et adressé au peuple français et aux nations étrangères ; la rédaction en fut confiée à Condorcet.

Ainsi se trouva entreprise cette guerre avec l'Autriche qui devait affermir la Révolution victorieuse et changer la face de l'Europe.

Quelques jours après (24 avril), un jeune officier du génie, un peu poète et un peu musicien, Rouget de Lisle (1760-1836), dînait à Strasbourg chez M. de Dietrich, maire de la ville. La guerre fut naturellement le sujet principal de la conversation ; on partageait là comme partout le sentiment d'enthousiasme qui avait accueilli dans la France entière la nouvelle de la guerre avec la principale des puissances confédérées, et le vœu fut exprimé qu'une inspiration poétique, un chant guerrier, vînt répondre au sentiment de la nation. Rouget de Lisle rentra chez lui, la tête remplie de ce qu'il venait d'entendre ; les cris de l'enthousiasme général lui revinrent alors à l'esprit[1], et il

1. « La *Marseillaise* n'est pas sortie tout armée de l'imagination de Rouget de Lisle ; elle est née dans l'atmosphère des clubs de Strasbourg... c'est l'ex-

composa la nuit même les six couplets d'un hymne de guerre qu'il fit entendre dans la matinée aux convives de la veille, réunis aussitôt[1].

Une semaine ne s'était pas écoulée que l'hymne était exécuté par le bataillon de Rhône-et-Loire, et publié sous le nom de *Chant de guerre pour l'armée du Rhin.* Par la voie d'un journal dont M. de Dietrich était directeur, la *Feuille de Strasbourg,* ce chant arriva à Marseille où, à son tour, le *Journal des départements méridionaux et des Débats des amis de la Constitution* le reproduisit sous le titre : *Chant de guerre aux armees des frontières.* De là, il vint à Paris, chanté par les volontaires marseillais à leur entrée dans cette ville (20 juillet), et alors le peuple, qui l'entendait pour la première fois, l'appela *l'Hymne des Marseillais,* ou la *Chanson des Marseillais,* et enfin *la Marseillaise.* C'est ainsi qu'un chant fait à Strasbourg, pour l'armée du Rhin, par un officier en garnison à Huningue, et dédié

pression même de l'enthousiasme de tout un peuple, les images, les mouvements, les cris qui étaient familiers aux hommes de la Révolution. « Aux « armes, citoyens ! L'étendard de la guerre est déployé ; le signal est donné. « Aux armes ! Il faut combattre, vaincre ou mourir ! » C'est ainsi que débute une adresse du club de l'Auditoire, dont Rouget de Lisle était membre, adresse antérieure à la *Marseillaise.* » (Seinguerlet, *Strasbourg pendant la Révolution.*)

1. Lorsque Rouget de Lisle publia pour la seconde fois la *Marseillaise,* en 1825, dans le recueil de ses œuvres, il y mit cette note : « Je fis les paroles et l'air de ce chant à Strasbourg, dans la nuit qui suivit la proclamation de la guerre, fin avril 1792. » Cependant, la question de savoir s'il est l'auteur de la musique aussi bien que des paroles a été plus d'une fois agitée. On n'a pas mis en doute sa bonne foi ; on a parlé de réminiscence, de ressouvenirs en quelque sorte inconscients. Cette musique fut, dans le principe, attribuée à un nommé Allemand, ainsi qu'on le peut voir dans un article de la *Chronique de Paris* du 27 août 1792, qu'ont reproduit MM. Buchez et Roux dans le tome XVIII de leur *Histoire parlementaire de la Révolution française;* puis MM. Castil-Blaze et Fétis ont désigné l'un des deux frères Jullien, dit Navoigille ; puis enfin M. Arthur Loth, dans une étude publiée en 1886 et résumant tous les débats, a entrepris de démontrer que Rouget de Lisle a adapté sa chanson sur une musique qui se trouve au début d'un oratorio composé sous le titre d'*Esther* par Jean-Baptiste-Lucien Grisons, chef de maîtrise à la cathédrale de Saint-Omer. (Voy. sa brochure intitulée : *le Chant de la* Marseillaise, *son véritable auteur, avec fac-similé original du manuscrit.)*

au maréchal Lukner, commandant alors de cette armée, s'immortalisa sous le nom de *la Marseillaise*.

Le septième couplet, appelé la strophe des enfants, n'est pas de Rouget de Lisle : il fut ajouté par l'abbé Antoine Pessonneaux, professeur de rhétorique au collège de Vienne, au moment du passage des Marseillais dans cette ville, le 14 juillet 1792.

Un décret de la Convention du 28 septembre suivant prescrivit que l'*Hymne des Marseillais* serait chanté dans toute la République pour célébrer les triomphes de la liberté dans la Savoie.

L'auteur de *la Marseillaise* n'a été réellement inspiré qu'une fois : ses autres compositions sont presque toutes oubliées. « Rouget de Lisle, ce Tyrtée de la France, comme on l'avait surnommé, et qui avait eu dans sa vie un éclair d'inspiration sublime, n'avait reçu qu'une fois cette visite du génie, ce don de l'à-propos ; à partir du jour où il eut fait, presque sans le savoir, *la Marseillaise*, et où elle s'était élancée de son sein, il était resté, lui, étonné, ébloui et tout à fait décontenancé ; on aurait dit qu'il n'était plus que la dépouille laissée à terre de son immortelle chanson. L'hymne guerrier, en naissant, avait tué son père, l'avait mis du moins hors de combat[1]. »

GUERRE AUX CHATEAUX, PAIX AUX CHAUMIÈRES. — D'après ce que rapporte Ginguené dans l'étude biographique qu'il publia en tête des œuvres de Chamfort (1795), c'est lui, Chamfort (1741-1794), qui proposa aux soldats de la République, partant pour combattre les ennemis, de prendre pour devise : *Guerre aux châteaux et paix aux chaumières*[2]. Ces mots, dictés surtout par la sympathie qu'inspiraient les vic-

1. Sainte-Beuve, *Nouvelles causeries du lundi*.

2. Une idée analogue fut exprimée par les Jacobins lorsque, le 21 janvier 1794, jour anniversaire de la mort de Louis XVI, ils se rendirent sur la place de la Révolution, pour prêter ce serment, au pied de la statue de la liberté : *Mort aux tyrans, paix aux chaumières*.

times du despotisme, ne devaient pas avoir, dans la pensée de Chamfort, la terrible portée que lui donnèrent les événements.

Animé du même sentiment, Chamfort disait : « Je ne croirai pas à la Révolution tant que je verrai ces carrosses et ces cabriolets écraser les passants. » A ceux qui lui disaient : « Réformez, mais ne détruisez pas », il répondait : « Vous voudriez qu'on nettoyât les écuries d'Augias avec un plumeau. » Il résumait ainsi sa pensée sur le despotisme : « Moi, tout ; le reste, rien. »

La prison, qui lui était devenue odieuse au point de le pousser à se suicider à coups de pistolet et de rasoir, calma quelque peu son exaltation révolutionnaire : il jura de ne pas se laisser arrêter une seconde fois par les agents de la tyrannie : « Je suis un homme libre, jamais on ne me fera rentrer dans une prison. » Et il ajoutait : « Je pouvais me tuer en sécurité ; je ne craignais pas d'être jeté à la voirie du Panthéon. » C'est sur ce ton que, depuis l'apothéose de Marat, il parlait de la fosse commune de la gloire.

Dans la jeunesse de Chamfort, il était à la mode de mettre en opposition sur le théâtre la vie sauvage et la civilisation. Il fit, pour répondre à ce goût, une pièce dans laquelle une *Jeune Indienne* (c'est le titre de la comédie) se décide, bien qu'elle résiste aux conventions sociales, à épouser un Anglais par-devant notaire ; elle lui dit alors ce vers qu'on a retenu :

Quoi ! sans cet homme noir, je n'aurais pu t'aimer !

La Carmagnole. — Les deux chants les plus populaires de la Révolution française sont *la Marseillaise* et la *Carmagnole*, un hymne et une ronde. L'histoire du premier est connue, celle du second est restée dans une complète obscurité. On sait que la *Carmagnole* a commencé d'être chantée en 1792, après la journée du 10 août, dont elle est une sorte de grossier récit ; que les fédérés marseillais, qui ont pris une part active à cette journée, ont été les premiers à la chanter en dansant sur les places publiques autour des arbres de la li-

berté ; que ces fédérés portaient un vêtement appelé *Carmagnole*[1], tenant le milieu entre la veste et l'habit, et garni sur le devant de plusieurs rangées de boutons de métal ; et l'on a pensé que ce vêtement, devenu fort à la mode parmi les patriotes, avait donné son nom à la ronde révolutionnaire. Cette supposition faite, on ne sait plus rien. Qui a composé l'air ? Qui a écrit les paroles ? On l'ignore. Ce qu'on peut affirmer, c'est que les paroles sont l'œuvre d'un sans-culotte beaucoup plus que d'un poète.

Que la veste ait ou n'ait pas donné son nom à la chanson, la chanson, par son immense popularité, le transmit à bon nombre de choses ayant un caractère révolutionnaire, aux discours de Barère comme aux soldats des armées républicaines.

Un autre chant populaire, *Ça ira*, qui eut une grande vogue au commencement de la Révolution, a laissé quelque incertitude sur l'auteur des paroles : suivant les uns, elles seraient de Dupuis, l'auteur de l'*Origine de tous les cultes ;* suivant les autres, d'un nommé Ladré, chanteur ambulant, ce qui est bien différent et aussi beaucoup plus probable[2]. Quant à l'air, il n'était pas nouveau : les paroles de *Ça ira* ont été adaptées au *Carillon national*, air de contredanse composé par Bécourt. L'air fut joué souvent sur le clavecin par Marie-Antoinette qui en aimait la gaieté, et la chanson fut chantée avec enthousiasme par deux cent mille Parisiens travaillant au Champ de Mars pour préparer la grande fête de la *Fédération.*

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Le peuple en ce jour sans cesse répète
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Malgré les mutins, tout réussira.

1. Si le vêtement, comme on peut le croire, a été apporté dans le midi de la France par les travailleurs émigrés du Piémont, son nom vient sans doute de la ville de *Carmagnola.*

2. Ce qui tend à confirmer cette opinion, c'est que Ladré adressa, au mois de nivôse an II, une lettre au Comité de sûreté générale, pour demander une récompense nationale comme auteur du *Ça ira* de 1790 et de plusieurs autres chants révolutionnaires.

Le *Ça ira* aurait pu naître à Paris, au milieu de ce peuple qui, voyant s'ouvrir l'ère de la liberté, devait espérer que tout irait au gré de ses désirs ; cependant, on a dit que ce mot avait été donné par Franklin : interrogé très souvent sur ce que devenait la république américaine, il répondait avec confiance et un invariable sourire : *Ça ira, ça ira.*

Les deux rondes de la Révolution se chantaient et se dansaient sur un rythme joyeux ; elles ne différaient que par les paroles : le *Ça ira* respira d'abord l'espoir et la gaieté[1], tandis que la *Carmagnole*, beaucoup plus brutale, exhalait une odeur de poudre.

Sans-culottes. — Le nom de *Sans-culotte* fut prononcé dans la séance d'ouverture de la Convention nationale (21 septembre 1792).

Manuel eut la malencontreuse idée de proposer, au début de cette séance, que le *président de la France* fût logé dans le palais national des Tuileries, et que des hommages fussent rendus, dans sa personne, à la souveraineté du peuple. L'ex-capucin Chabot, étonné, indigné même, lui répondit entre autres choses : « Vous ne pouvez rechercher d'autre dignité que de vous mêler avec les *Sans-culottes* qui composent la majorité de la nation, et c'est en vous assimilant à vos conci-

1. La première chanson fut un cri de vaillance et de foi ; elle se résumait dans cette idée :

Ça ira !
La liberté s'établira ;
Malgré les tyrans, tout réussira.

« Le sang ne coulait pas à cette époque, dit Mercier ; l'amour pour la Révolution était entier, l'énergie était pure, l'idée du meurtre ne s'y mêlait point ; on répétait *Ça ira* d'un concert unanime. »

Plus tard, les passions politiques s'exaltèrent, la fraternité fit place à la fureur, et la ballade populaire perdit son caractère primitif pour prendre dans une dernière variante une forme menaçante ; elle devint un cri de colère :

Ah ! ça ira, ça ira,
Les aristocrates à la lanterne,
Ah ! ça ira, ça ira,
Les aristocrates, on les pendra.

toyens, en conquérant l'amour du peuple, en faisant son bonheur, que vous acquerrez l'autorité nécessaire pour faire respecter vos décrets . c'est la seule dignité qui doit s'attacher aux éminentes fonctions dont vous êtes investis. » Ce même Chabot, qui avait porté jadis une robe, semblait avoir un goût particulier pour le *sans-culottisme*, car il s'écriait un an plus tard (7 septembre 1793) : « Le citoyen Jésus-Christ est le premier sans-culotte du monde[1] ! »

Au commencement de 1792, le mot était en usage, on pourrait dire à la mode : non seulement les patriotes étaient appelés *Sans-culottes* par les nobles, mais eux-mêmes se désignaient ainsi, attachant à ce mot l'idée de pur, de bon citoyen, d'ami dévoué du peuple et de la liberté. Déjà en 1790, l'abbé Maury, à l'Assemblée constituante, avait prié le président, en montrant les déguenillés des tribunes, de faire taire les *Sans-culottes ;* et plus tard Robespierre, qui plaisantait à ses heures, se servit de cette expression lorsqu'il proposa de faire fermer le club des femmes, fondé par l'actrice Lacombe, et qui se tenait dans le charnier Saint-Eustache : « Cette réunion de *vraies sans-culottes*, dit-il, ne saurait durer plus longtemps, parce qu'elle prête au ridicule et aux propos malins. »

De l'avis de quelques-uns, c'est parce qu'ils avaient substitué le pantalon à la culotte courte de l'ancien régime que les républicains ont été dits *sans-culottes ;* mais il semble plus vraisemblable de chercher l'origine du mot dans un propos ironique des aristocrates : ils auront dit que les nouveaux législateurs, pauvres pour la plupart, n'avaient pas une culotte à se mettre, et les républicains auront répondu, acceptant l'injure comme un titre, qu'ils se faisaient honneur d'être *sans-culottes*.

Mercier, dans le *Nouveau Paris*, dit que le mot existait

1. Six mois après, Camille Desmoulins, déclinant son âge devant le tribunal révolutionnaire, faisait le même rapprochement : « J'ai l'âge du sans-culotte Jésus, trente-trois ans quand il mourut. » Et Mercier écrivait à ce propos : « Qui l'eût dit que Notre-Seigneur Jésus-Christ s'appellerait le *sans-culotte Jésus*, qu'il n'aurait point d'autre surnom dans les journaux, dans les tribunaux, aux Jacobins ; que ce serait là, non un sarcasme, mais un véritable titre d'honneur qui lui serait accordé ? »

avant la Révolution, qu'il a été simplement ressuscité et appliqué aux circonstances nouvelles : « Le poète Gilbert, peut-être le plus excellent versificateur depuis Boileau, était très pauvre. Il avait tancé quelques philosophes dans une de ses satires : un auteur, qui voulait leur faire sa cour pour être de l'Académie, imagina une petite pièce satirique intitulée : *le Sans-culotte;* on y raillait Gilbert, et les riches adoptèrent volontiers cette dénonciation contre tous les auteurs qui n'étaient pas élégamment vêtus. » Ailleurs, il ajoute : « Les habitants des faubourgs formaient une corporation redoutable sous le nom de *sans-culottes*, qui leur avait été donné en signe de dérision par Lacueil et qu'ils voulurent conserver comme un titre de gloire. » On retrouve, du reste, une ancienne trace du mot *sans-culotte* dans le mot *ribauds sans chausses*, dont se servaient les chroniqueurs du moyen âge pour désigner les déguenillés.

Sans-culottides. — Le calendrier républicain datait du 22 septembre 1792 [1]; il divisait l'année en douze mois de trente jours chacun : *vendémiaire*, *brumaire* et *frimaire*, pour l'automne; *nivôse*, *pluviôse* et *ventôse*, pour l'hiver; *germinal*, *floréal*, *prairial*, pour le printemps; et *messidor*, *thermidor*, *fructidor*, pour l'été. Chaque mois était divisé en trois décades dont les jours furent désignés d'après la place qu'ils occupaient : *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi* [2].

1. Il fut adopté à neuf heures dix-huit minutes trente secondes du matin, lorsque le soleil arrivait à l'équinoxe vrai, en entrant dans le signe de la Balance, afin que l'égalité civile et morale fût proclamée par les représentants du peuple français au moment même où l'égalité des jours et des nuits était marquée dans le ciel.

2. On avait proposé d'abord de donner aux jours des dénominations significatives : le jour du *niveau*, symbole de l'égalité ; les jours du *bonnet de la liberté*, de la *concorde*, des *piques*, de la *charrue*, du *compas*, symboles des conquêtes et des richesses nationales ; du *faisceau*, ou de la force née de l'union, du *canon*, du *chêne*, symboles des vertus sociales, et enfin du *repos*. Mais cette nomenclature n'eut pas l'assentiment général ; on lui préféra « l'ordre numérique, qui est celui de la nature ».

Ces douze mois de trente jours ne comprenant que trois cent soixante jours de l'année, cinq jours restaient en dehors, et ce sont ceux-là que Fabre d'Eglantine (1755-1794), l'auteur du calendrier républicain, proposa de consacrer à des fêtes publiques sous le nom de *sans-culottides*. « Nous avons pensé, dit-il dans son rapport, qu'il fallait pour ces cinq jours une dénomination collective qui portât un caractère national capable d'exprimer la joie et l'esprit du peuple français dans les cinq jours de fête qu'il célébrera au terme de chaque année. »

Ces jours de fête furent consacrés : le premier au *Génie*, le deuxième au *Travail*, le troisième aux *Actions*, le quatrième aux *Récompenses*, et le cinquième à l'*Opinion*. Dans les années bissextiles, il y avait une sixième *sans-culottide ;* elle était consacrée à célébrer la *Révolution française*, et on l'appelait spécialement la *sans-culottide*.

Lorsque l'époque de la Terreur fut passée, et que le *sans-culottisme* cessa d'être en honneur, la Convention décida, par décret du 7 fructidor an III (24 août 1795), que les *sans-culottides* s'appelleraient à l'avenir *jours complémentaires*.

Le calendrier républicain ne dura guère plus de treize ans : un sénatus-consulte du 21 fructidor an XIII abrogea le décret de la Convention qui l'avait adopté, et rétablit le calendrier grégorien, à partir du 1er janvier 1806.

GUILLOTINE. — Le docteur Joseph-Ignace Guillotin (1738-1814) se fit connaître, au commencement de la Révolution, par une brochure dans laquelle il demandait, entre autres choses, que le nombre des députés du tiers état fût au moins égal à celui des députés des deux autres ordres. Le parlement fit mander à sa barre l'écrivain qui avait émis une idée qui alors semblait aussi neuve que hardie. Guillotin sortit victorieusement de cette épreuve, et le peuple le reconduisit en triomphe.

Signalé ainsi à l'attention publique, Guillotin fut élu député de Paris. Obéissant à ses instincts d'humanité, il s'occupa d'objets d'utilité publique et présida la commission chargée

d'organiser les écoles de médecine, de chirurgie et de pharmacie.

Dès le mois d'octobre 1789, Guillotin avait proposé de détruire le préjugé des peines infamantes (la roue, le bûcher, le gibet) en décidant que tous les condamnés à mort subiraient la même peine et que la décapitation ne serait plus, comme autrefois, réservée aux nobles. Puis, voulant diminuer autant que possible les souffrances des suppliciés, il avait émis le vœu que la décapitation par la hache fût remplacée par une machine dont l'action serait plus rapide; il savait qu'un instrument de ce genre existait depuis longtemps en Italie [1].

Lorsqu'elle discuta les articles du code pénal (1791), l'Assemblée constituante, sur la proposition de Michel Le Peletier de Saint-Fargeau, décida que tous les condamnés à mort auraient la tête tranchée; et, le 22 mars 1792, l'Assemblée législative, sur le rapport de Carlier et d'après l'avis du docteur Louis, secrétaire de l'Académie de chirurgie, donna suite au projet de Guillotin, relativement au mode d'exécution.

Un instrument de supplice fut construit, en conséquence, par un nommé Schmidt, mécanicien allemand et facteur de clavecins, et des essais furent faits à Bicêtre sur des animaux et des cadavres. On appela d'abord cette machine *Louisette* ou *Petite Louison*, faisant allusion au docteur Louis qui en avait dirigé l'exécution ; mais les journaux, s'emparant du sujet, rappelèrent le nom de Guillotin ; la *Chronique de Paris* (14 décembre 1789) avait dit : « Nous avons vu une chanson dans laquelle on appelle le coupe-tête proposé par M. Guillotin *la Guillotine* » ; et cette chanson, comme beaucoup d'autres, comme un article satirique intitulé : *Jurisprudence criminelle*, avait paru dans le fameux journal royaliste les *Actes des Apôtres*, où étaient parodiés et traînés sur la claie tous les

1. A propos d'une exécution faite à Gênes, le 13 mai 1507, il est fait mention, dans Jean d'Auton, d'un instrument de supplice dont la guillotine n'est qu'un perfectionnement : « Une doulouere tranchante... venant d'amont entre deux poteaux... tomba entre la teste et les espaules..., si que la teste s'en alla d'un costé et le corps tomba de l'autre. »

noms et toutes les choses de la Révolution. Ce sont les sinistres plaisanteries de cette feuille qui rivèrent pour toujours le nom d'un philanthrope à une machine de mort. Le bon docteur souffrit beaucoup de cette triste célébrité.

Dans le numéro 146 de son journal, *les Révolutions de Paris*, Prudhomme fit la proposition de donner pour inscription à la guillotine ces deux vers de Malherbe :

> Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
> N'en défend pas les rois.

C'est un voleur de grand chemin qui fut exécuté le premier sur la guillotine (25 avril 1792)[1] ; et la première exécution politique eut lieu le 21 août suivant, à dix heures du soir, aux flambeaux. La victime, Louis-David Collenon d'Angremont. était coupable d'avoir figuré parmi les ennemis du peuple dans la journée du 10 août. Mais ce ne fut qu'à partir de l'établissement du tribunal révolutionnaire (7 avril 1793) que la guillotine fonctionna avec activité. Elle fut établie d'abord sur la place du Carrousel ; mais la Convention, lorsqu'elle s'installa aux Tuileries, ne voulut pas la voir en face, et elle fut transportée place de la Révolution ; elle y resta jusqu'au 13 juin 1794 (25 prairial an II). époque où elle fut dressée place du Trône. On n'exécutait sur la place de Grève que les condamnés non politiques. La guillotine révolutionnaire coupa 2 625 têtes. Ceux qu'elle menaçait tous les jours s'étaient habitués à la

1. Hier, à trois heures et demie après midi, on a mis en usage, pour la première fois, la machine destinée à couper la tête aux criminels condamnés à mort. Le patient était un nommé Nicolas-Jacques Pelletier, déjà repris de justice, et convaincu en dernier lieu d'avoir frappé un particulier de plusieurs coups de bâton, et de lui avoir volé un portefeuille dans lequel étaient 800 liv. en assignats et plusieurs autres effets.

La nouveauté du supplice avait considérablement grossi la foule de ceux qu'une pitié barbare conduit à ces tristes spectacles.

Cette machine est préférée avec raison aux autres genres de supplices : elle ne souille point la main d'un homme du meurtre de son semblable, et la promptitude avec laquelle elle frappe le coupable est plus dans l'esprit de la loi, qui peut souvent être sévère, mais qui ne doit jamais être cruelle. (*Chronique de Paris*, 26 avril 1792.)

regarder de sang-froid; elle était même quelquefois un objet de plaisanterie : les détenus, dans les prisons, jouaient à la guillotine, et on lui donnait des sobriquets tels que le *rasoir national* ou le *moulin du silence*.

Périsse notre mémoire, et que la France soit libre! — Ce mot est le résumé des exclamations qui retentirent dans la séance du 17 septembre 1792 lorsque l'Assemblée législative, avant de terminer ses travaux, s'associa avec enthousiasme au discours que prononça Vergniaud (1753-1793) sur les usurpations de pouvoir faites par la commune. Ce fut le dernier cri d'indépendance et d'humanité de cette Assemblée.

« Savez-vous comment sont décernés les mandats d'arrêt? » demandait le célèbre orateur. « La commune de Paris s'en repose à cet égard sur son comité de surveillance; ce comité de surveillance, par un abus de tous les principes, ou par une confiance bien coupable, donne à des individus le terrible droit de faire arrêter ceux qui leur paraîtront suspects; ceux-ci le subdélèguent encore à d'autres affidés dont il faut bien seconder les vengeances si l'on veut en être secondé soi-même. Voilà de quelle étrange série dépendent l'honneur, la liberté et la vie des citoyens! Voilà en quelles mains repose la sûreté publique! Les Parisiens aveuglés osent encore se dire libres! Ah! ils ne sont plus esclaves, il est vrai, des tyrans couronnés, mais ils le sont des hommes les plus vils, des plus détestables tyrans!

« Il est temps de briser ces chaînes honteuses, d'écraser cette nouvelle tyrannie! Il est temps que ceux qui ont fait trembler les hommes de bien tremblent à leur tour! Je n'ignore pas qu'ils ont des poignards à leurs ordres; eh! dans la nuit du 2 septembre n'ont-ils pas voulu les diriger contre plusieurs d'entre nous? Dans leurs listes de proscription n'ont-ils pas dénoncé au peuple plusieurs d'entre nous comme des traîtres? Et ma tête aussi est proscrite! La calomnie veut étouffer ma voix; mais elle peut encore se faire entendre ici, et, je vous en atteste, jusqu'au coup qui me frappera de mort elle tonnera

de tout ce qu'elle a de force contre les crimes et les scélérats!

« Eh! que m'importent des poignards et des sicaires? Qu'importe la vie au représentant du peuple quand il s'agit de son salut? Lorsque Guillaume Tell ajustait la flèche qui devait abattre la pomme fatale qu'un monstre avait placée sur la tête de son fils, il s'écriait : Périssent mon nom et ma mémoire, et que la Suisse soit libre [1] !

« Et nous aussi nous dirons : *Périssent l'Assemblée nationale et sa mémoire, pourvu que la France soit libre!* »

C'est alors que dans un mouvement unanime et spontané, tous les membres de l'Assemblée se levèrent en s'écriant : *Oui, oui, périssons tous, et que la liberté reste! Oui, oui, périsse notre mémoire et que la France soit libre!*

Vergniaud, reprenant dans cette forme véhémente particulière aux orateurs de la Révolution, ajouta :

« Périssent l'Assemblée nationale et sa mémoire, si à ce prix elle épargne un crime qui imprimerait une tache au nom français! Périssent l'Assemblée nationale et sa mémoire, si sa vigueur apprend aux nations de l'Europe que, malgré les calomnies dont on cherche à flétrir la France, il est encore, et au sein même de l'anarchie momentanée où des brigands nous ont plongés, il est encore dans notre patrie quelques vertus publiques, et qu'on y respecte l'humanité! Périssent l'Assemblée nationale et sa mémoire, si, sur nos cendres, nos successeurs, plus heureux, peuvent établir l'édifice d'une Constitution qui assure le bonheur de la France, et consolide le règne de la liberté et de l'égalité! *Périssent l'Assemblée nationale et sa mémoire, et que la patrie soit sauvée!* »

SI J'AVANCE, SUIVEZ-MOI; SI JE RECULE, TUEZ-MOI; SI JE

1. « Ce n'est pas le Guillaume Tell de l'histoire, mais le Guillaume Tell de la tragédie de Lemierre, qui a dit en vers ce que Vergniaud répète en prose :

Que la Suisse soit libre, et que nos noms périssent!

L'orateur citait le poète, croyant citer le héros. » (EDOUARD FOURNIER, *l'Esprit des autres.*)

MEURS, VENGEZ-MOI. — On a reproché à la plupart des harangues militaires de n'avoir été ni improvisées ni même prononcées : les unes ont été inventées après coup, les autres ont été arrangées ou défigurées. Tel n'est pas le cas pour celle de La Rochejaquelein : non seulement elle a été dite, mais elle a été répétée[1].

Henri de La Rochejaquelein (1772-1794) avait seize ans à l'époque de la Révolution. Après la journée du 10 août, lorsque l'insurrection de la Vendée éclata, le jeune royaliste se trouvait au nombre de ceux qui devaient tirer à la milice. Le moment étant venu pour lui de se prononcer : marcherait-il contre les insurgés, ou se mettrait-il à leur tête comme le lui demandaient les habitants de son pays ? On raconte qu'un jeune paysan lui dit : « Monsieur, on veut nous faire accroire que vous irez dimanche tirer à la milice de Boismé ; c'est-il bien possible ? pendant que nos paysans se battent pour ne pas tirer ! Venez avec nous, monsieur ; tout le pays vous désire et vous obéira. »

La Rochejaquelein n'hésita pas : il partit, et dix mille hommes se rangèrent aussitôt sous ses ordres. Mais la plupart de ces hommes n'avaient pas d'armes, et leur chef ne pouvait compter que sur leur résolution. C'est alors que, pour leur souffler son ardeur, il leur dit : « Mes amis, si mon père était ici, vous auriez confiance en lui ; pour moi, je ne suis qu'un enfant, mais par mon courage je me montrerai digne de vous commander. *Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi.* » Et successivement eurent lieu les combats des Aubiers, de Beaupréaux (2 avril), de Thouras (5 mai), de Fontenay, de Saumur (7 juin), de Chatonnay, et partout La Rochejaquelein prouva aux Vendéens, par sa valeur, qu'ils avaient bien fait de compter sur lui.

Ayant eu le pouce brisé par une balle, il dut quitter momentanément l'armée vendéenne ; mais il y rentra bientôt comme généralissime : Bonchamp venait d'être frappé à mort,

1. Elle rappelle les paroles de l'empereur Trajan au préteur en lui remettant une épée : « Recevez de moi cette épée, et servez-vous-en sous mon règne ou pour défendre en moi un prince juste, ou pour punir en moi un tyran. »

d'Elbée était couvert de blessures, et le marquis de Lescure, au moment de succomber, désigna Henri de La Rochejaquelein, malgré son extrême jeunesse, pour le remplacer.

Dans un combat devant Laval, le nouveau général en chef, qui portait encore son bras droit en écharpe, se trouva aux prises, dans un chemin creux, avec un fantassin : il le saisit au collet de la main gauche, et dirigea si habilement son cheval avec ses jambes qu'il mit le soldat hors d'état de le frapper. Quand les Vendéens, accourant, voulurent tuer ce soldat, La Rochejaquelein ordonna qu'on lui rendît la liberté. « Retourne vers les républicains, lui dit-il, dis-leur que tu t'es trouvé seul avec le général des brigands qui n'avait qu'un bras et point d'armes, et que tu n'as pas pu le tuer. » La Rochejaquelein mourut victime de sa générosité : le 4 mars 1794, il venait de remporter un avantage à Trementine et se portait sur Nouaillé, lorsqu'un grenadier, auquel il venait de laisser la vie, se releva et lui déchargea son pistolet dans la tête. Ce jeune chef, qui avait donné tant de preuves de courage et montré en maintes occasions un rare talent militaire, avait alors vingt-deux ans. « Qui sait, a dit Napoléon, ce qu'il fût devenu ? »

Son frère, Louis de La Rochejaquelein, né quatre ans après lui, fut sollicité par le gouvernement impérial de prendre du service. Dans une visite pastorale, l'abbé de Pradt, évêque de Poitiers, coucha à Clisson et pressa son hôte de s'attacher au nouveau régime. La Rochejaquelein résista. En 1814, Louis XVIII lui fit savoir qu'il comptait sur lui pour soulever la Vendée; il leva une compagnie de cavalerie sous la dénomination de *Volontaires royaux de La Rochejaquelein ;* mais l'autorité royale fut reconnue et il n'eut pas à combattre. C'est pendant les Cent-Jours, au mois de mai 1815, que La Rochejaquelein, revenant d'Angleterre avec des armes et des munitions, débarqua sur les côtes de la Vendée et appela les Vendéens autour de lui, en leur rappelant le courage et le dévouement de leurs pères : « Essayant de marcher sur les traces de mon frère, leur dit-il, je ne ferai que vous répéter ses paroles,

qui surent si bien enflammer vos cœurs généreux : *Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi.* » Comme son frère, il fut nommé général en chef; mais il n'eut pas, comme lui, le temps de prouver sa valeur; attaqué, le 4 juin 1815, par la colonne du général Estève, il fut atteint au pont des Mathes, d'une balle dans la poitrine, et mourut sur le champ de bataille. Il avait trente-huit ans.

Les Chouans. — Dénomination servant à désigner les hommes de la campagne, héros pour les uns et brigands pour les autres, qui firent une guerre de partisans dans l'ouest de la France contre la Révolution et plus tard contre le gouvernement de Juillet. Ils commencèrent à se soulever, sous la conduite de Jean Cottereau, le 15 août 1792 : comme on procédait au recrutement des volontaires dans le bourg de Saint-Ouen-des-Toits, à deux lieues de Laval, Cottereau, ardent royaliste, excita les jeunes gens à la résistance, et son appel fut entendu.

Jean Cottereau et ses trois frères, issus d'une famille de bûcherons et de sabotiers, formaient avant la Révolution une tribu de faux-sauniers (paysans faisant la contrebande du sel) qui avait adopté, pour s'avertir la nuit de l'approche des commis de la gabelle, le cri sinistre et plaintif du chat-huant, plus exactement appelé autrefois chouhant ou chouan. Le nom de cet oiseau de proie, sorte de hibou, leur resta, et Jean Chouan, devenu chef de bande, donna son surnom aux compagnons qui se rangèrent autour de lui[1].

Ainsi se formèrent le verbe *chouanner* et le substantif *chouan-*

1. Une autre version ferait remonter le surnom de *chouan* à l'aïeul des quatre frères, lequel aurait dû ce sobriquet à l'humeur triste et taciturne qu'il aurait contractée en vivant toujours dans des cahutes au milieu des bois.

G. Gley, dans son ouvrage intitulé : *Langue et littérature des anciens Francs*, indique une étymologie tout à fait différente : chouan serait le terme francisque ou tudesque *chuan*, introduit jadis dans le langage bas-breton, et remis en vigueur dans les premiers temps de la république. Il observe que le moine Otfride, qui écrivait dans la seconde moitié du IXe siècle, s'est servi de ce terme où l'*u* était prononcé *ou*, en désignant les Francs par *chuani*, *kuani*, fiers, valeureux par excellence.

nerie, fort usités, à l'époque des guerres civiles de l'Ouest, en parlant d'embuscades, de surprises ou de brigandages[1]. La *chouannerie* était un mouvement contre-révolutionnaire comme celui de la Vendée, mais il était beaucoup moins aristocratique.

Lorsque les Vendéens passèrent la Loire et la Maine, en octobre 1793, Jean Chouan, à la tête de quelques centaines de ses compagnons, se joignit à eux, et sa petite troupe forma pendant près de trois mois un corps particulier, plein d'audace et toujours en avant, appelé la *petite Vendée.*

Jean Chouan mourut en se dévouant. Ayant été surpris par les bleus dans une métairie, lui et les siens étaient parvenus à s'échapper, lorsqu'il revint sur ses pas pour sauver sa belle-sœur qui, enceinte et embarrassée dans sa marche, l'appelait à son secours. Pour lui laisser le temps de fuir, il fit face à l'ennemi, attira le feu sur lui, et quelques instants après il fut tué (28 juillet 1794).

> — Mes amis ! mes amis ! Jeanne est-elle arrivée ?
> Des voix dans la forêt répondirent : — Sauvée !
> Jean Chouan murmura : C'est bien ! et tomba mort.
> (VICTOR HUGO, *Jean Chouan.*)

BAISER LAMOURETTE. — Les réconciliations perfides ou qui ne promettent pas une longue durée sont caractérisées par les mots *baiser Lamourette*, qui font allusion à la séance du 7 juillet 1792, dans laquelle Lamourette[2], au moment où l'As-

1. « Les paysans aimaient ce genre de guerre, où ils trouvaient leur profit sans courir de dangers réels ; ils la préféraient surtout à la discipline, aux fatigues d'une guerre régulière, qui avait fini par les éloigner de leur pays, et qui exposait chaque jour la fortune et la vie de leur famille : aussi la chouannerie s'étendit rapidement dans le Morbihan, dans le pays Nantais et dans la basse Normandie ; elle forma, par le nombre de ses soldats, de véritables armées, dont les subdivisions inaperçues avaient des points de ralliement et d'appui. » (*Mémoires de Napoléon.*)

2. En 1789, Lamourette (Adrien) était grand vicaire d'Arras, et s'était fait connaître par des écrits où il s'efforçait de concilier la philosophie et la religion. Mirabeau, devenu son ami, le chargea de la partie théologique de ses discours relative au clergé. Ayant prêté le serment constitutionnel, Lamou-

semblée législative se préparait à déclarer la patrie en danger, essaya, pour rapprocher les partis, de faire entendre des paroles de paix et d'union, au nom de la patrie et de la liberté.

Les discours sur les dangers qui menaçaient la patrie avaient commencé le 15 mai; la lettre de Roland au roi avait été communiquée à l'Assemblée le 13 juin; Pastoret, dans la séance du 30, avait lu son rapport sur la situation de la France; Vergniaud, le 3 juillet, avait prononcé son fameux discours, et le 7 on allait reprendre la discussion, lorsque Lamourette demanda la parole pour une motion d'ordre. Il dit à ses collègues, sur le ton le plus persuasif, le plus noble et le plus touchant, que le remède aux maux de la patrie serait non pas dans les mesures terribles qu'on proposait, mais dans leur fraternelle union. « Oh! s'écrie-t-il, celui qui réussirait à vous réunir, celui-là serait le véritable vainqueur de l'Autriche et de Coblentz. On dit tous les jours que votre réunion est impossible où en sont les choses... Ah! j'en frémis... Mais c'est là une injure : il n'y a d'irréconciliables que le crime et la vertu. Les gens de bien disputent vivement, parce qu'ils ont la conviction sincère de leurs opinions; mais ils ne sauraient se haïr! Messieurs, le salut public est dans vos mains; que tardez-vous de l'opérer?...

« Que se reprochent les deux parties de l'Assemblée? L'une accuse l'autre de vouloir modifier la Constitution par la main des étrangers, et celle-ci accuse la première de vouloir renverser la monarchie pour établir la république. Eh bien, messieurs, foudroyez d'un même anathème et la république et les deux Chambres; vouez-les à l'exécration commune par un dernier et irrévocable serment! Jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons-nous fraternité éternelle!

rette fut nommé, en 1791, à l'évêché de Lyon, puis appelé à faire partie de l'Assemblée législative. Après la session de cette assemblée, il se retira à Lyon, où il fut arrêté en 1793 pour être livré au tribunal révolutionnaire. Il était à table lorsqu'on lui apporta son acte d'accusation; il ne s'en émut point. « Faut-il s'étonner de mourir, dit-il, et la mort est-elle autre chose qu'un accident de l'existence. » Condamné à mort, il porta courageusement sa tête sur l'échafaud.

Que l'ennemi sache que ce que nous voulons, nous le voulons tous, et la patrie est sauvée ! »

A ces derniers mots, les membres des deux côtés de l'Assemblée se lèvent en même temps, applaudissent aux généreux sentiments de l'orateur, vouent à l'exécration publique tout projet d'altérer la Constitution, et se précipitent des bancs les plus opposés pour se jeter dans les bras les uns des autres. « Toutes les distinctions sont confondues, dit M. Thiers[1], et l'on voit s'embrassant MM. Pastoret et Condorcet, qui la veille s'étaient réciproquement maltraités dans les feuilles publiques. Il n'y a plus de côté droit ni de côté gauche, et tous les députés sont indistinctement assis les uns auprès des autres. Dumas est auprès de Bazire, Jaucourt auprès de Merlin, et Ramond auprès de Chabot. »

On décida que les départements, l'armée et le roi seraient informés de cet heureux événement. Une députation, conduite par Lamourette, se rendit au château ; le roi vint aussitôt pour témoigner sa satisfaction ; il fut accueilli avec la sympathie la plus vive ; l'enthousiasme enfin fut à son comble, et l'on put croire réellement ce jour-là que la patrie était sauvée.

Deux jours après, il ne restait plus aucune trace des fraternelles accolades. Brissot, le 9 juillet, faisait renaître tous les motifs d'irritation que les partis avaient les uns contre les autres, le lendemain les ministres donnaient leur démission, le surlendemain la patrie était déclarée en danger, et deux semaines après, c'est-à-dire le 25 juillet, Carnot proposait d'armer de piques tous les citoyens pour la défense de la patrie et de la liberté.

On ne s'était embrassé que pour quelques heures : le caractère français s'était manifesté là dans toute son ardeur et dans toute son inconstance. La réconciliation avait été dérisoire, elle fut tournée en ridicule par l'ironique *baiser Lamourette*, qui prêtait à la plaisanterie et permettait de jouer sur les mots.

1. *Histoire de la Révolution.*

UNITÉ, INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE; LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT. — Il y eut à Paris, pendant la Révolution, un homme d'origine espagnole, très habile comme typographe et comme graveur, qui, s'étant jeté avec enthousiasme dans le mouvement révolutionnaire, prit, dès 1789, le titre de *premier imprimeur de la liberté*. C'est Antoine-François Momoro.

Membre influent du club des Cordeliers, rédacteur du journal de ce club et des *Révolutions de Paris*, il participa à toutes les manifestations républicaines, celle du Champ de Mars comme celle du 10 août, et reçut du gouvernement quelques missions importantes dont il s'acquitta toujours avec courage et patriotisme. Chargé, en qualité de membre de la commission administrative de Paris, de l'organisation des fêtes publiques[1], il fut l'inventeur de la devise républicaine, — *Liberté, Égalité, Fraternité*, — qui figura d'abord dans les cérémonies, et qui ensuite fut inscrite sur tous les monuments de Paris. Sous la Terreur, cette devise fut précédée des mots : *Unité et indivisibilité de la République*, pour écarter, après la chute des Girondins, toute idée de fédéralisme; et suivie des mots : *ou la mort*, pour exprimer qu'il valait mieux mourir que de ne pas être libre[2].

Le nom de Pache ne doit être mêlé à cette devise que parce qu'il était maire de Paris en 1793, et que ce fut lui qui, comme chef de l'administration municipale, donna des ordres pour la faire peindre sur les monuments publics.

1. C'est en cette qualité aussi qu'il organisa les cérémonies du *Culte de la Raison* et qu'il fit jouer à sa femme le rôle de la déesse Liberté. Quatre mois après, Robespierre l'emportait sur les hébertistes, et Momoro montait sur l'échafaud. (24 mars 1794.)

2. Les crimes qui ensanglantèrent la Révolution firent interpréter ces mots tout différemment : aux yeux de Chamfort, qui s'indignait de voir prostituer le doux nom de fraternité, les mots *fraternité ou la mort*, inscrits sur les monuments publics, signifiaient : *Sois mon frère ou je te tue.* « La fraternité de ces gens-là, disait-il, est celle de Caïn et d'Abel. » Lorsqu'on lui fit remarquer qu'il avait répété plusieurs fois ce mot, il répondit : « Vous avez raison, j'aurais dû dire, pour varier, d'Etéocle et de Polynice. »

La mort sans phrase. — On a reproché à Sieyès (1748-1836) d'avoir, dans le procès de Louis XVI, voté *la mort sans phrase*, comme voulant dire avec une froide cruauté : A quoi bon examiner, et que sert de délibérer? Il faut qu'il meure, voilà tout! — Le mot est inexact, et, par suite, l'intention est faussée. Dans le *Moniteur* du 20 janvier 1793, on ne lit rien de plus, en face du nom de Sieyès, que les deux mots : *la mort.*

Marat avait demandé et obtenu que les votes fussent émis à la tribune et par l'appel nominal. Le 16 janvier 1793, à huit heures du soir, cet appel commença sur la question : *Quelle peine Louis a-t-il encourue?* et pendant vingt-quatre heures la tribune retentit de ces paroles lugubres : *la mort*, accompagnées soit d'un commentaire, soit d'une injure, soit de quelques paroles destinées à motiver le vote, à le justifier ou à le restreindre [1].

C'est ainsi que Philippe-Égalité, le cousin de Louis XVI, à l'appel de son nom, monta lentement à la tribune pour lire d'une voix sourde un papier sur lequel était écrit : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort. »

Robespierre, avant lui, avait prononcé un discours qui se terminait par les mêmes mots ; et Danton s'était écrié : « Je ne suis pas de cette foule d'hommes d'Etat qui ignorent qu'on ne compose point avec les tyrans, qui ignorent qu'on ne frappe les rois qu'à la tête, qui ignorent qu'on ne doit rien attendre de ceux de l'Europe que par la force des armes; je vote la mort du tyran. » — Couthon, plus froid, avait dit avec la raideur d'un légiste : « Louis a été déclaré coupable de conspiration. Comme un de ses juges, j'ouvre la loi ; j'y trouve écrit la peine de mort. Mon devoir est d'appliquer cette peine, je le remplis : je vote pour la mort. »

1. Le faible roi qui, le jour de son sacre à Reims, avait dit, en portant la main à sa couronne: *Elle me gêne*, ne savait pas de quel poids un jour elle lui pèserait. Ne semble-t-il pas cependant qu'il ait eu le pressentiment de sa fin lamentable lorsqu'il s'est écrié tout en larmes, en apprenant qu'il était roi (10 mai 1774) : *O mon Dieu, quel malheur pour moi !*

Parmi les Girondins, Barbaroux avait dit : « Louis est convaincu d'avoir conspiré contre la liberté. Les lois de toute société prononcent contre les conspirateurs la peine de mort. Je vote donc pour la mort. » — Lasource fit cette observation : « La mesure que vous prenez suppose que vous êtes à une grande hauteur; si la Convention s'y maintient, elle écrasera les factieux et établira la liberté. Mais si les partis, si les haines continuent, si la Convention n'a pas le courage de les étouffer, alors on dira qu'elle n'était composée que des plus vils et des plus lâches des hommes; elle ne passera à la postérité qu'avec l'exécration universelle. Après cette réflexion, je prononce la mort. »

Condorcet, pour concilier autant que possible son vote avec ses principes philanthropiques, avait eu recours à cette réticence : « Je vote pour la peine la plus grave, dans le code pénal, et qui ne soit pas la mort. »

D'autres, comme Fauchet, dirent pour quels motifs ils ne votaient pas la mort du roi. « La Convention n'a pas le droit de cumuler et de confondre les pouvoirs. C'est le droit des tyrans. Je puis le subir, je ne l'exercerai jamais. Je brave les tyrans, je ne les imite pas. Je ne suis pas juge : je vote, comme législateur, une mesure de sûreté générale. Je vote pour la réclusion. » — Kersaint suivit cet exemple en déclarant qu'il ne se croyait pas appelé à prononcer une sentence. « Si je pouvais partager l'opinion, ajouta-t-il, de ceux qui se croient revêtus de pouvoirs sans bornes, ce serait pour céder à la clémence et non à la haine; car je pourrais espérer alors être le véritable interprète des sentiments d'un peuple généreux. L'idée d'une nation qui se venge d'un homme ne peut entrer dans mon esprit. L'image de l'inégalité de ce combat le révolte, et la majesté du peuple, nécessairement dégradée dans un tel différend, ne reprend sa grandeur dans ma pensée qu'au moment où il fait grâce. Nulle puissance humaine n'est capable de me faire juger Louis XVI, ci-devant roi des Français, sans appel et souverainement; je ne suis pas le souverain. »

Ceux qui ne prononcèrent la mort qu'à regret firent leurs

réserves ou proposèrent des restrictions. Les uns voulaient que Louis XVI servît d'ôtage à la nation et que la sentence ne fût appliquée qu'en cas d'envahissement par les armées étrangères; d'autres, qu'il fût sursis à l'exécution jusqu'à la ratification de la Constitution par le peuple, ou jusqu'à ce qu'il ait été pris des mesures de sûreté générale.

Bien qu'il fût un de ceux dont on pouvait attendre une opinion, Sieyès se borna à dire laconiquement du haut de la tribune : *la mort*[1]. Soit pour faire remarquer la concision de ce vote de la part d'un esprit si ferme et si sûr, qui savait apprécier la valeur des événements sans passion comme sans enthousiasme[2]; soit pour constater que Sieyès, malgré la gravité des circonstances, n'était pas sorti de son mutisme habituel, le sténographe mit sur sa copie, entre parenthèses (*sans phrase*); il indiquait par là que Sieyès avait voté la mort, mais que, contrairement à la plupart de ses collègues en renom, il n'avait pas prononcé une seule parole pour expliquer son vote.

On s'est mépris également sur le sens d'une autre parole de Sieyès. Interrogé par un ami sur ce qu'il avait fait pendant la Terreur, il répondit : *J'ai vécu*. On a voulu voir dans ces deux mots un mouvement d'égoïsme et d'insensibilité qui était loin de sa pensée : Sieyès entendait dire qu'à une époque où nul ne pouvait se promettre un lendemain, où la mort menaçait toutes les têtes, particulièrement celles des hommes qui étaient en vue et qui jouaient un rôle, il avait résolu le problème difficile de n'être pas envoyé à l'échafaud. Assurément,

1. Sieyès ayant lu, dans le *Censeur européen*, qu'on lui faisait dire : *la mort sans phrase*, écrivit en marge : « C'est faux, voir le *Moniteur* de l'époque. »

2. « Sieyès, après la victoire des Jacobins dans l'appel nominal, jugea toute résistance inutile. Laisser à Robespierre seul ce titre sanglant à la confiance désespérée du peuple, c'était, à ses yeux, abdiquer dès le premier pas le gouvernement de la république et peut-être la vie. Puisqu'on ne pouvait arrêter le mouvement, il fallait, pensait-il, s'y jeter pour le diriger encore. Sieyès monta à son tour à la tribune, il n'y prononça qu'un seul mot : *la mort*. Il le prononça à regret, avec la froideur d'un géomètre qui énonce un axiome et avec l'abattement d'un vaincu qui cède à la fatalité. (Lamartine, *Histoire des Girondins*.)

il n'avait vécu ni tranquille ni heureux; mais il n'était pas mort, et c'était beaucoup.

Sieyès était destiné, paraît-il, à ne mourir que de vieillesse[1]. En l'an III, lorsqu'on lui proposa d'être l'un des cinq directeurs, l'abbé Poulle se présenta chez lui et lui déchargea son pistolet à bout portant. Une balle lui fracassa le poignet, une autre lui effleura la poitrine. Appelé en témoignage, il vit, à l'audience, que les juges penchaient pour l'accusé; aussi, en rentrant chez lui, il dit à son portier : « Si Poulle revient, vous lui direz que je n'y suis pas. »

Sous le Directoire, Sieyès resta fidèle à ses habitudes de silence : il pensa, il agit, et ne parla guère que pour dire, lorsqu'il sentit le moment venu de préparer l'attentat du 18 brumaire : *Il ne faut plus de bavards, il faut une tête et une épée.* La tête, c'était lui; l'épée, c'était Bonaparte. « Il a vu avec un coup d'œil sûr, dit M. Mignet[2], arriver une révolution qui devait se faire par la parole, se terminer par l'épée, et il donna la main, en 1789, à Mirabeau pour la commencer, au 18 brumaire, à Napoléon pour la finir; associant ainsi le plus grand penseur de cette révolution à son plus éclatant orateur et à son plus puissant capitaine. »

Sieyès et Bonaparte, qui avaient d'ailleurs l'un pour l'autre une profonde antipathie, ne s'entendirent pas longtemps; les concessions et l'accord sont impossibles entre deux orgueils qui se heurtent[3].

1. Après avoir traversé la tourmente révolutionnaire, Sieyès fut membre du Directoire, consul provisoire, président du Sénat, grand officier de la Légion d'honneur, comte de l'Empire et académicien. Proscrit comme régicide à la Restauration, il vécut à Bruxelles jusqu'en 1830, revint à Paris après la Révolution de juillet, et y mourut le 20 juin 1836, à l'âge de 88 ans.

2. *Histoire de la Révolution française.*

3. Sieyès, nommé, après le coup d'Etat, le premier des trois consuls provisoires, voulut faire adopter son projet de nouvelle Constitution. Lorsqu'il vint à parler d'un grand électeur logé au palais de Versailles, avec une liste civile de six millions, et dont la fonction consistait à nommer le pouvoir exécutif, Bonaparte lui dit : « Et comment avez-vous pu imaginer, citoyen Sieyès, qu'un homme de quelque talent et d'un peu d'honneur voulût se résigner au rôle d'un cochon à l'engrais de quelques millions? »

Deux mots de Sieyès sont restés célèbres : celui que lui souffla Chamfort et qui forme le titre de son fameux pamphlet paru en janvier 1789, comme pour annoncer la Révolution : *Qu'est-ce que le tiers état? tout; qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? rien; que demande-t-il? à devenir quelque chose;* — et celui qu'il laissa échapper lorsque l'Assemblée constituante, après avoir reconnu, le 4 août, que la dîme était rachetable, déclara, le 10, qu'elle serait abolie : *Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes.* Sieyès manifesta cette opinion devant l'Assemblée, en ménageant les termes, dans la séance du 18 août : « S'il est possible encore de réveiller l'amour de la justice qui devrait n'avoir pas besoin d'être réveillé, je vous demanderai, non pas s'il vous est commode, s'il vous est utile de vous emparer de la dîme, mais si c'est une injustice. »

Quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour. — Cette parole, qui rappelle au sentiment d'indulgence et de compassion pour tous les hommes et surtout pour les coupables, a été prononcée dans une circonstance où l'on pouvait ne pas s'attendre à la rencontrer. C'est Vergniaud qui, en sa qualité de président de l'Assemblée nationale, présenta, à la fin de la session, le projet de décret prononçant la suspension de Louis XVI; c'est lui aussi qui, porté à la présidence de la Convention, le 10 janvier 1793, prononça la sentence de mort du roi, le 17, à huit heures du soir. « Citoyens, dit-il, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous allez exercer un grand acte de justice; j'espère que l'humanité vous engagera à garder le plus profond silence : *Quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour*[1]. » Puis, après avoir lu le recen-

1. Ce mot d'*humanité*, dont on abusa beaucoup et presque toujours gauchement sous la Terreur, fut répété à satiété lors du vote sur le sursis. Michelet en a fait la remarque. — « Point de sursis, dit Tallien, l'*humanité* l'exige; il faut abréger ses angoisses... il est barbare de le laisser dans l'attente de son sort. » — « Point de sursis, dit Couthon, au nom de l'*humanité*, le jugement doit s'exécuter, comme tout autre, dans les vingt-quatre heures. » — Robespierre répéta, on ne sait combien de fois, ce mot d'*humanité*. La

sement des votes, il ajouta avec l'accent de la douleur[1] : « Je déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la mort. »

Ne pas insulter un roi qu'on envoie à l'échafaud n'est pas, à coup sûr, une grande preuve d'humanité; mais Vergniaud voulait s'acquitter avec dignité de la tâche pénible qui lui incombait : en invoquant les sentiments d'humanité, — ceux des convenances eussent manqué de force, — il s'inquiétait sans doute de prévenir le retour des commentaires qu'avaient fait entendre, au moment du vote, un grand nombre de ceux qui avaient déclaré que Louis XVI méritait la mort. Il y eut 387 voix pour la mort, et 334 pour la mort avec des amendements : les fers, la détention, le bannissement à la paix.

Vive la République! — Deux héros de la première République furent des enfants : Barra (Joseph) et Viala (Agricole), tous deux nés en 1780 et morts en 1793. Le premier était de Falaise (Calvados); le second, d'Avignon (Vaucluse).

Enrôlé dans un régiment qui combattait en Vendée, le jeune Barra s'étant laissé entraîner par son ardeur, dans la sanglante lutte de Cholet (octobre 1793), il se trouva, loin des siens, entouré de soldats ennemis. Son jeune âge excita l'intérêt, et on lui offrit la vie s'il voulait crier : *Vive le roi!* Il répondit : *Vive la République!* et tomba percé de coups.

Les royalistes du Midi, soulevés contre la République (juillet 1793), s'étaient rendus maîtres de la rive gauche de la

Convention perdait patience. La Revellière-Lépeaux, Daunou, Chambon, exprimèrent courageusement leur indignation sur cette douceur exécrable, qui ressemblait tant à l'hypocrisie.

1. « Vergniaud croyait le roi coupable, coupable de lèse-nation et d'appel à l'étranger, crime à coup sûr digne de mort. Et néanmoins il y avait des circonstances atténuantes, dont le souverain pouvait tenir compte ; le peuple pouvait faire grâce. Vergniaud le désira sans nul doute, et c'est pour cela qu'il soutint l'appel au peuple. L'appel n'étant pas admis, il vota la mort, comme les autres députés de Bordeaux, comme Ducos et Fonfrède, ajoutant, admettant la possibilité d'un sursis. » (Michelet, *Histoire de la Révolution française.*)

Durance et marchaient sur Avignon. Les patriotes étaient résolus à leur barrer le passage ; mais pour cela il fallait aller couper les câbles des pontons, c'est-à-dire courir, sous le feu de l'ennemi, à une mort certaine. On se demandait quel homme intrépide oserait tenter cette entreprise, lorsque le jeune Viala, commandant de la petite garde nationale dite l'*Espérance de la patrie*, se présenta. On voulut refuser son sacrifice, mais il s'échappa, saisit une hache et s'élança sur le poteau où les câbles étaient fixés. Le courageux enfant, malgré son ardeur, ne put achever sa périlleuse expédition : il tomba mortellement blessé à la poitrine, et les royalistes jetèrent son corps à la rivière.

Barra et Viala eurent les honneurs du Panthéon ; Marie-Joseph Chénier a uni leurs noms dans son hymne patriotique, *le Chant du départ :* et Robespierre a célébré leur héroïsme dans le rapport qu'il fit à la Convention, le 7 mai 1794 (18 floréal an II), au nom du Comité de salut public sur *les idées religieuses et morales et les fêtes nationales :*

« Jeunes Français, entendez-vous l'immortel Barra, qui du sein du Panthéon vous appelle à la gloire ! Venez répandre des fleurs sur sa tombe sacrée. Barra, enfant héroïque, tu nourrissais ta mère et tu mourus pour ta patrie ! Barra, tu as déjà reçu le prix de ton héroïsme ; la patrie a adopté ta mère ; la patrie, étouffant les factions criminelles, va s'élever triomphante sur les ruines des vices et des trônes. O Barra, tu n'as pas trouvé de modèle dans l'antiquité, mais tu as trouvé parmi nous des émules de ta vertu !

« Par quelle fatalité ou par quelle ingratitude a-t-on laissé dans l'oubli un héros plus jeune encore, et digne des hommages de la postérité ? Les Marseillais rebelles, rassemblés sur les bords de la Durance, se préparaient à passer cette rivière pour aller égorger les patriotes faibles et désarmés de ces malheureuses contrées ; une troupe peu nombreuse de républicains réunis de l'autre côté ne voyait d'autre ressource que de couper les câbles des pontons qui étaient au pouvoir de leurs ennemis ; mais tenter une telle entreprise en présence des

bataillons nombreux qui couvraient l'autre rive, et à la portée de leurs fusils, paraissait une entreprise chimérique aux plus hardis. Tout à coup un enfant de treize ans s'élance sur une hache; il vole au bord du fleuve et frappe le câble de toute sa force : plusieurs décharges de mousqueterie sont dirigées contre lui; il continue de frapper à coups redoublés; enfin il est atteint d'un coup mortel; il s'écrie: *Je meurs; cela m'est égal, c'est pour la liberté!* Il tombe, il est mort!... Respectable enfant, que la patrie s'enorgueillisse de t'avoir donné le jour! Avec quel orgueil la Grèce et Rome auraient honoré ta mémoire, si elles avaient produit un héros tel que toi! »

Il faut laisser à Robespierre la responsabilité des quelques mots qu'il fait prononcer à Viala : si l'héroïque enfant a parlé, il est vraisemblable que personne n'a pu entendre distinctement ce qu'il a dit.

Faites, sire, ce sacrifice; c'est un dernier trait de ressemblance avec votre divin modèle. — L'abbé Edgeworth[1] n'a pas dit à Louis XVI au pied de l'échafaud : *Fils de saint Louis, montez au ciel.* Il a déclaré lui-même n'avoir aucun souvenir de ces paroles, écrites, le lendemain de l'exécution, dans le *Républicain français.*

D'après les *Mémoires de la duchesse d'Angoulême,* l'abbé Edgeworth aurait dit : *Allez, fils de saint Louis, les portes de l'éternité vous sont ouvertes.* Mais ces paroles diffèrent à peine des premières, et si l'abbé les avait prononcées, il n'aurait pas répondu, lorsqu'il fut questionné à ce sujet, qu'il n'avait rien dit de semblable. D'autre part, la sœur de l'abbé, Mlle Edgeworth, n'aurait certainement pas manqué d'en faire mention dans la lettre qu'elle écrivit à une amie, le 10 février 1793, pour lui raconter toutes les circonstances du supplice. Ce qu'il faut croire, c'est que la duchesse d'Angoulême, qui a beaucoup connu l'abbé plus tard, qui l'a même soigné dans une dan-

1. M. Edgeworth de Firmont, ecclésiastique irlandais, qui, venu en France, avait été le confesseur de Madame Élisabeth.

gereuse maladie, aura souvent causé avec lui des derniers moments de Louis XVI, et que, à distance, n'étant plus sous le coup de l'émotion, l'abbé aura été amené peu à peu, dans ses récits, à composer une scène plus complète.

Les paroles réellement prononcées par le confesseur du roi éveillent le souvenir, non de saint Louis, mais de Jésus-Christ.

Au moment où les exécuteurs saisirent les mains de Louis XVI, il s'écria, en les retirant avec vivacité : « Que prétendez-vous faire? — Vous lier. — Me lier! je n'y consentirai jamais! C'est inutile, je suis sûr de moi. » Une scène presque violente s'engagea, les bourreaux élevèrent la voix, et le roi, profondément ému, regarda l'abbé Edgeworth comme pour lui demander ce qu'il devait faire. Après un instant de silence, l'abbé répondit au roi, qui l'interrogeait toujours du regard : *Faites, sire, ce sacrifice; c'est un dernier trait de ressemblance avec votre divin modèle.*

Le journal hebdomadaire de Prudhomme, les *Révolutions de Paris*, relatait ainsi les dernières circonstances de la mort de Louis XVI : « Arrivé à la place de la Révolution, il recommanda à plusieurs reprises au lieutenant son confesseur, et descendit de la voiture. Aussitôt il fut remis entre les mains de l'exécuteur : il ôta son habit et son col lui-même, et resta couvert d'un simple gilet de molleton blanc; il ne voulait pas qu'on lui coupât les cheveux, et surtout qu'on l'attachât. Quelques mots dits par son confesseur le décidèrent à l'instant. Il monta sur l'échafaud, s'avança du côté gauche, le visage très rouge, considéra pendant quelques minutes les objets qui l'environnaient, et demanda si les tambours ne cesseraient pas de battre; il voulut s'avancer pour parler; plusieurs voix crièrent aux exécuteurs, qui étaient au nombre de quatre, de faire leur devoir. Néanmoins, pendant qu'on lui mettait les sangles, il prononça distinctement ces mots : « Je meurs innocent, je pardonne à « mes ennemis, et je désire que mon sang soit utile aux Français « et qu'il apaise la colère de Dieu. » A dix heures dix minutes, sa tête fut séparée de son corps, et ensuite montrée au peuple.

A l'instant les cris de : Vive la République ! se firent entendre de toutes parts.

« Les restes de Louis furent enfermés dans une mannette d'osier conduits dans une charrette au cimetière de la Madeleine et placés dans une fosse entre deux lits de chaux vive. On y établit une garde pendant deux jours. »

Je vis par curiosité. — Mme de Bawr[1], dans ses *Souvenirs*, parle avec intérêt, on dirait presque avec admiration, d'un petit homme de sa connaissance, sans fortune, sans place et sans talent, qui partagea sa vie entre le théâtre et les échecs, et dont les jugements faisaient loi. Il ne sortait du café de la Régence que pour se rendre aux Français, à l'Opéra ou à l'Opéra-Comique, théâtres dans lesquels il avait ses entrées. Les débutants tremblaient, paraît-il, devant cet Aristarque dramatique, et son mot, parfois sanglant, ne contribuait pas peu à fixer l'opinion. Il était connu des auteurs et des acteurs ; on le saluait avec respect, on l'interrogeait avec empressement. Ce petit homme, dont la vie s'écoula dans un cercle de court rayon dont le Palais-Royal était le centre, ne manquait ni de sûreté ni de finesse dans ses jugements, et conservait avec tous son franc parler, qu'il appelait la langue des honnêtes gens. On ne savait pas où il était né, mais il habitait Paris depuis l'âge de dix ans et s'appelait Martin.

Comme exemple de la franchise d'allures de son petit héros,

1. Alexandrine-Sophie Goury de Champgrand fut comtesse de Saint-Simon avant d'être baronne de Bawr. Mais l'incompatibilité des caractères amena le divorce. Pour donner ses motifs, le futur chef de la secte saint-simonienne écrivit à sa femme « que malgré la tendresse et l'estime que lui inspiraient sa personne et son caractère, les pensées étroites et vulgaires dans lesquelles elle avait été élevée, et qui la dominaient encore, ne lui permettaient pas de s'élancer avec lui au-dessus de toutes les lignes connues ; qu'il était donc obligé de demander la séparation, le premier homme de ce monde ne devant avoir pour épouse que la première femme ». Ce qui ajoute à la bizarrerie des circonstances, c'est qu'après le divorce prononcé, ce fut le comte qui pleura. Mme de Bawr n'était pas destinée à connaître les joies du mariage : son second mari, qui semblait devoir la rendre heureuse, mourut écrasé, à trente et un ans, sous une voiture chargée de pierres.

Mme de Bawr raconte ceci : « On donnait une première représentation aux Français; la foule était immense. Le comte de Clermont d'Amboise, en grande tenue, couvert d'ordres, restait à la porte d'une des loges du rez-de-chaussée, qu'ouvrait, dans ce temps-là, l'homme qui recevait les billets de parterre. Apercevant M. Martin, qui attendait aussi que l'on vînt lui ouvrir l'orchestre, il court à lui. « Êtes-vous l'ouvreur, mon cher? lui dit-il. — Non. Et vous? »

M. Martin traversa l'époque de la Terreur. D'après Mme de Bawr, ce fut lui qui, ému de ce qui se passait, et se demandant où l'on aboutirait, dit à son ami Ducis : *Je vis par curiosité*. Ce mot a été attribué à Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris ;* il aurait pu être dit par beaucoup d'autres, car il répondait singulièrement bien à la situation de chacun au milieu d'événements si étonnants et si terribles.

Victor Hugo le jugea bon et le mit dans la bouche de l'Angely (*Marion Delorme*, acte IV, sc. VIII). Dans ce même drame, on trouve aussi, prononcés par Saverny marchant au supplice (acte V, sc. VIII), les mots : *Vous avez fait, monsieur, trois fautes d'orthographe*, que dit le marquis de Favras (18 février 1790) au greffier qui lui apporta son arrêt de mort[1]. Ce royaliste exalté ne se doutait guère, en faisant cette fanfaronnade, qu'il laissait tomber un alexandrin que le grand poète ne dédaignerait pas de ramasser.

TU TREMBLES, BAILLY? — J'AI FROID. — Bailly fut un savant distingué, mais c'est moins à la science qu'à la politique qu'il doit sa célébrité. Élu membre des États généraux, il fut le premier président de l'Assemblée constituante, et celui qui eut l'honneur de présider la fameuse séance du Jeu de paume.

Bailly fut aussi le premier maire de la commune de

1. Favras fut pendu, comme un simple roturier. Ce fut le premier exemple de l'égalité des peines : les nobles jusque-là avaient eu le privilège de la hache. Abandonné de son parti et livré aux insultes de la populace, Favras fut accueilli sur la place de Grève par des huées et des vociférations ; au moment où le corps fut lancé dans l'espace, il y eut un horrible gamin pour crier : *Saute, marquis.*

Paris[1], après la prise de la Bastille. En cette qualité, il adressa au roi (17 juillet 1789), près de la barrière de la Conférence, un discours qui commençait ainsi : « J'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris. Ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple ; ici le peuple a reconquis son roi[2]. » Un mois après (23 août), Bailly prêtait serment en ces termes : « Sire, je jure à Dieu, entre les mains de Votre Majesté, de faire respecter votre autorité légitime, de conserver les droits sacrés de la commune de Paris et de rendre justice à tous. » Enfin, lorsque Bailly alla féliciter le roi sur la séance qu'il avait tenue à l'Assemblée constituante le 4 février 1790, et sur le discours qu'il avait prononcé[3],

1. Le choix libre et spontané de ses concitoyens, qui l'appelèrent successivement aux positions les plus élevées, lui permit d'écrire dans ses *Mémoires :* « Je suis un exemple bien sûr qu'on peut parvenir à tout et aux premiers honneurs sans intrigues. Ceci soit dit pour la consolation des honnêtes gens, et pour l'encouragement de la jeunesse à suivre le droit chemin. »

2. Bailly a expliqué lui-même l'idée attachée à cette phrase qui lui fut amèrement reprochée : « Le sens en est clair, dit-il, Henri IV avait *recouvré* son peuple ; ici, le peuple a *recouvré* son roi. Le mot *reconquis* est substitué comme plus fort et faisant image : reconquis par l'amour et par l'éloignement des conseils qui l'avaient égaré. »

3. Ce discours, qui excita dans l'Assemblée l'enthousiasme et l'attendrissement, se terminait ainsi :

« Puisse cette journée, où votre monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche et la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet empire ! Elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardents, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix et de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneraient encore d'un esprit de concorde, devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent, je les payerai par ma reconnaissance et mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour, ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté : l'attachement à la Constitution nouvelle, et le désir ardent de la paix, du bonheur et de la prospérité de la France. »

Le président de l'Assemblée, Bureau de Puzy, répondit au roi qu'il lui avait suffi, dédaignant l'appareil et le faste du trône, de se montrer dans la simplicité de ses vertus, pour entraîner tous les cœurs. Le roi se retira au milieu des applaudissements, et une députation de l'Assemblée l'accompagna jusqu'aux Tuileries. L'homme de génie qui alors dominait les événements, Mirabeau, témoin une fois de plus de la mobilité du caractère français, dit avec ironie à l'un de ses collègues : « Si j'étais appelé au ministère, poignardez-moi, car un an après vous seriez esclaves. »

Bailly lui dit qu'il réunissait tous les titres des monarques chéris, *Louis le Juste, Louis le Bon, Louis le Sage*, et bientôt *Louis le Grand*.

Au milieu des émeutes, de la famine et des complications d'une administration nouvelle, Bailly traversa plus d'une crise difficile. Les conflits administratifs dont la source existait au sein même du conseil de la commune lui arrachaient chaque jour cette exclamation, image fidèle de l'état de son âme : *J'ai cessé d'être heureux*. Cependant, jusqu'à la fuite du roi, il parvint à garder sa popularité; mais l'insurrection du Champ de Mars l'obligea de recourir à la force; le sang coula, et de ce jour il devint odieux au parti populaire. Lorsqu'il eut remis ses pouvoirs entre les mains de Pétion, son successeur (18 novembre 1791), on lui offrit un refuge en Angleterre, pour échapper aux rancunes de ses ennemis. Bailly répondit : « L'homme qui s'est vu chargé d'une grande administration doit, quelque danger qui le menace, rester pour rendre compte de sa conduite. » Ce triste moment ne se fit guère attendre. Arrêté à Melun, où il avait cru trouver une paisible retraite auprès de son ami et illustre confrère le savant Laplace, Bailly fut transféré à Paris sur l'ordre du Comité de salut public. Appelé à déposer comme témoin dans le procès de Marie-Antoinette, il déclara fausses et calomnieuses les accusations portées contre la reine, et lorsqu'il eut à se défendre lui-même, il montra la plus grande fermeté. Bailly avait alors cinquante-sept ans. Condamné à mort pour sa participation à ce qu'on appelait alors *les massacres du Champ de Mars*, et traîné lentement à l'échafaud au milieu des outrages et des imprécations d'une multitude en fureur, son courage et sa constance ne se démentirent pas un seul instant [1]. L'agonie fut prolongée encore : sur le lieu même de l'exécution, on brûla devant lui le drapeau

1. « Bailly avait coutume de dire : « On doit avoir mauvaise opinion de ceux qui n'ont pas, en mourant, un regard à jeter en arrière. » Le dernier regard de Bailly fut pour sa femme. Un gendarme de l'escorte recueillit avec sensibilité les paroles de la victime et les reporta fidèlement à sa veuve. » (ARAGO, *Biographie de Bailly*.)

rouge; on démolit l'échafaud préparé, pour ne pas souiller de son sang le champ de la fédération, et on le releva dans un fossé voisin. « Pendant les apprêts de son supplice, dit Arnault, apprêts renouvelés et prolongés avec tant de cruauté, une pluie glaciale n'avoit pas cessé de tomber sur ce vieillard demi-nu : *Tu trembles, Bailly,* lui dit un de ses bourreaux. — *J'ai froid,* répondit Bailly (12 novembre 1793)[1].

« Lorsque cet homme infortuné écrivoit, à propos d'Hypathia, jeune femme astronome massacrée par les habitants d'Alexandrie, que *les modernes épargnent au moins la vie, en déchirant la réputation,* il ne se doutoit guère qu'il seroit lui-même une preuve lamentable de la fausseté de son assertion, et qu'il renouvelleroit l'histoire d'Hypathia[2]. »

Un siècle et demi avant Bailly, une autre victime des tourmentes révolutionnaires, le roi d'Angleterre, Charles Ier, ne voulut pas trembler de froid. Le matin de son exécution (9 février 1649), « le roi, dit M. Guizot, s'étant levé de bonne heure : « J'ai une grande affaire à terminer », dit-il à Herbert, et il se mit à sa toilette. Les mains du fidèle serviteur tremblaient en arrangeant ses cheveux. « Prenez, je vous prie, la même peine qu'à l'ordinaire, dit le roi; quoique ma tête ne doive pas rester longtemps sur mes épaules, je veux être paré aujourd'hui comme un marié. Donnez-moi deux chemises, ajouta-t-il; la saison est si froide que *je pourrais trembler, et on dirait que j'ai peur.* »

Bruler n'est pas répondre. — Ce mot a pu être dans la bouche de plus d'un des novateurs ou des persécutés, qui, comme Calvin ou Rousseau, ont vu condamner leurs livres au feu; mais il est devenu célèbre depuis qu'il a été imprudemment répété par Camille Desmoulins, le jeune révolutionnaire

1. « Et il y a des gens qui lui disputent ce mot, dans le sens élevé où il est si naturel qu'il l'ait proféré. On dirait qu'ils ont intérêt vraiment à ce qu'il y ait un mot touchant et sublime de moins dans le monde. » (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi.*)

2. Chateaubriand, *Génie du Christianisme.*

que Mirabeau saluait ainsi, dans une lettre du 2 mai 1790 : « Adieu, beau fils! vous méritez qu'on vous aime, malgré vos fougueux écarts. »

Après avoir écrit, dans ses accès d'exaltation, *la France libre* et le *Discours de la Lanterne aux Parisiens*, Camille Desmoulins assista, en 1793, aux terribles séances du tribunal révolutionnaire, et son cœur se serra. On dit même qu'en entendant l'arrêt de mort des Girondins (octobre 1793), il faillit s'évanouir et s'écria : « C'est moi qui les ai tués. » Il était sous ces sinistres impressions lorsque Danton, revenu aussi à des sentiments plus modérés, lui dit un jour en sortant avec lui du tribunal révolutionnaire : « Pourquoi gardes-tu le silence? — J'en suis las, du silence, répondit-il. La main me pèse; j'ai quelquefois envie d'aiguiser ma plume en stylet et d'en poignarder ces misérables. Qu'ils y prennent garde, mon encre est plus indélébile que leur sang; elle tache pour l'immortalité! — Commence donc dès demain, s'écria Danton. C'est toi qui as lancé la Révolution, c'est à toi de l'enrayer. »

Et le 5 décembre 1793 (quintidi frimaire, 2e décade, l'an II de la République une et indivisible) parut le premier numéro du *Vieux Cordelier*, « journal rédigé par Camille Desmoulins, député à la Convention et doyen des Jacobins », avec cette devise : *Vivre libre ou mourir.*

Les deux premiers numéros ne furent pas encore agressifs; ils ménageaient Robespierre, par qui Camille avait même promis de se laisser diriger. Cependant, ces numéros promettaient des scandales, des révélations, des attaques, et le succès fut très grand : on en tira, dit-on, jusqu'à cinquante mille exemplaires. C'était le temps où l'on jouait sur les mots, même en jouant sa tête : Desmoulins avait dit, en parlant de Saint-Just : *Il s'estime tant qu'il porte avec respect sa tête sur ses épaules comme un saint sacrement;* et Saint-Just avait répondu : *Je lui ferai porter la sienne comme un saint Denis.* Dans le troisième numéro du *Vieux Cordelier*, Camille Desmoulins, pour saper le terrorisme, peignit, avec éloquence et sous les couleurs les plus vives, les misères et les crimes de

son temps en feignant de retracer, d'après Tacite, la Rome des Césars. Il ne se borna pas, du reste, à ces allusions transparentes, car il ajouta pour appuyer sur la leçon : « C'est à ceux qui, en lisant ces vives peintures de la tyrannie, y trouveraient quelque malheureuse ressemblance avec leur conduite, à s'empresser de la corriger : car on ne se persuadera jamais que le portrait d'un tyran, tracé de la main du plus grand peintre de l'antiquité et par l'historien des philosophes, puisse être devenu le portrait d'après nature de Caton et de Brutus, et que ce que Tacite appelait le despotisme et le pire des gouvernements, il y a dix-huit siècles, puisse s'appeler aujourd'hui la liberté et le meilleur des mondes possibles. »

Ceux que désignait si clairement le traducteur de Tacite ne se corrigèrent point ; mais ils se reconnurent et ne songèrent qu'à se venger. Dénoncé à toutes les sociétés populaires et menacé de la guillotine, Camille Desmoulins ne recula pas ; il se raidit même, plus résolu que jamais, contre le danger : il osa dire que la liberté n'était point un bonnet rouge[1], et poussa la hardiesse jusqu'à prononcer le mot clémence : « Je pense bien différemment de ceux qui vous disent qu'il faut laisser la terreur à l'ordre du jour. Je suis certain, au contraire, que la liberté serait consolidée et l'Europe vaincue si vous

1. « Non, la liberté, cette liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons : la liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice. Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects ; car, dans la Déclaration des Droits, il n'y a pas de maison de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt. Le soupçon n'a point de prison, mais l'accusateur public ; il n'y a que des prévenus de délits fixés par la loi. Et ne croyez pas que cette mesure serait funeste à la République : ce serait la mesure la plus révolutionnaire que vous eussiez jamais prise. Vous voulez exterminer tous vos ennemis par la guillotine! Mais y eut-il jamais plus grande folie? Pouvez-vous en faire périr un seul à l'échafaud sans vous faire dix ennemis de sa famille ou de ses amis? Croyez-vous que ce soient ces femmes, ces vieillards, ces cacochymes, ces égoïstes, ces traînards de la Révolution qui sont dangereux? De vos ennemis, il n'est resté parmi vous que les lâches et les malades ; les braves et les forts ont émigré, ils ont péri à Lyon ou dans la Vendée ; tout le reste ne mérite pas votre colère. »

aviez un comité de clémence. C'est ce comité qui finirait la Révolution : car la clémence est aussi une mesure révolutionnaire, et la plus efficace de toutes quand elle est distribuée avec sagesse. Que les imbéciles et les fripons m'appellent modéré s'ils le veulent..... Si mon comité de clémence paraît à quelques-uns de mes collègues malsonnant et sentant le modérantisme....., je puis répondre, dans le temps qui court, comme faisait Marat quand, dans un temps bien différent, nous lui reprochions d'avoir exagéré dans sa feuille : *Vous n'y entendez rien! Eh! mon Dieu, laissez-moi dire; on n'en rabattra que trop.* »

Camille Desmoulins ayant été ajourné aux Jacobins pour justifier ses insinuations contre la Terreur, il fut défendu à deux reprises différentes par Robespierre qui termina ainsi son second plaidoyer (7 janvier 1794) : « Les écrits de Camille sont condamnables sans doute; mais pourtant il faut distinguer sa personne de ses ouvrages. Camille est un enfant gâté, qui avait d'heureuses dispositions, mais que les mauvaises compagnies ont égaré. Il faut sévir contre ses numéros, que Brissot lui-même n'eût osé avouer, et conserver Camille au milieu de nous. Je demande, pour l'exemple, que les numéros de Camille soient brûlés dans la société. — C'est fort bien dit, répliqua Camille; mais je te répondrai comme Rousseau : *Brûler n'est pas répondre.* »

Par ces derniers mots, l'accusé détruisit l'effet qu'aurait pu produire, s'il en était temps encore, le discours de son défenseur. Il fut exclu des Jacobins comme il l'avait été des Cordeliers, et sa mort fut décidée. Dans le rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre, après Thermidor, on lit cette phrase : « Camille, guillotiné pour avoir commenté Tacite. » Il fut arrêté dans la nuit du 30 au 31 mars, traduit au tribunal révolutionnaire, et conduit à l'échafaud le 5 avril suivant (1794). Sa femme, sa chère Lucile, voulut exciter un soulèvement pour le sauver, et fut exécutée huit jours après.

De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'au-

DACE. — C'est fort à propos que l'histoire a enregistré ce cri de guerre ; aucun ne caractérise mieux Danton (1759-1794) : il eut de l'audace, de l'emportement, beaucoup plus que du courage[1].

La journée du 10 août avait valu à Danton le ministère de la justice; *il y avait été porté*, a-t-il dit lui-même, *par un boulet de canon*. Le manifeste du duc de Brunswick, sur la guerre entreprise contre la France, était connu à Paris le 28 juillet, et, le 22 août, Longwy ouvrait ses portes aux Prussiens. Le bruit se répandait même que, quelques jours après, Verdun avait suivi son exemple. La terreur était dans les esprits, l'exaspération était à son comble. Le 1er septembre, il fut décidé que le lendemain on battrait la générale, on sonnerait le tocsin, on tirerait le canon d'alarme, que tous les citoyens disponibles se dirigeraient en armes vers le Champ de Mars, y camperaient pendant le reste de la journée et partiraient ensuite pour se rendre sous les murs de Verdun. C'est pourquoi Vergniaud et Danton prononcèrent l'un et l'autre, le 2 septembre 1792, un discours sur la levée en masse des citoyens. Voici les paroles de Danton :

« Il est bien satisfaisant pour les ministres d'un peuple libre d'avoir à lui annoncer que la patrie va être sauvée. Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Vous savez que Verdun n'est point encore au pouvoir de nos ennemis.

« Vous savez que la garnison a juré d'immoler le premier qui proposerait de se rendre; une partie du peuple va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Paris va seconder ces grands efforts; les commissaires de la commune vont proclamer d'une manière solennelle l'invitation aux citoyens de s'armer et de marcher pour la défense de la patrie. C'est en ce moment, messieurs, que vous pouvez déclarer que la capitale a bien mérité de la France entière; c'est en

1. Ce mot donne la marque du caractère de Danton comme le proverbe italien qu'on a mis dans la bouche de Saint-Just convient à son impassibilité : *L'empire est au flegmatique.* (Voy. *Histoire de Saint-Just,* par Ern. Hamel, p. 279.)

ce moment que l'Assemblée nationale va devenir un véritable comité de guerre. Nous demandons que vous concouriez avec nous à diriger ce mouvement sublime du peuple, en nommant des commissaires qui nous seconderont dans ces grandes mesures. Nous demandons que quiconque refusera de servir de sa personne, ou de remettre ses armes, soit puni de mort.

« Nous demandons qu'il soit fait une instruction aux citoyens pour diriger leurs mouvements; nous demandons qu'il soit envoyé des courriers dans tous les départements pour les avertir des décrets que vous aurez rendus.

« Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, messieurs, il nous faut *de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace,* et la France est sauvée [1]. »

Ce discours, accueilli par d'unanimes applaudissements, fut suivi des massacres dans les prisons; ils commencèrent ce même jour 2 septembre, un dimanche, et ne cessèrent que le jeudi. On a dit que Danton ne les avait pas voulus; mais quand on prêche l'audace à un peuple en fureur, quand on l'entraîne et qu'on l'affole, on peut s'attendre à d'épouvantables excès [2].

Danton n'était ni féroce ni sanguinaire; il avait même au fond de l'âme des sentiments d'humanité dont il a donné plus d'une preuve; mais il était irréfléchi, violent; il disait qu'*une révolution ne peut se faire géométriquement*. Parfois aussi l'expression chez lui était pittoresque : à un groupe populaire qui le consultait sur la façon d'agir avec les aristocrates, il répondit : *Faites comme eux, vous étiez dessous, mettez-vous dessus. Voilà la révolution.* »

1. Si Danton avait lu les *Essais* de François Bacon, il aurait pu être inspiré, en poussant ce triple cri, par le célèbre philosophe anglais: « Le rôle de l'audace est d'un effet merveilleux dans les affaires politiques (civil business). *Que faut-il d'abord? de l'audace. Et en second et en troisième lieu? de l'audace.* Et cependant l'audace est fille de l'ignorance et de la bassesse. »

2. Plusieurs historiens se sont efforcés de prouver que Danton ne prit aucune part aux horribles massacres. Voir, en particulier, le livre de M. Dubosc : *Danton et les massacres de septembre.*

Le moment arriva où les excès de la démagogie l'épouvantèrent. Il employa alors son éloquence à flétrir les saturnales appelées *Fêtes de la Raison : Quand ferons-nous cesser ces mascarades? Nous n'avons pas voulu détruire la superstition pour établir l'athéisme.*

A ceux qui lui conseillèrent de frapper Robespierre pour n'être pas frappé lui-même, il répondit : *J'aime mieux être guillotiné que guillotineur.* Cependant, il ne se croyait que menacé ; comme le duc de Guise, il disait qu'on n'oserait pas : *On ne me touche pas, je suis l'arche.* Et quand on lui parlait de fuir : *Est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers!*

Arrêté et conduit d'abord à la prison du Luxembourg, il dit à ses codétenus : « Messieurs, j'espérais avant peu vous faire sortir d'ici ; mais m'y voilà moi-même avec vous, et je ne sais comment cela finira. » Le tribunal révolutionnaire ne tarda pas à lui apprendre comment cela devait finir pour lui. *C'est à pareille époque,* s'écria-t-il, *que j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire; j'en demande pardon à Dieu et aux hommes.* Interrogé, selon l'usage, sur son nom et sa demeure, il répondit : *Ma demeure sera bientôt dans le néant et mon nom vivra dans le Panthéon de l'histoire;* et lorsqu'il entendit son arrêt de mort, il s'écria : « On nous immole à quelques lâches brigands ; mais ils ne jouiront pas longtemps de la victoire! J'entraîne Robespierre... L'infâme poltron, j'étais le seul qui pouvait avoir assez d'influence pour le sauver! » Ramené dans sa prison, voici quelle fut sa dernière réflexion : *Dans les révolutions, le pouvoir reste toujours dans les mains des petits; mais il vaut mieux être né pauvre pêcheur que de gouverner les hommes.*

Au pied de l'échafaud, la pensée de sa femme et de ses enfants lui arracha quelques larmes ; mais il se raidit aussitôt : *Allons, Danton, point de faiblesse!* Ses dernières paroles, plus préparées peut-être que les autres, furent adressées au bourreau : *Tu montreras ma tête au peuple; elle en vaut la peine.* Et lorsque le bourreau l'empêcha d'embrasser son ami Hérault de Séchelles : *Misérable,* lui dit-il en mettant

la tête sous le couteau, *tu n'empêcheras pas nos têtes de se baiser dans le panier.* » (5 avril 1794.)

Thermidoriens. — Le Comité de salut public, dont Robespierre était l'âme, portait dans son sein un germe de division qui devait causer sa ruine. D'un côté, étaient les hommes purs, mais en même temps implacables : Robespierre, Saint-Just, Couthon ; de l'autre, les corrompus, aussi atroces que les premiers, mais moins éloignés de la transaction, du moment où ils y voyaient le moyen de satisfaire leurs passions : c'étaient Billaud-Varennes[1], Collot d'Herbois et Barère. La lutte s'engagea à la Convention dans les séances des 8 et 9 thermidor an II (26 et 27 juillet 1794), et elle se termina par la chute de Robespierre, dont l'arrestation fut décrétée à une immense majorité aux cris de : *Vive la liberté! Vive la République!* — *La République*, répondit Robespierre, *elle est perdue; les brigands triomphent.*

Robespierre jeune, Saint-Just, Couthon et Lebas furent mis, dans la même séance, en état d'arrestation (c'est Barère qui rédigea les décrets), et le lendemain, 10 thermidor, ils montèrent sur l'échafaud.

C'est la victoire remportée dans la journée du 9 thermidor qui fit appeler *Thermidoriens* ceux des membres de la Convention qui luttèrent contre Robespierre et parvinrent à le renverser. Il y eut là deux sortes d'hommes : ceux qui comptaient poursuivre la voie révolutionnaire, tels que Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Vadier, Amar, valets qui avaient pris le sceptre de leurs maîtres après les avoir assassinés; et ceux qui voulaient que la chute de Robespierre fut le signal de la réaction. Ces derniers l'emportèrent, car ils eurent avec eux la majorité modérée de la Convention; c'est à eux surtout que s'applique le nom de *Thermidoriens.* Ils eurent pour chef Tallien, dont la femme fut surnommée *Notre-Dame de Thermidor*

1. Celui que Napoléon regardait comme le plus exécrable des hommes qui aient figuré dans la Révolution.

en souvenir de l'influence qu'elle avait exercée sur Tallien lorsqu'il s'était agi de renverser Robespierre. « J'ai vu hier la séance des Jacobins, avait dit Tallien à la tribune, j'ai frémi pour la patrie ! J'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la Convention nationale n'avait pas eu le courage de le décréter d'arrestation. »

La réaction thermidorienne dura jusqu'à la fin de la session de la Convention, c'est-à-dire jusqu'au 4 novembre 1795 (13 brumaire an IV).

' MUSCADINS. — JEUNESSE DORÉE. — INCROYABLES. — Les jeunes gens qui, après la chute de Robespierre, formaient le parti de la réaction, affectèrent, par opposition aux révolutionnaires dits *sans-culottes* (voy. ce mot), une tenue élégante et des mœurs raffinées qui firent donner à leur faction le nom de *jeunesse dorée*. Ils avaient adopté un costume particulier qu'on appelait *costume à la victime;* au lieu de la *Carmagnole* (voy. ce mot) des Jacobins, ils portaient l'habit carré et décolleté, et ils étaient armés de bâtons plombés en forme d'assommoir.

Le massacreur Fréron, celui qui voulut raser Marseille, Toulon et l'Hôtel de Ville de Paris, celui qui, dans les plus mauvais jours de la Révolution, poussa incessamment à toutes les violences, l'homme exécrable qui semblait né avec le génie de la destruction, et qui, selon l'expression d'Isnard, est demeuré *tout nu et tout couvert de la lèpre du crime,* se mit à la tête de cette troupe de jeunes réactionnaires qui se présentaient comme les vengeurs des victimes de la Terreur, et luttaient, dans les sections et dans les clubs, contre les derniers jacobins. Avec eux, il massacra les sans-culottes en chantant le *Réveil du peuple,* comme il avait massacré auparavant les royalistes en chantant *la Marseillaise* (voy. ce mot). Les réactionnaires furent punis de cette alliance par un outrage : on les appela la *jeunesse dorée de Fréron.*

Pour soutenir son nouveau parti, Fréron reprit la publication de *l'Orateur du peuple,* pamphlet qui avait été autrefois

le déversoir du journal de Marat, *l'Ami du peuple*, et, pour que rien ne manquât au cynisme de la conversion de Fréron, il plaça son journal transformé sous l'invocation de celui dont il avait été naguère « le lieutenant, le cher frère d'armes ».

« O Marat! lui dit-il dans son premier numéro, toi qui tant de fois m'as appelé ton disciple chéri, le successeur de ton choix; toi dont souvent j'ai rédigé les feuilles courageuses, quand tu succombais sous le poids des travaux; ombre immortelle!... viens m'environner de ta puissance et m'embraser de ta chaleur!... O mon maître, ô mon éternel modèle! ne souffre pas que des fripons et des bourreaux se disputent, comme des chiens dévorants, les lambeaux de la République! Arme mon bras de ta plume tyrannicide; que la massue de la liberté disperse ou écrase tous ses ennemis; que les Droits de l'homme ressuscitent et que le peuple enfin jouisse des bienfaits de la Révolution. »

C'est pour se mettre au service de la contre-révolution que Fréron invoquait ainsi Marat; il déclarait une guerre à outrance au redoutable triumvirat, Billaud-Varennes, Collot d'Herbois et Barère, les derniers terroristes; il allait les attaquer avec autant d'acharnement qu'il avait poursuivi autrefois les émigrés et les royalistes.

Avant d'être la *jeunesse dorée de Fréron*, les jeunes hommes, soignés dans leur mise et recherchés dans leurs manières, qui n'aimaient guère la République et ne s'en cachaient pas, avaient reçu du député Chabot le surnom de *muscadins* : Chabot dédaignait le luxe, l'élégance et même la propreté; il les regardait comme incompatibles avec la sévérité des mœurs républicaines, et il méprisait les hommes dont les cheveux et les vêtements lui paraissaient sentir le *musc*. Ce capucin défroqué affectait d'exagérer la malpropreté traditionnelle des membres de son ordre : il avait la tête crasseuse, la poitrine et le cou découverts, il portait des sabots, un pantalon d'étoffe grossière, une jaquette en guise d'habit, et se rendait ainsi à la Convention.

Les *muscadins* n'étaient pas tout à fait dans leur tort en

ayant une tenue plus propre et plus décente que celle de Chabot; mais ils tombèrent, sous le Directoire, dans une exagération contraire à celle de l'ex-capucin, et alors ils furent ridicules jusqu'à l'extravagance : leur costume, leurs manières, leur langage, tout devint une pitoyable mascarade. A quelques années de distance, le contraste est singulièrement saisissant entre le *sans-culotte* « aux mains calleuses[1] », et l'*incroyable* aux tresses en oreilles de chien. Jamais l'exagération des uns ne poussa plus loin l'exagération des autres.

Ces grotesques personnages, qui faisaient de l'opposition politique avec leurs allures et leurs oripeaux, affectaient aussi un langage à part : pour qu'il ne conservât rien de la rudesse du langage des patriotes, ils avaient banni la lettre *r*[2], remplacé le *ch* par la lettre *s*, et ne parlaient qu'en zézayant ou en grasseyant, imitant en cela le chanteur à la mode Garat, le muscadin musical, le troubadour du Directoire, qu'ils appelaient *M. Ga-at*. Disposés à jouer l'étonnement à propos de tout ce qui choquait leurs yeux ou leurs idées, ils s'écriaient à chaque instant, en prenant un ton de moquerie dédaigneuse : *C'est incroyable, ma parole d'honneur!* (C'est inc-oyable, ma pa-ole d'honneu!), ou bien : *En vérité, c'est incroyable!* (En vé-ité, c'est inc-oyable!) et le dernier mot de cette perpétuelle exclamation a été retenu pour les désigner.

Puisque c'est surtout par leur costume que les *incroyables* appartiennent à l'histoire, il faut dire quel était ce costume, dont Carle Vernet, dans ses spirituels dessins (les *Merveilleuses* et les *Incroyables*), nous a laissé une image fidèle. Les cheveux longs et poudrés, tombant de chaque côté en deux larges tresses dites *oreilles de chien*, descendaient sur les épaules; par derrière, ils formaient une longue natte, dite *cadenette*[3], relevée sur le haut de la tête et retenue par un peigne

1. Chabot avait proposé d'expulser du territoire de la République tous ceux qui n'avaient pas les mains calleuses, et de donner leurs propriétés aux sans-culottes.

2. Habitude que déjà Prudhomme, dans ses *Révolutions de Paris*, reprochait aux aristocrates, en 1790.

3. « Sous Louis XIII, on appelait moustache une grande mèche de cheveux

d'écaille. La culotte, courte et collante, était en velours vert ou noir, boutonnée et enrubannée au-dessous du genou. Le gilet-veste était de panne chamois, à larges revers et à boutons de nacre. La redingote, de drap bleu, noisette ou vert, à collet dentelé, à grands revers, descendait à moitié des cuisses, et les poches étaient placées aussi bas que possible. La cravate, très empesée, montait au milieu du menton et formait à la gorge un goître de mousseline. Les bottes, à revers jaunes, avaient des pointes relevées. Le chapeau à claque, bicorne, était très haut et taillé en demi-cercle. La grande toilette comportait un habit de drap bleu barbeau, à taille carrée, à longues et larges basques, et à boutons de nacre d'une largeur énorme. Les accessoires se composaient de boucles d'oreilles en or et en camées, d'un collier, d'un médaillon, d'un lorgnon, d'un ruban de moire chargé de breloques, et enfin d'une canne à pomme d'or ou faite d'un cep de vigne. Ainsi accoutrés, les *incroyables* prenaient des airs mélancoliques, efféminés ou maladifs, ce qui ne les empêchait pas de se montrer, à l'occasion, vigoureux et violents.

Les *incroyables* se réunissaient habituellement au Palais-Royal ou sur la partie des boulevards appelée par les royalistes le *Petit Coblentz*[1]. Là, ils débitaient leurs fadaises, se moquaient du Directoire, qu'ils appelaient *Di-ectoi*, échangeaient des mots de passe qui rappelaient presque toujours le nom de Louis XVII (Quelle est la moitié de trente-quatre, ou quel est le double de huit et demi ?), et lisaient les nouvelles du jour en les accompagnant de commentaires qui excitaient souvent des rixes sanglantes entre eux et les patriotes.

qu'on laissait pendre; lorsque M. de Luynes devint connétable, on fit maréchal de France son frère puîné, Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, très recommandé par cette touffe de cheveux dite moustache, qui, de lui, fut nommée *cadenette*. » (Dictionnaire de Littré.)

1. C'était à peu près la partie correspondant aux boulevards actuels des Capucines, des Italiens et Montmartre. Rendez-vous des élégants et des merveilleuses, des royalistes et des anciens émigrés, cette promenade était appelée *Petit Coblentz* en souvenir de la ville de Coblentz, un des plus importants foyers de l'émigration.

Mes six sous! mes six sous! — Boieldieu (1775-1834), l'auteur de *la Dame blanche*, vint à pied de Rouen à Paris avec trente francs dans sa poche, et dut pour vivre, au début de sa carrière, se faire accordeur de pianos. C'est dire que ni lui ni sa famille n'étaient riches. Mais il aimait les pauvres, et le peu de bien qu'il put faire laissa dans son âme un long et doux souvenir. Son père lui donnait quotidiennement, lorsqu'il était enfant, six sous pour ses menus plaisirs; le plus souvent, Boieldieu les distribuait en aumônes. Un jour qu'il était encore en possession de la somme tout entière, un pauvre vieillard l'aborde en implorant sa charité. L'enfant, touché de la figure et du dénuement de ce malheureux, lui dit : « Tenez, voilà mes six sous, je n'ai que cela. » Le vieillard, attendri, l'accabla de bénédictions en lui disant : « Mon petit ami. vous serez heureux; souvenez-vous de moi. »

Et chaque fois que Boieldieu avait un succès au théâtre, la prédiction du pauvre vieux de Rouen lui revenait à la mémoire; il s'écriait, le cœur joyeux : *Mes six sous! mes six sous!*...

Le premier succès de Boieldieu fut *la Dot de Suzette*, dont Fiévée, sur les instances de Mme Erard, avait consenti à tirer un opéra-comique. La pièce fut jouée le 5 septembre 1795 : c'est ce soir-là sans doute que Boieldieu poussa pour la première fois son cri d'allégresse.

Ils n'ont rien appris, ni rien oublié. — Ce mot est enregistré dans l'histoire au nom de Talleyrand. Rien ne prouve, du reste, qu'il ne l'ait pas dit. La rage de vouloir lui retirer aujourd'hui tout ce qu'on lui a généreusement prêté autrefois ne doit pas aller jusqu'à le dépouiller de son propre bien. Ce qu'il faut croire seulement, en ce qui touche la petite injure aux émigrés, c'est qu'elle était peut-être une réminiscence. Talleyrand connut à Londres le chevalier de Panat[1], et il put

1. Ce chevalier de Panat, qui était capitaine de vaisseau au moment où éclata la Révolution et qui devint amiral, avait beaucoup d'esprit ; mais sa

fort bien lui entendre exprimer sur les émigrés cette opinion qu'on retrouve, à la date de janvier 1796, dans une lettre du chevalier au célèbre journaliste de l'époque, Mallet du Pan : « Vous nous parlez souvent de la folie de Vérone. Hélas! mon cher ami, cette folie est générale et incurable. Combien vous vous trompez en croyant qu'il y a un peu de raison dans la cour du frère! Nous voyons tout cela de près et nous gémissons : *personne n'est corrigé ; personne n'a su ni rien oublier, ni rien apprendre.* Tous les chefs de l'aristocratie, tous les hommes influents sont bien au delà des idées de Coblentz. On ne peut donc former aucune espérance [1]. »

Vingt ans après, lorsque les Bourbons rentrèrent en France, l'empereur de Russie exprima sur eux le même sentiment. La Fayette, dans une conversation qu'il eut avec cet empereur, lui parla de ses espérances au sujet des Bourbons, que le malheur devait avoir en partie corrigés. — « Corrigés ! s'écria Alexandre, *ils sont incorrigés et incorrigibles.* »

Chauffeurs et Garrotteurs. — Au fond de la vallée d'Orgères, à 40 kilomètres de Chartres, se voyaient encore, vers la fin du dernier siècle, les vastes carrières, depuis longtemps abandonnées, dont les pierres ont servi, du XIe au XIIIe siècle, à construire la cathédrale de Chartres. Elles formaient un souterrain servant de refuge, sous le Directoire, à une bande de brigands organisée dans le but de s'emparer de l'argent et des objets précieux qui avaient été cachés pendant la Révolution et surtout pendant l'époque de la Terreur.

tenue extrêmement négligée est restée proverbiale. Rivarol disait de lui : « Panat fait tache dans la boue. »

1. De son côté, Mallet du Pan avait dit en parlant des émigrés, à qui le malheur semblait avoir ôté la raison : « Il est tout simple que l'adversité dérange des esprits qui n'y ont pas été élevés ; il est tout simple qu'elle ne leur ait donné ni une leçon, ni une idée, ni une notion de rien. » — Tout autre était son langage en constatant, au commencement de 1800, les succès obtenus à Londres par le duc d'Orléans (depuis Louis-Philippe) tant auprès des Anglais que des Français : *Ah! celui-là*, écrivait-il au comte de Sainte-Aldegonde, *a su mettre à profit l'adversité!*

La tête couverte d'un voile noir ou le visage barbouillé de suie, ces brigands s'introduisaient dans les fermes et les maisons isolées que des émissaires leur avaient signalées comme faciles à surprendre; ils garrottaient les habitants, hommes et femmes, et les sommaient de dire où étaient cachées leurs richesses; lorsque les victimes résistaient, on leur chauffait les pieds à un feu ardent, jusqu'à ce que la douleur leur arrachât leur secret. Le garrottage et le chauffage, moyens de torture qu'ils avaient adoptés, les avaient fait appeler *garrotteurs* et surtout *chauffeurs*.

Ces brigands qui, dès 1797, avaient jeté l'effroi dans le département d'Eure-et-Loir et dans les départements voisins[1], ne tardèrent pas à se répandre sur plusieurs autres parties de la France. Ils se formèrent en bandes dirigées par des chefs dont le plus redoutable fut, sur les rives du Rhin, l'ancien valet de bourreau, Jean Buckler, surnommé *Schinderhannes*, ou Jean l'Écorcheur. Il échappa longtemps aux autorités allemandes et françaises, et ne fut exécuté qu'en 1802, avec dix-neuf de ses complices.

Lorsque l'attente des *chauffeurs* était trompée, c'est-à-dire lorsqu'ils n'avaient aucun trésor à découvrir, ils se vengeaient par le viol, le meurtre et l'incendie. Le gouvernement du Directoire ne parvint pas à les exterminer; l'effroi qu'ils inspiraient les rendait redoutables à leurs propres juges. Ils ne disparurent entièrement que vers la fin du Consulat.

On a dit que les *chauffeurs* étaient soudoyés par l'Angleterre et par les royalistes; mais à ceux qui emploient de tels moyens, il ne faut prêter d'autres mobiles que le brigandage et la cupidité.

1. L'enfant d'un chauffeur, rencontré par des gendarmes dans la forêt d'Orgères, mit la justice sur les traces de ceux qui se réfugiaient dans les vieilles carrières. Cent dix furent arrêtés, jugés à Chartres, et presque tous exécutés. L'entrée des carrières fut murée. — On saura tout sur les chauffeurs en lisant le livre publié, en 1804, par M. Sevelinges, sous le titre : *Vie de Shinderhannes et autres chefs de brigands dits chauffeurs et garrotteurs.*

Donnez-moi un remède pour la fatigue, mais que ce remède ne soit pas le repos. — A l'âge de vingt-neuf ans, Lazare Hoche (1768-1797) était général en chef des deux armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle, réunies sous le nom d'armée d'Allemagne. C'était le plus vaste commandement de la République. Hoche aurait été ministre de la guerre si son âge le lui eût permis. Aucune carrière militaire sous la République n'avait été ni plus brillante ni plus rapide. Malheureusement, ce noble soldat, désintéressé de toute ambition, libre de toute intrigue politique, ce jeune général, qui mérita d'être appelé le *Pacificateur de la Vendée*, ne devait pas atteindre sa trentième année.

Après avoir été plein de force et de santé, remarquable par sa vigueur et sa beauté autant que par ses talents et son courage, il s'affaiblit tout à coup et sembla dévoré par un mal inconnu[1]. Bien qu'il fût en proie à de cruelles douleurs, il refusait obstinément de suspendre ses travaux d'organisation des deux armées dont il venait de recevoir le commandement; il disait à son médecin : *Donnez-moi un remède pour la fatigue, mais que ce remède ne soit pas le repos*. Il dut céder pourtant quand le mal devint insupportable : il se mit au lit le 17 septembre 1797, et le lendemain il était mort.

On crut à un empoisonnement, mais l'autopsie ne permit pas de l'établir avec certitude. Les adversaires politiques du jeune général se rejetèrent les uns aux autres l'accusation d'un crime qui ne put être prouvé. Ceux qui soupçonnaient les royalistes rappelèrent que Hoche avait donné un repas quelque temps auparavant à des hommes de différents partis, dans l'espoir de les rapprocher, et que son médecin avait constaté, à partir de cette époque, une altération subite dans l'état de sa santé. La rumeur publique accusa les triumvirs, Barras, La Revellière-Lépeaux et Rewbel, parce que Hoche n'avait pas entièrement adopté leurs idées sur les journées de fructidor et

1. Il cracha le sang pendant huit jours, et une fois on l'entendit murmurer : « Ai-je donc sur les épaules la robe de Nessus ? »

sur les proscriptions qui devaient en être la suite. A la cérémonie funèbre du général, on disait dans la foule en montrant les Directeurs : « Voilà les assassins qui assistent aux funérailles de leur victime. » Bonaparte fut accusé à son tour ; il fit comme les Directeurs, il ne protesta même pas[1].

La mort de Hoche jeta la consternation parmi les républicains et surtout dans l'armée ; il était chéri de ses soldats Il fut enterré à Pétersberg, dans le camp retranché de Coblentz, à côté du général Marceau. Le Directoire lui fit faire de magnifiques obsèques au Champ de Mars, en présence de tous les corps de l'État. Des chœurs costumés à l'antique chantèrent un hymne patriotique composé par M. J. Chénier et par Cherubini.

La devise de Hoche était : *Des choses et non des mots*. Il savait concevoir, il osait entreprendre. *La réflexion doit préparer*, disait-il, *et la foudre exécuter*. A propos du débarquement qu'il voulut faire en Irlande, Pitt a dit qu'il avait mis sa tentative audacieuse *sous la protection des tempêtes*.

Les Clichyens. — On désignait ainsi dans le public les membres d'un club qui se forma, après le 9 thermidor, dans un jardin au bas de la rue de Clichy, puis chez le député Delahaye. Ce fut d'abord un club de thermidoriens ; mais les contre-révolutionnaires y furent bientôt en majorité, et alors se composa surtout de membres du conseil des Cinq-Cents, les plus hostiles à la Révolution. Ses principaux membres étaient Pichegru, Lemercier, Pastoret, Boissy d'Anglas, Camille Jourdan, Clausel de Coussergues, Henri Larivière, Hyde de Neuville.

1. C'est seulement dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* que Napoléon releva cette accusation : « Hoche périt subitement avec des circonstances singulières qui donnèrent lieu à beaucoup de conjectures ; et comme il existait un parti avec lequel tous les crimes me revenaient de droit, l'on essaya de répandre que je l'avais fait empoisonner. Il fut un temps où rien de mauvais ne pouvait arriver que je n'en fusse l'auteur : ainsi, de Paris je faisais assassiner Kléber en Egypte ; à Marengo, je brûlais la cervelle à Desaix... Tel est l'empire des bruits, quelque absurdes qu'ils soient, qu'il est probable que tout cela a été cru du vulgaire, et qu'une bonne partie le croit peut-être encore. »

Les *clichyens* se signalèrent par la fureur avec laquelle ils attaquèrent les institutions républicaines, et ce fut leur violence qui les perdit. Thibaudeau les appelle des Jacobins blancs, mais Napoléon ne leur fait pas cet honneur : « Les clichyens se donnaient pour sages, modérés, bons Français. Étaient-ils républicains? Non. Étaient-ils royalistes? Non. Ils voulaient donc la Constitution de 1791? Non. Celle de 1793? Beaucoup moins. Celle de 1795? Oui et non. Qu'étaient-ils donc? Ils n'en savaient rien. Ils auraient voulu telle chose avec des *si*, telle autre avec des *mais*. Ce qui les faisait agir, leur donnait du mouvement, c'étaient les applaudissements des salons, les louanges résultant des succès de la tribune. »

Après le coup d'État du 8 fructidor an V (4 septembre 1797), le Directoire fit fermer le club de Clichy et déporta à la Guyane une partie de ses membres.

La première des femmes est celle qui a fait le plus d'enfants. — Bonaparte n'avait aucun goût pour les femmes supérieures, alors surtout qu'elles étaient appelées par leur genre d'esprit et leur situation dans le monde à exercer une grande influence.

Mme de Staël avait éprouvé tout d'abord une vive admiration pour Bonaparte ; mais celui-ci la trouva trop indépendante, trop exaltée, et il répondit mal à ses avances. Dès les premières rencontres, ces deux natures impétueuses se heurtèrent; Mme de Staël eut la malencontreuse inspiration de quêter un compliment; elle demanda à Bonaparte quelle était, selon lui, la première des femmes, et il lui répondit avec une brutalité voulue : *Celle qui a fait le plus d'enfants.* En même temps qu'il se donnait le plaisir d'être désagréable, Bonaparte exprimait sa véritable pensée ; il préférait de beaucoup les femmes qui lui avaient donné des soldats à celles qui, « avec la manie d'écrire sur tout et à propos de rien », ne pouvaient que troubler son gouvernement. A partir de ce moment, l'antipathie entre Mme de Staël et Bonaparte alla toujours croissant; elle fit de l'une une demi-victime et de l'autre un petit tyran.

« Le plus grand grief de l'empereur Napoléon contre moi, a écrit Mme de Staël, c'est le respect dont j'ai toujours été pénétrée pour la véritable liberté[1]. » Bonaparte avait justifié d'avance cette opinion en disant : « Cette femme apprend à penser à ceux qui ne s'en aviseraient point ou qui l'avaient oublié. » Ce despote, qui ne pouvait admettre d'autre mobile que le calcul[2], comprit que Mme de Staël ne servirait pas ses intérêts : elle avait le tort, très grave à ses yeux, d'aimer la liberté, d'avoir foi dans les principes de la Révolution, de partager en politique les sentiments de son père, que Napoléon traitait d'idéologue et de vieil entêté, et elle faisait autre chose que tricoter des bas. Il se rendait compte de l'ascendant que Mme de Staël exerçait sur tous ceux qui l'écoutaient : « Elle ne parle ni de politique ni de moi, à ce qu'on prétend ; mais je ne sais comment il arrive qu'on m'aime toujours moins lorsqu'on l'a vue. » Ici comme toujours le verbe *aimer* est détourné de son sens naturel; il signifie, selon les circonstances et les gens, *obéir* ou *admirer*.

Bonaparte avait défendu à ses frères de fréquenter une maison où l'on s'exprimait librement sur toutes choses ; il s'irrita de plus en plus contre cette femme d'esprit, toujours ardente, qui s'occupait beaucoup trop des affaires de l'État, qui échappait à sa domination, qui excitait même sa jalousie, qui « montait les têtes » contre lui, et, pour en finir, il l'exila. Mme de Staël souffrit de cet exil : ni le brillant séjour de Coppet ni ses voyages en Europe ne lui firent oublier ce qu'elle appelait *le ruisseau de la rue du Bac*. « Le séjour de Paris m'a toujours semblé le plus agréable de

1. *Dix années d'exil.*

2. « Il considère la morale en tout genre comme une formule qui ne tire pas plus a conséquence que la fin d'une lettre ; et, de même qu'après avoir assuré quelqu'un qu'on est son très humble serviteur, il ne s'ensuit pas qu'il puisse rien exiger de vous, Bonaparte croit que, lorsque quelqu'un dit qu'il aime la liberté, qu'il croit en Dieu, qu'il préfère sa conscience à son intérêt, c'est un homme qui se conforme à l'usage, qui suit la manière reçue pour expliquer ses prétentions ambitieuses ou ses calculs égoïstes. » (Mme de Staël, *Dix années d'exil.*)

tous; j'y suis née, j'y ai passé mon enfance et ma première jeunesse; la génération qui a connu mon père, les amis qui ont traversé avec nous les périls de la Révolution, c'est là seulement que je puis les retrouver. Cet amour de la patrie, qui a saisi les âmes les plus fortes, s'empare plus vivement encore de nous quand les goûts de l'esprit se trouvent réunis aux affections du cœur et aux habitudes de l'imagination. » (*Dix années d'exil.*)

Le grand homme, par cet acte de persécution arbitraire, se rendit un peu odieux et singulièrement ridicule; mais il avait conscience de son rôle d'oppresseur. On a de lui, à cet égard, un mot caractéristique : il était au plus fort de sa puissance et de sa gloire, un jour qu'il s'avisa de demander à ceux qui l'entouraient ce qu'on dirait de lui après sa mort. Tous les flatteurs s'efforçaient à l'envi de débiter quelques compliments lorsqu'il les interrompit par cette parole aussi vraie que bien trouvée : « On dira : Ouf[1] ! »

L'homme qui, au sommet du pouvoir et comme rassasié des grandeurs humaines, semblait dire ironiquement, par cette exclamation, que sa gloire ne ferait pas oublier son despotisme, était le même qui, dix ans auparavant (21 juillet 1798), avait crié à ses soldats, débarqués sur la terre d'Égypte : *Songez que du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent*[2]! Les soldats ont pu ne pas comprendre; mais ils venaient d'apercevoir des monuments gigantesques, ils entendaient leur jeune

1. Ce gros soupir de soulagement devait bien exprimer sa conviction, car, d'après ce que rapporte Mme de Rémusat, il lui arriva de le répéter: « L'homme vraiment heureux est celui qui se cache de moi au fond d'une province, et quand je mourrai, l'univers fera un grand *ouf!* »

2. « Le 3 thermidor (21 juillet), l'armée française se mit en marche avant le jour. Elle savait qu'elle allait apercevoir le Caire et rencontrer l'ennemi. A la pointe du jour, elle découvrit enfin à sa gauche, au delà du fleuve, les hauts minarets de cette grande capitale, et, à sa droite, dans le désert, les gigantesques pyramides dorées par le soleil. A la vue de ces monuments, elle s'arrêta comme saisie de curiosité et d'admiration. Le visage de Bonaparte était rayonnant d'enthousiasme; il se mit à galoper devant les rangs des soldats, et leur montrant les pyramides: *Songez*, s'écria-t-il, etc. THIERS, *Histoire de la Révolution française*.)

chef prononcer avec enthousiasme des paroles sonores qui les appelaient à la victoire, et il ne fallait rien de plus pour les entraîner. Un an après (juillet 1799). lorsque l'armée turque fut détruite à la bataille d'Aboukir, Kléber disait à Bonaparte, en le saisissant au milieu du corps : *Général, vous êtes grand comme le monde!* C'est bien ainsi que Bonaparte l'entendait.

Bonaparte, affamé de gloire après son retour d'Italie, avait beaucoup poussé à l'expédition d'Égypte. *Les grands noms ne se font qu'en Orient*, disait-il ; son ambition était de « s'enfoncer dans ces contrées de la lumière et de la gloire, où Alexandre et Mahomet avaient vaincu et fondé des Empires, y faire retentir son nom et le renvoyer en France répété par les échos de l'Asie ». Le Directoire ayant fait plusieurs fois de grandes objections contre cette entreprise, Bonaparte, dans un mouvement d'impatience, laissa entendre qu'il donnerait sa démission. A ce mot, La Revellière-Lépeaux, celui des Directeurs qui faisait l'opposition la plus vive, lui répondit avec fermeté : « Je suis loin de vouloir qu'on vous la donne ; mais si vous l'offrez, je suis d'avis qu'on l'accepte. » De ce moment, Bonaparte ne parla plus de démission.

Mon devoir a moi, c'est de conserver. — Desgenettes (1762-1837), après avoir été médecin de l'armée d'Italie, fut attaché comme médecin en chef à l'armée d'Égypte, et s'acquitta de sa mission difficile avec autant d'habileté que de courage. Lorsque les symptômes de la peste se déclarèrent, il ne craignit pas, pour relever le moral des soldats et pour rassurer les malades, de s'inoculer le pus d'un bubon pestilentiel et de boire dans le verre d'un pestiféré la moitié de sa potion.

Bonaparte aimait beaucoup Desgenettes ; il savait tout le parti qu'on pouvait tirer de sa science et de son dévouement. Il lui avait dit dans un de leurs entretiens : « Étudiez tous les détails d'une armée, étendez votre expérience ; peut-être un jour j'en recueillerai les fruits. » Desgenettes, dévoué jusqu'à l'héroïsme, prouva à Bonaparte, dans maintes circonstances,

qu'il pouvait compter sur lui. Une seule fois, il lui résista. On était à Jaffa (mai 1799), au milieu des pestiférés. Bonaparte fit appeler Desgenettes de grand matin sous sa tente. Il lui exposa en quelques mots les difficultés, les embarras de la situation, puis il lui dit pour conclure : « A votre place, je terminerais à la fois les souffrances de nos pestiférés, et je ferais cesser les dangers dont ils nous menacent, en leur donnant de l'opium. » Desgenettes répondit simplement : *Mon devoir à moi, c'est de conserver.* On a varié la forme de cette réponse[1]; mais le fond, c'est-à-dire l'esprit d'humanité qui l'a dictée, est resté le même.

On ne s'appuie que sur ce qui résiste. — Dans la Constitution de l'an VIII, le pouvoir législatif était confié à trois corps distincts : le Conseil d'État, qui préparait les lois; le Tribunat, qui les discutait publiquement, et le Corps législatif, qui les votait[2].

Le Tribunat, composé de cent membres, ne faisait pas les lois; mais il décidait s'il devait les soutenir ou les combattre devant le Corps législatif. Bonaparte, après le 18 brumaire,

1. « Il (Bonaparte) ravagea sur sa route tout le pays et y inspira une profonde terreur. Arrivé à Jaffa, il en fit sauter les fortifications. Il y avait là une ambulance pour nos pestiférés. Les emporter était impossible; en ne les emportant pas, on les laissait exposés à une mort inévitable, soit par la maladie, soit par la faim, soit par la cruauté de l'ennemi. Aussi Bonaparte dit-il au médecin Desgenettes qu'il y aurait bien plus d'humanité à leur administrer de l'opium qu'à leur laisser la vie; à quoi ce médecin fit cette réponse fort vantée : *Mon métier est de les guérir, et non de les tuer.* (Thiers, *Histoire de la Révolution française.*) Cette réponse est moins vraisemblable que l'autre : Desgenettes pouvait tenir à avoir raison, — la question en valait la peine, — mais non à faire sentir durement à Bonaparte qu'il avait tort.

Napoléon, à Sainte-Hélène, s'est défendu en disant qu'il était forcé d'abandonner la ville, que les pestiférés qu'il voulait délivrer de leurs souffrances et soustraire à la barbarie des Turcs étaient au nombre de sept seulement et n'avaient pas plus de quarante-huit heures à vivre.

2. Au-dessus du Corps législatif se trouvait le *Sénat conservateur*, composé de quatre-vingts membres nommés à vie. Le Sénat cassait toutes les lois et toutes les mesures entachées d'inconstitutionnalité et choisissait les membres du Tribunat et du Corps législatif.

rencontra, parmi les membres du Tribunat, quelques hommes peu disposés à le seconder dans ses vues d'envahissement et de domination[1]. L'un d'eux était Andrieux qui, mêlé aux grands événements de la Révolution, fit preuve, dans toutes les circonstances, d'une fermeté qui ne s'est jamais démentie. Le premier titre du projet de Code civil ayant été repoussé, et Andrieux, comme orateur, ayant contribué au rejet, Bonaparte se plaignit à lui des résistances du Tribunat; Andrieux lui répondit : « Citoyen premier consul, vous êtes membre de l'Institut, de la section de mécanique, et, en cette qualité, vous devez savoir qu'*on ne s'appuie que sur ce qui résiste.* » Bonaparte goûtait peu cette franchise et cette logique; il se débarrassa bientôt d'Andrieux en même temps que de Daunou et de Benjamin Constant[2].

Une autre fois, Andrieux, toujours sincère, répondit à Fouché qui. voulant lui venir en aide, lui offrait une place de censeur : « Tenez, citoyen ministre, mon rôle est d'être pendu et non d'être bourreau. »

Destiné à la culture des lettres beaucoup plus qu'aux affaires publiques, Andrieux termina sa belle carrière dans une chaire de littérature au Collège de France. C'est dans une de ses dernières leçons qu'il s'éleva contre la tendance de comparer Corneille et Racine pour donner la première place, soit à l'un, soit à l'autre. Les deux grands tragiques avaient des titres égaux à l'admiration publique, et Andrieux voulait qu'on dise : « J'aime Corneille et j'aime Racine, comme on dit : J'aime papa et j'aime maman. »

Quoique, dans les derniers temps, il lui restât à peine un filet de voix, on l'entendait très bien encore, tant son enseigne-

1. « Ils sont là, disait-il. douze ou quinze métaphysiciens bons à jeter à l'eau. C'est une vermine que j'ai sur mes habits... Il ne faut pas croire que je me laisserai attaquer comme Louis XVI ; je ne le souffrirai pas. »

2. Plus tard, pour entamer ce Tribunat, dont l'opposition devenait gênante, il réduisit à cinquante le nombre de ses membres (4 août 1802) ; et trois ans après, voulant consolider son despotisme, il supprima complètement cette institution (19 août 1807), en disant : « Voilà ma dernière rupture avec la République. »

ment commandait de respectueuse déférence et de sympathique attention : « Il se fait entendre, disait finement M. Villemain, à force de se faire écouter. »

Le vers tant répété depuis la Révolution de 1848 :

Appelez-vous messieurs, mais soyez citoyens,

et attribué un peu à tout le monde, même à M. Dupin, qui s'était borné à le citer, est un des nombreux vers d'Andrieux ; il termine la pièce qui a pour titre : *Dialogue entre deux journalistes sur les mots monsieur et citoyen :*

Le bon prêtre *Feuillet* qui prêchait l'Evangile,
Voyant des gens souper certain jour de vigile,
Plutôt que de damner ces scandaleux vauriens,
Leur dit : *Mangez un bœuf et soyez des chrétiens.*
Je vous en dis autant ; je hais la servitude ;
Mais je sais compatir à la vieille habitude ;
De la déraciner s'il n'est point de moyens,
Appelez-vous messieurs, mais soyez citoyens.

C'est Andrieux qui a popularisé, dans son charmant conte en vers, *le Meunier de Sans-Souci*, la fameuse réponse du meunier au grand Frédéric : *Il y a des juges à Berlin.* C'est lui aussi qui, sous la Restauration, en 1825, a flétri, dans son *Discours sur la perfectibilité de l'homme*,

ces prétendus docteurs
Qui, de toute lumière, obstinés détracteurs,
Au char de la raison s'attelant par derrière,
Veulent à reculons l'enfoncer dans l'ornière.

Allons, petite créole, venez vous mettre dans le lit de vos maîtres. — Le jour[1] où le premier consul prit possession des Tuileries, qu'il devait appeler plus tard *sa cage dorée,* il avait pleine conscience du grand rôle qu'il était appelé à remplir, non seulement en France, mais dans le monde en-

1. 19 février 1800 (30 pluviôse an VIII). C'est ce même jour que Pie VII fut élu pape.

tier ; et ce jour-là il exprimait en riant la pensée qui déjà l'obsédait d'effacer le passé, en disant à Joséphine au moment de se coucher : *Allons, petite créole, venez vous mettre dans le lit de vos maîtres*[1]. Bonaparte se préparait à dire aux rois de l'Europe : « J'ai détruit la République », après avoir dit aux libéraux : « La Révolution n'a rien à craindre, puisque c'est un soldat qui occupe le trône des Bourbons. » Il fallait, au gré de son ambition, qu'il ne restât plus rien ni de la vieille monarchie ni de la jeune république : tout devait dater de Bonaparte.

A la veille d'entrer dans un siècle nouveau, il songeait à fonder politiquement une ère nouvelle en exploitant à son profit les résultats de la Révolution française. Ce qu'il prétendait démocratiser, ce n'est pas la nation, c'est le trône. Soldat de fortune, il venait se mettre à la place de ces rois qui tenaient tout de leur naissance ; ils avaient pour eux le passé, il aurait, lui, l'avenir. Il pourrait dire ce que Junot répondit à ceux qui lui parlaient des préventions de l'ancienne noblesse française : *La seule différence entre eux et moi, c'est qu'ils sont des descendants et que je suis un ancêtre*[2]. Ce Junot, que sa témérité fit surnommer *la Tempête*, était fait pour devenir le compagnon de Bonaparte. Il était simple sergent au siège de

1. Son ami Népomucène Lemercier (1771-1840) devait lui dire quatre ans plus tard, à l'inauguration de l'Empire : « Vous vous amusez à refaire le lit des Bourbons ; vous n'y coucherez pas. »

2. Lorsque Napoléon fut empereur, des flatteurs s'ingénièrent, au moyen de documents plus ou moins curieux, à donner à la famille Bonaparte une illustre et ancienne origine. Napoléon, pour leur répondre, fit insérer au *Moniteur* du 25 messidor an XIII (14 juillet 1805) une note ainsi conçue : « On a mis dans nos journaux une généalogie aussi ridicule que plate de la maison Bonaparte. Ces recherches sont bien puériles, et à tous ceux qui demanderaient de quel temps date la maison Bonaparte, la réponse est bien facile : elle date du 18 brumaire. Comment, dans le siècle où nous sommes, peut-on être assez ridicule pour amuser le public de pareilles balivernes ? Et comment peut-on avoir assez peu le sentiment des convenances et de ce qu'on doit à l'empereur, pour aller attacher de l'importance à ce qu'étaient ses ancêtres ? Soldat, magistrat et souverain, il doit tout à son épée et à l'amour de son peuple... Si c'est un écrivain qui a voulu faire sa cour à l'empereur par cet article, c'est bien le cas de dire : *Il n'y a rien de dangereux comme un sot ami.* »

Toulon, lorsqu'il eut l'occasion d'écrire une lettre sous la dictée de Bonaparte, son chef de bataillon. A peine la lettre était-elle finie qu'un boulet la couvrit de terre : « Bien, dit Junot sans s'émouvoir, nous n'aurons pas besoin de sable. »

Ce jour-là, le jeune chef et le jeune soldat s'étaient compris.

Les mots : *l'Etat, c'est moi*, étaient dans la pensée de Bonaparte au moins autant que dans celle de Louis XIV. Jamais despotisme orgueilleux ne s'est progressivement manifesté avec une telle âpreté. Envahir et dominer, telle a été la devise de sa vie. Il rêva de posséder l'Europe ou tout au moins d'être l'arbitre de ses destinées.

En attendant, Napoléon ne voulut supporter en France aucune force, aucune puissance réelle à côté de la sienne. Après avoir supprimé le Tribunat (1807), il fit disparaître peu à peu le Corps législatif en réduisant la session à quarante jours (1811), en oubliant de le convoquer (1812), en prélevant les impôts sans qu'ils eussent été votés, en appelant, de sa propre autorité, plus d'un million d'hommes sous les drapeaux (1812 et 1813), et en décidant qu'à l'avenir les députés ne se réuniraient plus que tous les trois ans. Déjà, en 1808, il avait ravalé le Corps législatif en substituant à son nom celui de Conseil législatif. Il avait saisi un prétexte quelconque pour faire insérer dans le *Moniteur* une note officielle où on lisait :

« Le Corps législatif, improprement appelé de ce nom, devrait être appelé Conseil législatif, puisqu'il n'a pas la faculté de faire des lois, n'en ayant pas la proposition.

« Dans l'ordre de notre hiérarchie constitutionnelle, le premier représentant de la nation est l'empereur, la seconde autorité représentante est le Sénat ; la troisième, le Conseil d'État, qui a de véritables attributions législatives ; le Conseil législatif a le quatrième rang. »

Napoléon n'admettait à sa suite, comme semblant d'autorité, que le Sénat, parce qu'il lui obéissait, et le Conseil d'Etat, parce qu'il traitait les affaires avec lui. Il avait dit : *J'ai*

trouvé la couronne par terre et je l'ai ramassée[1], ce qui impliquait la résolution bien prise d'en faire ce qu'il voudrait. Il s'en servit pour étouffer la liberté : on voit, dans le *Mémorial*, avec quel plaisir il détruisit les écrits de sa jeunesse, « abondant, dit-il, en idées républicaines, en sentiments exaltés de la liberté, fruit d'une imagination ardente, à une époque où la jeunesse et les passions du temps avaient enflammé mon esprit ». Il lutta contre les tendances de cette époque, il s'efforça de les contenir; mais il ne se dissimulait pas qu'elles auraient un jour le dessus. On lui a entendu dire : *Tant que je vivrai, je règnerai comme je l'entends; mais mon fils sera forcé d'être libéral.*

Bonaparte, comme tous les orgueilleux, menait les hommes par la vanité : aussi simple dans sa tenue que ses généraux étaient brillants, il mettait sa coquetterie dans son modeste uniforme : *Le droit d'être vêtu simplement*, disait-il, *n'appartient pas à tout le monde*[2]. Son style, lorsqu'il écrivit ses souvenirs, fut aussi sobre que sa tenue; il pensait sans doute aussi que les grandes choses qu'il avait faites lui permettaient de les raconter simplement.

La sécheresse du cœur, voilà ce qui caractérise Napoléon; il a eu cela de commun avec la plupart des despotes et des grands ambitieux. Il apprit à Berlin, en 1807, la mort du petit Napoléon, fils de son frère Louis, roi de Hollande. Lorsqu'on lui parla de la tristesse qu'il devait, à cette occasion, laisser paraître sur son visage, il répondit : *Je ne m'amuse pas à penser aux morts.*

On a quelquefois attribué à l'empereur, pendant ses guerres, des mouvements de sensibilité; cela répondait sans doute à quelque exigence officielle. Dans un bulletin d'Auster-

1. « Je n'ai détrôné personne; j'ai trouvé, j'ai relevé la couronne dans le ruisseau, et le peuple l'a mise sur ma tête; qu'on respecte ses actes. » (*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

2. Après la bataille de Coutras, Henri de Navarre avait dit en voyant la brillante dépouille de Joyeuse : « Il ne convient qu'à des comédiens de tirer vanité des habits qu'ils portent. »

litz, par exemple, il est rapporté que Napoléon, la veille de la bataille, a exprimé le regret qu'il allait avoir de perdre tant de braves gens qui étaient véritablement ses enfants ; cela lui faisait mal, et *il craignait que ce sentiment ne le rendît inhabile à faire la guerre*. Il était un peu tard, en 1805, pour faire cette singulière réflexion et pour s'émouvoir sur le sort funeste de ces braves gens[1]. Depuis longtemps l'infatigable capitaine avait pris l'habitude de broyer des corps d'hommes, et il est même permis de croire que cela lui paraissait tout naturel[2]. Aussi cet accès d'humanité n'eut-il aucune suite : les luttes qui ensanglantèrent l'Europe jusqu'à la fin de l'Empire ont montré que les craintes de Napoléon étaient sans fondement.

Mort au champ d'honneur ! — Théophile-Malo Corret de la Tour d'Auvergne, dit le *premier grenadier de France*, né à Carhaix (Bretagne) en 1743, d'un bâtard de la maison de la Tour, branche de Bouillon[3], entra dans les mousquetaires noirs (1767) en qualité de sous-lieutenant, puis il alla en Espagne où il servit pendant quelque temps; il se distingua au siège de Mahon : un officier blessé étant tombé, il alla le cher-

1. C'était là, en tout cas, une de ces impressions passagères, comme celle qu'il reçut, en Russie, à la vue des incendies fumant à travers la neige : « Ce spectacle est fait, s'écria-t-il, pour inspirer aux princes l'amour de la paix et l'horreur de la guerre. »

2. « Il regarde une créature humaine comme un fait ou comme une chose, mais non comme un semblable. Il ne hait pas plus qu'il n'aime ; il n'y a que lui pour lui ; tout le reste des créatures sont des chiffres. La force de sa volonté consiste dans l'imperturbable calcul de son égoïsme ; c'est un habile joueur d'échecs dont le genre humain est la partie adverse qu'il se propose de faire échec et mat. Ses succès tiennent autant aux qualités qui lui manquent qu'aux talents qu'il possède. Ni la pitié, ni l'attrait, ni la religion, ni l'attachement à une idée quelconque ne sauraient le détourner de sa direction principale. Il est pour son intérêt ce que le juste doit être pour la vertu : si le but était bon, sa persévérance serait belle. » (Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*.)

3. La maison de *la Tour d'Auvergne* date du XIIe siècle. Les seigneurs de la Tour devinrent comtes d'Auvergne en 1389 par le mariage de Bertrand IV de la Tour avec Marie, héritière des comtés d'Auvergne et de Boulogne. La famille forma plusieurs branches, entre autres celles des ducs de Bouillon, des vicomtes de Turenne et des barons de Murat.

cher sur les glacis à travers les balles, le porta au camp et revint combattre.

Rentré en France, il s'occupa de ses études sur les langues, sur les antiquités gauloises, et lorsque la Révolution éclata, il en accepta les principes. Il reprit du service comme capitaine, entra le premier dans Chambéry à la tête de sa compagnie (1792) et fut envoyé l'année suivante à l'armée des Pyrénées-Occidentales; il y commanda, avec son simple titre de capitaine, — il ne voulut jamais en accepter d'autre, — une avant-garde de huit mille grenadiers, petit corps d'armée auquel son intrépidité valut le surnom de *Colonne infernale;* lorsqu'elle arrivait sur le champ de bataille, presque toujours elle décidait la victoire.

Comme noble, La Tour d'Auvergne fut un instant menacé d'une destitution; mais ses soldats, qui le chérissaient, protestèrent énergiquement, voulant garder à leur tête celui qui avait, disaient-ils, le don de charmer les balles. Au délégué d'un représentant du peuple qui vint le sommer, sous les murs de Bayonne, d'aller rendre hommage à l'envoyé de la Convention, La Tour d'Auvergne répondit : « Dis à ton maître que je suis à mon poste, que je ne fais ma cour à personne, que je ne connais et ne connaîtrai jamais d'autre devoir que celui de combattre et de vaincre l'ennemi; dis-lui qu'il vienne, s'il est tout-puissant comme tu l'annonces, mettre les Espagnols en fuite; je les entends qui s'avancent et je vais faire battre la charge. »

Après la signature du traité de Bâle (1795), La Tour d'Auvergne obtint un congé pour rétablir sa santé délabrée. Le bâtiment, sur lequel il s'embarqua à Bordeaux pour se rendre à Brest, fut enlevé par un corsaire anglais, et les prisonniers furent conduits dans le comté de Cornouailles. Des soldats anglais les ayant menacés de leur enlever leur cocarde, La Tour d'Auvergne enfila la sienne dans son épée, se mit en défense, et déclara qu'il la défendrait jusqu'à la mort. Il avait repris le cours de ses études, lorsqu'un échange de prisonniers lui permit de rentrer en France (1797); il put les y poursuivre dans

sa petite demeure de Passy, car le Directoire l'avait mis à la réforme avec une pension de 800 livres. Lorsqu'il apprit que son ami Le Brigant, avec lequel il s'était livré à d'intéressantes recherches, allait être privé, par la conscription, du vingt-deuxième de ses enfants, jeune homme d'une santé débile et l'unique soutien de son vieux père, il offrit de le remplacer et partit pour l'armée du Rhin comme simple volontaire. Deux ans après, le premier consul lui accordait, sur le rapport de Carnot, un sabre d'honneur, avec le titre de *premier grenadier de la République*.

Il accepta le sabre, mais refusa le titre, bien qu'il renfermât un mélange d'humilité et de grandeur qui semblait devoir convenir à un soldat aussi simple que vaillant. « Tout me fait un devoir, écrivait-il à un ami, de m'excuser d'accepter un titre qui, à mes yeux, ne paraît applicable à aucun soldat français, et surtout à un soldat attaché à un corps où l'on ne connut jamais ni premier ni dernier. » Ce titre, dont sa modestie était blessée, la France l'accepta pour lui et le lui a conservé.

Le 27 juin 1800, La Tour d'Auvergne fut percé au cœur d'un coup de lance à Oberhausen, près de Neubourg (Bavière); il tomba en disant : « Je meurs satisfait, je désirais terminer ainsi ma vie. » On l'ensevelit dans des branches de laurier et de chêne, sur le lieu même où il avait été frappé, et un grenadier lui tourna, dans sa fosse, la face vers le ciel, parce qu'il ne fallait pas que celui qui n'avait jamais tourné le dos à l'ennemi de son vivant le lui tournât après sa mort.

L'armée entière porta le deuil pendant trois jours. Son nom resta inscrit en tête des registres de la 46e demi-brigade. Son cœur fut précieusement conservé dans une boîte d'argent payée par les soldats, et, tous les jours, quand le nom de La Tour d'Auvergne était appelé, le plus ancien sergent répondait : *Mort au champ d'honneur!* Cet hommage ne cessa de lui être rendu qu'à la chute de l'Empire (1814).

Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui. — Il est rare, en effet, que les œuvres faciles ou négligées, produites

rapidement, sans avoir été ni mûries ni étudiées, aient autre chose qu'un succès éphémère, et ne soient pas destinées à tomber dans l'oubli. Sophocle ayant dit que trois de ses vers lui avaient coûté trois jours de travail : « Trois jours, s'écria quelqu'un, j'en aurais fait trois cents durant cet intervalle. — Oui, dit Sophocle, mais ils n'auraient duré que trois jours. »

Le vers qui proclame cette vérité est de Fayolle (1774-1852), ancien élève de l'École polytechnique, qui s'occupa de science et de musique, mais qui eut pour les lettres une prédilection marquée. Dans son *Discours en vers sur la litterature et les littérateurs*, Fayolle dit, parlant du sage :

> Il laisse aux beaux esprits la gloire viagère;
> Mais que dis-je ! elle fuit comme une ombre légère;
> Sur leurs écrits à peine un jour de gloire a lui :
> *Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.*

D'humeur généralement frondeuse, Fayolle avait la singulière manie de mettre en distiques ses remarques ou ses malices sur les hommes et sur les choses. Un confrère, Beauroche, lui rendit la pareille par cette épigramme :

> Fayolle peut un jour agrandir son destin :
> Le héros du distique est l'espoir du quatrain.

Comme bon nombre de ceux qui savent beaucoup de choses, et qui, par-dessus le marché, sont un peu poètes, Fayolle ne sut pas administrer la fortune que lui avait laissée son père[1]. Réduit à d'infimes ressources, il se retira dans la maison de Sainte-Périne, à Chaillot, et c'est là qu'il mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans.

C'est plus qu'un crime, c'est une faute. — Le duc d'Enghien (1772-1804), le dernier des Condé, émigra, comme son père, à la Révolution, et combattit dans les armées étran-

1. Le père de Fayolle s'était enrichi comme dentiste, ce qui avait fourni aux plaisants l'occasion de dire que sa fortune avait fait crier tout Paris.

gères jusqu'en 1801, époque où, à la suite du traité de Lunéville, le corps de Condé fut définitivement licencié. Le duc alors se retira dans le duché de Bade, à Ettenheim, sur la rive droite du Rhin, à quatre lieues de Strasbourg. Il ne se désintéressa certainement pas de la politique et vit quelquefois à Strasbourg des hommes de son parti. Mais de là à ourdir un complot, il y a loin. Cependant, on fit des rapports exagérés au premier consul, qui crut ou feignit de croire que la présence du duc d'Enghien sur les frontières de la France était un danger : le prince entrait sans doute, pensait-il, dans la conspiration de Georges Cadoudal, qui venait d'être arrêté à Paris, il apporterait le trouble en France et servirait la vengeance des Anglais. Bonaparte se persuada en même temps qu'il était expédient d'atterrer les Bourbons, de les détacher entièrement de l'armée française, et de donner de nouveaux gages au parti révolutionnaire, qui appréhendait le retour de l'ancienne dynastie. Ces motifs, plus ou moins spécieux, le déterminèrent à faire enlever le duc d'Enghien, au mépris du droit des gens, dans la nuit du 15 au 16 mars 1804, par une troupe de soldats français [1]. On conduisit le prince à Strasbourg où on l'enferma provisoirement dans la citadelle; et le 18 on le fit partir pour Paris; il y arriva le 20, dans la soirée, pour dormir quelques heures au donjon de Vincennes. Ce même jour, Murat avait nommé une commission militaire, en vertu d'un arrêté des consuls ainsi formulé : « Le ci-devant duc d'Enghien, prévenu d'avoir pris les armes contre la France, et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, sera traduit devant une commission militaire. » A onze heures du soir, le duc d'Enghien comparaissait devant cette commission à laquelle il était enjoint de faire son œuvre

1. « J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris. Dans une semblable circonstance, j'agirais encore de même. » (Testament de Napoléon.)

sans désemparer ; à deux heures, le duc était déclaré, à l'unanimité, coupable de complot et condamné à la peine de mort. Ce jugement sommaire et sans appel fut suivi d'une exécution immédiate : entre quatre et cinq heures du matin, aux premières lueurs du crépuscule, on fit descendre le prince dans la partie du fossé qui fait face au bois; il y trouva une fosse nouvellement creusée. On lui proposa un mouchoir, il le refusa et dit aux gendarmes chargés de l'assassiner : « Surtout ne me manquez pas. » La lueur d'une grosse lanterne placée sur le petit mur d'appui qui dominait la fosse rejaillit sur lui et éclaira le tir des soldats.

Savary, qui avait présidé à l'exécution, déclara que le duc d'Enghien était mort avec un beau courage. « On avait permis aux gendarmes, a-t-il ajouté, de prendre ses vêtements, sa montre et l'argent qu'il avait sur lui; aucun n'a voulu y toucher. On dira ce qu'on voudra, on ne peut voir périr de pareils hommes comme on ferait de tant d'autres, et je sens que j'ai peine à retrouver mon sang-froid. »

L'indignation fut générale [1], et dans toutes les régions, cet acte de violence fut critiqué : « Il y avait dans le corps de l'État bon nombre d'anciens révolutionnaires qui ne s'intéressaient guère au sort d'un prince émigré. Dans ce milieu où depuis longtemps on se mêlait tout bas de juger Bonaparte, l'impression qui prévalut aussitôt fut celle d'une faute commise. Le président du Corps législatif, le timide M. de Fontanes, ne put s'empêcher de le laisser entendre lorsqu'il vint passer la soirée du 21 à la Malmaison. Ce fut aussi le sentiment discret du vice-président du Sénat qui, peu de jours après, apporta l'adresse des sénateurs où le rétablissement

1. « Quand on entendit crier dans Paris l'arrêt de mort, il y eut un mouvement d'horreur que personne ne dissimula. On se demanda de quel droit un étranger venoit de verser le plus beau comme le plus pur sang de la France. Croyoit-il pouvoir remplacer par sa famille la famille qu'il venoit d'éteindre? Les militaires surtout frémirent : ce nom de Condé leur sembloit appartenir en propre et représenter pour eux l'honneur de l'armée française. » (Chateaubriand, *Mélanges politiques.*) Voy. *Mémoires d'outre-tombe*, t. II.

de l'hérédité était proposé comme le vœu de la nation [1]. »

Les amis de Bonaparte se demandèrent si c'était là une mauvaise action bien faite; à ce titre seulement, elle eût mérité leur approbation. Fouché s'était montré opposé à la résolution sanguinaire de son maître, et, pour caractériser son genre de préoccupation, il prononça cette paradoxale immoralité : *C'est plus qu'un crime, c'est une faute.* Il était si fier de cette parole qu'il a pris soin, dans ses *Mémoires*, de la revendiquer : « Je ne fus pas celui qui osa s'exprimer avec le moins de ménagement sur cet attentat contre le droit des nations et de l'humanité. « C'est plus qu'un crime, dis-je, c'est une faute! » paroles que je rapporte parce qu'elles ont été répétées et attribuées à d'autres. »

Pour certains hommes politiques, la tyrannie n'est odieuse que lorsqu'elle est déraisonnable, et qu'elle ne contribue pas à assurer la puissance. Les maladresses et les sottises sont plus graves que les infamies et les cruautés. Le mot de Fouché [2] devint historique, sous sa forme d'antithèse, parce qu'en renversant l'ordre logique de la morale, il posait en quelque sorte ce principe, destructeur de toute probité, que la raison d'État doit tenir compte, non de la justice, mais de la nécessité. Qu'importe le crime, s'il est utile? Pourquoi le crime, s'il ne

1. Boulay de la Meurthe, *les Dernières années du duc d'Enghien.*

2. Napoléon, qui le méprisait et le craignait tout à la fois, a dit de lui dans le *Mémorial:* « L'intrigue était aussi nécessaire à Fouché que la nourriture: il intriguait en tout temps, en tous lieux, de toutes les manières et avec tous. On ne découvrait jamais rien qu'on ne fût sûr de l'y rencontrer pour quelque chose; sa manie était de vouloir être de tout. *Toujours dans les souliers de tout le monde...*

« Fouché était le Talleyrand des clubs, et Talleyrand, le Fouché des salons. »

On trouve ces deux noms rapprochés dans la correspondance que le docteur Warden écrivit à bord du vaisseau, le *Northumberland*, qui conduisait à Sainte-Hélène Napoléon et ses quatre compagnons d'exil, Bertrand, Montholon, Gourgaud et Las Cases : « C'est l'opinion de tous nos exilés que Fouché voudrait faire pendre Talleyrand, que Talleyrand voudrait faire pendre Fouché, et que celui qui les pendrait tous les deux, au même gibet, donnerait un bon exemple au public en prouvant qu'il a puni les deux plus grands scélérats, les deux plus fieffés coquins qui aient gouverné et scandalisé l'ordre social. »

doit servir à rien ? — Cette funeste théorie n'empêche pas l'historien de rester convaincu, suivant en cela l'exemple de Tacite, qu'il faut haïr le triomphe inique tout comme il faut aimer la défaite honorable.

Pour Bonaparte, « une mort qui devait donner le repos n'était point un crime ». Cependant, il se sentait mal à l'aise, sinon en face de sa conscience, du moins en face de l'opinion publique, et, dans son entourage où l'on gardait un silence significatif, en face particulièrement du général Hullin, qui avait présidé la commission militaire. « Sa présence m'est importune, disait-il, je n'aime pas ce qu'il me rappelle. »

Bonaparte avait violé du même coup, dans l'espace de quatre jours, le droit des gens européen, la Constitution de son pays, la pudeur publique, la justice et l'humanité; mais ces considérations étaient secondaires, il n'y avait pas lieu pour lui de s'y arrêter[1]. Talleyrand envisagea aussi la question à son point de vue d'homme d'État; lorsqu'une personne, très émue, vint lui annoncer la fatale nouvelle, il était en train de jouer au whist; il lui répondit en aspirant lentement une prise de tabac : « Que voulez-vous ? Ce sont les affaires[2]. »

1. Lorsqu'il revint aux oreilles de l'empereur, quelques années après, que certaines gens, des souverains étrangers par exemple, n'avaient pas oublié le meurtre du duc d'Enghien, il dit en haussant les épaules : « Quoi ! on se souvient de cette vieille histoire ! Quel enfantillage ; mais ce qui est fait est fait. »

2. On sait quelle part active Talleyrand prit à l'arrestation du duc d'Enghien; il la conseilla, et ce fut lui qui rédigea la lettre, pleine d'imputations mensongères, dans laquelle le gouvernement consulaire notifiait au grand-duc de Bade l'ordre d'arrestation du prince. — Joséphine, qui avait supplié Bonaparte de ne pas répandre de sang, savait combien était redoutable l'influence de celui qu'elle appelait ce *maudit boiteux*.

Marie-Joseph Chénier avait déjà, à cette époque, lancé son épigramme :

L'adroit Maurice, en boitant avec grâce,
Aux plus dispos pouvant donner leçons,
A front d'airain unissant cœur de glace,
Fait, comme on dit, son thème en deux façons.
Dans le parti du pouvoir arbitraire,
Furtivement il glisse un pied honteux ;
L'autre est toujours dans le parti contraire,
Mais c'est le pied dont Maurice est boiteux.

Et dans les notes de Victor Hugo, qu'on a publiées sous le titre de *Choses*

Le soleil d'Austerlitz. — Austerlitz fut la victoire mémorable, le grand événement militaire de la campagne d'Autriche. Les empereurs d'Autriche et de Russie luttaient contre l'empereur des Français avec une armée beaucoup plus forte que la sienne. La veille de la bataille, par une nuit froide et sombre, Napoléon avait visité ses troupes, qui l'avaient acclamé. Le jour où elle fut livrée, le 2 décembre 1805, anniversaire de son couronnement, Napoléon quitta sa tente à quatre heures du matin; un brouillard d'hiver couvrait au loin la campagne ; il se dissipa peu à peu, et lorsque le jour parut, et que Napoléon eut dit à ses soldats : « Il faut finir cette campagne par un coup de tonnerre qui écrase nos ennemis », le soleil, se levant radieux, inonda le champ de bataille de ses vives clartés. C'était le *soleil d'Austerlitz*, ce soleil qui resta, comme la *veille d'Austerlitz*, comme la *bataille d'Austerlitz*, un des souvenirs les plus chers au peuple français. L'empereur aimait à l'évoquer : un an plus tard, dans la campagne de Prusse, une de ses proclamations rappelait *le champ mémorable d'Austerlitz*, et, en 1812, sur les bords du Niemen, Napoléon disait à ses soldats : « La Russie nous croirait-elle

vues (1887), on lit cette esquisse tracée deux jours après la mort de Talleyrand : « C'était un personnage étrange, redouté et considérable ; il s'appelait Charles-Maurice de Périgord ; il était noble comme Machiavel, prêtre comme Gondi, défroqué comme Fouché, spirituel comme Voltaire et boiteux comme le diable. On pourrait dire que tout en lui boitait comme lui : la noblesse qu'il avait faite servante de la république, la prêtrise qu'il avait traînée au Champ de Mars, puis jetée au ruisseau, le mariage qu'il avait rompu par vingt scandales et par une séparation volontaire, l'esprit qu'il déshonorait par la bassesse. »

M. Thiers a raconté de quelle façon Napoléon apostropha Talleyrand lorsqu'il s'avisa de prétendre (1809) qu'il était resté complètement étranger à la mort du duc d'Enghien : « S'adressant à Talleyrand qui était resté immobile, debout, adossé à une cheminée, il lui dit en gesticulant de la manière la plus vive : « Et vous avez prétendu, monsieur, que vous avez été étranger à « la mort du duc d'Enghien ?... Mais vous oubliez donc que vous me l'avez « conseillée par écrit ? »

Ce que Napoléon ne savait pas assez, ce qu'il eût appris sûrement s'il avait pu voir Talleyrand manœuvrer jusqu'au bout de sa carrière, c'est ce que Toussenel a dit depuis : *La chauve-souris est l'imposture faite bête, comme M. de Talleyrand est le mensonge fait homme.*

dégénérés? Ne serions-nous donc plus les *soldats d'Austerlitz?* »

Au moment où l'empereur arriva sur le champ de bataille dit de la Moskova (7 septembre 1812), le soleil, bien qu'il eût plu beaucoup la veille, se leva sans nuages et dans tout son éclat. Alors, il suffit à Napoléon de s'écrier, pour électriser son armée : *Soldats, c'est le soleil d'Austerlitz!* Et comme il ne négligeait jamais la fibre de l'amour-propre, il ajouta, dans sa proclamation à l'armée : « Faites que la postérité la plus reculée cite avec orgueil votre conduite dans cette journée, et que l'on dise de vous : Il était à cette grande bataille, sous les murs de Moscou. »

Napoléon avait un art tout particulier pour faire vibrer cette corde ; à Austerlitz, il leur avait dit comme dernier trait : « Soldats! lorsque tout ce qui est nécessaire pour assurer le bonheur et la prospérité de notre patrie sera accompli, je vous ramènerai en France. Là, vous serez l'objet de mes tendres sollicitudes. Mon peuple vous recevra avec joie, et il vous suffira de dire : J'étais à la bataille d'Austerlitz, pour qu'on vous réponde : *Voilà un brave!* »

Quand les cendres de l'Empereur furent ramenées en France, les funérailles eurent lieu dans le mois d'Austerlitz, et le soleil les éclaira magnifiquement.

Il faut vouloir vivre et savoir mourir. — Bonaparte était dans les premières années de sa brillante carrière militaire lorsque le colonel Fugières, du 18e de ligne, tombé sur le champ de bataille d'Aboukir, le 27 juillet 1799 (7 thermidor an VII), lui dit en mourant : « Vous perdez un de vos soldats les plus dévoués ; *un jour vous regretterez de ne pas mourir comme moi au champ des braves.* »

Était-ce une prophétie? Napoléon, prisonnier des Anglais à Sainte-Hélène, a-t-il éprouvé dans son âme le regret de n'être pas mort l'épée à la main, même à Waterloo? — Qui le sait? Napoléon, malgré son amour pour la gloire, eût-il pu répondre sincèrement à cette question? Des hommes qui désirent mourir,

même glorieusement, il y en a très peu; il y en a moins encore peut-être parmi les hommes de génie : les grandes lumières ne doivent pas consentir à s'éteindre. Qui oserait affirmer, d'ailleurs, que, même sur son rocher désert, le colosse des temps modernes avait perdu toute espérance[1]. Quoi qu'il en soit, Napoléon avait dans le cœur une maxime que devraient prendre pour devise tous les hommes qui travaillent et qui luttent : *Vouloir vivre et savoir mourir*[2]. Elle signifie qu'il faut aimer la vie et ne pas craindre la mort, qu'il faut poursuivre obstinément sa carrière, sans amertume comme sans défaillance, quel que soit le malheur qui nous frappe, et mourir avec courage après avoir vécu avec constance.

Napoléon eut l'occasion de citer cette maxime dix ans avant sa chute. Raynouard avait fait représenter sa tragédie des *Templiers* au mois de mai 1805. Napoléon, qui s'en était beaucoup occupé, la trouvait très froide, « parce que rien ne vient du cœur et que rien n'y va », disait-il. On en causa au quartier général d'Austerlitz; le rôle du jeune Marigny, qui se dévoue, mais aspire à la mort, ne plaisait pas à Napoléon : il soutint que ce caractère n'était pas naturel, et termina la discussion en disant : *Il faut vouloir vivre et savoir mourir.*

Malgré le cri de désespoir qu'il poussa en avril 1814, avant de partir pour l'île d'Elbe, Napoléon n'a pas regretté de n'être point mort sur le champ de bataille : « Voyez ce que c'est que la destinée! Au combat d'Arcis-sur-Aube, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour trouver une mort glorieuse en disputant pied à pied le sol de la patrie. Je me suis exposé sans ménagement. Les balles pleuvaient autour de moi; mes habits

1. « A part les événements fortuits, qu'il n'est pas donné à l'intelligence humaine de prévoir, je ne vois guère que deux grandes chances bien incertaines pour sortir d'ici : le besoin que pourraient avoir de moi les rois contre les peuples débordés; ou celui que pourraient avoir les peuples soulevés aux prises avec les rois ; car dans cette immense lutte du présent contre le passé, je suis l'arbitre et le médiateur naturel; j'avais aspiré à en être le juge suprême. » (*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

2. Les Russes formulent ainsi ce proverbe-sentence : « Prépare-toi à mourir, mais ne renvoie pas tes semailles. »

en ont été criblés, et aucune n'a pu m'atteindre.... Je suis un homme condamné à vivre!... » D'après ce que rapporte M. de Bausset, dans ses *Mémoires*, il ajouta avec un sourire plein d'amertume : « Entre nous, on dit qu'un goujat vivant vaut mieux qu'un empereur mort. »

Impossible n'est pas français. — Fléchier, dans l'oraison funèbre de Turenne, n'accordait à l'illustre maréchal qu'une hardiesse sage et réglée, qui se mesure avec ses forces, qui entreprend les choses difficiles et ne tente pas les *impossibles*. Il appartenait à Napoléon de prétendre aller plus loin : laissant aux Latins la vieille maxime de droit naturel : *Impossibilium nulla obligatio*, il disait que le *mot impossible n'était pas français*, et nul doute qu'il avait en parlant ainsi l'accent de la conviction. Aux yeux de celui qui rêvait l'Empire du monde, il y avait à coup sûr pour les Français des entreprises plus ou moins difficiles ; il ne devait pas y en avoir d'*impossibles*.

La Fontaine avait prévu le cas :

> Alléguer l'*impossible* aux rois, c'est un abus [1],

et Collin d'Harleville avait écrit, en 1793, sans faire allusion pourtant aux terribles événements de l'époque :

> Mais qui peut du tonnerre expliquer les effets ?
> *Impossible* est un mot que je ne dis jamais [2].

Puisque le peuple mange tous les jours, il doit lui être permis de travailler tous les jours. — L'un des hommes qui prirent la part la plus active au Concordat et à la réorganisation générale des cultes, après la Révolution, M. de Portalis (1745-1807), fut ministre des cultes sous l'Empire pendant trois ans. En cette qualité, il proposa à l'empereur (1807) de prescrire, par un acte du gouvernement, l'obser-

1. *Le Lion, le Loup et le Renard*, liv. VIII, fab. III.
2. *Malice pour malice* (acte 1er, sc. VIII).

vance du dimanche et des jours de fêtes religieuses. Napoléon était à Ostérode lorsqu'il reçut le rapport du ministre à ce sujet. Il fit immédiatement, sur la feuille d'enveloppe de ce rapport, la réponse caractéristique que voici :

« Il est contraire au droit divin d'empêcher l'homme qui a des besoins le dimanche comme les autres jours de la semaine de travailler le dimanche pour gagner son pain. Le gouvernement ne pourrait imposer une telle loi que s'il donnait gratis du pain à ceux qui n'en ont pas. D'ailleurs, le défaut des peuples en France n'est pas de trop travailler. La police et le gouvernement n'ont donc rien à faire là-dessus.

« Les saints Pères mêmes ne prescrivent le repos du dimanche qu'aux hommes qui ont assez d'aisance ou qui sont dans le cas de mettre assez d'économie dans leur travail de la semaine pour pouvoir passer le dimanche sans travailler. Cela est si vrai qu'il était dans l'usage de tous les pays chrétiens qu'avec la permission de l'évêque ou du curé on pouvait travailler le dimanche. Serait-ce à l'évêque, serait-ce aux magistrats qu'appartiendrait le droit de donner cette permission?

« On a vu de nos jours la force publique employée à parcourir les villes et les campagnes pour contraindre à célébrer la décade et à travailler le dimanche. On doit bien se garder de se mettre dans la nécessité d'employer un jour les gendarmes à empêcher l'homme qui a besoin de son travail pour assurer sa subsistance de travailler le dimanche. Dans l'un et l'autre cas, il y a, de la part de l'autorité, superstition, soit politique, soit religieuse. Dieu a fait aux hommes une obligation du travail puisqu'il n'a pas permis qu'aucun des fruits de la terre leur fût accordé sans travail. Il a voulu qu'ils travaillassent chaque jour puisqu'il leur a donné des besoins qui renaissent tous les jours. Il faut distinguer, dans ce qui est prescrit par le clergé, les lois véritablement religieuses et les obligations qui n'ont été imaginées que dans la vue d'étendre l'autorité des ministres du culte. La loi religieuse veut que les catholiques aillent tous les dimanches à la messe ; et le clergé, pour étendre son autorité, a voulu qu'aucun chrétien ne pût,

sans sa permission, travailler le dimanche. Cette permission, il l'accordait ou la refusait à son gré pour constater son pouvoir, et l'on sait que, dans beaucoup de pays, on l'obtenait avec de l'argent. Encore une fois, ces pratiques étaient superstitieuses et plus faites pour nuire à la véritable religion que pour la servir. N'est-ce pas Bossuet qui disait : Mangez un bœuf et soyez chrétien[1] ? L'observance du maigre le vendredi et celle du repos le jour du dimanche ne sont que des règles secondaires et très insignifiantes. Ce qui touche essentiellement aux commandements de l'Église, c'est de ne pas nuire à l'ordre social, c'est de ne pas faire de mal à son prochain, c'est de ne pas abuser de sa liberté. Il ne faut pas raisonner, mais il faut se moquer des prêtres qui demandent de tels règlements. Je ne les oblige pas à donner malgré eux l'absolution ; je ne veux pas non plus qu'ils m'obligent à faire jeter dans le séjour du crime le paysan qui travaille quelque jour de la semaine, que ce soit pour assurer sa subsistance et celle de sa famille. Puisqu'on invoque l'autorité sur cette matière, il faut donc qu'elle soit compétente. Je suis l'autorité et je donne à mes peuples et pour toujours la permission de ne point interrompre leur travail. Plus ils travailleront et moins il y aura de vices. Plus ils se procureront avec abondance la subsistance qui leur est nécessaire, plus ils satisferont aux besoins des organes et au vœu de la nature.

« Si je devais me mêler de ces objets, je serais plutôt disposé à ordonner que le dimanche, passé l'heure des offices, les boutiques fussent ouvertes et les ouvriers rendus à leur travail. Quand on jette un coup d'œil sur les diverses classes qui composent la société, on sent à quel point le repos du dimanche est plus funeste qu'utile ; on voit dans combien d'arts, dans combien de métiers, cette interruption du travail a des effets

1. Non ; c'est l'abbé Feuillet, chanoine de Saint-Cloud. — « M. Feuillet regardait Monsieur faire collation en carême. Monsieur, en sortant de table, lui montre un petit biscuit qu'il prit encore sur la table, en disant : « Cela « n'est pas rompre le jeûne, n'est-il pas vrai ? » Feuillet lui répondit : *Mangez un veau et soyez chrétien.* (Racine, *Fragments historiques.*)

fâcheux. La société ne compose pas un ordre contemplatif. Quelques législateurs ont voulu en faire un couvent de moines et lui appliquer des règles qui ne conviennent que dans le cloître. — *Puisque le peuple mange tous les jours, il doit lui être permis de travailler tous les jours.*

« Il faut que M. Portalis prenne garde que cette concession une fois accordée, on ne manquera pas d'en exiger d'autres. Ayant une fois fait intervenir la force du gouvernement dans des choses qui sont hors de son ressort, on nous ramènera au temps désastreux des billets de confession et à ces misérables époques où le curé croyait avoir le droit de gourmander un citoyen qui n'allait pas à la messe.

« La force des ministres du culte réside dans les exhortations de la chaire, dans la confession. Les sbires et les prisons ne doivent jamais être des moyens de ramener aux pratiques de la religion[1]. »

Cette réponse, peu orthodoxe sans doute, porte tout entière l'empreinte du caractère et des allures de son auteur. On y sent à chaque pas la rectitude du jugement, l'habitude d'envisager les choses sous leur véritable aspect. Point de périphrases, point de périodes sonores, point d'épithètes inutiles, point d'images ni de recherche d'aucun genre : un style net, précis, cassant, sacrifiant volontiers la correction à la concision, et se souciant peu des répétitions; de petites phrases pleines, allant droit à leur but, ne disant que ce qu'elles veulent dire, et ne donnant aucune prise à l'équivoque. Qui ne reconnaîtrait le glorieux dominateur du monde dans cette façon de s'exprimer : « Je suis l'autorité et je donne à mes peuples et pour toujours la permission de ne point interrompre leur travail? » Et ce passage où il tend à restreindre autant que possible le nombre

1. Quatre ans plus tard (1er janvier 1811), Napoléon disait au clergé métropolitain, venu pour lui présenter ses hommages : « Messieurs, avant tout il faut être Français ; qui est bon Français est bon chrétien. Il y a autant de différence entre la religion de Jésus-Christ et l'infâme religion de Grégoire VII, qu'entre le paradis et l'enfer. La doctrine de Bossuet, c'est la doctrine qu'il vous faut suivre ; avec un tel guide, on ne craint pas de s'égarer. »

des règles importantes de l'Église, mais où, despote et bras de fer avant tout, il place au premier rang des commandements essentiels celui de « ne pas abuser de sa liberté ». C'est un péché que, de son temps, on ne commettait guère impunément; nul besoin que l'Église s'en mêlât; il y veillait mieux que personne. Les dispositions, du reste, étaient prises de telle sorte qu'en abusant de sa liberté, on n'abusait pas de grand'chose.

On retrouve des soldats, il n'y a que l'honneur qui ne se retrouve pas. — L'Empereur était à Bordeaux lorsqu'il apprit la capitulation de Baylen (22 juillet 1808). C'était le premier échec que subissaient ses armes victorieuses; il en conçut une grande indignation. Avec sa sûreté de coup d'œil habituelle, il mesura les conséquences d'un désastre qui allait entraîner l'insurrection de l'Espagne entière; mais ce qu'il sentit le plus cruellement, c'est l'humiliation infligée à des soldats français. « Qu'une armée soit battue, dit-il à Maret, ce n'est rien, le sort des armes est journalier, et l'on répare une défaite. Mais qu'une armée fasse une capitulation honteuse, c'est une tache pour le nom français, pour la gloire des armes. Les plaies faites à l'honneur ne guérissent point. L'effet moral en est terrible. Comment! un général! un général français a eu l'indignité de quitter l'uniforme français pour revêtir l'uniforme ennemi! On a eu l'infamie de consentir à ce que nos soldats fussent fouillés dans leurs sacs comme des voleurs! Devais-je m'attendre à cela du général Dupont, un homme que je soignais, que j'élevais pour le faire maréchal!... On dit qu'il n'y avait pas d'autre moyen de sauver l'armée, de prévenir l'égorgement des soldats. Eh! il eût mieux valu qu'ils eussent tous péri les armes à la main, qu'il n'en fût pas revenu un seul. Leur mort eût été glorieuse; nous les eussions vengés. *On retrouve des soldats, il n'y a que l'honneur qui ne se retrouve pas.* »

Capituler au lieu de se défendre jusqu'à la mort, c'était, aux yeux de Napoléon, trahir son prince et son honneur. Peu lui importait le nombre des soldats qui restaient sur le champ

de bataille : ce chiffre n'entrait pas en ligne de compte dans le summum de sa gloire. Il y a eu quelques grands capitaines soucieux de la vie des hommes : Napoléon n'était pas de ceux-là. A la question de savoir ce que doit faire un général cerné par des forces supérieures, il n'hésitait pas à répondre comme le vieil Horace. « Dans une situation extraordinaire, a-t-il dit, il faut une résolution extraordinaire; plus la résistance sera opiniâtre, plus on aura de chance d'être secouru ou de percer. Que de choses qui paraissaient impossibles ont été faites par des hommes résolus, n'ayant plus d'autre ressource que la mort! »

Je l'ai soigné, il a guéri. — Observateur et sceptique, le médecin de Napoléon Ier, Corvisart (1755-1821), ne croyait pas à la toute-puissance de son art; il affirmait peu, il doutait et attendait. Aussi fut-il moins embarrassé qu'un autre le jour où l'empereur s'avisa de lui demander s'il serait vraiment malheureux pour la race humaine qu'il n'eût jamais existé de médecins. Il essaya d'abord d'éluder en disant que cette question n'est pas de celles qui se posent à un membre de la Faculté; mais pressé de répondre par son impérieux interlocuteur, Corvisart se vit obligé de confesser que les médecins avaient tué plus d'hommes qu'ils n'en avaient sauvé.

Corvisart ne se dissimulait pas que la médecine était une science conjecturale. Persuadé qu'il n'avait fait, par son expérience et son savoir, que seconder la nature, il ne s'attribuait pas tout l'honneur des guérisons; il se bornait à dire modestement de son malade : *Je l'ai soigné, il a guéri*[1]. Ambroise Paré avait dit : « Je le pansai, Dieu le garit. »

Les prédicateurs et les médecins sont les seuls hommes qui, dans les cours des rois, ont osé dire la vérité. Corvisart usa plus d'une fois de ce privilège avec Napoléon, qui se vengeait

1. Ce n'est pas de la sorte que le prenait Delon, médecin mesmérien : « Eh bien, lui dit-on, M. de B.... est mort, malgré la promesse que vous aviez faite de le guérir. — Vous avez été absent, répondit-il, vous n'avez pas suivi les progrès de la cure : il est mort guéri. »

en disant : « Honnête et habile homme que Corvisart; seulement, un peu brusque. »

Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus. — Cette phrase que le comte d'Artois, à son entrée dans Paris, le 12 avril 1814, n'avait ni imaginée ni même prononcée, par qui avait-elle été trouvée, et comment l'avait-on mise en circulation? Achille de Vaulabelle, l'historien des deux Restaurations, a donné la réponse à cette double question.

Le *Moniteur* du 13 devait publier le récit officiel de l'entrée du prince et donner le texte des différents discours prononcés à cette occasion. Ce travail rentrait dans les attributions de M. Beugnot, ministre intérimaire de l'intérieur, et, comme tel, chargé de la direction et de la police de la presse. M. de Talleyrand lui remit la copie de la phrase qu'il avait prononcée[1]; le comte d'Artois n'ayant fait que balbutier quelques mots sans suite, il était impossible de les reproduire. Cependant il fallait une réponse du prince, pour les journaux et pour le public. *Inventez!* dit le prince de Bénévent au ministre. Ce dernier se mit à l'œuvre et rédigea une espèce de discours que terminait une pensée assez heureuse. M. de Talleyrand prit le discours et en biffa la plus grande partie, ne laissant que la fin. Le lendemain 13, on lisait dans le *Moniteur :*

« Voici, à peu près, ce qu'on a retenu de la réponse de *Monsieur* au discours du prince de Bénévent :

« Messieurs les membres du gouvernement provisoire, *je vous remercie de tout ce que vous avez fait pour notre patrie.* J'éprouve uue émotion qui m'empêche d'exprimer tout ce que je ressens. Plus de divisions : la paix et la France; je la revois,

1. Jamais allocution plus laconique ne fut en même temps plus obscure; elle était faite pour déconcerter un homme plus avisé que le comte d'Artois :

« Monseigneur, le bonheur que nous éprouvons en ce jour de régénération est au-dessus de toute expression, si Monsieur reçoit avec la bonté céleste qui caractérise son auguste maison l'hommage de notre religieux attendrissement et de notre dévouement respectueux. »

et *rien n'y est changé*, si ce n'est qu'il s'y trouve *un Français de plus*. »

Ces derniers mots eurent un immense succès dans le monde officiel : tous y voyaient le maintien de leurs titres et de leurs honneurs, de leurs places et de leurs traitements. Le Sénat, surtout, les acceptait comme le gage de la conservation de ses dignités et de ses dotations; de là l'insistance de ses membres à répéter partout et à tous : *Rien n'est changé! il n'y a qu'un Français de plus!*

Le comte d'Artois ne l'entendait pas ainsi. Non seulement il avait la conscience de n'avoir pris aucun engagement[1], mais il lui fallut, aussitôt l'apparition du *Moniteur*, subir les plaintes et les reproches respectueux de son entourage intime. « Comment! s'écriaient les émigrés rentrés avec le prince, *rien n'est changé!* »

Un mot, ou plutôt trois mots que le comte d'Artois a réellement dits, s'il ne les a pas imaginés, sont ceux qui se trouvent dans sa proclamation de Verdun, et qu'il répéta, en cheminant vers Paris, à tous ceux qui voulurent l'entendre : *La paix! plus de conscription! plus de droits réunis!* Il ne pouvait pas en moins de mots faire de plus belles promesses; mais les tenir! — Le seul mot qui ne l'ait engagé à rien est celui qu'il a dit le soir de la journée du 12 avril : « J'ai été reçu comme l'enfant de la maison. »

L'AIGLE VOLERA DE CLOCHER EN CLOCHER JUSQU'AUX TOURS DE NOTRE-DAME. — On lit dans les *Mémoires d'outre-tombe* : « Ce n'est pas tout de naître, pour un grand homme : il faut mourir. L'île d'Elbe était-elle une fin pour Napoléon? Pouvait-il accepter la souveraineté d'un carré de légumes, comme Dioclétien à Salone? »

Napoléon ne l'avait pas pensé. Il était d'autant plus de

1. En lisant, dans le *Moniteur*, le récit de son entrée à Paris, le comte d'Artois s'écria: *Mais je n'ai pas dit cela!* On lui fit observer qu'il était nécessaire qu'il l'eût dit, et la phrase demeura historique. — Voir cette petite comédie dans les *Mémoires* du comte Beugnot (t. II, p. 112-114).

l'avis de Chateaubriand qu'il avait un prétexte pour se mettre à l'aise avec sa conscience : on n'avait pas rempli les engagements contractés envers lui, on l'avait laissé sans argent; il avait dû, pour subvenir à ses dépenses pendant les derniers mois, recourir aux avances de plusieurs banquiers de Gênes; on avait même délibéré de l'enlever de l'île d'Elbe et de le déporter au loin. Le contrat passé entre l'Europe et lui se trouvait ainsi déchiré par les Bourbons eux-mêmes, il pouvait se regarder comme dégagé de ses propres obligations, et son départ était justifié à ses yeux par le droit comme par la nécessité.

« L'entreprise est grande, difficile, périlleuse, disait-il; mais elle n'est pas au-dessus de moi. La fortune ne m'a jamais abandonné dans les grandes occasions. Je partirai, non point seul, je ne veux point me laisser mettre la main sur le collet par des gendarmes; je partirai avec mon épée, mes Polonais, mes grenadiers. »

Le lendemain (26 février 1815) du jour où il avait ainsi parlé à M. Fleury de Chaboulon, qui lui avait été envoyé par le duc de Bassano pour lui faire connaître la situation politique de la France, il montait, avec quatre cents grenadiers, à bord de l'*Inconstant*, l'unique navire de guerre qu'il possédât, emmenant, sur trois petits bâtiments de commerce, deux cents chasseurs corses, cent chevau-légers polonais et deux cents flanqueurs. Le 1er mars, la flottille entrait dans le golfe de Juan, et deux heures après tout le monde était débarqué. Napoléon, pendant la traversée, avait préparé deux proclamations, l'une au peuple, l'autre à l'armée. Dans cette dernière, lue tout de suite aux soldats assemblés sur la grève, se trouve le passage suivant :

« Soldats! venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. Son existence ne se compose que de la vôtre; ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres; son intérêt, son honneur et sa gloire ne sont autres que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge; *l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en*

clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame; alors vous pourrez montrer avec honneur vos cicatrices; alors vous pourrez vous vanter de ce que vous avez fait : vous serez les libérateurs de la patrie. »

Les soldats, pleins d'enthousiasme, répondirent par le cri de *Vive l'Empereur!* et vingt jours plus tard, on le sait, après une marche triomphale à travers la France, Napoléon entrait dans la capitale [1]. Il était arrivé là comme une tempête, sans préparation, sans complot. Quelques jours après, il dit à Benjamin Constant : « Lorsque j'ai vu ce que l'on écrivait sur l'armée et sur les biens nationaux, sur la ligne droite et sur la ligne courbe, je me suis dit : la France est à moi ! »

Les Cent-Jours. — Napoléon, débarqué à Cannes le 1er mars 1815, arriva le 20, à huit heures du soir, au château des Tuileries. Louis XVIII avait quitté Paris la veille à minuit pour se rendre à Gand, où il fut rejoint par quelques fidèles. C'est là que Chateaubriand publia, dans le *Moniteur de Gand* [2], son rapport sur l'état de la France, et que M. Guizot

1. « Lorsque Napoléon passa le Niémen à la tête de quatre cent mille fantassins et de cent mille chevaux pour faire sauter le palais des czars à Moscou, il fut moins étonnant que lorsque, rompant son ban, jetant ses fers au visage des rois, il vint seul, de Cannes à Paris, coucher paisiblement aux Tuileries. » (Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe.*)

2. Louis XVIII, installé à Gand, s'était aussitôt donné un journal officiel qui est resté connu sous le nom de *Moniteur* ou *Journal de Gand.* Cette feuille, qui paraissait deux fois par semaine, avait pour principaux rédacteurs quatre ministres de Louis XVIII, MM. de Chateaubriand, de Lally-Tollendal, de Jaucourt et Beugnot ; elle était dirigée par M. Bertin aîné. Le premier numéro (14 avril 1815) parut sous le titre *Moniteur universel.* Mais le gouvernement des Pays-Bas fit observer ce qu'avait d'insolite la publication d'un organe officiel dans une ville qui n'était pas française, et le deuxième numéro prit le titre de *Journal universel.*

C'est dans ce moniteur de l'émigration qu'il fut défendu à tout Français de payer l'impôt ou d'obéir à l'usurpateur; et que les puissances européennes déclarèrent que Bonaparte « s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du monde, il s'est livré à la vindicte publique ». La plus grande place, dans ce journal, était réservée aux nouvelles étrangères : tous les actes, tous les faits qui témoignaient de l'ardeur, de l'activité des puissances alliées à envahir une seconde fois la France y étaient enregistrés avec le plus grand luxe de publicité. Dans le dernier numéro, on

vint apporter au roi, pour lutter contre l'influence de M. de Blacas[1], les conseils des royalistes constitutionnels qui se groupaient alors autour de Royer-Collard. De leur côté, les puissances alliées s'apprêtaient à déployer toutes leurs forces contre « le perturbateur de la paix du monde ».

Pour rétablir son prestige et reprendre au plus tôt son ascendant sur les esprits, Napoléon tenta un suprême effort. « Mais les aigles qui avaient volé de clocher en clocher de Cannes à Paris s'abattirent fatiguées sur les cheminées des Tuileries, sans pouvoir aller plus loin[2]. » La bataille de Waterloo fut livrée et perdue, Napoléon abdiqua une seconde fois (28 juin), et Louis XVIII rentra en France à la suite de l'ennemi.

Le 8 juillet 1815, vers trois heures, des salves d'artillerie annonçaient l'entrée du roi à Paris. Louis XVIII fut reçu à la barrière du faubourg Saint-Denis par le corps municipal, ayant à sa tête M. de Chabrol, rentré dans ses fonctions en vertu d'une ordonnance publiée le matin même. M. de Chabrol lut au roi un discours commençant ainsi :

« *Cent Jours* se sont écoulés depuis le moment fatal où Votre Majesté, forcée de s'arracher aux affections les plus chères, quitta sa capitale au milieu des larmes et de la consternation publique. »

Ce qu'on a retenu de ce début, ce ne sont ni les témoignages d'affection ni les larmes, puisque le roi quitta Paris furtivement en quelque sorte, dans les ténèbres et à l'insu de tous : on a retenu seulement les deux premiers mots : *Cent Jours*, qui ont servi depuis à désigner le gouvernement impérial en 1815.

L'espace compris entre l'arrivée de Napoléon (20 mars)

rendait compte de la grande victoire remportée à Waterloo, victoire due « au génie du duc de Wellington, à cet ascendant d'une véritable gloire sur une détestable renommée ».

1. « Que vient faire ici ce jeune homme ? avait dit M. de Blacas ; il a, de je ne sais qui, je ne sais quelle mission auprès du roi. »

2. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*

et le retour de Louis XVIII (8 juillet) comprend cent dix jours ; mais Napoléon ayant abdiqué le 28 juin, son règne en 1815 n'a réellement duré que cent jours. Le calcul de M. de Chabrol était exact ; ses compliments l'étaient beaucoup moins.

Les acclamations furent rares sur le passage de Louis XVIII ; la population était inquiète et silencieuse. Le roi fut dédommagé de cet accueil un peu morne par l'invasion dans le jardin des Tuileries d'une foule de dames du monde qui dansèrent des rondes joyeuses avec les officiers sous les fenêtres de leur souverain et du comte d'Artois.

Le boulevard des Italiens qui dut son nom, lors de sa création (1676), au théâtre des Italiens, fut appelé, par ironie, en 1815, *Boulevard de Gand*, parce qu'il était le lieu de réunion des royalistes lorsque Louis XVIII était réfugié à Gand.

« On a beaucoup agité la question de savoir, dit M. Guizot dans ses *Mémoires*, quels complots et quels conspirateurs avaient, le 20 mars 1815, renversé les Bourbons et ramené Napoléon. Débat subalterne et qui n'a qu'un intérêt de curiosité historique. A coup sûr, il y eut, de 1814 à 1815, et dans l'armée et dans la Révolution, parmi les généraux et parmi les conventionnels, bien des plans et bien des menées contre la Restauration et pour un gouvernement nouveau, l'Empire, la Régence, le duc d'Orléans, la République. Le maréchal Davout promettait au parti impérial son concours et Fouché offrait à tous le sien. Mais si Napoléon fût resté immobile à l'île d'Elbe, tous ces projets de révolution auraient probablement avorté ou échoué bien des fois, comme échoua celui des généraux d'Erlon, Lallemand, et Lefèvre Desnouettes, à l'entrée même du mois de mars.... Ce fut Napoléon seul qui renversa en 1815 les Bourbons en évoquant, de sa personne, le dévouement fanatique de l'armée et les instincts révolutionnaires des masses populaires. Quelque chancelante que fût la monarchie naguère restaurée, il fallait ce grand homme et ces grandes forces sociales pour l'abattre. Stupéfaite, la France laissa, sans résistance comme sans con-

fiance, l'événement s'accomplir. Napoléon en jugea lui-même ainsi avec un bon sens admirable : *Ils m'ont laissé arriver*, disait-il au comte Mollien, *comme ils les ont laissés partir*.

J'ENTENDS, VOUS AVEZ JUROTÉ. — Dans l'espace de temps assez court qui s'écoula entre la première Restauration, le retour de l'île d'Elbe et la seconde Restauration, il y eut, pour les hauts fonctionnaires qui tenaient à garder leurs places en ménageant tous les pouvoirs, des situations assez critiques. Il fallait ou renier l'Empire pour acclamer la monarchie ou renier la monarchie pour acclamer l'Empire, ou enfin recommencer à crier : Vive le roi! Cela exigeait, coup sur coup, bien des serments contradictoires.

Barentin, ancien premier président de la Cour des Aides, et ministre sous Louis XVI, émigra pendant les mauvais jours de la Révolution et ne revint en France qu'après le 18 brumaire. A la première Restauration, il avait été nommé par Louis XVIII chancelier honoraire; mais il était resté quelque temps à Paris pendant les Cent-Jours, et, vivement préoccupé de ses intérêts, « il avait offert, dit le comte Beugnot dans ses *Mémoires*, de prêter serment à l'empereur en demandant seulement la restitution de quelques bois, qu'il n'avait pas eu le temps d'obtenir de Louis XVIII. Puis il vint à Gand où il expliqua au roi de son mieux, c'est-à-dire assez mal, sa visite à Bonaparte et la restitution de ses bois, en glissant sur le serment. « Je n'ai pas précisément juré, disait-il. — *J'entends*, répondit le roi, *vous avez juroté*. A votre âge, on ne fait plus les choses qu'à demi. »

Plus d'une fois, les réponses de Louis XVIII ont été marquées au coin d'une fine malice[1]. Sensible à la bonne chère, il dit un jour à M. de Pastoret, après avoir mangé une excellente soupe aux haricots : « Marquis, aimez-vous les haricots? —

1. La réputation de diseur de bons mots qu'on avait faite à Louis XVIII poussa les mauvais plaisants à lui prêter un calembour *in extremis*. Voyant sur la figure des médecins que tout espoir était perdu, il leur aurait dit : « Allons, finissons-en, Charles attend (Charlatans). »

Sire, je ne fais jamais attention à ce que je mange. — Vous avez tort, monsieur, il faut faire attention à tout ce qu'on mange et à tout ce qu'on dit. »

Devenu lettré dans ses longues années de loisir, et jaloux de mettre en évidence cette qualité assez rare chez les rois, il se plaisait à répandre un peu partout des citations, soit d'Horace, son poète favori, soit de l'Evangile, soit aussi de La Fontaine. Lorsqu'il prit possession des Tuileries pour la première fois, en 1814, il fut frappé des nombreux N répandus sur tous les lambris; il songea sans doute alors que les nouveaux venus ont besoin de laisser un peu partout des traces de leur passage, et cela lui rappela la fable du *Loup devenu Berger :*

> Il auroit volontiers écrit sur son chapeau:
> « C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau. »

La garde meurt et ne se rend pas. — Le soir de la bataille de Waterloo (18 juin 1815), alors que les troupes victorieuses des alliés poursuivaient avec acharnement les débris de l'armée française, le bataillon de Cambronne, formé en peloton, était resté un des derniers sur le plateau de Papelotte, opposant des efforts désespérés au flot toujours envahissant des ennemis. Entouré, attaqué de toutes parts, Cambronne, invité à mettre bas les armes, aurait répondu : *La garde meurt et ne se rend pas*[1]. Voilà ce qu'on a longtemps raconté sur la foi du journaliste Rougemont qui, le lendemain de la bataille, imprima cette parole dans le journal *l'Indépendant* en l'attribuant à Cambronne.

Quand on a la simplicité et la franchise de Cambronne, on ne fait pas d'esprit sur le champ de bataille; encore moins y tourne-t-on des phrases académiques : on pousse un cri ou on

1. « Les débris des bataillons de la garde, poussés pêle-mêle dans le vallon, se battent toujours sans vouloir se rendre. A ce moment, on entend ce mot qui traversera les siècles, proféré, selon les uns, par le général Cambronne, selon les autres, par le général Michel : *La garde meurt et ne se rend pas!* (Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*)

lâche un gros mot, dont le seul mérite est d'être énergique[1], et c'est ce qui arriva, paraît-il, lorsque Cambronne, voulant résister aussi longtemps que possible, refusa de se rendre, afin de donner quelques instants de plus à la retraite de Napoléon, et d'ajouter quelque chose encore à la renommée de la garde impériale.

Cambronne, qui tomba blessé, mais non pas blessé à mort, sur le champ de bataille de Waterloo, où il se défendit vaillamment, a toujours protesté de la façon la plus vive contre la belle phrase qu'on lui avait attribuée ; il l'a fait non seulement dans les conversations particulières, mais aussi dans un banquet patriotique donné à Nantes, sa ville natale, en 1830, à l'occasion du retour aux idées libérales.

Lorsqu'on eut inauguré, en 1843, la statue de Cambronne, au bas de laquelle on avait gravé sa prétendue réponse, les deux fils du comte Michel revendiquèrent pour leur père l'honneur de l'avoir faite. Ils produisirent plusieurs pièces à l'appui de leur protestation, et particulièrement une pierre, détachée du tombeau de l'empereur à Sainte-Hélène, sur laquelle le général Bertrand avait écrit : « A la comtesse Michel, veuve du général Michel tué à Waterloo, où il répondit aux sommations de l'ennemi par ces paroles sublimes : *La garde meurt et ne se rend pas.*

Cambronne ayant décliné lui-même l'honneur de « ces paroles sublimes », qui conviennent, d'ailleurs, beaucoup mieux au général Michel, puisqu'il est *mort* sur le champ de bataille, rien ne semble s'opposer à ce qu'elles soient acquises à la famille qui doit avoir ses motifs pour les réclamer. Les Nantais ont eu tort de s'obstiner à les prendre pour inscription de la statue qu'ils ont élevée à leur courageux compatriote.

1. « Le général, déjà frappé de six coups de sabre dans la retraite, répond par une de ces trivialités sublimes de sens, cyniques d'expression, que le soldat comprend, et que les historiens traduisent plus tard en phrases de parade ; puériles légendes quand l'héroïsme est dans l'acte et non dans le mot. » (LAMARTINE, *Histoire de la Restauration*). On a vu dans *les Misérables*, que Victor Hugo ne s'est pas placé, pour apprécier le mot de Cambronne, au même point de vue que son illustre confrère.

Les bleus sont toujours bleus, les blancs sont toujours blancs. — Officier aux gardes françaises à l'âge de seize ans (1789), et maréchal de France après la prise d'Alger (1830), le comte de Bourmont fut toujours attaché de cœur à la cause de la monarchie. Il servit dans l'armée du prince de Condé, se signala dans les guerres de la Vendée, et lorsque Bonaparte lui offrit un grade élevé, il le refusa. Le premier consul, blessé peut-être de ce refus, le fit emprisonner, comme suspect, après l'explosion de la machine infernale. Bourmont s'évada et se réfugia en Portugal. Mais le jour vint où les débris de l'armée française furent attaqués dans ce pays par les Anglais. « M. de Bourmont, dit la duchesse d'Abrantès, dans ses *Mémoires*, était au nombre des Français réfugiés : il pouvait dès lors passer aux Anglais ou aux insurgés; il ne fit ni l'un ni l'autre. Il vint trouver Junot, et comme un Français parlant à un Français, il lui dit : « Monsieur le duc, je n'ai pas renié ma patrie, je suis Français : vous êtes attaqué, un homme résolu et deux bras de plus peuvent vous être utiles, je viens vous les offrir : voulez-vous m'attacher à votre état-major? » Junot, de tous les hommes de l'armée, était celui sur qui une semblable conduite devait faire la plus profonde impression; il s'approcha de M. de Bourmont, lui prit la main, la lui serra, et lui dit d'une voix émue : « Monsieur de Bourmont, non seulement j'accepte vos services, mais je vous engage ma parole que votre rentrée en France ne souffrira aucune difficulté; je vous en donne ma parole d'honneur, et je n'y manque jamais. » C'est ainsi que Bourmont, rentré en France, se trouva engagé à suivre les aigles impériales; il servit d'une manière brillante et devint général de division.

Pendant les Cent-Jours, croyant l'indépendance de la patrie menacée, il sollicita et obtint un commandement dans le corps du général Gérard, et fut de ceux qui partirent pour combattre à Waterloo. Or, le 15 juin au matin, veille de la bataille de Ligny-sous-Fleurus, Bourmont prit la résolution d'abandonner l'armée pour aller rejoindre à Gand le roi Louis XVIII. Il avait eu des scrupules, paraît-il, en apprenant que la Vendée

s'insurgeait et qu'on y sévissait avec rigueur contre ses parents et ses amis. La défection de Bourmont fut annoncée ainsi dans une dépêche du *Moniteur* (18 juin) : « Charleroi, le 15 juin 1815, au soir : le général Gérard, commandant le 4e corps, a rendu compte que le lieutenant général Bourmont, le colonel Clouet et le chef d'escadrons Villoutreys ont passé à l'ennemi[1]. » L'effet produit par cet événement fut très fâcheux : les troupes y virent une cause de défiance envers les chefs[2], et le général Gérard éprouva quelque embarras, dit M. Thiers[3], pour parler à Napoléon du général Bourmont dont il s'était fait le garant. Napoléon, sans témoigner aucune humeur, lui dit en lui tirant l'oreille : « Vous le voyez, mon cher Gérard, *les bleus sont toujours bleus, les blancs sont toujours blancs.* » On retrouve un souvenir de cette impression dans le *Mémorial :* « Bourmont est une de mes erreurs[4]. »

1. « Leurs noms seront en exécration tant que le peuple français formera une nation. » (*Mémorial.*)

2. « La défiance contre ceux qui avaient servi la Restauration, ou qui ne partageaient pas assez complètement l'exaltation générale, était parvenue à son comble. Un soldat, sortant des rangs pour aller droit à Napoléon, lui dit : Sire, défiez-vous de Soult, il vous trahit. — Tiens-toi en repos, repartit Napoléon, je te réponds de lui. — Soit, répliqua le soldat, et il rentra dans les rangs sans paraître convaincu. » (THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire,* t. XX.)

Ce n'était pas la première fois qu'un grenadier se permettait de prendre la parole. Lorsque Napoléon et Alexandre, dans l'entrevue de Tilsitt (1807), passèrent en revue la garde impériale française, l'empereur de Russie regarda avec curiosité la figure toute balafrée d'un vétéran qui présentait les armes. — « Que dites-vous, lui dit Napoléon, de soldats qui survivent à de pareilles blessures ? — Et vous, riposta Alexandre, que dites-vous de ceux qui les font ? — *Ils sont morts* », dit fièrement le soldat. — A ce mot, Alexandre saluant Napoléon : « Vous êtes partout vainqueur. — C'est que la garde a donné », répondit en riant l'empereur qui fit de la main un signe amical au vieux grognard.

3. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XX.

4. Cette erreur vint surtout de ce que Napoléon aimait à faire accueil aux transfuges de l'ancienne noblesse. On lit dans les *Mémoires sur Carnot:* « Un jour l'empereur dit à Carnot : — Bourmont me demande pour ses enfants deux bourses dans un lycée. Faites-moi le plaisir d'arranger la chose. — Bourmont ! l'ancien chef de chouans ! s'écria Carnot. — Autrefois, oui, mais il a bien changé. — En êtes-vous sûr ? — Parfaitement. Ney et Gérard m'en répondent. Je lui donne un commandement. »

La Chambre introuvable. — Les élections de 1815 envoyèrent à la Chambre, pour représenter les nouvelles idées politiques, des députés dont le mandat semblait être de faire rétrograder la France. Le roi Louis XVIII avait pu croire qu'après les longues années de la Révolution et de l'Empire, une Chambre purement monarchique serait *introuvable*, le mot est de lui; et son étonnement dut être grand lorsqu'il découvrit, en la voyant à l'œuvre, qu'elle dépassait de beaucoup son attente, qu'elle était plus contre-révolutionnaire que l'Europe, plus monarchique que le roi, et que, par sa véhémence réactionnaire, par la violence et la rigueur de ses lois, elle deviendrait un véritable danger pour la France et pour le gouvernement lui-même.

Après avoir encouragé les massacres du Midi, cette Chambre vota successivement les lois contre les cris séditieux et la liberté individuelle, puis l'établissement des cours prévôtales[1], le bannissement des conventionnels régicides, etc. Cette Chambre, dite *introuvable* lors de sa formation, ne tarda pas à être pour le peuple une assemblée liberticide et maudite. Louis XVIII finit par le comprendre. Au mois d'août 1816, il annonça à ses ministres[2] la résolution de rompre avec des hommes dont les doctrines et les passions couvraient la France de victimes; et, par l'ordonnance du 5 septembre suivant, la Chambre fut dissoute.

Cette mesure, que les ultra-royalistes regardèrent comme aussi révolutionnaire que les actes les plus violents de la Con-

1. La loi sur les cours prévôtales supprimait la plupart des garanties qu'offrent les juridictions ordinaires: un article allait jusqu'à refuser au roi le droit de grâce, en ordonnant l'exécution immédiate des condamnés.

2. « Messieurs, leur dit-il, le moment est venu de prendre un parti à l'égard de la Chambre des députés; il y a trois mois, j'étais décidé à la rappeler, c'était encore mon avis il y a un mois; mais tout ce que j'ai vu, tout ce que je vois chaque jour prouve si clairement l'esprit de faction qui domine cette Chambre, les dangers dont elle menace et la France et moi sont si évidents, que mon opinion a complètement changé. De ce moment, vous pouvez regarder la Chambre comme dissoute. Partez de là, messieurs; préparez l'exécution de la mesure, et en attendant gardez le secret le plus exact. J'y tiens absolument. »

vention, fut accueillie dans le pays comme une délivrance. La colère de *Monsieur* fut grande; mais ses fils se montrèrent plus soumis : « Le roi a bien fait, dit le duc de Berry; je l'avais dit à ces messieurs de la Chambre; ils ont vraiment trop abusé. » M. Decazes, le seul des ministres de Louis XVIII qui avait osé regarder la dissolution de la Chambre de 1815 comme nécessaire et même comme possible, fut entouré et félicité. Il répondit modestement : « Il faut que ce pays soit bien malade pour que j'y sois si important. » Sûrement son influence fut d'un grand poids : le roi seul ne se serait peut-être pas décidé[1]. « Ses hésitations étaient très naturelles, dit M. Guizot[2]; comment dissoudre la première Chambre hardiment royaliste qui se fût réunie depuis vingt-cinq ans, une Chambre qu'il avait lui-même qualifiée d'*introuvable*, et dans laquelle il comptait tant de ses plus anciens et plus fidèles amis? »

La Bande noire[3]. — Association formée, vers la fin de l'Empire et sous le règne de Louis XVIII, par des spéculateurs dont le but était d'acheter, pour les démolir, les châteaux, les couvents, les cloîtres et les vieilles églises. Peu soucieux de conserver des débris artistiques, d'intéressants souvenirs ou d'antiques traditions, ces spéculateurs achetaient les monu-

1. Ce ne sont pas les insinuations de son ministre de l'intérieur (M. Lainé), qui l'auraient affermi dans sa résolution; la note qu'il lui remit au mois d'août contenait entre autres appréhensions : « Après la dissolution d'éclat, motivée par le danger qu'aurait fait courir la Chambre, il serait difficile de penser que les assemblées électorales soient paisibles. Et si des mouvements se déclarent, la rentrée des étrangers est encore à redouter pour cette cause.

« L'effroi de cette conséquence dans les deux cas fera hésiter le roi, et quelles que soient les atteintes portées au repos public et à l'autorité royale, le cœur de Sa Majesté, dans l'espoir que ce mal sera passager, se déterminera difficilement au remède extrême de la dissolution. »

2. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.*

3. Ce nom a été donné deux fois à des troupes : 1° à un corps de fantassins allemands, faisant partie au XVIe siècle des *Grandes compagnies*, et qui, après la mort d'un chef regretté, prenaient un drapeau noir; 2° dans les guerres de la Vendée, à une troupe royaliste composée surtout de déserteurs et d'Allemands, qui portaient un crêpe noir en signe de ralliement.

ments, quels qu'ils fussent, le château de Marly, par exemple, pour les démolir et pour tirer des matériaux et des emplacements le parti le plus avantageux.

Victor Hugo n'avait pas encore écrit, lorsque ces tristes opérations avaient lieu, son ode intitulée *la Bande noire* (liv. II, ode 3ᵉ, 1823); mais eût-il chanté plus tôt, on ne l'aurait pas écouté. Vainement il se serait écrié :

> O Français! respectons ces restes!
> Le ciel bénit les fils pieux
> Qui gardent, dans les jours funestes,
> L'héritage de leurs aïeux.
> Comme une gloire dérobée,
> Comptons chaque pierre tombée;
> Que le temps suspende sa loi :
> Rendons les Gaules à la France,
> Les souvenirs à l'espérance,
> Les vieux palais au jeune roi!...

On pourrait croire que le nom de *Bande noire* a été jeté comme une injure par les artistes et les archéologues à des hommes qui, dans un intérêt purement matériel, faisaient une sombre besogne; mais il paraît que la dénomination a pris naissance dans une pensée ironique plutôt qu'injurieuse : on a voulu exprimer que, parmi ces spéculateurs, plusieurs étaient en réalité des hommes noirs, c'est-à-dire des chaudronniers, des marchands de ferrailles, peut-être même des charbonniers.

Les sots depuis Adam sont en majorité. — Casimir Delavigne (1793-1843) était jeune lorsque la France, en 1815, fut livrée aux brutalités de la conquête et que les malheurs de la patrie furent suivis des duretés et des vengeances de la Restauration. C'est alors qu'il exprima l'amertume et l'indignation de ses pensées dans une série de petits poèmes qu'il appela *les Messéniennes*, par allusion aux chants où les Messéniens vaincus déplorèrent les désastres de leur patrie.

Plus tard, comme auteur dramatique, il connut un autre genre d'amertume, celui d'être jugé au Théâtre-Français par

un comité de lecture qui reçut à correction les *Vêpres siciliennes*, et qui, à la seconde épreuve, admit la pièce à la condition que l'auteur n'exigerait pas qu'elle fût jouée. Il y eut même une dame, dans cet aréopage, pour dire, à l'appui de son refus, qu'il serait scandaleux de mettre le mot *Vêpres* sur une affiche de spectacle. Delavigne se vengea de ces sottises en écrivant *les Comédiens* (1820). L'année précédente, *les Vêpres siciliennes* avaient été représentées à l'Odéon avec un tel succès que les cent premières représentations apportèrent 400 000 francs dans la caisse du théâtre. Picard, le directeur, dit au jeune Delavigne en l'embrassant : « Vous êtes le fondateur du second Théâtre-Français ; jouissez bien de votre succès. Vous ferez, sans doute, encore de plus beaux ouvrages ; mais vous n'obtiendrez jamais un pareil triomphe. »

Sur ces entrefaites, l'Académie française avait proposé pour sujet de concours de poésie : *Du bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de la vie* (1817). Casimir Delavigne, qui se rappelait la situation désobligeante où il s'était trouvé devant ses juges de la Comédie française, prit le contre-pied du sujet et envoya à Messieurs de l'Académie une épître sur cette question : *L'étude fait-elle le bonheur dans toutes les situations de la vie?* — « L'auteur, dit M. Raynouard dans son rapport, a soutenu que l'étude avait fait succéder le règne de l'erreur à celui de l'ignorance ; que les hommes à qui l'étude a mérité quelque renommée ont acheté leur succès par beaucoup trop de peines et de chagrins, et que si l'étude peut contribuer à notre bonheur, c'est quand nous en faisons seulement une occupation agréable, sans ambition, sans désir de gloire, et pour le charme de l'étude même. »

On s'étonna de la hardiesse ; mais la plaisanterie était vive, de bon goût, et bien qu'on ne décernât pas le prix à un concurrent qui était sorti volontairement du programme, on lui accorda les honneurs d'une lecture publique[1]. C'est dans ce

1. Le prix avait été partagé entre Pierre Lebrun et Saintine, et un accessit avait été donné à M. Loyson. Victor Hugo, âgé de quinze ans, avait aussi concouru et s'était déjà révélé poète ; si son orgueil naissant ne l'avait poussé à

poème, inspiré à l'auteur par de fraîches expériences, qu'on lit ce passage :

> Mais du collège enfin foulez aux pieds les chaînes.
> O liberté, sans toi les plaisirs sont des peines!
> Quel destin vous attend si de la vérité
> Le flambeau redoutable est par vous présenté!
> Que de petits esprits, jaloux des noms célèbres,
> Prendront contre le jour parti pour les ténèbres!
> Leur nombre dangereux fait leur autorité:
> *Les sots depuis Adam sont en majorité.*

Les souvenirs du jeune auteur étaient trop vifs pour qu'il eût besoin de se rappeler, en écrivant ce dernier vers, le passage où l'*Ecclésiaste* dit : « Les âmes perverties se corrigent difficilement, et le nombre des insensés est infini. » (Ch. I, 15.) Livré à ses propres impressions, il put oublier tout ce qui avait été dit avant lui sur cette triste vérité. « Pourquoi, demandait-on à Chamfort, lorsqu'il était sans ressources, n'êtes-vous encore arrivé à rien au milieu de tant de sots? — C'est, répondit-il, que je n'ai jamais cru le monde aussi bête qu'il est. » Il avait raison : ce qui a empêché tant de gens d'esprit de parvenir, c'est de n'avoir pas cru assez fermement à la bêtise humaine. Le malheur se complique de ce que les sots qui arrivent ont encore au-dessous d'eux les sots qui ne sont pas

parler de ses *trois lustres*, qui firent croire à une mystification, il aurait peut-être remporté le prix; on se borna à donner une mention à celui qui, un an auparavant, écrivait dans son journal: *Je veux être Chateaubriand ou rien.* La suite en décida autrement, mais Victor Hugo n'eut pas à se plaindre de son lot.

C'est dans le poème de Saintine que se trouve paraphrasé le proverbe: *N'est pas pauvre qui a peu, mais qui désire beaucoup :*

> En bornant ses désirs on borne ses besoins;
> Le plus riche est celui qui désire le moins.

Voltaire avait déjà versifié la même maxime dans la tragédie des *Scythes :*

> Qui borne ses désirs est toujours assez riche.
> (Acte IV, sc. II.)

Et Vigée avait dit dans son *Épître à Ducis :*

> Je suis riche des biens dont je sais me passer.

arrivés : *A sot auteur, sot admirateur*, dit le proverbe que Boileau a traduit en terminant le chant 1er de *l'Art poétique:*

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

D'Alembert, dans son *Éloge de Bernouilli*, raconte que Galilée, lorsqu'on lui demandait à quoi servaient les mathématiques, répondait : la géométrie sert principalement à peser, à mesurer et à compter : à peser les ignorants, à mesurer les sots, et à compter les uns et les autres.

Les pieds lui ont glissé dans le sang! — Ne croirait-on pas, en lisant ces cruelles paroles, qu'elles s'appliquent à quelque virtuose de la guillotine pendant la Terreur, sous la République, ou pendant la Terreur blanche, sous la Restauration ? Il n'en est rien cependant : elles ont été écrites contre M. Decazes, à propos de l'assassinat du duc de Berry (13 février 1820).

A côté de l'opposition libérale, il y avait à la Chambre, en 1820, une autre opposition composée d'hommes beaucoup plus royalistes que le roi : Louis XVIII les appelait lui-même *les ultra*[1]. Voulant tirer parti contre leurs adversaires de l'assassinat du duc de Berry, les ultra-royalistes s'efforcèrent de faire retomber sur M. Decazes, alors premier ministre, la responsabilité de ce crime[2].

1. Les ultra-royalistes siégeaient à *la droite* du président ; les membres ministériels, derrière les ministres, en face de la tribune, au *centre;* les libéraux à *gauche.* Le centre se subdivisait en *centre droit* et *centre gauche*, selon que les députés siégeaient de l'un ou de l'autre côté.

2. L'idée fixe de Louvel était de tuer les princes qui avaient porté les armes contre leur pays et qui étaient rentrés en France avec le secours de l'étranger. « Je commençai par le plus jeune, a-t-il dit, parce que c'était le plus sûr moyen d'éteindre la race; après M. le duc de Berry, j'aurais tué M. le duc d'Angoulême, puis Monsieur, puis le roi ; j'en voulais à tous les Bourbons. »

Or, pourquoi M. Decazes avait-il eu intérêt, dans la pensée de ses ennemis, à pousser Louvel à commettre le crime qu'il méditait ? Parce que le duc de Berry s'était montré disposé à éclaircir le mystère de l'existence de Louis XVII. Il avait reçu, comme la duchesse d'Angoulême, une lettre par laquelle Nauendorf déclarait être le fils de Louis XVI, et l'on supposait qu'il n'eût pas hésité, si la lumière s'était faite, à reconnaître Louis XVII pour son roi.

Dès le lendemain, à l'ouverture de la séance, M. Clausel de Coussergues demanda la parole et dit avec tous les signes d'une grande émotion : « Messieurs, il n'existe pas de loi qui règle le mode d'accusation des ministres. Mais il est de la nature d'une telle proposition qu'elle soit faite en séance publique et à la face de la France. Je propose à la Chambre de porter un acte d'accusation contre M. Decazes, ministre de l'intérieur, comme complice de l'assassinat... » Interrompu à ce mot par des cris violents, M. Clausel ne put développer cette proposition aussi absurde qu'odieuse, et qui, aux yeux mêmes de ses amis politiques, avait le tort d'être mal formulée.

Le 15 février, Louis XVIII disait à M. Decazes : « Mon enfant, les ultra nous préparent sans doute une guerre terrible ; ils vont chercher à exploiter ma douleur ; ce n'est pas votre système, c'est le mien qu'ils attaqueront ; car ce n'est pas seulement à vous qu'ils en veulent, mais à moi. » Et le même jour, M. Clausel de Coussergues déposait sur le bureau de la Chambre la proposition de porter une accusation contre M. Decazes, comme coupable de trahison, aux termes de l'article 56 de la Charte ; ce qui lui attirait de la part de M. de Sainte-Aulaire, beau-père de M. Decazes, cette verte réplique : « Lorsque, hier, j'ai entendu l'accusation portée par un de nos collègues, j'ai gardé malgré moi le silence ; je me suis fait un scrupule de vous détourner de vos douleurs ; je faisais peu de cas, d'ailleurs, d'une proposition intempestive et irréfléchie. Mais puisque M. Clausel de Coussergues s'obstine à la reproduire, puisqu'il persiste dans cette accusation, monument de sa démence, je me vois forcé de parler ; mais je ne lui répondrai que par un mot ; je me contenterai de lui dire : « Vous êtes un calomniateur ! »

La haine implacable des ennemis de M. Decazes poursuivit son œuvre : ce n'était pas assez de l'avoir calomnié, il fallait à tout prix le renverser. Une campagne furieuse fut menée contre lui par *la Quotidienne, la Gazette de France,* et *le Drapeau blanc,* journal dans lequel Martainville s'écriait : « Oui, monsieur Decazes, c'est vous qui avez tué le duc de Berry. » Les

membres de la famille royale furent poussés à faire une démarche auprès de Louis XVIII afin d'obtenir le renvoi de son ministre. La duchesse d'Angoulême tenta le premier assaut; le roi résista. Le comte d'Artois intervint : « Sire, dit-il, il m'est impossible de rester aux Tuileries si M. Decazes, publiquement accusé de complicité dans la mort de mon fils, y paraît encore comme ministre; que Sa Majesté me permette de me retirer à l'Élysée-Bourbon. » Le roi, indigné, essaya de résister encore, ne voulant pas frapper, dit-il, un homme aussi dévoué, au moment même où il était poursuivi par une calomnie dont l'extravagance égalait l'atrocité; mais on se jeta à ses genoux, en lui demandant comme une grâce le renvoi de son ministre, « comme un sacrifice aux mânes de mon fils », ajouta le comte d'Artois, et Louis XVIII se déclara vaincu. Il se sépara avec douleur de M. Decazes, qu'il fit ambassadeur et duc pour lui donner un dernier témoignage de son estime et de sa profonde affection.

Le 20 février, le ministère était changé, les ultra triomphaient, et, le 3 mars suivant, M. de Chateaubriand écrivait dans *le Conservateur*[1], organe du parti, un article commençant par les mots : « Si nous ne sommes pas plongés dans les horreurs de la guerre civile, ce n'est pas la faute de l'administration haineuse qui vient de finir », et se terminant ainsi : « Ceux qui luttaient encore contre la haine publique n'ont pu résister à la publique douleur. Nos larmes, nos gémissements, nos sanglots ont étonné un imprudent ministre : *les pieds lui ont glissé dans le sang*, il est tombé. »

1. Le *Conservateur* avait été fondé, en octobre 1818, par MM. de Bruges, de Talaru, de Polignac, de Vitrolles et Mathieu de Montmorency, auxquels s'étaient adjoints bientôt MM. de Chateaubriand, Fiévée, de Villèle, de Castelbajac et Lamennais. Il avait pour épigraphe : *Le roi, la charte et les honnêtes gens*, et pour mission, son titre l'indiquait, de s'opposer à toute idée nouvelle, à tout projet de réforme. Il avait été créé surtout pour lutter contre le journal libéral la *Minerve;* et les moqueurs, dans le parti ministériel, l'appelaient la *Minerve blanche*. Le *Conservateur* cessa de paraître, comme la *Minerve*, lorsque la censure fut rétablie à la suite de l'assassinat du duc de Berry ; il avait eu soixante-dix-huit livraisons.

Le goût excessif des images, qui conduit à écrire de pareilles aménités, avait inspiré à Chateaubriand, paraît-il, une phrase plus complètement métaphorique. « J'ai entendu raconter, dit Sainte-Beuve, à l'une des personnes qui étaient alors dans la rédaction du *Conservateur* que, primitivement, la phrase de M. de Chateaubriand était ainsi conçue : « Les pieds lui ont glissé dans le sang, et il a été entraîné par le torrent de nos pleurs. » Ce n'était là qu'une très mauvaise phrase ; on hésitait à l'en avertir. Enfin, l'un des membres du comité de rédaction et qui, n'étant pas homme de lettres, semblait moins suspect comme critique, proposa à M. de Chateaubriand de supprimer la dernière partie de la phrase, en lui montrant qu'elle ferait ainsi plus d'effet. L'auteur y consentit, et l'on eut, au lieu d'une métaphore ridicule, une insulte de plus, une allusion sanglante. »

Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire, c'est tout le monde. — Pour exprimer que l'esprit est commun, que tout le monde en a ou se pique d'en avoir, le proverbe dit : *L'esprit court les rues ;* ce qui permet d'ajouter, si l'on n'est pas très convaincu de cette vérité : il court même si vite que peu de gens peuvent l'atteindre. Lorsque Ninon de Lenclos entendit citer ce proverbe par un fat qui semblait n'avoir jamais passé dans les rues où l'esprit court, elle répondit : « Ce sont les sots qui font courir ce bruit-là. » Petit-Senn (1790-1870), l'ingénieux Genevois, s'est contenté de dire : « A Paris, l'esprit court les rues ; aussi est-il parfois crotté. »

Le moyen d'éviter les commentaires et les équivoques, en se rapprochant en même temps de la vérité, c'est de mettre à la place de ce proverbe un mot non moins connu : *Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire, c'est tout le monde.* Ce mot a été dit et développé par Talleyrand lorsqu'il défendit la liberté de la presse contre la censure, liberté qu'il regardait comme l'instrument principal du gouvernement représentatif : « De nos jours, a-t-il dit, il n'est pas facile de tromper longtemps. Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Vol-

taire, plus d'esprit que Bonaparte, plus d'esprit que chacun des directeurs, que chacun des ministres passés, présents et à venir, c'est tout le monde. »

Je suis venu ici pour recevoir des hommages et non des leçons. — En souvenir du dévouement que la garde nationale avait montré à Charles X lorsqu'il rentra à Paris (12 avril 1814), l'usage s'était établi de la charger seule, chaque année, à la même date, du service militaire des Tuileries. En 1827, le 12 avril tombant un jeudi saint, jour où le roi était tout entier à ses devoirs religieux, le service exceptionnel réservé à la garde nationale fut reporté au lundi suivant. Le matin, le roi passa en revue les divers détachements formés par toutes les légions, et il fut accueilli aux cris répétés de : *Vive le roi!* Ayant exprimé sa satisfaction aux officiers, ceux-ci lui répondirent que la garde nationale tout entière serait heureuse de lui donner les mêmes témoignages de dévouement. Sur ces assurances, confirmées par le maréchal Oudinot, le roi décida qu'il passerait une revue de la garde nationale de Paris.

Le 26 avril 1827, un ordre du jour faisait connaître à la population parisienne que, « le roi ayant annoncé à la parade du 16 que pour donner une preuve de sa bienveillance et de sa satisfaction à la garde nationale, il avait l'intention de la passer en revue, cette revue aurait lieu au Champ de Mars, le dimanche 29 avril ».

Dans l'intervalle, le projet de loi contre la liberté de la presse avait été présenté (19 avril) par M. de Peyronnet à la Chambre des pairs, et l'on savait que la commission proposait de repousser toutes les dispositions restrictives de la liberté de la presse ou attentatoires aux droits de la propriété. Les ministres comprirent combien il serait dangereux de laisser discuter leur projet ainsi amendé, et ils le retirèrent. Ce sacrifice à la popularité fut accueilli avec enthousiasme ; Paris s'illumina et des colonnes d'ouvriers imprimeurs parcoururent la ville en criant : *Vive le roi! Vive la Chambre des pairs! Vive la liberté de la presse!*

Les ministres ne s'étaient pas dissimulé que cette allégresse populaire était une manifestation séditieuse contre les tendances du gouvernement ; ils avaient essayé de détourner le roi d'une entrevue trop directe avec le peuple ; mais Charles X avait persisté dans sa résolution, et le 29 avril il sortit à cheval de son palais, accompagné d'un nombreux cortège militaire. Vingt mille hommes des douze légions de Paris l'attendaient au Champ de Mars. Il fut reçu, comme on se l'était promis, aux cris de : *Vive le roi!* auxquels se mêlèrent de temps en temps les cris de : *Vive la Charte! Vive la liberté de la presse!* La 7e légion fit entendre le cri de : *Vive la Charte!* avec une telle persistance que le roi ne put réprimer un mouvement de mécontentement. « Eh quoi ! lui dirent des gardes nationaux qui avaient vu son visage se rembrunir, la Charte est-elle donc un outrage ? » Charles X répondit d'un ton sévère : *Je suis venu ici pour recevoir des hommages et non des leçons.*

A ces mots, on cria *Vive le roi !* dans tous les rangs, et le roi crut pouvoir se féliciter du succès de la journée. « Cela aurait pu se passer mieux, dit-il au maréchal Oudinot ; il y a eu quelques brouillons, mais la masse est bonne, et, au total, je suis satisfait. » Il avait autorisé le maréchal à exprimer sa satisfaction dans l'ordre du jour qu'on devait publier le lendemain ; mais il avait compté sans ses ministres contre lesquels les bataillons, en rentrant dans leurs quartiers, avaient poussé des cris séditieux : *A bas les ministres! A bas les jésuites ! A bas Villèle! A bas Peyronnet!* et le dénouement de cette journée fut le licenciement de la garde nationale, proposé et obtenu par MM. de Villèle, de Corbière, de Peyronnet, de Damas et de Clermont-Tonnerre, qui soutinrent qu'une capitale armée inquiétait à juste titre la couronne.

Cette mesure, attentatoire à l'honneur des citoyens, devint pour la bourgeoisie un nouveau sujet de haine ; mais la nouvelle en fut reçue avec un profond dédain. Le gouvernement crut voir dans ce silence une preuve de sa force : le duc de Rivière dit : *Le roi peut tout!* et M. de Villèle écrivit, huit jours après au prince de Polignac, alors ambassadeur à Londres :

« La dissolution de la garde nationale a eu un plein succès ; les mauvais en ont été confondus, les bons ralliés et encouragés. Paris n'a jamais été plus calme que depuis cet acte de sévérité, de justice et de vigueur. »

C'est ainsi que de faute en faute, de méprise en méprise, les ministres de Charles X le menaient aveuglément à sa perte : après avoir tenté de rétablir le droit d'aînesse et de détruire la liberté de la presse, on licenciait la garde nationale, se proposant de faire revivre la censure, de dissoudre la Chambre, et enfin de violer manifestement la Charte avec les *ordonnances*. Quant à Charles X, lorsqu'il obéissait à ses propres mouvements, c'était toujours pour s'inquiéter de sa personne, pour mettre ses intérêts au-dessus de ceux du peuple. Que de fois les souverains, s'ils s'étaient avisés de rechercher les causes de leur chute, les auraient trouvées dans la soif des *hommages* et dans le mépris des *leçons !*

La cour rend des arrêts et non pas des services. — C'est à M. Séguier (1768-1848), premier président de la cour de Paris, qu'on fait honneur de ce mot. On a voulu qu'il ait été prononcé avec une sorte de solennité, en 1827, à propos de procès de presse ou de tendances politiques pour répondre dignement à une pression que le gouvernement de Charles X prétendait exercer sur la magistrature. Mais le magistrat qui, après avoir adulé l'empereur[1], s'était mis docilement au service de la Restauration, ne ménageant ses louanges ni au comte d'Artois ni à Louis XVIII, n'était peut-être pas homme à le prendre de si haut, soit avec le comte de Peyronnet, soit avec

1. Après Tilsitt, M. Séguier disait : « Napoléon est au delà de l'histoire humaine, il appartient aux temps héroïques : il est au-dessus de l'admiration ; il n'y a que l'amour qui puisse s'élever jusqu'à lui » ; et le 6 avril 1814, sur la proposition de son président, la Cour impériale rendait un arrêt solennel dans lequel, « sentant tout le prix des efforts qui ont enfin délivré la France d'un joug tyrannique », elle adhérait à la déchéance de l'empereur. Déjà, à cette époque, M. Séguier, que l'empereur avait fait premier président, commandeur de la Légion d'honneur et baron, devait être très convaincu que la Cour rend des arrêts et non pas des services

le prince de Polignac. A ceux qui s'obstinaient à admettre que les fières paroles de la cour avaient été adressées par son président à un ministre de Charles X, le président et ses amis répondaient qu'il n'en était absolument rien.

Pour mettre fin à l'équivoque qui plane, depuis plus d'un demi-siècle, sur les circonstances dans lesquelles ces paroles ont été dites, *le Courrier de Vaugelas* a eu la bonne pensée de s'adresser (6 octobre 1886) au petit-fils du président Séguier, et voici la réponse qu'il a reçue :

« J'ai souvent entendu parler dans ma famille de ce mot bien des fois cité et rappelé depuis en différentes occasions. Voici, d'après mon père, en quelles circonstances ce mot aurait été prononcé par le premier président :

« Lors des dernières années de la Restauration, une personne, influente à la cour de Charles X, serait venue solliciter la bienveillance du premier président pour une affaire *civile* pendante devant la cour de Paris.

« Le premier président aurait commencé par répondre par des banalités en usage en pareille occasion ; mais, pressé par la personne qui voulait mieux, il se serait fâché et, en reconduisant la personne qui insistait toujours en disant que c'était un vrai service qu'elle attendait de lui, il lui aurait répondu : « Sachez bien, monsieur, que la cour rend des arrêts et pas des services. »

« Très mécontente, la personne, dont j'ignore le nom, aurait parlé de l'insuccès de sa démarche et du mauvais accueil du premier président.

« Voilà l'explication très simple du mot dont mon grand-père n'aurait fait que la moitié, puisque son interlocuteur aurait prononcé le premier le mot *service*.

« Je n'ai jamais entendu mon grand-père parler du mot qui vous occupe, mais j'étais fort jeune quand il est mort en 1848.

« Mon père, qui est mort en 1876, m'a bien souvent au contraire parlé de ce mot de son père ; mais je ne lui ai jamais entendu prononcer à ce sujet le nom de M. de Peyronnet. »

Puisque la chose était si simple, et qu'il s'agissait, non

d'une question politique, mais d'une affaire civile, pourquoi M. Séguier, depuis la chute de Charles X, n'a-t-il pas fait lui-même cette déclaration? Tenait-il à laisser croire, sous le règne de Louis-Philippe, qu'il avait eu en face des ministres de l'ancien régime une attitude indépendante?

Malheureuse France! malheureux roi! — *Le Moniteur* du 9 avril 1829 annonça la composition de ce ministère qui devait précipiter la chute de la maison de Bourbon [1]. Aucun ne pouvait être plus impopulaire, aucun ne pouvait exciter autant d'inquiétude et d'irritations, aucun n'aurait rappelé, avec plus de tristesse, les désastres et les hontes du passé. Royer-Collard, pouvant à peine en croire ses oreilles, avait dit la veille : « Un tel ministère ne se comprend pas; c'est un effet sans cause. Allons, Charles X est toujours le comte d'Artois de 1789. » La presse s'émut vivement; le *Journal des Débats*, en particulier, organe de l'opinion constitutionnelle modérée, ne cacha ni son impression ni même sa douleur, car les royalistes constitutionnels n'envisageaient pas sans terreur le triomphe que les fautes du gouvernement réservaient au parti libéral.

Il y avait alors, parmi les membres de la rédaction des *Débats*, un homme qui, de l'avis de J. Janin, « savait tout dire sans offenser personne ». C'était Étienne Béquet. Son rôle était de faire un feuilleton de critique hebdomadaire; mais parfois il se mêlait à la politique, et ce n'était jamais sans y apporter du talent et même un certain éclat. Dans cette grave circonstance, ce fut lui qui prit la plume.

Le numéro du 10 août faisait connaître les noms des nouveaux ministres et contenait les réflexions suivantes :

« Ainsi le voilà encore une fois brisé, ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque! Voilà encore

1. Affaires étrangères, le prince Jules de Polignac ; — Guerre, le comte de Bourmont ; — Intérieur, le comte de La Bourdonnaie ; — Justice, M. Courvoisier ; — Finances, le comte de Chabrol ; — Marine, le vice-amiral de Rigny ; — Affaires ecclésiastiques et instruction publique, le baron de Montbel.

une fois la cour avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa haine de la liberté, qui viennent se jeter entre la France et son roi. Ce qu'elle a conquis par quarante ans de travaux et de malheurs, on le lui ôte; ce qu'elle repousse de toute la puissance de sa volonté, de toute l'énergie de ses vœux, on le lui impose violemment.

« Ce qui faisait surtout la gloire de ce règne, ce qui avait rallié autour du trône les cœurs de tous les Français, c'était la modération dans l'exercice du pouvoir; la modération ! aujourd'hui elle devient impossible. Ceux qui gouvernent maintenant voudraient être modérés, qu'ils ne le pourraient. Les haines que leurs noms éveillent dans tous les esprits sont trop profondes pour n'être pas rendues. Redoutés de la France, ils lui deviendront redoutables. Peut-être, dans les premiers jours, voudront-ils bégayer les mots de Charte et de liberté : leur maladresse à dire ces mots les trahira; on n'y verra que le langage de la peur ou de l'hypocrisie.

« Que feront-ils cependant? Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes? Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes; elles connaissent et respectent la loi. Vont-ils déchirer cette Charte qui fait la puissance du successeur de Louis XVIII? Qu'ils y pensent bien ! la Charte a maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paye un milliard à la loi; il ne payerait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Avec les taxes illégales, naîtrait un Hampden pour les briser. Hampden ! faut-il encore que nous rappelions ce nom de trouble et de guerre[1] ! *Malheureuse France! malheureux roi!* »

1. Hampden, cousin germain de Cromwell, entra dans la Chambre des communes en 1625. Onze ans plus tard, en 1636, il prit l'initiative du refus d'un impôt dit *taxe de mer*, exigé par Charles Ier. Traduit pour ce fait devant la cour du banc du roi, il y fut condamné. Hampden, à quelque temps de là, prenait les armes contre la royauté et déployait une valeur et une habileté peu communes. Il fut tué en 1643, en se battant contre le prince Rupert, dans le comté d'Oxford. Hampden était républicain : son parti le regardait comme un homme remarquable par son courage et sa vertu ; les royalistes, comme un homme doué d'un grand caractère.

Cette fameuse et prophétique exclamation eut un tel retentissement que l'article fut incriminé. Quoique Béquet eût déclaré hautement qu'il en était l'auteur, les poursuites furent dirigées contre le rédacteur en chef du journal, M. Bertin aîné, qui en revendiqua, comme un honneur, la responsabilité. M. Bertin fut condamné en première instance à six mois d'emprisonnement et 500 francs d'amende, *minimum* de la peine. Il en appela, et le ministère public, de son côté, demanda, par un appel *à minima*, une condamnation plus forte. Ce procès, prenant alors les proportions d'un événement politique, excita le plus vif intérêt. Quoiqu'il eût M. Dupin pour défenseur, M. Bertin, qui avait combattu longtemps pour la royauté, prit lui-même la parole : « Je ne sais, dit-il, si ceux qui se croient sans doute plus dévoués que moi au petit-fils de Henri IV rendent un grand service à la couronne en amenant devant une cour de justice des cheveux blanchis au service de cette couronne; je ne sais s'il est bien utile que des royalistes qui ont subi la prison pour la royauté la subissent encore par elle. Mais enfin, si mon défenseur, par impossible, n'était pas parvenu à vous faire partager sa conviction et la mienne, j'ose me flatter, messieurs, qu'aucun de vous, aucun de ceux qui m'écoutent, ne pourra croire qu'arrivé au terme prochain d'une pénible carrière, j'aie sciemment voulu offenser, outrager, insulter celui qui fut toujours l'objet de mon respect, de mon amour, j'allais presque dire de mon culte. »

Après trois heures de délibération, la cour prononça un arrêt portant que « si les expressions de l'article incriminé étaient inconvenantes et contraires à la modération qu'on doit apporter dans la discussion des actes du gouvernement, cependant elles ne constituaient pas le double délit d'offense à la personne du roi ni d'attaque à la dignité royale ; en conséquence, M. Bertin était déchargé des condamnations prononcées contre lui et renvoyé de la plainte ». La salle, à ces mots, retentit des applaudissements les plus chaleureux, et l'acquittement de M. Bertin fut accueilli aux cris de : *Vive le roi!*

Le *Journal des Débats* n'avait pas été seul à protester

contre le nouveau ministère. Le même jour, 10 août, on avait lu dans *le Constitutionnel :* « Puisque nous étions destinés à subir le ministère de l'extrême droite, il vaut mieux que ce soit plus tôt que plus tard. » Et dans *le Courrier français :* « Peut-être avait-on à se féliciter de cette résolution. Il était déplorable qu'un pays comme la France fût éternellement ballotté par des ministres faibles, au gré des intrigues de cour. L'opinion publique et la Chambre élective elle-même étaient amollies par ce régime d'espérances et de ménagements méticuleux ; elles allaient s'armer de toute leur indignation pour foudroyer un ministère dont la composition était un sujet d'alarmes pour le pays. »

Les feuilles de la petite presse dirent aussi leur mot. *Le Figaro* de l'époque se donna même si bien carrière qu'il fut prévenu d'outrage à la personne du roi, et que son gérant, M. Bohain, fut condamné à six mois de prison et 1 000 francs d'amende (28 août 1829). On ordonna aussi la saisie du numéro incriminé; mais il s'en était déjà vendu plus de dix mille exemplaires, et quelques-uns avaient été payés très cher.

Les griefs articulés contre ce numéro étaient d'avoir paru encadré de noir, et d'avoir fait l'horoscope du nouveau ministère, en « prophétisant, disait l'avocat du roi, toutes sortes de choses abominables, qui feraient dresser les cheveux sur la tête ». Deux « quolibets » étaient spécialement incriminés : « Au lieu d'illuminations à une *solennité prochaine* (la fête du roi), toutes les maisons de France devraient être tendues de noir. » — « M. Roux, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, doit incessamment opérer de la cataracte un *auguste personnage.* »

Ce qu'il y eut de piquant dans les délits de presse de cette époque, c'est qu'un pieux journal, *l'Apostolique,* qui n'avait pu contenir sa joie à la pensée que l'avènement du nouveau ministère allait mettre fin à toutes les horreurs du passé, fut condamné, comme « coupable d'un zèle inconsidéré » (même audience que *le Figaro*), à un mois de prison et 300 francs d'amende.

Le roi règne et ne gouverne pas. — Sous la monarchie absolue, le roi régnait et gouvernait, car régner et gouverner répondent à deux idées qui aisément se confondent. La distinction ne put être faite autrefois qu'en Pologne, où la monarchie était élective. C'est là, en effet, que Zamoyski, le célèbre Polonais, assistant à la Diète de 1605, adressa des reproches sévères au roi Sigismond III, qu'il avait puissamment contribué à mettre sur le trône : « Vous savez, lui dit-il, que les Polonais, lorsqu'ils ont été mécontents de leurs chefs, les ont forcés à quitter le royaume et les ont remplacés par d'autres... Nous faisons les rois, nous écrasons les tyrans... *Rex regnat, sed non gubernat.* »

Sous la monarchie constitutionnelle, l'autorité fut partagée; le roi ne fut plus maître de décider du sort de son royaume et de son peuple; il cessa d'être monarque dans l'acception rigoureuse du mot. Pour indiquer cette situation nouvelle du souverain, on admit la différence qui existe entre les verbes *régner* et *gouverner*, et l'on dit : *Le roi règne et ne gouverne pas.*

Opposés ainsi l'un à l'autre, ces deux mots signifiaient : Si le roi a toujours l'autorité, il n'a plus seul le pouvoir; c'est lui qui domine, qui plane, ce n'est plus lui qui dirige : il ne tient pas le gouvernail[1]. C'est un capitaine qui partage la puissance avec ses pilotes, en leur laissant même la responsabilité. Dans les monarchies absolues, le roi n'obéissait qu'à sa propre volonté; dans les monarchies constitutionnelles, il devait lui-même obéir à la Constitution.

C'est au commencement de 1830, sous le ministère Polignac, que M. Thiers donna à cette parole tout son retentissement. Il était de ceux qui sentaient la nécessité de modifier la Charte et de changer la dynastie. Dans un journal nouveau,

1. En 1825, Victor Hugo publiait *Bug-Jargal*, qu'il avait ébauché dès l'âge de seize ans, et il faisait dire au général Rouvray, dans les assemblées de Saint-Domingue : « Si j'avais l'honneur d'être Monsieur le lieutenant général pour le roi, je jetterais toute cette canaille à la porte. Je dirais : *le roi règne et moi je gouverne.* »

le National[1], fondé par lui, MM. Mignet et Carrel, il attaqua le gouvernement de la Restauration avec non moins de persistance que d'ardeur[2], se promettant, comme il le disait en plaisantant, d'enfermer les Bourbons dans la Charte, et de fermer si exactement toutes les portes qu'il les contraindrait à sauter par la fenêtre.

Selon M. de Polignac et ses amis, le pouvoir absolu de l'ancienne royauté restait toujours au fond de la Charte. Le surlendemain de la formation du ministère Polignac[3], *la Gazette* avait poussé le cri : *Plus de concessions! plus de réaction!* point de départ du programme ministériel, et le 10 décembre suivant, on lisait dans *le Drapeau blanc*, organe avoué du cabinet : « La question de majorité n'est plus, pour les ministres, qu'une de ces thèses insignifiantes abandonnées au bavardage des oisifs de café et des niais de salon. Si les ministres ont la majorité, ils sauveront le trône avec elle; s'ils ne l'ont pas, ils la sauveront sans elle. *La majorité, c'est le roi.* »

Sur ce terrain brûlant la lutte s'engagea, et M. Thiers prédit aussitôt le dénouement en disant à ses adversaires : « Si vous vous révoltez contre la loi, et si vous la refaites en vertu de l'article 14[4], on vous résistera, non pas violemment, mais avec la légalité. La continuation de votre révolte vous conduira à tirer le glaive, et alors l'Évangile vous a dit quel est le sort de celui qui se sert du glaive. » *Le National* entra ensuite dans

1. La théorie de ce journal, monarchique, mais antidynastique, se résumait ainsi : Il n'y a plus de révolution possible en France, la révolution est passée; il n'y a plus qu'un accident. Qu'est-ce qu'un accident? Changer les personnes sans les choses. Puisqu'il ne manque au régime constitutionnel qu'un roi qui s'y résigne, gardons le régime et changeons le roi.

2. Lamartine disait alors : « Il y a assez de salpêtre dans ce petit homme pour faire sauter dix gouvernements. »

3. La formation du ministère Polignac avait été de la part de Charles X un coup de tête encore plus qu'un cri d'alarme, un défi agressif autant qu'un acte de violence; ce ministère semblait avoir été constitué exprès pour lancer les ordonnances, que, selon l'expression de Royer-Collard, le prince de Polignac *portait écrites sur le visage*.

4. Allusion aux passages de cet article qui disaient : « Le roi est le chef suprême de l'Etat... Il fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'Etat. »

la discussion de ce fameux article sur lequel roulait toute la polémique de la réaction. A la cour qui disait : « Le dernier mot est au roi ; il est supérieur à la Charte puisqu'il l'a octroyée », M. Thiers répondit : « Le dernier mot est au peuple. La Charte n'est l'œuvre de personne ; elle est le produit du temps et de la nécessité. La nouvelle royauté ne date que de 1814, quoique la famille qui en est investie date de dix siècles. » C'est dans le numéro du 18 janvier 1830 que *le National* publia le manifeste du parti libéral ; M. Thiers le résumait dans cette parole célèbre, la plus républicaine, a dit M. Jules Simon [1], qui ait jamais été prononcée dans une monarchie : *Le roi règne et ne gouverne pas.*

Il a été fait de nombreuses allusions à ce mot ; une des plus récentes, et non des moins originales, est celle de M. Perraud, évêque d'Autun, en recevant M. Duruy à l'Académie française (18 juin 1885) : « L'individu, les hommes réunis en société subissent l'empire d'une loi supérieure sans laquelle le monde serait le jouet des caprices du hasard. *Si Dieu existe, ce n'est pas assez qu'il règne : il faut encore qu'il gouverne* [2]. »

Nous dansons sur un volcan. — Les Bourbons, que leurs fautes et leurs malheurs n'avaient pas éclairés, marchaient à grands pas vers leur perte. Le ministère conciliant de Martignac [3] avait marqué un temps d'arrêt dans la voie funeste des réactions ; mais le prince de Polignac fut appelé au pou-

1. *Éloge de M. Thiers*, prononcé à l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance publique du 8 novembre 1884.

2. L'année suivante, le 4 février 1886, une allusion d'un autre genre était faite par M. Ludovic Halévy, dans son discours de réception. Voulant rappeler que, sous Louis-Philippe, les ministres étaient souvent des membres de l'Académie française, il dit : « Le roi régnait et l'Académie française gouvernait. »

3. « M. de Martignac a laissé à tous ceux qui l'ont connu, dans la vie publique ou privée, amis ou adversaires, un souvenir plein d'estime et de bienveillance. C'était un caractère facile, aimable, généreux, un esprit droit, prompt, fin, à la fois tranquille et libre ; il avait une éloquence naturelle et habile, lumineuse, élégante, persuasive ; il plaisait à ceux-là mêmes qu'il combattait. J'ai entendu M. Dupont de l'Eure lui crier doucement de sa place

voir (8 août 1829), il eut, quelques mois après, la présidence du conseil, et de ce moment, le pays, partagé entre la colère et la crainte, vécut dans l'attente d'une révolution. « On ne conspirait point, on ne se soulevait point, on ne s'assemblait point tumultueusement; mais on s'attendait et on se préparait à tout », dit M. Guizot. Le moment était proche, on le sentait vivement dans la bourgeoisie, où la monarchie, tout comme l'Empire, allait, selon l'énergique expression d'Auguste Barbier, « serrer sous les coussins du trône la gorge de la liberté ».

Au commencement de 1830, la situation devint de plus en plus menaçante : les associations se formaient pour le refus de l'impôt, les libéraux lançaient des circulaires, et la Chambre avait demandé au roi, dans son Adresse, d'assurer cette harmonie constitutionnelle sur laquelle devaient reposer la force du trône et la grandeur du pays.

Le fils de Philippe-Égalité comprit qu'il était nécessaire, dans ces graves circonstances, de ne pas se laisser oublier. Le roi et la reine de Naples venaient d'arriver à Paris; c'était un prétexte de donner une fête; le duc d'Orléans la saisit.

Plus de trois mille personnes étaient réunies, le 31 mai, dans les salons du Palais-Royal splendidement décorés, et le jardin, ouvert à la foule, fut illuminé. Il y eut même, dans ce jardin, un tumulte assez violent dont on ne connut ni les auteurs ni les causes; on crut y voir le signe précurseur d'un orage politique. Charles X s'était rendu à l'invitation du duc d'Orléans, et celui-ci, accompagné de sa famille, avait reçu le souverain au bas de l'escalier, en lui témoignant sa profonde reconnaissance.

Dans les pages qu'il a consacrées au récit de cette fête quasi royale[1], M. de Salvandy s'est exprimé ainsi :

« Je venais de m'entretenir avec un des membres du cabinet

en l'écoutant : *Tais-toi, sirène.* (GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.*)

Charles X, au moment de prendre Martignac pour ministre, avait dit : « Martignac est une coquette; il tient avant tout au succès de sa phrase; il n'hésitera pas à y sacrifier une de nos prérogatives royales. »

1. *Le Livre des cent et un.* 1831.

des dangers de la lutte engagée par l'autorité royale : « Nous « ne reculerons pas d'une semelle », m'avait-il dit ; grave parole que peu après j'ai entendu prononcer plus haut. « Eh « bien, lui répondis-je, le roi et vous reculerez d'une fron- « tière. » Ce ministre qui, du reste, ne voyait pas la situation des affaires sans alarmes, est aujourd'hui en Angleterre, condamné à la mort civile et retiré près de son roi proscrit.

« Ce fut peu après que, passant près de Mgr le duc d'Orléans, qui recevait de nombreux compliments sur les magnificences de sa fête, je lui adressai ces mots que les feuilles répétèrent le lendemain : « C'est une fête toute napo- « litaine, monseigneur ; *nous dansons sur un volcan.* »

Ces paroles, que devaient justifier deux mois après les ordonnances et la Révolution de Juillet, étaient bien faites pour rester historiques.

Ce sera la meilleure des républiques. — Ami de la justice et de la liberté autant qu'il était ennemi des abus et des excès, La Fayette (1757-1834) embrassa avec ardeur, dans sa jeunesse, la cause de l'indépendance américaine. Rentré dans sa patrie, il fut de ceux qui provoquèrent la réunion des États généraux, et lorsqu'on improvisa, au mois de juillet 1789, une garde bourgeoise, il en devint général et lui donna le nom de *garde nationale*. S'il n'a pas proposé et tenté de fonder la République, soit au 14 juillet, soit au retour de Varennes, c'est qu'il pensait qu'il n'était *pas encore temps*, ainsi qu'il le dit à Brissot ; car il n'eut jamais aucune objection à ce que la force des choses détruisît la royauté si elle était incompatible avec les institutions démocratiques. Il était d'avis, avec Robespierre, que, si l'oppression et la servitude rendent une révolution nécessaire, l'*insurrection est le plus saint des devoirs*.

La Fayette repoussa, comme faisant obstacle au triomphe de la liberté, le despotisme de Bonaparte, aussi bien que celui des Jacobins, et pendant toute la durée de l'Empire, il vécut dans la retraite. Sous la Restauration, il s'enrôla dans la *Charbonnerie*.

La grande popularité de La Fayette en France date de la Révolution de 1830 : il ne prit aucune part active au combat, mais il joua, comme commandant de la garde nationale, un grand rôle dans les événements qui suivirent. *La liberté triomphera,* dit-il dans une de ses proclamations, *ou nous périrons ensemble.* Lui et Laffitte furent les arbitres de la situation ; c'est en grande partie à eux, à leur influence et à leur popularité, que Louis-Philippe dut de monter sur le trône.

Lorsque le duc d'Orléans, investi des fonctions de lieutenant-général du royaume, se rendit à l'Hôtel de Ville (31 juillet 1830) pour y recevoir en quelque sorte la consécration populaire, il y était attendu par La Fayette et par les membres de la Commission municipale. Après la lecture de la déclaration des députés, qui reconnaissait le duc d'Orléans comme dévoué à la cause nationale et constitutionnelle, celui-ci mit la main sur son cœur en disant : « Comme Français, je déplore le mal fait au pays et le sang qui a été versé. Comme prince, je suis heureux de contribuer au bonheur de la nation. » Bien qu'elles fussent insignifiantes, ces paroles furent accueillies par les murmures de quelques-uns et les applaudissements du plus grand nombre. Puis, La Fayette entraîna le duc d'Orléans à une fenêtre qui s'ouvrait sur la place de l'Hôtel de Ville ; le duc y parut tenant à la main un drapeau tricolore, La Fayette le serra dans ses bras, et les cris de *Vive La Fayette! Vive le duc d'Orléans!* retentirent sur la place [1].

« Le lendemain, le général La Fayette et la Commission municipale rendaient au lieutenant-général sa visite et s'acheminaient vers le Palais-Royal à travers une haie de peuple qui se pressait pour assister à ce spectacle où se reflétaient tous les sentiments, toutes les passions qui l'agitaient... L'entrevue avec le duc d'Orléans fut courte, et quelques paroles de mutuelles félicitations pour l'heureux dénouement de cette grande crise

1. Il y eut une seconde embrassade publique entre La Fayette et le duc d'Orléans : ce fut le 7 août, lorsque le prince apprit que la royauté lui était décernée ; à son tour, il entraîna le général sur le balcon du Palais-Royal, et, très ému, le pressa sur son cœur.

politique furent échangées : c'est dans cette entrevue qu'on place le mot du général La Fayette : *Ce sera la meilleure des Républiques!*... Je ne l'ai pas entendu prononcer et ne puis pas l'attester ; toutefois je dois dire que ce mot exprimait parfaitement l'intime pensée du général, celle qui a gouverné toute sa conduite dans cette phase si importante de sa vie[1]. »

Quant au mot : *Il est trop tard!* répondu aux envoyés de Charles X, MM. de Sémonville et d'Argout, qui vinrent à l'Hôtel de Ville pour annoncer que les ordonnances étaient révoquées, il a été prononcé, non par La Fayette, comme le prétendaient ceux qui voulaient qu'il eût tout dit et tout fait, mais par le secrétaire de la Commission, M. Odilon Barrot : « Exprimant l'opinion du gouvernement provisoire et de La Fayette, opinion qui était aussi celle des députés les plus populaires et les plus influents de la Chambre, je répondis à M. de Sémonville : *Il est trop tard*[2]*!* » Ces paroles furent répétées par M. de Schonen, un des membres de la Commission municipale, qui repoussa énergiquement toute idée de négociation en s'écriant : *Il est trop tard! Le trône de Charles X s'est écroulé dans le sang.*

Avant la fameuse séance de l'Hôtel de Ville et la visite officielle de la Commission municipale, il y avait eu, au Palais-Royal, la séance où les députés étaient venus apporter au duc d'Orléans la proclamation de la Chambre. M. Laffitte était tombé dans les bras que le duc d'Orléans lui avait ouverts. On pourrait écrire plaisamment dans l'histoire qu'aux trois journées des barricades ont succédé les journées des trois accolades.

L'idée d'entourer le trône d'institutions républicaines était à l'ordre du jour; c'était le moyen adopté par les orléanistes et leurs amis pour substituer à la royauté déchue une royauté nouvelle qui promettait d'être aussi libérale que la précédente l'avait été peu. Louis-Philippe d'Orléans avait terminé sa pro-

1. *Mémoires posthumes d'Odilon Barrot.*
2. *Idem.*

clamation aux habitants de Paris par les mots : *La Charte sera désormais une vérité*[1]. La Chambre, dans sa déclaration aux Français, avait répété les mêmes paroles ; et l'on raconte que le vieil abbé Grégoire (1750-1831) se serait écrié avec enthousiasme, en apprenant le dénouement que la Révolution de Juillet allait avoir : « Il serait donc vrai, mon Dieu ! nous aurions tout ensemble la république et un roi ! »

Au nombre des accusations dirigées par les républicains contre le duc d'Orléans, figurait en première ligne celle d'être un *Bourbon*. Pour répondre à cette accusation si bien faite, au lendemain de la bataille, pour exciter la colère du peuple, les partisans de Louis-Philippe avaient fait afficher dans toute la ville des placards où on lisait le gros mensonge suivant :

« Citoyens !

« Louis-Philippe d'*Orléans*, proclamé par la nation lieutenant-général du royaume, n'appartient pas, comme le roi parjure, à la famille des *Capets*, mais bien à celle des *Valois*, qui a régné longtemps sur la France. Il est *Valois*. »

C'est un Valois, ce n'est pas un Bourbon : singulière façon d'excuser un prince ! Ceux qui usaient de ce procédé devaient avoir une confiance robuste dans l'ignorance du peuple.

Les conditions auxquelles le duc d'Orléans allait être appelé au trône sous le titre de *Roi des Français* furent établies au Palais-Royal le 8 août, veille du couronnement. Il fut dit que la maison d'Orléans était appelée à former une *dynastie nouvelle*, et non à devenir la *continuation de l'ancienne ;* que le duc d'Orléans était appelé, *non parce qu'il* était Bourbon, mais *quoique Bourbon*, et à la charge de ne pas ressembler à ses

1. « Le duc d'Orléans, en acceptant le 31 juillet la lieutenance générale du royaume, avait terminé sa première proclamation par les mots : « *La* Charte sera désormais une vérité. » Cette reconnaissance implicite de la Charte, même pour la réformer, déplut à quelques-uns des commissaires qui s'étaient rendus au Palais-Royal, et, je ne sais à quel moment précis ni par quels moyens, ils y firent substituer, dans le *Moniteur* du 2 août, cette absurde phrase : « *Une* Charte sera désormais une vérité » ; altération que le *Moniteur* du lendemain 3 août démentit par un *erratum* formel. » (GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*.)

aînés. Il dut prendre, en conséquence, le nom de *Louis-Philippe Ier*, et non celui de Philippe VII. On retrancha de l'intitulé des actes royaux la formule : *par la grâce de Dieu*, puisque le principe de la nouvelle monarchie allait reposer désormais, non sur l'allégation du *droit divin*, comme sous le précédent régime, mais sur un *droit positif et conventionnel*. Par la même raison, on supprima *l'an de grâce*, ainsi que la formule absolutiste : *car tel est notre plaisir*.

Si La Fayette n'a pas formulé la petite phrase qu'Odilon Barrot n'a pas entendue et que Louis Blanc, dans son *Histoire de dix ans*, attribue à Odilon Barrot lui-même, il est du moins un de ceux qui se sont le plus préoccupés de rapprocher les idées de république et de monarchie : il semble même avoir cru de bonne foi qu'il n'était pas impossible de les associer et de les fondre ensemble. On en juge par les explications qu'il donna, l'année suivante (13 juin 1831), aux électeurs de Meaux, alors que, revenu de ses illusions, il siégeait sur les bancs de la gauche [1], et qu'il était à l'aise pour satisfaire, suivant son expression, sa conscience de liberté :

« Vous me demandez, mes chers commettants, quel fut ce *programme de l'Hôtel de Ville*, souvent cité par moi, contesté par d'autres, et dont il m'appartient de réclamer le complément.

« Après la visite du nouveau lieutenant-général, accompagné des députés, à l'Hôtel de Ville, je crus trouver, dans l'autorité et la confiance populaires dont j'étais investi, le droit et le devoir d'aller m'expliquer franchement, au nom du peuple, avec le roi projeté. « Vous savez, lui dis-je, que je suis républicain, et que je regarde la Constitution des États-Unis comme la plus parfaite qui ait existé. — Je pense comme vous, répondit le duc d'Orléans ; il est impossible d'avoir passé deux

1. En 1832, Louis-Philippe disait à M. Dupin : « C'est singulier ! La Fayette était monarchiste sous Louis XVI, et moi j'étais presque républicain ; à présent, il est républicain et je suis monarchiste ! » A quoi M. Dupin répondait : « La raison en est bien simple : c'est que vous êtes devenu roi, et qu'il n'est pas devenu président. »

ans en Amérique et de n'être pas de cet avis. Mais croyez-vous, dans la situation de la France et d'après l'opinion générale, qu'il nous convienne de l'adopter? — Non, lui répondis-je; ce qu'il faut aujourd'hui au peuple français, c'est un trône populaire entouré d'institutions républicaines, tout à fait républicaines. — C'est bien ainsi que je l'entends », reprit le prince.

« Cet engagement mutuel, qu'on appréciera comme on voudra, mais que je m'empressai de publier, acheva de rallier autour de nous, et ceux qui ne voulaient pas de monarque, et ceux qui en voulaient un autre qu'un Bourbon. »

Tout cela est quelque peu naïf; mais, à coup sûr, c'est sincère.

En Amérique, La Fayette a laissé un souvenir impérissable de courage et de dévouement; là, il est aimé et admiré sans réserve; son nom ne se sépare pas de celui de Washington. En France, on se souvient surtout de ses belles et nobles qualités, de la pureté de ses intentions. La Fayette restera comme un grand exemple de l'inutilité des entraînements généreux lorsque la fermeté du caractère ne s'allie pas à l'honnêteté du cœur. Presque aussi inquiet de la responsabilité qu'amoureux de la popularité, l'homme, chez La Fayette, fut inférieur à sa destinée. « Le pouvoir l'enchantait et l'effrayait, a très bien dit Louis Blanc; il en aurait bravé les périls, il en redoutait les embarras. Plein de courage, il manquait absolument d'audace. Capable de subir noblement la violence, non de l'employer à son profit, la seule tête qu'il eût sans épouvante livrée au bourreau, c'était la sienne. »

Chacun chez soi, chacun pour soi. — On a dit que la maxime de l'égoïsme, *chacun chez soi, chacun pour soi*, a été introduite dans la politique par M. Dupin lorsqu'il se prononça à la Chambre des députés (6 décembre 1830) contre la levée de 80 000 hommes que demandait l'opposition pour aller au secours de la Pologne en insurrection.

L'allusion était venue de Louis Blanc qui avait dit, à propos

de la France, au début du règne de Louis-Philippe[1] : « Le principe de non-intervention fut, dès les premiers jours du nouveau règne, adopté comme fondement de cette politique. C'était un principe étroit, peu généreux. L'empereur Alexandre avait été mieux inspiré lorsqu'il avait pris pour point de départ dans le traité de la Sainte-Alliance la solidarité des peuples et celle des rois. Si l'intention était odieuse, si l'application fut oppressive, la pensée était grande. Mais prendre cette devise égoïste : *Chacun chez soi, chacun pour soi,* la France ne le pouvait sans faire violence à son génie, sans abdiquer son rôle de haute tutelle à l'égard des peuples malheureux. »

M. Dupin, dans ses *Mémoires,* se justifia de cette insinuation, perfide à ses yeux, en montrant qu'on avait travesti le texte de ses paroles : « Au lieu de *chacun chez soi, chacun son droit,* dans le sens où je l'ai dit, c'est-à-dire appliqué à l'intervention étrangère, ils m'ont fait dire : *chacun pour soi,* d'une manière absolue, en l'appliquant même à la vie intérieure de la cité. C'est-à-dire qu'à une maxime juste, *conservatrice du droit et de la liberté de tous les peuples,* l'esprit de parti a substitué malicieusement la formule odieuse : *chacun pour soi,* afin d'en faire un texte d'accusation contre ce qu'ils appellent l'*égoïsme de la bourgeoisie!* »

La réponse est victorieuse. On n'avait pas attendu, au surplus, la publication des *Mémoires* pour rétablir le texte dans l'exactitude de ses termes : personne n'ignorait que le célèbre jurisconsulte avait dit : *chacun son droit;* mais cela n'empêchait pas les adversaires politiques de traduire : *chacun pour soi.* Ils ne lisaient pas entre les lignes, ils prétendaient deviner sous les mots[2]. Le caractère de M. Dupin, de cet homme kaléidoscope, composé de pièces et de morceaux, tel que l'a

1. *Histoire de dix ans.*

2. « Un illustre avocat, écrivait Toussenel, mal chaussé et fort laid, plaidant un jour contre la Pologne en pleine tribune législative française, eut le malheur de clore sa harangue par cette honteuse conclusion bien digne de l'exorde : « *Chacun chez soi, chacun pour soi.* L'éloquent orateur avait dérobé ce jour-là au corbeau sa devise politique. »

peint Timon, donnait prise peut-être à cette interprétation. On savait que M. Dupin, en tout temps comme en toutes circonstances, avait préféré la politique des intérêts à la politique des sentiments.

L'ordre règne a Varsovie. — Quand éclata la Révolution de 1830, l'espoir de l'indépendance se ranima dans la malheureuse Pologne ; une fois encore elle tourna ses regards vers la France.

L'Autriche et la France se seraient prêtées peut-être au rétablissement de la nationalité polonaise ; mais l'Angleterre ne se montra pas disposée à intervenir dans une médiation diplomatique : Sa Majesté britannique entretenait avec Saint-Pétersbourg « des relations franches et amicales », disait lord Palmerston, et elle n'avait nulle envie de les rompre. Or, comme l'Autriche, dans sa circonspection, ne voulait rien entreprendre que conjointement avec la France et l'Angleterre, et que, sous le gouvernement de Juillet, l'alliance anglaise était la raison dernière de toutes choses, la Pologne fut abandonnée[1].

A la Chambre des députés, La Fayette, Lamarque, Mauguin demandaient l'intervention des armes françaises en faveur de la Pologne ; mais on trouvait que la Pologne était trop loin. Dans la discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne, La Fayette s'était écrié : « La Pologne s'est déclarée indépendante ; elle a fait la même chose que la Belgique, que les États-Unis autrefois ; elle a établi un gouvernement de son choix. Ne nous arrêtons pas, messieurs, à des idées peu généreuses, n'abandonnons pas la Pologne, si ses dangers augmentent. Pour la troisième fois, je suis heureux de dire à

1. « Les Polonais avaient contre eux toutes les puissances : la Russie s'épuisait, pour les exterminer, en efforts gigantesques ; l'Autriche les abandonnait par timidité ; la Prusse aidait à les accabler ; l'Angleterre voulait les voir périr pour qu'il fût prouvé à l'Europe combien peu valait l'amitié de la France ; la France enfin, gouvernée par une politique sans élévation et sans intelligence, était devenue un instrument dont se servait contre eux une diplomatie implacable dans son égoïsme. » (Louis Blanc, *Histoire de dix ans.*)

cette tribune : la Pologne ne périra pas! » — Et le général Sébastiani, ministre de la guerre, avait répondu : « On nous demande la reconnaissance immédiate de la Pologne, et l'on nous dit que cette reconnaissance n'amènera pas la guerre; que vous ne ferez que céder aux vœux des Polonais eux-mêmes, et satisfaire au désir qui se trouve au fond de tous les cœurs français. On a objecté que l'intervention dans la question de la guerre d'Amérique avait précédé le traité; mais on a oublié que c'est précisément cette reconnaissance qui provoqua la guerre. Et dans quelle situation les choses se trouvaient-elles alors? L'Amérique était sans voisins, l'Amérique n'intéressait qu'une seule puissance, l'Angleterre. Aucune puissance, de quelque importance par ses forces maritimes, ne pouvait intervenir dans cette querelle, qui ne fût l'alliée de la France. L'Espagne s'est trouvée dans ce cas. Eh bien! évidemment, ce que vous ferez pour la Pologne amènera le même résultat : la guerre. »

Laissés à eux-mêmes, les Polonais se soulevèrent et combattirent. De sanglantes batailles furent livrées, et après une héroïque résistance, la Pologne succomba. Varsovie fut prise le 8 septembre 1831[1].

La nouvelle du désastre fut annoncée en quelques mots dans le *Moniteur* du 15. La consternation fut profonde; les affaires furent suspendues, les théâtres fermés. La population parisienne semblait plier sous le poids de sa propre humiliation. Le lendemain, la colère succéda à l'accablement; l'émeute hurla : les cris, les imprécations, le rappel, les discours au jardin du Palais-Royal, tout respirait l'indignation et la révolte; on pillait les boutiques d'armuriers, on essayait des barricades, on lisait avec enthousiasme les vers que Barthélemy venait de publier dans sa *Némésis :*

1. Alors, un cri de désespoir se fit entendre : *Dieu est trop haut et la France est trop loin.* On l'attribua au comte Félix Drohojowski, patriote ardent qui fut l'âme de la révolte contre la Russie. Echappé à la mort et à la Sibérie, il put se réfugier en France, où il vécut encore plus d'un demi-siècle ; il mourut à Sèvres, âgé de quatre-vingt-quatre ans, au mois de mars 1887.

Noble cœur ! Varsovie ! elle est morte pour nous,
Morte fusil en main, sans fléchir les genoux,
Morte en nous maudissant à son heure dernière,
Morte en baignant de pleurs l'aigle de sa bannière,
Sans avoir entendu notre cri de pitié,
Sans un mot de la France, un adieu d'amitié !
Cachons-nous, cachons-nous ; nous sommes des infâmes ;
Que tardons-nous? Prenons la quenouille des femmes ;
Jetons bas nos fusils, nos guerriers oripeaux,
Nos plumets citadins, nos ceintures de peaux.
Le courage à nos cœurs ne vient que par saccades.
Ne parlons plus de gloire et de nos barricades ;
Que le teint de la honte embrase notre front.
Vous voulez voir venir les Russes... Ils viendront !

C'est dans ces circonstances, au début de cette fiévreuse agitation, et lorsqu'en présence d'une foule menaçante les troupes bivouaquaient déjà sur les places publiques, que le général Sébastiani vint annoncer à la Chambre que Varsovie était au pouvoir des Russes, et qu'il accompagna cette irritante nouvelle de l'expression singulièrement malheureuse : *l'ordre règne à Varsovie.* A propos de l'écrasement d'un peuple réduit au silence par la mort, ces mots retentirent comme une lugubre ironie ; ils firent une profonde sensation et laissèrent leur trace dans l'histoire. Les paroles du général ont été un peu altérées ; mais, rétablies telles qu'elles ont été dites, elles ne sont pas moins la froide oraison funèbre de la Pologne vaincue : « Le gouvernement a communiqué tous les renseignements qui lui étaient parvenus sur les événements de la Pologne. Il a appris qu'une capitulation avait mis au pouvoir des Russes la ville et la place de Varsovie ; que l'armée polonaise s'était retirée dans les environs de Modlin ; que 30 000 hommes se trouvaient en Podlaquée, et qu'enfin, au moment où l'on écrivait, la tranquillité régnait à Varsovie. » (*Moniteur*, 1831, p. 1691.)

Sébastiani n'était pas un grand citoyen. Le conseil municipal de Bastia, en le qualifiant ainsi, dans la séance du 2 novembre 1844, se laissa emporter par son enthousiasme[1] ; mais il

1. Le conseil décidait que le portrait en pied de son illustre compatriote serait placé à l'hôtel de ville.

s'est acquis une juste réputation comme soldat et comme diplomate sous l'Empire, et même comme habile orateur sous la Restauration. Il eut un autre genre de célébrité : selon l'abbé de Pradt, très friand de comparaisons mythologiques, il fut le *Cupidon de l'Empire*[1]. Ses contemporains lui accordaient les allures les plus séduisantes, les gestes les plus gracieux, une figure de chérubin et de longs cheveux bouclés encadrant à merveille une tête harmonieuse. « C'était, dit M. de Loménie, la *fleur des pois* des muscadins de l'armée, le type le plus raffiné de cette race de Lauzun plébéiens qui perpétuaient, sous Napoléon, les traditions de l'aristocratie française et tenaient à honneur de n'affronter le boulet qu'en grande parure. » Quant à sa conversation, elle était à l'avenant, s'il faut en croire les souvenirs de jeune fille de la comtesse Merlin : « Il causait avec une grâce à nulle autre pareille, car, même lorsqu'il s'écoutait trop, ce qui lui arrivait souvent, on se sentait porté à lui pardonner en faveur de sa physionomie fine et sympathique. »

Sébastiani, général de division depuis le 21 décembre 1805, fut nommé maréchal de France par Louis-Philippe le 21 octobre 1840, quelques mois après avoir cédé à M. Guizot le portefeuille des affaires étrangères.

Les Chauvins. — Ce mot, qui servit à désigner les vieux soldats en contemplation devant leur idole Napoléon Ier, et qui sert aujourd'hui à qualifier ironiquement les maladroits qui font parade de leur patriotisme, a pour parrain Nicolas Chauvin, un des braves soldats de la République et de l'Empire. Il avait été récompensé de ses nombreux faits d'armes par la décoration et un sabre d'honneur ; mais l'habitude qu'il avait prise de manifester avec exaltation ses sentiments patriotiques et surtout son admiration pour l'empereur lui avait attiré les sarcasmes de ses camarades. A la longue, il devint la person-

1. L'abbé de Pradt se qualifiait lui-même d'aumônier du dieu Mars, en attendant qu'il osât décorer un jour son dieu vaincu du titre de Jupiter Scapin. On raconte même qu'il poussa la brutalité de l'ingratitude jusqu'à dire du dieu tombé à Waterloo : « Il s'est fondu comme un polisson. »

nification de l'idolâtrie napoléonienne; la moquerie passa de l'armée dans le peuple, et le moment arriva où les mots *chauvin* et *chauvinisme* furent consacrés par l'usage.

Ce qui acheva de rendre populaire le nom du brave *Chauvin*, c'est un vaudeville, la *Cocarde tricolore*, épisode de la guerre d'Alger, représenté en 1831, dans lequel les auteurs, MM. Théodore et Hippolyte Cogniard, eurent l'heureuse idée de donner à l'un de leurs principaux personnages le nom de *Chauvin*. Ce conscrit et son camarade Dumanet remplirent de leurs joyeusetés les trois actes de ce vaudeville qui eut un long succès de rire et d'à-propos. *Chauvin* fut alors définitivement un mot de la langue française, et il aurait pu prendre place, en 1835, dans la sixième édition du dictionnaire de l'Académie. Mais l'Académie ne se laisse pas aisément faire la loi par l'usage; elle se réserva jusqu'à l'édition suivante (1878), où elle admit seulement le mot *chauvinisme* avec cette définition : « Terme très familier, qu'on a employé pour chercher à tourner en ridicule un sentiment exalté de la gloire des armes françaises. »

Ceci tuera cela. — Titre du second chapitre du livre V de *Notre-Dame de Paris*. Dans la pensée de Victor Hugo, ces mots n'avaient aucun caractère mystérieux et ne donnaient prise à aucune interprétation : *Cela*, c'était l'architecture; *ceci*, c'était le livre : l'imprimerie étant inventée, l'architecture allait subir la loi de la littérature, après l'avoir donnée autrefois.

« L'architecture, écrivait Victor Hugo, ne sera plus l'art social, l'art collectif, l'art dominant. Le grand poème, le grand édifice, la grande œuvre de l'humanité ne se bâtira plus, elle s'imprimera... Le livre va tuer l'édifice. L'invention de l'imprimerie est le plus grand événement de l'histoire. C'est la révolution-mère. La pensée humaine changera de mode d'expression. L'idée capitale de chaque génération ne s'écrira plus avec la même matière ni de la même façon. Le livre de pierre, si solide et si durable, fera place au livre de papier, plus solide et plus durable encore. »

La scène se passe chez l'archidiacre Claude Frollo ; il reçoit dans sa cellule la visite du docteur Coictier et du roi Louis XI, sous le nom de compère Tourangeau. La conversation s'engage ; on cause médecine, religion ; les visiteurs trouvent que l'archidiacre est fou, et ils se confirment dans cette opinion lorsque Claude Frollo, ayant ouvert la fenêtre de sa cellule, étend la main droite vers le livre imprimé qui était ouvert sur sa table, et la main gauche vers Notre-Dame, et dit en promenant son triste regard du livre à l'église : *Hélas ! ceci tuera cela.*

Le mot fit fortune et servit à désigner le progrès. Le présent, qui est un pas vers l'avenir, prendra la place du passé, et tout ce qui était routine, préjugés, superstition, sera remplacé par les découvertes de la science et de la raison.

Ceux pour qui le changement n'est pas le progrès se sont placés à un point de vue contraire et ont trouvé qu'il n'y avait pas lieu d'applaudir à cette quantité de *ceci* destinés à exterminer quantité de *cela*. Louis Veuillot[1], animé de cet esprit, s'est emparé du mot de Victor Hugo pour jeter un regard en arrière et témoigner ses regrets :

« *Ceci,* qui est le moellon, a tué *cela,* qui était le jardin.

« *Ceci,* qui est la fantaisie stérile, a tué *cela,* qui était la règle féconde, et *ceci,* qui est le délire stupide, a tué *cela,* qui était la riante fantaisie.

« *Ceci,* qui est le plaisir, a tué *cela,* qui était la joie ; et *ceci,* qui est la volupté, a tué *cela,* qui était le plaisir.

« *Ceci,* qui est le café, a tué *cela,* qui était le salon.

« *Ceci,* qui est Valjean, a tué *cela,* qui était Gil Blas ; et *ceci,* qui est *Rocambole,* a tué *cela,* qui était Valjean.

« *Ceci,* qui est *Hernani,* a tué *cela,* qui était *Cinna ; ceci,* qui est *Marion Delorme,* a tué *cela,* qui était *Iphigénie.*

« *Ceci,* qui est Beaumarchais, a tué *cela,* qui était Molière ; et *ceci,* qui est Scribe, a tué *cela,* qui était Beaumarchais.

1. *Les Odeurs de Paris.*

« *Ceci*, qui est la nourrice, a tué *cela*, qui était la mère.

« *Ceci*, qui est la crèche, a tué *cela*, qui était le berceau.

« *Ceci*, qui est la liberté, a tué *cela*, qui était le pouvoir nécessaire, c'est-à-dire l'ordre; et *ceci*, qui est la force, c'est-à-dire l'ordre nécessaire, tuera *cela*, qui était la liberté. »

M. Veuillot cite et peut citer encore bon nombre de *ceci* qui ont tué *cela*. Mais le célèbre polémiste, aveuglément dévoué à sa cause, n'a que des jugements de parti pris. Suivant le point de vue où l'on se place, les vérités ainsi formulées peuvent être retournées en sens contraire. M. Armand de Pontmartin[1], qui n'est certes pas un révolutionnaire, en a fourni la preuve sur le terrain purement littéraire : « *Ceci*, qui est Augustin Thierry, Guizot, Thiers, *a tué cela*, qui était Dulaure et Montgaillard; *ceci*, qui est Sainte-Beuve, *a tué cela*, qui était Morellet; *ceci*, qui est George Sand, *a tué cela*, qui était Mme Cottin; *ceci*, qui est Lamartine, *a tué cela*, qui était Parny; *ceci*, qui est Victor Hugo, *a tué cela*, qui était Delille. »

Combien plus victorieux encore seraient les rapprochements dans le domaine des sciences et de l'industrie si l'on commençait par faire tuer *cela*, qui était le briquet phosphorique, par *ceci*, qui est l'allumette chimique! Que de *ceci* tueraient *cela*, si l'on jetait un rapide coup d'œil sur les transformations politiques et sociales dues à la vapeur et à l'électricité!

Marchons donc en avant, sûrs de marcher vers la lumière, et sans nous soucier outre mesure de certains *ceci* qui parfois feraient mieux de ne pas tuer *cela*. Le temps et le bon sens public en viendront toujours à bout. Les éclipses ne sont que des accidents; ce qui est bon et utile ne périt point. Ne nous dégoûtons ni de notre époque ni de notre tâche, et mettons nos soins à ce que les *ceci* soient toujours meilleurs que les *cela*.

L'HOMME ABSURDE EST CELUI QUI NE CHANGE JAMAIS. — Vers écrit par Barthélemy (1796-1867) dans sa brochure intitu-

1. *Paris-Magazine*.

lée *Ma justification* (1832). La phrase coule si naturellement qu'elle pourrait être une ligne de prose tout aussi bien qu'un alexandrin. L'idée elle-même n'est pas moins naturelle que la phrase.

> Le temps qui change tout change aussi nos humeurs,

a dit Boileau dans son *Art poétique*, et s'il change nos humeurs, il change du même coup nos idées et nos sentiments. L'homme qui a porté tel jugement ayant ses illusions portera-t-il le même lorsqu'il les aura perdues? Victor Hugo, à l'aurore de sa brillante carrière, eut pour l'Empire des enthousiasmes et pour la monarchie des sympathies qui ne lui ont pas permis d'être tout d'abord républicain. Si, dans une période d'un demi-siècle, on ne subissait l'influence ni du temps ni des événements, ni des passions, on serait plus qu'absurde, on serait stupide. Le proverbe chinois là-dessus est parfaitement juste : *Il faut être bien sage ou bien borné pour ne rien changer à ses pensées.*

Bon nombre d'hommes politiques, il est vrai, changent d'opinions en changeant de positions : ils consultent leurs intérêts personnels, quelquefois ceux de leur parti, rarement ceux de la chose publique; mais les hommes politiques ne sont pas les plus sérieux parmi ceux qui s'occupent de choses sérieuses, et il y a longtemps qu'Alphonse Karr leur a dit sa façon de penser en constatant les évolutions des coryphées de la deuxième république :

> Les rouges sont des blancs en route,
> Les blancs des rouges arrivés.

Au commencement du gouvernement de Juillet, Barthélemy s'établit le Juvénal à jour fixe du pouvoir; il institua la satire périodique et lança son journal d'invectives politiques sous le nom de *Némésis*, la déesse vengeresse. Cela dura de mars 1831 à avril 1832. Tout à coup le fouet levé sur les pervers lui tomba des mains, et après avoir flagellé les hommes du gouver-

nement, il les encensa. L'étonnement fut grand, on accusa le satirique d'être vendu, et pour répondre à cette accusation, il publia une brochure destinée à justifier les volte-faces politiques; on y lisait entre autres choses :

Quoi! dans ce tourbillon qui dévore les âges,
Disloquant nos vertus, nos mœurs et nos usages;
Dans cet immense crible où roulent ballottés
Nos chartes, nos états, nos lois, nos libertés,
Un être à cerveau faible, à caduque poitrine,
Un atome orgueilleux ferait une doctrine,
Et la faisant du doigt à l'éternel compas,
Verrait changer le monde et ne changerait pas!
Non, le doute et l'erreur sont dans toute pensée;
Nous sommes tous, sans but et sans route tracée,
Des aveugles assis sur le bord du chemin;
Le crime d'aujourd'hui sera vertu demain.
J'ai pitié de celui qui, fier de son système,
Me dit : « Depuis trente ans, ma doctrine est la même;
Je suis ce que je fus; j'aime ce que j'aimais. »
L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Le plaidoyer est bon, et ce dernier vers reste vrai; ce qui lui a fait tort, ce qui en fait un précepte de caméléon politique, ce qui l'a perdu de réputation enfin, c'est que Barthélemy l'a mis au service d'une mauvaise cause. Ceux qui s'étonnèrent des brusques revirements du Juvénal moderne devaient avoir oublié ses antécédents: il avait écrit, dans *le Drapeau blanc*, un article *contre la liberté de la presse*, que Charles X avait payé 1 500 francs; et, avant de partir en guerre contre Louis-Philippe et ses ministres, il avait écrit pour fêter l'avènement du nouveau roi :

Sous lui, sous sa féconde race,
Vivons sans ployer les genoux;
Soyons fiers d'avoir parmi nous
Un roi que La Fayette embrasse.

Mais ces éloges emphatiques n'avaient valu à leur auteur qu'une pension de 1 200 francs, et ce n'était pas pour une somme aussi modique que Barthélemy répandait l'encens. Louis-Philippe en eut deux fois la preuve, car après les *Némésis* de

1832, il y eut celles de 1844. On a trop souvent honoré du nom de conviction politique le besoin qu'ont eu beaucoup de gens d'arriver à la renommée et surtout à la fortune. Cet homme qui, à travers ses palinodies, avait semblé animé parfois d'un souffle libéral et patriotique, termina sa triste carrière par la publication dans *la Patrie* de l'apologie du coup d'État du 2 décembre 1852.

Tuer le mandarin. — Cela signifie : consentir à devenir riche au prix de la vie de quelqu'un qui nous serait tout à fait étranger. Cette expression a pour origine un petit dialogue entre Rastignac et son ami Bianchon, dans *le Père Goriot*, de Balzac. « Tu ris sans savoir ce dont il s'agit. As-tu lu Rousseau? — Oui. — Te souviens-tu de ce passage où il demande à son lecteur ce qu'il ferait au cas où il pourrait s'enrichir en tuant par sa seule volonté un vieux mandarin de la Chine sans bouger de Paris? — Oui. — Eh bien? — Bah! j'en suis à mon trente-troisième mandarin. — Ne plaisante pas. Allons, s'il t'était prouvé que la chose est possible et qu'il te suffit d'un signe de tête, le ferais-tu? — Est-il bien vieux, le mandarin? Mais, bah! jeune ou vieux, paralytique ou bien portant, ma foi... Diantre! Eh bien! non. »

Le roman du *Père Goriot* a été assez populaire pour que ce passage ait donné naissance à l'expression consacrée dans le langage familier ; mais on s'est demandé, avec quelque étonnement, pourquoi Balzac a voulu que le mandarin en question ait été imaginé par Rousseau. Il n'y a dans les œuvres du philosophe morose aucune trace ni du mot ni de l'idée. Tout ce qu'on sait à ce sujet, c'est que Louis Protat ayant fait une chanson intitulée : *Tuons le mandarin* s'avisa de prendre pour épigraphe, en la signant Rousseau, la phrase que voici : « S'il suffisait, pour devenir le riche héritier d'un homme qu'on n'aurait jamais vu, dont on n'aurait jamais entendu parler, et qui habiterait le fin fond de la Chine, de pousser un bouton pour le faire mourir, qui de nous ne pousserait ce bouton et ne tuerait pas le mandarin? » Mais comment voir dans cette phrase

et son étrange conclusion autre chose qu'une mauvaise plaisanterie?

Si Balzac n'est pas l'inventeur du mandarin, si ce Chinois a été réellement pour lui un souvenir, c'est Chateaubriand et non Rousseau qui l'a réveillé. On lit, en effet, dans le chapitre du *Remords et de la conscience (Génie du christianisme)* :

« O conscience! ne serois-tu qu'un fantôme de l'imagination, ou la peur des châtiments des hommes? Je m'interroge; je me fais cette question : Si tu pouvois par un seul désir tuer un homme à la Chine et hériter de sa fortune en Europe, avec la conviction surnaturelle qu'on n'en sauroit jamais rien, consentirois-tu à former ce désir? J'ai beau m'exagérer mon indigence; j'ai beau vouloir atténuer cet homicide en supposant que par mon souhait le Chinois meurt tout à coup sans douleur, qu'il n'a point d'héritier, que même à sa mort ses biens seront perdus pour l'État; j'ai beau me figurer cet étranger comme accablé de maladies et de chagrins; j'ai beau me dire que la mort est un bien pour lui, qu'il l'appelle lui-même, qu'il n'a plus qu'un instant à vivre : malgré mes vains subterfuges, j'entends au fond de mon cœur une voix qui crie si fortement contre la seule pensée d'une telle supposition, que je ne puis douter un instant de la réalité de la conscience. »

Balzac a élevé le Chinois quelconque de Chateaubriand à la dignité de mandarin; c'est probablement pour qu'il soit plus riche et que son héritage offre une tentation plus forte.

Déja, monseigneur? — Louis Blanc, juge sévère, jusqu'à la rigueur, de Talleyrand et de sa politique [1], raconte ainsi,

1. « Il a traversé beaucoup d'orages et il est mort dans son lit. Mais pour se tenir debout dans les hautes régions de la politique, quand on n'aspire qu'à cela, que faut-il? Avoir une âme d'esclave; savoir être infidèle au malheur et ingrat; ramper dans la tyrannie; ne sentir ni l'orgueil des choses sublimes, ni l'ambition des vastes desseins; être assez médiocre pour qu'on dédaigne de vous haïr, et assez vil pour qu'on se serve de vous, même en vous méprisant. On appelle cela le génie de l'homme heureux! »

Victor Hugo raconte que M. de Talleyrand dit à Louis-Philippe, avec un gracieux sourire, en lui prêtant serment : — *Hé! hé! sire, c'est le treizième.*

Aux yeux de Sainte-Beuve, Talleyrand n'est qu'un diminutif de Mazarin,

dans son *Histoire de dix ans*, les derniers moments du célèbre diplomate.

« Le 17 mai (1838), les signes d'une mort prochaine devenant visibles, on présenta au prince, pour qu'il y apposât sa signature, la déclaration [1], objet de tant de craintes, de tant d'espérances. Il signa. Peu de temps après le roi parut, et l'on raconte que, touché d'une telle visite, le gentilhomme à l'agonie exprima sa satisfaction en ces termes : « C'est le plus grand honneur qu'ait jamais reçu ma maison. » On raconte aussi — et c'est par des ecclésiastiques que le fait, quelque invraisemblable qu'il soit, a été sourdement propagé — que le roi ayant demandé à M. de Talleyrand s'il souffrait, et celui-ci ayant répondu : « Oui, comme un damné », Louis-Philippe laissa tout bas échapper ce mot : « Déjà ? » mot que le mourant aurait entendu, et dont il se serait sur-le-champ vengé en donnant à

moins l'étendue et la toute-puissance ; une meilleure édition plus élégante et reliée avec goût de l'abbé Dubois. Son esprit n'était qu'un moyen de servir son ambition, et « le but atteint, il arrangeait sa contenance et ne songeait qu'à attraper son monde, à imposer et à en imposer ».

Lamartine l'a caractérisé en trois mots : « Courtisan du destin, M. de Talleyrand accompagnait le bonheur. Il servait les forts, il méprisait les maladroits, il abandonnait les malheureux. » Ce jugement rappelle celui que Napoléon a porté dans le *Mémorial :* « M. de Talleyrand était toujours en état de trahison ; mais c'était de complicité avec la fortune. Sa circonspection était extrême ; se conduisant avec ses amis comme s'ils devaient être ses ennemis, avec ses ennemis comme s'ils pouvaient devenir ses amis. »

Pour Mme de Rémusat, favorable d'ordinaire au diplomate de l'Empire, « M. de Talleyrand, plus factice que qui que ce soit, a su se faire comme un caractère naturel d'une foule d'habitudes prises à dessein ; il les a conservées dans toutes les situations, comme si elles avaient eu la puissance d'une vraie nature. Sa manière, constamment légère, de traiter les plus grandes choses lui a presque toujours été utile ; mais elle a souvent nui à ce qu'il a fait. »

Le portrait le plus pittoresque de Talleyrand est celui que nous a donné Barbey d'Aurevilly : « Ce mystificateur suprême, qu'on prit soixante ans pour un homme de génie, ce composé d'un joueur de whist et d'une vieille femme, sous les airs indolents d'une vipère endormie. »

Avant tous, Barras avait dit brutalement : « Talleyrand aurait donné un parfum au fumier. »

1. Déclaration adressée au pape, dans laquelle l'homme qui avait passé pour le patriarche de l'incrédulité abjurait publiquement sa vie, et confessait toutes ses erreurs avec humilité.

une des personnes qui l'entourait des indications secrètes et redoutables.....

« Vers quatre heures du soir, on s'aperçut qu'il ne lui restait plus que quelques minutes à vivre. Il avait néanmoins toute sa connaissance et paraissait attentif aux prières. En entendant prononcer les noms de ses patrons, Charles, archevêque de Milan, et Maurice, martyr, il ajouta d'une voix faible : « Ayez pitié de moi ! » Enfin, comme l'abbé Dupanloup lui rapportait ces mots de l'archevêque de Paris : « Pour M. de Talleyrand, je donnerais ma vie. — Il aurait un meilleur usage à en faire », répondit-il. Et il expira. »

Si Louis-Philippe, plus bienveillant encore qu'il n'était malin, n'a pas murmuré le mot, cruellement ironique, *Déjà?* dont l'invention appartient, paraît-il, au docteur Bouvart[1], on ne peut méconnaître que le roi, s'il l'avait renouvelé, à un demi-siècle de distance, en aurait fait une judicieuse application.

Voici dans quels termes était conçue la rétractation de sa conduite religieuse, que Talleyrand signa quelques heures avant de mourir et qui était écrite depuis le 10 mars :

« Touché de plus en plus par de graves considérations, con-

1. « On prétend qu'il (le médecin Bouvart) (1717-1787) répondit au cardinal de ***, prélat peu regretté (d'autres disent à l'abbé Terray), qui se plaignait de souffrir comme un *damné :* « Quoi ! *déjà,* monseigneur ? » Pour moi, je crois bien qu'il a pu dire cela d'un de ses malades, mais non pas le lui répondre : les mœurs s'y opposaient. » (De Levis, *Souvenirs et portraits.*)

Long-temps n'y a qu'un vieux coquin titré,
Au lit gisant pour mainte œuvre non pie,
Qu'expiait lors notre goutteux mitré,
Car bien faut-il que tout méfait s'expie,
Jurait, sacrait, blasphémait en impie,
Si que Bouvart, médecin ricaneur,
Dans cette crise advenant par bonheur,
Crut aborder Lucifer dans son gouffre :
Mort Dieu ! Bouvart, dit le prélat, je souffre
Comme un damné ! — Quoi ! déjà, monseigneur !

Lebrun.

C'est ce même Bouvart qui, après avoir poursuivi de sa haine et de ses calomnies son confrère Bordeu, ne craignit pas de dire, lorsqu'il apprit sa mort (1776) : « Je n'aurais pas cru qu'il fût mort horizontalement. »

duit à juger de sang-froid les conséquences d'une révolution qui a tout entraîné et dure depuis cinquante ans, je suis arrivé, au terme d'un grand âge et après une longue expérience, à blâmer les excès du siècle auquel j'ai appartenu, à condamner franchement les graves erreurs qui, dans cette longue suite d'années, ont troublé et affligé l'Église catholique, apostolique et romaine, et auxquelles j'ai eu le malheur de participer. S'il plaît au respectable ami de ma famille, monseigneur l'archevêque de Paris, qui a bien voulu me faire assurer des dispositions bienveillantes du souverain pontife à mon égard, de faire parvenir au Saint-Père, comme je le désire, l'hommage de ma respectueuse reconnaissance et de ma soumission entière à la doctrine et à la discipline de l'Église, aux décisions et aux jugements du Saint-Siège sur les matières ecclésiastiques de France, j'ose espérer que Sa Sainteté les accueillera avec bonté. Dispensé plus tard par le vénérable Pie VII de l'exercice des fonctions ecclésiastiques, j'ai recherché dans ma longue carrière politique les occasions de rendre à la religion et à beaucoup de membres honorables et distingués du clergé catholique tous les services qui étaient en mon pouvoir. Jamais je n'ai cessé de me regarder comme un enfant de l'Église. Je déplore de nouveau les actes de ma vie qui l'ont contristée, et mes derniers vœux seront pour elle et pour son chef suprême. »

La parole a été donnée a l'homme pour déguiser sa pensée. — A propos de la mort (16 août 1846) de M. Harel, homme de lettres et ancien directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin, M. Charles de Matharel de Fienne écrivit dans le journal *le Siècle* (24 août suivant) un feuilleton de théâtre où on lisait entre autres choses : « On cite de M. Harel une quantité prodigieuse de mots spirituels ou mordants. En général, il avait l'habitude de mettre ses originalités sur le compte des gens connus et acceptés comme gens d'esprit. Il prêta longtemps à M. de Talleyrand ce mot devenu si célèbre : « La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. » —

Il l'a revendiqué depuis, et nous le lui restituons avec empressement. »

M. Harel, en revendiquant ce mot, et M. de Fienne, en le lui rendant, avaient pris l'un et l'autre une peine inutile : l'idée n'était pas nouvelle : elle était tombée, au XVII[e] siècle, du haut de la chaire de Fléchier : « La parole, qui est l'image de la raison et comme le corps de la vérité, est devenue l'organe de la dissimulation et du mensonge » ; et Voltaire la formula plus tard dans un de ses *Dialogues* : « Il y a longtemps qu'on leur reproche » (dit le chapon à la poularde en parlant des hommes) qu'ils ne sont d'accord en rien. Ils ne font des lois que pour les violer ; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'ils les violent en conscience. Ils ont inventé cent subterfuges, cent sophismes pour justifier leurs transgressions ; ils ne se servent de la pensée que pour autoriser leurs injustices, et *n'emploient les paroles que pour déguiser leurs pensées*. (Le chapon et la poularde, XVII[e] dialogue.)

M. Harel avait prêté et voulu reprendre ce qui ne lui appartenait pas ; il devait le savoir mieux que personne, car il avait obtenu le prix d'éloquence à l'Académie française pour son *Éloge de Voltaire*, et il n'est pas douteux qu'il connaissait son auteur à fond.

Et encore Voltaire avait-il été devancé par Young[1] dans ce passage de *l'Amour de la renommée* où le poète anglais parle de ces gens qui se cachent derrière un masque *où le vrai sens du langage est dénaturé, où l'homme ne parle que pour déguiser sa pensée*[2]. Déjà aussi avant Voltaire, Goldsmith avait reproduit le mot dans son recueil de *l'Abeille*[3] (1759) et en fin de

1. Les *Nuits* ont été écrites de 1742 à 1746, et le dialogue de Voltaire, *le Chapon et la Poularde*, est de 1763.

2. Where nature's end of language is declin'd,
And men talk only to conceal the mind.
(Love of fame.)

3. Les grammairiens disent généralement que le langage a été donné à l'homme pour exprimer ses désirs et ses besoins. Mais les personnes qui connaissent le monde soutiennent, et, à mon avis, avec quelque apparence de raison, que celui qui sait le mieux dissimuler sa misère a le plus de chance

compte les trois écrivains du dernier siècle n'ont rien fait de plus que traduire le vieux proverbe : *la langue est le témoin le plus faux du cœur*, ou bien parodier successivement, en y changeant un mot, la phrase que Pancrace dit à Sganarelle dans *le Mariage forcé*, de Molière : « La parole a été donnée à l'homme pour expliquer sa pensée » (scène VI). Ce n'est pas à Talleyrand que M. Harel avait prêté, c'est à Voltaire et à Young qu'il avait emprunté. Ajoutons que si l'on voulait remonter à la source première du mot, c'est dans les sentences latines de Dionysius Cato qu'il faudrait la chercher (vingtième distique du 4e livre) :

Perspicito tecum tacitus quid quisque loquator;
Sermo hominum mores et celat et indicat idem[1].

Moralement, cependant, l'idée, il faut le reconnaître, a subi une modification importante. Talleyrand, comme on le fait parler, ne se range pas à l'avis de ceux qui déplorent que la parole ait été détournée de son but : il proclame, au contraire, qu'elle a été expressément *donnée* à l'homme pour cacher sa pensée, que c'est là son rôle et qu'elle n'en a pas d'autre. Ce qu'il y a de plus ou de nouveau dans le précepte, tel qu'on l'a formulé à l'usage de Talleyrand, c'est le cynisme.

d'être secouru, et que le véritable rôle du langage n'est pas tant d'exprimer nos besoins que de les dissimuler. (... and that the true use of speech is not so much to express our wants as to conceal them.)

1. Du langage d'autrui rends-toi compte en silence :
La parole révèle ou cache ce qu'on pense.

TABLE DES MOTS

A

B

C

D

E

J

L

M

Q

U

V

TABLE DES NOMS PROPRES

A

B

C

D

M

N

O

P

1653 386

Univ[...]tas
BIBLIOTHECA



Maison Quantin, imprimeur
S. Benoit, 7. à Paris

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due



0060538-01-4 RF

D 10 .R6 1888

ROZAN, CHARLES.

PETITES IGNORANCES HIS